



**HAL**  
open science

# Mutations urbaines et géographie de la nuit à Bordeaux

Cécilia Comelli

► **To cite this version:**

Cécilia Comelli. Mutations urbaines et géographie de la nuit à Bordeaux. Géographie. Université Bordeaux Montaigne, 2015. Français. NNT : . tel-01232015

**HAL Id: tel-01232015**

**<https://shs.hal.science/tel-01232015>**

Submitted on 21 Nov 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne  
ED 480 École Doctorale Montaigne - Humanités  
UMR 5185 ADESS CNRS



THESE DE DOCTORAT EN GEOGRAPHIE

## Mutations urbaines et géographie de la nuit à Bordeaux



Présentée et soutenue publiquement le 19 juin 2015 par Cécilia Comelli

Sous la direction du Professeure Hélène Vélasco-Graciet

### Jury

- Hélène Vélasco-Graciet, Professeure des Universités en géographie, Université Bordeaux Montaigne (directrice)
- Dominique Crozat, Professeur des Universités en géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3 (rapporteur)
- David Giband, Professeur des Universités en géographie, Université de Perpignan Via Domitia (rapporteur)
- Luc Gwiazdzinski, Maître de conférences en géographie, Université Joseph Fourier Grenoble
- Sandra MALLET, Maître de conférences en aménagement et urbanisme, Université de Reims Champagne-Ardenne
- Guy Di Méo, Professeur des Universités en géographie, Université Bordeaux Montaigne

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice, Hélène Vélasco-Graciet, d'avoir accepté de me suivre et d'avoir défendu mon sujet auprès de l'école doctorale il y a déjà 7 ans. Étant une de ses premières doctorantes, nous étions alors toutes les deux en quelques sortes « novices » dans nos rôles respectifs. Je me souviens, elle m'a dit à l'époque, que si on ne savait pas vraiment comment on allait faire, on allait y arriver. Je la remercie pour n'avoir jamais semblé en douter. C'est cette humanité, que j'avais déjà pu constater lors de ma soutenance de maîtrise, qui m'a orientée vers elle. Mon opinion n'a jamais été démentie lors de nos rendez-vous durant lesquels, si nous parlions de la thèse, nous parlions aussi de bien d'autres choses. Je la remercie de m'avoir prise telle que je suis, avec mes opinions parfois bien tranchées, et de m'avoir permis de me sentir libre de m'exprimer franchement et sans gêne.

À l'université, je tiens aussi à remercier Christian Bouquet, pour m'avoir donné le goût de la recherche et de la géographie plus largement, même s'il a tenté de me dissuader de faire une thèse. Je ne me serai certainement pas lancée dans cette aventure sans cette rencontre lorsqu'il a dirigé mon mémoire de maîtrise sur les enfants des rues à Madagascar. Il m'a notamment appris qu'après la résistance venait la résilience.

Je profite de ces quelques lignes pour saluer et remercier les doctorants de la « première vague » pour tous les bons moments passés, et les doctorants actuels pour leur aide précieuse dans la dernière ligne droite de mise en forme de ce travail. Je n'en serai pas là non plus sans ma famille qui m'a transmis, petite, le goût pour l'école et une curiosité intellectuelle certaine. Merci pour ça, mais aussi pour leurs encouragements.

Bien sûr, je dédie aussi ce travail à Olivia, qui, si elle m'a fait connaître un nouveau genre de nuits blanches, a surtout su me distraire de la thèse par des parties de cache-cache et autres sorties au parc ou à la bibliothèque. Je les remercie, avec Loïc, d'avoir été particulièrement patients les dernières semaines de la rédaction.

Enfin, ce travail n'aurait pas été possible sans la participation des toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et de participer à mon enquête.

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>7</b>
<b>-- 1ERE PARTIE -- POUR UNE LECTURE GEOGRAPHIQUE DE LA NUIT URBAINE, CADRE THEORIQUE .....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 1 - LA NUIT : REPRESENTATIONS ET ETAT DE L'ART .....</b>	<b>23</b>
I - L'humanité et la nuit, au fil du temps .....	23
II - La nuit dans les études contemporaines .....	32
<b>CHAPITRE 2 - CADRE METHODOLOGIQUE, CONCEPTUEL ET CONTEXTUEL .....</b>	<b>69</b>
I - La méthodologie de recherche, le recueil de l'information et des données .....	70
II - Le corpus théorique .....	85
III - Le terrain .....	97
IV - Le contexte : du global au local .....	104
<b>-- 2EME PARTIE -- MUTATIONS URBAINES : TYPOLOGIE ET CONSEQUENCES.....</b>	<b>121</b>
<b>CHAPITRE 3 - TYPOLOGIE ET PRESENTATION DES QUARTIERS ETUDIES .....</b>	<b>123</b>
I - Mutation achevée.....	124
II - Quartiers dont la mutation est en cours.....	166
III - Quartier dont les mutations sont à venir : le cas de Paludate .....	187

<b>CHAPITRE 4 - LES CONSEQUENCES DU « RETOUR EN VILLE » .....</b>	<b>198</b>
I - Conséquences sur l'immobilier .....	198
II - Relégation et intolérance.....	206
III - Tensions et conflits d'usage.....	224
<b>-- 3EME PARTIE -- REPRESENTATIONS ET PRATIQUES NOCTURNES</b>	
<b>A BORDEAUX : DU SENTIMENT D'INSECURITE A L'ATTRACTIVITE ...</b>	<b>247</b>
<b>CHAPITRE 5 - LE DANGER ENTRE FANTASME ET REALITE .....</b>	<b>249</b>
I - La peur et l'idée de danger .....	250
II - La réalité des violences nocturnes à Bordeaux.....	268
III - Les répercussions spatiales de la peur et du danger .....	279
<b>CHAPITRE 6 - PRATIQUES ET ATTRACTIVITES NOCTURNES A BORDEAUX.....</b>	<b>318</b>
I - Des pratiques et des lieux.....	319
II - La nuit urbaine : un décor et ses acteurs.....	356
III - La nuit à Bordeaux : une frontière qui perdure .....	379
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>397</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>405</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>451</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>465</b>
I - Table des cartes.....	465
II - Table des photographies .....	466
III - Table des autres illustrations .....	467
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>471</b>

## AVANT-PROPOS

*« Il y a des choix qui ressemblent à des hasards, qui ne sont rien d'autres que des nécessités masquées »*

*(L. Bureau, 1997, p.116)*

Pourquoi ce sujet ? Et pourquoi Bordeaux ? Pour une raison très pragmatique au départ, l'absence de financement qui me « contraignait » à choisir un sujet local. De plus, lorsqu'on est censé éviter de s'exposer aux UV, quoi de plus naturel que de rechercher l'ombre.

Ensuite, m'étant jusqu'alors orientée vers une spécialisation en développement et sur l'Afrique et ayant travaillé, de fait, sur des sujets très différents des nuits urbaines occidentales pour mes recherches de maîtrise et de Master 2<sup>1</sup>, je savais que j'avais un certain « retard » bibliographique à rattraper sur la question. J'ai ainsi pensé, en entamant mon doctorat, qu'avoir une dizaine d'années de pratique (plutôt régulière et diversifiée) des nuits bordelaises derrière moi, serait un atout. Que ce serait un gain de temps de déjà bien connaître mon terrain. Finalement, je me suis rendue compte qu'il n'était pas si évident de faire de son quotidien, de ses pratiques ordinaires, un sujet de recherche. Cela impliquait de se défaire de certitudes et d'aprioris.

Je n'ai pas immédiatement pensé à travailler sur la nuit après avoir écarté l'idée de retourner en Afrique ; ce sujet est venu progressivement et a fini par s'imposer comme une évidence. Ce qui m'avait particulièrement interpellé durant mon séjour à Madagascar, c'était l'informel. Je voulais continuer à travailler sur cette idée de marge, de précarité qui conduit à la marginalisation. Jusqu'alors je m'étais intéressée à des personnes plus qu'à des espaces, même si leurs parcours de vie étaient spatialisés. Des enfants des rues aux migrants, ce qui me semblait

---

<sup>1</sup> Mon mémoire de maîtrise portait sur les enfants des rues à Madagascar et celui de Master 2 sur l'immigration maghrébine en France.

important, ce qui me touchait, c'était les personnes. Pas de simples « individus » au sein de « population », mais des « vrais gens », avec des histoires, des vécus, des rêves et des espoirs, aussi et surtout. C'est ce qui m'importe en tant que chercheuse mais avant tout en tant que personne à mon tour.

En combinant ces contraintes et mes appétences, je me suis demandée comment se traduisait la marginalité à Bordeaux ? J'ai d'abord pensé aux SDF et à la prostitution, mais ces « sujets » avaient déjà été étudiés<sup>2</sup> ou me paraissaient difficiles d'accès. Cependant, leurs pratiques avaient un point commun : le partage d'un espace-temps, l'espace public urbain nocturne. Finalement, je retrouvais mon idée de marge : la ville de nuit n'était-elle pas l'envers de la ville de jour ? Ce cheminement depuis les individus marginalisés m'avait conduit à envisager un espace-temps, peut-être en marge, en tout cas souvent perçu ainsi, comme un objet de recherche. Envers, marge, frontière ? Du jour, de la ville ? Je ne le savais pas encore. Je découvrais la bibliographie, elle était le fait de peu de géographes, mais certains avant moi avaient exploré cette thématique. Luc Gwiazdzinski décrit la ville la nuit comme un système urbain incomplet (2007), une dernière frontière (2000a, 2002, 2005b). Qu'en était-il à Bordeaux et sous quel(s) angle(s) « attaquer » cet objet ? En commençant déjà par l'explorer avec un regard de géographe et plus de simple usagère.

---

<sup>2</sup> D. Zeneidi-Henry. 2002.

« Pour vous donner une idée des dimensions de la Terre je vous dirai qu'avant l'invention de l'électricité on devait y entretenir, sur l'ensemble des six continents, une véritable armée de quatre cent soixante deux mille cinq cent onze allumeurs de réverbères. Vu d'un peu loin ça faisait un effet splendide »

(Antoine de Saint Exupéry, 1999, p.62)



## INTRODUCTION GENERALE

### ➤ Et pourquoi pas ?

« *C'est pas avec un sujet pareil qu'on va trouver un remède contre le cancer !* » : tel fut le commentaire laissé par un lecteur du quotidien *Sud-Ouest* suite à la parution d'un article invitant à participer à mon enquête. Je n'avais pas vu mon sujet sous cet angle, mais pourquoi pas ? Des études ont démontré que le travail de nuit ou en horaires dits décalés augmenterait le risque de cancer et notamment de cancer du sein chez la femme<sup>3</sup>. Ce sujet semblait incongru en géographie. D'ailleurs, une des questions les plus fréquentes lorsque je parlais de mon sujet, y compris dans le milieu scientifique, était : « *Vous êtes sociologue ?* ». Du grand public à la recherche, le lien entre nuit urbaine et géographie ne semble pas si évident.

L'étude de la nuit en géographie peut paraître insolite au premier abord tant il est vrai que cet objet de recherche y a été peu abordé. Néanmoins, il n'est pas particulièrement nouveau en sciences humaines et sociales. Le premier à avoir exploré la nuit en la questionnant en tant que frontière - notion éminemment géographique - est le sociologue américain Melbin Murray à la fin des années 1970. Ces travaux n'ont pas impulsé une dynamique particulière aux États-Unis ou en Europe. Il faudra attendre environ une décennie et la volonté des pouvoirs publics britanniques pour que cet intérêt ressurgisse.

---

<sup>3</sup> Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Août 2014. N°62. p. 6.

### ➤ Un intérêt d'abord britannique<sup>4</sup> :

Au début des années 1990, les autorités britanniques cherchant à revitaliser les centres-villes dans un contexte post-industriel envisagent d'y développer les activités nocturnes pour relancer l'économie (P. Chatterton & R. Hollands, 2003). C'est la naissance de la *night time economy*, angle principal d'approche de la nuit par les chercheurs britanniques. Une politique concrète est alors mise en place par les municipalités afin d'attirer de nouveaux habitants, des touristes et des investisseurs : il s'agit de déréguler la vente d'alcool et de développer l'industrie du divertissement (F. Bianchini, 1995 ; R. Shaw, 2014). Jusqu'alors les centres-villes, peu habités, étaient principalement fréquentés de 9h à 17h par les usagers venant y travailler ou y faire du shopping (T. Heath & R. Stickland, 1997). Ils étaient ensuite désertés par ces usagers et remplacés par des populations marginales (A. Lovatt & J. O'Connor, 1995). Tout en relançant l'économie, les autorités souhaitaient rendre plus sûrs ces espaces centraux la nuit pour attirer des usagers « désirables » (R.V. William, 2008)

Cette politique participa sans doute à un intérêt croissant des chercheurs britanniques pour la nuit. Si la géographie française s'est penchée plus tardivement sur cette question, elle semble désormais bien présente dans ce champ, particulièrement ces dernières années.

### ➤ L'émergence et l'essor d'un objet de recherche en France

Les premiers apports sont à attribuer à Jean-Michel Deleuil qui consacra sa thèse, soutenue au début des années 1990<sup>5</sup>, à l'évolution des pratiques nocturnes lyonnaises. Luc Gwiazdzinski lui emboîta le pas en soutenant, dix ans plus tard, sa thèse ayant pour terrain les nuits strasbourgeoises<sup>6</sup>. Tous deux constatent alors le manque de considération pour la nuit par les élus et les professionnels de

---

<sup>4</sup> Voir le numéro spécial de la revue *Urban Studies* consacré à la nuit et en particulier l'introduction d'où sont issues la plupart des références bibliographiques citées dans ce passage. (I. van Liempt, I. van Aalst et T. Schwanen, 2015, pp.407-423.)

<sup>5</sup> J.-M. Deleuil a soutenu sa thèse, *Lyon, la nuit : espaces, pratiques et représentations*, en 1993. Elle fut publiée sous le titre *Lyon la nuit*, en 1994.

<sup>6</sup> L. Gwiazdzinski a soutenu en 2002 sa thèse *La nuit, dimension oubliée de la ville. Entre animation et insécurité. L'exemple de Strasbourg*.

l'aménagement ; L. Gwiazdzinski considère qu'elle est « *la dimension oubliée de la ville* » (2002). Suivant cette même idée, Sandra Mallet plaide pour la prise en compte des différents temps de la ville (la chronotopie) dans un « urbanisme-temporel ». Sa thèse ainsi que celles de Samuel Challéat et d'Edna Hernandez Gonzalez (soutenues toutes trois dans les années 2010), approchent la nuit à travers le prisme de la lumière artificielle. Les éclairages publics sont étudiés en tant qu'outil d'aménagement du territoire, surtout urbain, (S. Mallet, E. Hernandez Gonzalez) ou comme source de « pollution lumineuse » (S. Challéat). Actuellement, au moins une demi-douzaine de thèses en géographie et en aménagement de l'espace et urbanisme sont en cours de préparation en France<sup>7</sup>. Elles s'orientent principalement autour des questions de la fête et des conflits d'appropriation des espaces urbains, thèmes que j'aborde également à propos de Bordeaux. On trouve aussi des recherches, individuelles ou collectives, en cours en Europe (Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Portugal, Suisse) et au Canada (Montréal). Preuves s'il en faut que la nuit sort de l'ombre !

---

<sup>7</sup> À partir du fichier thèses.fr

<b>THESES SOUTENUES</b>	
J.-M. Deleuil (1993)	Lyon, la nuit : espaces, pratiques et représentations.
L. Gwiazdzinski (2002)	La nuit dimension oubliée de la ville, entre animation et insécurité. L'exemple de Strasbourg.
S. Mallet (2009)	Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie. Vers un urbanisme temporel.
S. Challéat (2010)	"Sauver la nuit" : empreinte lumineuse, urbanisme et gouvernance des territoires.
E. Hernandez (2011)	Comment l'illumination nocturne est devenue une politique urbaine : la circulation de modèles d'aménagement de Lyon (France) à Puebla, Morelia et San Luis Potos (Mexique).
Cécilia Comelli (2015)	Mutations urbaines et géographie de la nuit à Bordeaux
<b>THESES EN PREPARATION</b>	
N. Chausson	Penser la nuit par la qualité de vie : entre opportunités, tensions et risques. Une première approche des nuits de la métropole lyonnaise.
W. Hu	Dynamiques économiques nocturnes et production d'espace public. Étude comparée sur des métropoles de Chine, d'Europe et des États-Unis.
M. Bonte	La ville, la nuit, la fête. Géographies des pratiques citadines à Beyrouth.
F. Guérin	Le noctambulisme à Paris et Madrid. Une micro-écologie des pratiques et usages nocturnes publicisant l'espace : articulations entre penser, vivre et narrer ses nuits festives et informelles.
A. Defrance	La politique urbaine du bruit et les conflits d'appropriation de l'espace à Paris.
E. Walker	Les cohabitations nocturnes dans les hyper-centres : exemples de Caen, Rennes et Paris.

Figure 1. Thèses soutenues et en cours sur la nuit, en France

Un point commun à la majorité des travaux des géographes sur la nuit consiste à pointer l'absence de prise en compte des temporalités (et donc de la nuit) par les aménageurs et les élus, participant à faire de la ville la nuit un système urbain incomplet (L. Gwiazdzinski, 2007). En effet, les nombreuses définitions de la ville, bien souvent pertinentes dans leur réalité diurne, sont lacunaires, voire erronées, lorsqu'elles sont appliquées à leur temporalité nocturne. Il convient cependant de noter que la ville n'est pas non pensée explicitement en fonction du jour seulement. Les définitions ne précisent en effet jamais de différences entre le jour et la nuit. Une seule géographie de la ville est établie, sans discernement des différentes temporalités, avec comme conséquence l'idée d'un fonctionnement

homogène et linéaire de ces dernières. Les chercheurs, en dehors de la poignée citée, ne s'attachent pas plus à la dimension temporelle de la ville que ne le font les aménageurs et les urbanistes dans leurs projets. Pas plus à la nuit qu'au dimanche pour citer des exemples évidents de fonctionnement différent si l'on prend la peine d'y réfléchir (S. Mallet, 2014).

« L'objectif » de la ville dans le « modèle d'Amsterdam »<sup>8</sup> théorisé par J. Lévy qui correspond aux villes Européennes et auquel appartient Bordeaux, est de tendre « à maximiser l'avantage de concentration, c'est-à-dire de coprésence et d'interaction du plus grand nombre d'opérateurs sociaux »<sup>9</sup>. Les principales caractéristiques d'une ville mises en avant pour ce modèle sont la densité et la diversité : de populations, de fonctions et de services. Les réalités diurnes des villes européennes s'en approchent car l'on y retrouve, globalement, nombre des caractères qui le définissent. En journée, la ville est riche de possibles. Les infrastructures de transport sont nombreuses ainsi que les équipements publics de service (administrations, bureaux de poste, etc.), il en va de même pour les équipements dédiés aux loisirs et à la culture ou encore les équipements privés pour les loisirs et la consommation. Tous ces éléments font partie des facteurs de structuration de la ville, notamment du fait de leur accessibilité.

En revanche, si l'on tente de mettre en rapport ces caractéristiques aux réalités nocturnes des villes, la corrélation est quasi-absente. Ainsi que le remarque Luc Bureau : « (...) à partir d'un certain seuil d'obscurité s'opère une métamorphose de la ville. C'est un lieu absolument incomparable. Les définitions, si habiles à cerner la réalité en d'autres temps, ne fonctionnent plus : la forme, les fonctions, les habitants ne sont plus les mêmes. Grandes le jour, certaines villes se contractent en presque rien la nuit »<sup>10</sup>. En effet, des mutations – matérielles et idéelles (j'y reviendrai plus tard) – de la ville ont lieu entre le jour et la nuit et le couple densité/diversité est mis à mal par une offre de services très réduite en nombre et en genre.

Le système urbain est donc bien incomplet la nuit (Gwiazdzinski, 2007). Ainsi, l'approche de la ville, de sa plus simple définition au modèle d'Amsterdam, est en

---

<sup>8</sup> J.Lévy. 2003. pp. 952-957.

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> L. Bureau. 1997. p. 115.

partie défaillante. Elle manque de nuance, de variance car il n'existe pas une réalité de la ville. Comme l'écrit Michel Lussault, il faut tenir compte de l'échelle de la ville<sup>11</sup> mais aussi reconnaître la pluralité des temps et des rythmes<sup>12</sup>, c'est-à-dire, prendre conscience et reconnaître, ainsi que le suggère Ariella Masboungi, que : « *l'Europe semble rester marquée par les contrastes entre temps de vie et temps de repos* »<sup>13</sup>. Cette prise en compte permettrait en effet de produire une définition plus fidèle à la réalité, mais surtout, d'accepter et d'intégrer les particularités des différents moments de la journée, de la semaine et de l'année dans les projets urbains et les politiques de la ville plus largement. Les chercheurs de la nuit ont conscience que « *la ville est susceptible de prendre des formes et des significations différentes selon les moments où elle est vécue* »<sup>14</sup>, ou pour reprendre les mots de Luc Gwiazdzinski, que « *la ville n'est pas une entité unidimensionnelle figée* »<sup>15</sup>. C'est peut-être simplement ces deux phrases qu'il manque aux définitions de la ville pour compléter et nuancer le modèle qu'elles proposent.

Luc Bureau justifie son parti pris pour la nuit car « *l'autre [le jour] exagère (...), se laisse partout voir, crie à tue-tête, ne dort jamais* »<sup>16</sup>. Il fait, en fait, de la discrimination positive ! Mais pour comprendre la géographie nocturne d'une ville, il faut s'intéresser à la temporalité complète de la ville : jour et nuit sont indissociables tels le recto et le verso d'une feuille de papier. Cependant, les projets urbains qui sont une clé de lecture de la ville, ignorent bien souvent la question des temporalités et deviennent surtout des projections socio-spatiales de la vie urbaine diurne. Pourtant, le monde ne s'arrête pas de tourner la nuit, figeant la ville, les hommes et les activités dans un temps suspendu. C'est justement parce que la terre tourne, inexorablement, que les projets urbains ont un impact sur la nuit. C'est en cherchant à comprendre ces projections, qui entrent dans la transformation de la ville, qu'il sera possible d'appréhender les dynamiques nocturnes. En quoi consiste alors le projet urbain bordelais ? De quelle manière

---

11 M.Lussault. 2003. pp. 988-992

12 M.Lussault. 2003. pp.901-904

13 A. Masboungi. in T. Paquot. 2001. p. 174.

14 L. Bureau, L. 1997. p. 120.

15 L. Gwiazdzinski. 2002. p. 11.

16 L. Bureau. *Op.cit.* p. 135.

est-il (in)directement, à l'origine de la géographie de la ville de nuit ? C'est de cela dont il sera question dans les pages à venir.

Un des composantes majeures à prendre en compte est le fait que les idées et les hommes (notamment les grands noms de l'urbanisme) circulent. En conséquence, les projets de ville et de territoire ne sont pas si différents d'une ville à l'autre et des grandes tendances se dégagent. Ainsi, depuis une vingtaine d'année, l'accent est mis sur la revitalisation des centres-villes, *via* des politiques de patrimonialisation pour attirer habitants, touristes et investisseurs mais comme le souligne I. Garat : « *l'ambition n'est pas [uniquement] posée en terme de rayonnement régional mais bel et bien international* »<sup>17</sup>. Cette tendance sous-tend également le grand projet urbain initié par Alain Juppé en 1995. Il convient alors d'étudier les mutations induites par ce projet pour comprendre la géographie de la nuit à Bordeaux car la nuit, si elle est une frontière, est poreuse aux transformations de la ville. L'objectif de la recherche consiste donc à montrer les conséquences des mutations urbaines sur la géographie de la nuit à Bordeaux.

#### ➤ Inscription du sujet dans la discipline

Le fait d'avoir pour objet central la ville, fut-elle de jour ou de nuit, et de l'appréhender par son projet urbain, place indéniablement cette thèse dans le champ de la géographie urbaine. Cependant, les projets urbains, comme les villes, n'ont pas de sens sans les usagers. Il ne s'agit que de cadres dans lesquels ces derniers évoluent, le plus souvent en suivant les usages prévus, parfois en étant moins « rationnels ». L'étude des pratiques et des représentations permet de voir à quel point les usagers se sont appropriés la ville du projet (les usages prévus) d'une part, mais aussi une « autre » ville que celle anticipée, notamment dans la temporalité nocturne. Les points de tensions seront alors révélateurs d'une projection considérant ces acteurs de manière peut-être trop rationnelle.

Une des caractéristiques majeures de la ville de nuit sont les pratiques festives et de loisirs. C'est en cela qu'étudier les nuits urbaines peut ne pas paraître un sujet sérieux, car la nuit est associée aux bars, à l'alcool, à la fête. La « fête » n'est pas une entrée privilégiée dans mon travail car je considère les sorties, auxquelles je fais

---

<sup>17</sup> I. Garat. 2005. p. 275.

surtout référence, plutôt comme des pratiques de loisirs même si elles ont, la plupart du temps, une dimension festive. Ces sorties nocturnes ne sont pas de l'ordre de l'exceptionnel comme peuvent l'être considérées les fêtes (D. Crozat & S. Fournier, 2005). Néanmoins, elles ont pour but commun de rompre avec un quotidien, d'être précédées d'un rituel de préparation et de participer au développement du lien social<sup>18</sup>, notamment par la consommation d'alcool. Une différence majeure cependant est le regard porté à ces deux volets : la fête (calendaire, commémorative, etc.) qui est de l'ordre de l'événement culturel pour les municipalités, se justifie par le rôle qu'elle joue dans la (re)construction de l'identité locale en s'appuyant sur un patrimoine plus ou moins revisité, mais également car elle est un outil de promotion du territoire (I. Garat, 2005). En revanche, les pratiques nocturnes plus ordinaires des individus, les sorties du week-end, sont souvent associées par les riverains et les autorités au désordre et aux « beuveries » des jeunes, ce qui nécessite de les encadrer fortement. Les deux cohabitent à Bordeaux et qu'il s'agisse de fêtes, de manifestations (plus ou moins) culturelles ou de pratiques de loisirs, ces thématiques sont des objets de recherche sinon courants, du moins admis et ancrés au sein de la géographie sociale et culturelle (G. Di Méo, 2001). En outre, mon approche par les individus accorde une place importante aux rôles de l'expérience et de l'appartenance au groupe dans la construction des représentations individuelles et collectives. Cette posture est également courante dans ce champ de la discipline.

Il convient aussi de signaler dès à présent, que j'analyse les mutations induites par le projet urbain, comme le fruit de la société capitaliste, concourant ainsi à la spéculation –notamment immobilière - puis à la relégation de populations marginalisées. Cette position me situe alors dans le champ de la géographie engagée. De plus, fidèle à ce courant post-moderne, je sais que mon appartenance à une classe, un genre, une « race », détermine ma manière de chercher autant que celle dont je suis perçue notamment par les personnes interrogées ou observées sur le terrain, et en conséquence mes résultats. Autrement dit : être une chercheuse blanche en Afrique<sup>19</sup> ou une jeune femme dans une boîte de nuit (à

---

<sup>18</sup> G. Di Méo. 2001. pp.1-21

<sup>19</sup> Comme c'était le cas pour ma maîtrise (Master 1)



Bordeaux) influence mes interlocuteurs qui me considèrent, en retour, par rapport à leur construction identitaire.

➤ Intérêt scientifique, médiatique et politique pour la nuit

La nuit comme objet de recherche en géographie ne cesse de croître. Les sujets des thèses en cours évoquées révèlent, sinon un fait de société nouveau, des situations, notamment de conflits, qui semblent se répéter quel que soit le terrain d'étude : capitale ou ville de province, milieu urbain ou rural. À cela une hypothèse simple : les villes ont des objectifs et des projections (socio-spatiales) similaires, elles adoptent donc les « mêmes » projets urbains (en omettant les temporalités) et se retrouvent face aux mêmes conséquences.

Le problème des conflits n'est pas exclusivement mais fréquemment lié aux pratiques nocturnes festives. Ce type de conflits d'usage est de plus en plus médiatisé. La presse se fait régulièrement l'écho de « débordements » ou de faits divers nocturnes à Toulouse ou à Lille par exemple. Il y a quelques années, ce sont les nuits rennaises et la réponse « musclée » des autorités qui attireraient l'attention médiatique. Aujourd'hui, ces tensions ne sont pas l'apanage des grandes villes, mais concernent aussi bien des villes moyennes (Besançon<sup>20</sup>) que des petites communes comme Avallon (Yonne, 7 000 hab.)<sup>21</sup> ou encore Figeac<sup>22</sup> (Lot, 10 000 hab.).

Cette émergence de la vie nocturne au niveau médiatique, et donc social, a des conséquences sur le plan politique : les élus se saisissent à leur tour de cette question, renforçant l'intérêt médiatique. En réponse au développement de la vie nocturne festive ou aux tensions dont elle est jugée responsable, certaines municipalités se sont dotées d'élus en charge de la nuit, font signer des chartes de la vie nocturne, organisent des états généraux ou des conférences sur la vie nocturne.

---

<sup>20</sup> [www.macommune.info](http://www.macommune.info) du 09/09/2013 (« Un PV de 68 euros si vous faites trop de bruit »).

<sup>21</sup> [www.lyonne.fr](http://www.lyonne.fr) du 16/06/ 2014 (« Gérants et clients des bars défendent la vie nocturne d'Avallon »).

<sup>22</sup> [www.ladepeche.fr](http://www.ladepeche.fr) du 18/10/2013 (« Une charte de la vie nocturne pour calmer les excès des jeunes »).

Finalement, « l'engouement » à divers niveaux ces dernières années pour cette question, assez peu médiatisée au début de mon travail de thèse, confirme la pertinence d'étudier le nuit urbaine. Les médias et les politiques se focalisent sur les tensions et les conflits liés à l'appropriation de cet espace-temps. Constaté des faits est une chose, mais notre objectif en tant que géographes, ou chercheurs plus largement, est d'essayer les comprendre.

### ➤ Comprendre la situation

Pour cela il faut, d'une part, prendre en compte le développement du temps de loisirs et l'importance accordée à ces activités (J. Dumazedier, 1962), lesquelles se déroulent bien souvent, en soirée ou le week-end (S. Mallet, 2014) ; et d'autre part, tenir compte du contexte libéral de la société qui encourage le développement de l'économie, tous domaines et toutes temporalités confondus.

Ces éléments contextuels nourrissent et sont à la fois le cadre de déploiement des projets urbains, orientés vers la revitalisation des centres-villes. Ces projets rendent possibles et participent à la localisation et à la concentration des pratiques, qui étaient peut-être plus diluées ou dans des zones moins recherchées auparavant. La mutation des espaces centraux, tant en termes d'images (de représentation) que de pratiques, rendent difficile leur partage, et causent relégations et conflits. C'est une conséquence de l'attractivité nouvelle de ces espaces autrefois délaissés ou marginalisés. Cependant, cet intérêt résulte de choix politiques en matière d'aménagement du territoire qui se traduisent dans les projets urbains. Ce sont ces choix et leurs impacts en termes de territorialités nocturnes dont j'ai choisi de faire mon sujet de thèse.

### ➤ Problématique et hypothèses

La problématique centrale de la thèse est de questionner le rôle et les conséquences des mutations urbaines sur la géographie de la nuit à Bordeaux. Je souhaite donc, d'une part, analyser ces mutations et leurs conséquences sur la vie nocturne et, d'autre part, étudier la façon dont la géographie de la nuit se manifeste à Bordeaux. Peut-on alors dire que Bordeaux tend à se développer 24h sur 24 ou la nuit est-elle encore une frontière ?

Pour mener à bien cette recherche, je me suis appuyée sur plusieurs hypothèses. Tout d'abord, la première hypothèse suggère que les politiques de revitalisation tendent à l'embourgeoisement et que la vie nocturne suit cette tendance à l'élitisation. Ensuite, la seconde hypothèse, indissociable de la première, prétend que le développement d'activités de loisirs et l'attractivité nocturne de ces quartiers est le résultat de cette revitalisation du centre-ville (qui participe au « retour en ville »). Enfin, j'émetts comme dernière hypothèse que, malgré le développement de l'économie de la nuit (par ces activités de loisirs) et son élitisation qui pourrait être facteur d'acceptation, cet espace-temps ne se banalise pas et reste une frontière physique et mentale.

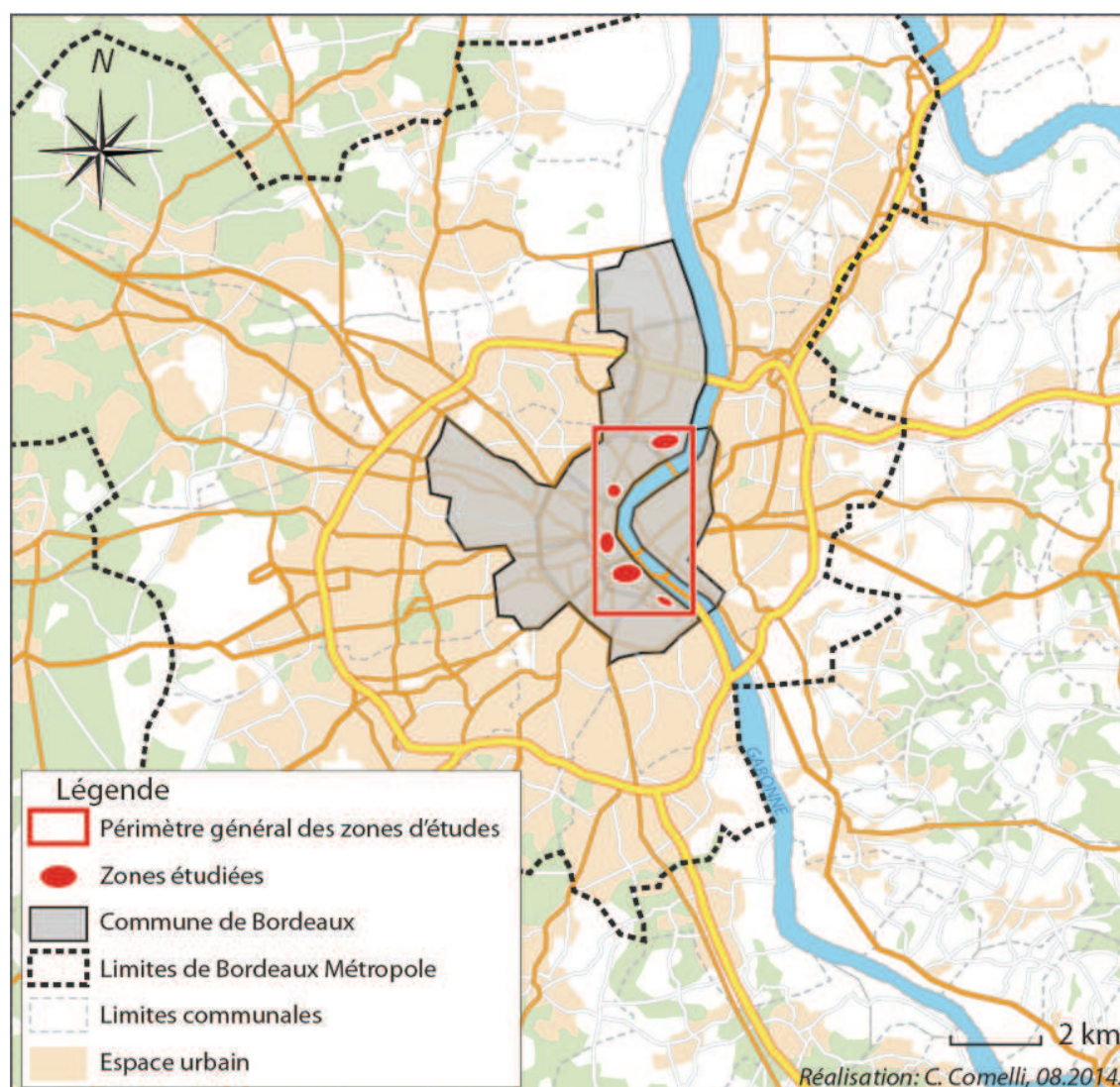
### ➤ Plan de la thèse

Le plan s'articule en trois grandes parties contenant chacune deux chapitres. La première partie sera l'occasion d'exposer le cadre théorique. Le premier temps (ch. 1) sera consacré à l'état de l'art. Je commencerai par présenter la manière dont la nuit est appréhendée au cours du temps par les individus et les sociétés, puis de manière plus approfondie, j'exposerai les apports des chercheurs. Le second temps (ch. 2), sera dédié à la présentation du cadre méthodologique, conceptuel et contextuel : je détaillerai la méthodologie employée et je préciserai le corpus théorique explicatif des mutations urbaines. Ce sera aussi l'occasion de dévoiler le terrain de la recherche dans ses dimensions spatiales et temporelles puis de l'élargir au contexte global et local.

La deuxième partie de la thèse s'attachera à décrire et à expliquer les mutations qui découlent du projet urbain actuel. J'y présenterai d'abord (ch. 3) une typologie qui me permettra de classer les quartiers étudiés, selon trois catégories, en fonction de leur stade d'avancement dans le processus de « revitalisation ». Il sera alors question des transformations morphologiques et sociologiques, tant diurnes que nocturnes. Ensuite (ch. 4), je mettrai en avant les conséquences induites par ce « retour en ville ».

La dernière partie permettra de mieux cerner les nuits bordelaises et fera écho au premier chapitre de la thèse. Je montrerai (ch. 5) la constance des sentiments de crainte que la nuit peut susciter, tant pour les usagers et les habitants que pour les autorités. Je présenterai une géographie des violences nocturnes au regard de la

géographie de la peur à Bordeaux et j'en exposerai les répercussions. Enfin, le dernier chapitre (ch. 6) permettra de nuancer en partie le précédent en montrant que la motivation des sortants est souvent plus grande que la peur. Cependant, j'y montrerai également, malgré la diversité des profils et des pratiques, une appétence particulière pour les espaces rénovés et mis en scène tels des décors de théâtre dans lesquels les usagers sont à la fois acteurs et spectateurs. Cela m'amènera à montrer et à conclure qu'à Bordeaux, la nuit est une frontière qui perdure plus qu'elle ne recule.



Carte 1 : Localisation des zones d'études dans l'agglomération





## **-- 1ERE PARTIE --**

### **POUR UNE LECTURE GEOGRAPHIQUE DE LA NUIT**

#### **URBAINE, CADRE THEORIQUE**

La première partie de la thèse comporte deux chapitres qui seront dédiés à la présentation de l'état de l'art et du cadre théorique et contextuel de la recherche.

Le chapitre premier, composé de deux parties, est consacré à la nuit. Dans un premier temps, il sera question du rapport des hommes à la nuit, de l'antiquité à nos jours, tant du point de vue scientifique que populaire puisque je présenterai l'état des recherches sur le sujet mais également les représentations que se font les sociétés et les individus de la nuit. Dans un second temps, j'aborderai l'évolution de la prise en compte scientifique de la question des temporalités qui mène à la considération de la nuit comme un objet de recherche à part entière, bien qu'encore timide, dans les études contemporaines. Je développerai plus particulièrement l'état de la recherche en géographie en présentant les différentes entrées proposées par les géographes.

Le second chapitre qui présente le cadre méthodologique, conceptuel et contextuel sera divisé en quatre temps. Dans les deux premiers j'exposerai la méthodologie employée et le corpus théorique. Les deux suivants seront consacrés à la présentation du terrain d'étude, que je délimiterai de façon spatiale et temporelle, et au contexte de la recherche, du global au local.





# CHAPITRE 1 -

## LA NUIT : REPRESENTATIONS ET ETAT DE L'ART

*« Pour Colombine, la nuit n'était qu'une obscurité peuplée de bêtes effrayantes comme les loups et les chauves-souris. (...) Pierrot connaît la nuit. Il sait qu'elle n'est pas un trou noir (...) »*

*(M. Tournier, 1999, p.7)*

### I - L'humanité et la nuit, au fil du temps

#### a) Mythes et croyances ancestrales

La nuit a été assez peu étudiée au sein du champ des sciences humaines et sociales et l'apport des chercheurs venant de la sociologie, de l'anthropologie ou de la géographie reste encore faible. Pour Antigone Mouchtouris (2003), le peu de réflexion sur la nuit propre à ces disciplines fait que l'on a toujours tendance à se référer au rôle qui lui est attribué par la mythologie grecque<sup>23</sup>. Néanmoins, et sans se limiter à cette approche, l'auteure enrichit la compréhension des représentations actuelles que la nuit suscite. Les premiers écrits sur la nuit remontent à l'antiquité grecque et sont attribués aux poètes Homère avec l'Illiade, et à Hésiode qui serait l'auteur de la Théogonie<sup>24</sup>.

La nuit (*Nyx*) est alors personnifiée, considérée comme l'une des premières divinités apparues lors de la création du monde. Elle est fille de Chaos et mère d'*Hypnos* (le sommeil) et de *Thanatos* (la mort). Cependant, la nuit n'est pas simplement perçue comme destructrice car, en engendrant *Héméra* (le jour), elle a

---

<sup>23</sup>A. Mouchtouris. 2003. p.47.

<sup>24</sup> La théogonie est le récit poétique de la généalogie des dieux, en 1022 vers, attribué à Hésiode (-VIII, -VII).

également des vertus créatrices<sup>25</sup>. Malgré cet équilibre entre destruction et création, le sentiment dominant inspiré par la nuit est celui de la crainte qui proviendrait des mythes les plus anciens et de la figure maléfique des divinités qui lui sont associées. Ainsi, les croyances séculaires de nombreuses cultures à travers le monde sont peuplées de sombres divinités nocturnes, souvent liées à la mort.

C'est le cas des Egyptiens, dont le dieu soleil *Râ* s'engouffre chaque soir dans le monde souterrain des morts afin d'y affronter des forces malfaisantes, le lever du soleil, chaque jour, est le signe du triomphe du dieu sur ces périls. Les toltèques et les aztèques possèdent aussi une divinité nocturne : *Tezcatlipoca*, ce dernier est également le dieu de la guerre et il se bat contre son frère *Quetzalcóatl*, divinité associée à la vie. Dans les croyances populaires japonaises, la nuit est peuplée de cortèges de créatures étranges, surnaturelles, esprits et autres démons. Dans la mythologie chinoise encore, une bête féroce vient tourmenter les hommes durant la nuit.

Le balayage rapide de ces différentes mythologies à travers le monde et les pages à venir illustrent la crainte ancestrale que suscite la nuit. L'universalité de ce sentiment s'explique, tout simplement, par l'appartenance de la Terre au système solaire et au fait que sa rotation conduit à l'alternance du jour et de la nuit, laquelle a précédé l'humanité et lui survivra. L'explication du phénomène ne suffit pas pour autant à faire disparaître ce sentiment car les craintes que suscite cette temporalité ne se limitent pas à la peur que le jour arrête de se lever comme ce fut longtemps le cas.

## **b) La nuit au moyen-âge**

En faisant un saut de plus d'un millénaire dans le temps pour se retrouver au Moyen-âge, les écrits de Jean Verdon, historien spécialiste de cette période, nous éclairent sur les représentations de la nuit à cette époque en consacrant un ouvrage à cette thématique<sup>26</sup>. Il relate les diverses craintes que la nuit suscite au Moyen-âge. La peur la plus profonde qu'il présente et qui persista longtemps est celle d'une nuit éternelle, du soleil qui ne réapparaît pas. Bien que cette crainte fût

---

<sup>25</sup> A. Mouchtouris. Ibidem. p. 38.

<sup>26</sup> J. Verdon. 2009.

issue de l'ignorance des populations en matière d'astronomie, elle demeura après les découvertes scientifiques en ce domaine. Les élites judéo-chrétiennes du Moyen-âge et des périodes suivantes participent grandement à véhiculer une image négative de la nuit, associant cette dernière aux ténèbres et à la mort. Leur focalisation sur la sorcellerie et le satanisme a contribué à accentuer les aspects maléfiques et inquiétants de la nuit (S. Delattre, 2003 ; J. Verdon, 2009). La religion s'est emparée de cette crainte pour renforcer son contrôle sur les populations.

Jean Delumeau constate également le rôle joué par l'imprimerie dans le processus de diffusion de la peur de la nuit : « *La civilisation européenne, au début des temps modernes, paraît avoir cédé, l'imprimerie aidant, à une peur accrue de l'ombre* »<sup>27</sup>. L'imprimerie participe à la diffusion de la peur mais, semble-t-il, tarde à diffuser les progrès de la science. En effet, c'est au cours de ces siècles que les possibilités de voir dans la nuit ont été accrues grâce aux nouvelles techniques astronomiques et que s'est opéré le passage « *Du monde clos à l'univers infini* », selon le titre de l'ouvrage d'Alexandre Koyré<sup>28</sup>. Pour l'astronome Pierre Gassendi<sup>29</sup>, contemporain de Galilée étudié par S. Taussig, la nuit n'est qu'une éclipse du soleil et ne doit aucunement être perçue comme un danger :

« La succession des nuits et des jours n'existent que d'un point de vue relatif, pour un observateur placé sur la terre. Le concept de nuit n'a aucun sens sans l'immensité de l'univers, la terre n'est pas le centre de l'univers, mais uniquement un point privilégié, car celui de l'observateur (...) »<sup>30</sup>.

Les scientifiques d'alors savent expliquer la nuit et n'en n'ont pas peur. Cependant, à partir du 16<sup>ème</sup> siècle, la croyance en la présence démoniaque à la tombée de la nuit est accentuée et l'Eglise catholique multiplie les bûchers de sorcellerie « (...) *pour interrompre le vol nocturne des sorcières vers la copulation avec le prince des ténèbres, et pour purifier par les flammes l'ombre indomptée.*»<sup>31</sup>.

---

<sup>27</sup>Cité par D. Bertrand. 2003. p. 10.

<sup>28</sup> A. Koyré. 2007.

<sup>29</sup> Pierre Gassendi (1592-1655).

<sup>30</sup> P. Gassendi, cité par S. Taussig. 2003. p. 81.

<sup>31</sup> S. Delattre. 2003. p.30.

### c) La constance des discours et des représentations

Dans la conception chrétienne, le jour est associé à la clarté, au Bien, à Dieu, et la nuit à l'obscurité, au Mal, à Satan. Cette propagande idéologique de l'Eglise sert les autorités qui voient comme une transgression, un vice, l'attrait pour la nuit (S. Delattre, 2003). Jusqu'à la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle il est considéré comme anormal de sortir la nuit, les gens de bonnes mœurs et plus particulièrement les femmes étant sensées dormir<sup>32</sup>. La nuit doit être le temps du repos. Les personnes qui sortent après le coucher du soleil deviennent alors suspectes, tendance que l'on peut encore retrouver cinq siècles plus tard.

#### ➤ La peur des agressions

Parmi les transgressions appréhendées, on retrouve la crainte des agressions, particulièrement avant l'avènement de l'électricité car les rues peu ou mal éclairées peuvent faciliter le travail des malfrats. Face à l'absence de visibilité, les autorités font leur possible pour contraindre la nuit : remparts et couvre-feux renferment la cité sur elle-même tandis que guets et lampes à huile contrôlent son sein du mieux qu'ils peuvent (S. Delattre, 2003 ; S. Mallet, 2009). Durant les temps calmes du 19<sup>ème</sup> siècle, le couvre-feu cesse mais les patrouilles quadrillent l'espace public nocturne et la nuit est sécurisée et policée, comme en temps de crise<sup>33</sup>.

Si toute personne déambulant après le crépuscule du soir est considérée comme suspecte aux yeux des autorités, les soupçons diffèrent selon le sexe de l'interpellé. Les hommes auraient une propension plus grande au vol ou à l'agression tandis que les femmes sont considérées comme des « *filles publiques* »<sup>34</sup>. Au 19<sup>ème</sup> siècle, elles sont nommées « *rôdeuses de nuit* » dans les rapports des patrouilles<sup>35</sup>. Les femmes décentes étant chez elles aux heures obscures, celles se trouvant dans l'espace public sont forcément porteuses d'intentions précises et impures à caractère sexuel.

---

<sup>32</sup> Ibidem.p.600.

<sup>33</sup> Ibid. p.387.

<sup>34</sup> S. Delattre. Op.cit. p.599.

<sup>35</sup> Idem.

## ➤ La peur des transgressions sexuelles

Avec les agressions, les transgressions sexuelles sont une des plus grandes craintes de l'Eglise catholique qui essaie d'enrayer la débauche des plaisirs et des désirs sexuels en véhiculant une image maléfique de la nuit afin de faire peur aux fidèles (S. Delattre, 2003). Cependant, l'aspect transgressif de la nuit est aussi vécu de manière positive, notamment en raison du côté libertin qui fait de Paris, à partir de la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la capitale des plaisirs<sup>36</sup>. Mais les nuits de Paris sont particulières et il n'en va pas de même pour le reste du territoire pour lequel la nuit reste une frontière. La capitale est la première ville française à conquérir ce front pionnier. Cette réputation libertine et libertaire de la capitale ne s'accompagne pas pour autant de l'amélioration du statut de la femme, pas plus au 19<sup>ème</sup> qu'au 21<sup>ème</sup> siècle. Il convient de noter que si les femmes ont gagné en autonomie au cours des siècles, leur place dans l'espace public la nuit ne va pas de soi et le déséquilibre entre les sexes reste encore aujourd'hui marqué dans cet espace-temps<sup>37</sup>.

L'attrait pour la nuit n'est pas seulement sexuel, la nuit est aussi synonyme de liberté, de beauté et de spiritualité.

## ➤ La nuit : le temps des artistes et de la liberté

Le sentiment de liberté ressenti la nuit est surtout évoqué par les hommes de lettres. Baudelaire, par exemple, dans *Les fleurs du mal* (1868), trouve un apaisement la nuit dans les rues de Paris qui « *rugissent* » la journée. Il fait plus souvent référence à l'absence de bruit qu'à l'absence de lumière :

« Enfin ! Seul ! On n'entend plus que le roulement de quelques fiacres attardés et éreintés. Pendant quelques heures, nous posséderons le silence, sinon le repos (...) Enfin ! il m'est donc permis de me délasser dans un bain de ténèbres ! (...) Mécontent

---

<sup>36</sup> D'après S. Delattre, le premier guide sur Paris la nuit a été publié à Boston en 1869 (*Paris at Night*), un autre datant de 1907 s'intitule *Le guide des plaisirs à Paris*. (p. 599).

<sup>37</sup> L. Roulleau-Berger. 2004. p. 102.

de tous et mécontent de moi, je voudrais bien me racheter et m'enorgueillir un peu dans le silence et la solitude de la nuit »<sup>38</sup>

C'est un temps où les hommes peuvent se retrouver avec eux-mêmes, loin de la cohue journalière. Écrivains et poètes se sont souvent inspirés des manifestations astronomiques nocturnes : la lune et les étoiles s'associant particulièrement bien aux écrits romantiques. Le rôle de la nuit chez les artistes est étudié par Paulette Choné, professeure d'histoire de l'art, dans un ouvrage relatif à la signification du nocturne dans l'art d'Occident au 17<sup>ème</sup> siècle<sup>39</sup>. L'auteure s'attache à la peinture et notamment à la manière de représenter techniquement la nuit, les ombres et les sources de lumière. Elle s'intéresse également à d'autres formes d'arts et artistes ; parmi les exemples sur lesquels elles s'attardent, trois en particulier permettent de se faire une idée de l'influence de la nuit chez ces artistes du 17<sup>ème</sup> à travers les sentiments qu'elle suscite.

P. Choné fait tout d'abord référence à Cesare Ripa (1555-1622). Cet auteur italien, amateur d'art réputé, est l'auteur de *l'Iconologie* (1593), ouvrage de référence qui fut une source d'inspiration mais aussi une encyclopédie iconographique pour les peintres et les poètes. Pour ce dernier, la nuit n'est en rien sinistre : elle est « [...] majestueuse, maternelle et consolante. [...] Il voit surtout dans cette déité sombre la bienfaisante compagne du sommeil et des rêves, mère des étoiles. »<sup>40</sup>.

Elle cite ensuite la poétesse italienne Gaspara Stampa pour qui la nuit est « plus belle et heureuse que les jours les plus heureux et les plus beaux »<sup>41</sup>. Enfin, la troisième référence artistique évoquée par P. Choné est *Le songe d'une nuit d'été* de W. Shakespeare (1595). Dans cette pièce, l'auteur met en scène une nuit magique, proche du rêve par la confusion. Il y oppose la nuit, espace des fantasmes au jour, celui de la réalité.

La nuit a ainsi souvent servi de support aux œuvres, notamment théâtrales ou picturales, pour décrire des actions aussi bien tristes que joyeuses, réalistes qu'irréelles. Cependant, ce qui semble particulièrement attirer les artistes, ce sont

---

<sup>38</sup> C. Baudelaire. 1869. A une heure du matin (petits poèmes en prose).

<sup>39</sup> Paulette Choné, *l'atelier des nuits : histoire et signification du nocturne dans l'art d'Occident*, presses universitaires de Nancy, Nancy, 1992, 156p.

<sup>40</sup> P. Choné. 1992. p.113.

<sup>41</sup> Ibidem.p. 133.

les lumières visibles la nuit. Qu'elles proviennent naturellement des astres ou de l'éclairage artificiel, les lumières de la nuit ont toujours été une source d'inspiration chez les artistes classiques ou plus contemporains tel que le photographe Brassai (1899-1984) dont une rétrospective a eu lieu en 2013 à Paris.

➤ La nuit : un temps propice à la réflexion

L'inspiration vient également du fait que la nuit est peut être un moment propice à la réflexion et au travail des artistes et des penseurs. Il s'agit alors de la nuit intérieure, celle non pas de la rue (ou de la campagne) et des lumières citées, mais celle de l'intimité, de la table de travail. Cet aspect réflexif de la nuit est traité dans les ouvrages des historiens. Jean Verdon notamment indique qu'être éveillé la nuit n'est pas mal perçu par l'Eglise quand il s'agit de communier avec Dieu car la nuit est un moment favorable à la prière : « *La nuit, l'homme ne perçoit plus le monde visible, de sorte qu'il cerne mieux l'invisible. C'est alors qu'il peut dans la tradition judéo-chrétienne rencontrer Dieu* »<sup>42</sup>. J.C. Margolin qui a analysé l'ouvrage du philosophe théologien Charles de Bovelles (1479-1553), *Liber de caligine divina*, fait un constat similaire :

« La lecture des penseurs mystiques nous invite à voir également dans la nuit la possibilité d'un rencontre avec Dieu, ou, à tout le moins, une épreuve purificatrice. Ce peut être aussi la nuit du retour à l'origine, ou la nuit de la foi, par exemple chez St Jean de la Croix et chez site Thérèse d'Avila. Quant à Cyrille de Jérusalem, il posait une question dont il connaissait déjà la réponse: Qu'y a-t-il de plus favorable à la sagesse que la nuit? »<sup>43</sup>.

Lorsque ce moment de la journée n'est pas consacré au sommeil, à la veille studieuse ou spirituelle, qu'il n'est pas un moment de fête ou de plaisir, il peut devenir très anxiogène. A la différence de poètes recherchant la solitude de la nuit, certains redoutent ces instants et ressentent une réelle détresse psychologique,

---

<sup>42</sup> J. Verdon, 2009. p. 294-295.

<sup>43</sup> J.C. Margolin. 2003. p.23.

comme en témoignent Anne Perraut-Soliveres (2001) et les nombreux appels nocturnes de personnes seules au commissariat<sup>44</sup>.

Les représentations de la nuit sont en fin de compte très variées et vont de la peur au plaisir en passant par l'expression de la foi. Les différents discours religieux, politiques ou artistiques témoignent de cette variété. Ces sentiments n'évoluent guère au fil du temps et tous se trouvent mêlés tout au long de l'histoire de l'humanité. La peur n'a pas cédé sa place au plaisir, tous ces sentiments cohabitent selon les croyances et le vécu de chacun. Ces sources historiques ou traitant de ces périodes sont de précieux documents pour se faire une idée des différentes perceptions de la nuit qui sont assez constantes au cours du temps.

Ces représentations sont d'autant plus précises lorsque les auteurs des époques passées donnent leur propre définition de la nuit.

### ➤ Exemples de définitions de la nuit dans le temps

Ainsi, à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, dans son Dictionnaire universel (1690), Furetière commence par une définition très rationnelle de la nuit. Il écrit qu'il s'agit du « *temps où le soleil n'est point dans l'horizon* », il explique ensuite que la durée d'ensoleillement varie à la surface de la terre et, enfin, de manière plus subjective, il s'intéresse à l'utilisation faite de la nuit qui est traditionnellement le temps du repos. C'est surtout cette partie de son propos qui est éclairante sur son opinion :

« " La nuit est faite pour dormir, pour délasser les hommes de leur travail. Il ne faut pas perdre le repos de la nuit, troubler le silence de la nuit, se mettre la nuit à courir toute la nuit, bien avant dans la nuit" : cette succession de mini édits de Furetière suggère la transgression latente inhérente à tout autre usage de la nuit. »<sup>45</sup>.

Quelques décennies plus tard, dans *Emile ou de l'éducation* (1762), J. J. Rousseau suggère qu'on fasse jouer les enfants dans la nuit afin qu'ils apprennent à ne pas la craindre, pour cela il faut que l'enfant « (...) *rie en entrant dans l'obscurité ; que le*

---

<sup>44</sup> Entretiens réalisés auprès de policiers travaillant la nuit au commissariat de Bordeaux, mai/juin 2009.

<sup>45</sup> D. Bertrand. 2003. p.17.



*rire le reprenne avant qu'il en sorte ; que tandis qu'il y est, l'idée des amusements (...), le défende des imaginations fantastiques qui pourraient l'y venir chercher* »<sup>46</sup>. Philosophe emblématique des Lumières, les positions de Rousseau diffèrent pourtant de celles de ses congénères et son invitation à ne pas craindre la nuit ne traduit pas la tendance de ses contemporains, mêmes des plus éclairés. En effet, J. Sgard<sup>47</sup>, constate l'usage de la métaphore nocturne maléfique jusque chez les philosophes du 18<sup>ème</sup>, donc chez des contemporains de Rousseau.

On retrouve à travers les œuvres du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup> siècle, ce déséquilibre entre une société policée craignant la nuit et des auteurs ironisant sur cette temporalité. Gustave Flaubert et Ambrose Bierce ont tous deux rédigé un dictionnaire, le premier a écrit le *Dictionnaire des idées reçues*<sup>48</sup> (1910) dans lequel se trouve la définition suivante : « MINUIT : limite du bonheur et des plaisirs honnêtes ; tout ce qu'on fait au-delà est immoral »<sup>49</sup> ; le second lui a répondu outre-Atlantique dans son *Dictionnaire du Diable*<sup>50</sup> (1911) : « JOUR, n. Période de vingt-quatre heures, gaspillées pour la plupart. Ce temps est divisé en deux parties, le jour proprement dit et la nuit pas très propre. La première vouée aux vilaines actions du travail, la seconde consacrée aux autres sortes de vilaines actions »<sup>51</sup>.

Après ce rapide survol de la présence de la nuit et des représentations qu'elle suscite sur une large période et dans des domaines aussi variés que la religion, la politique, l'art ou la science, c'est à travers ce dernier aspect que la nuit va être abordée à présent. Je vais notamment présenter l'apport des sciences humaines ces dernières décennies. La question de la nuit en géographie sera bien évidemment plus particulièrement développée.

---

<sup>46</sup> J.J. Rousseau. 2002 (1762). p. 97.

<sup>47</sup> D. Bertrand. Op. cit. p.11.

<sup>48</sup> Écrit entre 1850 et 1880, publié en 1910.

<sup>49</sup> G. Flaubert. 1913. p.44.

<sup>50</sup> Chroniques publiées dans des journaux entre 1881 et 1906, publication définitive en 1911.

<sup>51</sup> A. Bierce. 1911. Cité par P. Choné (1992), p. 129.

## II - La nuit dans les études contemporaines

L'étude de la temporalité nocturne reste récente et relativement marginale en géographie comme dans l'ensemble des sciences humaines. Cet intérêt spécifique pour la nuit est tout d'abord le fruit de la prise en compte de la question des temporalités par les chercheurs. Mais avant d'attirer l'attention des géographes, la nuit a été plus anciennement traitée dans d'autres disciplines, notamment en philosophie.

### a) De la prise en compte de la temporalité à la prise en compte de la nuit

En prélude à la présentation de l'état des recherches récentes sur la nuit contemporaine, il convient d'aborder la question de l'étude des temporalités en sciences humaines à laquelle quelques chercheurs avaient commencé à s'intéresser en amont de la question plus spécifique de la nuit, et qui en est indéniablement liée. On peut citer trois courants ou méthodes : la rythmanalyse, la *time-geography* et la chronogéographie.

#### ➤ La rythmanalyse

La rythmanalyse est un courant et une théorie développés notamment par les sociologues et philosophes Henry Lefebvre et Gaston Bachelard. Selon Sandra Mallet, le terme aurait été emprunté par G. Bachelard au philosophe portugais Lucio Alberto Pinheiro Dos Santos qui a rédigé des textes sur la phénoménologie rythmique autour des années 1920, dont un qu'il aurait transmis au philosophe français<sup>52</sup>. Par la suite, H. Lefebvre aurait lui-même découvert la rythmanalyse en lisant G. Bachelard (T. Paquot, 2009).

Cette notion n'est pas de prime abord géographique. G. Bachelard, scientifique « éclectique » du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>53</sup>, qui s'est intéressé aussi bien à l'imaginaire qu'au rationnel, considérait la question du temps, qui peut être envisagée comme subjective, à travers celle des rythmes qui sont plus objectifs. L'auteur, avant

---

<sup>52</sup> S. Mallet. 2009. p 140.

<sup>53</sup> Diplômé de philosophie, de physique et de lettres.

d'écrire sur la notion d'espace<sup>54</sup>, a écrit sur celle du temps dès les années 1930<sup>55</sup>. Il s'est notamment intéressé à l'étude des rythmes dans un cadre psychologique et thérapeutique. Dans *La dialectique de la durée* (1950), il précise dès les premières lignes de l'introduction le but de son étude qui : « (...) s'offre comme une propédeutique à une philosophie du repos »<sup>56</sup>.

G. Bachelard étudie le rapport de l'homme avec ses propres rythmes, internes, dits circadiens, et ceux, externes, du monde dans lequel il évolue, dits nycthémeraux. Le rythme circadien est une période de plus ou moins 24 heures qui correspond au rythme biologique de l'homme. Le rythme nycthémeraux est également une période de 24h, mais qui définit l'alternance d'un jour et d'une nuit qui est liée à la rotation de la Terre. Dans la mesure où G. Bachelard préconisait une concordance des temps de l'homme pour son bien-être, peut-on dire pour autant, par exemple, qu'il considérait le travail de nuit néfaste pour l'homme ? Cette position est celle de nombreux biologistes et médecins du travail qui ont constaté les effets néfastes d'un rythme décalé sur la santé des personnes concernées (Cese, 2010). Bien que ces conséquences soient avérées scientifiquement, il est difficile d'aller complètement contre le développement des activités dans la temporalité nocturne et notamment contre celles qui relèvent, paradoxalement, de la santé. En revanche, pour éviter qu'il ne soit trop développé, le travail de nuit est réglementé. Que ce soit ses bornes, le nombre d'heures qu'il est possible d'effectuer ou la compensation par un salaire supérieur à celui du jour. Cependant, la « prime de nuit » ne compense en rien l'impact sur la santé des travailleurs.

Pour G. Bachelard, la rythmanalyse est abordée selon des entrées biologiques et psychologiques; H. Lefebvre, quant à lui, associe le rythme au quotidien<sup>57</sup>. L'ouvrage de H. Lefebvre *Eléments de rythmanalyse, introduction à la connaissance des rythmes*<sup>58</sup> a été publié de façon posthume à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, mais son auteur s'intéressa cinquante ans plus tôt à la question du quotidien avec la

---

<sup>54</sup> G. Bachelard. 1957. La poétique de l'espace.

<sup>55</sup> L'intuition de l'instant en 1932 puis *La dialectique de la durée* en 1936.

<sup>56</sup> G. Bachelard. 1963. p.7 (de la version électronique).

<sup>57</sup> S. Mallet, 2010.p. 41.

<sup>58</sup> En 1992.

parution dès 1947 du premier tome de *Critique de la vie quotidienne*<sup>59</sup>. Le tome II est consacré aux fondements d'une sociologie de la quotidienneté et le dernier, à la modernité et au modernisme. Les trois tomes et en particulier les deux derniers sont à lier avec son ouvrage de 1968 : *La Vie quotidienne dans le monde moderne*. L'apport de H. Lefebvre est important en ce sens qu'il est peut-être l'un des premiers à avoir pensé la nécessité de « *concevoir l'espace et le temps ensemble en dépit de la manière habituelle de les tenir complètement séparés* »<sup>60</sup>. Ses compétences en philosophie, sociologie et géographie l'y destinaient.

On peut faire le rapprochement avec un autre philosophe et urbaniste français, Thierry Paquot, qui mêle lui aussi temps et espace dans ses recherches et notamment dans son ouvrage paru en 2001 : *Le quotidien urbain*. H. Lefebvre a une approche critique de la vie quotidienne qui se retrouve, bien sûr, dans sa trilogie mais aussi dans sa définition de la « quotidienneté »<sup>61</sup>. Dans cette définition, il reproche notamment à la modernité de « *[dissimuler] sans l'abolir la grisaille quotidienne* » ; il faut voir dans ses « reproches » son appartenance au marxisme et son refus d'une société de consommation établie et magnifiée par le capitalisme. Il définit le quotidien comme étant une somme de répétitions, au croisement de deux modalités de répétition : le cyclique et le linéaire.

Le cyclique pouvant se situer « au-dessus » du linéaire, il est possible de définir le premier comme étant la répétition d'évènements qui ne sont pas du fait de l'homme (H. Lefebvre prend pour exemple l'alternance des jours et des nuits ou celle des saisons) ; le second étant alors caractérisé par les répétitions quotidiennes des hommes (avec l'exemple des gestes répétitifs du travail ou de la consommation). Il poursuit ainsi : « *dans la modernité, le second aspect (la répétition) tend à masquer, écraser le premier [le cyclique]. (...). Le quotidien constitue la plate-forme sur laquelle s'érige la société bureaucratique de consommation dirigée* »<sup>62</sup>. H. Lefebvre écrivait dans cette définition, « *la rupture du quotidien par la fête ne dure pas* », parlerait-il aujourd'hui de « rupture » dans une

---

<sup>59</sup> Les deux tomes suivants sont parus en 1962 et 1981.

<sup>60</sup> S. Elden. 2004. p.182.

<sup>61</sup> H. LEFEBVRE, « Quotidienneté », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 24 avril 2011. URL : <http://www.universalis-edu.com/index.php>.

<sup>62</sup> Idem.

société où la ville elle-même est devenue festive selon les mots de Maria Gravari-Barbas entre autres<sup>63</sup>? Où la fête est devenue quotidienne, habituelle et objet de consommation et de marketing<sup>64</sup> ?

La nuit, cette temporalité qui peut provoquer gratuitement la rêverie et inspirer les poètes, est en partie devenue un temps « banal », se rapprochant de celui du jour en devenant de plus en plus productif au sens économique du terme. Ainsi, P. Murray écrit : « *Dans le monde hyperfestif, la fête n'est plus en opposition, ou en contradiction, avec la vie quotidienne ; elle devient le quotidien même, tout le quotidien et rien que le quotidien.* »<sup>65</sup>.

Ce courant, et ses méthodes liées telle que la rythmanalyse, a été développé dans le cadre d'une approche philosophique par ces deux auteurs durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. H. Lefebvre semble être le premier à avoir eu ce que l'on pourrait nommer une « intuition géographique » concernant l'importance des rythmes. Par la suite, des géographes ont considéré le temps comme une véritable entrée de l'analyse géographique. Parmi les géographes contemporains, Maie Gerardot<sup>66</sup>, par exemple, utilise le rythme comme outil, et a construit sa méthode à partir des travaux de H. Lefebvre sur la rythmanalyse. C'est aussi le cas des géographes qui ont développé le courant de la *time-geography* en Suède à partir des années 1960.

### ➤ La *time-geography* (ou géographie du temps)

On ne peut évoquer la *time-geography* sans parler du géographe Torsten Hägerstrand (1916-2004) de l'université de Lund en Suède. Il est le premier géographe à avoir développé et nommé ce courant dans les années 1960. Ses travaux portaient notamment sur les migrations et le diffusionnisme, ce qui peut expliquer son intérêt pour la prise en compte de la notion de temps et de durée. En effet, lors d'une migration ou d'un déplacement entre deux points de l'espace, la

---

<sup>63</sup> M. Gravari-Barbas. 2000. p.6.

<sup>64</sup> Voir par exemple M. Gravari-Barbas (2000), avec S. Jacquot (2007) ou A. Bélanger et J.F. Côté (2005).

<sup>65</sup> P. Muray. 1999. Après l'histoire. Paris. Les Belles Lettres. Cité par M. Géromini (2008). p.161.

<sup>66</sup> M. Gerardot. 2007.

variable de la temporalité (le jour, l'heure à laquelle a été fait le déplacement) ou de la durée (le temps du déplacement) est importante. Les distances-temps par exemple ne sont pas les mêmes aux heures de pointe ou au milieu de la nuit, ou encore, la répétition d'une action a du sens et doit être prise en compte dans l'analyse des comportements et des actions de l'homme.

Ce courant de la *time-geography* s'est développé dans le cadre de l'analyse quantitative d'une vision néo-positiviste de la géographie de l'époque. Cette approche a permis à T. Hägerstrand et à son équipe de développer leurs recherches sur l'analyse des budgets espace-temps en créant des modèles statistiques des comportements humains. L'approche d'Hägerstrand était surtout économique et visait à montrer la différenciation des pratiques spatio-temporelles selon des facteurs comme l'origine sociale ou le sexe. Il était aussi pionnier parmi les géographes en ce qui concerne les études sur le genre<sup>67</sup>.

### ➤ La chronogéographie

La chronogéographie n'est pas à proprement parler un courant différent de la *time-geography*, mais plutôt son prolongement. D'après la définition donnée par Antoine Bailly<sup>68</sup>, la chronogéographie est un : « *courant de la recherche géographique qui s'attache à la compréhension des processus spatiaux dans le temps pour expliquer les genres de vie* »<sup>69</sup>. La chronogéographie peut être caractérisée par une approche plus qualitative, qui s'appuie moins sur les données quantitatives pour l'analyse que le courant la précédent ou qui prend plus en compte les perceptions, l'espace vécu. A. Bailly écrit qu'il s'agit d'un « *néologisme employé depuis une dizaine d'années pour décrire la branche de la géographie qui se consacre à l'analyse des pratiques spatiales dans le temps. Il a progressivement remplacé "géographie du temps", qui traitait des études sur la succession des activités dans la chronologie du calendrier, sans insister sur les autres facettes de cette notion temporelle si complexe* »<sup>70</sup>. Une des spécificités de la géographie du temps (*time-*

---

<sup>67</sup> A. Bailly. 2004. p. 223-228.

<sup>68</sup> Idem.

<sup>69</sup> Idem.

<sup>70</sup> Idem.

*geography* et chronogéographie) est la prise en compte des temps « courts », à la différence du temps long utilisé par la géographie historique.

De la *time-geography* d'Hägerstrand à la chronogéographie actuelle, c'est le temps social, le temps conventionnel qui importe dans l'analyse, lequel a évolué avec la modernisation des sociétés. La base de ce temps social reposait sur la périodicité du travail, qu'il soit imposé par les rythmes naturels en particulier dans les sociétés agricoles (lever-coucher du soleil, saisons) ou par la « *domination de l'horloge* » (S. Maller, 2009). Cette homogénéisation des temps de travail des membres de la société est de moins en moins vraie. Cet étalon n'est plus valable du fait des rythmes très variés des individus et de l'importance prise par les loisirs (J. Dumazedier, 1962). En effet, comme le note Antoine Bailly : « *le travail peut se prolonger la nuit, être à temps partiel, les périodes de vacances être dissociées des saisons...* »<sup>71</sup>.

Nos sociétés ont, en effet, connu la maîtrise de l'éclairage offrant la possibilité de travailler la nuit et la modernisation des systèmes de production permettant une automatisation et un fonctionnement en continu. Le développement des loisirs s'opère de jour comme de nuit, été comme hiver. Ce sont d'ailleurs ces « nouvelles » pratiques inscrites dans un temps particulier, hors travail, qui sont principalement étudiées aujourd'hui par les « chronogéographes ». Dans les faits, peu de chercheurs font référence ou se revendiquent de ce courant dans leurs travaux en raison de la faible réflexion sur la question temporelle dans ces études, qu'il s'agisse des pratiques de loisirs comme le sport ou du tourisme par exemple. La géographie de la nuit semble faire exception, car bien qu'étant l'objet d'étude de peu de géographes, c'est peut-être l'un des rares courants de la discipline dans lequel la réflexion sur le temps et les temps (cycliques, cosmiques, circadiens, nycthémeraux) est abordée de manière approfondie.

## **b) La nuit en philosophie et en sociologie**

Concernant les études récentes sur une nuit plus contemporaine que celle abordée au début du chapitre, je vais montrer que l'apport des sciences humaines est limité. Je vais tout d'abord rapidement présenter deux philosophes et deux sociologues

---

<sup>71</sup> Idem.

dont les travaux respectifs vont être fréquemment cités tout au long de ce travail. J'aurai ainsi fait référence aux domaines de l'histoire, de la philosophie, de la psychologie et de la sociologie de manière rapide et forcément non-exhaustive, un peu, parfois, à la manière d'une bibliographie commentée. Je développerai ensuite l'apport spécifique des géographes à travers les différentes questions que les recherches sur la nuit permettent de se poser.

### ➤ La nuit en philosophie

L'intérêt des philosophes pour la nuit n'est pas remis en cause, mais peu de ces chercheurs s'intéressent aux nuits de notre époque, et encore moins aux nuits urbaines, la plupart font référence à l'Antiquité, aux Lumières et/ou aux religions. Généralement, cet intérêt pour la nuit sert à comprendre un autre objet de recherche<sup>72</sup>.

Cependant, l'une des premières auteures à avoir écrit sur la nuit contemporaine dès la fin des années 1970 est la philosophe Anne Cauquelin<sup>73</sup> qui s'intéresse à la ville depuis sa thèse. Elle a ainsi réalisé une étude sur les usagers de cet espace-temps dans laquelle elle montre l'importance du sentiment de liberté, parfois illusoire, éprouvé par les noctambules.

Un autre philosophe, spécialiste de la ville, déjà évoqué, Thierry Paquot, travaille sur les temporalités urbaines. Il note « *des dysfonctionnements entre les temps sociaux et les temps individuels* »<sup>74</sup>. Ces dysfonctionnements sont dus à des décalages entre les temporalités des activités des individus qui « s'étalent » sur les 24h de la journée et les temps sociaux qui, quant à eux, « existent » sur une durée bien moindre : environ la moitié de ces 24h sur les jours ouvrés. Dans ses travaux, T. Paquot, pose notamment la question du travail de nuit, et le choix de société que cela implique. Il préconise de n'admettre le travail de nuit que pour les activités « *indispensables à la vie des hommes* », en somme pour la ville de garde : « *C'est l'ensemble du travail de nuit qui mériterait d'être déconseillé et l'on ne devrait*

---

<sup>72</sup> Ainsi, la nuit serait à l'origine de la pensée et de la parole pour Hegel (Leyenberger, 2002). Voir le n°9 de la revue le portique (2002) qui est consacré à la nuit en philosophie.

<sup>73</sup> A. Cauquelin. 1977. La ville la nuit.

<sup>74</sup> T. Paquot. 2001. p.12.



*admettre -tolérer- que les rares activités indispensables à la vie des hommes. Il s'agit d'un choix de société »*<sup>75</sup>.

### ➤ La nuit en sociologie

Les sociologues travaillant sur la nuit se sont principalement intéressés à la jeunesse. Catherine Espinasse, psychosociologue, a réalisé une enquête avec Peggy Buhagiar sur les pratiques nocturnes des jeunes de moins de 30 ans et plus spécifiquement sur les thématiques des loisirs et du travail<sup>76</sup>. Il faut noter que cette étude, comme celle d'Anne Cauquelin par ailleurs, sont les fruits d'une commande (ici de divers organismes) et pas uniquement de l'initiative personnelle des auteurs, ce qui n'enlève rien à la qualité de ces travaux mais appuie le peu d'intérêt pour cet objet de recherche.

L'objectif de l'étude menée par C. Espinasse et P. Buhagiar, que je souhaite également atteindre, est de comprendre les logiques et les imaginaires en jeu, dans les vécus et les représentations de la nuit. Pour ce faire, les auteures justifient une approche qualitative car *« une approche quantitative ne suffit pas pour comprendre les formes d'appropriation culturelles et sociales de ces nouvelles temporalités. »*<sup>77</sup>. Suite à cette enquête, C. Espinasse a continué à s'intéresser à la temporalité nocturne, entre autres par le biais d'une pratique bien précise qui est celle du vélo en ville (2007). Je montrerai plus loin<sup>78</sup> que le choix du mode de déplacement la nuit et selon les heures de la nuit n'est pas anodin pour de nombreux sortants.

Une autre sociologue déjà citée, Antigone Mouchtouris, s'est également intéressée à la nuit par le prisme de la jeunesse en publiant en 2003 un ouvrage intitulé *Les jeunes de la nuit*. Dans le cadre de cette étude, elle s'est consacrée aux représentations sociales des conduites nocturnes de ces jeunes. D'après Maurice Blanc, qui a préfacé le livre, sa connaissance intime de la mythologie hellénique lui permet d'analyser les discours des enquêtés comme relevant de l'univers du mythe, adoptant sa structure et réactualisant les mythes anciens<sup>79</sup>. Pour A.

---

<sup>75</sup> Ibidem.p.14.

<sup>76</sup> C. Espinasse, et P. Buhagiar. 2004. *Les passagers de la nuit, vie nocturne des jeunes*.

<sup>77</sup> E. Heurgon. 2003. Préface. In Mouchtouris. Op. cit.

<sup>78</sup> Dans la dernière partie (ch. 5 et 6).

<sup>79</sup> M. Blanc. 2003. In A. Mouchtouris. p. 15.

Mouchtouris, la quête identitaire de ces adolescents est difficile du fait de l'univers clos dans lequel ils évoluent, la nuit devient alors une soupape et un lieu d'expérimentation ainsi que l'analyse M. Blanc dans la préface :

« (...) à l'adolescence, l'espace public donne d'abord la possibilité de fuir le contrôle social exercé par les parents. Il permet d'être entre soi et de reprendre confiance en soi surtout la nuit quand les autres dorment et que l'on a l'impression d'être le seul maître des lieux »<sup>80</sup>.

Les géographes travaillant sur la nuit se sont également beaucoup intéressés à la jeunesse car nombre de noctambules appartiennent à cette catégorie de population. En cela, la discipline de rattachement n'a que peu d'importance pour de nombreux aspects de la recherche et l'approche pluridisciplinaire concernant l'étude de la nuit urbaine est indispensable. Néanmoins, dans le cadre de cet exercice qu'est le doctorat de géographie, je vais m'attacher à présenter comment la nuit est abordée par les géographes, lesquels peuvent aussi être aménageurs et urbanistes.

### **c) La nuit en géographie (et aménagement)**

Je me propose maintenant de mettre en avant les entrées par lesquelles la nuit est traitée par les géographes qui s'intéressent à cet objet de recherche, certaines étant plus spécifiques que d'autres à la discipline. Je développerai moi-même certaines de ces entrées, appliquées au cas bordelais, dans la suite de mon travail. Dans cette partie je ferai principalement, mais non exclusivement, référence à trois géographes que je présenterai brièvement : Luc Bureau, Jean-Michel Deleuil et Luc Gwiazdzinski. Les travaux de l'urbaniste Sandra Mallet, déjà évoqués, seront également et nécessairement cités dans les pages à venir.

Le premier géographe français à avoir travaillé de manière approfondie sur la nuit est Jean-Michel Deleuil puisqu'il se consacra à cet objet de recherche dès 1987<sup>81</sup>. Il concentra ses recherches sur la ville de Lyon principalement. Si ses premiers

---

<sup>80</sup> Ibid. p.16.

<sup>81</sup> Il réalisa son mémoire de maîtrise sur Lyon la nuit en 1987 puis son mémoire de DEA sur La ville, la nuit en 1988 avant de faire sa thèse sur ce sujet en 1993, laquelle fut publiée en 1994 sous le titre Lyon la nuit. Lieux, pratiques et images.

travaux sur la nuit portaient sur les pratiques des usagers, ils sont désormais plutôt orientés vers des aspects plus techniques tels que l'éclairage.

Outre-Atlantique, Luc Bureau, géographe québécois, a longtemps enseigné la géographie culturelle à l'université de Laval. Il est le second, chronologiquement, à avoir publié sur la nuit. Il n'est pas spécialiste de la nuit, mais plutôt de l'imaginaire. Ses différents ouvrages sont tout autant, si ce n'est plus, poétiques ou littéraires que scientifiques, il est d'ailleurs souvent présenté comme essayiste et géographe. Il n'a écrit qu'un seul ouvrage sur la nuit en 1997 intitulé *Géographie de la nuit*, mais celui-ci est loin d'être passé inaperçu et fait partie des références en la matière.

Dans le cadre de mes recherches, les travaux de Luc Gwiazdzinski sont également une référence indispensable, il est le plus « proluxe » des trois sur ce thème de la nuit mais s'intéresse également plus largement aux temporalités. Cet auteur entre plus directement dans le sujet des nuits urbaines et de leurs pratiques que Luc Bureau par exemple. Dans le cadre de sa thèse, il a pris l'exemple des nuits strasbourgeoises pour : « explorer le système urbain la nuit à partir des questions de liberté et de sûreté »<sup>82</sup>, en partant de l'hypothèse que le développement de la conquête de la nuit entraîneraient une augmentation des conflits. L'état de l'art et toute la partie théorique de sa thèse sont particulièrement développés et j'encourage vivement le lecteur qui souhaiterait approfondir la question à s'y référer. Avec J.M. Deleuil, ils font partie des pionniers dans l'étude des nuits urbaines en géographie et je vais maintenant montrer comment ces géographes, et d'autres, abordent cet objet de recherche auquel j'ai décidé de m'intéresser à mon tour.

### ➤ La définition de la nuit par les géographes

Les géographes s'étant peu intéressés à cette question de la nuit, le terme n'est pas défini dans les dictionnaires de géographie. Dans le Levy-Lussault<sup>83</sup> par exemple, le mot n'apparaît ni en entrée, ni dans l'index des mots cités. Dans *Les mots de la*

---

<sup>82</sup> Gwiazdzinski, L. 2002. p.45 (version en ligne sur TEL).

<sup>83</sup>J. Lévy et M. Lussault. 2003. Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés.

*géographie*, seul l'entrée « *Nuitée* »<sup>84</sup> existe, au sens touristique du terme. Dans le *Lexique de la ville* de J.-P. Antoni (2009), on ne trouve pas non plus de définition de la nuit, mais l'auteur y fait référence dans une entrée « *voisine* », celle de « *Nuisance* », dans laquelle il propose l'exemple des discussions et des cris de joies des fêtards qui peuvent troubler le calme nocturne jusque tard dans la nuit. Je pensais trouver une définition ou un « bout » de définition de la nuit dans les entrées « *Temps* » ou « *Temporalités* » de ces dictionnaires mais il n'en est rien.

Il faut attendre la fin des années 2000 pour trouver des définitions plus explicites et chercher en dehors des dictionnaires. On peut cependant noter une tentative de définition dans l'ouvrage *Des mots qui font la ville* de Catherine Bernié-Boissard (2008). Dans cet ouvrage, la géographe propose plusieurs entrées sur la ville dont une intitulée « *Jour et nuit* ». Elle entame sa réflexion par la description d'une scène nocturne, celle de magasins ouverts à 1 heure du matin pour la sortie du dernier volume d'*Harry Potter*<sup>85</sup>. Elle se demande alors si « *le monde du temps en continu* » a commencé. Elle poursuit ainsi : « *Cette ville est, selon le mot de Jean Baudrillard, une « sphère en expansion ». Autrement dit, elle ne cesse de conquérir de nouvelles limites dans l'espace et dans le temps* »<sup>86</sup>.

L'auteur proposant le plus de définition est celui qui a apporté le plus grand nombre de contributions au « moulin » de la nuit urbaine en géographie, Luc Gwiazdzinski. Ainsi, à la fin de son ouvrage *Nuits d'Europe, pour des villes accessibles et hospitalières* (2007), il propose une vingtaine de définitions en annexes parmi lesquelles celles des termes « *Nocturne* », « *Nuit* » et « *Nuit urbaine* ». Pour la définition du mot « *Nocturne* », il cite le dictionnaire Larousse de 2002 :

« 1. Qui a lieu pendant la nuit. Ex. Tapage nocturne. 2. Se dit d'une espèce, d'un animal qui est actif surtout ou exclusivement pendant la nuit »<sup>87</sup>.

---

<sup>84</sup> Rédigé sous la direction de Roger Brunet.1992. p.354.

<sup>85</sup> Luc Gwiazdzinski utilise lui aussi cet exemple de la sortie commerciale d'Harry Potter à minuit dans les librairies dans un article paru en 2004 dans le n°49 de la revue « le passant ordinaire ».

<sup>86</sup> C. Bernié-Boissard. 2008. p. 116.

<sup>87</sup> L. Gwiazdzinski. 2007b.p. 192.

Pour les définitions des termes « *Nuit* » et « *Nuit urbaine* », il se réfère à ses propres travaux et aux définitions qu'il a lui-même élaborées antérieurement :

« La nuit a longtemps été appréhendée comme une discontinuité, le temps des ténèbres et de l'obscurité, celui du sommeil. Par extension, la nuit symbolisée par le couvre-feu, l'arrêt de toute activité et la fermeture des portes de la cité, fut longtemps considérée comme le temps du repos social et de la vie privé. (Gwiazdzinski, L. 1998) »<sup>88</sup>.

« Dans la plupart des métropoles, la nuit urbaine définie comme la période où les activités sont très réduites, se limite aujourd'hui à une tranche horaire de 1h30 à 4h30 du matin. Ainsi bornée, la nuit urbaine s'inscrit en creux avec des marges floues grignotées par les activités diurnes et un cœur où se développent quelques activités spécifiques. (Gwiazdzinski, L. 1998) »<sup>89</sup>.

Finalement, en dehors des géographes qui ont fait leur thèse sur la nuit et ont dû tenter de la définir, la thématique a été omise ou considérée comme trop marginale, même pour les nombreux géographes spécialistes de la ville, pour être intégrée dans un dictionnaire de la discipline. Il est cependant commun pour ceux s'étant donné la peine de le faire, de commencer par donner la définition astronomique du terme et même de renvoyer aux dictionnaires plus généralistes comme le fait méthodiquement Sandra Mallet dans sa thèse (2009) ou Luc Gwiazdzinski cité précédemment. Tous deux font référence à la réalité astronomique de la rotation de la terre. L. Gwiazdzinski écrit :

« En astronomie, la nuit est théoriquement l'intervalle compris entre le coucher et le lever du soleil. La succession du jour et de la nuit est déterminée par la rotation de la terre. L'inégalité de sa durée est due à l'inclinaison de l'axe autour duquel s'effectue ce mouvement de rotation »<sup>90</sup>

---

<sup>88</sup> Ibid. p. 193.

<sup>89</sup> Idem.

<sup>90</sup>L. Gwiazdzinski. 2007. p. 29.

Ces deux chercheurs précisent que la durée de la nuit dépend de la saison et de la latitude à laquelle l'observateur se trouve. J.-M. Deleuil et L. Bureau font aussi référence à cette réalité astronomique mais ne s'attardent pas dessus en tant que telle, ils lient cette réalité à l'impact qu'elle a sur les sociétés. J.-M. Deleuil, dès les premières lignes de la version publiée de sa thèse, renvoie aux conséquences de l'absence de lumière : « *Les sociétés humaines sont confrontées au rythme nyctéméral que nous impose la rotation de la Terre. Quand le jour s'achève, l'obscurité fait obstacle à la continuité de nos besoins* »<sup>91</sup>.

Luc Bureau a, quant à lui, une approche similaire à celle de Gassendi au 16<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, il explique que la nuit n'est autre que la conséquence de la rotation de la terre autour du soleil, lequel éclaire sans discontinuer et sans discrimination tous les points du globe, tous les continents, tous les habitants. Le soleil « *balaie de ses feux l'ensemble de la planète* »<sup>92</sup>. Dans cette affaire de jour et de nuit, l'homme n'y est pour rien : « *L'homme pourrait disparaître de la surface de la terre que cette lumière-là n'en continuerait pas moins d'opérer avec la régularité d'un mécanisme d'horloge. Aucune panne n'est à craindre d'ici à l'apocalypse* »<sup>93</sup>.

L'auteur continue sa réflexion en faisant entrer l'homme en jeu en tant que responsable de « *la lumière qui scintille la nuit* »<sup>94</sup> pour vaincre « *l'obstacle à la continuité de nos besoins* »<sup>95</sup> pour reprendre les propos de J.M. Deleuil. Je montrerai plus loin que cet éclairage nocturne ne « scintille » pas toujours et qu'il brille parfois de façon moins poétique.

La lumière émise par l'homme est bien moins fiable et régulière que celle du soleil. Moins fiable car elle peut dysfonctionner, causant parfois la panique dans des villes entières en cas de panne ; moins régulière, car son accès est inégal, dépendant des revenus des habitants et/ou de la volonté politique. Dans sa réflexion, Luc Bureau lie la lumière à la modernité et à la civilisation : « *Le recul de la nuit et le progrès de l'humanité se rejoignant ainsi dans nos esprits, jusqu'à ne plus constituer qu'une*

---

<sup>91</sup> J.-M. Deleuil. 1994, p.7.

<sup>92</sup> L. Bureau. 1997. p.25.

<sup>93</sup> L. Bureau. Idem.

<sup>94</sup> Idem.

<sup>95</sup> Voir citation précédente.

*seule dimension : la civilisation* »<sup>96</sup>. L. Gwiazdzinski rappelle aussi que, par définition, le mot « *Jour* » est la partie qui s'oppose à la nuit, mais c'est aussi le tout qui comprend le jour et la nuit. Il n'y a alors pas seulement un rapport d'opposition entre les deux termes, mais un rapport d'inclusion, la « *Nuit* » fait partie du tout « *Jour* »<sup>97</sup>.

Après avoir décrit « astronomiquement » la nuit, ces géographes s'attachent à ce qu'elle entraîne ou provoque chez l'homme. Tout d'abord, le premier impact pour l'homme est l'absence de visibilité qui peut amener, d'une part, à un arrêt des activités comme l'écrit J.-M. Deleuil (1994) mais aussi, d'autre part, à des craintes, plus ou moins fondées. En ce sens et pour ces deux raisons, on peut avancer l'idée selon laquelle la nuit est une frontière physique mais aussi une frontière mentale et que l'homme a dû apprendre à maîtriser la lumière. Cette maîtrise lui a permis de dominer la nuit en compensant les défaillances de l'œil que Bureau qualifie d'« *organe (...) illusoire, qui de surcroît ne travaille qu'à mi-temps* »<sup>98</sup>.

### ➤ La nuit : une frontière physique et mentale

Si le terme de frontière pour parler de la nuit est, dans la géographie francophone, attribué à Luc Gwiazdzinski dont les premiers écrits sur la nuit datent de la fin des années 1990, il a d'abord été utilisé par le sociologue américain Murray Melbin qui intitula un article « *Night as Frontier* » dans *l'American Sociological Review* en 1978<sup>99</sup>. Ce sociologue et les géographes contemporains utilisent le terme de frontière en référence au front pionnier qu'est l'espace-temps nocturne et qui reste à conquérir, à l'image de J.M. Deleuil qui, dès l'introduction de sa thèse, utilise cette expression de « *front pionnier universel* »<sup>100</sup>. La nuit est considérée comme un front pionnier lorsqu'une possible conquête est envisagée mais c'est d'abord une frontière mentale qui n'est toujours pas franchie par certains. Pour parler et expliquer cette crainte ancestrale qu'elle inspire aux hommes, les géographes

---

<sup>96</sup> Ibid. p.51.

<sup>97</sup> L. Gwiazdzinski. 2005. p. 46.

<sup>98</sup> L. Bureau. Op. cit. p.68.

<sup>99</sup> Murray Melbin. "Night as frontier". *American sociological review*. Vol.43. n°1. 1978. pp.3-22. Cet article sera suivi d'un ouvrage en 1987.

<sup>100</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p.7.

doivent faire appel aux travaux des historiens, des anthropologues, des philosophes ou même des écrivains et artistes, notamment à ceux auxquels je fais référence au début du chapitre.

S'il y a une chose que les géographes ont apporté aux recherches sur la nuit, c'est la spatialisation d'un temps. Car, objectivement, pour tous, la nuit, c'est le moment « du crépuscule à l'aube », la durée du non-enseulement. Mais pour les géographes, au-delà de ce moment astronomique, la nuit est pensée comme un espace. En particulier à partir des concepts de frontière et de front-pionnier, thèmes « spécifiques » aux géographes. Ce moment devient alors un espace-temps à conquérir, où se développent des activités économiques, où se pratiquent des loisirs, des mobilités, etc. Même dans les cas où la nuit est considérée comme un moment de veille, ce repos a lieu quelque part, que ce soit dans la rue pour les SDF ou dans un logement ; les géographes peuvent alors travailler sur la notion d'habiter la nuit. Pour Luc Gwiazdzinski, la nuit est « *La dernière frontière de la ville* » (Gwiazdzinski, 1998), en cours d'exploration plus ou moins avancée selon les villes. Il emploie souvent l'expression « *la ville en continue* » ou « *La ville 24 heures sur 24* » pour parler de la colonisation de la ville la nuit par les activités économiques.

Pour les personnes qui ne conçoivent pas qu'il puisse y avoir une vie nocturne « extérieure », au dehors du domicile, c'est-à-dire qui ne comprennent pas le besoin d'une partie de la population de sortir ou le développement des activités économiques diverses en général (les activités liées à la ville de garde sont plutôt bien tolérées), la nuit est alors une frontière que je qualifie de mentale. Si ce terme n'est pas employé tel quel par les géographes, ils en parlent néanmoins en faisant référence aux travaux des autres sciences, notamment pour expliquer les craintes que la nuit engendre. Ces craintes sont soit liées à la peur d'une puissance supérieure, comme c'est le cas dans les mythologies, soit liées à la peur des transgressions possibles comme je l'ai montré précédemment. Ces peurs de la nuit et dans la nuit, d'après la distinction opérée par Samuel Challéat et le collectif



Renoir<sup>101</sup>(2014)<sup>102</sup>, peuvent être étudiées par les géographes à travers les pratiques qu'elles induisent : des pratiques spatiales d'évitement de certaines rues, des pratiques de mise en lumière ou encore de couvre-feux.

➤ Des pratiques nocturnes liées aux représentations et à la construction sociale des individus

Les pratiques nocturnes d'évitement sont liées aux représentations que les usagers se font de tels quartiers ou de telles rues la nuit. En réalité, toutes nos pratiques sont conduites par les représentations que nous nous faisons de la nuit en général et de tel quartier ou de tel établissement en particulier. Ces représentations peuvent changer, elles reflètent notre construction sociale identitaire établie au fil de nos pratiques personnelles, de notre appartenance à un milieu social, à un groupe (J. Bonnemaïson, 1997).

Ces représentations, mélange de « perçu » et de « vécu », façonnent nos pratiques territoriales aussi bien spatiales que temporelles. Comme je l'ai montré au début du chapitre, la nuit suscite des sentiments : sentiment de peur, de joie, de paix. L'incidence de ces sentiments, sur les individus et les orientations politiques, est étudiée dans le cadre de la géographie de la nuit. Ces sentiments, développés de manière peu consciente, sont les fruits d'un processus de construction sociale individuelle. Ce mode de fonctionnement des individus est au cœur même des travaux des psychosociologues mais aussi de la géographie culturelle, Joël Bonnemaïson présente de manière claire et synthétique l'espace vécu (et pratiqué) comme le support des représentations des individus et des sociétés (J. Bonnemaïson, 1997). Ces représentations sont même « *plus importante[s] que la réalité elle-même* »<sup>103</sup>, et façonnent les pratiques territoriales, nocturnes dans le cas présent. Tel quartier sera attractif pour l'un et inquiétant pour l'autre. Minuit est

---

<sup>101</sup> Le collectif RENOIR rassemble des chercheurs en Sciences Sociales [...] d'horizons différents [...] autour de la problématique émergente des Ressources Environnementales Nocturnes, du tOurisme et des territoIRes. Ses réflexions reposent sur une hypothèse : le ciel étoilé - et plus largement la "nocturnité" - sont progressivement considérés comme des biens environnementaux valorisés dans les projets de territoire. (<http://renoir.hypotheses.org/>)

<sup>102</sup> Collectif RENOIR, (2014). Nuit(s) et Territoire(s) : pratiques nocturnes, sciences sociales diurnes ? Journée d'étude du Collectif RENOIR.

<sup>103</sup> J. Bonnemaïson. 1997. p.51.

l'heure où la nuit commence pour certains et celle où elle finit pour d'autres. Untel ne sort qu'en groupe et dans un établissement tandis que tel autre préfère arpenter seul les rues.

Nombreux sont les auteurs à avoir étudié le lien intrinsèque entre identité et pratiques sociales et spatiales. Guy Di Méo, entre autres, a démontré l'importance du rôle du groupe d'appartenance sociale dans la construction de ces pratiques socio-spatiales. Il note que les pratiques sociales « déclenchent un processus ontologique et évolutif. Ontologique, car c'est dans le cadre de ces pratiques que se construisent les identités et les territorialités, à l'échelle de l'histoire individuelle comme de l'histoire collective. Evolutive, car c'est au gré de ces pratiques sociales que se modifient ces mêmes identités et territorialités »<sup>104</sup>. S'il étudie les pratiques en général, son analyse s'applique tout à fait aux pratiques sociales et territoriales nocturnes.

Dans sa thèse, J.-M. Deleuil a aussi étudié cette dialectique entre identité et pratiques socio-territoriales nocturnes. Si l'identité d'un individu, forgée par son appartenance à un groupe social, impacte sa pratique territoriale, la fréquentation sociale d'un quartier est une caractéristique essentielle de l'identité de ce dernier (J.-M. Deleuil, 1994). Son analyse le conduit à constater l'homogénéisation de la clientèle d'un quartier parallèlement à celle des établissements du même quartier. Pour G. Di Méo : « (...) l'identité forme le lien idéal majeur entre les êtres humains, leurs sociétés et leurs espaces »<sup>105</sup>. J.-M. Deleuil met cette théorie en application lorsqu'il cite « les débits de boissons spécialisés dans l'accueil de communautés ethniques, ou homosexuelles »<sup>106</sup>, ces établissements et leurs clients façonnent l'identité d'un quartier, comme celui du Marais à Paris. Cet exemple des débits de boissons spécialisés permet à J.-M. Deleuil de mettre en avant la corrélation entre la fréquentation d'un lieu ou d'un quartier et la fréquentation d'un milieu social homogène, quel que soit ce milieu, homosexuel, bourgeois, punk, etc.

---

<sup>104</sup> G. Di Méo. 2005. p.40.

<sup>105</sup> Ibid. p.43.

<sup>106</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p.81.

Les géographes étudient ainsi des pratiques nocturnes choisies (plus ou moins consciemment), mais ils abordent également la question des pratiques possibles, en fonction de l'offre nocturne existante et de son accessibilité.

➤ Une offre nocturne discontinue dans le temps et dans l'espace

L'offre nocturne est loin d'être homogène entre les villes, les pays ou les continents. Mais l'offre diurne ne l'est pas non plus. Plus une ville est grande, plus l'offre de services sera diversifiée et nombreuse, de jour comme de nuit.

Comme je l'ai évoqué précédemment, Paris fut la première ville française à proposer une offre d'activités nocturnes assez riche pour attirer des touristes venus spécifiquement pour cette dernière. Ainsi que le prouve un guide publié dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à Boston intitulé « *Paris at night* »<sup>107</sup>, l'attrait pour la capitale française s'étendait déjà bien au-delà des frontières du pays. Cet attrait fut aussi dès le départ lié aux loisirs et aux plaisirs, notamment sexuels. Aujourd'hui encore, l'offre nocturne est souvent bien plus abondante dans les capitales ; ainsi Paris, Berlin et Londres sont réputées pour leur vie nocturne riche de possibles, souvent liés à la fête (A. Chanier et al., 2009). Cependant, les villes de province ne sont pas pour autant dépourvues d'activités nocturnes et d'intérêt pour les géographes. En effet, Lyon et Strasbourg ont été les terrains d'étude choisis par J.-M. Deleuil et L. Gwiazdzinski dans le cadre de leur thèse. J'ai moi-même décidé de m'intéresser au cas de Bordeaux.

Le premier type d'offre de services nocturnes que l'on peut évoquer, certainement l'un des plus anciens à exister, est ce que François Ascher définit comme la « *ville de garde* »<sup>108</sup> et que Luc Gwiazdzinski nomme les « *avant-postes* » (Gwiazdzinski, 2002, 2004). De nombreux services fonctionnent en continu dans les villes pour assurer la sûreté et la sécurité des habitants : la police nationale (ou la gendarmerie), les pompiers et les hôpitaux sont disponibles en permanence, le jour, la nuit, tout au long de l'année. J.M. Deleuil aborde cette question de la « *ville de garde* » qui est déjà présente au Moyen-âge, bien que réduite à un aspect

---

<sup>107</sup> Paris at Night. (1869). Cité par S. Delattre. (2000). p.599.

<sup>108</sup> Expression attribuée à F. Asher par Ariella Masbouni. 2001. p.174 et par L. Gwiazdzinski. 2003. p. 29.

sécuritaire, voire militaire (Deleuil, 1994). Ces deux géographes font le lien entre cette « *ville de garde* » et la notion de sécurité ou plutôt d'insécurité relative qui impose la présence policière. Les effectifs de ces services (sécurité et santé) peuvent varier entre le jour et la nuit et selon les saisons. Les personnels sont, de manière générale, moins nombreux la nuit, mais les équipes peuvent être renforcées dans les villes touristiques ou selon les événements. C'est ainsi le cas pour la fête de la musique ou les férias en Aquitaine.

L'offre nocturne la plus présente est liée aux loisirs et à la consommation. Si les distributeurs automatiques permettent une offre continue, l'offre de service « humanisée » la nuit suit un rythme discontinu, elle est plus présente les soirs de week-end que de semaine et aux beaux jours. Dans certaines villes touristiques côtières par exemple, les restaurants, les bars et les boîtes de nuit ne sont ouverts que trois mois par an. Dans les plus grandes villes, si ces mêmes lieux sont ouverts toute l'année, ils ne le sont pas forcément tous les jours : les discothèques sont souvent ouvertes du jeudi au samedi et à partir de 23h ou minuit. En revanche de nombreux événements se déroulant en extérieur n'ont lieu qu'au printemps ou l'été, mises à part évidemment les festivités liées à la période de Noël comme la fête des lumières à Lyon.

Luc Gwiazdzinski note que « *de nouveaux usages de l'espace public émergent selon les saisons, les jours ou les heures* »<sup>109</sup>, il précise aussi que : « *la généralisation de l'éclairage public (huile, gaz, électricité) a joué un rôle fondamental rendant possible le développement des activités et des animations et entraînant l'apparition d'un espace public nocturne* »<sup>110</sup>. Catherine Bernié-Boissard fait référence à cette « *ville en fête* » ponctuelle qu'elle différencie de « *la ville qui vit de la fête* »<sup>111</sup> comme ce peut être le cas à Las Vegas. Cette question de la fête est traitée par plusieurs géographes<sup>112</sup> mais, au final, peu d'auteurs s'intéressent à la temporalité de ces fêtes, nonobstant leurs déroulements souvent nocturnes.

---

<sup>109</sup> L. Gwiazdzinski. 2007a. p.402.

<sup>110</sup> L. Gwiazdzinski. 2000. pp.82-83.

<sup>111</sup> C. Bernié-Boissard. 2008. p. 119.

<sup>112</sup> Voir D. Crozat (1998, 2005, 2009), G. Di Méo (2001), I. Garat (2005) ou M. Gravari-Barbas, J.P Augustin et C. Arpaillange (2009).

J.-M. Deleuil, qui lui, a travaillé en particulier sur la nuit, a consacré une partie de sa thèse à l'évolution sociale et spatiale des loisirs nocturnes entre 1946 et 1990<sup>113</sup>. Il montre que les pratiques festives ont suivi les mutations de la société. Des bals et soirées animées par des orchestres, la fête s'est « modernisée » avec l'arrivée du tourne-disque et du magnétophone, sans lesquels les discothèques n'auraient pas existé. Cette évolution du cadre de la fête s'est accompagnée d'un changement dans le motif de celle-ci. Les archives de la mairie, de la préfecture et de la presse lui ont permis de mettre en avant que jusqu'aux années 1960, les pratiques festives nocturnes sont le fait de groupes qui organisent eux-mêmes ces événements pour des fêtes de famille notamment, au cours desquelles sont principalement fêtés les « instants » religieux: baptêmes, mariages. Des soirées privées sont aussi organisées dans le cadre du travail, d'une amicale ou d'un patronage. Par la suite, le motif principal de la fête sera une soirée entre amis pour célébrer un anniversaire ou dans le cadre d'un comité d'entreprise par exemple. Cette approche des loisirs nocturnes de la société lyonnaise faite par J.-M Deleuil est applicable au reste du territoire français, avec des spécificités régionales, pour des événements sortant du contexte strictement familial ou amical comme les férias du Sud-Ouest (M. Pendanx, 2013).

La colonisation de la nuit par les activités progresse car la maîtrise de la lumière a permis cette expansion mais aussi car le temps libre augmente (il a été multiplié par cinq en moins d'un siècle<sup>114</sup>) et par la valorisation des loisirs (J. Dumazedier, 1962). De plus, l'évolution des TIC permet à l'économie « virtuelle » de fonctionner en continu, que ce soit les places boursières ou les sites de vente en ligne. La conquête de cet espace-temps par les activités humaines a été progressive, mais « *une véritable économie de la nuit apparaît notamment dans les villes touristiques et universitaires* »<sup>115</sup>. Bien que cette colonisation de la nuit progresse concrètement et dans les mentalités (ce qui n'empêche pas, bien au contraire, le développement de mouvements de résistance), elle est discontinue dans le temps et dans l'espace. Il y a des périodes de l'année (l'été), des soirs de la semaine (le week-end) et des

---

<sup>113</sup> J.-M. Deleuil. Op. cit. pp. 9-49.

<sup>114</sup> L. Gwiazdzinski. 2007a. p.398.

<sup>115</sup> L. Gwiazdzinski. 2000b. p.140.

heures (le début de la nuit) plus propices au développement de ces activités ; il en est de même pour les lieux.

### ➤ L'archipelisation de la nuit

Le développement des activités nocturnes est donc inégal selon la taille et la fonction de la ville (capitale, ville touristique ou universitaire), mais aussi au sein même d'une ville : les activités nocturnes vont souvent se concentrer dans certains quartiers. Luc Gwiazdzinski fait appel à l'image de l'archipel pour décrire ce phénomène de discontinuité spatiale<sup>116</sup>. En effet, les activités nocturnes possibles forment des îlots de vie dispersés dans une ville endormie. Plus la nuit avance, plus le nombre de ces îlots se réduit. Les lieux ouverts, hormis les services de la « ville de garde », sont en grande majorité ceux dédiés aux loisirs et à la consommation : les théâtres et les cinémas, les restaurants et les bars, les boîtes de nuit et quelques épiceries.

Plusieurs étapes s'échelonnent dans la nuit : tout d'abord, la figure de l'archipel prend forme aux alentours de 20h avec la fermeture des infrastructures publiques, des commerces et la fin ou la réduction de la circulation des transports en commun. A partir de là, le couple densité/diversité qui définit la ville est mis à mal par une offre de service très réduite en nombre et en genre. Le système urbain, alors amputé d'une partie de ses activités principales, est incomplet (Gwiazdzinski, 2007), la nuit commence vraiment. Les restaurants, théâtres et cinémas sont les suivants à fermer entre 22h et minuit : l'archipel se réduit, vient ensuite la vague de fermeture des bars entre 1h et 3h du matin selon les villes, ne restent alors que les îlots des discothèques et des *afters*<sup>117</sup>. Ce dernier type de lieu faisant finalement partie de la ville de jour car il est ouvert en matinée et permet à une partie des noctambules de prolonger la fête et la nuit après le lever du jour. Lequel reprend ses droits, faisant disparaître jusqu'au soir suivant l'archipel.

Cet archipel spatio-temporel prend différentes formes selon les villes, suivant l'histoire de l'implantation géographique des lieux de loisirs nocturne, laquelle

---

<sup>116</sup> L. Gwiazdzinski, 2000a, p.87.

<sup>117</sup> Boites de nuit ou club ouvrant en général en même temps que les bars, vers 5 ou 6h, jusqu'à midi.

dépend en partie de la législation. Or, la législation en ce domaine change régulièrement et n'est pas parfaitement homogène sur tout le territoire français. Les différentes lois qui régissent la vie nocturne peuvent émaner de l'Etat, de la région ou de la commune, chaque échelon ayant ses compétences propres. Il peut cependant arriver que certaines compétences soient transférées à un autre échelon. C'est le cas, par exemple, pour l'heure de fermeture des discothèques ; cette question était soumise à un arrêté préfectoral, or, depuis le 1er janvier 2011 un décret (de fait national) autorise ces établissements à fermer à 7 heures du matin. En revanche, cette homogénéisation des horaires ne se retrouve pas au niveau des bars dont les horaires d'ouverture varient selon les villes. Ces différences d'horaires influent sur la figure de l'archipel et jouent donc un rôle sur les pratiques territoriales des individus qui se déplacent dans la ville, au cours de la nuit, en fonction des aménités recherchées ou disponibles.

J.-M. Deleuil, sans parler d'archipel, montre également que la répartition des établissements n'est pas homogène dans la ville. Il montre en quoi cette localisation est aussi un indicateur du rôle des autorités locales dans l'organisation nocturne de la cité. Ces dernières peuvent avoir la compétence de délivrer des autorisations d'ouverture tardive, comme c'est le cas dans son étude Lyonnaise. Avec ce pouvoir, elles ont la main sur l'aménagement du territoire nocturne de la ville. En décidant des établissements qui peuvent ouvrir tardivement, elles « impactent » la vie d'un quartier, dans lequel l'animation nocturne sera ou non permise, et si oui, pour un type d'établissement et un type de clientèle.

J.-M. Deleuil appuie ses propos en citant le rapport d'un commissaire de police au préfet relatif à une demande d'autorisation de fermeture tardive par une crêperie : *« L'exploitation de cet établissement n'a jamais donné lieu à des remarques défavorables ; néanmoins, il risque de devenir un pôle d'attractivité pour les noctambules qui fréquentent le quartier après l'heure légale. Une dérogation constituerait un précédent que ne manquerait pas d'invoquer les autres exploitants »*<sup>118</sup>. Il cite un peu plus loin un rapport concernant la demande d'un autre établissement ayant, lui, obtenu l'autorisation de retarder l'heure de fermeture : *« En ce qui concerne la clientèle du palladium, jeune dans l'ensemble, une*

---

<sup>118</sup> J.-M. Deleuil. Ibid. p.55.

*sélection financière s'est instaurée de par le prix d'entrée fixé à 70 francs* »<sup>119</sup>. Ces rapports de police montrent bien le poids des autorités en matière de contrôle et d'organisation nocturne du territoire et le rôle qu'elles peuvent jouer sur les discriminations puisque dans le cas ci-dessus présenté par J.-M. Deleuil, la « *sélection financière* » est un argument retenu pour donner une autorisation à cet établissement en fonction du public qu'il accueille.

Il y a donc une inégale répartition spatio-temporelle des activités nocturnes, mais aussi une inégalité d'accès à ces activités. Ces difficultés d'accès peuvent être de plusieurs ordres.

### ➤ Des discriminations d'accès

Certains services, selon les villes, fonctionnent tout ou partie de la nuit ou en horaires décalés (par rapport au temps social évoqué précédemment), comme les services de nettoyage ou de transport. La question des déplacements et donc de la place des transports la nuit est inévitablement liée aux pratiques des usagers. Pour de nombreux usagers, la pratique de certains lieux dépend de la disponibilité de transport en commun. Or, dans de nombreuses villes, ce service n'existe pas ou de façon fortement réduite. La mobilité est l'une des premières causes de discrimination, d'autant plus marquée la nuit, puisque l'accessibilité est doublement limitée, d'une part en raison du manque de moyen de transport individuel ou collectif, d'autre part en raison du coût nécessaire à la compensation de cette absence par la prise d'un taxi par exemple.

Cette notion de discrimination est présente dans les travaux de J.-M. Deleuil et de L. Gwiazdzinski. Pour ce dernier, elle touche surtout les jeunes qui habitent en périphérie du fait du manque de transport en dehors des rythmes traditionnels de fonctionnement de la ville<sup>120</sup>. Pour J.-M. Deleuil, ces populations sont aussi mises en avant pour être la cible, stigmatisée, de pratiques discriminantes menant à l'impossibilité d'entrer dans des établissements en raison du prix trop élevé ou suite au refus des physionomistes dits « videurs ». Il constate que, passée l'heure de fermeture des bars, les choix sont restreints et « *laissent sans possibilité de loisir*

---

<sup>119</sup> Idem. p. 56.

<sup>120</sup> L. Gwiazdzinski. 2003. p.13.



*nocturne en établissement les jeunes qui ne sont pas attirés par les prestations des discothèques ou qui n'ont pas accès aux derniers établissements ouverts, pour des raisons financières ou pour délit de sale gueule.* »<sup>121</sup>.

Ces deux géographes s'interrogent sur le droit à la ville en continue pour ces jeunes qui sont parfois considérés comme des délinquants par la population et quelquefois même par les élus, qui les rendent responsables de l'insécurité des rues et mettent en place des stratégies pour prévenir de leur présence sur la voie publique<sup>122</sup>. Ces stratégies ne concernent pas uniquement les jeunes de banlieue mais toutes les populations indésirables, les marginaux. Une des principales mesures de dissuasion est l'installation d'un « *meublier urbain inhospitalier* » (N. Jouenne, 2008) ou la suppression de ce mobilier. Pour Thierry Paquot : « (...) *la déshumanisation d'une société commence comme cela, par la disparition d'une chose aussi banale qu'un banc public, signe élémentaire de l'hospitalité, degré zéro du "vivre ensemble"* »<sup>123</sup>. L'exemple récent des bancs qui ont été grillagés à Angoulême<sup>124</sup> illustre parfaitement et de manière violente le refus du droit à la ville pour certaines catégories de population.

L. Gwiazdzinski aborde également cette question qu'il lie avec le thème plus général de l'hospitalité des villes, et plus précisément du manque d'hospitalité de ces dernières, en particulier la nuit. Les raisons qu'il cible sont la mobilité difficile et l'offre de service réduite, notamment des services de « bien-être » comme les bancs ou les toilettes publiques (L. Gwiazdzinski, 2007b). Ces auteurs notent aussi la réprobation de pratiques considérées comme non conformes comme s'allonger sur un banc ou s'asseoir par terre. Parmi les pratiques décriées, celle de « *l'errance-pour-rien* », comme la qualifie Thierry Paquot<sup>125</sup>, est toujours possible jour et nuit, mais l'on se rend compte, en France, que cette liberté de circulation a ses limites si l'on pense par exemple aux parcs et jardins publics qui sont fermés, comme des lieux privés, et interdits au public à partir de 18 ou 19h et parfois dès 17h l'hiver.

---

<sup>121</sup> J.-M. Deleuil. Op.cit. p.67.

<sup>122</sup> Idem. p. 95-96.

<sup>123</sup> T. Paquot. 2006. p.55.

<sup>124</sup> Voir Libération du 25/12/14.

<sup>125</sup> Ibid. p. 90.

Cela renvoie à l'éternelle suspicion à l'égard des noctambules que l'on retrouve dans les écrits de Jean Verdon sur le Moyen-âge, de Simone Delattre sur le 19<sup>ème</sup> siècle ou encore de Luc Gwiazdzinski, Thierry Paquot ou Noël Jouenne sur l'époque actuelle. Cette idée est aussi présente dans l'ouvrage de Luc Bureau lorsqu'il fait référence à la suspicion des autorités « *vis-à-vis des capacités scélératesses de tous les noctambules* »<sup>126</sup>.

### ➤ Des conflits d'usage

Une inquiétude vis-à-vis des noctambules persiste donc de la part des autorités et d'une partie de la population. La nuit, la ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'amuse, doivent cohabiter (L. Gwiazdzinski, 1998, 2007). Toutes ces pratiques coexistent dans une même ville et chaque individu vit la nuit à sa façon. Malheureusement parfois, les nuits des uns dérangent les autres et cette incompatibilité est source de conflits qui se cristallisent sur les territoires entre des groupes qui en revendiquent l'usage. J.-M. Deleuil et L. Gwiazdzinski abordent la question des conflits entre les différents usagers, principalement entre les habitants se plaignant des nuisances sonores et les jeunes responsables de ces dites nuisances.

Parfois, comme le souligne J.-M. Deleuil, les pratiques de certains jeunes gens, marginaux ou non, sont considérées comme illégales par les commerçants, les riverains et même certains élus (J.-M. Deleuil, 1994). Parmi ces pratiques, celle de « *l'errance-pour-rien* » citée plus haut, ou celle d'être simplement assis sur un trottoir ou une jardinière pour discuter entre amis. Des pratiques et des appropriations gratuites de l'espace public en somme, mais qui dérangent car ces usagers s'approprient un bout de territoire revendiqué par d'autres, lesquels ne l'utilisent généralement pas la nuit, mais craignent le bruit ou les détritiques qui pourraient être laissés sur place, et qui le sont parfois. Ce « dérangement » que provoquent les uns aux autres peut faire penser aux militants du *barefooting* dont parle Thierry Paquot<sup>127</sup>, ces gens qui revendiquent le droit de marcher pieds nus dans la ville, et qui l'ont, puisqu'aucune loi ne l'interdit, néanmoins, cela ne paraît

---

<sup>126</sup> L. Bureau. 1997. p.75.

<sup>127</sup> T. Paquot. 2006. p.36.

pas « normal ». Cet auteur met en avant l'idée que cela ne se fait pas de marcher pieds nus dans la rue, que cela ne se fait pas de « *traîner* » la nuit dans la rue « *pour rien* ».

La différence et l'étrangeté dérangent car elles font peur (R. Sennett, 2009). Ces différents exemples renvoient aux travaux de H. Becker et plus particulièrement au couple notionnel norme/déviance<sup>128</sup>. Ainsi, H. Becker définit le comportement anormal, déviant, comme celui ne correspondant pas à la norme sociale (qui n'est pas forcément traduite dans la législation) du groupe dominant. Un comportement prescrit ou interdit dépend du contexte : « *La déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte* »<sup>129</sup>. C'est de cette interaction que résultent les conflits d'usages de l'espace public nocturne.

Ces derniers sont surtout liés aux nuisances sonores. En effet, « *le bruit public, celui du dehors, est (...) de moins en moins supporté* »<sup>130</sup>, d'où la multiplication des chartes de la vie nocturne. Ces conflits sont plus importants depuis l'interdiction de fumer dans les établissements<sup>131</sup> et plus marqués aussi à l'heure de la fermeture. Lorsque les établissements n'ont pas de salle dédiée à cette consommation, les fumeurs doivent alors sortir sur le trottoir. Les nuisances sonores perçues par les riverains sont ainsi principalement causées par les bruits de voix, mais elles peuvent aussi provenir de la musique émise par les établissements lorsque les portes de ces derniers s'ouvrent ou s'ils ne sont pas insonorisés correctement.

Il peut aussi y avoir de la part des riverains un sentiment d'« envahissement » de l'espace public. Cette impression est d'autant plus présente lorsque la vie nocturne se développe dans un contexte de centre ancien aux rues étroites et piétonnes, qui permettent le déploiement des terrasses par les établissements<sup>132</sup>. Le cumul des politiques anti-tabac et de piétonisation « donne » la rue aux usagers dont la présence est multipliée dans ces espaces publics. Ces conflits sont particulièrement

---

<sup>128</sup> H. S. Becker. 1984. p. 25 à 41.

<sup>129</sup> Ibid. p. 38.

<sup>130</sup> T. Paquot. 2006. p.66.

<sup>131</sup> Depuis la loi Evin interdisant de fumer dans les lieux publics mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en France dans les débits de boissons et les restaurants.

<sup>132</sup> J.M. Deleuil. 1994. p. 61.

marqués dans les quartiers lyonnais étudiés par J.-M. Deleuil où il y constate une véritable dualité jour/nuit<sup>133</sup>. L'auteur note une dichotomie sociale et spatiale entre vie diurne et vie nocturne du fait de l'alternance de l'ouverture des commerces et établissements, mais aussi de l'alternance des fréquentations suivant ces ouvertures. Deux types d'usages s'opposent rendant « *irréconciliables les parties en présence, qui parlent du même espace, mais pas du même quartier* »<sup>134</sup>.

Les géographes de la nuit font presque systématiquement référence au rôle de la police dans la gestion de ces conflits. Luc Gwiazdzinski, s'il borne la nuit de 20h à 6h (2007b), rappelle que le seuil des 22h reste important lors des relations conflictuelles, puisqu'il s'agit de l'heure à laquelle commence légalement le tapage nocturne. Ce n'est pas sans lien avec cette idée d'« heure limite » que dans beaucoup d'institutions 22h marque l'extinction des feux<sup>135</sup>.

J.-M. Deleuil rapporte une vision morale des quartiers de loisirs nocturnes : pour certains il s'agit de lieux de « *subversion et de décadence* »<sup>136</sup>, pour d'autres « *le quartier des plaisirs est salubre, c'est un exutoire indispensable (...)* »<sup>137</sup>. Il fait alors référence aux propos de Restif de la Bretonne qui écrivait, à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle à propos de Paris, que les vices sont nécessaires dans une capitale, mais qu'il faut les concentrer « *afin qu'ils ne scandalisent point le reste de la ville* »<sup>138</sup>.

Si les autorités ne peuvent empêcher les conduites illégales ou déviantes, elles peuvent tenter de les contrôler, notamment en éclairant pour surveiller et dissuader (M. Foucault, 1975). Ainsi, « *quand le contexte économique et social l'autorise, l'éclairage public se développe. Il (...) optimise le contrôle de l'autorité, dont les agents doivent voir pour savoir, et circuler pour réprimer* »<sup>139</sup>. L'éclairage public permet donc de surveiller les individus mais c'est également, dès le 18<sup>ème</sup> siècle, l'« *outil principal de contrôle social dans le modèle panoptique* »<sup>140</sup>, « (...) »

---

<sup>133</sup> Ibid. p. 62-66.

<sup>134</sup> J.-M. Deleuil. Op. cit. p.63.

<sup>135</sup> L. Gwiazdzinski. 2007. p.33.

<sup>136</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p.57.

<sup>137</sup> Idem.

<sup>138</sup> Restif de la Bretonne. 1980. Les nuits de Paris. p. 79 (Cité par J.M. Deleuil ; id. p. 57).

<sup>139</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p. 7.

<sup>140</sup> S. Mosser. 2005. p. 182.

*induisant (...) la conscience intériorisée chez chacun d'une surveillance potentielle* »<sup>141</sup>.

## ➤ Nuit et lumières

### L'éclairage sécuritaire et fonctionnel

Si aujourd'hui l'éclairage public est en partie d'agrément, il fut longtemps simplement sécuritaire et fonctionnel (L. Gwiazdzinski, 2007, S. Mallet. 2009). Sur cette évolution, ce sont surtout les travaux des urbanistes et des aménageurs qui nous éclairent. La thèse de Sandra Mallet est riche d'informations car l'auteure, qui puise principalement ses sources dans les travaux des ingénieurs, des historiens et des urbanistes, retrace l'histoire de la lumière artificielle et de l'éclairage public. Selon ses travaux, l'éclairage public apparaît dès le 1<sup>er</sup> siècle dans le bassin méditerranéen avec l'utilisation de torches en Grèce puis de chandelles à Antioche au 4<sup>ème</sup> siècle pour éclairer des avenues.

Ces expériences d'éclairage public sont, durant plusieurs siècles, ponctuelles car la lumière artificielle est longtemps réservée à l'espace domestique et au travail. Ce n'est qu'à partir du Moyen-âge que l'éclairage public se développe en France, et principalement à Paris, où une ordonnance de 1258 impose aux propriétaires de la capitale d'installer des lanternes aux façades de leur habitation; mais ce n'est qu'en 1697 qu'un édit royal ordonne que les autres villes soient éclairées. L'éclairage des maisons servant de point de repère dans les rues de la ville était cependant irrégulier car les habitants respectaient peu ces ordonnances<sup>142</sup>. A partir du milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, l'éclairage est devenu réellement public avec l'installation de lanternes suspendues en travers des rues, qui ont été remplacées au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle par des réverbères fonctionnant à l'huile dans les premiers temps puis, les becs de gaz se sont répandus à partir du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>143</sup>.

Sandra Mallet étudie aussi bien les aspects techniques de l'évolution de l'éclairage que ses conséquences sur les modes de vie des individus. Dans l'ensemble, les autres géographes ont plutôt abordé la question de l'éclairage, d'une part, par le

---

<sup>141</sup> Idem. p. 171.

<sup>142</sup> S. Mallet. 2009. p.88-89.

<sup>143</sup> S. Mallet. 2009. D'après les travaux de Wolfgang Schivelbusch sur le 18<sup>ème</sup> siècle (p. 91).

prisme du contrôle et de la surveillance panoptique qu'il permet et, d'autre part, par sa fonction « *gommant en partie l'obscurité menaçante de nos nuits et permettant la poursuite des activités diurnes* »<sup>144</sup>. Cet essor des activités dans la temporalité nocturne est exponentiel depuis l'avènement de l'électricité et c'est cette période contemporaine qui intéresse surtout les géographes.

L'éclairage public fait partie du quotidien des occidentaux et des habitants des grandes villes du Sud, la consommation électrique s'étant multipliée par 100 en 30 ans<sup>145</sup>. Cette habitude est telle que des pannes d'électricité sont devenues des événements historiques comme celle de New-York en 1977, décrite par Luc Bureau et Luc Gwiazdzinski<sup>146</sup>, comme un moment de panique, un retour à l'état sauvage : des milliers de pillages ayant eu lieu. Ces débordements justifient la nécessité d'éclairer les rues pour préserver l'ordre public. Depuis qu'il existe, l'éclairage artificiel a eu pour but de sécuriser et de contrôler les rues comme le montre l'approche en partie historique de Sandra Mallet, et celle plus contemporaine des autres géographes cités.

Le lien entre lumière et/ou la vidéo de surveillance et la baisse de la criminalité n'est pas avéré (Mosser, 2005 ; Le Goff, 2010), mais l'éclairage renvoie un sentiment de sécurité et donc de bien-être pour les usagers. Luc Gwiazdzinski a démontré que l'insécurité est relative la nuit, la délinquance n'étant pas plus importante que le jour<sup>147</sup>. Le sentiment de sécurité dans la rue, la nuit, résulte d'un ensemble d'éléments, parmi lesquels une bonne visibilité et une impression d'ordre qui est liée à la propreté des rues. Cela concourt à une normalisation et à une aseptisation des espaces publics pour créer ce sentiment. Une « bonne » mise aux normes prend en compte l'idée d'ordre qui est souvent liée à l'aspect esthétique<sup>148</sup>. Une ville ne renverra pas une image esthétique ordonnée sans une mise en scène « convenable », mise en scène qu'il est aisé de mettre en place la nuit par les jeux de lumière.

---

<sup>144</sup> L. Gwiazdzinski. 2005a. p. 191.

<sup>145</sup> L. Bureau. 1997. p. 38.

<sup>146</sup> L. Bureau. 1997. p. 37 et L. Gwiazdzinski. 2007b, p. 23;

<sup>147</sup>L. Gwiazdzinski, 2005a. p. 199.

<sup>148</sup> L. Roulleau-Berger. 2004. p. 83-84.

## L'urbanisme-lumière ou l'art de la mise en scène

Depuis la fin des années 1980, l'utilisation de la lumière n'est plus simplement fonctionnelle et sécuritaire, elle est aussi devenue esthétique. Il s'agit désormais d'un outil quasi-indispensable à la promotion d'une ville, complémentaire aux rénovations. L'« *urbanisme-lumière* » a ainsi remplacé l'« *éclairage public* »<sup>149</sup>. Cette nouvelle façon d'utiliser la lumière comme outil d'aménagement et de mise en valeur s'est ainsi faite parallèlement à la réfection des centres-villes, des espaces publics et notamment de la rue. Le « *retour en ville* »<sup>150</sup> des usagers s'est accompagné de requalifications et de mises en scène du patrimoine. L'approche est à la fois globale et événementielle, ainsi ce sont et des quartiers entiers et des monuments qui sont mis en lumière, toute l'année ou ponctuellement comme pour la fête des lumières du 8 décembre réinventée par la ville de Lyon depuis 1989 et décrite par J.-M. Deleuil<sup>151</sup>.

Cela participe au marketing territorial pour la compétition des villes entre elles, là-encore, l'homogénéisation est à l'œuvre puisque les outils utilisés sont les mêmes, bien que le but soit de se différencier<sup>152</sup>. Néanmoins, comme pour les rénovations, les mises en lumière ne sont pas homogènes au sein des villes. Il paraît logique qu'une voie résidentielle soit moins éclairée qu'une rue où la circulation est importante, mais au-delà de ça, la création de « secteurs d'excellence », particulièrement mis en valeur, va immanquablement de pair avec des secteurs relégués des aménagements, créant ainsi une relation centre-périphérie pour des lieux qui ne sont pourtant pas, géographiquement, excentrés. Pour Luc Bureau, la lumière, qui est le fait de l'homme, n'est pas uniforme comme celle, naturelle, du soleil. Il constate qu'« *en principe, on éclaire ce qui vaut la peine d'être éclairé* » et se demande alors : « *Qui décide de ce qui vaut la peine d'être éclairé? Qui a le pouvoir de chasser les ombres ?* »<sup>153</sup>. Nous pourrions lui répondre que ce sont les autorités qui décident de la politique de la ville, et en reprenant les propos de Guy Di Méo, que ces personnes font partie de la catégorie de l'« acteur exogène » qui :

---

<sup>149</sup> S. Mallet, 2009. p. 183.

<sup>150</sup> C. Bidou-Zachariasen. 2003.

<sup>151</sup> Voir J.-M. Deleuil. 1994. p. 119 à 123.

<sup>152</sup> C. Bernié-Boissard. 2004, 2008.

<sup>153</sup> L. Bureau. 1997. p. 38.

« Considère le territoire de son action d'un œil (...) froid, (...) utilitariste et (...) spéculatif. Ne s'identifiant pas corporellement et affectivement à lui, il le regarde avec plus de distance. Il manifestera une plus forte tendance à le considérer comme un pur objet de convoitise. De plus, les décisions qu'il prend, les actions qu'il conduit n'ont pas forcément d'incidence directe sur son propre cadre de vie. Il agit sur l'espace de vie des autres, souvent dans l'espoir de réaliser un profit, sans prendre beaucoup de risque quant à l'équilibre de son univers quotidien »<sup>154</sup>.

Cette analyse de G. Di Méo s'applique aux lieux mis en valeur pour lesquels l'acteur exogène recherche le déclenchement de l'attractivité, pas dans un but purement personnel, quand il s'agit de la municipalité, mais pour le rayonnement de la ville. Mais cela s'applique aussi pour les lieux relégués des aménagements, les élus ne les habitant et ne les fréquentant guère, ces « non-aménagements » n'ont pas d'incidence sur leur cadre de vie, ces derniers ne faisant pas l'expérience de la corporéité, particulièrement la nuit, dans ces lieux. Il peut aussi s'agir « *d'acteurs transitionnels* » dans le cas d'élus ayant des intérêts personnels dans les secteurs devenant plus convoités. G. Di Méo reprend les propos de Jean Baudrillard (1981) pour expliquer que, depuis les dernières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle, notre rapport au monde, aux choses et aux espaces est celui de la simulation et du simulacre. Il cite ensuite Dominique Crozat (2004) pour qui, par le biais des médias, nous créons un espace « *hyper-réel plus réel que le réel* », ces espaces formant « *une sorte d'artefact de cette réalité, plus vrai qu'elle, plus parfait qu'elle. Ils constituent son modèle, son idéal-type revisité par toutes les idéologies spatiales du moment* »<sup>155</sup>.

Dans le cadre de ces idéologies homogénéisantes et aseptisantes du moment, soutenues par l'imaginaire éco-sanitaire évoqué précédemment, le rôle de la lumière est indéniable. Cela est remarquablement démontré par Martine Géromini à propos d'un quartier ancien de Montréal qui avait une réputation négative jusqu'à la mise en place d'un programme d'éclairage public du vieux-Montréal.

---

<sup>154</sup> G. Di Méo. 2005. p. 33.

<sup>155</sup> Ibid. p. 28.



« Ainsi, la rue St Paul, la nuit, est une rue éclairée avec goût pour mettre en évidence l'esthétique des bâtiments victoriens transformés en lofts de luxe ou en hôtels de classe. La rue magnifiée par la lumière est présentée sur le site internet de Montréal en lumières. Ce travail de sculpture de la rue par la lumière met en valeur le caractère bourgeois et de bon aloi du paysage, donné à contempler aux adorateurs de la nuit paisible dans un lieu festif sans crainte. (...) Il ne s'agit pas de rencontrer dans cette rue des fêtards, car la rue est aseptisée et capte une clientèle de baby-boomers et de familles aux allures bourgeoises (...) »<sup>156</sup>.

Dans son texte et en s'appuyant sur l'exemple cité, l'auteur voit ces centres anciens devenir des « parcs d'attraction », elle considère alors la notion de « disneylandisation » du paysage urbain des villes patrimoniales comme un défi pour le 21<sup>ème</sup> siècle afin de ne pas tomber dans la parodie et l'a-historicité. Didier Lapeyronnie fait aussi référence au caractère factice de la ville moderne: selon lui, « *l'apparence est le maître mot de l'univers de la ville* »<sup>157</sup>. L'éclairage et la conquête de la nuit à l'excès posent des problèmes, autres que moraux, et pour une partie de la population dont se font l'écho certains chercheurs, la nuit serait en danger<sup>158</sup>.

#### Quand la lumière tue la nuit

Une des principales nuisances liées directement à l'éclairage est celle de la pollution lumineuse. En effet, la multiplication des sources lumineuses restreint la possibilité de voir le ciel nocturne. L'intensité du halo lumineux au-dessus des villes augmente de 10% par an depuis 1980 et près de la moitié de la population européenne ne peut plus distinguer la voie lactée à l'œil nu<sup>159</sup>. Aux éclairages publics s'ajoutent aussi ceux des enseignes lumineuses et des vitrines des commerces faisant parfois ressembler la ville à une « *immense mosaïque publicitaire* »<sup>160</sup>. L'ensemble de ces sources lumineuses peut nuire aux habitants

---

<sup>156</sup> M. Géromini. 2008. p. 158.

<sup>157</sup> D. Lapeyronnie, 1999. p.22.

<sup>158</sup> E. Heurgon, 2005. p. 51 et S. Challéat. 2010.

<sup>159</sup> L. Gwiazdzinski. 2005a. p. 198.

<sup>160</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p.121.

dont les appartements sont éclairés en permanences et à ceux désirant observer le ciel (S. Challéat, 2011). Mais d'après les naturalistes, l'intensité lumineuse nocturne nuit aussi à la faune, perturbant l'écosystème ou la route des oiseaux migrateurs. Sandra Mallet distingue la pollution lumineuse astronomique et la pollution lumineuse écologique<sup>161</sup>. Luc Gwiazdzinski fait référence aux travaux du chronobiologiste B. Millet lorsqu'il donne l'exemple d'animaux ayant modifié leur mode de vie, tels certains faucons pèlerins chassant désormais la nuit, perturbés par l'éclairage public. Les associations militent alors pour la sauvegarde d'une nuit « naturelle ». Ainsi en Allemagne, certains quartiers sont éteints durant plusieurs heures au moment du passage des oiseaux migrateurs<sup>162</sup>. Ces différentes nuisances ont conduit l'Unesco à répondre favorablement à la demande de la *Dark Sky Association* (DSA) en classant le ciel nocturne patrimoine de l'humanité en 1992.

Clara Osadtchy s'interroge sur la pertinence de certains éclairages publics qui ne semblent répondre à aucune des deux injonctions de la sécurité et de l'esthétisme, et sont inadaptés aux besoins en termes de puissance lumineuse, de nombre de luminaires ou de durée d'éclairage. Au final, elle questionne le coût économique et environnemental d'une course à l'éclairage public<sup>163</sup>. Les élus semblent néanmoins revenir sur ces pratiques dans un contexte où la question écologique est de plus en plus présente. On constate notamment une certaine prise en compte de cette pollution par les municipalités qui remplacent les luminaires existants par des sources moins polluantes. A Bordeaux, par exemple, une attention particulière est portée aux illuminations de Noël qui coûtent plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année, mais dont la dépense est régulièrement réduite et le nombre d'ampoules à faible consommation d'énergie est supérieur aux éclairages plus énergivores depuis l'hiver 2010<sup>164</sup>. De nombreux quartiers sont aussi moins éclairés la nuit. Ces mesures découlent au moins autant de raisons économiques qu'écologiques.

Le monde clos, encadré par le travail et l'Eglise, est devenu presque infini pour reprendre la formule de Koyré (2007). La liberté (bien que relative) de choix de vie

---

<sup>161</sup> S. Mallet, 2009. p. 175.

<sup>162</sup> L. Gwiazdzinski. 2005b. p. 138-139.

<sup>163</sup> C. Osadtchy. 2010.

<sup>164</sup> Voir C. Comelli. 2011.

ainsi offerte aux individus (au moins occidentaux) peut engendrer des pratiques quotidiennes et des modes de vie très différents, voire contradictoires, d'un individu à l'autre au sein d'une même société. Par exemple, les individus recherchent toujours plus de confort et de modernité tout en voulant être plus proche de la nature. Ainsi, parallèlement à cette recherche de la domination de l'obscurité, les individus et notamment les citoyens sont à la recherche d'un retour à la nature ou d'un retour aux sources. Ils recherchent l'écoute du silence ou des bruits de la nature dans un cadre sans lumière pour exacerber l'ouïe. La nuit elle-même est recherchée, ou plutôt la lumière artificielle des villes est fuie pour retrouver la « vraie » nuit et observer les étoiles (S. Challéat et R. Bénos, 2014). Pour Sandra Mallet, la « rareté » de la voûte noire est sûrement liée au succès de « La nuit des étoiles » qui est organisée chaque été depuis 20 ans par l'association Française d'Astronomie<sup>165</sup>. Il existe des réserves de ciel étoilé et un tourisme spécifique se développe autour de la nuit<sup>166</sup>.

J'ai montré que les géographes s'intéressant à la nuit explorent des thématiques très vastes. Qu'il s'agisse des activités économiques et des pratiques des usagers, d'aménagement du territoire, des questions de contrôle et de sécurité ou encore de pollution lumineuse, les entrées possibles sont nombreuses. La plupart de ces chercheurs ont reçu une double formation de géographe et d'aménageur-urbaniste. Ils ont de ce fait une vision souvent opérationnelle et vont au-delà de l'analyse en faisant des propositions concrètes pour réduire les conflits, augmenter l'hospitalité ou adapter l'éclairage aux besoins des populations la nuit.

#### ➤ Propositions : pour une géographie de la nuit urbaine opérationnelle

Les géographes qui travaillent sur la nuit urbaine tentent de décrire et de comprendre ce qui la compose. Lorsqu'ils observent des situations problématiques, certains utilisent leurs analyses pour proposer des solutions, pour « penser un urbanisme de la nuit »<sup>167</sup>.

---

<sup>165</sup> S. Mallet. Op. cit. p. 179.

<sup>166</sup> Voir les travaux du collectif RENOIR (<http://renoir.hypotheses.org/>)

<sup>167</sup> L. Gwiazdzinski. 2005b. p. 210.

J.-M. Deleuil concluait sa thèse en écrivant que « *la nuit n'a cristallisé autant d'enjeux que dans la période qui s'ouvre pour elle, ce qui, à terme, se traduira nécessairement par l'émergence d'approches nouvelles et spécifiques de la nuit urbaine* »<sup>168</sup>. Il espérait ainsi que des politiques d'aménagement des villes nocturnes voient le jour, notamment afin d'avoir une meilleure dispersion spatiale des établissements de nuit et ainsi une plus grande dispersion sociale des populations nocturnes. Cela afin, entre autre, de réduire les conflits liés à la concentration de ces établissements et diminuer la frustration des groupes n'ayant pas accès aux loisirs nocturnes. Pour cet auteur, cette politique d'aménagement nocturne doit compter avec quatre logiques d'acteurs : « *la préfecture et les temps, la préfecture et l'espace, les professionnels et l'espace et les professionnels et les populations nocturnes.* », ces politiques devant s'inscrire à l'échelle du quartier<sup>169</sup>.

Sandra Mallet, qui s'intéresse particulièrement à la question de l'éclairage et à la prise en compte d'un urbanisme temporel, propose par exemple que des améliorations soient réalisées au niveau des stations de bus<sup>170</sup>. Celles-ci et leurs alentours pourraient être mieux éclairés afin de mieux les relier aux activités voisines. De plus, ces stations de bus pourraient être dotées d'auvents, de chauffage et mieux équipées en bancs, les nuits étant plus froides et la fatigue plus présente. Ces stations pourraient également accueillir des informations sur les activités nocturnes du quartier (pharmacie, toilettes, épiceries, etc.)<sup>171</sup>. S. Mallet propose aussi que les éclairages urbains soient mieux adaptés aux rythmes de vie, aux lieux et aux activités des citoyens, ses recherches indiquent qu'il existe des moyens techniques (informatiques et électroniques) permettant un éclairage évolutif qui aurait en plus l'avantage de réduire la pollution lumineuse<sup>172</sup>. Si, dans le cadre de sa thèse, Sandra Mallet a travaillé sur les plans-lumières nocturnes, son travail ne se réduit pas à la lumière. Elle développe une approche plus globale et suggère que tous les rythmes de vie soient mieux pris en compte et que

---

<sup>168</sup> J.-M. Deleuil. Op. cit. p. 157.

<sup>169</sup> J.-M. Deleuil. Op. cit. p.155.

<sup>170</sup> S. Mallet. 2009. p. 243.

<sup>171</sup> Les nouveaux Abribus de la ville de Paris seront désormais « connectés » <http://www.offremedia.com/voir-article/paris-inaugure-ses-nouveaux-abris-voyageurs-avec-jcdecaux/jcdecaux/>

<sup>172</sup> Ibid. p. 248.

l'urbanisme ait une réelle dimension temporelle (S. Mallet, 2009, 2013) en développant davantage de structures telles que les bureaux du temps, dans lesquelles Luc Gwiazdzinski s'est particulièrement investi.

Luc Gwiazdzinski propose aussi de multiplier ces structures afin de réfléchir à des horaires d'ouverture plus pertinents, notamment concernant les services publics, les administrations et les transports, afin de répondre à la demande et aux pratiques des usagers. Il est très impliqué dans le développement de ces politiques puisqu'il fut lui-même directeur de la Maison du temps et de la mobilité de Belfort-Montbéliard<sup>173</sup> et membre du groupe de prospective « Temps et Territoires » de la DATAR. Il prône donc, comme Sandra Mallet, une approche globale des temps de la ville et de la vie. Concernant plus spécifiquement la nuit, il émet toute une série de propositions dont certaines sont appliquées dans certaines villes, comme celle des correspondants de nuit qui sillonnent la nuit urbaine rennaise. En effet, d'après lui, il faut « *occuper et peupler* »<sup>174</sup> l'espace urbain nocturne pour le rendre plus sécurisant en créant un encadrement social naturel comme il existe la journée. Il préconise le « *droit à la ville* »<sup>175</sup> pour tous par la réaffirmation des grands principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité de jour comme de nuit. Pour cela, il souhaite que les réseaux de transports en commun de nuit continuent de développer leur offre en l'adaptant au mieux aux besoins des populations (2005b).

Tout comme S. Mallet et J.-M. Deleuil, L. Gwiazdzinski insiste sur l'importance d'une meilleure hospitalité nocturne<sup>176</sup> par des équipements de bien-être (mise en lumière, mobiliers urbains, informations, etc.). Il liste plusieurs points à prendre en compte: l'éclairage, le bien-être, l'animation, la médiation et la sécurité comme nous l'avons vu, mais aussi la connaissance et l'observation (en créant des « observatoires de la nuit »), la souplesse des horaires, la politique et la citoyenneté (en élisant un maire de nuit comme cela existe à Amsterdam), la solidarité, la culture (avec par exemple l'ouverture des musées et des

---

<sup>173</sup> La MTM de Belfort-Montbéliard était une association loi 1901 qui a été dissoute en 2006.

<sup>174</sup> L. Gwiazdzinski. 2005b. p.214.

<sup>175</sup> Ibidem.p. 206, 209.

<sup>176</sup> L. Gwiazdzinski. 2007b. p. 84 et p. 117 et suivantes.

bibliothèques). Il émet même l'idée de créer une « université de la nuit » et, enfin, suggère de penser la nuit en termes d'environnement et de développement durable.

Au final, ce que ces géographes proposent et qu'a bien formulé L. Gwiazdzinski, c'est de reconstruire un système urbain complet et durable, en faisant en sorte que la plupart des services publics et privés soient assurés à partir « *d'oasis du temps continu* »<sup>177</sup>.

---

<sup>177</sup> Ibid. p. 122.

## CHAPITRE 2 - CADRE METHODOLOGIQUE, CONCEPTUEL ET CONTEXTUEL

*« Nous ne créons dans nos villes que des espaces "inoffensifs", insignifiants et neutralisants, des espaces qui dissipent la menace du contact social ».*

*(R. Sennet. 2009. p. 19)*

J'ai présenté dans le premier chapitre une image générale puis des approches géographiques de la nuit. Ce deuxième chapitre pose le cadre de la recherche menée à travers quatre sous-parties. Tout d'abord, la thèse étant avant tout un exercice académique, je présenterai, de manière presque scolaire si j'ose le formuler ainsi, la méthodologie employée. Ensuite, j'exposerai le corpus théorique permettant de comprendre les mutations de la ville que je développerai dans le chapitre suivant. Je montrerai que ces mutations, qui constituent l'un des postulats de départ de la thèse, sont aussi bien matérielles (au sens morphologique) qu'idéelles pour les individus. Ce point théorique sur les mutations urbaines en général m'amènera à présenter mon terrain bordelais d'application de la recherche, dans l'espace et dans le temps. Cette présentation sera assez succincte puisque je reviendrai plus en détail sur les caractéristiques des quartiers choisis aux prismes des mutations qu'ils connaissent dans le chapitre suivant. Enfin, je finirai cette exposition du cadre de la recherche par le contexte global puis local dans lequel elle se tient.

## **I - La méthodologie de recherche, le recueil de l'information et des données**

### **a) La recherche bibliographique**

La première étape du travail de recherche a été de m'immerger dans ce sujet nouveau (mes travaux de maîtrise et master 2 exploraient d'autres horizons). J'ai donc commencé à constituer ma bibliographie. Dans un premier temps, trois thématiques ont fait l'objet de cette recherche : la nuit, la ville et Bordeaux. Ces trois entrées ont été étudiées sous l'angle de la géographie, puis d'autres disciplines. La recherche bibliographique a ainsi été élargie aux autres sciences sociales telles que l'histoire, la sociologie, l'anthropologie ou la philosophie, ces disciplines s'intéressant aussi aux thématiques des villes et des nuits.

Les recherches sur la nuit ont été menées sur la période la plus large possible en balayant les travaux traitant de l'Antiquité jusqu'à l'époque actuelle, souvent à travers le regard d'historiens. Ainsi que je l'ai montré dans l'état de l'art du chapitre précédent, cette étude diachronique a permis d'apprécier la perception de la nuit par les hommes et les communautés au fil du temps. Ce travail d'analyse historique a mis en évidence que ces perceptions ont peu évolué au cours des siècles. En effet, ce sont les mêmes sentiments, contradictoires et complémentaires, d'attraction et de répulsion dont les chercheurs se font l'écho au fil des siècles et des sociétés. Les représentations négatives ont longtemps été le fruit de l'incompréhension du phénomène astronomique de l'alternance des jours et des nuits, sans compter qu'en Occident, l'Eglise a une part de responsabilité non négligeable dans la crainte de la nuit. De plus, le manque de visibilité la nuit accentue encore ces sentiments d'attraction et de répulsion, que les individus craignent de ne pas voir, ou à l'inverse, que l'obscurité soit recherchée. Les représentations suscitées par la nuit est le premier aspect qui ressort de ces lectures. Je me suis ensuite plus particulièrement attachée aux travaux portant sur la nuit urbaine.

Cette recherche bibliographique sur la nuit a été complétée par un état des lieux sur la ville, l'exhaustivité étant impossible tant le sujet est vaste, je me suis donc particulièrement focalisée sur les définitions de la ville et de l'urbain afin de les mettre en relation avec les réalités nocturnes de ces dernières, puis sur le processus



d'embourgeoisement et de gentrification. Cette recension est forcément moins complète que celle sur la nuit, la profusion de travaux sur la question étant beaucoup plus grande. La question des politiques de la ville concernant la gestion des temporalités, de la sécurité et de l'événementiel a également été étudiée pour mieux cerner le contexte à la fois des mutations de la ville et celles des représentations et pratiques nocturnes. J'ai peu présenté ces travaux dans l'état de l'art car je voulais surtout mettre l'accent sur la nuit dans le premier chapitre, je remédierai à cette absence dans ce chapitre. La seconde partie de la thèse sera également centrée sur la ville en présentant une typologie de ces mutations appliquée au cas bordelais et leurs conséquences.

Enfin, suite à ces lectures sur les deux thèmes centraux que sont la nuit et la ville, la littérature scientifique ainsi que des ouvrages de vulgarisation ou à visée touristique plus spécifiques à Bordeaux ont été consultés afin d'aborder le cas particulier de cette ville. J'y ferai référence dans la présentation du contexte local à la fin de ce chapitre, ainsi qu'au cours de la thèse. En plus de la consultation « classique » en bibliothèque, une veille scientifique a été mise en place tout au long de la thèse grâce aux documentalistes de mon laboratoire, ainsi qu'une veille sur internet sur des mots clés tels que « nocturne » ou « Paludate » (quartier des discothèques à Bordeaux). La presse quotidienne régionale et essentiellement le journal Sud-ouest ont été parcourus de manière quasi-quotidienne, avec une attention d'autant plus grande le week-end et en début de semaine pour suivre l'actualité et les faits divers survenus durant la fin de semaine, période plus animée la nuit que la semaine en raison d'une fréquentation plus importante de cet espace-temps.

Bien sûr, un va-et-vient permanent entre le terrain et la recherche bibliographique a permis d'approfondir certains points. De plus, j'ai tenté de rester vigilante jusqu'à la fin de la rédaction afin de ne pas passer à côté d'un ouvrage ou d'un article essentiel. En effet, la nuit urbaine est un sujet encore peu étudié mais un frémissement se fait néanmoins sentir au niveau de la recherche ces derniers mois

avec la tenue de colloques ou la parution de numéros de revue spécifiquement sur cette question en France<sup>178</sup>, en Europe<sup>179</sup> et au Québec<sup>180</sup>.

## **b) Le terrain**

La deuxième étape de la méthodologie a été de faire « du terrain ». Au même titre que la bibliographie, cette part de la recherche s'est déroulée parallèlement aux autres modes de recueil de l'information et s'est poursuivie tout au long de la thèse afin de suivre les évolutions des mutations. Le terrain est à la fois l'espace étudié et l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour collecter des données (Y. Calbérac, 2007b, 2011). Il est un « *gisement sur lequel le géographe déploie des procédures d'extraction des faits.* »<sup>181</sup>. Ces procédures sont principalement l'observation, l'enquête et les entretiens. Faire du terrain est un *habitus*<sup>182</sup> pour les géographes, c'est-à-dire une pratique durablement installée et intégrée chez ces derniers, inhérente à la construction de leur savoir. A tel point, que la démarche est très souvent passée sous silence ou n'apparaît que de manière implicite dans les productions scientifiques des géographes.

Yann Calbérac constate que, dans les thèses qui constituent l'archétype des productions scientifiques textuelles, « *l'expérience du terrain est finalement peu présente dans les restitutions* »<sup>183</sup>. Ce sont pourtant souvent des éléments qui permettent de mieux comprendre les résultats obtenus et il est toujours intéressant de connaître les difficultés rencontrées pour recueillir les informations. Mais entre la publication de deux numéros de la revue *Hérodote* (1977 et 1978) et les travaux d'Anne Volvey dans les années 2000, les géographes semblent s'être peu interrogés à propos de ces pratiques, les « tropicalistes » faisant peut-être exception<sup>184</sup>. Encore aujourd'hui, les réflexions sur cet « *habitus* » sont assez

---

<sup>178</sup> « Sortir la nuit », sept. 2013 à Lille / « la nuit territoire d'innovation », avril 2014 à Grenoble / « cohabiter les nuits urbaines », mars 2015 à Paris.

<sup>179</sup> Lisbonne, juin 2015, Reykjavík, fév.2015.

<sup>180</sup> Montréal, août 2014.

<sup>181</sup> A. Volvey, A. 2003. pp 904-906.

<sup>182</sup> Y. Calbérac.2009. p.93.

<sup>183</sup> Y. Calbérac. 2007b. p. 23.

<sup>184</sup> Voir R. Pourtier (2007) ou encore H. Vélasco-Graciet (2008).

marginales. Un chercheur n'est pourtant pas un magicien ou un journaliste, il peut « dévoiler ses tours » sans que cela soit (trop) rébarbatif.

Yann Calbérac écrit, toujours à propos de la faible présence du terrain dans les restitutions, que « *Cela paraît normal : le but d'une thèse n'est pas de raconter par le menu toutes les phases du terrain, mais plutôt de présenter les savoirs que l'on en a extrait.* »<sup>185</sup>. Il admet lui-même dans cet article que cela va à l'encontre de son hypothèse selon laquelle, le terrain a une fonction légitimante pour le géographe ; il considère alors qu'il faut, dans la lignée de Berthelot, « (...) *envisager la place du terrain dans une perspective argumentative et rhétorique (...)* »<sup>186</sup>. C'est-à-dire que ce dernier apparaît de manière plus ou moins explicite au fil du texte. Si j'abonde en partie dans son sens dans le cadre de restitution de travaux de géographes relativement courts tels que peuvent l'être les articles ou les communications à des colloques, j'adopte une approche un peu différente pour ce qui est de la thèse.

En effet, si l'on considère la thèse comme un exercice académique menant à l'obtention du titre de docteur, et bien que la part de liberté soit assez grande dans la manière de mener et de présenter les résultats, je considère que cela fait partie de l'exercice d'explicitation des différentes phases du travail, y compris les difficultés rencontrées. Cette transparence correspond aussi à une conception éthique de la recherche. C'est pour cette raison que j'ai décidé de consacrer un chapitre entier à la présentation de la méthode et du cadre de la recherche, et pour cela que j'emploie la première personne du singulier.

### ➤ L'approche spatiale et temporelle du terrain

Arpenter son terrain, physiquement, en faisant l'expérience de la corporéité, est indispensable pour bien le connaître et s'en imprégner. Catherine Bernié-Boissard parle de l'« *expérience empirique de l'espace* »<sup>187</sup>, qu'elle considère comme le premier stade de la géographie. Avoir un terrain urbain et en France peut paraître très éloigné du terrain des géographes tropicalistes, pour prendre un exemple extrême, qui travaillent sur une culture différente de la leur. Il est vrai que les

---

<sup>185</sup> Y. Calbérac. 2007b. p. 23.

<sup>186</sup> Idem.

<sup>187</sup> C. Bernié-Boissard. 2004. p.71.

territoires et les individus que j'étudie dans le cadre de ma thèse me sont d'autant plus proches que je suis « eux » dans le sens où j'appartiens à la même culture et que j'habite la même ville. Cette position, contrairement à ce que j'ai pu penser en entament ce travail, ne rend pas la recherche plus facile, bien au contraire. Il s'est parfois avéré difficile de prendre du recul.

Néanmoins, si je travaille sur la ville de Bordeaux qui m'est extrêmement familière, je m'intéresse à la temporalité nocturne qui a ses particularités. Avant de commencer ce travail, je connaissais certains aspects de cette temporalité et des lieux qui la composent pour être moi-même sortie durant des années à Bordeaux, et encore aujourd'hui. Mais je n'avais qu'une vision partielle et personnelle de la nuit bordelaise, les lieux que je fréquentais en tant que lycéenne ou étudiante et les personnes que j'ai pu côtoyer ne représentaient qu'une facette du territoire nocturne et des personnes le pratiquant. Il a donc fallu que j'appréhende en partie mon terrain comme un terrain étranger, avec des lieux et des codes qui m'étaient jusqu'alors inconnus et à propos desquels j'avais parfois des idées préconçues.

### ➤ Les observations

Très classiquement, la pratique spatiale de mon terrain a commencé par des phases d'observation, participantes ou non, de manières formelle et informelle. Formelle quand je décidais de sortir précisément pour « faire du terrain » avec parfois un itinéraire ou un lieu précis à observer, en m'arrêtant pour prendre des notes et des photos, plus informelle quand je sortais avec des amis mais que je gardais à l'esprit ma recherche et mon œil de géographe pour comprendre les codes et les normes de l'établissement ou du quartier dans lequel je me trouvais alors, avec là aussi presque toujours un carnet sur moi pour prendre des notes. Je me suis fixée plusieurs objectifs à atteindre lors de ces sorties :

- Il s'agissait dans un premier temps de localiser les différents lieux de vie nocturne bordelais, qu'ils soient institutionnels ou non. Pratiquant à titre personnel la ville, cette étape était surtout une « mise en bouche » pour vérifier, référencer et approfondir mes connaissances.
- Le deuxième objectif était de repérer les aménagements ayant une finalité nocturne mis en place par l'équipe municipale. Il s'agissait principalement de mises en valeur esthétique du bâti par la lumière. Il s'est avéré que la

localisation de ces aménagements spécifiques n'est pas toujours en rapport avec les lieux de vie nocturne pratiqués et qu'ils évoluent selon les heures et les saisons.

- Dans un troisième temps, les lieux d'attractivité nocturne repérés, j'ai observé les flux de personnes entre, depuis ou vers ces derniers.
- Enfin, lors de ces sorties, j'ai tenté de cerner les territorialités de différentes catégories d'individus. Pour cela, j'observais notamment les tranches d'âge, le style vestimentaire, le style de musique et toutes les informations pouvant m'aider à avoir une approche liant les individus à des localisations ou/et à des pratiques spécifiques. Cette démarche décrite par Guy Di Méo a pour l'objectif de repérer : « (...) *les positions sociales différentielles qui se dessinent dans l'espace géographique* »<sup>188</sup>. Les rapports sociaux-spatiaux peuvent alors révéler des phénomènes de domination ou d'exclusion.

Concrètement, pour appréhender du mieux possible la ville dans sa diversité et dans sa globalité, elle a été parcourue à différentes heures de la soirée ou de la nuit, différents soirs de la semaine et à chaque saison, le plus souvent à pied, mais aussi en vélo, en voiture ou en transport en commun. Ces différents moments et modes d'arpentage révèlent l'ensemble des facettes de la ville nocturne et m'ont permis de mieux se figurer les représentations qu'elle suscite et que s'en font les usagers. Certains soirs, ces observations ont été faites en déambulant un peu au hasard des rues, en suivant des groupes, d'autres soirs avec des objectifs plus précis et des prises de photos. Ce sujet de recherche a un aspect convivial non négligeable, je me suis donc efforcée d'accepter le plus souvent possible les invitations à sortir de mon entourage. Ces derniers ont contribué en acceptant de sortir dans des quartiers et des bars différents ou en étant pour moi des informateurs en m'indiquant des lieux qu'ils avaient découvert, ou en se faisant relais en m'ouvrant leurs réseaux.

Pour répondre à ces différents objectifs, le principal type d'observation était l'observation non participante. Raymond L. Gold nomme l'enquêteur jouant ce rôle, le « *pur observateur* »<sup>189</sup>. Dans cette posture, l'enquêteur s'abstient de toute

---

<sup>188</sup> G. Di Méo. 2005. p.11.

<sup>189</sup> L.R Gold. 2003. pp. 340-347.

interaction sociale avec de potentiels informateurs et ne révèle pas aux gens qu'il observe qu'ils sont observés. L'écoute indiscreète fait aussi partie des méthodes de recueil de l'information. J'ai principalement tenu ce rôle au commencement de la pratique du terrain, et parfois, par excès de timidité, lorsque j'allais pour la première fois dans un endroit où je ne me sentais pas très à l'aise. Les différents rôles d'observatrice, plus ou moins participante, n'étaient pas toujours décidés en amont. J'endossais parfois ces rôles de manière plus instinctive que réfléchie. Le degré d'interaction sociale était donc plus ou moins grand selon les opportunités qui s'offraient à moi.

Ces méthodes d'observation, du « *pur observateur* » au « *pur participant* » en passant par des rôles intermédiaires comme décrit par R.L. Gold, sont attribuées par l'auteur à l'enquête sociologique. Pour George W. Stocking Jr. « *Le travail de terrain par observation participante, (...), reste la marque distinctive de l'anthropologie (...).* »<sup>190</sup>. Ces méthodes de recueil de l'information sont néanmoins partagées par plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, y compris par les géographes. Mais comme le fait remarquer Yann Calbérac, ces derniers écrivent peu à ce sujet.

Seuls les établissements à caractère (explicitement) sexuel comme les lieux de rencontres échangistes ou les saunas gay n'ont pas été visités. Certains de ces lieux m'étaient interdits « en situation » étant une femme, mais je ne peux pas dire si je les aurai visités si j'avais été un homme.

A cours de ces nombreuses observations, j'ai découvert plusieurs facettes des nuits bordelaises aux ambiances bien distinctes. Comme pour la recherche bibliographique, l'observation et la pratique des établissements nocturnes se sont poursuivies tout au long de la thèse. Ces sorties sur le terrain n'auraient pas eu le même sens sans l'enquête et les entretiens menés parallèlement. Les observations ont parfois été à l'origine de questionnements auxquels ont pu répondre les usagers ou les acteurs institutionnels, parfois elles sont venues confirmer ou infirmer certains propos relevés lors de ces échanges.

---

<sup>190</sup> G.W. Jr Stocking. 2003. p.89

### c) L'enquête par questionnaire

La troisième étape de la collecte d'informations fut la diffusion d'une enquête, via internet, sur les pratiques et les représentations liées à la nuit à Bordeaux<sup>191</sup>. Un des buts de l'enquête était de mettre en corrélation mes connaissances et mes observations avec le discours des usagers, l'autre de répondre aux hypothèses posées. En raison du nombre très important de réponses, de secondaire, le questionnaire est devenu central et les données récoltées, notamment grâce aux questions « ouvertes » m'ont permis d'avoir une approche plus fine des pratiques et des représentations des différents acteurs.

Le questionnaire diffusé comprend environ 80 questions. Les dix premières concernent l'identité de l'enquêté (âge, sexe, situation financière, matrimoniale et professionnelle, ou études suivies, et lieu de résidence). Les questions suivantes portent sur les représentations de la nuit en général (heures de début et de fin, définition), et en particulier à Bordeaux (ambiance, danger). Enfin, les dernières questions abordent des aspects plus concrets des pratiques nocturnes à Bordeaux (lieux, fréquence des sorties, budget, mode de transport ; etc.). Les principaux résultats seront essentiellement présentés dans la dernière partie de la thèse.

Le questionnaire a été réalisé avec le logiciel *LimeSurvey* (logiciel hébergé sur un serveur sécurisé du CNRS) à l'aide de C.A Arnaud, ingénieur de recherche à l'UMR ADESS. L'enquête a été réalisée dans un premier temps à destination des seuls étudiants car cette population me paraissait facilement atteignable via les mailings des universités. Cependant, j'ai été étonnée de rencontrer des difficultés, voire des réticences, pour obtenir l'autorisation des établissements d'enseignements supérieurs de diffuser mon enquête. La première difficulté a été de réussir à contacter la personne pouvant autoriser la diffusion et obtenir une réponse de sa part, la seconde a été de convaincre du bien-fondé de mon étude ou de devoir justifier le contenu de mon enquête.

Parmi les freins rencontrés, certains interlocuteurs avaient des doutes sur la confidentialité des données recueillies et la possibilité d'enregistrer l'adresse IP des répondants et voulaient que mon questionnaire soit validé par le

---

<sup>191</sup> Voir en annexe.

correspondant informatique et liberté (CIL) de mon établissement ou qu'il fasse l'objet d'une déclaration CNIL, en raison de données considérées comme sensibles. Il s'avère que dans la première version du questionnaire, je demandais (de façon non obligatoire) aux répondants d'indiquer un prénom. Un interlocuteur craignait que des informations telles que le prénom, le sexe et la filière me permettent d'identifier formellement des étudiants ainsi qu'en témoigne un extrait de son mail de réponse : *« Certains éléments de votre questionnaire sont de nature strictement confidentielle et pourraient porter préjudice aux étudiants les ayant renseignés s'il s'avérait possible d'en identifier les auteurs »*.

J'ai donc supprimé cette question qui n'était pas indispensable et que je trouvais utile pour rendre plus personnel les citations extraites de l'enquête. Pour cette raison, toutes les citations tirées de l'enquête sont simplement suivies entre parenthèse du sexe et de l'âge du répondant. Je n'ai pas cherché à inventer un prénom. J'ai procédé de la même façon lorsque je cite des entretiens individuels menés auprès des usagers pour garder une harmonie dans la restitution des propos recueillis, qu'ils soient écrits ou oraux. Un second aspect du questionnaire posait problème en termes de confidentialité, car je donnais la possibilité aux enquêtés le souhaitant de me laisser leurs coordonnées afin de pouvoir les interviewer si nécessaire, selon leur profil.

Je n'ai pas rencontré ces difficultés pour diffuser l'enquête aux étudiants de mon université car je suis passée par le service culturel qui avait accepté ma requête sans poser de question, ce qui était peut-être un tort de leur part. Afin d'appuyer ma demande de diffusion auprès des autres universités, j'ai tenté d'obtenir de l'aide de mon établissement. Ce que je pensais n'être qu'une formalité prit plusieurs mois car, là aussi, mes données « sensibles » posaient problème et il aurait fallu que je supprime la dernière question (laissant la possibilité aux répondants de laisser leurs coordonnées) pour avoir cet aval. J'ai refusé de retirer cette question de l'enquête car elle me permettait d'interroger des personnes aux profils très variés que je n'aurai pas forcément pu rencontrer autrement. J'ai donc fait une déclaration auprès de la CNIL qui me laissait plus de liberté quant au contenu. D'autant plus, qu'au-delà du problème de confidentialité, l'interlocuteur de mon établissement jugeait certaines questions inappropriées : *« le fait que l'Université participe à la diffusion d'un questionnaire posant des questions très privées et pouvant être reçues comme choquantes fait problème »*. Le « problème »



venait notamment d'une question sur leur consommation de produits stupéfiants, car c'est une pratique illégale. J'ai même été stupéfaite qu'on me demande ce que je ferai si la police voulait accéder à mon enquête ! Finalement, 8 mois après ma demande initiale, Bordeaux 1<sup>192</sup> a accepté de diffuser mon enquête grâce à la déclaration faite à la CNIL.

Je n'ai jamais obtenu de réponse de la part des différentes personnes contactées à Bordeaux 2 (médecine-socio-psycho) et, concernant Bordeaux 4 (droit-éco), après avoir été renvoyée vers différents interlocuteurs, seule la direction de l'école doctorale a répondu et diffusé le questionnaire. En attendant les autorisations, j'ai commencé la diffusion du questionnaire par le biais des associations étudiantes et du réseau social facebook. Malgré les très nombreuses réponses reçues<sup>193</sup>, il est important de noter que les étudiants de Bordeaux 3 sont surreprésentés, suivis en nombre par les étudiants de Bordeaux 1 ; les universités de Bordeaux 2 et 4 ainsi que les autres établissements supérieurs (prépa, IRTS, écoles privées) sont très faiblement représentés (12% des répondants) du fait de l'échec de diffusion dans ces établissements.

Etablissements	Effectifs	%
Autre	133	6%
Bordeaux 1	734	34%
Bordeaux 2	56	3%
Bordeaux 3	1167	54%
Bordeaux 4	60	3%
Total	2150	100%

Figure 2. Etablissements de provenance des répondants étudiants

Cette surreprésentation des étudiants « littéraires » peut expliquer un déséquilibre entre les sexes. 63% des questionnaires ont été complétés par des étudiantes. Il y a aussi un biais dans l'analyse des résultats si l'on admet que les étudiants constituent une « *fausse catégorie homogène* »<sup>194</sup> tout comme « la jeunesse » ne peut pas être considérée comme un bloc monolithique. M.-L. Felonneau qui a

---

<sup>192</sup> Depuis 2013 les universités de Bordeaux 1, 2 et 4 ont fusionné et sont devenues « Université de Bordeaux. L'université Bordeaux 3 a refusé la fusion et s'est rebaptisée « Université Bordeaux Montaigne ».

<sup>193</sup> 2150 questionnaires exploitables sur 2695 réponses.

<sup>194</sup> M.-L. Felonneau. 1997. p. 112.

étudié les territorialités étudiantes à Bordeaux, a montré que la filière de formation est une variable importante qui participe à la construction de « *modèles spécifiques de pratiques socio-spatiales. (...) Ainsi, les itinéraires dans la ville sont à référer à un sentiment d'appartenance à tel ou tel sous-groupe étudiant qui reste encore le plus souvent défini à partir de la filière d'étude* »<sup>195</sup>. Du fait de la très inégale répartition de la provenance des réponses, je n'ai pas tenu compte de la filière d'appartenance dans l'analyse des pratiques spatiales et je renvoie à la thèse de M.-L. Felonneau pour une analyse fine, à partir de cette variable, des pratiques des étudiants bordelais. Cependant, bien qu'ayant du sens, cette variable de la filière n'est pas la seule à expliquer les représentations et les pratiques des individus et je présenterai souvent mes résultats et leur analyse selon l'âge, le sexe ou le profil économique des enquêtés quand cela sera pertinent.

Lorsque j'ai réalisé le questionnaire, j'étais loin d'imaginer avoir autant de réponses. Je n'avais pas anticipé qu'il serait aussi central dans ma recherche et que je passerai autant de temps à réussir à le diffuser puis à le traiter. Je n'attendais guère plus d'une centaine de réponse dont je comptais faire une analyse avant tout qualitative. Dans cette optique, j'avais formulé plusieurs questions de façon ouverte, c'est-à-dire avec une zone de texte libre pour répondre. Le but était d'analyser un discours le plus spontané possible, ce que permettent beaucoup moins les questions fermées ou à choix multiples qui orientent les répondants. Il s'avère que j'ai reçu plusieurs centaines de réponses très rapidement jusqu'à en obtenir plus de 2000 lorsque j'ai cessé la diffusion du questionnaire.

Ce grand nombre de réponses ne me permettait pas de mettre en place une analyse qualitative relativement simple comme initialement prévue et de tels échantillons se prêtaient naturellement à un traitement statistique de base en croisant certaines données représentatives. Il a donc fallu que je remanie une partie des données récoltées, et notamment que je code différemment les questions ouvertes afin de pouvoir les traiter plus aisément avec un logiciel spécialisé<sup>196</sup>. La diffusion, le traitement et l'analyse des données ont nécessité plusieurs mois de travail, d'autant qu'il a fallu que je me forme à cette méthode et à un logiciel approprié. J'ai

---

<sup>195</sup> Ibidem.p. 10.

<sup>196</sup> Modalisa en l'occurrence.

néanmoins tenté de mener conjointement une approche qualitative en exploitant du mieux possible ces questions ouvertes car cette approche me paraissait la plus pertinente pour saisir le vécu des usagers. De nombreux extraits de ces réponses sont restitués dans les pages à venir.

De même que la méthode initiale s'est trouvée enrichie, l'échantillon a lui aussi évolué. Forte de la réactivité et de l'intérêt que les étudiants ont porté à mon enquête, j'ai décidé de la diffuser auprès d'une population non-étudiante en utilisant la presse quotidienne régionale. Le formulaire a été repris afin d'intégrer les catégories socioprofessionnelles et de permettre aussi bien à des étudiants qu'à des non-étudiants d'y répondre.

**Pratiques et représentations de la vie nocturne bordelaise**

Pour répondre à mon enquête :

[CLIQUEZ ICI si vous êtes étudiant\(e\)](#)

[CLIQUEZ ICI dans tous les autres cas.](#)

Merci de participer le mieux possible à cette enquête qui est une composante importante de ma thèse. Il vous faudra un peu plus de 10 minutes pour répondre complètement. Merci d'y consacrer un peu de votre temps.

Ces deux enquêtes ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Elles y sont enregistrées sous les numéros 147 16 89 et 147 16 90.

Les données recueillies sont bien sûr anonymes. Toutefois, si le sujet vous intéresse, vous serez invité, à la fin du questionnaire, à nous laisser une adresse e-mail ou un numéro de téléphone, qui me permettra de vous joindre pour participer éventuellement aux suites de ce travail préliminaire.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [cecilia\\_comelli@hotmail.com](mailto:cecilia_comelli@hotmail.com).*

Cécilia Comelli

Figure 3. Page d'accueil de l'enquête

J'ai gardé la même forme afin de traiter conjointement les deux questionnaires, puis j'ai contacté une journaliste du quotidien Sud-Ouest qui a accepté d'écrire un petit article présentant mon sujet de thèse et donnant le lien pour répondre à mon enquête. L'article a été édité dans la version papier du journal et également en ligne, cette diffusion électronique permettait aux lecteurs de simplement cliquer sur le lien actif pour participer à l'enquête. Suite à cette diffusion, 352 personnes non-étudiantes ont répondu me permettant d'obtenir 300 questionnaires exploitables. Là encore, il y a forcément un biais lié au mode de diffusion de

l'enquête qui exclut de fait une partie de la population n'utilisant pas les outils numériques. De plus, le sujet même de l'enquête a suscité plus d'intérêt auprès d'une population plus jeune que la moyenne bordelaise et ayant une certaine pratique de la nuit. La moyenne d'âge des non étudiants est de 34,5 ans, celle de l'ensemble des participants d'environ 23,5 ans<sup>197</sup>. De fait, cet échantillon n'a pas vocation à être représentatif de la population bordelaise. Néanmoins, le nombre de questionnaires exploitables parmi les actifs n'est pas négligeable et m'a semblé assez pertinent pour avoir du sens et chercher à comprendre si des pratiques et des représentations sont liées au statut d'étudiant. A la différence des étudiants, la parité est presque respectée avec 52% de questionnaires complétés par des femmes.

Au total, ce sont plus de 3000 personnes qui ont participé à l'enquête et environ 80% de ces questionnaires ont été exploitables et exploités.

#### **d) Les entretiens**

La dernière étape du recueil de l'information fut les entretiens. A la fin du questionnaire il était demandé aux enquêtés de laisser leurs coordonnées s'ils acceptaient d'être recontactés pour un entretien individuel. Les personnes ayant participé à l'enquête ont dans l'ensemble plutôt « joué le jeu » et ont donné des réponses assez détaillées. De ce fait, je n'ai recontacté qu'une dizaine d'entre eux pour approfondir certains points et me raconter une de leur soirée-type lors d'entretiens semi-directifs dont la durée a varié entre 30 min et 2h. J'ai principalement recontacté des enquêtés qui avaient un profil que je n'avais pas l'occasion de rencontrer et d'interroger sur le terrain.

J'ai notamment sélectionné parmi les enquêtés ayant donné leur contact six personnes au profil différent qui avaient indiqué sortir régulièrement en discothèque car je me suis rendue compte qu'il était très difficile d'interroger ces personnes en situation. L'heure tardive qu'impliquent les soirées en discothèque (elles ouvrent vers minuit) participe à l'état d'imprégnation alcoolique des usagers avant même leur arrivée ce qui rendait difficiles les entretiens, même informels, même sans préciser que je faisais une étude. De plus, le fait que je sois une femme

---

<sup>197</sup> Voir en annexe la répartition par âge.

faisait presque systématiquement tourner les discussions, avec les usagers de sexe masculin, à la drague ou au récit d'exploits. C'était certes intéressant sociologiquement, parfois drôle, souvent un peu « lourd », mais ce n'était pas ce que j'en attendais. Il fallait que je rencontre ces personnes en journée pour qu'elle me parle, sobrement, de leurs pratiques nocturnes.

L'enquête m'a donc permis d'entrer en contact avec des usagers au profil particulier que je n'avais pas réussi à rencontrer autrement. Cette difficulté ne s'était pas posée avec les usagers de bars par exemple, car ils étaient beaucoup plus facile à rencontrer du fait de leur nombre et à interroger « en situation », au moins en début de soirée.

Une seconde série d'entretiens<sup>198</sup> a été réalisée auprès de personnes ayant un rapport à la vie nocturne dans le cadre de leur travail ou d'un investissement associatif. Ainsi, j'ai rencontré les élus en charge de la vie urbaine et de la culture, des employés municipaux travaillant dans les services des mises en lumière, de la propreté, de la vie nocturne et de la police, des représentants du monde associatif, des personnes travaillant dans des établissements de loisirs nocturnes et des acteurs de la ville de garde (pompiers, SAMU, police nationale, urgences). Au total une vingtaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés et retranscrits lorsque les personnes interrogées acceptaient l'enregistrement, ce qui n'a pas toujours été le cas avec certains policiers ou élus.

Les entretiens ont été réalisés en journée, en soirée ou pendant la nuit selon le profil des interlocuteurs. Les agents d'entretien de la mairie ont été interrogés durant la nuit, pendant leurs horaires et sur leurs lieux de travail, dans les rues de la ville. Pour cela j'ai été accompagnée par le responsable du service qui travaille aussi de nuit. Je n'ai pas obtenu cette autorisation pour faire de même avec des policiers en service. J'ai pu interroger des agents de la police nationale, mais seulement dans leurs locaux ou par téléphone (pour la BAC). J'ai pu mener ces entretiens avec des policiers qui semblaient très coopératifs et répondaient à toutes mes questions, mais lorsque j'ai voulu reprendre rendez-vous avec l'un des policiers rencontrés, j'ai été redirigée vers le responsable de la communication qui a jugé que j'avais eu assez d'informations et qui m'a informée qu'il n'était pas

---

<sup>198</sup> Voir la liste en annexe.

possible de passer une nuit avec une équipe ni d'avoir accès à leurs chiffres et à leur cartographie.

Du côté de la police municipale, j'ai été reçue par le responsable qui a lui aussi répondu à toutes mes questions et m'a autorisée à visiter le centre de vidéo-protection, sans toutefois pouvoir prendre de notes ou de photos à l'intérieur. Malgré un très bon accueil, il n'a pu intercéder en ma faveur auprès de la police nationale pour que je puisse obtenir des statistiques ou des cartes d'intervention. Parmi, les difficultés ou réticences rencontrées, je n'ai pas non plus pu obtenir de chiffres précis quant à l'utilisation des VCub (vélo en libre-service). J'ai pu recueillir quelques informations lors d'un entretien téléphonique avec une responsable, mais les données que je demandais concernant l'utilisation des différentes stations selon les jours et les heures étaient des informations confidentielles.

Pour compléter le recueil des informations, j'ai assisté à des réunions publiques de concertation sur l'évolution de certains quartiers et de la métropole<sup>199</sup>. Lors de ces réunions, la vie nocturne était assez peu évoquée par les organisateurs et les questions posées à ce propos n'ont reçu que des réponses peu précises ne tenant que rarement compte des usagers, et faisant plus de cas des attentes des riverains. Cela était cependant un signe de la position des élus ou des responsables de projets et de leur vision de la vie nocturne.

L'ensemble des matériaux recueillis et plus particulièrement l'enquête et les entretiens menés auprès de ces différentes catégories d'acteurs ont permis d'étudier les mutations en cours, d'une part, et les pratiques nocturnes de l'autre, afin d'appréhender une certaine géographie de la nuit à Bordeaux. Un des aspects importants participant à sa configuration est le cadre et le contexte dans lequel elle se déploie. Pour mieux comprendre cette géographie nocturne, il est maintenant important de présenter le corpus théorique expliquant les mutations que connaît la ville de Bordeaux, lesquelles ont une incidence sur les représentations et la localisation de la vie nocturne locale.

---

<sup>199</sup> Anciennement CUB

## II - Le corpus théorique

Une ville est en constante évolution, de ce fait les nuits urbaines, les pratiques et les représentations que nous en avons ne cessent elles aussi de changer. Avant de présenter et d'analyser les conséquences des mutations urbaines sur la vie nocturne, il convient de faire un point sur ce que j'entends par « mutation ». J'aurai l'occasion d'y revenir et d'apporter des précisions dans le développement de la thèse, mais je préfère le définir dès cette partie consacrée au cadre théorique.

Tout d'abord, dans le cadre de mon étude, le terme de mutation fait principalement référence aux requalifications et aux réhabilitations qui ont eu lieu ou qui sont en cours dans certains secteurs de la ville de Bordeaux. Toutes les mutations urbaines prises en compte dans ce travail ont eu pour conséquence une valorisation économique des lieux transformés. Ces quartiers se sont tous embourgeoisés, certains dans le cadre plus spécifique du processus de gentrification. Dans tous les cas, ces mutations sont matérielles et idéelles, elles entraînent des changements morphologiques, sociologiques et de représentations, comme l'ont étudié M. Halbwachs (1908, 1938), M. Roncayolo (1997, 2002) ou plus récemment Y. Fijalkow (2007). En effet, les réhabilitations de la ville, qu'il s'agisse ou non de gentrification, s'accompagnent de mises en scène et rendent possible de nouvelles pratiques en créant de toute pièce ou en renforçant l'attractivité de certains lieux et en générant de nouvelles fonctions.

### a) Les mutations matérielles

#### ➤ Rénovation, restauration, réhabilitation.

Le terme de rénovation urbaine est couramment employé à propos des opérations de travaux immobiliers et/ou de voiries, mais parfois de manière exagérée<sup>200</sup>. En effet, le sens exact de l'action de rénover est l'opération de démolir le bâti pour le remplacer par des constructions nouvelles. Les principales opérations de rénovation en France sont celles menées sous l'influence haussmannienne au 19<sup>ème</sup>

---

<sup>200</sup> Y compris par moi-même dans la thèse par souci d'éviter les répétitions et car, malgré cette imprécision scientifique, c'est ainsi qu'il est utilisé et compris dans le langage courant.

siècle et après la seconde guerre mondiale au 20<sup>ème</sup> siècle. En ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, le « plan national de rénovation urbaine » permet, par exemple, de démolir des barres et des tours de grands ensembles pour y reconstruire des logements individuels ou de plus petits immeubles. A Bordeaux, si la politique de la « table rase » a existé durant les années Chaban-Delmas<sup>201</sup> et en particulier dans les années 1960, nous avons, ces dernières années, principalement affaire à des opérations de réhabilitation et de restauration à l'échelle des quartiers.

Ces trois actions : restaurer, réhabiliter et rénover sont « *dans le vocabulaire administratif et opérationnel français, [les trois] types d'intervention architecturale ou/et urbanistique sur des espaces construits – du bâtiment à la ville* »<sup>202</sup>, de la plus légère à la plus radicale.

A l'opposé de la rénovation, la restauration a pour principe de remettre un immeuble dans son état d'origine. Les restaurations ont longtemps concerné les monuments historiques avant d'être appliquées aux immeubles particuliers avec la loi Malraux de 1962. Cette loi résulte en partie des conséquences irréversibles de certaines rénovations et permet de restaurer non seulement des immeubles, mais de requalifier des secteurs entiers, des quartiers. Quel que soit l'objet de la restauration, le but est de sauvegarder le patrimoine architectural. Les restaurations sont essentiellement confinées aux quartiers historiques, aux centres anciens qui sont considérés comme « faisant patrimoine » (J. Davallon, M. Gigot, 2012).

Ce sont aussi ces secteurs qui sont principalement visés par les opérations de réhabilitation. Ce troisième type d'opération, à mi-chemin entre la rénovation et la restauration, permet de conserver l'aspect extérieur du bâti, parfois uniquement la façade et de reconstruire l'intérieur, en améliorant la salubrité et le confort des appartements. Dans le cas des rénovations au sens strict du terme, le bâti n'est pas considéré comme ayant de la valeur, c'est pourquoi il est démoli, avec pour seuls « états d'âmes », ceux des habitants ayant un vécu dans ces lieux. Dans les autres cas de réhabilitation et de restauration, une attention particulière est portée au bâti pour lequel l'ancienneté est gage de valeur patrimoniale.

---

<sup>201</sup> Maire de Bordeaux de 1947 à 1995.

<sup>202</sup> Devisme, L. et Lussault, M. (2003). p.788.



Dans les trois cas, l'objectif est l'amélioration des immeubles mais également des quartiers; on parle alors d'opérations de renouvellement urbain<sup>203</sup> ou de requalification lorsque les travaux affectent et transforment aussi l'espace public. Outre les centres anciens, la requalification des quais dans les villes est de plus en plus fréquente. Les opérations de reconquête des fronts de mer ou des berges de fleuve ou de lac se multiplient depuis une vingtaine d'années, voire plus, aussi bien en Europe qu'en Amérique<sup>204</sup> (comme les quais de la Garonne à Bordeaux ou les berges du lac Michigan à Chicago). L'importance accordée à la sauvegarde du patrimoine architectural, via la préservation des immeubles est actée depuis une cinquantaine d'années en France avec la loi Malraux. Cependant, l'intérêt pour les espaces publics prend également de l'ampleur (A. Gasnier, 2006) et une série de mesures est à la disposition des élus dans le cadre des différentes politiques de la ville qui se sont succédées depuis la fin des années 1970.

Les trois types d'opérations sus-décrites font prendre de la valeur aux immeubles et aux quartiers concernés. Selon le contexte socio-spatial initial, certaines mutations peuvent être qualifiées de gentrification. Ce processus particulier se retrouve fréquemment dans les quartiers centraux rénovés et notamment à Bordeaux, où il concerne plusieurs quartiers. C'est pourquoi je vais m'attacher à décrire les différentes étapes qui le composent et préciser mon acception du terme qui fait débat chez certains auteurs.

### ➤ Le cas spécifique de la gentrification

Le terme « gentrification » est apparu dans la littérature scientifique au début des années 1960, aux Etats-Unis, sous la plume de Ruth Glass. Si le terme existe depuis une cinquantaine d'années, le processus en lui-même est surtout répandu depuis les années 1980 et les chercheurs s'intéressent vraiment à cette question depuis une quinzaine d'années. C'est réellement au cours des années 2000 que sont parus, en France, de nombreux articles ou ouvrages abordant cette question<sup>205</sup>. Tous les

---

<sup>203</sup> Voir l'article de L. Coudroy de Lille dans le n°346 (2006) de la revue Urbanisme sur l'évolution des notions de rénovation et renouvellement urbains.

<sup>204</sup> Voir les travaux de Maria Gravari-Barbas.

<sup>205</sup> Ley et Van Crieliegen en 2003, Donzelot en 2004, Charmes en 2005, Fijalkow en 2007 ou encore Géromini, Bourdin ou Bernié-Boissard en 2008.

auteurs ne s'accordent pas sur ce que recouvre la notion de gentrification. Alain Bourdin dans et par son article : « *Gentrification : un "concept" à déconstruire* » (Bourdin, 2008), illustre à quel point l'acceptation du terme gentrification, qui apparaît au premier abord comme une notion simple et facile à définir tant son usage s'est répandu et démocratisé, est loin de faire l'unanimité dans la communauté scientifique. Il estime que nombreux sont les chercheurs qui ont tendance à simplifier leur analyse de la ville en minorant l'importance de la diversité des situations de gentrification. Effectivement, toute opération de renouvellement urbain qui entraînerait un attrait et la plus-value d'un quartier n'est pas forcément liée à un processus de gentrification. En outre, des différences ou des tendances propres à certains pays ou à certaines villes existent dans la gentrification d'un quartier, conférant une identité propre à chacun et non une homogénéisation parfaite de ces quartiers. Cependant, quel que soit l'extension des situations que peut recouvrir ce concept, tous s'accordent au moins sur sa définition initiale « *qui désigne le processus à travers lequel des ménages appartenant aux couches moyennes et supérieures s'installent dans des vieux quartiers populaires situés en centre-ville, réhabilitent l'habitat vétuste et dégradé et remplacent progressivement les anciens habitants* »<sup>206</sup>. Ce qui me semble très important dans cette définition, c'est qu'il s'agit d'un processus. Celui-ci reste le même dans toutes les situations de gentrification et il est défini par plusieurs étapes qui se retrouvent systématiquement.

Certains auteurs réfutent aussi cette thèse selon laquelle il existe différents stades, comme M. van Criekingen pour qui cette analyse est également trop simpliste et « *[...] ne permet[tent] pas d'appréhender toute une série d'autres transformations relevant également de la revitalisation résidentielle [...]* »<sup>207</sup>. Néanmoins cet auteur comme l'ensemble de ceux travaillant sur la gentrification ou la « revitalisation », pour reprendre son terme mais également le vocabulaire des élus, s'accordent sur l'importance du changement de la sociologie de la population. Ce modèle par étapes n'est peut-être pas transférable à tous les espaces, en particulier dans les cas de *new build* gentrification<sup>208</sup>, mais à Bordeaux, concernant les quartiers

---

<sup>206</sup> J.-Y. Authier et C. Bidou-Zachariassen. 2008. p.14.

<sup>207</sup> M. Van Criekingen. 2003.

<sup>208</sup> M. Davidson and L. Lees. 2010.

centraux présentés, on retrouve bien ces phases, et d'un quartier à l'autre, le processus semble se répéter presque à l'identique. Il se peut que la différence se fasse, non sur ces étapes, mais sur les moteurs ou les mécanismes du processus.

En effet, les politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme ou encore de patrimoine varient d'un pays à l'autre, prenant des formes différentes ou s'appliquant dans des temporalités différentes. Par exemple, la loi Malraux de protection du patrimoine de 1962 en France, a participé à revaloriser les centres historiques parfois à l'abandon et à les rendre plus attractifs, plus appréciés, ce qui participe à la gentrification. Quant à l'identité propre que peut avoir un quartier gentrifié, on peut reprendre l'exemple de C. Giraud qui parle de « *gaytrification* » à propos du quartier du Marais à Paris ou du « *Village* » à Montréal<sup>209</sup>. Ces deux quartiers sont caractérisés par cette double identité gay et gentrifiée qu'il explique notamment en raison de la convergence de « *certaines goûts typiques des gentrificateurs du centre-ville et certaines "tendances" gays en matière de consommation* »<sup>210</sup>.

Pour ma part, pour pouvoir parler de gentrification il faut que ce processus s'applique à un quartier situé en centre-ville, dans le centre historique. Il faut ensuite qu'il soit, en amont du processus, qualifié de populaire, c'est-à-dire occupé par des populations aux revenus modestes, et dont la structure (les immeubles, la voirie) est en partie dégradée. On y trouve parfois des routes abimées, des façades noircies par la pollution et une partie des immeubles et des appartements vétustes ou insalubres. Ces quartiers sont aussi parfois fréquentés par des SDF ou des prostitués. Cette paupérisation visible par l'habitat dégradé et des populations marginales renvoie une image négative. Cela correspond à la situation en amont ou à l'étape « zéro » du processus de gentrification.

L'étape suivante, que l'on peut considérer comme la première du processus, la situation étant relativement stable au préalable, est l'arrivée d'une population dont les revenus sont toujours faibles mais qui se compose plutôt d'étudiants ou d'artistes alors que les « primo-habitants », ceux présents en amont du processus, appartenaient plus à la classe ouvrière. Ils sont aussi plus jeunes et souvent seuls

---

<sup>209</sup> C. Giraud. 2007. p. 298.

<sup>210</sup> C. Giraud. 2011. p. 2.

ou en couple sans enfant. Cette première « vague » de population que l'on peut qualifier d'intellectuelle, recherche une localisation centrale dans la ville à faible coût, ce à quoi répondent tout à fait ces quartiers populaires. Ces derniers offrent aussi une mixité sociale et une vie de quartier animée, ces éléments étant recherchés et appréciés par les nouveaux arrivants. Cette première étape change assez peu l'âme du quartier dans les premiers temps ; il est d'autant plus vivant que les nouveaux arrivants participent à enrichir la vie associative et culturelle locale. Cette première étape n'est aucunement liée à des initiatives extérieures, publiques ou privées, elle pourrait être qualifiée d'«endogène», de spontanée. Une fois la situation de nouveau stabilisée, la réputation du quartier s'améliore par cette mixité renforcée bien que le bâti soit dégradé et les populations marginales toujours présentes. Cette nouvelle popularité, liée à la richesse culturelle, va entraîner la deuxième phase du processus de gentrification.

Lors de cette seconde étape, les jeunes intellectuels, étudiants et artistes, vont continuer à être attirés par ce quartier, mais l'attrait va également concerner des populations, toujours jeunes mais plus aisées, et aussi des promoteurs immobiliers désirant investir. En effet, à ce stade, au début de la seconde phase, les prix du foncier restent bas. C'est à partir de là que les changements vont commencer à se voir. Les nouveaux arrivants de la première étape recherchaient des logements en location, alors que cette deuxième étape est caractérisée par l'achat de logement par les nouveaux habitants ou par des promoteurs. Ces nouveaux propriétaires rénovent les appartements ou les immeubles achetés afin d'y habiter ou de les louer: le prix du foncier augmente. Ces investisseurs privés (individus ou promoteurs) agissent parallèlement ou sur l'incitation des autorités. *« Ce processus progressif d'embourgeoisement est lié à des politiques publiques. En France et en Amérique du nord, les quartiers anciens centraux ne sont plus traités de manière autoritaire. L'incitation à la réhabilitation par les pouvoirs publics passe par le biais de subvention aux propriétaires privés (France) ou à des associations communautaires privés dûment mandatées (Etats-Unis). »*<sup>211</sup>. La municipalité commence également à porter un intérêt à ces secteurs et à y déployer ses projets urbains. Elle investit à son tour les lieux par des travaux d'aménagement. Ils

---

<sup>211</sup> Y. Fijalkow. 2007. p. 40.

différent d'un quartier à l'autre selon les spécificités de chacun, mais il arrive souvent que les routes soient refaites ou deviennent piétonnes et que les façades des monuments soient ravalées. Cette étape prend une dimension différente, plus exogène, par l'intérêt porté aux quartiers par des acteurs nouveaux que sont les promoteurs et la municipalité.

L'étape suivante, la troisième, est intimement liée à la précédente puisqu'il s'agit de l'arrivée de nouveaux habitants qui louent ou achètent un appartement qui a été rénové. La nouvelle population est là-encore « un cran au-dessus » de la précédente, elle a la capacité financière d'investir dans un logement refait à neuf. La mixité sociale et culturelle reste de mise et est à son apogée : les « primo habitants » sont toujours là, les jeunes intellectuels « fauchés » peuvent encore trouver à se loger à bas prix dans les appartements non rénovés, des jeunes actifs aux revenus moyens continuent d'investir dans ces mêmes appartements pour y loger au même titre que des promoteurs ou des investisseurs privés qui destinent ces biens à la location. Enfin, une nouvelle catégorie de population loue ou rachète les appartements rénovés pour y vivre. Cette population est encore assez jeune, on pourrait la qualifier de « jeunes cadres dynamiques ».

A partir de là, la municipalité renforce son action dans le quartier, continue les aménagements de voirie, de transports en commun et de ravalement, le quartier est mieux desservi, le patrimoine est mis en valeur, l'esthétique générale est améliorée. Dans une ville comme Bordeaux où le centre est classé au patrimoine de l'UNESCO depuis 2007, la mairie peut contraindre les propriétaires à rendre salubre les appartements ou à ravalier les façades des immeubles. Les propriétaires les plus anciens, ayant hérité ou ayant acheté quelques dizaines d'années plus tôt, n'ont pas toujours la capacité financière d'effectuer les travaux de rénovation et sont parfois contraints de vendre leur bien à des particuliers, des promoteurs ou encore à la mairie par le biais de sociétés d'économie mixte. Dans ces cas, les locataires qui bénéficiaient encore d'un loyer modéré sont souvent contraints de partir durant les travaux, lesquels vont venir augmenter le prix du loyer qui ne sera plus accessible aux premiers locataires.

Lors de la dernière étape du processus, les immeubles ravalés et rénovés sont plus nombreux que les autres, les prix du foncier ont considérablement augmenté que ce soit à la vente ou à la location et la population a perdu en mixité. En conclusion

la morphologie et la sociologie du quartier ont changé. La métamorphose morphologique est bien visible : les façades ont été ravalées, les places qui servaient autrefois de parking sont devenues piétonnes comme de nombreuses rues et lorsque la voiture est autorisée à emprunter les axes de ce quartier, ce droit est réservé aux habitants qui doivent passer par des bornes. Le cas des façades est intéressant à Bordeaux car les immeubles du centre historique sont construits en pierre de gironde, qui est une pierre blonde, couleur sable. La différence est donc flagrante entre « avant » et « après » les ravalements, les murs passant de la couleur noire liée à la pollution automobile, à la couleur d'origine. L'impact visuel est très important et retenti sur l'image et la réputation du quartier, il passe de « sale » à « propre », au sens propre comme au figuré.

La métamorphose sociologique peut paraître moins visible au premier abord car il faut connaître les CSP ou les revenus des nouveaux habitants pour remarquer, de façon certaine, le changement à ce niveau-là, mais cette évolution du profil des habitants se lit aussi à travers la façon d'occuper le quartier. Il est bien sûr possible de repérer que les jeunes mamans portant leur bébé dans une écharpe de portage (en coton bio de préférence) ont en partie remplacé les vieux messieurs en tenue traditionnelle (dans les quartiers d'immigration maghrébine) ou encore que les jeunes enfants jouant au ballon dans la rue sont bien moins nombreux. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est la transformation des commerces (M Chabrol, 2011 ; M. Van Criekingen & A. Fleury, 2006). Durant le processus de gentrification, une nouvelle offre de consommation est proposée aux habitants et usagers du quartier. Il s'agit d'activités de commerce ou de loisir « à la mode » c'est-à-dire des lieux culturels comme des théâtres ou des cinémas d'art et d'essai, mais aussi des boutiques de vêtements ou des bijoux de créateurs, au moins une épicerie bio voit le jour, parfois aussi des boutiques de vêtements bio, notamment pour les bébés. La place de la consommation et des loisirs est renforcée par l'ouverture de bars et de restaurants.

L'esthétisme accompagné de la nouvelle offre de consommation et de loisir attire bien plus qu'une nouvelle population d'habitants, mais toute une nouvelle population d'usagers extérieurs au quartier. Ces quartiers deviennent attractifs pour les résidents des autres quartiers et pour les touristes, en particulier les week-ends et durant les périodes de vacances.

## **b) Les mutations des pratiques et des représentations**

### ➤ Mises en scène, nouvelles fonctions et appropriation de l'espace

Lors de la requalification d'un quartier, l'espace public est façonné par divers aménagements. La touche finale à ces mutations urbaines est la mise en scène. On constate alors deux sortes de mises en scène : celle de la ville (du décor) et celle des usagers (les acteurs) (A. Gasnier, 2006).

Les premières sont du fait de la municipalité sur l'espace matériel, elles sont essentiellement liées la nuit aux mises en lumières. Les secondes proviennent des usagers qui s'adaptent au nouveau décor proposé, tant dans leurs pratiques que dans leur apparence. On peut se référer aux travaux d'E. Goffman concernant la théâtralisation de la ville<sup>212</sup>. C'est en s'attachant à mettre en scène l'espace public que la ville va se théâtraliser. C'est pourquoi les transformations de l'espace public sont aussi importantes que celles sur le bâti. Cette mise en scène concerne les usages qui vont être attribués à chaque catégorie d'usagers et notamment la répartition des modes de déplacement. Il y a un cloisonnement des usages et il est décidé de la place attribuée à chacun: aux automobiles, aux bus, aux tramways, aux cycles et aux piétons. La mise en lumière des rues, des bâtiments et le choix du mobilier urbain vont en grande partie conditionner le déplacement des piétons. Ces deux éléments (la lumière et le mobilier) sont des marqueurs de l'espace attribuant des fonctions aux lieux.

C'est par ces marqueurs qu'il sera décidé que telle voie sera une promenade ou que sur tel espace sera implantée une aire de jeux pour enfant par exemple. En donnant de manière significative une fonction aux lieux, les aménageurs créent ou renforcent l'attractivité d'un espace. Parmi ces aménagements, le plus important est sans doute la création de zones réservées aux piétons. En effet, ce sont dans ces secteurs que les activités marchandes et de restauration vont se développer. Mais les lieux ne sont rien sans les usagers. Comme le souligne B. Debarbieux :

«L'espace public est donc éminemment matériel, fait d'une matière travaillée dans la perspective d'un usage collectif qu'il est

---

<sup>212</sup> R. Goffman.1973.

censé conditionner. Mais la relation entre forme spatiale et sociale ne se résume pas à cette relation entre contenu et contenant. [...] L'espace public, tant structuré, architecturé soit-il, n'est rien sans l'adoption par les individus de codes d'usages et de pratiques d'interactions sociales spécifiques »<sup>213</sup>.

Les usagers sont alors contraints et doivent adapter leurs pratiques (de déplacement, de stationnement, de loisir) à ces nouveaux espaces. Ils finissent par s'approprier ces espaces qui ont été aménagés dans le but de ne rien laisser au hasard. Pour reprendre les mots de D. Lapeyronnie :

« L'urbanisme moderniste s'est voulu rationnel et "pédagogique". [...] à partir de là, la "bonne forme" devait non seulement engendrer "la bonne conduite", mais "l'organisation rationnelle de l'espace" devait fournir le "cadre adéquat" à des conduites individuelles raisonnables. A chaque lieu son activité, à chaque chose sa place, à chaque place sa chose. »<sup>214</sup>.

Cependant, et heureusement, les individus ne suivent pas toujours la rationalité imposée par les pouvoirs publics et les aménageurs : il arrive que des lieux soient détournés de la fonction pour lesquels ils avaient été conçus. Certains usagers s'approprient de manière spontanée des espaces. C'est ainsi que des lieux pensés pour la promenade dominicale des familles se trouvent aussi être des lieux de rassemblement nocturne pour la jeunesse urbaine.

### ➤ Les objectifs économiques des mutations

Le développement des territoires passe par des aménagements spécifiques qui ont deux visées : interne et externe. D. Crozat oppose ou plutôt juxtapose ainsi l'idéologie territoriale à visée interne au marketing territoriale « *ce discours, tourné vers l'extérieur du groupe territorialisé* »<sup>215</sup>. La valorisation d'un patrimoine bâti c'est la mise en avant de l'histoire d'un lieu, le but est d'abord renforcer

---

<sup>213</sup> B. Debarbieux. 2001. p. 17.

<sup>214</sup> D. Lapeyronnie. 1999. p.19.

<sup>215</sup> D. Crozat. 2005. p.324-325.



l'identité locale puis de « vendre » cette vitrine aux touristes et des investisseurs<sup>216</sup>. Les mises en scène de la ville peuvent être conçues pour le quotidien des usagers comme pour des événements plus exceptionnels. Les mises en scène du quotidien sont possibles par les éléments évoqués ci-dessus à savoir, le choix de l'éclairage et du mobilier urbain. Mais dans une société où le temps libre se développe, la culture, le festif, en bref l'événementiel devient de moins en moins occasionnel, la ville a de plus en plus une fonction récréative et l'économie du tourisme se développe. Pour l'essor de cette économie le rôle des espaces centraux est primordial.

La plupart des enjeux du renouveau urbain se focalisent sur les centres historiques qui sont le théâtre d'événements toujours plus nombreux dont beaucoup deviennent récurrents et qui jalonnent le calendrier tout au long de l'année. Parmi ces événements, on retrouve la traditionnelle fête du 14 juillet ainsi que la fête de la musique depuis 1981. La période de Noël est elle aussi l'occasion pour la ville d'être parée de sapins, guirlandes et autres lumières, sans oublier les marchés de Noël qui s'installent chaque hiver. Outre ces manifestations devenues habituelles dans le paysage urbain, des événements plus thématiques vont venir ponctuer le calendrier. Il s'agit fréquemment d'événements artistiques ou ayant trait à des caractéristiques identitaires de la ville, comme les fêtes du vin et du fleuve à Bordeaux. Certains de ces événements vont avoir lieu sur l'ensemble du territoire national comme les journées du patrimoine ou la nuit des musées, tandis que d'autres auront une portée locale. Dans tous les cas, ces manifestations ont une visée ludique et valorisante pour l'image des villes. Cela fait partie des outils promotionnels à la disposition des élus. « *L'événement urbain fonctionne comme un signal du changement urbain et de l'entrée de la ville dans une économie basée sur le tourisme, la culture et la fête* ». <sup>217</sup>

### ➤ La mise en scène de la nuit

La nuit, la mise en scène est aisée et remarquable par l'utilisation des jeux de lumière: les monuments et le patrimoine architectural sont particulièrement mis

---

<sup>216</sup> M.A Carranca. 2009. p.43.

<sup>217</sup> S. Jacquot. 2009. p.336.

en valeur. La nuit, les façades sont sublimées par un urbanisme-lumière sophistiqué tel un décor de théâtre. Là encore, si les aménagements nocturnes plantent le décor, ce dernier n'est rien sans les acteurs, les usagers. En effet, la rue est le lieu des rituels et celui de l'exposition de l'individu à autrui<sup>218</sup>. La mise en scène est d'autant plus visible le soir, lorsque les individus se préparent et se parent pour sortir.

Pour J.-M. Deleuil, quelle que soit l'heure, la césure entre le jour et la nuit est marquée par ces préparatifs. A l'extérieur on sait que l'on est vu, et il est d'usage de se comporter « correctement » : on s'observe soi-même pour ne pas se faire remarquer tout en se montrant. T. Paquot (2006) développe aussi cette notion de l'autocensure propre à la culture urbaine. Si cette mise en scène, qui évolue au fil des saisons et des événements, se retrouve fréquemment dans les centres villes, elle n'en reste pas moins discontinue. La lumière artificielle, qui est l'un des outils du développement économique des villes, permet d'attirer des usagers plus ou moins réguliers, résidents, touristes ou investisseurs, vers les beaux quartiers de la ville, vers l'hyper-centre requalifié et patrimonialisé.

Or, ces quartiers sont minoritaires au regard de l'étendue des villes. Le reste de la cité est loin de bénéficier de la même attention. Parmi les conséquences de cette mise en lumière discontinue, on peut avoir une attractivité démultipliée dans les quartiers rénovés, notamment dans les quartiers gentrifiés au sein desquels cette attractivité peut parfois être responsable de conflits d'usage. Il arrive aussi, comme à Bordeaux, que des quartiers non rénovés mais dont l'attractivité nocturne est indéniable, soient absents de ce type d'aménagement<sup>219</sup>. Cette différence d'attention portée aux espaces par la municipalité est un signe de cette rationalité imposée et des pratiques admises ou non.

---

<sup>218</sup> B. Debarbieux. Op. Cit. p. 17.

<sup>219</sup> C. Comelli. 2010.

### **III - Le terrain**

Après avoir exposé le cadre méthodologique et conceptuel de ma recherche, je vais maintenant présenter le terrain auquel je l'ai appliquée. La particularité de ce terrain est qu'il n'est pas simplement délimité spatialement, mais aussi temporellement. Dans le cas de mes recherches, mon terrain est circonscrit spatialement puisqu'il s'agit d'une étude de la ville de Bordeaux, et plus précisément de quelques-uns de ses quartiers. Mais il est aussi délimité temporellement car j'étudie la géographie nocturne de cette ville.

#### **a) Le cadre spatial**

J'ai précisé que je m'intéressais aux mutations des quartiers anciens, à celles ayant cours en centre-ville. L'étude se concentre ainsi sur la ville de Bordeaux intra-muros, c'est-à-dire à l'intérieur des boulevards, et même à l'intérieur des cours pour l'essentiel, et plus spécifiquement sur la rive gauche ; la rive droite ayant longtemps été considérée comme périphérique aussi bien par les aménageurs que par les Bordelais. De plus, les mutations que peut connaître la rive droite sont récentes et leur impact sur la vie nocturne encore limitée. Le périmètre étudié est ainsi peu étendu mais il regroupe plusieurs quartiers dont l'attractivité nocturne est forte.

Les différentes zones étudiées et citées au cours de la thèse sont celles qui, d'une part, sont pratiquées aux différents moments de la soirée et de la nuit par les usagers et qui, d'autre part et simultanément, font l'objet d'une attention particulière de la part de la mairie dans cette temporalité. Parmi elles, certaines sont anciennement attractives, d'autres le sont devenues plus récemment, suite à une volonté politique de « revitalisation ». Je considère comme attractifs les quartiers ayant une vie nocturne, qu'elle soit institutionnelle, c'est-à-dire reconnue et reconnaissable par la présence de bars, de restaurants ou de boîtes de nuit par exemple, ou qu'elle soit plus spontanée et informelle comme dans les cas d'appropriation de l'espace public par une population donnée. Parmi ces lieux où les pratiques nocturnes peuvent être qualifiées de spontanées ou d'informelles, certains sont devenus attractifs récemment du fait des rénovations, d'autres le sont de plus longue date, notamment les quartiers de prostitution. Les zones

d'activité nocturne ne concernent pas seulement des quartiers, il s'agit parfois de lieux plus circonscrits comme une place ou une rue, ces derniers pouvant se trouver à l'intérieur de quartier qui eux-mêmes ne sont pas attractifs la nuit.

Les zones qui composent mon terrain peuvent être classées en trois catégories. La première concerne les espaces dont la mutation est achevée, la seconde ceux qui sont en cours de mutation et la dernière, ceux qui sont amenés à connaître des transformations dans un futur proche. Les villes sont évidemment en perpétuelle transformation. Ainsi, lorsque je fais référence à des mutations, il s'agit des opérations récentes d'aménagement spécifique présentées précédemment. Je montrerai dans la suite de la thèse que les pratiques et les représentations liées à la temporalité nocturne des quartiers évoluent en fonction des mutations qui s'y opèrent. Je vais présenter les espaces choisis dans chaque catégorie de manière assez rapide car ce sera l'objet du chapitre suivant (voir Carte 2 : ).

Dans la première catégorie d'espace, le quartier le plus représentatif est celui de Saint-Pierre, suivi dans une moindre mesure par celui des Chartrons. La mutation de ces deux quartiers est typique du processus de gentrification tel que décrit précédemment. Si celui-ci n'est pas à mettre entièrement au crédit de la politique d'Alain Juppé, notamment en raison des lois de sauvegarde du patrimoine antérieures à son élection, il y a fortement contribué par son projet de renouvellement urbain à partir de la fin des années 1990. Je ferai surtout référence au quartier Saint-Pierre car il est caractéristique des conséquences que peut entraîner la gentrification sur la vie nocturne, avec ses avantages et ses inconvénients. C'est en effet le quartier de Bordeaux où la concentration de restaurants est la plus importante et celui prisé par le plus grand nombre dans sa temporalité nocturne. Les mêmes causes produisent les mêmes effets dans des espaces plus réduits comme sur les places Fernand Lafargue et du Palais dont j'aurai l'occasion de parler dans les chapitres suivants.

Un autre secteur dont les aménagements sont achevés est inclus dans mon terrain, il s'agit d'un important tronçon des quais, celui inscrit dans la zone de protection du patrimoine par l'Unesco, et plus précisément la zone géographiquement centrale allant du pont de pierre au pont Chaban-Delmas. Cet espace ne peut pas être considéré comme un quartier car il est composé des divers quartiers qu'il longe, ni comme une zone à l'étendue limitée car il s'étend sur plusieurs kilomètres

de long. Néanmoins, cette zone est homogène par les aménagements qui la composent des bassins à flot au nord, où se situe quelques établissements de loisirs ouverts la nuit, jusqu'au pont Saint-Jean au sud, qui marque la limite du secteur classée. Cette zone est intéressante pour un autre aspect: il s'agit de l'espace le mieux mis en lumière par la municipalité malgré une attractivité nocturne relativement faible et en partie informelle aux abords du miroir d'eau.

Dans la seconde catégorie d'espaces, ceux en cours de mutation, le plus important en termes de vie nocturne festive est la place de la Victoire. Historiquement, c'est le lieu de rendez-vous incontournable des étudiants, des facultés étant installées sur cette place et à ses abords depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Dans l'ouvrage *Sociologie de Bordeaux*, les auteurs indiquent que cette place est « (...) *un lieu particulier : tous les jeudi soirs, elle est le théâtre d'une fête étudiante et populaire, fortement influencée par l'alcool, les traditions basques et les férias du sud-ouest [...]* »<sup>220</sup>. Ce quartier qui est très attractif le soir et dont des dizaines de bars se disputent la clientèle, reste encore populaire bien qu'il ait été en partie requalifié depuis la mise en service du tramway et du projet de rénovation urbaine.

Un second quartier est à classer dans cette catégorie: il s'agit du quartier Saint-Michel qui est en cours de gentrification. Les rénovations ont lieu tant à l'intérieur des appartements qu'au niveau des façades et des espaces publics. Il a longtemps abrité les couches les plus populaires ainsi que des populations immigrées, notamment d'origines maghrébines, portugaises et espagnoles. Saint-Michel est incontestablement en cours de transition: ce n'est plus un quartier très populaire dans la mesure où les prix des logements ne le situent plus dans la moyenne basse de la ville, mais ce n'est pas encore un quartier très attractif car il véhicule toujours une image négative auprès de nombreux Bordelais. Il est jouté par le quartier des capucins, où la vie nocturne y est plus présente, mais qui n'en est qu'en début de transition. Ces trois quartiers, peu éloignés géographiquement, que sont la Victoire, Saint-Michel et les Capucins, sont en cours de mutation et leurs offres de loisirs nocturnes évoluent.

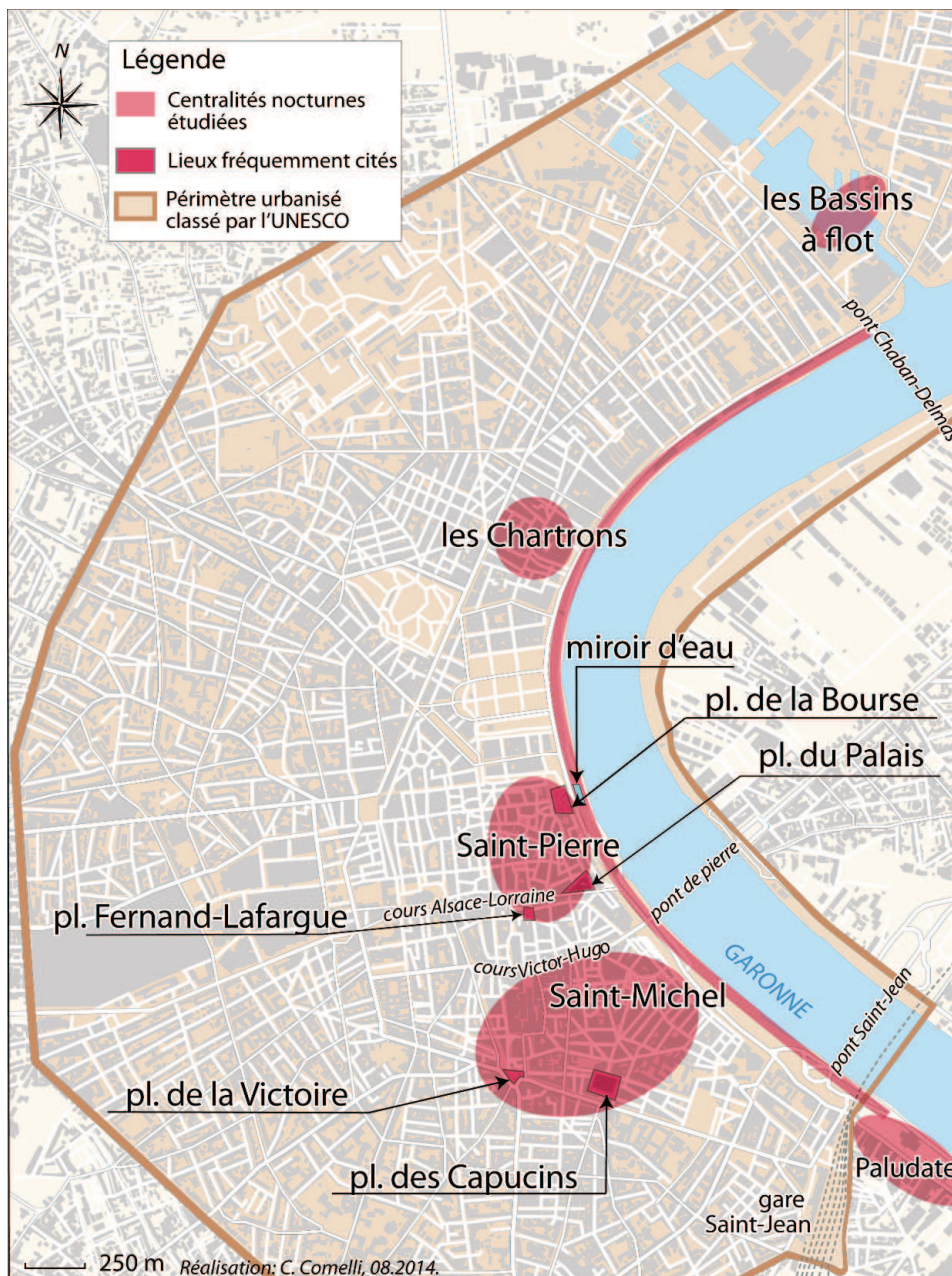
Enfin, dans la dernière catégorie, celle des quartiers dont la mutation est à venir, se trouve un seul quartier : Paludate. C'est le dernier secteur actif dans l'archipel de la

---

<sup>220</sup> E. Victoire. 2007. p. 63.

nuit bordelaise, celui qui s'anime et qui s'éteint en dernier. Il est situé dans un quartier délaissé des aménagements près de la gare Saint Jean, à l'extrémité sud des quais, et concentre la plupart des établissements de la ville ouverts la nuit, principalement des discothèques. Il est l'un des lieux privilégiés de la fête étudiante, c'est le pôle nocturne de la ville de Bordeaux. Ce quartier est pour l'instant le grand absent de la rénovation et cela n'est pas sans raison: il faut tout d'abord signaler qu'il ne se situe pas dans la zone classée par l'UNESCO, mais dans sa zone « tampon ». Ensuite, il est au cœur d'un quartier qui va être prochainement transformé par la mise en place de l'Opération d'Intérêt National baptisée Bordeaux-Euratlantique. Des moyens seront alors engagés par la ville et les promoteurs privés dans ce secteur lors de ces travaux. Il y est prévu 15 000 logements, 500 000 m<sup>2</sup> de bureaux ainsi que des commerces et des équipements publics.

J'aurai l'occasion de revenir plus en détail sur ces différents quartiers et l'incidence des mutations dans le prochain chapitre. Les trois quartiers auxquels je ferai le plus fréquemment référence sont celui de Saint-Pierre, réputé et fréquenté pour ses restaurants, celui de la Victoire, célèbre pour ses bars et celui de Paludate, caractérisé par ses discothèques. Si chacun de ces quartiers peut être occasionnellement fréquenté par toutes les catégories de population, je montrerai par la suite que le premier attire une population plus âgée et plus aisée que les deux suivants qui captent plus largement un public étudiant.



Carte 2 : Localisation des quartiers étudiés

## b) Le cadre temporel

Au-delà de cet aspect territorial « classique », la seconde dimension de mon terrain est une dimension temporelle: la nuit. Il faut donc considérer cette temporalité comme s'il s'agissait d'un espace, d'un territoire avec une organisation propre. Cela signifie qu'il faut tenter de délimiter ce territoire comme on le ferait pour un objet spatialisé, c'est-à-dire borner temporellement la nuit.

J'ai montré dans le premier chapitre que, selon les disciplines et l'approche, la nuit était définie de deux manières: elle peut être appréhendée de manière "astronomique" et/ou de manière "sociale" quand elle est considérée comme le

temps du repos, durant lequel les activités sont très réduites, ou comme le temps de la fête. Ces considérations astronomiques et sociales dépendent du contexte. Si le lever et le coucher du soleil ont lieu à des heures précises, ces horaires varient selon la saison et la localisation. C'est pourquoi il est plus pertinent de s'appuyer sur le rythme de vie des sociétés étudiées. La société occidentale actuelle ne vit plus en fonction du rythme du soleil. En effet, on ne considère pas, par exemple, la fin d'après-midi en hiver comme la nuit, bien qu'il fasse nuit.

Il faut donc trouver une signification sociétale de la nuit qui ait un sens aux vues des pratiques quotidiennes des individus. Il n'existe pas non plus de normes officielles universelles ni même nationales qui borneraient la nuit. D'après le code du travail, le travail de nuit s'étend généralement de 21h à 6h, mais ce créneau peut varier selon les domaines ou les conventions. Ainsi, les heures payées comme "heures de nuit" (c'est à dire valorisées) peuvent être réduites de minuit à 5h. Toujours d'un point de vue législatif, le tapage nocturne peut se produire de 22h à 7h. Enfin, selon les entreprises, le service de nuit peut aussi bien commencer à 19h qu'à 22h. Il en va de même pour les institutions qui peuvent avoir des critères d'appréciation différents.

Puisque nous avons affaire à de nombreuses normes propres à chaque catégorie d'usages, si l'on veut vraiment délimiter ce temps, il est possible de prendre comme référence les bornes fixées par L. Gwiazdzinski et B. Aghina (2002). Dans leur ville utopique des années 2020 où les communes de plus de 10 000 habitants auraient un « *Maire de nuit* » et où les bureaux seraient ouverts en permanence, la nuit est considérée comme allant de 20h à 6h<sup>221</sup>. C. Espinasse, ainsi que la plupart des chercheurs travaillant sur la nuit retiennent aussi cette tranche. Ce sont aussi les bornes de début et de fin de la nuit données par les participants à mon enquête. Ces horaires correspondent aux heures où les activités sont fortement réduites et pour certaines, impossibles à pratiquer. Ce créneau peut faire facilement consensus et s'adapte tout à fait à la ville de Bordeaux. En effet, la plupart des activités diurnes comme les commerces ferment entre 19h et 20h, et les premières activités de la journée, les cafés par exemple, ouvrent entre 6h et 7h du matin. La

---

<sup>221</sup>L. Gwiazdzinski et B. Aghina. 2002.



variation à la baisse, durant cette période, du rythme des passages des transports en commun peut aussi être prise en compte.

Que ce soit d'un point de vue officiel ou d'après les appréciations personnelles des individus, il est loin d'être évident de retirer une loi générale permettant de délimiter la nuit. Et finalement, est-ce vraiment pertinent de le faire? Car si les services, commerces et transports sont régis par la domination de l'horloge (S. Mallet, 2009), la nuit quant à elle, ne « tombe » pas, elle s'installe progressivement. Dans ce cas, il faudrait aussi s'interroger sur la notion de "soirée", au sens temporel du terme. Ce moment en début ou avant la nuit est celui pratiqué par le plus grand nombre de personnes. Et que penser de "minuit"? L'acception littérale du mot n'a plus lieu d'être car il ne s'agit plus du milieu de la nuit dans les pratiques, mais plutôt de la fin de cette soirée. Et si pour certains cette heure est anodine, pour les adolescents qui ont obtenu "la permission de minuit", elle revêt un aspect bien plus poétique, presque mythique (A. Mouchtouris, 2003), voire transgressif quand elle n'est pas respectée.

En cela, l'approche de Simone Delattre est prudente et judicieuse. En effet, si elle prend comme définition du moment nocturne celle de la période de temps où le soleil disparaît, elle précise néanmoins qu'il s'agit d'« *une séquence sujette à des appréciations changeantes, plus qu'une réalité astronomique minutieusement quantifiable.* »<sup>222</sup>. Il est donc important de retenir que ces limites sont floues et changeantes selon les contextes. Dans le cas de Bordeaux, les bornes 20h-6h proposées par L. Gwiazdzinski semblent pertinentes pour encadrer la nuit. Cependant, l'essentiel n'est pas le bornage de la nuit, mais la perception qu'en ont les individus et les pratiques qui en résultent. Ainsi, ces bornes horaires de la nuit sont propres à chaque individu selon son âge, sa situation et son ressenti et ces limites peuvent aussi être mouvantes selon les lieux.

Le terrain présenté dans ses dimensions spatiales et temporelles, je vais à présent situer ma recherche dans le contexte géographique et politique qui a conduit la ville, et sa géographie nocturne, à la situation actuelle.

---

<sup>222</sup> S. Delattre. 2003. p. 18.

## IV - Le contexte : du global au local

### a) Le contexte mondial

Les transformations en cours (y compris les récentes et à venir) qui affectent le cadre de vie ainsi que les pratiques des usagers et qui influencent la vie nocturne ne sont pas spécifiques à Bordeaux. Les politiques de « revitalisation » des centres-villes ou de requalification des bords d'eau (fleuve, lac ou front de mer) se produisent dans de nombreuses villes du monde (M. Gravari-Barbas, 2004) sous l'impulsion de la mondialisation qui s'exprime à travers la politique de la ville et impacte les espaces urbains.

Ces transformations sont influencées par les idéologies contemporaines de notre aire culturelle occidentale en matière de patrimonialisation; c'est en cela que la mondialisation joue un rôle de vecteur en véhiculant cette idéologie. G. Di Méo explique ce phénomène qui produit des « *réalités sociales relativement homogènes marquées d'une même tonalité* »<sup>223</sup> grâce au concept des matrices historiques et spatiales. Pour l'auteur, la matrice est le creuset des formations socio-spatiales : « *Elle génère des sociétés, des pratiques, des modes de pensées et de faire qui ont des différences, des particularités, des éloignements, des décalages, mais qui sont façonnés, sont sous l'emprise, sont nés de cette matrice. (...) la matrice produit ainsi des marques communes aux sociétés, aux territoires qu'elles engendrent, aux processus qui les animent* »<sup>224</sup>.

Une des idées qui sous-tend cette matrice est la nécessité de préserver et de mettre en valeur le patrimoine. Dans un système mondial où l'économie libérale domine, il est logique que cette mise en valeur le soit à des fins marchandes.

La conservation du patrimoine est légitime dans cette matrice, mais qui décide, selon quels critères ce qui est ou fait patrimoine ? Cela peut être très subjectif. Et quand bien même la légitimité de la patrimonialisation ne serait pas remise en question, quelles en sont les conséquences voire les dérives ? La patrimonialisation peut conduire à la muséification si les espaces urbains sont

---

<sup>223</sup> G. Di Méo. 2005. p. 62.

<sup>224</sup> Idem.

« *appréhendés comme décor* »<sup>225</sup> ce qui peut se produire puisque la volonté des politiques est de mettre en valeur les territoires urbains à des fins ludiques et touristiques entre autres. Catherine Bernié-Boissard explique clairement les conditions de développement de cette « *mise en tourisme de la ville* » :

« De grandes tendances structurent les pratiques du tourisme contemporain. Tout d'abord un regain d'intérêt pour l'histoire, le patrimoine, et un certain consumérisme culturel. Ensuite, le développement des déplacements, autrement dit, une mobilité croissante de la population se greffant sur le temps libre, incite aux courts séjours: les statistiques des offices de tourisme montrent que ces mouvements ont pour la moitié d'entre eux la ville comme destination. Enfin, la ville voit s'améliorer son image. Les équipes municipales intègrent à leurs projets la mise en valeur de sites, qu'ils soient ou non historiques, des actions d'animations favorisant la venue et le séjour des touristes, les équipements d'accueil hôtelier s'améliorant pour devenir compétitif. Cette mise en tourisme de la ville articule la promotion symbolique de l'urbain et les retombées économiques escomptées par les différents acteurs concernés »<sup>226</sup>.

Les demandes de classement à l'UNESCO participent à cette démarche de promotion des sites urbains. En effet, la « *monumentalisation et la patrimonialisation par des restaurations immobilières ou des réalisations architecturales contemporaines jouent aujourd'hui un rôle décisif dans le processus d'internationalisation des villes (Grafmeyer, 1994)* »<sup>227</sup>. Cependant, si ces politiques fonctionnent et renforcent l'attractivité de certains quartiers pour des usagers réguliers ou de passage, elles vont fréquemment de pair avec une mutation sociale de ces quartiers. L'offre immobilière et commerçante évolue elle aussi et se destine à des populations appartenant aux classes moyennes et supérieures. Lorsqu'une politique sociale accompagne ces projets de réhabilitation, elle est souvent insuffisante pour permettre une réelle mixité sociale. Ces mutations socio-spatiales

---

<sup>225</sup> L. Devisme et M. Lussault. 2003. p.788.

<sup>226</sup> C. Bernié-Boissard. 2008. p. 216.

<sup>227</sup> Cité par L. Roulleau-Berger. 2004. p.73.

des centres anciens se produisent dans de nombreuses villes, car si l'objectif est d'accroître l'attractivité tout en se démarquant des autres villes, l'enjeu et les méthodes utilisées pour y parvenir sont les mêmes.

« La mondialisation a pour conséquence une standardisation, une homogénéisation croissante des paysages et des pratiques urbaines. La plupart des grandes villes européennes en rénovation le sont d'une manière similaire (Bernié-Boissard, 2008). Cette mise en conformité sous tendue par un imaginaire éco-sanitaire a pour effet « d'aseptiser » les villes afin de les rendre plus attrayantes. L'image d'une ville étant, entre autres, véhiculée par ses rues, ce sont ces dernières qui doivent renvoyer un sentiment de propreté, de sûreté. Cette « aseptisation » passe donc par un nettoyage des rues, au sens propre comme au figuré. Au sens propre, un nettoyage matériel par le ravalement des façades, la rénovation du bâti et l'aménagement général de la voirie, avec une tendance à la privatisation des espaces publics et à la conception de la ville comme un espace de consommation (Gasnier, 2006). [...] L'esthétique des rues (Rouilleau-Berger, 2004) est devenue un enjeu politique. Enjeu au niveau local afin de rendre un quartier plus attractif pour des couches sociales susceptibles de dynamiser une économie urbaine par leur pouvoir d'achat élevé, mais c'est aussi un enjeu au niveau mondial, ainsi, certaines rues sont particulièrement mises en valeur pour devenir des symboles et servir de vitrine au rayonnement international de la ville. [...] On peut constater que l'ensemble de ces rénovations est surtout destiné aux activités diurnes<sup>228</sup> et que les aménagements spécifiques à la nuit sont le fruit d'un urbanisme lumière mettant en scène et en avant certains lieux au détriment d'autres.[...]. La nomination de Bordeaux au patrimoine mondial de l'UNESCO et sa candidature à l'élection de capitale européenne de la culture en 2013 participent de cette logique que Philippe Dorthes (2007) qualifie de « politique de l'image ». Par le biais de politiques de la ville « embellissantes », les municipalités, en suivant la mouvance générale de la mondialisation, ont leur part de responsabilité dans les inégalités en créant des « secteurs d'excellence » d'où sont exclues les populations les plus précaires, cette invisibilité ne cadrant pas avec le décor »<sup>229</sup>.

## **b) Le contexte local : entre désir de modernité et conservatisme**

Pour comprendre la situation actuelle et les mutations en cours, il est nécessaire d'aborder de manière assez rapide l'évolution de la ville de Bordeaux depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. C'est à partir de cette période que l'aménagement

---

<sup>228</sup> Galeries commerçantes, jeux, promenade...

<sup>229</sup> C. Comelli. 2010.

du territoire est véritablement institutionnalisé en France<sup>230</sup>. A son échelle, Bordeaux connaît des transformations similaires aux autres métropoles françaises, voire européennes. L'avantage qu'offre cette ville pour l'analyse, c'est que sur cette longue période de plus de 65 ans, elle n'a connu que deux maires<sup>231</sup>, Jacques Chaban-Delmas et Alain Juppé. Chacun d'eux ayant laissé une empreinte forte en termes d'aménagement de la ville.

La présentation des principales politiques d'aménagement et des transformations subies par la ville sous ces deux ères permet d'avoir une vue d'ensemble et de mieux comprendre les caractéristiques actuelles des quartiers que je considère comme importants la nuit.

### ➤ Bordeaux, 1947-1995 : Les travaux avant A. Juppé

Bordeaux a longtemps été qualifiée de « belle endormie », même si les aménagements n'ont cessé dans cette ville depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Déjà sous le (long) mandat de Jacques Chaban-Delmas<sup>232</sup> des travaux d'envergure commençaient à lui donner son visage actuel. Durant cette seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, des quartiers entiers ont été réhabilités ou ont été créés de toute pièce.

C'est le cas du quartier de Mériadeck, qui a été en grande partie rasé puis reconstruit, afin de transformer ce secteur pauvre abritant ouvriers et maisons closes pour en faire le centre des affaires de la ville avec des bureaux, des commerces, des logements modernes et des équipements sportifs (la patinoire). Le quartier du Lac est un autre exemple majeur des importants travaux réalisés dans les années 1960: des hectares de marécage ont ainsi été drainés pour permettre la création d'un lac artificiel et la construction d'un parc hôtelier, du parc des expositions et de milliers de logements, principalement sous forme de barres et de tours. Sont aussi sortis de terre les principaux grands équipements qui structurent

---

<sup>230</sup> J.F. Gravier. 1947. Paris et le désert français / La loi du 1er juin 1950 crée un Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNAT) et une direction du même nom. La Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) est fondée en 1963.

<sup>231</sup> En réalité H. Martin a remplacé A. Juppé entre décembre 2004 et octobre 2006 lorsque celui-ci a été jugé inéligible. A son retour du Québec, la majorité municipale démissionne afin de provoquer des élections anticipées et de lui « rendre » son poste.

<sup>232</sup> Maire de Bordeaux de 1947 à 1995.

actuellement la ville. Parmi les plus importants, trois ponts sont venus s'ajouter au pont de pierre qui, depuis 1822, était le seul à relier les deux rives par voie carrossable.

Ce demi-siècle a aussi été celui du déménagement du campus à l'extérieur de la ville et de la construction de la cité administrative et du CHU. Ces importants aménagements ne sont pas spécifiques à la ville de Bordeaux, c'est l'ensemble du territoire français qui doit faire face à la pénurie de logement après-guerre et au développement de l'automobile ; toute la période des trente glorieuses est propice à de tels projets. Bordeaux ne pouvait qu'être concernée au premier plan du fait de la nomination de J. Chaban-Delmas au poste de ministre des Travaux publics, du Logement et de la Reconstruction en 1954. La ville a aussi été choisie pour être une des huit métropoles d'équilibre en 1964, ce qui a contribué à sa dotation en équipements structurants modernes.

Ce dynamisme a cependant été freiné à partir de la fin des années 1970 en raison des deux chocs pétroliers. C'est dans ce contexte économique et politique qu'est née la communauté urbaine de Bordeaux (CUB)<sup>233</sup>. La CUB a surtout participé au développement des communes périphériques, développement qui est allé de pair avec le déclin de la ville-centre, Bordeaux. Cette dernière a perdu près de 20% de sa population entre 1966 et 1990 alors même que les nouveaux quartiers ont permis de loger des milliers de personnes. Jean Marieu nomme ces 15-20 dernières années de mandat de Chaban « *la ville sans projet* »<sup>234</sup> ; il ne se passe pas rien mais la construction de la ville a continué de se faire sans réelle « *vision d'avenir globale* »<sup>235</sup>.

C'est surtout le centre ancien qui a décliné malgré la loi Malraux et les politiques de sauvegarde du patrimoine. D'après A.S Lévèsque, le secteur sauvegardé aurait même perdu la moitié de ses habitants entre le début du programme et 1995<sup>236</sup>. Ces lois sanctuarisent l'hyper-centre historique en le réduisant à son esthétique dans une visée essentiellement touristique. Dans une grande majorité des cas, lors des rénovations les immeubles sont redécoupés en petites surfaces destinées à la

---

<sup>233</sup> La CUB est devenue Bordeaux-Métropole le 1 janvier 2015.

<sup>234</sup> J. Marieu (1997) cité par S. Segas. 2009. p. 17.

<sup>235</sup> S. Segas. Idem.

<sup>236</sup> A.S. Lévèsque (1995) citée par S. Segas. 2009. p. 21.

location. Ces appartements n'accueillent plus désormais qu'une ou deux personnes; les familles ne peuvent s'y loger et sont contraintes de s'installer en périphérie. Cependant, deux mouvements ont lieu en parallèle: d'un côté, il y a une réelle difficulté à se loger dans la ville centre pour les ménages modestes, mais en même temps il y a un désir d'espace que peut offrir la périphérie. C'est dans les années 1980 que les lotissements de banlieue se sont développés massivement, offrant une réponse à ce désir du pavillon individuel avec jardin à un moindre coût. C'est aussi dans ces années 1980 que J. Chaban-Delmas a tenté de promouvoir un projet de métro afin de relancer l'attractivité de Bordeaux. Ce projet, qui a été un échec pour le maire sortant, fut un succès pour son successeur.

### ➤ Le grand projet sous la mandature d'Alain Juppé, 1995-2014

Lorsqu'Alain Juppé succède à J. Chaban-Delmas, le déclin démographique de la ville a déjà cessé. Autour des années 1990 la population a progressé très légèrement au-dessus des 210 000 habitants. Toutefois, c'est seulement depuis la fin des années 1990 que la ville connaît une réelle impulsion démographique, regagnant 10% de sa population entre 1999 et 2009<sup>237</sup>.

#### Une ville en mutation

Depuis 1995 la ville est guidée par un grand projet urbain constitué de plusieurs « sous » projets. Les deux plus importants sont l'instauration d'un TCSP<sup>238</sup> par la renaissance du tramway (projet mené conjointement avec la CUB) et la réhabilitation des quais de la Garonne. S'ils n'étaient pas formalisés de la sorte dans le programme électoral de 1995, Alain Juppé rêvait déjà de les réaliser, ainsi qu'il l'écrivit en 2005 :

« J'ai souvent raconté comment, un soir de novembre 1994, triste et pluvieux, j'avais rêvé devant la place de la Bourse et son sublime palais. Je voyais ce qui était: des façades le plus souvent noircies par la pollution; une circulation automobile intense réduisant le piéton à la portion congrue; des grilles rouillées

---

<sup>237</sup> D'après les recensements, Insee.

<sup>238</sup> TCSP : transport en commun en site propre.



interdisant l'accès à des quais désertés, uniquement peuplés de loin en loin par les ruines des anciens hangars du port.

Et j'imaginai ce qui pourrait être : des façades ravalées donnant pleinement à Bordeaux son visage de « ville blonde » ; la circulation automobile réduite à la seule fonction de boulevard urbain ; de larges espaces réservés au piéton ; et surtout, la promenade en bordure du fleuve rendue aux bordelaises et aux bordelais, sans parler de tous les touristes admiratifs de ce qui deviendrait la plus belle façade XVIIIe d'Europe.»<sup>239</sup> .

Cette première étape du projet urbain est en fait l'achèvement de projets initiés sous J. Chaban-Delmas mais jamais réalisés. Il a fallu des années de débats et de tergiversations pour que le dossier TCSP s'arrête définitivement sur le tramway en 1997. Les travaux ont commencé et la première ligne a été inaugurée fin 2003. Pour les quais, une étude urbanistique concernant le projet d'aménagement des deux rives de la Garonne avait été confiée à l'architecte D. Perrault dès 1992. Puis l'aménagement des quais a été mis au concours en 1999 et remporté par l'équipe des paysagistes C. et M. Corajoud. Il aura fallu dix ans pour achever la transformation d'un espace long de près de 5km.

Si j'insiste sur les quais, c'est que leur rénovation est emblématique de ce qu'est devenue la ville de Bordeaux en une décennie. Autant il est possible de passer à côté de l'aménagement d'une place ou d'une rue si elle est située dans un quartier par lequel on ne passe pas, autant, il est impossible pour un Bordelais ou un touriste de ne pas emprunter au moins une section des quais. Si les travaux coordonnés par M. Corajoud ont pris fin en 2009, le miroir d'eau, nouveau « monument populaire »<sup>240</sup> de la ville, a été inauguré en 2006 et Bordeaux « port de la lune » a été labellisé par l'UNESCO en 2007. L'aménagement des quais est indissociable de la mise en place du tramway. C'est en fonction de son tracé que les équipes d'architectes ayant participé au concours ont proposé un projet d'aménagement allant des façades à l'eau, en imaginant les différentes sections transversales (qui désormais accueillent le trottoir, les voies du tram, la chaussée

---

<sup>239</sup> A. Juppé. 2005. in C. Sallenave. p.17.

<sup>240</sup> G. Tapie. 2009. p.157.

pour les voitures, des parkings et les places de stationnement, la piste cyclable et les espaces plus ludiques pour les espaces verts, la promenade et les différentes activités de loisirs).

Ce type d'aménagement n'est pas spécifique aux quais et l'aménagement des « espaces concomitants » au passage du tramway a été effectué le long des trois lignes du réseau. Il s'agit d'une stratégie d'accompagnement des infrastructures assez classique qui consiste à profiter de travaux d'une certaine ampleur sur la voirie pour rénover et embellir de façade à façade le parcours emprunté. Cependant, à Bordeaux ces rénovations sont, de l'avis général, particulièrement réussies car « *sans doute a-t-on fait le travail sur les espaces publics avec plus de luxe, plus de talent, plus d'implication que dans d'autres situations urbaines (...)* »<sup>241</sup>. Le réseau de tramway fait actuellement un peu plus de 40km sur Bordeaux et ses communes limitrophes, ce sont donc autant de kilomètres d'espaces publics qui ont pu profiter de sa création pour être rénovés.

---

<sup>241</sup> J. Marieu et P. Rouland. 2009. p.56.



Carte 3 : Le réseau du tramway

Parallèlement à la modernisation du réseau de transport en commun, la ville de Bordeaux mène une politique de rénovation du centre-ville au-delà des axes concernés par le passage du tramway. Ainsi dès 1997 un programme de ravalement des façades est lancé et la quatrième campagne est actuellement en cours. Ces obligations de ravalement concernent plus de 1300 immeubles du centre historique<sup>242</sup>. Parmi les opérations accompagnant la réhabilitation, un large périmètre du secteur sauvegardé a été borné afin d'en limiter l'accès automobile aux seuls résidents (et véhicules de secours et de livraison). Les premières bornes ont permis la piétonisation du quartier St Pierre en 2002, puis ont délimité un espace élargi en 2004.

<sup>242</sup> Voir annexe

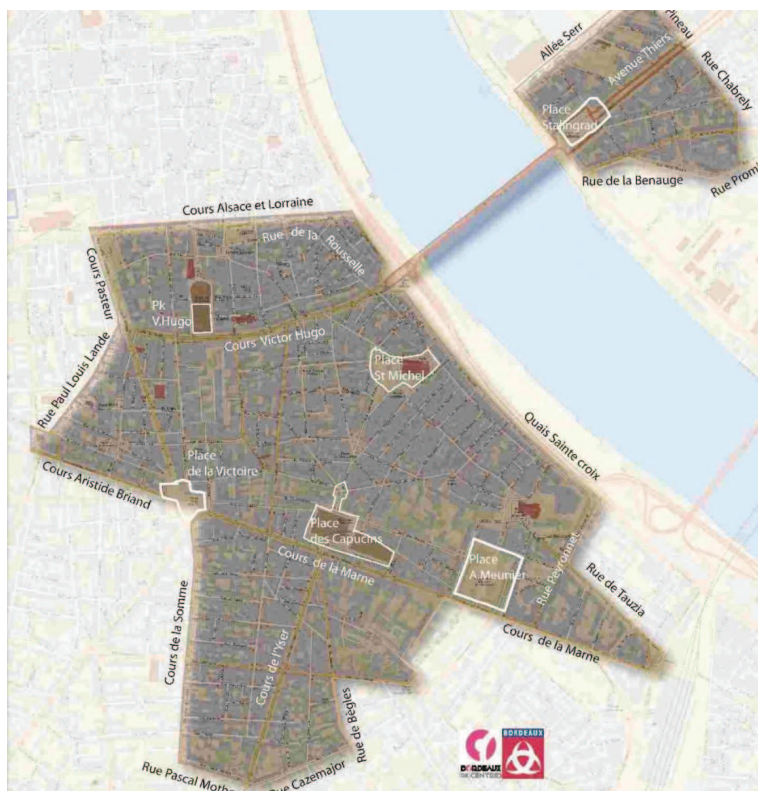


Carte 4 : Secteur piéton

C'est grâce à l'ensemble de ces réalisations (ravalements, piétonisation, tramway, requalification des espaces publics) que la ville de Bordeaux a gagné en attractivité pour les résidents comme pour les touristes, et qu'elle a été classée par l'UNESCO. C'était le but recherché. De plus, pour renforcer l'attractivité et parfaire la mise en valeur, une attention particulière a été portée à la mise en lumière, qu'elle soit d'agrément ou de sécurité. Toutefois, les élus étaient loin d'imaginer le succès qu'auraient certaines de ces aménités dans la temporalité nocturne. Je reviendrai plus en détails sur ces conséquences sous-évaluées plus loin, mais il est indéniable que certains espaces réhabilités, en particulier quelques places, sont devenus des lieux incontournables des soirées et des nuits bordelaises tant ils sont devenus agréables et propices aux développements d'activités de restauration ou de bars.

Les quais et l'hyper-centre (au niveau de Saint-Pierre) étaient la première phase du projet urbain, achevée en 2009. A partir de cet espace dont la mutation est considérée pour beaucoup comme une réussite, les réhabilitations ont fait « tache

d'huile ». Dans le cadre de la deuxième phase du projet intitulé « Bordeaux 2030 », plusieurs projets ont lieu plus ou moins simultanément en périphérie du territoire de la première phase. Un de ces périmètres d'action est le territoire qui correspond au programme national des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). Cette phase du projet nommé Bordeaux-[Re]centres se situe au sud du cours A. Lorraine (et un peu rive droite) et concerne des quartiers plus populaires (dont Victoire, Capucins, St Michel) (voir Carte 5 : ). Sur ce territoire, les mêmes types d'actions que celles conduites sur le territoire de la première phase sont en train d'être menées (ravalement ou espaces publics par exemple). Ces réhabilitations auront pour conséquence à plus ou moins long terme un embourgeoisement. Comme ce fut le cas pour Saint-Pierre, la gentrification guette certains de ces quartiers.



Carte 5 : Périmètre Bordeaux [Re]centres

Le projet « Bordeaux 2030 » concerne encore principalement deux autres secteurs de la ville. D'une part, une zone située encore plus au sud que celle précédemment présentée qui correspond à un large périmètre autour du quartier de la gare St Jean. D'autre part, le nord de la ville, en particulier au-delà des bassins à flot. Les quartiers autour de la gare, dont fait partie une portion des quais qui n'a pas encore été aménagée, vont connaître une profonde mutation. Ce secteur du projet

urbain appartient également à l'OIN<sup>243</sup> Bordeaux-Euratlantique dont l'objectif est de créer un quartier d'affaire en prévision de la LGV qui mettra Bordeaux aux portes de Paris<sup>244</sup>. Deux types d'actions sont menés sur ce territoire: d'une part, la réhabilitation de la « vieille ville », dans l'esprit de ce qui a été fait plus au centre ; d'autre part, la requalification de friches et d'espaces industriels (anciens hangars, abattoirs, terrains appartenant à la SNCF, etc.). Le résultat sera un mélange de ville classique, avec les façades 18<sup>ème</sup> et les échoppes 19<sup>ème</sup> rénovées, et de ville moderne avec des immeubles de bureaux et des logements neufs destinés entre autres au futur quartier des affaires.

L'avenir nocturne de cette zone est très incertain mais représente un véritable enjeu pour les établissements de nuit (et les noctambules), car c'est là que se situent actuellement 90% d'entre eux. Enfin, le nord de la ville connaît des transformations dans cet « esprit moderne » avec des constructions neuves et en particulier un éco-quartier et le nouveau stade. Ces aménagements n'auront, a priori, pas d'impact sur la vie nocturne locale, ce secteur étant plutôt résidentiel. Le seul aménagement spécifique à la nuit est l'application du SDAL (schéma directeur d'aménagement lumière) au type de voirie présent.

#### Le plan-lumière de Bordeaux

La mise en lumière est une composante à part entière de l'aménagement. Elle est depuis longtemps devenue indispensable au contrôle, à la sécurité et à l'agrément, ces trois éléments concourant au bien-être des usagers.

Comme cela a été développé dans la partie précédente, l'urbanisme-lumière a remplacé le simple éclairage public. Ainsi, à Bordeaux, la création d'un SDAL n'a pas simplement accompagné les réhabilitations, il en est partie prenante et joue un rôle prépondérant dans le renouveau esthétique de la ville. Il a été mis au point à la demande d'A. Juppé lors de son premier mandat. Le point de départ de ce nouveau plan lumière a été l'éclairage emblématique de la place de la Bourse en décembre 1995. Ce plan se déploie toujours aujourd'hui mais c'est surtout dans les cinq à huit premières années qu'il y a eu un travail soutenu de valorisation du

---

<sup>243</sup> Opération d'intérêt Nationale.

<sup>244</sup> Le TGV est censé relier Paris et Bordeaux en 2h en 2017.

patrimoine<sup>245</sup>. Désormais l'essentiel du patrimoine architectural de la ville est ainsi mis en valeur.

Une des raisons de l'effort soutenu sur la période 1996-2003, au-delà du temps nécessairement long à la réalisation d'un tel projet dans une ville de l'envergure de Bordeaux, est que cela permettait de faire « patienter » les Bordelais en attendant le tramway :

« La volonté d'Alain Juppé et son équipe ça a été d'accompagner financièrement ce plan lumière de manière assez soutenue sur son premier mandat, certainement aussi pour montrer aux bordelais qu'il y avait un changement de cap, qu'il y avait un travail fort qui se faisait au sein de la mairie et c'était une façon relativement peu coûteuse et très visible de montrer ce travail et de faire patienter les gens par rapport à l'aménagement du tramway qui allait arriver après. Parce que le tramway vous comprenez bien qu'il faut quelques années d'études avant de pouvoir lancer les travaux et donc dès le 1<sup>er</sup> mandat, il a lancé les études, et pendant que ce travail de bureau se faisait, les bordelais ne voyait rien, donc le plan lumière était là pour montrer le travail qui se faisait »<sup>246</sup>.

La création de ce SDAL montre que la nuit a été prise en compte dans le projet urbain. Il a été réalisé par le concepteur-lumière R. Narboni de l'agence Concepto. La nuit est un faire-valoir pour la ville de Bordeaux car une fois le soleil couché, il est possible d'opérer un choix en éclairant ce qui est considéré comme « beau » et en laissant le moins beau dans la pénombre. Le SDAL de la ville de Bordeaux a été conçu : « (...) pour développer une nouvelle image nocturne à la hauteur de ses projets de développement urbain »<sup>247</sup>. Les auteurs du SDAL ont repéré et répertorié les lieux « (...) où la lumière peut jouer un rôle fondamental de mise en scène, de rythme et de séduction »<sup>248</sup>. Ainsi, par exemple, il est question de mettre en scène le pont d'Aquitaine et le pont de chemin de fer en « créant une théâtralisation de ces

---

<sup>245</sup> Entretien DGST, mise en lumière, 12/07/10.

<sup>246</sup> Entretien DGST, mise en lumière, 12/07/10.

<sup>247</sup> Ville de Bordeaux, R. Narboni. 1996. SDAL. p.1.

<sup>248</sup> Ibid. p.2.

*franchissements* » de la Garonne et en offrant une vision « *d'un paysage nocturne à créer (berges et fleuve) qui valorisera la présence de l'eau, la poésie et la mémoire du site* »<sup>249</sup>. L'emploi de termes tels que « *mise en scène* », « *séduction* », « *théâtralisation* » ou encore « *poésie* » dans ce document, pourtant très technique par d'autres aspects, renvoie indéniablement au marketing territorial.

Ce type de document atteste du tournant pris dans les années 80. L'éclairage public ne sert plus seulement à voir dans la ville, mais aussi à montrer la ville. Montrer pour séduire, pour charmer résidents et touristes. Bordeaux est embellie par ces illuminations qui attirent. L'effet escompté est atteint, l'attractivité est une conséquence de cet aménagement qui avait été anticipée. Cependant, les visiteurs ne se contentent pas de passer dans ce décor. Parfois ils stationnent. En particulier s'il s'agit d'une place ou d'une rue qui a été fermée aux voitures et qui a été investie par des bars et des restaurants. Les élus avaient certainement imaginé que des commerçants allaient investir ces espaces réhabilités, ce qui accompagnerait la vitalité diurne du centre historique. Mais ils n'avaient manifestement pas anticipé que des établissements dédiés aux loisirs nocturnes se développeraient avec une telle concentration dans certains secteurs, ni même du pouvoir d'attraction d'un seul établissement parfois. La piétonisation a permis de nouveaux usages de l'espace public, dont l'installation de terrasses pour les bars et restaurants. Le ravalement a rendu ces espaces libérés agréables et attrayants aussi bien le jour que la nuit, la mise en lumière participe à l'attrait des lieux à la nuit tombée.

Parmi les secteurs attractifs actuellement la nuit, les histoires sont différentes. Certains quartiers ou certaines places qui n'avaient pas spécifiquement de vie nocturne sont devenus attractifs (ou vont le devenir) dans cette temporalité suite aux aménagements qui y ont été faits (c'est le cas de Saint-Pierre ou de place comme F. Lafargue). Ce sont des lieux qui sont touchés par le processus de gentrification. D'autres étaient déjà connus pour leur vie nocturne et cette dernière va muter en même temps que le quartier (comme à la Victoire). Enfin il existe le cas de Paludate, pôle incontournable aujourd'hui, voué à muter, mais à l'avenir nocturne incertain.

---

<sup>249</sup> Ibid. p.3.







## -- 2EME PARTIE --

# MUTATIONS URBAINES : TYPOLOGIE ET CONSEQUENCES

Après avoir présenté de manières théoriques les mutations auxquelles je m'attache ainsi que le contexte global et surtout local, du projet urbain bordelais dans lequel elles s'insèrent, je vais à présent me consacrer à décrire les espaces concernés par ces transformations et les conséquences qui en résultent. Si la tendance générale est la même, il peut y avoir des variantes dans la mutation de ces territoires en fonction de leur configuration ou de leur voisinage notamment. La forme et la vitesse de leurs transformations dépendent grandement de l'imaginaire porté par les acteurs qui les façonnent (élus, aménageurs, usagers). Au fur et à mesure des changements (morphologiques et sociologiques), cet imaginaire change et est co-construit par le discours des élus, des médias et des habitants eux-mêmes (H. Vélasco-Graciet, 2009).

Le premier temps de cette partie (le chapitre 3) sera consacré à la description des territoires étudiés tels qu'ils sont aujourd'hui dans leur temporalité complète: de la ville « de jour » voulue par les élus et les aménageurs, à la ville de nuit, représentée et vécue par les individus. Je montrerai ce qui a changé ces dernières années tant du point de vue morphologique que de celui des pratiques des usagers.

Dans un second temps (chapitre 4), je montrerai que ces mutations matérielles et idéelles se nourrissent mutuellement, ce qui tend à accélérer les transformations. Ces dernières, en tendant vers l'élitisation, accentuent la ségrégation, l'intolérance et les conflits d'usage, particulièrement la nuit ou lorsqu'il s'agit de la vie nocturne (L. Hae, 2012).



## CHAPITRE 3 - TYPOLOGIE ET PRESENTATION DES QUARTIERS ETUDIES

*« Les territoires ne sont pas des objets stables, ni de pratiques ni de représentations »*

*(H. Vélasco-Graciet, 2009, p.213)*

Comme je l'ai expliqué dans la première partie, je m'intéresse aux quartiers qui sont attractifs dans la temporalité nocturne, récemment ou de longue date. La ville de Bordeaux connaissant d'importantes transformations ces dernières années, tous ces quartiers dont l'attractivité nocturne festive est importante, ont soit été touchés par les travaux, soit sont en passe de l'être. Ces différents lieux peuvent être classés en trois catégories : ceux dont les travaux de requalification sont terminés et qui ont fini leur mue, ceux qui sont en cours de transformation et pour lesquels un nouveau visage nocturne se dessine et enfin, ceux qui n'ayant pas connu de transformation et qui sont actuellement « vivants » la nuit, et dont on sait qu'ils vont connaître une mutation dans un futur proche mais pour lesquels il est difficile de faire un pronostic.

Pour ces trois catégories, les transformations liées au grand projet urbain ont une incidence importante sur leurs dynamiques nocturnes. Si la volonté politique est la même dans ces différents espaces, les résultats peuvent être différents en fonction de leur configuration (bâti, voirie, etc.). Ainsi, selon ces lieux, la « prise » du projet, des transformations, se fera plus ou moins rapidement.

MUTATION ACHÉVÉE	MUTATION EN COURS	MUTATION À VENIR
St Pierre Les Chartrons La Place F. Lafargue La Place du palais Les quais du pont Chaban Delmas (N) au pont st Jean (S)	La Victoire St Michel Les Capucins	Le quai de Paludate

Figure 4. Les quartiers dont l'attractivité nocturne est impactée par le projet urbain.

## I - Mutation achevée

Dans cette catégorie se trouvent les espaces dont les rénovations sont terminées. Les dynamiques nocturnes telles qu'il est possible de les observer actuellement sont en place depuis quelques années déjà. Auparavant, selon les secteurs, l'animation nocturne était soit inexistante, soit plus limitée, et dans tous les cas différentes.

Saint-Pierre est le quartier emblématique de cette catégorie. Dans le même esprit de rénovation et de dynamique se trouve le quartier des Chartrons, qui propose une offre limitée ainsi qu'une attractivité notable mais plus réduite. Certaines places telles que la place Fernand Lafargue ou la place du Palais ont aussi été rénovées et sont devenues particulièrement attractives le soir, elles se différencient de Saint-Pierre par leurs dimensions. Enfin, les transformations sont également achevées sur la majeure partie des quais.

### a) Saint-Pierre

Le quartier Saint-Pierre est situé dans l'hyper-centre bordelais, entre les quais, le cours Alsace Lorraine, la rue Sainte Catherine et le grand théâtre. C'est un quartier à l'architecture typique du 18<sup>ème</sup> siècle. Dans les années 1950, c'était un quartier populaire avec une forte population immigrée d'origine espagnole et portugaise, puis un secteur de la prostitution et de rendez-vous des punks dans les années 1980. M. Genty décrit ce quartier avant qu'il ne soit concerné par le projet urbain qui l'a transformé :

« Au nord de l'intendance, les beaux immeubles du XVIIIe siècle de l'hypercentre sont bien entretenus ; par contre, au sud de cet axe majeur, sur une trame de rues étroites héritées du Moyen Age, la dégradation était considérable, faisant de Saint-Pierre, La Rousselle et Saint-Michel de petits espaces laissés à l'abandon avec des logements médiocres, voire des taudis occupés par des populations assez pauvres »<sup>250</sup>.

Depuis l'arrivée d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux en 1995, de nombreux travaux de rénovation et d'aménagement ont eu lieu à Bordeaux et principalement dans ce quartier. Il fut l'un des premiers dont les façades ont été ravalées et à devenir piéton. Ces changements morphologiques ont entraîné des mutations sociologiques<sup>251</sup>. Ce quartier est exemplaire dans l'étude du processus de gentrification. L'ancien quartier populaire s'est embourgeoisé au fil des ans. Les loyers ont augmenté et la population riveraine a changé, passant des classes populaires à une population d'étudiants et de cadres plus aisée. Au-delà de l'augmentation du prix du foncier, on y retrouve d'autres éléments marqueurs de la gentrification comme le type de commerce (M. Van Criekingen et A. Fleury, 2006). Un grand nombre de restaurants sont désormais implantés dans ce quartier, ainsi que des cafés, des bars à vin, des boutiques d'art et d'objets de décoration et de vêtements de créateurs, un magasin de vêtements bio pour bébé, des librairies plutôt engagées et spécialisées que généralistes (Bd, art) et bien sûr, élément central de ce cadre de vie, le cinéma d'art et d'essai l'Utopia. Les usagers apprécient les aménités de ce quartier :

« C'est agréable, il y a beaucoup de petits restaurants variés, des bars sympas, de beaux bâtiments » (♀, 22 ans)

« Ce sont des endroits animés avec une population jeune et cool. L'offre de restaurants et de bars est assez importante. On a le choix » (♂, 30 ans)

---

<sup>250</sup> M. Genty. 1998. p.19.

<sup>251</sup> Y. Fijalkow. 2007. p. 17.



Photo 1 : Cinéma Utopia, pl. C. Jullian, St-Pierre (sam. 19/10/13, ooh37)



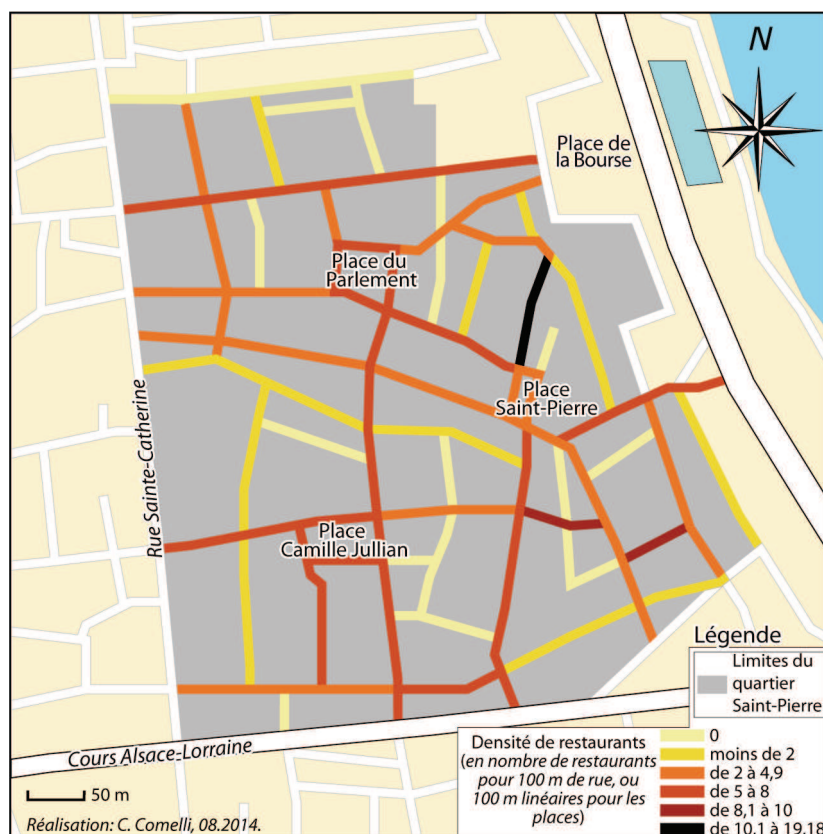
Photo 2 : Terrasses à St Pierre (ven. 18/10/13, 23h29)

La situation géographique du quartier ainsi que les différents arrêts de tramway qui l'encadrent participent à son attractivité. Ce secteur est devenu très attrayant ces dernières années, aussi bien pour les Bordelais que pour les touristes, ce qui explique la forte densité de restaurants autour des places Camille Jullian, Saint-Pierre et du Parlement Ste Catherine.

« C'est un quartier ayant de très bons restos et bars! Ils sont concentrés en un même endroit, c'est pratique. » (♀, 22 ans)

« Il y a plein de petits restaurants et j'aime l'atmosphère de ce quartier » (♀, 36 ans)





Carte 6 : La densité de restaurant à St Pierre

L'affluence y est continue tout au long de l'année et de la journée: même en semaine le midi, les restaurants se remplissent de touristes et des personnes travaillant à proximité. Parmi les enquêtés ayant déclaré avoir un quartier préféré pour sortir le soir, Saint-Pierre est cité par presque la moitié des moins de 22 ans et par près de 70% des plus de 22 ans. La mixité générationnelle, présente en début de soirée, se réduit en revanche après minuit: au-delà de cette heure, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 22-30 ans. Les enquêtes et entretiens menés ont révélé que ce secteur était particulièrement attractif pour les femmes en raison de son aspect sécuritaire. Il est très rarement cité comme un quartier dangereux à la différence de la Victoire ou du quartier de la gare par exemple<sup>252</sup>. Je reviendrai plus loin sur le fait que les femmes se déclarent plus craintives la nuit dans l'espace public et sont donc plus réceptives à l'ambiance dégagée et ressentie par les lieux fréquentés.

<sup>252</sup> 2,2% des femmes et 2,4% des hommes déclarent faire plus attention la nuit à St Pierre. Ce taux passe à 31 (♀) et 25% (♂) pour la victoire et à 41 (♀) et 37% (♂) pour la gare.

« C'est un quartier sûr, la population est différente de la Victoire, on ne se fait pas sans cesse accoster, les gens savent se tenir, c'est moins "populaire". » (♀, 24 ans)

« Il y a du monde dû, je pense, au standing du quartier, et les fréquentations y sont bonnes (très peu d'étudiants, beaucoup plus de salariés, donc moins de problèmes, agressivité, etc.). » (♀, 23 ans)

L'attractivité s'accompagne de la relégation d'une partie de la population n'ayant pas les revenus suffisants pour se loger ou pour consommer dans les boutiques « branchées » du quartier. Cependant, l'affluence importante tous les soirs de la semaine est plus marquée les soirs de week-end et aux beaux jours. Ces soirs-là, le quartier ne désemplit pas jusqu'à 2h du matin, heure de fermeture des bars. On remarque un peu de mouvement autour d'une heure du matin, heure de départ du dernier tramway le week-end, mais le quartier reste très animé durant l'heure qui suit, voire plus tard après la fermeture des bars car de nombreux usagers résident à proximité.

Un des aspects importants de la ville de Bordeaux participant à son attractivité, est sa facilité à être parcourue à pied ou en vélo. Saint-Pierre dispose de plus des avantages d'avoir une position centrale, d'être particulièrement accessible par le réseau de tramway<sup>253</sup> et d'être doté de plusieurs parkings facilitant son accès et le stationnement.

« Il se situe en plein centre de Bordeaux, le cadre est très beau, c'est facile de se garer avec les parkings et c'est l'un des endroits qui craint le moins en termes de sécurité car la population qui y sort est plus âgée. » (♀, 22 ans)

« J'aime ces quartiers faciles d'accès. » (♀, 50 ans)

L'offre abondante, l'ambiance recherchée et la facilité d'accès du quartier concourent à intensifier la présence des usagers, ce qui entraîne des conflits d'usages entre la ville qui s'amuse et la ville qui souhaiterait dormir pour détourner quelque peu la formule de Luc Gwiazdzinski. En effet, les nombreuses

---

<sup>253</sup> Voir Carte 3 : Le réseau du tramway

terrasses des restaurants et des bars s'étalent souvent à leurs aises dans les étroites rues piétonnes du quartier, accentuant l'effet de masse des individus assis, debout ou déambulant. De plus, depuis l'interdiction de fumer dans les lieux dits « de convivialité » en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, ces conflits se multiplient à cause du bruit, considéré comme des nuisances sonores, provoqué notamment par les personnes fumant dans la rue. Les responsables et les personnels de ces établissements passent beaucoup de temps à inviter les fumeurs (et autres clients ou passants) à ne pas faire de bruit, à ne pas chanter ou crier sous les fenêtres des habitants, sous peine de voir intervenir la police pour tapage nocturne et de risquer une fermeture administrative.



Photo 3 : Avertissement aux clients du pub le Dick Turpin's, rue du loup

Les riverains ayant connu le quartier plus calme se plaignent des nuisances nocturnes, préférant pour certains la présence des prostitués :

« Le quartier était moins joli, c'est sûr, mais au moins le soir, quand on rentrait chez soi, on était tranquille et on pouvait dormir, maintenant y'a toujours du monde et du bruit, parfois toute la nuit on entend des cris. » (♀, 55 ans, habitante du quartier depuis près de 20 ans).

L'Association des Riverains et Résidents de Bordeaux tente de se faire entendre auprès de la municipalité pour retrouver un peu de calme la nuit. Le président de l'association constate que les réactions des riverains « *sont de plus en plus importantes avec les rénovations car les quartiers deviennent plus attractifs et la cohabitation est plus difficile.* »<sup>254</sup>. L'association, très impliquée dans la vie locale, est en partie à l'initiative de l'installation des bornes limitant l'accès automobile aux non riverains de Saint-Pierre. Pas plus que la mairie, les riverains n'avaient anticipé qu'interdire l'accès aux voitures attirerait de nouveaux commerces et une clientèle piétonne, notamment la nuit. Depuis l'association demande que :

« [...] les établissements respectent le cadre juridique : que l'isolation phonique soit aux normes et de faire la police devant l'établissement pour empêcher les clients, fumeurs, de faire du bruit. [...]. Les terrasses doivent respecter un espace dédié aux piétons. Les habitants n'ont pas à subir le bruit ou les déchets, les mégots, devant chez eux. »<sup>255</sup>

En revanche, les étudiants rencontrés qui résident dans le quartier s'y sont installés du fait de l'ambiance festive et de la proximité des bars. Certains reconnaissent pourtant qu'ils leur arrivent eux-mêmes de se plaindre du bruit, en particulier en période de révision.

## **b) Les Chartrons**

Le quartier des Chartrons a été en partie rénové, et ce dans le même esprit que Saint-Pierre, avec un ravalement des façades et des espaces libérés pour les piétons. C'est un quartier difficile à délimiter dont l'épicentre de l'activité se situe autour de la place du marché et de l'église des Chartrons. Jusqu'au dernier et récent redécoupage officiel des huit quartiers de la ville, aucun ne portait le nom de « Chartrons », tandis que des lieux qui portent ce nom se trouvaient localisés dans deux quartiers limitrophes<sup>256</sup>, tous deux bordés par le quai des Chartons.

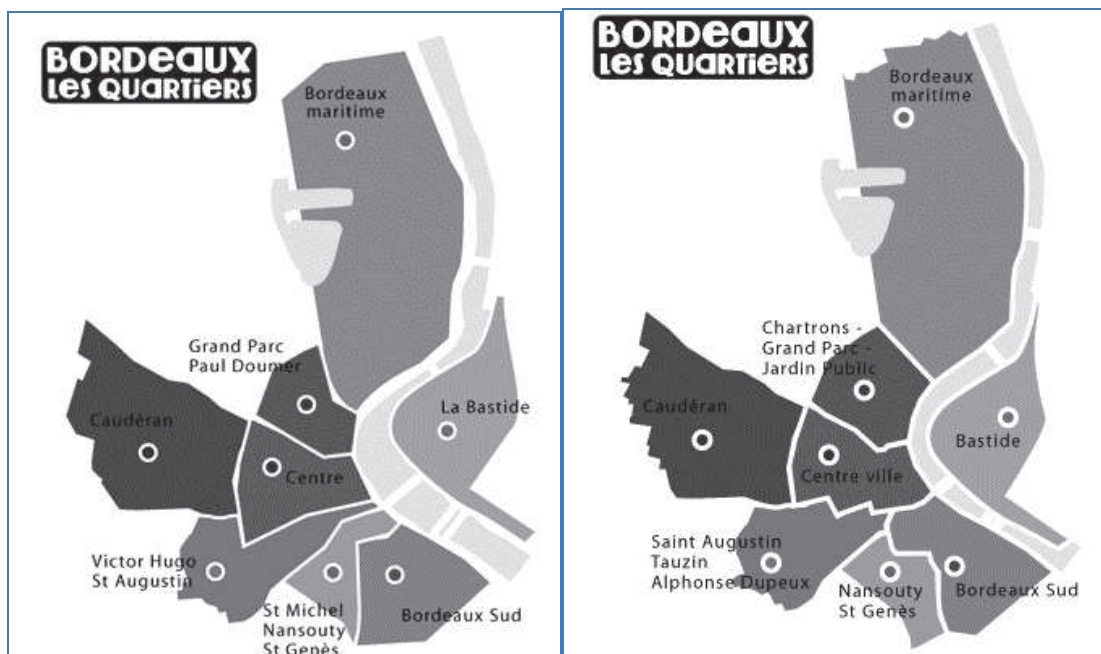
---

<sup>254</sup> Entretien réalisé en mars 2010 avec le président de l'association (fondée en 1995 qui s'intéresse à La qualité de vie, à l'environnement, au stationnement, à la qualité de la nuit urbaine, et à tout ce qui touche au quotidien des riverains).

<sup>255</sup> Ibid.

<sup>256</sup> Les quartiers « Grand Parc – Paul Doumer » et « Bordeaux maritime »

Depuis le redécoupage des quartiers à la suite des dernières élections municipales, le quai des Chartrons n'est désormais plus « à cheval » sur deux secteurs administratifs, mais appartient à un seul secteur qui a été renommé pour ajouter l'appellation « Chartrons »<sup>257</sup>.



Carte 7 : Le redécoupage des quartiers de Bordeaux, avant et après mars 2014 (source : mairie de Bordeaux)

Le fait de le nommer explicitement, sur une carte officielle, montre l'importance relativement récente qu'il a auprès de la population locale et que veut encourager la municipalité. En effet, étant donné que *c'est aussi « par le discours que le territoire se construit »*<sup>258</sup>, il était important que les élus nomment ce quartier, car nommer une chose est le premier pas vers sa (re)connaissance, la première étape du discours. Cependant, pour la plupart des Bordelais, le quartier des Chartrons reste un secteur assez limité spatialement qui s'étend autour de la place du marché des Chartrons. D'ailleurs, le quai des Chartrons est rarement assimilé au quartier du même nom, il est plutôt identifié comme appartenant à l'ensemble des quais en raison de l'homogénéité du linéaire.

Il en est de même pour les autres quartiers qui jouxtent une portion des quais. L'identité des quais est tellement forte depuis les rénovations qu'ils sont

<sup>257</sup> Le quartier « Bordeaux maritime » a été réduit au profit du quartier « Chartrons – Grand Parc – Jardin Public)

<sup>258</sup> H. Velasco-Graciet. 2009. p.205

considérés comme une entité propre et distincte des quartiers qu'ils longent. En raison de cette distinction, je sépare l'étude des quais de celle des autres quartiers, bien qu'ils appartiennent quand-même, en grande partie, à la catégorie des espaces présentés ici, dont la mutation est achevée. Cependant, la rénovation des quais et l'image qu'ils suscitent ont une influence (positive) non négligeable sur les représentations et l'évolution de ces quartiers limitrophes.

Le quartier des Chartrons dans sa dimension « intérieure », tourné vers la ville, est de composition variée en termes de fonction. Il est à la fois résidentiel et commerçant. L'animation et l'attractivité diurne et nocturne s'intensifient ces dernières années avec l'ouverture de plusieurs établissements dont la plupart sont ouverts midi et soir ou toute la journée en continue selon le type d'offre. L'essentiel de ce tissu se développe autour de la place du marché et est principalement caractérisé par la présence de restaurants: on en dénombre une petite dizaine autour de l'esplanade, utilisée pour le déploiement des terrasses. L'offre et, en conséquence, la présence d'usagers, sont plus limitées qu'à Saint-Pierre car, dans ce quartier, l'accès des voitures n'est pas contrôlé par des bornes d'accès. Seule la place est réservée aux piétons et terrasses, les véhiculent peuvent circuler autour. Cette configuration limite la possibilité de développement pour les établissements, les clients préférant, particulièrement aux beaux jours, s'installer en terrasse.

Sur cette place aux allures très sages et à la clientèle plutôt aisée, âgée de 30-40 ans, il y a tout de même un établissement qui peut sembler un peu extravagant, il s'agit d'un club libertin, le *Studio 21*. Sa présence n'est pourtant pas si incongrue dans ce secteur, les libertins ayant toujours plutôt appartenus aux classes supérieures (S. Van Damme, 2004). Le club prend le relais de l'activité à la fermeture des autres établissements d'où provient une partie de sa clientèle. Il ouvre à 23h, au moment de la soirée où les clients commencent à quitter les restaurants et la place à se désempir (aux beaux jours). Vers minuit le week-end, un peu plus tôt en semaine, les établissements qui n'offrent pas de restauration ferment. Entre minuit et 2h sont ouverts le *Studio 21* et les bars, peu nombreux.

A partir de 2h, il ne reste que le club, qui dépend du régime des établissements de nuit et de divertissement (comme les discothèques). La clientèle du club, comptant peu d'étudiants ou de jeunes de moins de 25 ans, est toutefois assez variée et pas

nécessairement libertine<sup>259</sup>. Ceci est particulièrement vrai en semaine, quand les habitants du quartier viennent profiter de la partie boîte, car c'est le seul établissement ouvert jusqu'à 6h du matin dans un large périmètre. Le week-end, les établissements de nuit les plus proches sont aux bassins à flot.

En règle générale, pour les divers établissements situés autour de la place, la clientèle est composée d'habitants du quartier et d'usagers de plus de 30 ans, dont on pourrait qualifier une partie de « bobos »<sup>260</sup>. Il y a peu de problèmes ou de conflits entre les différentes activités, les usagers et les riverains dans ce secteur. Il convient de signaler que la configuration des lieux y est pour quelque chose : ici, comme à la Victoire dont je parlerai plus loin, l'espace où se déploient les terrasses est relativement aéré dans la mesure où elles sont essentiellement sur la place centrale et peu au pied des immeubles du fait de l'étroitesse des trottoirs. Il y a bien quelques établissements dans les rues voisines qui sont plus étroites et peuvent résonner, cependant, celles-ci ne sont pas piétonnes, les véhiculent peuvent stationner, et les trottoirs sont tellement peu larges qu'il n'est pas possible d'y installer des tables et des chaises.

---

<sup>259</sup> D'après un entretien mené avec le dj de l'établissement en octobre 2013

<sup>260</sup> Cette expression « bobo » n'a pas de valeur sur le plan scientifique mais elle renvoie à une catégorie de population assez bien identifiée et est donc plus simple à employer qu'une liste de qualificatifs. Voir à ce propos un entretien des époux Pinçon-Charlot : « Quant à l'appellation de bourgeois-bohèmes sous le condensé aussi peu élégant qu'académique de "bobo", elle correspond bien à une population, moteur de la gentrification. Cette dénomination, venue des États-Unis, fait elle aussi problème : elle met le doigt sur la difficulté de trouver dans le vocabulaire un terme pour désigner un groupe qui renvoie à une multiplicité de paramètres le définissant. » (2008. Les périphériques vous parlent. n°25. [http://www.lesperipheriques.org/article.php3?id\\_article=557](http://www.lesperipheriques.org/article.php3?id_article=557) ).



Figure 5. Vue aérienne de la place des Chartrons (source Google map)

Le quartier des Chartrons est considéré comme un quartier sûr, moins de 3% des enquêtés le disent dangereux la nuit. On y retrouve une certaine mixité générationnelle parmi les usagers occasionnels. Cependant, l'attrait pour ce quartier augmente avec l'âge des enquêtés: il fait partie des quartiers favoris des plus de 25 ans et surtout des plus de 40 ans. Le profil-type d'un usager régulier est un actif de 40 ans ou plus, en couple et se définissant comme étant à l'aise financièrement. Cela correspond, à peu de chose près, au profil-type des usagers des quartiers gentrifiés ou ayant fortement entamé ce processus. Selon l'avancée du processus et l'offre proposée, le profil des usagers peut être un peu plus jeune et moins aisé.

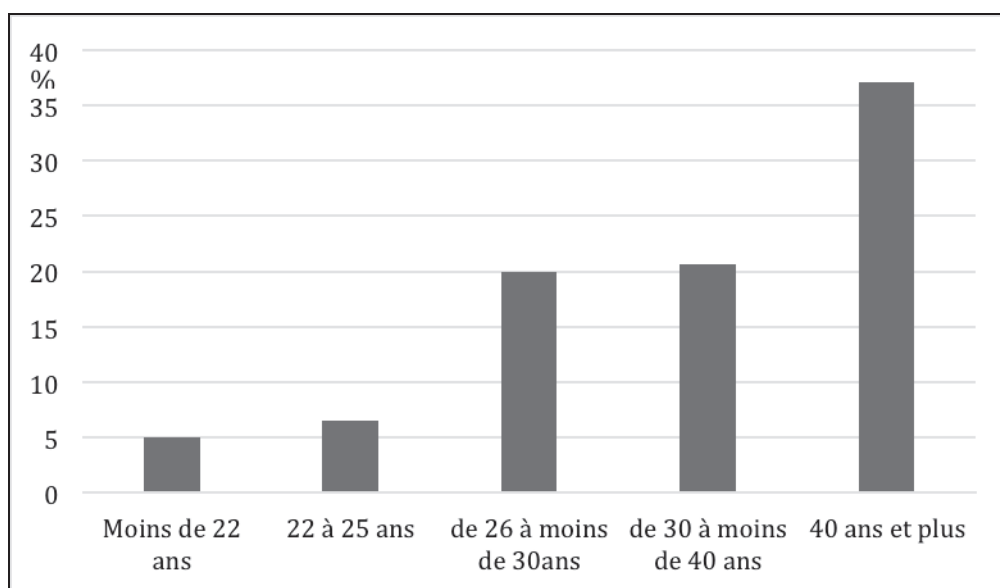


Figure 6. Attrait pour le quartier des Chartrons le soir, selon l'âge

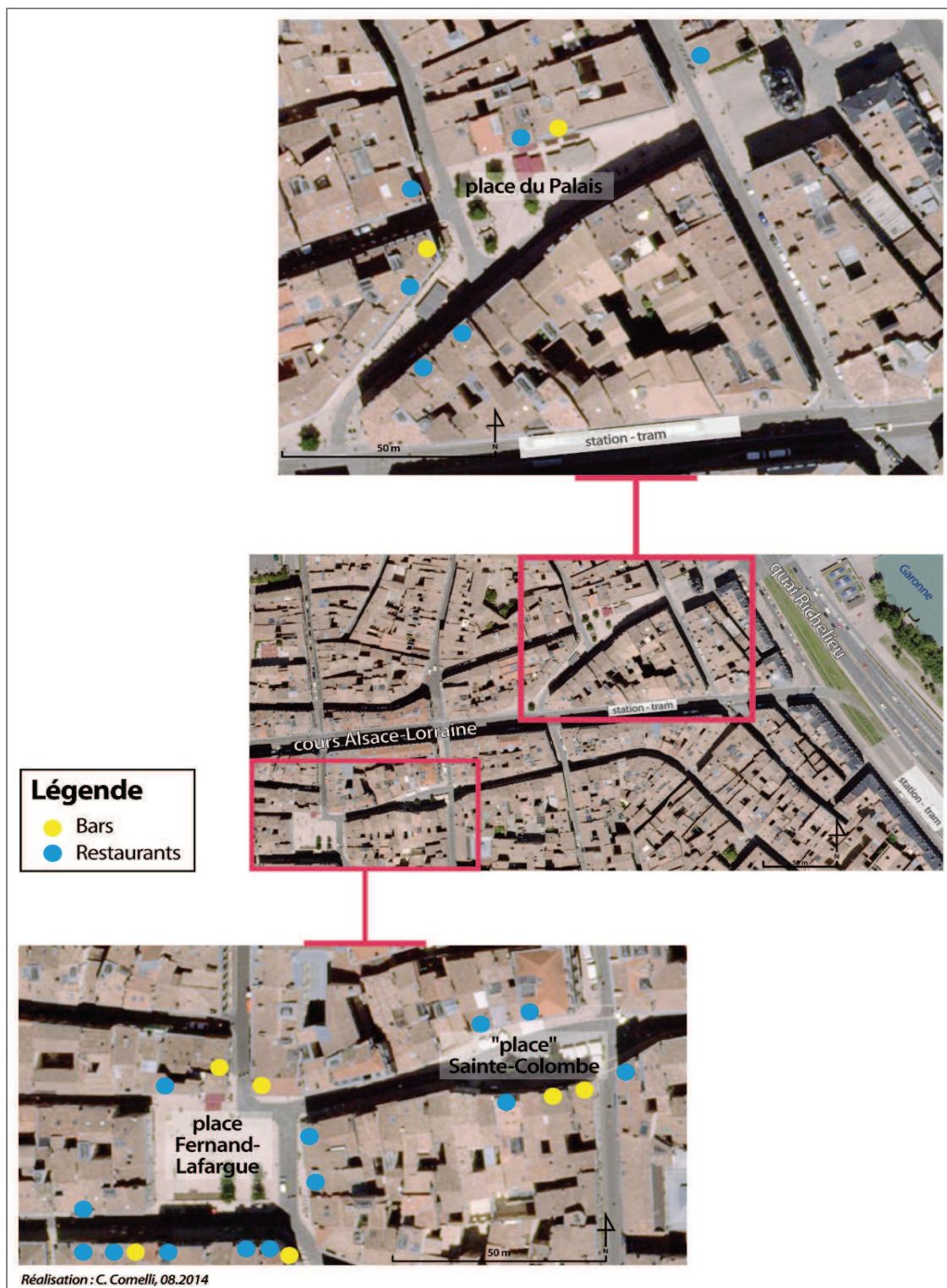


### **c) La place Fernand Lafargue et la place du Palais**

Parmi les lieux dont la mutation est achevée, une des constantes au niveau du réaménagement de l'espace est de réduire ou de supprimer la place laissée aux voitures afin d'offrir plus d'espaces aux piétons. Plus cette tendance est grande, plus l'attractivité se développe, d'où la différence évoquée à propos des deux quartiers précédemment présentés. Après ces quartiers de Saint-Pierre et des Chartrons, deux autres lieux sont caractéristiques des conséquences nocturnes de ce type de mutation : la place Fernand Lafargue et la place du Palais. Toutes deux situées en bordure de Saint-Pierre, de part et d'autre du cours Alsace-Lorraine, elles sont distantes d'environ 300 mètres. Dans les deux cas, et comme pour le quartier Saint-Pierre, les mêmes causes produisent les mêmes effets : la réduction considérable de la circulation automobile permet aux piétons de flâner et aux commerçants d'exploiter la place<sup>261</sup>; ces lieux de passage sont devenus des lieux d'ancrage. Ce ne sont plus les véhicules qui y stationnent, comme c'était le cas auparavant, en utilisant ces espaces comme parking, mais les piétons qui se sont réappropriés les lieux.

---

<sup>261</sup> Dans le cas où ils ont une autorisation, ce qui n'est pas le cas pour tous



Carte 8 : Les établissements ouverts le soir place du Palais et place Fernand Lafargue

Les deux places connaissaient une activité nocturne similaire avant les travaux: on y trouvait quelques bars et restaurants, surtout fréquentés par des habitués et des étudiants, assez peu par des touristes. Avant les travaux, ces places ne bénéficiaient pas d'une identité aussi marquée qu'aujourd'hui. Du fait du trafic automobile, elles ne présentaient aucun atout de plus que les rues alentour dans

lesquelles se répartissaient les établissements. Ce n'est que depuis les transformations morphologiques des lieux que de nouveaux établissements s'y sont implantés et, avec le temps, que l'identité de ces deux places s'est forgée.



Photo 4 : La place du Palais, avant (2008) et après les travaux (2010) (photos : B. Tocheport)

Ces deux espaces ont évolué de manière assez similaire et se sont tous les deux embourgeoisés. Sur la place du Palais se trouve désormais une dizaine d'établissements de loisir nocturne considérés comme « branchés »<sup>262</sup>, c'est-à-dire correspondant à la tendance actuelle pour une clientèle sensible et informée de cette « mode ». Les usagers et enquêtés appréciant ces lieux sont pour beaucoup des jeunes actifs, autour de la trentaine. Il y a assez peu de débordements de la part de la clientèle, cependant certains riverains se plaignent des nuisances sonores provoquées par leur présence. En conséquence, la municipalité limite fortement les autorisations d'exploitation de terrasse et cette situation entraîne parfois un traitement qui peut paraître inégal entre les restaurateurs. Cet exemple est emblématique de l'ambivalence de la position de la municipalité à propos des effets qu'entraînent les mutations dont elle est en grande partie responsable. Ainsi, sur la place du Palais, le responsable du bar « chez Fred » dispose de l'autorisation d'exploiter une large terrasse durant toute la journée et la soirée, tandis que les propriétaires de l'établissement limitrophe, le bar à vin « la Pie Colette », ouvert il

---

<sup>262</sup> On peut lister deux bars à vin, deux brasseries, une rôtisserie, un restaurant proposant une « cuisine du marché » (ce qui se veut signifier « avec des produits frais ») et une guinguette à fruits de mer.

y a quelques mois, n'ont l'autorisation d'en exploiter une seulement de 11h à 15h<sup>263</sup>.

Comme je l'ai déjà évoqué, la politique de rénovation de l'hyper-centre bordelais passe par la piétonisation et l'embellissement des quartiers. La conséquence première est de renforcer l'attractivité des secteurs concernés et ce, à tous les niveaux, que ce soit pour les investisseurs immobiliers ou commerçants, pour les particuliers qui souhaitent y habiter et pour les simples usagers, bordelais et touristes qui viennent y flâner ou consommer l'offre proposée par les commerçants. Les usagers sont en demande de pouvoir accéder à ces espaces publics aussi bien le jour que la nuit, ou du moins en soirée. Ainsi, après la fin des travaux, les autorisations pour l'exploitation de terrasses ou pour l'organisation d'animations en soirée comme les concerts en plein air ont d'abord été obtenues avec facilité. Puis, plus l'offre existait et était variée, plus l'attraction grandissait. Après quelques mois et particulièrement après le premier printemps et le premier été suivant la fin des travaux, les plaintes de la part des riverains auprès des services de la mairie ont afflué et commencé à être prises en compte, comme l'illustre cette interview de l'adjoint au maire en charge de la vie urbaine et de la coordination de la politique de proximité, J.L. David :

« Cette affaire est simple et limpide ; fin 2012, les habitants de la place du Palais ont interpellé Alain Juppé et moi-même pour nous signaler leur ras-le-bol concernant la prolifération des terrasses sur la place et les nuisances sonores qu'elle implique. Nous avons donc pris la décision de ne plus accorder d'autorisation d'installation de nouvelles terrasses. »<sup>264</sup>

Suite à ces plaintes, après quelques mois de liberté, l'encadrement de la vie nocturne est devenu plus strict, les concerts n'étant par exemple désormais plus autorisés sur la place F. Lafargue en dehors de la fête de la musique. Le cas des terrasses cité plus haut est également instructif : « chez Fred » voit son autorisation renouvelée tous les ans car la mairie n'a pas de raison valable de lui retirer. En effet, bien qu'attractive et très fréquentée, la place du Palais ne connaît

---

<sup>263</sup> Voir annexe (SO du 13/8/ 14, « Bras de fer en terrasse »)

<sup>264</sup> Idem

que rarement des débordements de la part de la clientèle des établissements, leur seul tort étant d'être présents et de discuter. Ces échos de voix sont des révélateurs des pratiques nocturnes, les rendent réelles en quelque sorte, et servent ainsi de prétextes au déclenchement de tensions avec les riverains. La frontière est faible et subjective pour qu'un bruit devienne une nuisance ainsi comme le montre L. :Roulleau-Bergé :

« Quand on dit bruits, on pense plutôt nuisances, gênes ou vibrations. Mais les sons font partie de notre vie quotidienne, apparaissent liés à nos modes de vie. La rue est un réservoir de perceptions, de sensations, de représentations qui englobent le domaine sonore...la rue constitue un environnement qui constitue des formes sonores qui parlent de soi et des autres. Les bruits de la rue produisent de l'urbanité. »<sup>265</sup>.

---

<sup>265</sup> L. Roulleau-Bergé.2004.p 91



Photo 5 : Des terrasses Place du Palais (Chez Fred en haut) (19/10/13, 00h15)

Néanmoins, pour satisfaire également les riverains mécontents, lors du changement de propriétaire de « la Pie Colette », l'autorisation d'exploitation jusqu'alors détenue n'a pas été renouvelée. Pour résumer, les autorités municipales permettent l'exploitation d'une terrasse pour satisfaire le commerçant et la demande des usagers et en refuse une autre à 2m pour satisfaire les riverains. Au final, tout le monde est mécontent: les commerçants qui se sentent lésés et ne « font pas de chiffre », les usagers qui ne trouvent pas de place en terrasse et n'ont pas le choix de l'établissement s'ils veulent être dehors, et les riverains qui

trouvent que les terrasses existantes le soir sont de trop. L'équilibre entre les demandes des différentes catégories d'usagers n'a pas encore été trouvé à Bordeaux. Même des secteurs comme la place du Palais, qui ne semblent, a priori, pas poser de problème, sont devenus le théâtre de tensions.

La situation de la place Fernand Lafargue diffère un peu néanmoins car elle attire une clientèle plus jeune, qui sort plus tard, qui s'enivre plus et qui est donc plus bruyante. De plus, sa configuration est telle, que l'effet de résonance y est plus important (voir Figure 7).



Figure 7. La Place F. Lafargue, encaissée entre les immeubles (source : Google map)

Presque tous les établissements présents autour de la place se sont installés depuis les rénovations. Seuls « le bar du chalet » et « l'Apollo »<sup>266</sup> existaient auparavant. C'est d'ailleurs ce dernier qui draine l'essentiel de la clientèle de la place. Il était déjà populaire pour une frange de la population avant les travaux car il proposait une ambiance un peu originale par rapport aux autres bars de la ville<sup>267</sup>.

---

<sup>266</sup> A ouvert en 1997

<sup>267</sup> Musique de style funk-soul, billard, lumière tamisée et rhum arrangé en spécialité.



Photo 6 : L'Apollo, place Fernand Lafargue (19/10/13, 00h30)

Ce concept attirait surtout des trentenaires et peu de jeunes étudiants. Le bar était populaire, au sens d'attractif, de réputé dans son genre, mais pas « branché » comme il peut l'être aujourd'hui. Il était beaucoup moins fréquenté, il avait une clientèle d'habitues qui appréciait l'ambiance calme et feutrée. Internet permet d'accéder à des commentaires sur ce lieu dont certains remontent à 2001. Sur le site de Cityvox<sup>268</sup>, il est possible de lire ce commentaire de la part d'un internaute âgé de 30 ans à l'époque :

« **Bar sympa!** (Posté le 24/09/2001)

Situé près du cours Alsace Lorraine, l'Apollo est un petit bar sympa sans prétention ! Bonne musique pas trop forte, comptoir central, billard, écran géant... Cool!!!! »

Il est intéressant de remarquer comment l'internaute situe le bar. Il ne fait pas référence à la place F. Lafargue dont beaucoup de Bordelais ignoraient le nom avant sa rénovation, mais au cours Alsace Lorraine qui est un axe important et connu dans le centre-ville. Cette personne âgée de 30 ans apprécie les

---

<sup>268</sup> Site internet qui répertorie et renseigne sur les lieux de sortie



caractéristiques décrites précédemment, ce qui n'est pas le cas d'un autre usager âgé de 21 ans en 2001 qui a posté l'avis suivant :

« **Bar trop calme !** (Posté le 29/11/2001)

Ne vous attendez pas à une méga ambiance dans ce bar, ici c'est plutôt calme ! Le staff est sympa sans plus et paraît pas très motivé. »

Concernant la période avant les travaux, on peut également trouver les descriptions et avis suivants :

« Pour un billard ou un verre (Posté le 18/05/2006)

C'est un bar, qui fait l'angle d'une rue. Il y a des grandes vitres, mais l'ambiance est plutôt feutrée. C'est un de ces bars où l'on entre dans un nuage de fumée et on voit les gens accoudés au bar ou jouer au billard. »

« Sympa (Posté le 11/08/2007)

Le cadre est chaleureux, le personnel sympa, bonne ambiance, il est agréable de venir y boire une bière avec les amis ! Le genre d'endroit simple, sans prétention, agréable où il fait bon vivre, à l'ancienne ! »

L'ambiance proposée a peu changé pour ce qui est de l'offre musicale et des boissons mais certains anciens habitués du bar ne se retrouvent pas dans la nouvelle clientèle. Celle-ci est en moyenne bien plus jeune et les clients plus âgés sont devenus « bobo ».

« **Nostalgie !** (Posté le 27/08/2009)

Avant cet été, cet endroit était un de mes QG pour des soirées en terrasse (qui donne sur une place rénovée très agréable) ou à l'intérieur calée dans un vieux canapé défoncé en cuir. Bar en bois aussi imposant que ses serveurs, et mojito où on sent vraiment le goût du rhum, je suis aujourd'hui un peu déçue. Victime de son succès, il accuse d'une clientèle beaucoup trop nombreuse à mon goût et d'un autre standing, peut-être un peu plus "guindé". Du

coup il devient difficile d'obtenir une table en terrasse, et commander au bar devient presque mission impossible ! (...). »

Un des reproches majeurs recueillis auprès d'usagers (anciens et actuels) est la foule. Le succès du lieu est tel depuis les rénovations qu'il est difficile d'accéder au bar pour commander et encore plus d'avoir une place assise à l'intérieur ou en en terrasse. Cette terrasse est aussi un problème récurrent. Et là aussi, la configuration des lieux a une incidence sur les possibilités offertes aux commerçants et ainsi sur les pratiques des usagers.

Dans le cas présent, lorsque ce qui servait de parking a été transformé en une esplanade piétonne, il a été conservé un passage pour les voitures. Bien que très peu passante, cette rue passe entre l'Apollo et la place, limitant la terrasse à la largeur du trottoir, les établissements n'ayant pas l'autorisation de faire « déborder » leur terrasses sur la place. Le bar peut ainsi disposer une moins d'une dizaine de petites tables rondes sur le trottoir avec quelques chaises par table. Cela est loin d'être suffisant pour satisfaire la clientèle d'autant que si un client désire être dehors avec son verre, (car il a chaud ou pour fumer par exemple), il ne peut le faire que s'il a une table en terrasse. Il est interdit de sortir avec un verre sans être assis, ce à quoi veillent les employés du bar.

Cette situation entraîne des tensions entre clients et barmen. Les barmen passent leur temps à rappeler à l'ordre les clients qui sortent du bar pour éviter tout problème avec les riverains, la police et les représentants de la mairie : ils font respecter les limites de l'autorisation dont ils disposent, afin d'éviter de recevoir des amendes et surtout d'être contraints à la fermeture administrative. Les clients ne comprennent pas toujours qu'ils ne peuvent pas poser leur verre sur une table en terrasse s'ils n'ont pas de chaise. Sans les plaintes des riverains et si la politique municipale était plus tolérante quant à la vie nocturne du centre-ville, l'Apollo et les établissements situés autour de la place pourraient avoir des terrasses bien plus grandes sur l'esplanade, d'autant plus que les concerts n'y sont plus autorisés. La question s'est d'ailleurs posée un temps car les riverains se plaignaient également de la présence de SDF et d'individus consommant de l'alcool sur la place. Il avait alors été envisagé d'autoriser les terrasses afin qu'elles occupent l'espace, de le privatiser en somme pour empêcher les populations « indésirables » d'y être.

A Bordeaux, « faire la fête » presque toute la nuit pour la fête de la musique ou pour le réveillon de la Saint Sylvestre reste néanmoins toléré. Les débordements sont autorisés quand ils sont décidés et encadrés. C'est le principe du carnaval, l'inversion temporaire des rôles permet de renforcer la cohésion sociale et de maintenir l'ordre le reste de l'année: « *Les fêtes ont pour but de réaffirmer l'ordre social et la norme plus que de sécréter la rupture et le désordre qui accompagnent habituellement les fêtes.* »<sup>269</sup>. Le reste du temps, chacun doit tenir son rôle.

En plus de l'Apollo, sur cette place F. Lafargue se trouvent deux autres bars et une dizaine d'établissements qui suivent la tendance du moment (restaurants asiatiques, vendeurs de bagels, cave à vin). A moins d'une centaine de mètres là, sur la place Sainte-Colombe, un regroupement d'établissements dans le même esprit attire également une importante clientèle nocturne. Ces deux pôles d'animation sont très liés, l'offre étant complémentaire notamment en raison de la présence d'un bar-tabac ouvert jusqu'à 2h place Sainte Colombe. Du fait de cette complémentarité, la petite rue Sainte-Colombe, bien qu'ouverte aux voitures, se transforme en une artère piétonne les soirs de week-end. Au total, sur ces deux pôles, ce sont une douzaine de lieux de restauration et une demi-douzaine de bars qui attirent une foule dense les soirs de week-end. Cette offre variée et deux fois plus nombreuse que sur la place du Palais explique que les plaintes pour nuisances sont particulièrement importantes dans ce secteur.

---

<sup>269</sup> C. Arpaillange et J.P Augustin. 2009. p. 100



Photo 7 : Terrasses rue Ste Colombe (19/10/13, 00h25)

L'offre proposée attire une clientèle en partie similaire à celle de la place du Palais (des « trentenaires bobo ») mais aussi des individus plus jeunes en raison, entre autres, des sandwicheries et de la réputation et du dynamisme de l'Apollo. Néanmoins, comme la place du Palais, ce secteur est caractéristique du processus de gentrification, le type de commerce implantés en étant l'un des indicateurs. Cette nouvelle offre commerciale, ici comme sur d'autres zones, a inéluctablement un impact sur la vie nocturne. En effet, ce type de commerce (les bars et les restaurants), afin d'assurer l'équilibre de son activité commerciale, ne peut se contenter d'ouvrir deux heures par jour, le midi. Par ailleurs, c'est le soir que les individus peuvent prendre davantage le temps de se restaurer ou de boire un verre, et donc de dépenser de l'argent. Le cadre rénové se prête particulièrement au développement de ce type d'activité pour lequel la demande des usagers est grande et à laquelle répondent les entrepreneurs. De fait, cette offre cible des pratiques se déroulant plus particulièrement le soir et la nuit, la présence d'usagers-clients y étant nombreuse dans ces espaces, dans cette temporalité.

Cette offre et cette demande font partie de l'économie de la nuit, thématique plus particulièrement étudiée par les géographes et économistes anglo-saxons, et ce dès les années 1980. Ces derniers avaient par ailleurs bien mis en évidence le fait que cette économie de la nuit<sup>270</sup>, dont le développement avait été planifié: « *to extend the 'vitality and viability' of central cities beyond the temporal divides associated with a '5 pm flight' to the suburbs and 'artificially early closing times' in the late-night hours (Bianchini, 1995)* »<sup>271</sup>, était liée au développement de ce type d'établissements et notamment au fait qu'ils proposent de l'alcool.

Dans le secteur étudié, ces établissements proposent en abondance une offre de loisirs à destination des touristes mais surtout des résidents et autres usagers locaux. Si certains commerces (bars ou sandwicheries) sont accessibles à un grand nombre d'usagers, d'autres ciblent tout de même une clientèle assez spécifique, dotée d'un capital financier et culturel important ou en adoptant les codes. Par exemple, plusieurs établissements du secteur font aussi office de galerie d'art, exposant les œuvres d'artistes (locaux la plupart du temps). Ce détail est également un indicateur de la gentrification du quartier et de l'embourgeoisement des commerçants et des usagers attendus. D'autres détails révèlent cette élitisation et un certain état d'esprit « branché ». Ainsi, les restaurateurs offrant de la cuisine japonaise, des produits issus de l'agriculture biologique ou des tartines de truffes, s'adressent à une catégorie de clients plus proche de la classe supérieure que de l'étudiant. Ainsi, comme l'explique H. Vélasco-Graciet, se profile « *un monde (...) générant tout à la fois des groupes et des espaces intégrés dans le mouvement de la consommation généralisée et du superflu, et d'autres qui en seraient exclus* »<sup>272</sup>.

---

<sup>270</sup> NTE / ENTE : evening and night-time economy

<sup>271</sup> P. Hadfield. 2015. p.606. Traduisible par : « pour étendre "la vitalité et la viabilité" des centres-ville au-delà des divisions temporelles induites par les "vols de 17h" vers les banlieues et les "heures de fermeture artificiellement précoces" plus tard en soirée » (trad. de l'auteur)

<sup>272</sup> H. Vélasco-Graciet. 2009. p.21



*« Nouveauté @ l'oenolimit : la tapenade de truffe est enfin arrivée. Accompagnée de fromage et Pata Negra... Les premières impressions sont unanimes : excellent... »*

*« La tartine de truffe est de retour cet été. Venez croquer dedans accompagné d'un verre frais. »*

Photo 8 : Tartines de truffes à l'Oenolimit, pl. F. Lafargue (source : page facebook de l'établissement)

## **d) Le cas des quais rénovés**

### ➤ Présentation

Les quais de la Garonne, très vivants pendant longtemps grâce à l'activité portuaire, ont subi la désaffectation des équipements du port autonome de Bordeaux depuis les années 1980 : les activités ont été progressivement déplacées en aval pour quitter définitivement le centre-ville en 1987. Le déplacement de ces activités a laissé les quais en friche, les hangars à l'abandon et les bords de l'eau inaccessibles derrière des kilomètres de grille. Jean Dumas fait une description très parlante de ce qu'ils sont devenus suite à ce départ :

*« Les quais ne sont plus au cœur des pratiques urbaines, leurs activités ne se situent plus au sommet d'une hiérarchie des compétences locales. Dépouillés de l'essentiel de leurs fonctions, ils alimentent le discours sur le déclin et la perte des traditions. Assimilés ordinairement aux encombrements automobiles les plus extrêmes, ils ne sont plus que les témoins d'un passé bien révolu, ce XVIIIe siècle hautain, dont les façades indissociables de celles de la place de la Bourse symbolisent l'activité portuaire de*

jadis. Aujourd'hui les débats d'assignation entre architectes, les manifestations culturelles (allant du salon du livre au passage du cirque sur les Quinconces) rejettent les quais dans le trouble des mémoires : la présence du croiseur Colbert, avec ses visites populaires, accroît encore l'incongruité de la situation scellant le divorce de la ville et du fleuve encombré de cette importante masse d'acier totalement étrangère à la tradition locale. »<sup>273</sup>.

Suite au déclin puis au départ des activités portuaires, les quais ont connu une désertification sur les deux rives. Cela a participé à véhiculer une image négative des quais et des quartiers adjacents, entraînant une paupérisation et une hausse du sentiment d'insécurité. Ce sentiment était d'autant plus marqué la nuit en raison du caractère « naturellement » anxiogène de celle-ci.

« Le vieux port est désormais inutilisé, à l'exception du séjour très épisodique de quelques bâtiments militaires ou de paquebots de croisière ; ils apportent bien quelques animations, mais ne font pas revivre les quais, les hangars derrière leurs grilles et les tristes chemins de grue aux rails souillés. On ne saurait sous-estimer cet aspect visuel car il marque les mentalités, les rend indifférentes au sort d'activités considérées comme disparues, repoussées dans une imagerie historique sans grand rapport avec les réalités présentes. »<sup>274</sup>.

Depuis, des travaux ont eu lieu et les quais sont désormais caractéristiques de la « mise au propre » de la ville à Bordeaux. En effet, en quelques années le paysage et la morphologie des bords de Garonne ont considérablement changé et cet axe, longtemps délaissé, est devenu un secteur d'excellence au sein de la ville. Ces changements, réalisés suivant les plans du paysagiste-urbaniste Michel Corajoud, ont d'abord eu lieu dans le secteur central des quais, autour de la place de la Bourse, puis se sont étendus de part et d'autre. Il reste encore à aménager

---

<sup>273</sup> J. Dumas. 2000. p. 92

<sup>274</sup> Idem. p. 160

l'extrémité sud, au-delà du pont Saint-Jean, ce qui est prévu dans le cadre du projet Euratlantique<sup>275</sup>.



Photo 9 : Les quais avant le réaménagement (source : CUB, DR)



Photo 10 : Les quais après le réaménagement (source : D.Doustin, M.Goudin, CUB, DR)

Nul ne peut nier les impressionnants changements qui ont eu lieu en 20 ans. Les quais ne sont plus désertés; ils ne véhiculent plus une image négative, bien au contraire. On est désormais loin du désintérêt, voire du rejet inspiré aux habitants et décrit par J. Dumas :

«Pour beaucoup d'habitants, pour beaucoup d'élus de banlieues aussi, l'affaire des quais sort complètement de l'espace pratiqué et vécu, quasiment "exotique", elle appartient à un ailleurs culturel sans incidences concrètes. »<sup>276</sup>.

Le pari est réussi pour la municipalité de Bordeaux qui avait anticipé la transformation en attribuant de nouvelles fonctions à ces espaces. Ce lieu est

---

<sup>275</sup> Ce secteur sud des quais sera traité dans la partie « mutations à venir »

<sup>276</sup> J. Dumas. Op. cit. p. 175



devenu accueillant, les familles viennent s’y promener durant la journée, et jeunes et moins jeunes s’y retrouver le soir quand les beaux jours arrivent.

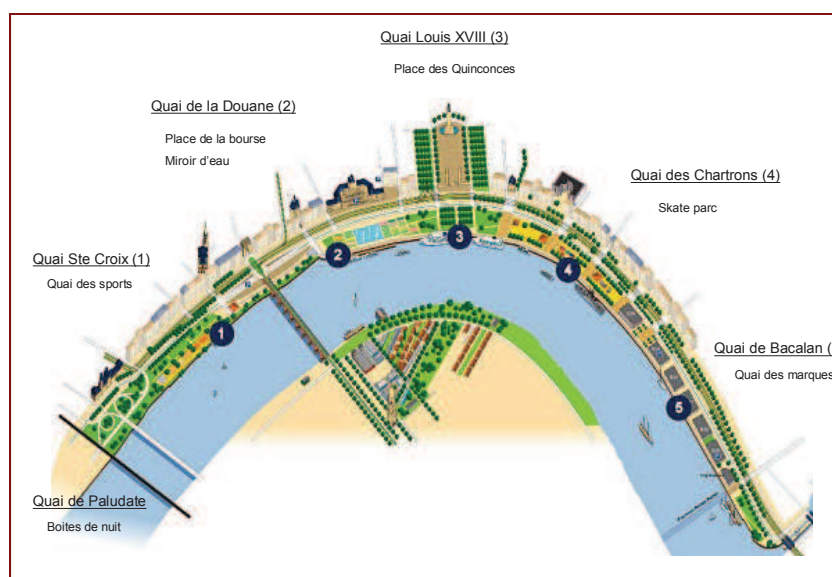


Figure 8. Plan et aménagement des quais, projet Corajoud

Depuis la première phase de la rénovation qui a concerné le tronçon de Sainte Croix aux Quinconces, l’ensemble de l’axe du pont Saint-Jean au nouveau pont Chaban-Delmas a été réhabilité. Dans cette partie, les façades 18<sup>ème</sup> ont été nettoyées, le tramway a été mis en service et le front de Garonne a été requalifié en promenade. Aménagements et équipements viennent agrémenter cet espace de plusieurs kilomètres de long. Il est doté d’une piste cyclable, du miroir d’eau, dès lors devenu célèbre et incontournable<sup>277</sup> (face à la place de la Bourse), d’aires de jeux pour les enfants, d’installations sportives, ainsi que de pelouses et de plantations bien ordonnées. Plusieurs hangars ont également été réhabilités et abritent désormais des commerces, des entreprises et Cap Sciences<sup>278</sup>. Les fonctions proposées par ces aménagements ont créé des pratiques nouvelles, principalement diurnes. Les usagers utilisent l’espace tel qu’il leur est proposé: ils

---

<sup>277</sup> Le miroir d’eau de Bordeaux est le plus grand du monde, il s’agit d’une dalle de granit de plus de 3000m<sup>2</sup>. En dehors de la période hivernale, les effets visuels changent : toutes les 15mn la dalle se recouvre de 2cm d’eau créant un effet miroir où se reflètent les façades puis l’eau se retire et de la brume est envoyée par des buses, remplaçant l’effet miroir par un effet de brouillard. Le fontainier J.M Llorca s’est inspiré du phénomène naturel d’inondation de la place St Marc à Venise pour sa réalisation.

<sup>278</sup> CAP SCIENCES est un centre d’animation et d’exposition pour la découverte et la compréhension des phénomènes scientifiques, des principes technologiques, des applications et savoir-faire industriels.

font du sport au quai des sports, les boutiques au quai des marques (y compris le dimanche), se promènent le week-end le long de la promenade, etc. L'ensemble de ces rénovations est surtout destiné aux activités diurnes car bien que ces espaces soient publics et « ouverts », les usagers ne sont pas autorisés, par exemple, à utiliser les terrains de sport ou le skate-park après 22h. Les lumières s'éteignent donc sur ces lieux pour signifier que leur usage n'est pas approprié au-delà de l'heure définie par la mairie. La municipalité joue en quelque sorte avec la nuit, décide de son arrivée en éclairant ou en laissant dans la pénombre les différents espaces selon les usages qu'elle considère acceptables ou non, après un seuil fixé relativement arbitrairement, ici 22h, heure symbole du début du tapage nocturne. Les individus sont ainsi contraints dans leurs usages de cet espace public, et ne peuvent juger par eux-mêmes s'il est trop tard pour pratiquer certaines activités. Néanmoins, si je présente les quais rénovés ici c'est qu'ils présentent toutefois une certaine attractivité nocturne.

#### ➤ Les pratiques nocturnes classiques : la présence de bars et de restaurants

Plusieurs types d'activités et de pratiques se côtoient, avec une densité variable, entre Saint-Michel et le quai des Chartrons en soirée et la nuit. L'activité nocturne la plus classique est celle liée à la présence de restaurants et de bars. Au cœur de cette partie rénovée<sup>279</sup>, on ne trouve pas de « simples » bars, mais des cafés, des pubs ou des brasseries par exemple. Ces commerces profitent du large trottoir pavé, côté façades, pour y installer des terrasses, prises d'assaut en journée et en soirée dès que la température le permet. Ces établissements ne sont pas très nombreux, environ une dizaine sur 500m et très peu ferment au-delà de minuit. Malgré une offre réduite en nombre et limitée dans le temps, l'occupation de l'espace public par leurs clients participe à l'animation des quais en soirée.

Au nord de cette portion, on retrouve sensiblement le même schéma d'organisation, avec le même type d'offre, mais avec une dynamique plus « molle ». Les établissements sont souvent regroupés par deux ou trois, mais ces petits îlots de vie nocturne sont plus espacés. Parfois plusieurs dizaines de mètres les

---

<sup>279</sup> Autour de la place de Bourse, entre le pont de pierre et les Quinconces.

séparent, ce qui accentue l'absence d'animation le soir dans ces interstices et redonne à ces espaces leur fonction première de trottoir où les gens ne font que circuler. C'est également ici, dans un périmètre réduit des bassins à flots, que se trouve le second pôle nocturne festif accueillant des discothèques. Ce quartier des Bassins à flot est un peu particulier et plus difficilement classable dans la typologie réalisée. Il est, à une échelle plus large que le périmètre des discothèques, en cours de mutation, mais sa base socio-morphologique est différente des autres secteurs évoqués jusqu'à présent, ce n'est pas à l'origine un quartier populaire central de Bordeaux, mais essentiellement un quartier de dockers puis de friches. Bien que son contexte urbain soit un peu différent, par la proximité du fleuve et des berges réhabilitées, il est bien mieux intégré à la ville<sup>280</sup> et « receveur d'attention » que ne l'est Paludate. Il est également l'objet d'un projet urbain porté par les collectivités locales dont l'intention est de créer un nouveau quartier écologique, « libre » et à « l'âme militante » ainsi qu'il est décrit sur le site du projet<sup>281</sup>. Il est possible de parler de « *new-build gentrification* » (M. Davidson et L. Lees, 2010) à son propos. Bien que l'ensemble des 160 ha du projet soient loin d'être entièrement aménagés, le secteur où sont situés les quelques établissements nocturnes présents est achevé, ce qui le classe dans cette première catégorie de la typologie

A l'opposé, au sud du pont de pierre, l'offre varie un peu. Cette portion des quais borde des quartiers plus populaires qui ont accueilli successivement des populations immigrées espagnoles, portugaises puis maghrébines (E. Victoire, 2007). Cette histoire migratoire se retrouve dans l'offre présente. Outre la présence d'établissements que l'on pourrait qualifier de « bobo » ou du moins « en vogue » dû à la gentrification qui affecte ce secteur, il existe également des établissements marqués par l'identité de ces quartiers, des commerces parfois qualifiés « *d'ethniques* »<sup>282</sup>. Cependant, ces enseignes sont également peu nombreuses sur les quais, si l'on compare avec l'intérieur de la ville.

L'animation reste donc assez limitée. Nous sommes loin de la situation des quartiers de Saint-Pierre ou de celui de la Victoire que je présenterai

---

<sup>280</sup> Il est desservi par un arrêt de tramway depuis 2006.

<sup>281</sup> <http://www.bassins-a-flot.fr/naissance-quartier-libre/une-volonte-forte-de-cree-un-nouveau-quartier/>

<sup>282</sup> E. Victoire. 2007. p. 62

ultérieurement. Ici, en semaine ou passée 22h le week-end, l'ambiance est calme et quand sonne minuit, il ne reste plus que la mise en lumière comme attraction. Celle-ci a un impact modéré sur les pratiques nocturnes, elle n'attire guère que les touristes, ce qui est néanmoins l'un de ses objectifs premiers<sup>283</sup>.

### ➤ Les pratiques institutionnelles : le rôle de la mairie dans l'animation nocturne

La mise en lumière joue cependant un rôle à part entière dans la vie nocturne bordelaise. Elle induit des pratiques et des représentations des espaces concernés. Elle est particulièrement léchée place de la Bourse, faisant de ce lieu la vitrine de la ville. Le reflet de la façade illuminée dans le miroir d'eau attire nombre de photographes amateurs et professionnels venant saisir ce qui est considéré comme le point d'orgue de la mise en lumière de la nuit bordelaise. Cette image est également utilisée sur de nombreuses cartes postales ainsi que sur les documents de promotion édités par la mairie ou l'office du tourisme. Des visites nocturnes de Bordeaux sont d'ailleurs proposées par cet organisme. Cette façade ainsi que les illuminations du pont de pierre sont incontournables dans le parcours proposé.

---

<sup>283</sup> Je développerai plus loin cette théâtralisation de ville nocturne à des fins de marketing urbain

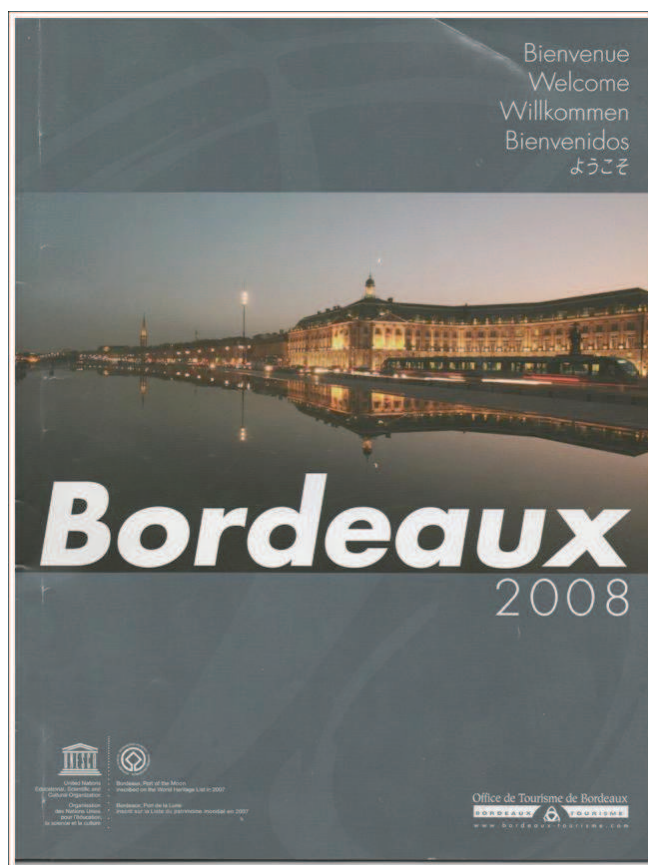


Figure 9. Brochure de l'office de tourisme

Cet aspect en fait d'autant plus un haut lieu de la ville (B. Debarbieux, 1993). En effet, l'utilisation de cette image pour représenter la ville, c'est-à-dire l'utilisation de la figure rhétorique de la synecdoque à des fins marketing, mais aussi de construction identitaire à destination de la population locale, prouve la dimension symbolique qui lui est attribué. C'est tout moins cet effet symbole que cherchent à réactiver les élus. Une des dimensions symboliques attribuées à cet espace, aussi bien lors de sa création<sup>284</sup> qu'aujourd'hui, est celle de la prospérité de la ville. La place de la Bourse n'est pas un lieu de mémoire historique, telle que peut l'être la place de la Bastille par exemple. La plupart des Bordelais ignorent son histoire et elle ne « cristallise [pas] (...) plusieurs événements appartenant à un passé plus ou moins lointain »<sup>285</sup>. En revanche, elle symbolise l'époque où elle a été construite, le 18<sup>ème</sup> siècle. Ce que cherchent à valoriser et à réactiver les élus grâce aux concours des acteurs médiatiques, ce sont les valeurs associées à cette période. Car, ainsi

<sup>284</sup> La place de la Bourse de Bordeaux a été réalisée sous l'intendance de Claude Boucher par l'architecte du roi, Ange-Jacques Gabriel, entre 1730 et 1775.

<sup>285</sup> H. Vélasco-Graciet. 2009. p.136. L'auteure fait référence aux travaux de P. Nora (1984, 1992) et de A. Micoud (1992)

qu'il est écrit sur le site de l'Unesco, « *son urbanisme représente le succès des philosophes qui voulaient faire des villes un creuset d'humanisme, d'universalité et de culture* »<sup>286</sup>. C'est ainsi que cette place, le miroir d'eau qui lui fait face, et une grande partie des quais, ont été pensés comme des territoires à valeur hédoniste ainsi que les nomme H. Vélasco-Graciet (2009), à la suite de J.-L. Peteau (1995). Les fonctions et les pratiques associées à ces espaces correspondent à la définition qu'en fait l'auteure : « *ces territoires se dévoilent à la faveur de la multiplication des pratiques touristiques, sportives, culturelles et festives qui caractérisent l'époque contemporaine* »<sup>287</sup>.

---

<sup>286</sup> <http://whc.unesco.org/fr/list/1256/>

<sup>287</sup> H. Vélasco-Graciet. 2009. p.190



Photo 11 : Fête du vin 2014

Le dernier élément qui fait de la place de la Bourse un haut lieu est son inscription dans le présent. Sur ces façades du 18<sup>ème</sup> sont projetés les *mapping* vidéo réalisés, avec plus ou moins de goût ou de réussite, lors d'événements tels que la fête du vin.

La rénovation des quais a été voulue par la municipalité afin de rendre attractive la ville, en mettant en avant l'esthétique architecturale de cette vitrine. Cet espace sert aussi de décor aux manifestations organisées par la mairie. Pour la ville de Bordeaux, la culture a tendance à être synonyme d'événementiels. Ainsi ont lieu tous les ans à tour de rôle, sur ces quais rénovés, la fête du fleuve et la fête du vin, évoquées plus haut. Ces manifestations attirent plusieurs milliers de personnes sur plusieurs jours, venant assister au spectacle. La mairie favorise par ailleurs la tenue de plusieurs événements en même temps. Ainsi par exemple, les visiteurs ont pu selon les années, en plus de l'attraction principale, assister au départ d'une course de bateaux ou à un concours international de feux d'artifices, et toujours à un spectacle mêlant sons et lumières projeté sur la façade de la place de la Bourse. Les feux d'artifices sont une des attractions récurrentes à Bordeaux. Ainsi les Bordelais peuvent bien sûr assister au traditionnel feu d'artifice du 14 juillet mais aussi à ceux lancés tous les soirs durant les fêtes du vin / du fleuve, et pour divers événements comme l'inauguration du nouveau pont, ou encore pour l'arrivée d'un bateau prestigieux.

A côté de cet événementiel d'envergure, les quais sont aussi le théâtre de soirées dansantes organisées durant l'été et des scènes « officielles » y sont montées pour la fête de la musique. Hormis le 21 juin où les groupes peuvent jouer plus tard, la plupart des manifestations prennent fin avant minuit, comme c'est le cas des soirées estivales du type « dansons sur les quais » qui se terminent généralement à 23h. En dehors de ces moments relativement exceptionnels dans le calendrier bordelais. L'extinction des feux est fixée à 22h sur les lieux dédiés aux pratiques sportives.

### ➤ De l'appropriation au détournement de l'espace public

Si lors des soirées particulières, des événements, la foule est au rendez-vous sur les quais, les Bordelais s'approprient également l'espace public le soir en dehors de toutes manifestations. Ainsi, les pelouses se transforment en aires de pique-nique



et accueillent des groupes d'amis et des familles venus se retrouver à l'heure de l'apéritif. Généralement, la moyenne d'âge des groupes varie entre 18 et 40 ans. Les enfants jouent parfois au ballon et les jeunes au frisbee. L'animation perdure également sur la promenade où sont venus se balader piétons, cyclistes ou rollers. Il en va de même au quai des sports et au skate-park. Cette attractivité est évidemment largement dépendante de la saison et de la météo: elle est particulièrement importante de mai à septembre, même en semaine bien que plus marquée le week-end et jusqu'à 22h environ. Au-delà de 22h, la population se raréfie et se rajeunit. L'hiver et les soirs de pluie, les quais sont quasiment déserts. Aux beaux jours, ou plutôt aux belles nuits, les familles avec de jeunes enfants sont les premières à partir. De la tombée de la nuit à minuit-1h, il reste toujours quelques groupes de jeunes qui discutent, en sirotant du vin ou de la bière, parfois accompagnés d'une guitare. Ces pratiques perdurent malgré l'interdiction de consommer de l'alcool en réunion sur la voie publique<sup>288</sup>.



Photo 12 : Pique-nique sur les quais (avant l'arrêté municipal du 27/2/12)

Les plupart des usagers savent qu'ils risquent d'être verbalisés en cas de contrôle de police. Jusqu'à la tombée de la nuit et dans le cadre de pique-nique en famille ou entre amis, l'ambiance est « bon enfant » et les sanctions sont rares; les problèmes et les patrouilles interviennent généralement un peu plus tard dans la nuit. Le problème majeur pour la municipalité se situe sur et aux abords du miroir d'eau.

---

<sup>288</sup> Arrêté municipal du 27 février 2012, la politique menée par la municipalité par rapport à l'alcool notamment sera développée en détail plus loin.

L'attractivité de ce « *monument populaire* », pour reprendre les mots de G. Tapie (2009), ne s'arrête jamais. La journée il attire les touristes, les Bordelais, les familles, les jeunes ou encore les personnes âgées. A ce mélange des populations de la journée succède une population plus spécifique la nuit : les jeunes. Et surtout les très jeunes gens entre 15 et 20 ans. C'est le lieu de rendez-vous des lycéens et de quelques jeunes étudiants les vendredis et samedis soirs. Un peu à la manière de leurs aînés qui se retrouvent pour pique-niquer ou faire des « apéros-quais » sur les pelouses, les adolescents aiment se retrouver sur les marches du miroir d'eau. Ce point d'orgue de la rénovation des quais a été conçu pour que les Bordelais et les touristes viennent y flâner. Ni son concepteur ni les élus n'avaient anticipé qu'il deviendrait une pataugeoire où viendraient se rafraîchir petits et grands lors des (trop) chaudes journées d'été. Cette appropriation a été plutôt bien acceptée par la municipalité. En revanche, l'appropriation nocturne, qui n'avait pas non plus été anticipée, est très mal tolérée.



Photo 13 : Un samedi soir au miroir d'eau

Le problème rencontré par la municipalité dans ces regroupements est la présence, ou plutôt la consommation massive d'alcool. Ces jeunes se retrouvent dans la rue pour discuter et consommer de l'alcool, en partie, car beaucoup sont mineurs et n'ont pas le droit d'être servis dans un bar<sup>289</sup>. Il leur est plus facile d'acheter (ou de faire acheter par un ami majeur) de l'alcool dans un supermarché

---

<sup>289</sup> D'après le code de la santé publique : art. l. 3342-1, l. 3342-3

que d'aller en groupe dans un bar. Ils pourraient se retrouver ailleurs qu'au miroir d'eau, et certains le font, mais ces adolescents sont également sensibles aux charmes du lieu. La présence de marches autour du miroir le rend d'autant plus attractif car il leur permet de se réunir en groupe tout en étant assis.

Les parcs et jardins publics étant fermés le soir, la rue est le seul endroit où se réunir pour les jeunes dont beaucoup résident encore chez leurs parents, ou dans des appartements ou chambres universitaires exigus. Cette catégorie de population souhaite aussi se retrouver en extérieur aux beaux jours mais ne peut pas ou ne veut pas toujours profiter des terrasses des bars. De plus, ils savent qu'ici ils rencontreront d'autres groupes de jeunes. Cet espace arrive en troisième position des quartiers préférés des jeunes pour sortir le soir, en étant cités par 10% des étudiants parmi lesquels 62% ont moins de 22 ans. Ce lieu est surtout fréquenté par des lycéens, quasi absents dans l'enquête.

Les regroupements au miroir d'eau peuvent s'apparenter à ce que l'on nomme les *botellónes* en Espagne. Là-bas, les jeunes « *ont pris l'habitude de se réunir le soir dans les rues et les places des villes et des villages pour se retrouver entre amis et consommer ensemble de grandes quantités d'alcool.* »<sup>290</sup>. En France, cette pratique n'a pas de nom spécifique et est peut-être moins institutionnalisée. Il y a bien eu la vague des « apéros facebook », mais ces regroupements étaient ponctuels et les organisateurs, tout en voulant réunir le plus grand nombre de participants, tentaient de les tenir secrets le plus longtemps possible (pour échapper à la police), un peu dans l'esprit des free-party des années 90. A l'exemple des *botellónes*, les rendez-vous du miroir d'eau sont réguliers. Cependant, si l'occupation de l'espace public associée à une forte consommation d'alcool renvoie indéniablement aux pratiques nocturnes rennaises dont la presse s'est fait l'écho, à Bordeaux, il n'y a pas vraiment de revendication contestataire, de volonté de s'approprier un espace central symbolique afin de « *faire chier les bourgeois* »<sup>291</sup>. Il semble que ce que les autorités considèrent comme un détournement d'usage est simplement vu comme une opportunité pour ces adolescents qui n'ont guère d'autres lieux pour se retrouver.

---

<sup>290</sup> D. Farnié. 2005. p. 15

<sup>291</sup> Y. Bonny. 2010. p.85

Cette pratique renvoie à deux transgressions. D'abord, des mineurs consomment de l'alcool, ce qui est considérée comme une pratique déviante pour notre société. En France, au 21<sup>ème</sup> siècle, cela ne se fait pas, comme dans beaucoup d'autres pays. Rares sont ceux qui ne légifèrent pas sur l'âge légal à partir duquel l'achat ou la consommation d'alcool est autorisé. Au-delà du fait de consommer de l'alcool, c'est consommer « *beaucoup* » et dans l'espace public qui dérange. Le rapport des sociétés à l'alcool est différent selon les lieux et les époques (I. Bianquis, 2012) et, en d'autres temps et d'autres lieux pas si éloignés, cela pourrait être différent. Isabelle Bianquis se demande, à juste titre :

« Qu'est-ce qui fait la norme, l'excès, le "bien boire", le "mal-boire"? Pourquoi la prise d'alcool renvoie-t-elle toujours à l'idée d'un sas, d'un entre-deux, qui assure la jonction entre deux ensembles au sens mathématique, le monde de l'ordre et son contraire? Pourquoi ce "sas" est-il forcément lié à un principe transgressif (...) ?»<sup>292</sup>

Il y a effectivement des excès et une consommation jusqu'à l'ivresse pour certains, mais ce n'est pas le cas de tous, ni même le but recherché pour la plupart des jeunes enquêtés. Le but n'est pas le binge drinking<sup>293</sup>, mais surtout de se retrouver entre jeunes de manière conviviale (M. Roberts, 2015). L'alcool est consommé pour faire « comme tout le monde » et montrer son appartenance au groupe de pairs, pour se donner du courage pour draguer, mais aussi comme un rituel de socialisation et de passage à l'âge adulte. Ceux qui ne boivent pas d'alcool peuvent se sentir ou être exclus. Cela est commun à de nombreuses cultures, comme l'a démontré I. Bianquis dans sa comparaison des pratiques « du boire » et du rôle de l'alcool entre la France et la Mongolie. Elle explique ainsi les conséquences du refus de boire en Mongolie : « *refuser de boire ou tout simplement refuser de prendre le bol collectif qui est tendu équivaut à se mettre en marge du groupe* »<sup>294</sup>. Il est donc important de boire de l'alcool pour montrer son appartenance au groupe mais également de boire autant que les autres, ce qu'elle constate à propos du rôle des tournées dans les bars : « *Celui qui ne participe pas ou ne suit pas le rythme, s'exclut*

---

<sup>292</sup> I. Bianquis. 2012. p.27

<sup>293</sup> Traduisible par « biture express » ou « beuverie effrénée »

<sup>294</sup> I. Bianquis. 2012. p.178

*rapidement d'une communauté dont les liens vont se tisser peu à peu* »<sup>295</sup>. M. Jarvin a aussi étudié ce phénomène et l'importance ou du moins le rôle de l'alcool « *comme facteur constitutif de la sociabilité pendant la jeunesse* »<sup>296</sup>. Ses propos résument bien ce qui se joue le soir au miroir d'eau pour les très jeunes gens qui s'y retrouvent :

« La volonté de se retrouver dans un lieu précis pour accomplir des gestes prédéfinis offre aux individus le sentiment d'appartenir à un ensemble (le groupe d'amis), de jouer un rôle dans une action (la sociabilité) et de participer à la construction d'un nouvel espace-temps (le milieu de la nuit). L'alcool faisant partie intégrante de cet ensemble, peut avoir une vertu d'agrégation, mais si sa consommation n'est pas effectuée selon les normes ou si elle est inexistante, une forme de ségrégation peut en résulter »<sup>297</sup>.

La consommation d'alcool a d'ailleurs souvent été initiée dans le cadre familial, au quotidien ou lors d'évènements festifs auxquels ces jeunes ont assisté étant enfants; ils ne font ainsi que reproduire le comportement des adultes pour le devenir à leur tour. Se retrouver au miroir d'eau, dans des bars ou chez des amis, entre pairs, participe à la construction de la sociabilité des adolescents et des jeunes adultes. Cela est peut-être d'autant plus marqué quand le lieu de rassemblement n'est pas ou mal toléré. Braver un interdit, s'opposer à l'autorité, qu'elle soit parentale ou municipale, fait partie des étapes permettant aux jeunes de s'affirmer et de passer dans la catégorie « adulte ». M. Jarvin (1999) et I. Bianquis (2012) ont également montré le rôle du contexte culturel, familial puis des pairs dans l'apprentissage de la consommation d'alcool. Cet acte, entre pairs et parfois à l'excès, est une transgression des normes et parfois de la loi chez les plus jeunes, qui revient à une forme de « prise de pouvoir »<sup>298</sup> indispensable au changement de statut. L'alcoolisation des jeunes est un problème de santé publique (I. van Liempt, I. van Aalst, T. Schwanen, 2015), mais ce qui pose aussi

---

<sup>295</sup> Ibid. p.191

<sup>296</sup> M. Jarvin (1999). In D. Desjeux (dir.). p. 171

<sup>297</sup> Ibid. p.175

<sup>298</sup> I. Bianqui. 2012. p.28.

problème à la municipalité dans ces regroupements, c'est qu'au-delà de ne pas respecter l'ordre moral ou règlementaire en vigueur, ces jeunes mettent parfois le désordre au sens propre, laissant derrière eux quantité de débris et en particulier des bouteilles et bris de verre. En réponse à cet état de fait, la mairie a pris un arrêté « anti-verre » applicable autour du miroir d'eau<sup>299</sup>.

La seconde transgression, potentiellement induite par la première, est donc celle de l'état dans lequel est laissé le lieu et les conséquences que cela peut avoir à la fois pour les services de nettoyage de la mairie mais aussi pour les usagers diurnes. Le responsable de la police municipale me fait ainsi part de son constat :

«Passez un vendredi matin, un samedi matin à 6h sur le miroir d'eau, vous verrez dans quel état est le miroir d'eau. C'est une catastrophe, ils vont jusqu'à ramasser une tonne par jour sur le miroir d'eau de verre. J'ai vu le miroir d'eau le lendemain de la fête du vin, le lendemain de la fête de la musique, ça ressemble à tout sauf à un miroir d'eau, on a une décharge publique. »<sup>300</sup> .



Figure 10. Le miroir d'eau au petit matin, communiqué de la mairie

<sup>299</sup> Arrêté « anti verre » datant du 18/07/2007

<sup>300</sup> Entretien avec le chef de la police municipale le 17/ 07/ 2010

En plus de la prise de cet arrêté municipal, l'appropriation nocturne du miroir d'eau a entraîné une réorganisation du travail de nettoyage et de son fonctionnement quelques mois après cet entretien. Jusqu'en 2012 il était nettoyé le matin, par l'équipe de jour. Depuis, il est nettoyé par l'équipe de nuit dès 4h15: celle-ci enlève le plus gros des déchets et du verre, puis l'équipe du matin opère la finition à la lumière du jour. De plus, en raison de l'importance des débris et surtout des bris de verre laissés sur la surface du miroir d'eau, celui-ci est laissé « en eau » la nuit durant l'été pour éviter que les jeunes viennent s'y asseoir et les cantonner ainsi à la périphérie, sur les marches, afin de faciliter le travail de nettoyage d'une part, et d'éviter les accidents la journée d'autre part. Le responsable de l'équipe de nettoyage de nuit me confiait qu'il ne laissait pas ses enfants jouer pieds-nus sur le miroir comme cela se fait très fréquemment.

Le Miroir d'eau est unique, préservons-le !

Le miroir d'eau est l'un des espaces publics les plus fréquentés de Bordeaux, par ses habitants et de nombreux touristes. Presque victime de son succès, ce récent "monument bordelais" fait face quotidiennement à de nombreuses incivilités et comportements irresponsables. Très fréquents, les rassemblements festifs à même le miroir laissent souvent un triste spectacle. Pourtant, des bacs à déchets sont installés de part et d'autre du miroir d'eau et un arrêté municipal interdit formellement l'usage de contenants en verre dans ce secteur des quais. Une signalétique spécifique le souligne et la police verbalise toute personne en possession de bouteille en verre à cet endroit. Malgré ces appels répétés, les services de la municipalité restent confrontés chaque jour aux trop fréquents bris volontaires de contenants en verre sur le site du miroir. La mairie de Bordeaux tente de les limiter et appelle au civisme de chacun.

Figure 11. Appel au civisme sur le site de la mairie de Bordeaux

Les différents quartiers ou lieux présentés dans cette catégorie des « mutations achevées » ont pour point commun d'être devenus attractifs en soirée ou la nuit, davantage qu'ils ne l'étaient auparavant, pour une population plus variée et plus nombreuse. Ils sont surtout bien plus fréquentés que ne l'avait anticipé la municipalité, qui tente dès lors de s'adapter, voire de limiter ces nouvelles pratiques.

## II - Quartiers dont la mutation est en cours

Les quartiers de cette catégorie sont dans une phase de transition. Ils sont en cours de mutation aussi bien sur le plan morphologique que sur le plan des pratiques des usagers. Les trois quartiers présentés font partie du projet Bordeaux-[Re]centres, inscrit dans le PNRQAD<sup>301</sup>. La dynamique nocturne d'avant les travaux côtoie la nouvelle dynamique qui s'installe et qui viendra la remplacer. Dans cette catégorie, je classe les quartiers de la Victoire, de Saint-Michel et des Capucins.

### a) La Victoire, « C'est là où ça bouge le plus » (♂, 22 ans)

La Victoire est certainement le quartier le plus connu en matière d'animation nocturne. Il s'y trouve surtout des bars. Ce type d'établissement est, toutes populations confondues, le plus fréquenté devant les restaurants et les discothèques. Plus de 80% des enquêtés déclarent s'y rendre de manière au moins occasionnelle. L'offre présente dans ce quartier est donc susceptible de toucher une population <sup>très</sup> large.

« Excroissance originale, mais cependant logiquement liée par la ceinture des cours, la place de la Victoire participe à ce système central tout en le mêlant aux odeurs et bruits populaires. Jusqu'à la fin des années cinquante, elle fut (...) au cœur de l'organisation des tramways ; y ajoutant la présence de marchands en plein air et celle, plus modeste, des étudiants accaparant quelques cafés à la forte personnalité. Réaménagée, éventrée pour l'automobile, elle a largement perdu sa fonction d'accueil des banlieusards traditionnels mais elle est devenue la projection citadine du campus universitaire : depuis Talence (...) s'y transfère une convivialité surtout nocturne, suffisamment séduisante pour modifier l'habitat des quartiers voisins découpés ou reconstruit en studios. Par la place de la Victoire, la vie étudiante exilée depuis une trentaine d'années se réapproprie le sud de la ville en

---

<sup>301</sup> Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés, voir carte 4



un mouvement qui gagne le quartier voisin des Capucins dont les activités commerciales déclinent inéluctablement. »<sup>302</sup>

Le quartier de la Victoire, situé autour de la place du même nom, est un lieu incontournable de la nuit bordelaise. Cette place, bien que située un peu au sud de l'hyper centre, est un lieu central à Bordeaux, particulièrement la nuit. Son attractivité auprès des étudiants date du 19<sup>ème</sup> siècle lorsque les facultés y furent installées, sur la place pour celles de médecine et de pharmacie, et à proximité pour les autres. Les étudiants avaient un accès direct sur cette place où se sont installés de nombreux bars.

Aujourd'hui, les différentes universités sont dispersées dans la ville et en périphérie, mais cette place garde une forte attractivité étudiante, particulièrement pour les plus jeunes, et notamment les jeudi soirs.

« C'est là que se retrouve la grande majorité des étudiants le jeudi soir ». (♂, 19 ans)

De nombreuses soirées étudiantes sont organisées dans ces bars. C'est une des raisons pour laquelle plus de 50% des enquêtés de moins de 22 ans, qui sont très majoritairement étudiants dans l'étude menée, considèrent la Victoire comme étant un de leur quartier préféré. Ce taux décline lorsque l'âge avance, à l'inverse des Chartrons présentés plus haut par exemple (voir Figure 12).



Figure 12. Vue aérienne de la place de la Victoire (source : Google Map)

---

<sup>302</sup> Dumas, J. (2000), p.86.

Toutes tranches d'âge confondues, 25% des étudiants affectionnent particulièrement ce quartier, qui constitue l'un des espaces qu'ils se sont appropriés dans certaines temporalités, en particulier les jeudis, vendredis et samedis soirs :

« A l'évidence le quartier de la Victoire à Bordeaux et surtout les bars qui entourent la place centrale constituent probablement la meilleure illustration de ce qu'est un territoire secondaire pour certains groupes d'étudiants (...) »<sup>303</sup>.

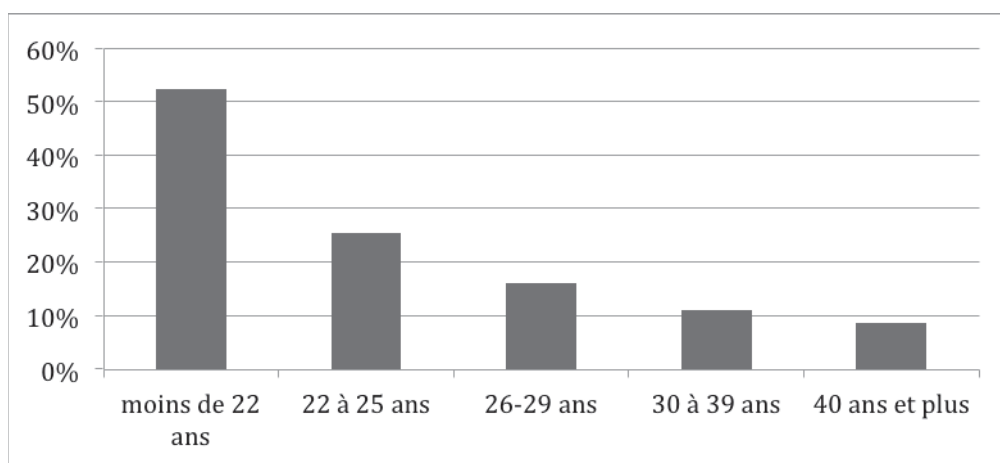


Figure 13. Taux de préférence pour le quartier de la Victoire, selon l'âge

« L'ambiance festive » est l'un des critères d'appréciation positive qui revient le plus souvent à propos de la Victoire. Celle-ci est liée à la concentration de bars, lesquels attirent une clientèle jeune et étudiante nombreuse.

« C'est là que se trouve la plupart des jeunes et les bars avec de l'ambiance pour se bouger un peu ». (♀, 21 ans)

« Le quartier de la Victoire est le centre festif de Bordeaux pour ces nombreux bars et pour passer de bons moments ». (♂, 22 ans)

« C'est ici qu'il y a le plus de monde et le plus de bars ». (♂, 18 ans)

<sup>303</sup> M.-L. Felonneau.1997. p.47. L'auteure définit ainsi les territoires secondaires : « Les psychologues de l'environnement à la suite d'I. Altman s'accordent à distinguer 3 types de territoires : les territoires primaires occupés de façon stable et durable par un individu ou un groupe et dans lequel l'intrusion est considérée comme une violation d'identité, les territoires secondaires contrôlés de façon privilégiée par certains individus ou groupes à des moments donnés, les territoires publics accessibles à tous et occupés de façon temporaire (parcs, rue, équipement, etc.) ».

Est ensuite évoqué comme argument favorable la facilité d'accès de la place, que ce soit par le réseau TBC<sup>304</sup> (tram, bus, vélo) ou en raison de la présence d'un parking.

« C'est le lieu des soirées étudiantes et c'est pratique de s'y rendre avec le tram B ». (♂, 20 ans)

« Il y a beaucoup de bars, des transports en commun et des parkings ». (♀, 26 ans)

« C'est plus pratique, il y a des bars et un parking où on peut garer la voiture ». (♂, 23 ans)

Enfin, le coût des consommations, considéré comme abordable, et l'aspect populaire sont aussi régulièrement évoqués :

« Ces quartiers sont les plus animés, (...) les consos [sont] relativement peu chères comparées à d'autres endroits ». (♂, 21 ans)

Bien que la Victoire soit le lieu privilégié des pratiques festives étudiantes, c'est le second quartier le plus dangereux la nuit (derrière la gare) pour nombre d'entre eux et en particulier pour les filles<sup>305</sup>. La raison principale de cette crainte est la forte alcoolisation des individus qui entraîne régulièrement des heurts entre jeunes hommes.

« Bonne ambiance et jeune. Il faut juste faire attention car à partir d'une certaine heure ça tourne toujours relativement mal ». (♀, 18 ans)

« [J'aime] parce qu'il y a tous les étudiants, mais aussi beaucoup de "perturbateurs" donc on fait attention ». (♀, 18 ans)

La police nationale sillonne la zone systématiquement en soirée et un camion de CRS y est stationné tous les week-ends et les soirs de fête, comme lors des matchs de football. Les altercations violentes entre individus, souvent citées par les sortants et la police, ont surtout lieu à la fermeture des bars, et quel qu'en soit le motif, la consommation excessive d'alcool reste un élément quasi-récurrent.

---

<sup>304</sup> TBC : Tram et Bus de la Cub

<sup>305</sup> Près d'un tiers des personnes de sexe féminin interrogées déclarent faire plus attention la nuit dans ce quartier pour 25% des individus masculins.

D'après les policiers interrogés, les interventions ou les plaintes sont beaucoup plus souvent liées à ces bagarres entre jeunes qu'à des agressions. Les motifs d'inquiétude les plus fréquemment donnés concernant Bordeaux la nuit sont l'ivresse de certains et le manque de lumière dans les ruelles. Le quartier de la Victoire cumule ces deux caractéristiques.

« La place de la Victoire le jeudi soir est souvent lieu de vol et de bagarres ». (♂, 20 ans)

« Il suffit de se rendre à la Victoire pour réaliser le nombre de dealer/racaille au mètre carré... Si on n'est pas assez costaud, cela finit trop souvent en agression. La quantité de CRS n'arrange rien au sentiment d'insécurité récurrent ». (♂, 21 ans)

Les forces de l'ordre sont présentes quasi-systématiquement les soirs de week-end pour prévenir et intervenir en cas de conflits mais aussi car, durant de nombreuses années, un trafic de cannabis avait élu domicile sur la place. C'est encore un peu le cas aujourd'hui, dans une moindre mesure cependant, ou bien de manière plus discrète. Les bagarres nécessitant l'intervention des services de secours (police, pompiers) y sont plus fréquentes qu'à Saint-Pierre d'après ces derniers, mais les conflits d'usage eux, sont moins nombreux. Il y a pourtant plus de bars à la Victoire. Cependant la place et ses abords sont plus aérés que le quartier Saint-Pierre ou la place F. Lafargue, et les riverains moins dérangés par le bruit des noctambules, en partie couvert par celui des voitures. De plus, les pratiques festives étudiantes dans ce quartier existent depuis tellement longtemps qu'elles sont ancrées dans les représentations des Bordelais, comme en témoignent les propos des enquêtés, les articles de presse ou les sites internet parlant de la ville :

« C'est le lieu incontournable des étudiants. » (♀, 20 ans)

« C'est un endroit fort apprécié des étudiants et des jeunes en général pour sa vie nocturne (...). »<sup>306</sup>

« La place de la Victoire et ses alentours est le quartier étudiant de Bordeaux. Animé par ses nombreux bars qui l'entourent, la place

---

<sup>306</sup> Extrait Wikipédia de l'article « place de la Victoire (Bordeaux) »

est souvent un lieu de spectacle, concerts et diverses manifestations attirant les jeunes Bordelais »<sup>307</sup>

« Au cœur d'un quartier animé très prisé par les étudiants (...).

Autour de la place, on retrouve de nombreux bars (...) »<sup>308</sup>

Les usagers de la Victoire se différencient de ceux de Saint-Pierre: ils sont plus jeunes, en particulier le jeudi soir, et moins aisés financièrement. Bien que les travaux de réhabilitation du quartier entraînant un changement de l'offre soient en cours depuis quelques années, le schéma d'évolution ne peut être le même à la Victoire qu'à Saint-Pierre. En effet, la place de la Victoire est une entrée sur la ville, particulièrement pour les voitures. Il est impossible (en l'état actuel de la politique d'aménagement et des habitudes des usagers) d'y rendre piéton tous les accès qui y mènent, seule solution éventuelle pour véritablement « fermer » ce quartier et y créer une atmosphère qui se rapprocherait de celle de Saint-Pierre. La situation géographique de cette place rend plus difficile la mutation et plus lente la gentrification. De plus, sa localisation au sud du cours Victor Hugo la situe dans un secteur plus largement modeste voire pauvre, que bourgeois<sup>309</sup>. Cette pointe sud de la ville est marquée par la présence de la gare Saint-Jean et de quartiers historiquement populaires.

L'ensemble de cette zone est en mutation dans le cadre de différents projets (Bordeaux-[Re]Centres pour Saint-Michel et les Capucins; l'OIN<sup>310</sup> pour la gare et Paludate par exemple). Les différents projets n'avancent pas au même rythme et n'ont pas les mêmes gestionnaires ni les mêmes finalités. L'effet « tâche d'huile » par lequel s'est répandue la rénovation, à partir de Saint-Pierre pour le centre et du miroir d'eau pour les quais, ne se déroule pas aussi vite et de manière aussi homogène dans ces quartiers. Néanmoins, tous les marqueurs convergent pour mettre en évidence l'embourgeoisement en cours de cette zone (hausse du foncier,

---

307 <http://www.cityzeum.com/plan/la-place-de-la-victoire>

308 <http://fr.bordeaux-tourisme.com/offre/fiche/place-de-la-victoire/PCUAQU033V50005E>

309 Les niveaux de revenu et les loyers dans ce secteur, inférieurs à la moyenne bordelaise, en sont des indicateurs.w

310 OIN : Opération d'intérêt national

modification de l'offre et du tissu commercial, amélioration de l'image et de l'attractivité).

Concernant l'évolution de l'offre commerciale de loisirs, la place est de longue date occupée par des bars et des restaurants qui participent à animer la vie nocturne bordelaise. Ce type d'activité commerciale se maintient mais se transforme avec les rénovations, elle « s'adapte » au nouveau style. Là où se trouvaient de simples bars, officient désormais des brasseries et des pubs. Ce type d'offre, plus « chic », est très en vogue et tend à ressembler à l'offre présente dans les secteurs gentrifiés.

Le point de départ de la mutation de la Victoire est, comme pour les quais, les travaux de mise en place du tramway qui ont nécessité de repenser l'espace environnant. La place n'est désormais plus « éventrée pour l'automobile » comme l'écrivait J. Dumas (2000). Depuis mai 2004, elle est traversée par le tram sur un côté et les voitures peuvent en partie la contourner. Les façades ont été ravalées, des œuvres d'art ont pris place sur l'esplanade. Malgré la présence encore importante de véhicules, un large espace est consacré aux piétons: l'essentiel de l'esplanade leur est dédié, ainsi qu'aux terrasses des cafés.



Photo 14 : Pub-Brasserie le St Aubin (place de la Victoire)



Photo 15 : Bar El Bodegon sur la gauche (place de la Victoire)

Les établissements n'ont pas besoin de changer de propriétaire ou de nom pour changer de style. C'est la cas du Plana: ouvert en 1927 comme restaurant, il est ensuite devenu le bar incontournable des étudiants avant d'être transformé en brasserie en 2004 par l'actuel propriétaire.

#### Le Plana, ancien bar étudiant reconverti en brasserie

C'était le bar emblématique de la place de la Victoire, le lieu de toutes les fêtes estudiantines. À 42 ans, Jean-Luc Bobet tourne une page : il transforme Le Plana en brasserie.

Tout a été cassé et relooké, au prix d'un investissement de 340 000 €. Des années folles, des années jazz, ne subsistent que 5 photos en noir et blanc, qui retracent les grands moments, de 1927, date de l'ouverture où l'Agenaise Georgette Plana remuait les foules avec son tube Riquita, jusqu'à la fin des années 1990, quand déferlaient chaque fin de semaine plus de 1 000 étudiants, agglutinés devant l'établissement, debout, un verre à la main. Jean-Luc Bobet a donc tourné la page. "Les travaux sur la place de la Victoire ont entraîné pour les établissements une baisse du chiffre d'affaires de 50 % en 2 ans. Le quartier festif, c'est désormais Saint-Pierre. Et puis, ceux qui avaient 18 ans en 1991, quand j'ai racheté le bar, ont mûri." Le quadra négocie alors un virage à 90 degrés et, fidèle à lui-même, prend le contre-pied de l'offre à proximité : il a donc opté, depuis la fin août, pour une brasserie très classique. Une brasserie qui a une âme, où l'on prend un petit noir en parcourant le journal, un lieu d'après spectacle où il est bon de se retrouver autour d'un plat. Le Plana est ouvert 7 jours sur 7, dès l'aube, et l'on peut commander jusqu'à minuit, avant la clôture des portes à 2 heures. La carte, accessible à tous les budgets, revisite les classiques (foie de veau, morue, côte d'agneau ou de bœuf), toujours servis généreusement. Pour les vins, soyons chauvins : du Bordeaux, uniquement et exclusivement acheté chez les producteurs.

Naturellement, la clientèle a changé. Désormais très éclectique, moins jeune, elle mêle l'ouvrier au cadre supérieur en passant par les artistes. Les jeunes reviennent, mais pas pour s'en prendre plein les oreilles - la musique est désormais en sourdine. Après 4 mois d'ouverture, Jean-Luc Bobet se montre prudent : "L'objectif est d'atteindre une moyenne de 200 couverts par jour au bout d'un an, et nous tournons actuellement autour des 160 couverts. C'est satisfaisant, mais il est trop tôt pour juger de la réussite du basculement en brasserie. »

Brigitte Ducasse

Figure 14. Article daté du 30/12/04 extrait de la revue l'hôtellerie-restauration<sup>311</sup>

A côté de cet établissement mythique, se trouve un restaurant très prisé des étudiants depuis une dizaine d'année. Le cas de cet établissement est un autre

---

<sup>311</sup>[http://www.lhotellerie-restauration.fr/lhotellerie/articles/2905\\_30\\_decembre\\_2004/Le\\_Plana.htm](http://www.lhotellerie-restauration.fr/lhotellerie/articles/2905_30_decembre_2004/Le_Plana.htm)



exemple qui illustre bien la mutation en cours de l'offre commerciale. « La Cassolette » a fait peau neuve dernièrement, comme le souligne le site internet de l'établissement : « *Le restaurant est devenu plus lumineux, plus tendance, plus travaillé. Le moindre détail a été étudié pour faire du nouveau Cassolette un lieu convivial et décalé.* »<sup>312</sup>. Il est intéressant de relever que le vocabulaire employé pour décrire le lieu traduit la volonté des gérants d'élargir la clientèle à une population attirée par cet esprit « tendance, convivial et décalé ». En bref, à une clientèle plus « bobo ». L'exemple de ces deux établissements montre qu'il y a sans conteste un embourgeoisement de la place de la Victoire, notable à travers l'évolution de l'offre commerciale. Avec la piétonisation et le ravallement des façades, ce sont autant de marqueurs communs au processus de gentrification des anciens quartiers populaires centraux.

Cependant, au milieu de ces lieux branchés et des banques ayant élu domicile autour de la place, il reste des établissements qui n'ont pas changé ces dernières années: le bar « El bodegon » qui est l'un des plus fréquentés de la place (voir ci-dessus, Photo 15 : , page 173), ou encore les vendeurs de « *junk food* »<sup>313</sup>. La cohabitation de ces tendances anciennes et nouvelles constitue un indice d'un changement en cours. Si la mutation de la place même semble achevée en termes morphologiques, il faudra encore du temps pour que la mutation sociologique s'achève, si tel doit être le cas. En effet, la demande de lieux pouvant répondre aux attentes de jeunes étudiants est grande (des bars où boire excessivement, à bas prix, et la possibilité d'écouter de la musique forte, de crier et de draguer) et reste une manne financière importante pour les tenants de l'offre.

De plus, la territorialisation de ces pratiques à la Victoire est ancrée depuis des générations pour les étudiants, comme l'a parfaitement décrit et expliqué Marie-Line Félonneau dans sa thèse publiée à la fin des années 1990. La psychosociologue, en s'appuyant sur les travaux des psychologues de l'environnement, analysait le rôle du territoire comme « extension du moi » pour les individus, et montrait que la place de la Victoire était un lieu symbolique, concentrant des

---

<sup>312</sup> Extrait du site internet du restaurant : <http://www.cassolettecafe.com/cassolette.php>

<sup>313</sup> Il y a un restaurant Mac Donald sur la place et des vendeurs de sandwiches à emporter de type kebab surtout à proximité de la place, surtout au début de la rue Ste Catherine et du cours de la Marne

pratiques que l'on peut qualifier de rituelles, tant par leur répétition d'une génération à l'autre que par leur répétition d'un week-end à l'autre. Cette concentration massive d'étudiants dans ce quartier précisément s'approche du phénomène de « studentification » de certaines villes britanniques décrit notamment par P. Hubbard (2008)<sup>314</sup>. Sortir dans les bars de la Victoire, c'est montrer son intégration à la communauté des étudiants bordelais, particulièrement pour ceux originaires des départements voisins :

« C'est par exemple en fréquentant rituellement les mêmes espaces que les étudiants s'éprouvent comme appartenant à la communauté étudiante ; et celle-ci n'existe que dans la mesure où elle se donne à voir aux autres habitants de la ville, par exemple, le jeudi soir, dans ce lieu de prédilection des étudiants qu'est la place centrale de la Victoire à Bordeaux »<sup>315</sup>.

Dès que l'on s'éloigne de la place en elle-même, on retrouve des cours et des ruelles qui n'ont pas encore, ou très peu, été touchés par les rénovations : la plupart des façades sont encore noircies par la pollution automobile, et certains immeubles sont insalubres. Ces poches de pauvreté sont moins poreuses aux rénovations, et l'image parfois négative qui s'en dégage se répercute sur l'ensemble du quartier, même si la place est rutilante. Si les rénovations font un jour « tache d'huile » du centre-ville aux boulevards, l'offre risque alors d'être fortement asceptisée et moins attractive pour la jeunesse bordelaise, qui devra trouver de nouveaux lieux où assouvir son besoin de sorties nocturnes. Ces pratiques peuvent être déplacées, mais ne cesseront jamais d'être, car la fête est un exutoire obligatoire dans les sociétés et en particulier pour la jeunesse.

Après avoir fréquenté les bars de la place jusqu'à 1h ou 2h, de nombreux usagers de la Victoire descendent le cours de la Marne jusqu'aux boîtes de nuit du quai de Paludate pour continuer la soirée. En chemin, ils passent aux abords des Capucins et du quartier Saint-Michel, qui sont eux aussi en cours de mutation.

---

<sup>314</sup> Cité par I. Van Liempt & al. 2015, p.414

<sup>315</sup> M.-L. Felonneau. 1997. p.28

## b) Saint-Michel - les Capucins

Dans cette catégorie des espaces en cours de transformation se trouvent donc les quartiers voisins Saint-Michel et les Capucins, dans la continuité de celui de la Victoire. Bien que les deux quartiers soient en cours de transformation, le processus de gentrification est néanmoins plus avancé à Saint-Michel qu'aux Capucins. Saint-Michel étant géographiquement plus proche du point de départ des rénovations urbaines, il a donc plus tôt été concerné par le phénomène « tâche d'huile » déjà évoqué.

Ces quartiers encore très populaires font partie d'un secteur plus vaste considéré comme dangereux la nuit. Cette crainte assez répandue parmi la population n'empêche pas qu'ils soient cités parmi les quartiers préférés de certains usagers. Ils sont notamment attractifs pour une part non négligeable des enquêtés autour de la trentaine, en particulier Saint-Michel, qui séduit également une population plus large en termes de classes d'âge. Parmi les usagers ayant cité ces quartiers parmi leurs préférés pour sortir le soir, on retrouve plus souvent des personnes s'étant également déclarées financièrement en difficulté. Ces quartiers populaires attirent donc plus majoritairement une population proche de la population résidentielle.

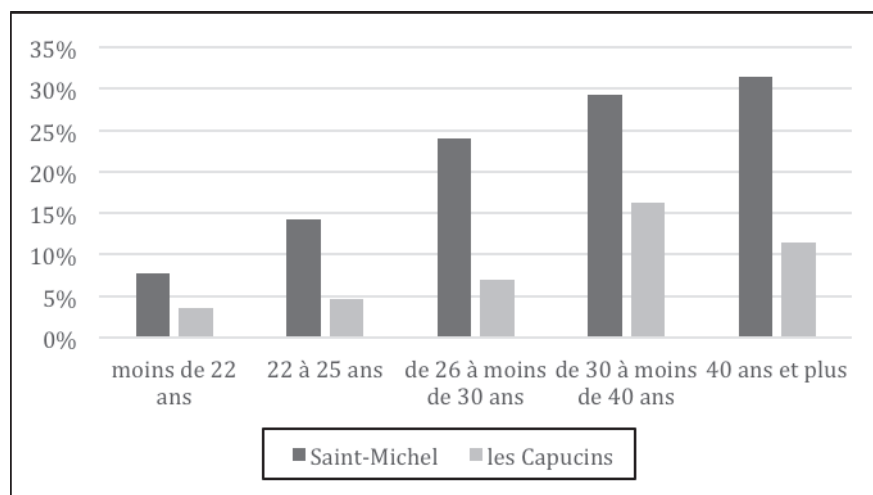


Figure 15. Evolution de l'attrait pour St Michel et les Capucins, selon l'âge

Outre leur proximité géographique qui rend semblables ces deux quartiers sur plusieurs points, il est toutefois nécessaire de noter quelques différences et de les présenter séparément.

## ➤ Saint-Michel

Saint-Michel est historiquement un quartier de primo-immigration. Selon les périodes, le quartier a surtout accueilli des populations d'origine espagnole, portugaise, puis maghrébine. Cette dernière culture est la plus représentée. L'identité culturelle se retrouve dans l'offre présente (E. Victoire, 2007) et de nombreux commerces présents autour de la place peuvent être qualifiés d'ethniques ou d'orientaux, comme le mentionne explicitement l'un d'eux<sup>316</sup>. Sur la place même (sans pour l'instant prendre en compte les ruelles autour), une trentaine de commerces de bouche est installée, dont la moitié vend des produits originaires du Maghreb ou Halal. Une autre spécificité de la plupart de ces commerces est de ne pas vendre d'alcool, et de ne pas être ouverts très tard le soir. Pour ces raisons, la place est plus animée durant la journée que le soir ou la nuit : peu d'établissements sont ouverts après minuit. L'ambiance nocturne y est donc plus calme qu'à Saint-Pierre. Ce calme et l'identité du quartier sont autant des caractéristiques recherchées par ceux qui aiment y aller le soir que des éléments de crainte pour les autres.

« J'aime Saint-Michel parce que c'est dépaysant [...], ça plaît à ceux qui sont pas d'ici, ça fait méditerranéen ». (♀, 55 ans)

« C'est bien car il n'y a pas trop d'étudiants fêtards du type de ceux du quartier de la Victoire ». (♂, 23 ans)

Par rapport au quartier Saint-Pierre, l'offre est moins nombreuse mais un peu plus variée : la restauration est moins omniprésente, elle est complétée par la présence de cafés et de salons de thé notamment, ainsi que par des commerces alimentaires. Elle est aussi moins concentrée sur le plan géographique, la densité des établissements y est plus faible. Ce qui fait la marque de ce quartier, c'est son identité populaire en termes d'usages : les établissements y proposent en règle générale des consommations à des prix très accessibles au plus grand nombre.

---

<sup>316</sup> « Le bout du monde, salon de thé – café oriental »

C'est un quartier sans « m'as-tu-vu », si l'on considère le faible taux d'usagers le fréquentant le soir déclarant se préparer avant de sortir<sup>317</sup> :

« J'aime y aller pour le monde cosmopolite, c'est un endroit non tape à l'œil, pas besoin d'être une gravure de mode, on peut y être soi-même ». (♀, 35 ans)

« L'ambiance y est décontractée et moins conformiste que dans des quartiers comme Saint-Pierre ou la Victoire. » (♀, 19 ans)

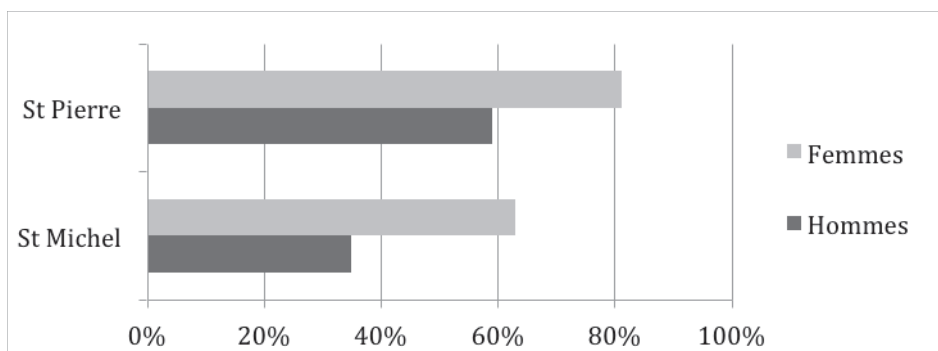


Figure 16. Part des individus se préparant selon le quartier de sortie, par sexe

L'ambiance qui y règne et les bas tarifs, voire la gratuité de certains événements (concerts, bals), sont aussi liés à la présence d'une vie associative riche et multiculturelle. Des manifestations sont régulièrement organisées sur la place. C'est l'un des rares lieux de la ville où sont encore programmés des concerts en plein air le soir, en dehors de la fête de la musique, notamment lors de la saint Michel.

---

<sup>317</sup> Le taux moyen de préparation est d'environ 61% chez les hommes et 81% chez les femmes. Cet aspect des pratiques nocturnes sera développé et détaillé plus loin.



Photo 16 : Affiche pour la Fête de la saint Michel

Ce quartier, situé dans le périmètre classé par l'UNESCO, est déjà bien avancé dans un processus de gentrification. Les premiers changements sont visibles: outre le ravalement des façades et l'augmentation des prix du foncier, l'arrivée de restaurateurs, qui se différencient de l'offre existante et tendent à se rapprocher de l'offre des places F. Lafargue et du Palais, s'accroît<sup>318</sup>. D'autres types d'activités se développent, comme autant de marqueurs du changement en cours: ouverture récente d'une agence de *relooking*, présence d'une douzaine d'architectes, de presque autant de graphistes et de deux agences de publicité.

La mutation de ce quartier, bien que visible, se réalise cependant lentement: elle a pourtant commencé dès 2007 lorsque la municipalité a annoncé son intention d'y requalifier les espaces publics. Néanmoins, la phase préparatoire a duré plusieurs années<sup>319</sup>. Au bout de quatre ans, en 2011, les travaux de réseau (eau, gaz) ainsi

<sup>318</sup> Parmi les nouveaux installés autour de la place on trouve désormais une crêperie (qui a remplacé un restaurant maghrébin), un bar à vin/restaurant italien, une épicerie fine basque qui propose aussi des brunchs ou encore un salon de thé/restaurant végétarien.

<sup>319</sup> La réalisation du cahier des charges et la consultation publique ont duré plus de deux ans avant que le concours d'architecte ne soit lancé fin 2009. Il fut remporté en juin 2010 par le cabinet Obras parmi plus de 55 candidatures. S'en sont suivis encore plusieurs mois durant lesquels le projet a évolué pour être présenté dans sa version finalisée en juin 2011.

que les fouilles archéologiques ont pu commencer et ce n'est qu'à l'été 2013 que les travaux concernant réellement la requalification des espaces publics ont débuté.

Toutefois, les changements ont commencé à être perceptibles avant le début des travaux car, durant ces six années, des particuliers et la municipalité, via la SEM Incité<sup>320</sup> pour celle-ci, ont investi dans le quartier en achetant des immeubles ou des appartements pour les rénover, afin d'y vivre ou de les mettre en location. Les premières façades ont été nettoyées, ce qui a participé à renvoyer une image plus positive du quartier, élément déclencheur de l'attractivité, aussi bien pour les investisseurs que pour les usagers diurnes et nocturnes.



Figure 17. Requalification de la place St Michel (Images extraites du projet Obras)

L'évolution en cours à Saint-Michel est comparable à celle du quartier Saint-Pierre il y a quelques années. J'ai montré qu'avant la réhabilitation et la piétonisation, Saint-Pierre était un quartier populaire, où la prostitution et la drogue, sources d'insécurité, étaient présentes. Il est désormais considéré comme « sûr » et il est devenu un quartier très attractif.

---

<sup>320</sup> Société d'Economie Mixte

Suivant un processus similaire, l'ambiance et l'identité de Saint-Michel sont doucement en train de se transformer en raison du projet de requalification en cours. Ce quartier deviendra-t-il un Saint-Pierre bis, aseptisé, ou bien, comme l'envisage dans son rapport le commissaire enquêteur du projet cité par l'adjoint au maire : « *Le maintien des usages aurait toutes les chances de faire en sorte que ce quartier conserve son identité* »? <sup>321</sup>. L'évolution de l'offre et du foncier telle qu'elle a lieu semble contradictoire avec ce « maintien des usages ». Des associations et des collectifs de riverains et d'usagers tentent de « surveiller » cette mutation et voudraient limiter certaines conséquences de la gentrification. Leur principale préoccupation concerne le logement, pour tenter d'empêcher la flambée des prix et permettre aux populations les plus précaires installés dans ce quartier (immigrés, étudiants) d'y demeurer. S'ils peuvent éventuellement influencer ou tenter de négocier avec la municipalité, ils n'ont que peu de poids face aux promoteurs et au marché de l'immobilier plus largement. D'après le même adjoint citant le rapport : « *Nous disposons des outils pour maîtriser ce phénomène, il [le commissaire enquêteur] cite notamment le PLH et le PNRQAD comme étant des outils, théoriquement, tout à fait adaptés* »<sup>322</sup>. Plus de trois ans après la présentation de ce rapport, il est évident que les élus n'ont pas été en mesure d'éviter la spéculation immobilière. Cela n'a rien d'étonnant et était tout à fait envisageable: tous les centres-villes requalifiés connaissent les mêmes effets (C. Bidou-zachariassen, 2003), indépendamment de la couleur politique des élus.

Dans le cas bordelais, il semble que les élus nient jusqu'à l'existence de la gentrification en cours à Saint-Michel, en arguant du rôle d'Incité dans la création de logements sociaux. Sans aller plus loin, ici, sur le rôle de cette SEM considérée par certains (habitants, élus de l'opposition) comme jouant un rôle actif dans la spéculation immobilière et l'éviction des populations précaires, je constate néanmoins l'aplomb des élus à nier cette évolution, dont la municipalité n'est pas la seule responsable, alors même que le commissaire enquêteur, auteur du rapport sus cité, était plus nuancé à ce propos. En effet, l'emploi du conditionnel (« *aurait toutes les chances* ») et la précision sur l'adaptation et l'efficacité "théorique" des

---

<sup>321</sup> Extrait d'une prise de parole de F. Robert (maire du quartier devenu adjoint à la culture en 2014) au conseil municipal du 27/06/2011, lors de la présentation du projet.

<sup>322</sup> Ibid.



outils censés limiter la spéculation, sont autant d'invitations à s'interroger sur la sincérité des propos tenus par les élus, puisque les conséquences de ce type de projet sont déjà connues et avaient été discrètement soulignées. D'un point de vue théorique, faisant abstraction des conséquences (d'exclusion) du processus affectant une frange de la population résidentielle (autrement dit les « vrais gens »), le jeu d'acteurs entre la mairie, la SEM et les collectifs de riverains est particulièrement intéressant. Les positions et les actions des uns et des autres seront développées au chapitre suivant.

Mi-2015, les travaux de requalification de la place Saint-Michel et de ses abords sont censés être achevés. L'espace dédié aux piétons sera étendu, rendant bien visible la mutation morphologique et favorisant l'accélération de la mutation sociologique. L'offre de loisirs nocturnes connaît déjà des transformations, et participe peu à peu à imprimer la nouvelle identité du quartier. L'évolution de cette identité fait partie du processus : elle a commencé en amont des travaux (dès l'annonce du projet), a continué pendant, et se poursuivra après. Ce n'est qu'après quelques mois voire années que se traduiront, ou non, les craintes actuelles émises par certains de voir à son tour Saint-Michel, comme Saint-Pierre avant lui, participer à l'homogénéisation et à l'aseptisation d'un espace de plus en plus vaste.

Tous les indicateurs semblent réunis en faveur de ce lissage. Néanmoins, il arrive que des projets de réhabilitation de quartiers populaires tendant vers l'embourgeoisement n'aboutissent pas à des situations stabilisées et que *« l'opération de gentrification soit incomplète »*<sup>323</sup>, comme l'a souligné Marie-Hélène Bacqué à propos de la situation du quartier de la Goutte d'Or à Paris en 2006. Elle conclut ainsi: *« Au-delà du cas parisien, cette recherche confirme, comme l'avait déjà montré Jean-Yves Authier (2000), que la gentrification peut rester un processus inachevé qui ne débouche pas forcément sur le basculement social d'un quartier »*<sup>324</sup>. Bien que le processus soit effectivement à l'œuvre à Saint-Michel, il faut garder à l'esprit cette étude comme un exemple de changement engagé s'étirant dans le temps n'aboutissant tout simplement pas.

---

<sup>323</sup> M.H. Bacqué. 2006. P. 63

<sup>324</sup> Ibid. p. 81

En effet, si la transformation de Saint-Michel est plus lente que celle de Saint-Pierre, c'est notamment en raison d'un contexte géographique différent : en amont des travaux, le quartier de Saint-Pierre était entouré de quartiers plus riches et attractifs: la place de la Bourse et les quais en rénovation, le Grand Théâtre et les allées de Tourny (le triangle d'or) et le secteur de l'Hôtel de Ville. Seul le côté sud, délimité par le cours Alsace Lorraine, était bordé par un secteur également populaire. Je fais l'hypothèse selon laquelle la proximité immédiate de Saint Pierre avec des secteurs plus aisés et sa séparation des quartiers populaires par un axe important où, de surcroît, circule le tramway, a accentué l'effet de frontière et favorisé la transformation rapide de Saint-Pierre. Le contexte initial de Saint-Michel est toutefois un peu différent: le quartier est bordé de secteurs populaires (la Victoire, les Capucins) et séparé du quartier déjà rénové (Saint-Pierre) par le cours Victor Hugo, une artère importante. De ce fait, l'effet « tâche d'huile » est moindre et le voisinage populaire favorise le maintien d'une certaine mixité sociale. Cependant, d'ici quelques années, si la mutation de Saint-Michel continue sur cette voie, l'effet sera inverse et suivra le modèle de Saint-Pierre. On peut dès lors imaginer l'influence que ces transformations auront sur le développement des Capucins.

### ➤ Les Capucins

Pour l'heure, bien que la crainte y soit aussi grande la nuit voire plus, le quartier des Capucins est plus animé que celui de Saint-Michel dans la temporalité nocturne. L'identité et l'ambiance y sont un peu différentes. Il s'agit également d'un quartier populaire, craint ou évité par certains, et dont une partie des habitants et des usagers est issue de l'immigration. Ici aussi, l'histoire migratoire est visible à travers les commerces implantés. Du fait de la continuité géographique des deux quartiers, ils partagent cette même histoire. Cependant, en plus d'une présence espagnole, portugaise et maghrébine, on retrouve aussi aux Capucins une population originaire d'Afrique subsaharienne.

Cette place est plus animée la nuit que Saint Michel, même si elle peut être considérée comme moins accueillante en raison de l'absence d'espace dédié aux piétons ou aux terrasses. En effet, une halle abritant un marché couvert occupe tout l'espace de la place. Les commerces (en dehors du marché) se déploient donc autour du bâtiment, sur le trottoir longé par la circulation automobile. Toutefois,

l'implantation de ce marché contribue grandement à l'animation du quartier. Existant sous diverses formes depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, il n'est plus aujourd'hui un marché de gros, mais uniquement de détail dont les portes ouvrent à 6h en semaine et à 5h30 le week-end. Les commerçants arrivent donc très tôt le matin (ou tard dans la nuit selon le point de vue), avant l'ouverture du marché aux clients. Du fait des horaires de fonctionnement du marché, les établissements situés dans l'enceinte de ce dernier peuvent, par dérogation, bénéficier des mêmes horaires (cela vaut aussi pour ceux situés dans l'enceinte du marché de gros de Brienne à Paludate). Cette activité participe à perpétuer l'animation du quartier au fil de la nuit jusqu'au matin. La place, très riche sur le plan culturel, est moins marquée par la culture musulmane que ne peut l'être Saint-Michel. Une présence plus importante d'établissements vendant de l'alcool y est d'ailleurs remarquable. Cette différence n'est pas négligeable quant à l'animation nocturne, car les établissements sont ouverts plus tard et l'alcool contribue à l'aspect festif de la nuit<sup>325</sup>.

La proximité de cette place avec le cours de la Marne est aussi une des raisons de l'animation quasi-permanente qui y règne. Le cours de la Marne est lui-même « vivant » tout au long de la nuit: il relie la place de la Victoire aux discothèques du quai de Paludate. Il est emprunté par les groupes de jeunes se rendant « en boîte » à pied, faute de transport en commun après la fermeture des bars à 2h du matin, et par ces mêmes jeunes, au retour, entre 4 et 6 heures. Malgré une intensité irrégulière, le flux de piétons est quasi-permanent sur cet axe. Un autre facteur participant à cette animation est la présence de commerces, ouverts en continu (une pharmacie et deux boulangeries). Ces établissements (disposant d'accès à la fois par le cours de la Marne et par la place des Capucins) drainent une clientèle nombreuse venant soulager ses maux ou un petit creux nocturne. La foule, la « faune » disent certains, faisant la queue ou traînant aux abords de ces commerces, peut impressionner les passants ou les usagers non habitués. Ce bout de trottoir devant ces commerces est également un lieu de mendicité pour

---

<sup>325</sup> I. Bianquis. 2012. p.29, p.169, p.224.

quelques « *punks à chien* »<sup>326</sup>. Cet aspect du cours de la Marne et des Capucins constitue l'un des éléments de crainte évoqués par des enquêtés.

Les différents lieux en mutation que je viens de présenter (La Victoire, Saint-Michel et les Capucins) appartiennent au même secteur géographique et au même programme urbain. Ces quartiers en sont à des stades différents de leur mutation. Mais, comme je l'ai déjà montré, les centres anciens ciblés par les programmes de type PNRQAD s'embourgeoisent quasi-systématiquement car leur localisation et le prestige du patrimoine qui les compose les rend inévitablement très attractifs pour tous dès lors qu'ils sont rénovés. Cependant, à terme, seules les populations les plus aisées sont en mesure de s'y loger. L'offre nocturne, « élitisée » pour satisfaire la nouvelle clientèle, court de ce fait le risque de disparaître, s'il arrivait que les riverains ne supportent plus l'animation nocturne qu'elle génère.

Actuellement, dans la transition qui les concerne, ces quartiers ont pour point commun d'attirer autant que de faire peur, selon les catégories de population étudiées. Ces sentiments ambivalents sont par ailleurs exacerbés par et dans la temporalité nocturne. Ces places provoquent des sentiments contraires, voire contradictoires. Parfois même, les usagers apprécient ces lieux tout en les craignant. Ceci est particulièrement remarquable concernant la Victoire: à la fois le quartier préféré d'environ la moitié des moins de 22 ans, qui sont tout autant à le craindre la nuit. Les sentiments à l'égard de ces lieux, dont découlent les représentations et les pratiques qui y sont associées, changent avec les transformations. La tendance à l'aseptisation en cours (des espaces publics et de l'offre) diminue le sentiment de crainte et attire un plus grand nombre d'individus.

A l'instar de la Victoire, le secteur du quai de Paludate est également craint tout en étant très fréquenté la nuit en raison d'une demande très forte pour l'offre présente. Il fait partie de la catégorie des zones très attractives la nuit qui sont amenées à muter dans les années à venir.

---

<sup>326</sup> J.P Antoni. 2009. Pp. 135-136

### III - Quartier dont les mutations sont à venir : le cas de Paludate

Dans cette catégorie se trouve en fait un seul quartier dont la dynamique nocturne actuelle va être modifiée par de nouveaux aménagements: le quartier de Paludate. Comme décrit dans la typologie présentée en amont, il s'agit d'un secteur actuellement très attractif la nuit qui s'apprête à être entièrement remanié.

Le quartier de Paludate se compose du quai du même nom et de quelques rues autour. Il est situé près de la gare Saint Jean, à l'extrémité sud des quais. C'est un des lieux privilégiés de la fête étudiante, et réellement un pôle nocturne de la ville de Bordeaux: presque le seul secteur animé jusqu'au matin dans l'archipel de la nuit bordelaise<sup>327</sup>. L'implantation massive des établissements dans ce quartier date du milieu des années 1990. On y compte aujourd'hui plus de vingt discothèques et *afters*<sup>328</sup>, deux bars, quatre restaurants, une sandwicherie fixe et quelques camions de vente ambulante (de type *kébab*). La vingtaine d'établissements brasse environ 15000 personnes tous les week-ends. Le pic d'activité du secteur a lieu sur trois soirs de la semaine : le jeudi, vendredi et samedi, particulièrement entre 2 et 5 heures du matin.

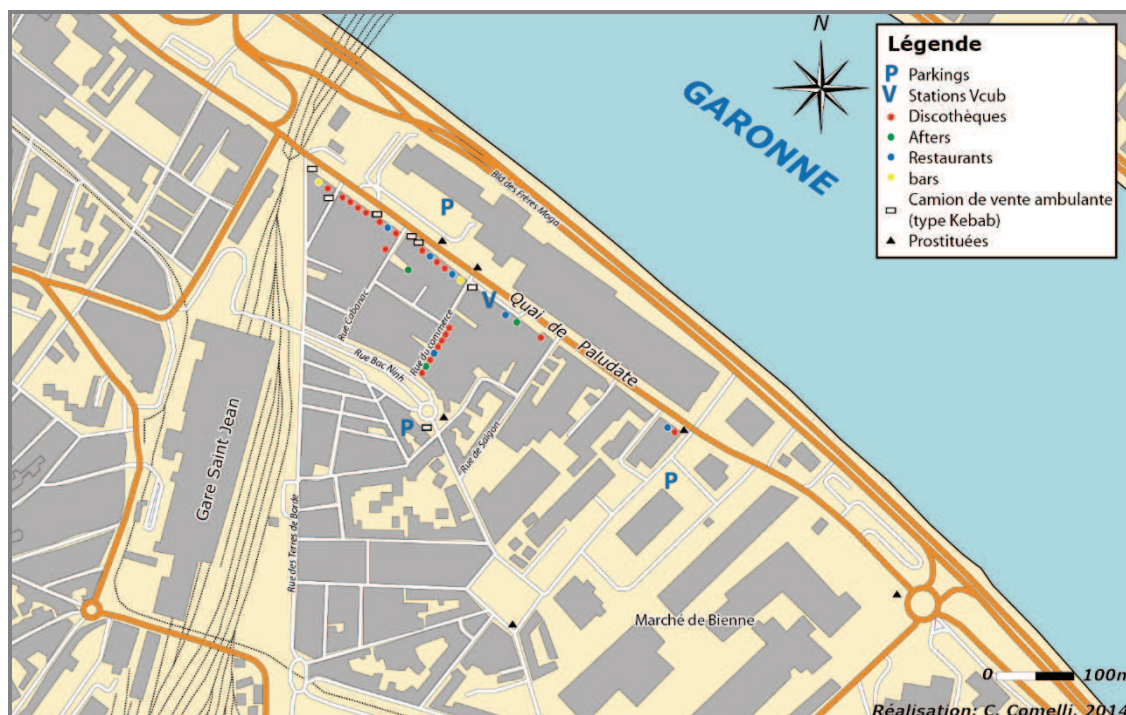
Durant la journée, le sud des quais est déserté par les piétons. A l'inverse, la nuit, il devient le centre de l'activité festive en raison de la présence de nombreuses boîtes de nuit. C'est entre minuit et 2 heures que le basculement se fait et que cette périphérie (diurne) prend le relais. En effet, avant minuit, les boîtes de nuit situées quai de Paludate sont fermées ou presque vides. Les clients arrivent passée cette heure et surtout à partir de 2h du matin, après l'heure de fermeture des bars. Cette situation est une illustration intéressante du concept centre-périphérie et de sa relativité. On constate à Paludate une

---

<sup>327</sup> Un second pôle s'est développé ces dernières années, il se trouve à l'opposé des quais, aux bassins à flot (au nord). Il vise une clientèle plus âgée et plus aisée qu'à Paludate. et ne compte que 5 discothèques : 3 aux bassins même (dont 2 sur des péniches) et 2 autres dans d'autres rues.

<sup>328</sup> Discothèques ouvertes le matin, souvent de 6h à midi, du vendredi au dimanche, pour permettre aux usagers de continuer « la soirée » après la fermeture des discothèques classiques.

inversion des positions selon la temporalité : ce quartier, périphérique le jour, devient central la nuit<sup>329</sup>.



Carte 9 : Localisation des activités à Paludate

Paludate est un ancien quartier de dockers situé en périphérie du centre, où la mauvaise réputation du lieu persiste en partie en raison de la proximité de la gare et anciennement des abattoirs. La présence du pôle nocturne à cet endroit et l'aspect délabré des lieux renforcent cette image négative. Aujourd'hui, outre les établissements de nuit, s'y trouvent encore le marché de Brienne, le marché de gros de la ville. Si le secteur n'est guère attractif pour les piétons, en revanche, le passage des véhicules y est important, du fait de la situation de cet axe entre les boulevards, la rocade, le centre-ville et la rive droite. Ce secteur est par ailleurs considéré par une partie de la population bordelaise et des élus comme un lieu de transgression des normes et parfois des lois, dans la même logique que le rejet de l'appropriation nocturne du miroir d'eau.

Sur ces deux territoires, comme à la Victoire, la pratique jugée comme transgressant l'ordre moral est la consommation d'alcool. Celle-ci étant souvent excessive, elle est considérée comme relevant du « *mal boire* » pour reprendre le terme utilisé par I. Bianquis (2012). Boire beaucoup, voire à s'en rendre malade,

<sup>329</sup> C. Comelli. 2010.

n'est pas illégal, il s'agit donc d'un jugement moral qui considère ce type de comportement comme « mauvais », contraire à l'ordre désiré. S'il n'y a pas de limite à la quantité d'alcool autorisée, un ensemble de lois « permet » d'en limiter sa consommation. Parmi celles-ci l'interdiction d'acheter de l'alcool pour les mineurs, d'être ivres sur la voie publique, de conduire avec un taux arrêté d'alcool dans le sang, etc. Ces lois sont valables sur l'ensemble du territoire national et sont censées refléter les valeurs auxquelles souscrit, globalement, le peuple français.

D'autres règles peuvent fixer la limite entre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas sur un territoire plus restreint. Je montrerai plus loin que certains arrêtés sont spécifiques au département de la Gironde, à la commune de Bordeaux, voire à un périmètre encore plus restreint comme celui du miroir d'eau par exemple. Ces règles sont faites pour contraindre au respect des normes édictées par la société, sur les territoires auxquels elles s'appliquent, du plus large au plus réduit. Elles peuvent par ailleurs varier selon les temporalités, en s'appliquant par exemple uniquement certains jours ou sur certains créneaux horaires. Le quai de Paludate est inclus dans le large périmètre où il est interdit de boire de l'alcool en réunion sur la voie publique de 11h (du matin) à 7h (le lendemain).

En dehors de la consommation d'alcool, c'est l'ensemble des pratiques qui peuvent être considérées comme déviantes au sens de H. Becker, pour la simple raison que ces pratiques se déroulent la nuit. Cette vision a peu évolué au cours du temps, si l'on se réfère à la définition de Furetière (1690) pour qui les transgressions sont inhérentes à la nuit, comme le rappelle également D. Bertrand<sup>330</sup>. En effet, en étant l'un des rares lieux actifs entre minuit et 6h du matin, on trouve à Paludate ce qui compose le monde de la nuit : des discothèques et donc des jeunes alcoolisés, des bagarres plus fréquentes et plus violentes qu'ailleurs, et des prostituées.

Dans ce secteur pourtant très fréquenté, central la nuit, seuls quelques lampadaires et néons d'enseigne des discothèques apportent un éclairage discret. Cette relative obscurité convient peut-être au travail des prostituées qui

---

<sup>330</sup> D. Bertrand. 2003. p.17

nécessite de la discrétion, mais elle confère une atmosphère considérée comme inquiétante voire « glauque » par les usagers, ce qu'admet le responsable de la mise en lumière de la ville<sup>331</sup>. L'aspect dangereux du secteur souvent cité par les usagers (20 à 33% des enquêtés selon la catégorie) n'est pas qu'imaginaire, puisque le quai de Paludate est le lieu où le nombre d'interpellations réalisées est souvent le plus important d'après les policiers rencontrés, en particulier les soirs de week-end<sup>332</sup>.

Bien que craint, ou considéré comme dangereux, ce quartier est pourtant très fréquenté, car il est le seul à proposer ce type d'offre. Cependant, il est loin de faire partie des quartiers préférés des usagers : il l'est pour guère plus de 10% des moins de 22 ans qui sont pourtant nombreux dans cette tranche d'âge à le fréquenter, au moins occasionnellement. Ce quartier rencontre peu la faveur des bordelais toutes tranches d'âge confondues.

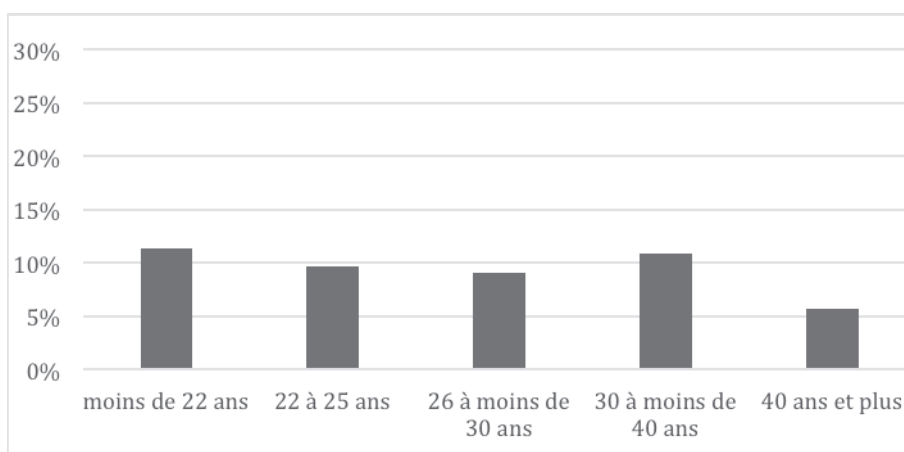


Figure 18. Appréciation de Paludate, selon l'âge

S'il est pourtant très fréquenté certains soirs par certaines populations, c'est qu'il n'a pas d'équivalent en termes d'offres accessibles à ces catégories de populations jeunes (J.-M. Deleuil, 1994). L'autre pôle nocturne, d'envergure bien plus réduit, situé au bassin à flot, ne s'adresse pas au même segment de la population. L'entrée y est plus sélective, il est de ce fait fréquenté par une clientèle plus aisée et plus âgée.

<sup>331</sup> Entretien DGST, mise en lumière, juillet 2010

<sup>332</sup> Entretiens réalisés auprès de la brigade des débits de boisson et du proxénétisme et de la brigade anti-criminalité de Bordeaux, mai 2009.



Parmi tous les projets, réalisés, en cours ou à venir, qui composent le grand projet urbain bordelais, le plus emblématique est certainement la requalification des quais présentée plus haut. En effet, le projet Corajoud a rendu praticable les bords de Garonne qui étaient auparavant inaccessibles du pont Chaban-Delmas (au nord) au pont St Jean qui marque le début du quai de Paludate (au sud). Sur toute cette partie, les aménagements ont été conçus pour des pratiques avant tout diurnes, mais la mise en lumière, qui concerne par nature la temporalité nocturne, a été particulièrement soignée malgré l'usage limité qui en est fait le soir. Paradoxalement, le secteur au sud du pont Saint-Jean, c'est-à-dire le quai de Paludate, très fréquenté au cœur de la nuit, n'a pas été concerné par ces aménagements.

Ce quartier de Paludate est pour l'instant le grand absent de la rénovation, non sans raison. D'abord, il convient de signaler qu'il ne se situe pas dans la zone classée par l'UNESCO, mais dans sa zone tampon. Ensuite, il est au cœur d'un quartier qui commence à être transformé par la mise en place de l'Opération d'Intérêt National baptisée Bordeaux-Euratlantique, pour laquelle des frais sont engagés par la ville et les promoteurs privés. Il y est prévu 15 000 logements, 500 000 m<sup>2</sup> de bureaux ainsi que des commerces et des équipements publics. La prévision de ces futurs aménagements est la raison invoquée par les élus pour expliquer le relatif abandon, en termes d'aménagement, du quai de Paludate. Or, si cette explication semble raisonnable, voire convaincante actuellement, aucune explication n'est donnée quant à l'absence d'aménagement des vingt dernières années, le secteur ayant pourtant été attractif bien avant l'émergence du projet Euratlantique.

Cependant, à l'exemple du reste des quais, le quai de Paludate va à son tour être aménagé dans les années à venir. Il est légitime de s'interroger sur l'avenir du pôle nocturne qui lui donne son identité actuelle. Depuis que le projet a été acté fin 2009, il est difficile d'estimer ce qui adviendra du pôle nocturne, même pour les premiers concernés que sont les gérants de boîte de nuit<sup>333</sup>.

Une chose est pourtant certaine: le marché d'intérêt national (MIN) de Brienne ne déménagera pas, comme ce fut un temps envisagé. Ce marché, qui regroupe

---

<sup>333</sup> Voir annexe (SO du 6/4/12, « Les discothèques doivent-elles quitter Paludate »)

près de 70 entreprises spécialisées dans le commerce alimentaire de gros, fonctionne une partie de la nuit, il est donc inclus dans le pôle nocturne. Toutefois, il est situé à l'extrémité du quai, en retrait des discothèques, à plus de 100m de la plus proche. Les deux activités sont donc bien distinctes, les deux mondes ne se croisant pas forcément. Néanmoins, le jugement et les attentes envers les locaux qui accueillent cette activité donnent également le ton « esthétique » du projet.

Ainsi, lors d'une présentation du projet faite le 1<sup>er</sup> avril 2011 par l'urbaniste Bernard Reichen, il a été rappelé que le MIN restera en place, mais également qu'il devra « *faire un effort architectural* ». Il n'a pas été précisé ce qui était attendu d'un site de hangars (rénové en 2004) pour se conformer aux canons esthétiques d'Euratlantique. Il devait être plus difficile d'intégrer les abattoirs et de les rendre « sexy ». L'activité a donc déménagé fin 2011. Ces locaux devront accueillir courant 2015 la Meca (Maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine), un pôle culturel d'envergure, projet porté par le Conseil régional et la Drac. Jusque-là, rien d'incompatible, *a priori*, avec un pôle festif pour ce secteur qui a vocation à devenir un quartier d'affaire, diurne.

Ce projet risque cependant de menacer l'avenir nocturne festif du site plus que de saisir la formidable opportunité de créer le premier quartier de Bordeaux fonctionnant en continu. Cette option pourrait pourtant être envisageable, y compris du point de vue de la mairie, mais avec une certaine nuance tout de même pour la direction générale de l'aménagement de la mairie de Bordeaux, s'exprimant dans l'ouvrage quartier[s]-Bordeaux sud (2009): « [...] un pôle nuit [...] est compatible avec un futur quartier d'affaires et avec une grande gare... A condition que les nuisances soient contenues et que les lieux de nuit soient à la fois branchés et irréprochables. »<sup>334</sup>. Tout comme le MIN doit faire un « *effort architectural* », les établissements nocturnes s'ils perdurent, devront faire peau neuve et surtout montrer « patte blanche ».

Il est très difficile d'obtenir des réponses claires de la part des responsables d'Euratlantique ou des élus lors des réunions de concertation, d'autant que leurs positions sont parfois contradictoires. Les informations filtrent par le

---

<sup>334</sup>Mairie de Bordeaux. 2009. p.41

quotidien d'information régional Sud-ouest, mais ne sont guère très précises et ne vont pas dans le sens du développement d'un pôle nocturne adapté à la taille de l'agglomération bordelaise. L'ancien directeur de l'EPA, qui a quitté ses fonctions en septembre 2014, souligne que:

« Des négociations sont en cours entre l'OIN et les propriétaires des immeubles qui abritent les boîtes de nuit. Nous ne voulons pas le départ de toutes les discothèques », affirme Philippe Courtois. « Le quartier pourrait ne conserver qu'une dizaine d'établissements, au lieu de 30 ce jour. Certains exploitants seraient d'accord pour mettre des restaurants à la place des night-clubs ou cesser leurs activités. »<sup>335</sup>.

Néanmoins, ses propos sont à relativiser car il ne tenait un discours différent un an auparavant dans le même quotidien :

« Paludate est devenu une entreprise massive de vente d'alcool la nuit. Cela paraît incompatible avec notre projet urbain et l'évolution de ce secteur vers un quartier de jour. Est-ce qu'on peut faire évoluer les boîtes de nuit dans l'enveloppe actuelle des chais ? Ma réponse est non »<sup>336</sup>.

Lors d'un récent entretien avec l'adjoint au maire en charge de la culture<sup>337</sup>, celui-ci m'affirmait qu'il n'y avait pas de volonté politique de faire disparaître ce pôle. Derrière ce discours, les fermetures administratives des établissements nocturnes se sont accentuées ces derniers mois (surtout dans le centre) et le droit de préemption a déjà été appliqué à Paludate.

J'ai présenté dans ce chapitre une typologie des quartiers attractifs la nuit en fonction de leur stade de mutation. J'ai décrit leurs transformations dans le cadre du projet urbain et les pratiques qui y sont associées. J'ai montré que selon les secteurs, l'évolution pouvait être différente, plus ou moins rapide, plus ou moins aboutie, même si la direction prise est la même. Ces différences sont principalement dues aux configurations et aux micro-contextes urbains propres à

---

<sup>335</sup> Extrait du journal Sud-ouest du 06/09/2013

<sup>336</sup> Interview de P. Courtois dans le SO du 20/09/2012

<sup>337</sup> Entretien réalisé le 20 février 2015

chacun des secteurs. J'ai expliqué, par exemple, que le processus de gentrification avait particulièrement bien « pris » à Saint-Pierre, de jour comme de nuit, en raison d'un voisinage qui avait participé à le « tirer vers le haut ». De plus, la piétonisation des ruelles (étroites par définition), avait accentué le contact entre les usagers et l'effet « village ».

Cette configuration (rues étroites accentuant la résonance) et le rapide embourgeoisement sont aussi responsables de la perception des nuisances et des conflits. H. Marchal et J.P. Stébé, en s'appuyant sur les écrits de P. Willmott (1963), relèvent le rôle de la configuration spatiale dans la construction de l'appropriation d'un territoire au périmètre limité : « *Les impasses, les rues courtes, étroites et séparées du reste de la ville favorisent des relations fortes entre les habitants, un tel espace étant plus facilement identifiable à un coin de rue personnalisé, véritable lieu d'émergence d'un "Nous"* »<sup>338</sup>. Saint-Pierre se prêtait donc particulièrement bien aux ambitions qu'avaient pour ce quartier élus et aménageurs. C'est en raison d'un projet et d'une configuration (morphologique) proches qu'il est imaginable que Saint-Michel suive cet exemple, bien que cela prenne plus de temps en raison d'un voisinage plus populaire. Au prisme de ces indicateurs et en tenant compte de la place encore importante de la voiture en ville, le quartier de la Victoire ne pourra dégager cet « esprit village ».

Ainsi, tous ces quartiers, selon des rythmes propres à chacun et des résultats différents, ont en commun de connaître un embourgeoisement des résidents et des usagers. L'autre aspect tout aussi important est qu'ils font partie de l'archipel nocturne bordelais, certains de longue date comme la Victoire et Paludate, d'autres plus récemment comme Saint-Pierre ou les places F. Lafargue et du Palais. Leurs attractivités, surtout nocturnes, s'exercent souvent sur des publics différents. En effet, « *le quartier constitue pour de nombreux citadins une échelle identitaire spatiale pertinente* »<sup>339</sup>, il est cette « extension du moi » déjà évoquée (M.-L. Felonneau, 1997). En cela, certains territoires nocturnes font plus qu'attirer des populations spécifiques, ils jouent un rôle dans l'intégration des individus à un groupe de pairs (classe d'âge, catégorie sociale, étudiants par exemple) puis dans leur appartenance à ce groupe. Cela est particulièrement important pour les

---

<sup>338</sup> H. Marchal et J.P. Stébé. 2008. p. 64

<sup>339</sup> Idem.

adolescents et les étudiants (Fize, Coslin, Felonneau). Les pratiques attachées à ces territoires participent et sont même indissociables de l'intégration des individus au groupe, et de l'existence du groupe, vis-à-vis de ceux n'en faisant pas partie notamment. La place de la Victoire avec ses bars est l'un de ces territoires nocturnes au rôle spécifique : lieu de rassemblement étudiant aux yeux de la population, il attire en réalité plus surtout les plus jeunes. Il y a donc des nuances qui ne sont perceptibles que de l'intérieur ou pour une population avertie. M.-L. Felonneau explique ainsi ces nuances au sein de la population étudiante: « *la territorialité – comme ensemble de pratiques spatiales spécifiques d'emprise sur un lieu – est nécessairement affectée par un certain nombre de variables psychosociologiques telles que le sexe, l'âge, la filière d'étude, le cycle, l'origine géographique et l'origine socioculturelle, tout en constituant une des composantes de la socialisation étudiant* »<sup>340</sup>.

Dans le cadre de ces pratiques nocturnes territorialisées, il en est une qui est presque fondamentale à l'intégration et à la cohésion du groupe, il s'agit de boire de l'alcool. I. Bianquis (2012) a montré que la consommation d'alcool est, dans de nombreuses sociétés, un lien et un liant entre les individus. M. Jarvin (1999) précise que cette socialisation passe par le langage (verbal et corporel) et les échanges, lesquels sont facilités par l'alcool qui délie les langues et désinhibe. Boire à l'excès peut faire partie des codes d'intégration et des normes en vigueur dans un groupe, notamment chez les adolescents et les jeunes étudiants. Cette pratique peut être considérée comme relevant du « mal boire » de la part d'autres groupes et des autorités, en particulier quand cela se déroule dans l'espace public, comme au miroir d'eau, ou que cela entraîne des comportements violents, comme cela arrive assez régulièrement à la Victoire ou à Paludate. Les jeunes buveurs ne vivent pas toujours cette expérience comme une transgression, mais simplement comme la « vraie vie »<sup>341</sup>. Pour ces derniers, la ville est « *la figure inversée de l'espace scolaire (...) [qui] reste le lieu obligé de la soumission et de la contrainte* »<sup>342</sup>. Cela est d'autant plus vrai pour ceux qui habitent encore chez leurs parents.

---

<sup>340</sup> M.-L. Felonneau. Op. cit. p.13

<sup>341</sup> Dubet (1991) cité par M.-L. Felonneau et L. Lannegrand-Willems. 2005. p.696

<sup>342</sup> M.-L. Felonneau et L. Lannegrand-Willems. 2005. p.696

Les pratiques festives nocturnes et les incivilités urbaines<sup>343</sup> (ivresse, appropriation de l'espace public, « nuisances » sonores ou environnementales) qui en découlent sont perçues comme contraires à l'ordre, entraînant de ce fait des prises de mesures de la part des autorités afin d'encadrer, voire de réprimer ces comportements<sup>344</sup>. Pourtant, comme l'affirme G. Balandier : « aucune société ne peut être purgée de tout désordre »<sup>345</sup>, il est la condition même de l'existence de l'ordre. En particulier quand ce « désordre » est la conséquence ou le corollaire de conduites relevant en partie de rites de passage à l'âge adulte. Si boire de l'alcool est considéré comme une pratique réservée aux adultes et focalise les attentions, ce n'est pas le plus fondamental. En effet, ce qui marque vraiment le passage d'une catégorie à l'autre est la sexualité. D. Desjeux note que « les premières expériences sexuelles sont également des découvertes qui participent au rapprochement du stade "adulte". »<sup>346</sup>. Pour Nicole Sindzingre, les rites de passage « marquent un changement d'état fondamental, à savoir le passage soit de l'enfance au monde des adultes, soit d'un état sexuel relativement indifférencié à un rôle sexuel socialement déterminé – ce qui conditionne l'entrée définitive dans les catégories sociales "homme" ou "femme" »<sup>347</sup>. La nuit a un rôle important dans ces passages de l'enfance à l'adolescence puis au monde des adultes. Ainsi Véronique Nahoum-Grappe affirme que « dans les sociétés contemporaines, l'espace nocturne est "initiatique" pour l'adolescent qui connaît au cours de ses premières nuits "blanches", les premières ivresses, éthyliques et sexuelles »<sup>348</sup>.

Les mutations décrites dans ce chapitre ne changent rien au comportement adolescent ou étudiant en tant que tel, ni plus largement aux pratiques festives nocturnes, parfois bruyantes et plus ou moins bien tolérées. En revanche, elles ont une influence sur la territorialité de ces pratiques (I. Garat, 2005). Ces mutations, en changeant la physionomie et l'image des quartiers concernés permettent

---

<sup>343</sup> Idem.

<sup>344</sup> Ces mesures et la politique de la ville liée à la vie nocturnes seront développées plus loin.

<sup>345</sup> G. Balandier (1988, p.35) cité par I. Bianquis. 2012. p.27

<sup>346</sup> D. Desjeux. 1999. p. 170

<sup>347</sup> N. Sindzingre. Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 19 mars 2015. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/rites-de-passage/>

<sup>348</sup> V. Nahoum-Grappe. (1991, p. 101.). Citée par D. Desjeux. Op. cit. p.170

l'émergence légale, de nouveaux lieux de sortie comme à Saint-Pierre ou, plus informelle, comme le miroir d'eau. Quand ces mutations ne sont pas à l'origine de nouvelles territorialités nocturnes, elles participent à la transformation des lieux et des territoires plus anciennement pratiqués. On relève ainsi un embourgeoisement progressif à la Victoire et à Saint-Michel. Enfin, ces évolutions sont également responsables de l'avenir incertain des activités nocturnes festives de Paludate, soit directement en étant le cadre de préemptions, soit moins directement en limitant les investissements de la part des actuels ou d'hypothétiques futurs gérants d'établissements.

Ces mutations, fruits du projet urbain d'Alain Juppé, ont ainsi des répercussions sur la ville dans sa globalité temporelle, aussi bien de jour que de nuit. Ce projet urbain est lui-même l'une des conséquences de la mondialisation et de la compétition entre les villes. Cependant, cette compétition ne se contente pas d'opérer à cet échelon, la mondialisation met aussi en concurrence les espaces urbains centraux d'une même ville entre eux, créant des micro-fragmentations (F. Navez-Bouchanine, 2002) et accentuant la ségrégation.

Je conclurai en citant de nouveau H. Marchal et J.P. Stébé pour lesquels : « *loin de se réduire à des territoires et des interactions, la ville prend forme à travers les différentes politiques de planification, d'aménagement et de l'habitat* »<sup>349</sup>. A Bordeaux, la volonté initiale qui sous-tendait le projet était de rendre la ville plus attractive. Ce « retour en ville » en marche constitue toujours le fil conducteur de ces politiques. Je vais à présent montrer quelles en sont les répercussions, en continuant de m'efforcer de mettre en lumière les conséquences nocturnes mais sans cesser de tenir compte de la temporalité complète de la ville.

---

<sup>349</sup> H. Marchal et J.P. Stébé. 2008. p.75

## CHAPITRE 4 -

### LES CONSEQUENCES DU « RETOUR EN VILLE »

*« L'exclusion est le premier pas vers l'exécution »  
(L. Mourra. 2000. p. 15)*

Les rénovations des espaces privés (appartements et commerces) et des espaces publics de certains quartiers ont des conséquences importantes. Ces secteurs « revitalisés », selon l'expression couramment employée, gagnent en image positive et en attractivité. De ce fait, les prix immobiliers augmentent (aussi bien à la location qu'à la vente), entraînant une mutation sociologique des résidents et la relégation de certains habitants. Cette relégation hors du centre génère à Bordeaux des débats et des revendications notamment de la part du comité « Un centre historique pour tous » qui tente de lutter contre le projet de rénovation afin d'en limiter les effets négatifs. Cette évolution s'accompagne également d'un changement de l'offre et des usages qui provoque un décalage entre le mode de vie des résidents et celui des usagers nocturnes. Ce décalage quant aux attentes conduit parfois à des conflits d'usage et à des revendications de la part d'habitants, souvent regroupés en association de riverains ou d'usagers comme ce peut être le cas dans les quartiers Saint-Pierre et Saint-Michel<sup>350</sup>.

#### I - Conséquences sur l'immobilier

Lorsque les rénovations sont bien avancées et plus encore lorsqu'elles sont achevées, le sentiment positif à l'égard du quartier ou de la zone concernée (il ne

---

<sup>350</sup> Pour la lutte contre la gentrification : Le comité « Un centre historique pour tous » est le groupe le plus actif, suivi par celui du droit au logement et jusqu'en 2012 le « collectif Saint-Michel » menait également des actions. Pour les « nuisances » sonores et autres conflits liés à la vie nocturne, l'association la plus active à Saint-Pierre est celle des riverains.



s'agit parfois que d'une place ou de quelques rues) se développe au sein de la population. Ces espaces qui renvoyaient auparavant une image négative voient leur statut changer et deviennent attractifs pour les usagers locaux ou plus lointains et pour de nouveaux résidents. La valeur affective se transforme alors en valeur foncière. Les appartements achetés à des prix relativement bas en amont ou au début des rénovations, c'est-à-dire en deçà des prix moyens ou médians pratiqués à Bordeaux, en raison de leur état ou du secteur non attractif, prennent de la valeur au cours du processus pour deux raisons principales. D'une part, pour eux-mêmes, car ils sont rénovés par les propriétaires (habitants ou investisseurs), d'autre part, car c'est l'ensemble de la zone requalifiée et même les alentours qui prennent de la valeur en raison, et des aménagements, et des représentations suscitées. C'est ce que l'on nomme communément la plus-value d'« aménagement ». Celle-ci, induite par « *la rénovation à la fois de l'espace public et des logements (...), se retrouve intégrée (capitalisée) dans les prix immobiliers* »<sup>351</sup>. M. Bonnal rappelle que ce type de plus-value est « *comparable aux plus-values induites par la construction d'un système de transport en site propre tel que le tramway.* »<sup>352</sup>.

Les quartiers de Saint-Pierre et de Saint-Michel, pour prendre les deux exemples bordelais les plus parlants et les plus emblématiques et qui en sont à des stades différents dans le processus de mutation, n'étaient pas particulièrement attractifs pour leurs résidents avant d'être considérés comme des espaces « branchés ». C'est surtout par défaut que les classes les plus modestes trouvaient à s'y loger. Le choix résidentiel n'en est pas vraiment un pour les individus qui ont des faibles revenus<sup>353</sup>. H. Marchal et J.-P. Stébé rappellent ainsi les travaux de H. Hoyt sur la distribution des zones résidentielles : « *Hoyt montre que c'est le choix opéré par les classes supérieures d'un nouvel habitat et de nouveaux modes de vie qui structure le mouvement général, les immigrés récents et les classes défavorisées viennent s'infiltrer dans les secteurs laissés libres* »<sup>354</sup>. Les dynamiques socio-spatiales

---

<sup>351</sup> M. Bonnal. 2012. p. 12.

<sup>352</sup> Ibid.

<sup>353</sup> D'autres facteurs entrent en ligne de compte (carte scolaire, communauté, etc.). Voir notamment Jean-Yves Authier, Catherine Bonvalet, Jean-Pierre Lévy (dir.). 2010. Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels.

<sup>354</sup> H. Marchal et J.-P. Stébé. Op.cit. p. 17.

résidentielles répondent presque toujours aux mêmes déterminations : ce sont les classes supérieures qui choisissent où elles désirent se loger, en fonction des aménités recherchées, et plus les populations se situent en bas de l'échelle sociale, moins elles sont libres de leurs choix et plus elles risquent de connaître une « assignation à résidence ».

En amont du processus de gentrification, ces quartiers étaient souvent peu attractifs pour leurs résidents. Délaissés des aménagements, ils comptaient aussi une part importante de logements insalubres. Le montant peu élevé des loyers était alors un des seuls critères de choix pour leurs habitants<sup>355</sup>. Ces quartiers vieillissants proposaient cependant un « *parc social de fait* »<sup>356</sup>. Ces logements du parc privé, bien que parfois éloignés des normes de confort considérées comme décentes<sup>357</sup>, étaient de ce fait à des loyers souvent en deçà des prix du marché et donc accessibles aux personnes aux faibles revenus. De plus, leur offre commerciale et de loisirs peu nombreuse et peu attrayante ne concourait pas à un gain de leur attractivité, toutes temporalités confondues. Ils pouvaient néanmoins être attractifs, en particulier la nuit, pour une population considérée marginale. Le quartier Saint-Pierre des années 1980, est le parfait exemple du quartier pauvre à la mauvaise réputation. La description qu'en fait alors Catherine Bernié-Boissard est très explicite :

« Le quartier Saint-Pierre est composé pour l'essentiel d'une population à faibles revenus ainsi que d'un sous-prolétariat significatif (nourrissant trafics en tout genre et prostitution). Je rencontre ici un métissage de traditions ouvrières (les dockers, dans la proximité des quais et des entreprises liées au transport maritime) et de l'immigration déqualifiée et sous-payée, hébergée

---

<sup>355</sup> Je ne minore pas l'importance de la volonté du regroupement communautaire dans l'immigration, mais il ne faut pas oublier que les premiers immigrés se sont installés par défaut dans ces quartiers.

<sup>356</sup> M. Bonnal. Op.cit.

<sup>357</sup> La loi SRU du 13 décembre 2000 et son décret d'application du 30 janvier 2002 définissent ainsi un logement décent : il ne doit pas présenter de risques pour la sécurité physique des occupants, il ne doit pas présenter de risques pour la santé des occupants, il doit être pourvu des équipements habituels nécessaires à son habitation normale. Le logement doit par exemple avoir au moins une pièce principale d'une superficie minimale de 9 m<sup>2</sup> et un volume de 20 m<sup>3</sup> (hauteur de plafond de 2,20 m).

dans des logements insalubres, débouchant sur une véritable déclassification urbaine. Ainsi des rues entières sont vouées aux maisons closes et hôtels de passe. »<sup>358</sup>.

Cette description, évocatrice d'un quartier pauvre et de « débauche » est à l'opposé de ce qu'il est aujourd'hui. Mais, assurément, il n'y a pas eu de rupture nette entre cette description et la situation actuelle, mais un continuum de mutations plus ou moins importantes qui ont fait que le quartier s'est transformé progressivement. Lorsque des quartiers s'embourgeoisent, et particulièrement dans le cas de la gentrification, cette transition se fait progressivement, par étape<sup>359</sup> (le processus est plus ou moins long selon les intérêts et les acteurs en jeu).

Pour revenir rapidement sur l'explication donnée dans les chapitres précédents, la première étape de la transition débute quand le choix d'habiter ce type de quartier ne se fait plus exclusivement par défaut et qu'une véritable volonté émerge chez quelques individus qui vont être, malgré eux, à l'origine de ce processus. La volonté de vivre dans ces quartiers apparaît au sein d'une population moins défavorisée que les « primo habitants » tels que décrits par Catherine Bernié-Boissard. Ces premiers gentrificateurs, ceux qui seront nommés par la suite les pionniers, sont rarement dans des situations financières meilleures, mais ils bénéficient souvent d'un capital culturel et intellectuel plus important. Ainsi, même pour ces artistes et ces intellectuels en recherche d'une position centrale et parfois aussi d'une certaine animation, l'aspect financier reste encore un des critères majeurs de justification de la localisation.

Ce sont ces habitants qui, en introduisant un début de mixité et en participant à la vie du quartier, commencent à le rendre attractif pour des populations et des usagers extérieurs et pour des investisseurs. M.-H. Bacqué rappelle cette évolution quant au profil des résidents : « *Aux pionniers, dotés en capitaux culturels plus qu'économiques (artistes, étudiants, intellectuels précaires) succèdent des couches moyennes et supérieures de niveau de salaires élevés.* »<sup>360</sup>.

---

<sup>358</sup> C. Bernié-Boissard. 2004. p. 31.

<sup>359</sup> Voir le chapitre 2.

<sup>360</sup> M.-H. Bacqué. 2006. p. 63.

## a) Des responsabilités partagées

Les premiers responsables de cette mutation sont donc les « pionniers » qui rénovent des appartements, même s'ils sont locataires, et qui, parallèlement, investissent et s'investissent dans le quartier. Ils contribuent à la vie du quartier en participant et en créant des associations, en convertissant d'anciens locaux d'activité, des caves ou des garages en ateliers d'artiste, certains ouvrent des commerces ou des bars associatifs. Ainsi, ces nouveaux habitants participent à créer un frémissement d'intérêt qui attire petit à petit des usagers extérieurs puis d'autres habitants de même profil.

Les premiers changements nocturnes se font aussi voir avec l'apparition de nouvelles pratiques. Les dealers et prostituées décrits par Catherine Bernié-Boissard ne sont plus les seuls usagers de cet espace-temps qui est investi par les nouveaux venus, notamment du fait de l'ouverture de lieux, en particulier associatifs, dans cette temporalité. Ces pionniers et leurs successeurs ne se limitent pas à rénover et à donner de la valeur aux appartements qu'ils occupent, ils développent aussi une vie associative et régénèrent, par bribes, un tissu commercial obsolète. Finalement, ils engagent, malgré eux, ces quartiers dans une nouvelle dynamique.

Ensuite, la vague d'arrivants qui leur succède est en partie composée d'acheteurs. Cette phase marque un tournant important dans l'image du quartier car ces premiers acheteurs, qui sont très rarement des investisseurs cherchant à spéculer, ont un profil proche des « nouveaux » résidents précédents qui s'installaient en location. La différence vient du fait qu'ils n'envisagent plus ce type de quartier comme un espace de passage en attendant d'avoir une meilleure situation (professionnelle, financière et familiale), mais comme un quartier dans lequel ils se projettent sur un temps suffisamment long pour avoir envie d'acheter afin d'y vivre<sup>361</sup>. Leur profil est similaire, mais ils peuvent être un peu plus âgés ou un peu plus « installés » dans leur vie personnelle. Le profil-type est le jeune couple qui veut devenir propriétaire, plutôt sans enfant du fait des faibles surfaces. Ils ne

---

<sup>361</sup> Les données de l'INSEE permettent de voir que le taux de résidences principales occupées par les propriétaires augmente. (base infra-communale logement 2011, mise en ligne 16/10/14)

recherchent pas une maison avec jardin, davantage une position centrale, ce qui était possible dans des quartiers populaires comme Saint-Pierre il y a une vingtaine d'années ou Saint-Michel il y a quelques années encore. Ces nouveaux propriétaires modernisent leurs appartements de manière plus systématique que les locataires, faisant augmenter le nombre de rénovation. Tout comme leurs prédécesseurs, ils s'investissent aussi dans le quartier et même davantage car en étant propriétaires occupants, ils s'installent pour du long terme. Leurs actions, en tant que propriétaires et habitants investis, accentuent l'attrait pour le quartier aussi bien le jour que la nuit. La mixité s'installe, les préjugés diminuent et l'image s'améliore.

Enfin, une fois le processus enclenché et l'attrait confirmé, les investisseurs<sup>362</sup> s'intéressent à leur tour à ces quartiers centraux encore populaires. Les appartements achetés sont parfois divisés en lots, mais de moins en moins car beaucoup d'immeubles ont été lotis durant les années 1970-1980 suite à la mise en place du secteur sauvegardé, cadre des actions des AFUL<sup>363</sup> et de la mise en place des premières OPAH<sup>364</sup>. Les biens sont rénovés puis loués ou revendus plus chers du fait de la salubrité et du confort qu'ils offrent mais aussi en raison de la demande qui fait augmenter leur prix. La municipalité est peu intervenue directement dans le quartier Saint-Pierre pour ces logements car elle n'en a pas acheté par le biais de la SEM InCité qui intervient dans le quartier Saint-Michel. Cependant, c'est elle qui est responsable de l'application des politiques de réhabilitation menées dans les secteurs, définis par ses soins, telle que le fut l'OPAH des trois places à Saint-Pierre à la fin des années 1980. De plus, elle a joué un rôle dans l'attractivité en rendant obligatoire le ravalement des façades à partir de 1997 et en fermant ce secteur à la circulation automobile dès 2002<sup>365</sup>. Cette piétonisation des rues et la requalification des espaces publics ont été un formidable accélérateur de l'étoffement du tissu commercial. Entre la plus-value prise par les immeubles rénovés et la mise en valeur de l'espace public rendu aux usagers, la hausse des prix de l'immobilier se répercute aussi sur les baux

---

<sup>362</sup> Particuliers, collectivités et bailleurs, groupes immobiliers.

<sup>363</sup> Associations foncières d'urbanisme libre.

<sup>364</sup> Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

<sup>365</sup> Ainsi que par la requalification des quais qui longent le quartier au niveau de la place de la Bourse et du miroir d'eau et par la mise en service du tram.

commerciaux et les pas de porte. L'évolution de l'offre commerciale participe à augmenter la valeur du quartier (foncière et affective). Cette « *augmentation des prix est le véritable "signal" de l'image et de l'attractivité d'un quartier.* »<sup>366</sup>. La gentrification n'est pas que résidentielle, elle est aussi commerciale<sup>367</sup>, culturelle<sup>368</sup> et de loisirs<sup>369</sup>.

## **b) Profits vs. Logements sociaux**

La municipalité bordelaise n'a ainsi pas joué tout à fait le même rôle dans la dimension résidentielle de la gentrification des quartiers Saint-Pierre et Saint-Michel. Son intervention est plus évidente dans le cas de Saint-Michel en investissant dans l'immobilier par le biais de la SEM InCité. C'est d'ailleurs en partie en raison de cette action qu'elle est accusée de favoriser la gentrification dans le quartier. En effet, lorsque InCité remet sur le marché immobilier (de la vente ou de la location) les biens qu'elle a achetés et rénovés, c'est à un prix plus élevé<sup>370</sup>. Ceci est considéré comme « normal », comme le produit de l'action, experte, de la SEM, qui en a fait des logements salubres, décents et confortables. Ils offrent un meilleur standing qu'avant les travaux, et cette hausse du prix est estimée être un simple retour sur investissement pour les vendeurs et les bailleurs. Mais ce qui est considéré comme fondé d'un point de vue économique par ces acteurs ne répond à rien d'autre qu'à une logique de profit qui, peu à peu, participe à la destruction du parc social préexistant et à la disparition de « *quartiers refuges* »<sup>371</sup>.

Il existe bien sûr des lois encadrant le montant des loyers. Ceux-ci doivent notamment être conformes aux loyers pratiqués dans le secteur où se situe le bien.

---

<sup>366</sup> M. Bonnal, Ibid.p.12, citant M.-P Thomas (2008), Les visages de la gentrification, colloque PACTE.

<sup>367</sup> M. Van Criekingen et A. Fleury (2006), M. Chabrol (2011).

<sup>368</sup> C. Hamnett. 1997.

<sup>369</sup> M. Gravari-Barbas (2000, 2009).

<sup>370</sup> Bien que certaines transactions semblent douteuses aux yeux des opposants en raison de prix relativement modestes de quelques biens qui auraient été vendus à des proches de personnalités locales ou à des marchands de biens.

<sup>371</sup> Le « quartier refuge » est pris ici au sens de quartier d'accueil pour une population qui ne trouve pas sa place ailleurs. Voir G. Duchâtelet (1988), F. Calcoen et al. (2003) ou L. Gonzalez-Lafaysse (2010).

Un loyer ou un prix de vente extrêmement élevé, très au-dessus du « marché », ne trouverait pas preneur, il y a une sorte de régulation par l'offre et la demande. Cependant, il est tout à fait possible pour un bailleur/vendeur de fixer le montant de son loyer/prix de vente en se référant à la fourchette haute de ce qui se fait autour. Petit à petit, chacun voulant tirer le plus de profit possible, la moyenne des prix augmente. Il est difficile d'empêcher les particuliers et les promoteurs privés d'agir de la sorte dans le contexte politique et juridique actuel, en dehors de la signature d'une convention garantissant des loyers bas en échange d'aides à la réalisation de travaux. Mais ce dispositif est limité dans le temps, les bailleurs s'engagent pour une période de neuf ou douze ans au terme de laquelle ils ne sont plus par un plafonnement du montant de loyer. Ce conventionnement utilisé comme un outil pour développer le logement social dans le parc privé est considéré par les opposants au projet comme une « bombe à retardement » spéculative. Cette mesure est surtout un outil permettant aux nantis de défiscaliser leurs investissements immobiliers et de perpétuer un système où les inégalités se transmettent en héritage : *« Le lien entre les politiques et l'intérêt privé est évident et choquant. Même sans corruption active, la politique tend à favoriser les plus puissants »*<sup>372</sup>.

C'est un peu différent pour InCité qui a l'obligation de proposer 30 % de logements sociaux sur le parc qu'elle restaure. Or, même ces logements sociaux (c'est-à-dire théoriquement moins chers que le marché du parc privé) sont souvent plus chers que ce que j'ai décrit précédemment comme étant le parc social « de fait ». L'offre de logements sociaux d'InCité correspond à plusieurs catégories, allant du logement très social au logement intermédiaire, lequel se situe en réalité au prix du marché<sup>373</sup>. Certes, comme cela a déjà été montré, les logements proposés par la SEM sont désormais salubres et confortables, toutefois, comme pour les propriétaires conventionnés, voire *a fortiori* pour cet acteur semi-public, cela devrait être une norme plutôt qu'un luxe qui se paie.

---

<sup>372</sup> L. Moura. 2000.p.93.

<sup>373</sup> À Bordeaux qui se situe en zone B1 le plafonnement des loyers au m<sup>2</sup> varie de 5,63 €/m<sup>2</sup> pour un logement très social à 11,61 €/m<sup>2</sup> pour un logement intermédiaire. Concernant le logement aidé, les loyers des logements dépendants des dispositifs Scellier-Robien sont plafonnés à 15,45 €/m<sup>2</sup>, soit un montant déjà élevé pour Bordeaux.

Ces trois dimensions de la ville qui sont affectées (le logement, le tissu commercial et de loisir, et les espaces publics) offrent, au fur et à mesure du processus de mutation, des aménités croissantes au regard des attentes des usagers et en conséquence des représentations et des pratiques diurnes et nocturnes différentes. Cependant, ces aménités se révèlent peu accessibles aux classes modestes qui en sont exclues.

Paradoxalement, malgré ce changement d'image, de vocation, de pratiques, d'usagers et d'habitants, il est toujours possible de qualifier ces quartiers de populaires. Ils étaient populaires du fait de la population et des usagers appartenant « *aux couches modestes de la société* »<sup>374</sup>, ils deviennent populaires au cours du processus de gentrification car ils plaisent à « *la majorité, [à] la plus grande partie de la population* »<sup>375</sup>, même si une partie s'en trouve exclus. Ils passent de peu de mixité (quartiers pauvres en revenus et en offre de loisirs, de commerces, de culture) à peu de mixité (quartiers riches en revenus, activités différentes et plus diversifiées mais ciblant des consommateurs à hauts capitaux économiques et/ou culturels).

## **II - Relégation et intolérance**

Les rénovations entraînent donc des modifications notamment au niveau des résidents et de l'offre. En conséquence, suite à la hausse du foncier, ce ne sont plus les mêmes habitants qui vivent et dorment dans les appartements du quartier, ni les mêmes usagers qui le pratiquent car une partie de la population s'en trouve exclue. Cependant, on remarque un décalage entre l'(in)accessibilité aux logements et l'(in)accessibilité aux pratiques de loisirs. La discrimination s'opère plus vite pour les résidents que pour les usagers.

En effet, lorsque les prix de l'immobilier sont élevés dans un secteur, seuls les ménages aux revenus correspondants peuvent s'y loger, reléguant les plus modestes. L'exclusion des usagers peut être plus longue car il est, au moins

---

<sup>374</sup> <http://www.cnrtl.fr/definition/populaire>.

<sup>375</sup> Idem.



théoriquement, possible à tous d'accéder à l'espace public et aux commerces ou aux établissements de loisirs. Il est aussi possible pour un usager économiquement modeste d'adopter les codes (notamment vestimentaires) des classes supérieures, même si cela reste un leurre et qu'ils sont victimes de la situation ainsi que l'a décrit Mathieu Giroud à propos des villes du sud de l'Europe et notamment de Lisbonne :

« Ce faisant, si ces actions [intégrant l'argument patrimonial et la préservation de certaines formes urbaines et sociales existantes] ont pour fonction d'adoucir les effets les plus saillants de la reconquête, elles ne comblent pas vraiment ses conséquences les plus profondes, à savoir la production d'espaces rénovés dont l'accès est de plus en plus sélectif socialement (quartiers d'affaires, habitat de standing, centres commerciaux, espaces collectifs extérieurs privatisés). "Espaces d'interdiction" (Bauman, 1998) ou "d'exclusion" (Sibley, 1995), "forteresses" conçues par et pour une élite (Davis, 1992), ces espaces rénovés enverraient des signes de dissuasion parfaitement décodés par les exclus »<sup>376</sup>.

La relégation qui s'opère dans le cadre de ce processus est complète, elle concerne aussi bien les résidents qui ne peuvent accéder aux logements que les usagers diurnes et nocturnes qui ne sont pas la cible de la nouvelle offre commerciale. Les noctambules, qu'ils soient consommateurs ou flâneurs, sont particulièrement concernés en raison d'une intolérance de leurs pratiques et de leur présence de la part de nombreux résidents (qui ne font pas partie des exclus).

### **a) Une relégation résidentielle**

Les pionniers locataires ou acheteurs n'avaient pas conscience du rôle qu'ils jouaient et de l'impact de leur implication (sur l'habitat ou la vie économique, sociale et culturelle) sur une future relégation, y compris parfois la leur. Ils sont à la fois responsables et victimes de la situation.

Finalement, lorsque ces quartiers centraux anciennement populaires et délaissés arrivent vers la fin de cette mutation, les locataires pionniers de la gentrification

---

<sup>376</sup> M. Giroud. 2011. p. 38.

font partie des exclus au même titre que les habitants encore plus défavorisés qu'ils ont côtoyés puis remplacés. En effet, s'ils ont participé à instaurer une mixité ethnique<sup>377</sup> et culturelle et à attirer des classes supérieures qui ont porté un autre regard sur ces quartiers, ils sont un des maillons de la perte de mixité sociale et de l'homogénéisation des habitants qui appartiennent alors à la classe moyenne et supérieure dont ils ne font pas partie.

Les propriétaires ne sont pas pour autant tout puissants et à l'abri de perdre leur bien. Ces derniers courent le risque d'être expropriés, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP), si leur immeuble est classé comme étant insalubre et/ou dangereux ou s'ils n'obéissent pas à l'injonction de faire des travaux. Dans ce second cas, il s'agit d'appartements ou d'immeubles classés inconfortables ou insalubres, nécessitant d'être rénovés pour offrir des conditions d'habitat décentes et dignes aux occupants, ce qui semble logique (et relève de la loi) quand ces propriétaires sont bailleurs<sup>378</sup>. Certaines obligations de travaux peuvent néanmoins, poser question quant à leur absolue nécessité lorsque les propriétaires sont occupants et que l'état de l'appartement ne met pas en péril l'immeuble ou lorsqu'il s'agit du ravalement de la façade. Ainsi, et bien qu'il existe des aides financières, certains propriétaires n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre à cette injonction dans les délais impartis et risquent d'être expropriés<sup>379</sup>.

Les investisseurs privés, qu'ils s'agissent de particuliers et, dans une moindre mesure dans ce secteur, de groupes immobiliers<sup>380</sup>, ont peu d'obligation ni (ou encore moins) de vocation sociale, ils cherchent avant tout le profit et participent

---

<sup>377</sup> Maurice Blanc, colloque Pagode, 28/11/14, Pessac.

<sup>378</sup> Les conditions d'hébergement contraires à la dignité humaine peuvent résulter des caractéristiques du logement (absence de chauffage, de sanitaires, d'éclairage, insalubrité, défaut d'hygiène minimale, etc.) ou des conditions d'occupation (au vu du nombre de personnes par chambre ou par logement) impliquant une promiscuité insupportable au regard du droit au respect de la vie privée.

<sup>379</sup> D'autant plus que concernant le ravalement des façades à Bordeaux, le montant des aides accordées n'a cessé de diminuer. Durant la première phase qui concernait des secteurs aisés voire bourgeois, les aides pouvaient atteindre 30 % du montant des travaux et dépendaient des revenus des propriétaires. Pour la phase actuelle (la quatrième) qui concerne des secteurs populaires, l'aide ne dépend plus des revenus et est plafonnée à 10 % du montant des travaux.

<sup>380</sup> Peu nombreux dans l'hyper-centre car ils réalisent surtout des programmes neufs ce qui est rarement possible avec la densité du bâti dans l'ancien.

alors directement à la relégation des classes les plus populaires par la hausse des prix.

La municipalité bordelaise est dans une situation différente car elle n'ignore pas ce processus et ses conséquences (rénovation → hausse des loyers → relégation) mais elle est censée avoir une obligation de pourvoir au bien-être de tous ses concitoyens, bien-être qui passe avant tout par le droit au logement si ce n'est le droit à la ville. Outre le fait qu'elle participe à la spéculation et à la relégation, ce sont les méthodes de la SEM et donc de la mairie qui sont contestées par des associations et des élus de l'opposition. Dans le cadre de la convention publique d'aménagement (CPA), InCité a une délégation de compétence pour réaliser les expulsions (de locataires), les expropriations (de propriétaires) et les préemptions<sup>381</sup> (lors des mises en vente) afin de récupérer des logements. Ce type d'action ne concerne que peu de cas au regard du volume de biens traités, mais ces situations sont très souvent médiatisées<sup>382</sup> ce qui renforcent l'image négative de la SEM et donc de la mairie.

Au-delà de ces méthodes, c'est la politique de relogement qui est mis en cause. InCité affirme que les locataires délogés dans le cadre de la DUP peuvent rester dans le quartier s'ils le souhaitent ainsi qu'il est possible de le lire dans le compte-rendu d'activité de 2012 de la société présenté en conseil municipal : « *En 2012, la poursuite du travail en collaboration avec les acteurs sociaux de terrain (MDSI, CCAS, CRAMA...) a permis le relogement des ménages en centre historique pour ceux qui le souhaitaient.* »<sup>383</sup>. Or, dans la politique de relogement appliquée par InCité, ce choix n'incombe pas tant aux locataires qu'au bon vouloir de la société qui décide en réalité lesquels sont en mesure d'être relogés. Ainsi, un document réalisé par la SEM détaille le parcours d'un ménage en son sein. Après avoir identifié les ménages concernés par la requalification immobilière, leurs capacités à être locataires sont évaluées : soit ils le sont rapidement (sous un an), soit ils sont considérés être en difficulté et ne pas être en mesure d'accéder à court terme à la location. Les raisons données en exemple dans ce document choquent les membres

---

<sup>381</sup> InCité a décidé de préempter 170 biens entre 2002 et 2012 et a réussi à en acquérir 72.

<sup>382</sup> Voir Sud Ouest du 12/11/12 ou du 28/11/14 par exemple.

<sup>383</sup> Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bordeaux du 16/07/13.

du comité « Un centre historique pour tous » et semblent effectivement loin du droit au logement pour tous :

«Troubles du comportement qui freineraient une bonne et durable insertion dans le logement et dans le quartier, des troubles psychologiques et/ou psychiatriques, des problèmes graves de santé qui empêcheraient la personne d'assumer son rôle de locataire, une situation administrative qui ne permet pas d'accéder au titre de locataire (absence de ressources, absence de titre de séjour...). »<sup>384</sup>.

Cette liste de situations très concrètes qui seraient susceptibles d'empêcher les personnes concernées d'être de « bons » locataires fait prendre tout son sens au propos de L. Moura :

« Ce qu'on appelle "droits de l'homme", désignation qui se rapporte explicitement à un homme abstrait et jamais à des hommes communs, n'a aucun sens communautaire et se réduit à la rhétorique, normalement cynique, des discours politiques prétendument humanitaires »<sup>385</sup>

Dans le cadre de l'OPAH de renouvellement urbain du centre historique<sup>386</sup>, sur les 330 ménages à reloger identifiés par InCité, seule une trentaine peut prétendre au statut de locataire à court terme car 90 % sont classés comme nécessitant un accompagnement social. Ce deuxième type de public « *doit faire un travail sur lui-même pour pouvoir accéder au statut de locataire* » et est parfois considéré comme étant responsable en cas d'échec, en raison « *des freins qu'elle [la famille] pose pour son relogement (manque de motivation, ne se présente pas sous son meilleur jour auprès du propriétaire, refuse les logements proposés, met toute les tentatives de relogement en échec.)* »<sup>387</sup>. En considérant que 90 % des ménages ne sont pas aptes à être relogés à court terme, il est plus facile pour InCité d'avoir de « bons » résultats dans ce domaine.

---

<sup>384</sup> Extrait du document de relogement d'InCité, fourni par le comité « Un centre historique pour tous » accessible durant l'enquête publique.

<sup>385</sup> L. Moura.2000.p.91

<sup>386</sup> OPAH RU CH

<sup>387</sup> Idem.

Qui que soient les responsables, le résultat est que les populations les plus défavorisées sont remplacées par des classes moyennes et aisées. Cependant, ce remplacement des habitants a une incidence sur les usages du quartier car une partie de cette nouvelle population n'a pas les mêmes pratiques, ni les mêmes attentes en termes de vie de quartier et de vie nocturne notamment. Ce processus qui se généralise dans un contexte mondialisé est désormais bien connu ce qui accentue la responsabilité des élus informés des conséquences : de nombreux centres anciens rénovés s'embourgeoisent et contraignent les populations les plus précaires à se loger dans des quartiers péri-centraux ou périphériques de standing moins élevés. Chantal Callais décrit parfaitement et simplement ce processus : « *Les populations les plus défavorisées sont, dans un premier temps, mêlées dans les centres historiques aux catégories sociales privilégiées, pour se trouver aujourd'hui reléguées dans des périphéries de plus en plus éloignées des centres* »<sup>388</sup>.

Les responsables de la SEM contestent être responsables (des relégations) puisqu'ils ne décident pas des orientations de la société et ne font que répondre à leur mandat. Un de leurs arguments est que la SEM n'est pas intervenue à Saint-Pierre qui a pourtant suivi ce chemin. Les élus, eux, ne peuvent pas dire que ce n'est pas de leur faute car ils seraient en mesure d'imposer des règles plus strictes en matière de relogement et de maintien de la population dans le quartier et ainsi d'avoir une politique vraiment volontariste pour proposer une part plus importante de logements réellement sociaux dans l'hyper-centre. Ils seraient en mesure, auprès de la SEM notamment, d'imposer une part plus importante de logements très sociaux et de bloquer les loyers afin d'éviter que ceux-ci ne flambent et que cette augmentation ne soit répercutée sur les locataires après la remise en état ou lors de la fin du conventionnement.

La commune de Bordeaux ne répond pas aux exigences de la loi SRU imposant 20 % de logement sociaux et aura des difficultés à atteindre les 25 % bientôt attendus : elle n'en propose que 16 %. Une des lacunes de cette loi, qui explique en partie la carence en logements sociaux dans l'hyper-centre, est qu'elle permet des inégalités au sein du territoire communal. Rien n'oblige à une répartition homogène de ces logements sociaux. Le taux de 16 % est le résultat de cette

---

<sup>388</sup> C. Calais. 2013. p. 149.

inégale répartition entre des zones cumulant plus de 50 % de logements sociaux et d'autres en proposant très peu. Le quartier Saint-Michel n'en compterait que 4 à 7 % d'après les chiffres de la mairie<sup>389</sup> et environ 10 % d'après l'INSEE<sup>390</sup>. La principale raison de cette inégale répartition est liée au peu de foncier disponible dans l'hyper-centre et à son prix important. D'autant plus que le classement UNESCO est très contraignant. Il est donc plus facile de « faire du logement social » dans les constructions neuves réalisées plus en périphérie. C'est la politique municipale en vigueur à Bordeaux où dans ces constructions le taux de logements sociaux doit être de 35 %. Là encore, la répartition entre les différentes catégories (du très social à l'intermédiaire) n'est pas toujours précisée. Le choix politique de cette inégale répartition participe de la relégation des populations en périphérie et de la perte de mixité du centre ancien.

Ces considérations peuvent paraître éloignées de la vie nocturne, mais c'est en raison de ces mutations que les populations résidentes et usagères changent, participant dans un premier temps au développement de cette vie nocturne puis à son rejet. Ce changement de population qui s'est opéré d'abord à Saint-Pierre et aux Chartrons, est à l'œuvre dans les quartiers au sud du cours Alsace-Lorraine, notamment vers Saint-Michel. Michel Genty remarquait déjà en 1998 cet attrait auprès des jeunes actifs, correspondants aux premières générations de gentrificateurs :

« S'agissant du groupe des 25-39 ans, jeunes actifs, cadres ou employés, là encore, l'hypercentre se distingue par des pourcentages bien supérieurs à la moyenne bordelaise : de 28 à 34 % pour une norme d'ensemble à 24,5 % ; géographiquement, les valeurs les plus fortes sont en faveur de Saint-Pierre et des Chartrons, [...], ce qui démontre bien l'attraction résidentielle exercée sur les yuppies ou jeunes employés par ces quartiers historiques réhabilités. »<sup>391</sup>.

---

<sup>389</sup> Chiffres donnés dans la convention d'OPAH RU HM (hôtels meublés) de la ville de Bordeaux (2011-2016), p. 19.

<sup>390</sup> Au sein même de la ZUS Saint Michel, la répartition est inégale, variant de 2 à 14 % de logements sociaux selon les IRIS.

<sup>391</sup> M. Genty. 1998. p. 28.

Si la plus-value sur les logements (lors des relocations) pourraient être en partie réduite afin d'éviter l'exclusion des résidents les plus précaires, il est plus difficile pour la mairie de contrôler l'offre commerciale et l'incidence que cela a sur les pratiques et les catégories d'usagers. Bien que, par exemple, dans le cadre des locaux commerciaux remis sur le marché par InCité, elle limite la part des restaurateurs.

Cependant, le remplacement d'usagers modestes par des usagers plus aisés semble prendre plus de temps que celui des résidents, en particulier peut-être la nuit. Celle-ci paraît s'embourgeoiser un peu moins vite que le jour même si le chemin est pris. Il faut aussi noter que la raison de ce changement plus lent dans la temporalité nocturne est lié au fait que l'offre (nocturne) d'un quartier ne bascule jamais complètement dans le très « chic », évinçant totalement les populations aux revenus intermédiaires ou modestes puisque ce sont ces individus qui constituent l'essentiel de la population et en particulier de la population nocturne. La majorité des sortants est composée d'étudiants et de jeunes actifs, lesquels ont rarement des revenus élevés.

Tant qu'une offre nocturne existe elle reste, au moins partiellement, accessible, mais si les noctambules de tous bords ne sont plus tolérés, cette offre finit par disparaître.

## **b) Des usagers indésirables**

En effet, bien que l'offre commerciale tende à devenir plus élitiste, il semble toujours ou du moins longtemps possible de dépenser peu, voire rien. Par exemple, pour reprendre le cas de Saint-Pierre dont le processus de gentrification est très avancé, peut-être même achevé, l'offre nombreuse d'établissements de restauration reste assez variée et certains établissements proposent des tarifs accessibles au plus grand nombre. C'est ainsi que cette usagère, bien que ce déclarant « à l'aise » cite deux établissements dont l'offre est abordable :

« Saint-Pierre, c'est agréable, sympas. J'y vais plus pour les bars de la rue du Parlement Saint-Pierre. C'est le quartier certes bobo, mais avec les kebabs du Capadoce, et le bar (relativement populaire ?) Les lutins. » (♀, 23 ans, à l'aise)

Même dans un bar à vin ou un établissement plus « sélect », une fois l'entrée passée, les clients ont la possibilité de choisir les consommations les moins onéreuses. Cependant il faut que l'entrée ait été permise ou osée, ce que montre bien N. Smith à propos de New-York et qui s'applique très certainement partout :

« N'importe qui peut se promener à Times Square, mais peu de gens travaillent dans les nouvelles tours de Reuters et Condé Nast. N'importe qui, s'il n'est pas intimidé par ce type d'espace hautement défensif, s'il n'est pas repoussé par les imposantes et vigilantes forces de sécurité, peut en prendre plein les yeux de la criante opulence commerciale de la tour Triumph sur la V<sup>e</sup> avenue [...]. »<sup>392</sup>.

Enfin, l'espace public est censé être accessible à tous, gratuitement, et s'il n'est pas possible à Bordeaux d'y consommer de l'alcool, il est au moins possible d'y être et de « consommer » les paysages urbains produits entre autres par la gentrification<sup>393</sup>. Du moins pour les individus n'étant pas considérés comme « indésirables » tels ceux évoqués plus haut à propos de la place Fernand Lafargue. En effet, « *on élimine les quartiers dégradés pour donner de la visibilité au progrès, non pour développer l'humanité. Pour le spectacle, le pauvre n'est jamais une réalité, c'est une image* »<sup>394</sup>.

En amont des rénovations, l'offre commerciale et de loisirs (diurne et nocturne) est rare et peu diversifiée et se limite généralement à quelques commerces de proximité. Cette offre, bien qu'indispensable, n'intéresse alors que les habitants du secteur et n'attire pas les clients résidant au-delà d'un certain périmètre. Elle s'est étendue et diversifiée avec l'arrivée des « pionniers » de la gentrification. Ces derniers ont ouvert des cafés, des boutiques mais qui restent – au moins financièrement – accessibles : ces mêmes pionniers, s'ils ont parfois un capital culturel plus important que les anciens habitants, ont eux-mêmes des faibles revenus. Mais c'est aussi en introduisant cette diversification du tissu commercial

---

<sup>392</sup> N. Smith.2003. In C. Bidou-Zachariasen. p. 58.

<sup>393</sup> Idem.

<sup>394</sup> L. Moura. Op.cit.p.19



et culturel qu'ils participent à attirer des usagers n'habitant pas le secteur. C'est ce qui s'est passé à Saint-Pierre et est en cours à Saint-Michel.

### ➤ Relégation de classe

Plus l'attractivité est croissante (en termes d'usagers extérieurs et d'habitants) plus ce tissu se développe et « s'élitise » pour s'adapter à la nouvelle clientèle : à usagers « branchés », offres « branchées ». Ce changement concerne autant l'offre diurne que nocturne, et donc pas seulement les établissements de loisirs. Si, aussi bien dans les boutiques que dans les bars, il est souvent possible de consommer à faible coût, l'offre en elle-même peut ne pas plaire ou faire peur, gêner un potentiel client qui n'ose pas entrer, qui sent qu'il ne correspond pas au profil des clients présents ou attendus. Pour reprendre le mot de M. Giroud « *ces espaces rénovés enverraient des signes de dissuasion parfaitement décodés par les exclus* »<sup>395</sup>. Un premier type d'exclusion se fait par une offre trop onéreuse qui dissuade les résidents historiques ou ne cadrant pas avec le décor ainsi qu'en témoignent ces deux jeunes hommes :

« C'est joli, attrayant, les bars sont sympas... à Saint Pierre, il y a d'excellents restaurants, même si je n'ai que peu l'occasion d'y aller à cause de l'argent. » (♂, 19 ans, ni en difficulté, ni à l'aise)

« Sortir à Saint-Pierre me rend malade : tout le snobisme bordeluche étalé dans un même quartier, beurk. » (♂, 23 ans, ni en difficulté, ni à l'aise)

À l'instar de cet enquêté rejetant « *le snobisme bordeluche* », Magdalena Jarvin (1999) fait référence à la notion de « *parisianisme* » dans le cadre d'une enquête menée sur un bar de nuit à Paris. Elle définit cette notion comme : « *Une forme accentuée de spectacle s'offrant dans les bars parisiens [...]. Le "parisianisme" serait ainsi fondé sur une valorisation de la mode et sur un désir d'appartenir à un groupe particulier [...]. Par ailleurs, les individus qui suivent ces tendances seront désignés comme ayant une attitude "snob"* »<sup>396</sup>.

---

<sup>395</sup> M. Giroud. 2011. p. 38.

<sup>396</sup> M. Jarvin, In D. Desjeux, M. Jarvin, S. Taponier. 1999. p. 159.

Au-delà de l'accessibilité financière, il y a donc aussi pour les usagers potentiels une volonté de pratiquer ou non un quartier en fonction de l'image et de l'identité qui lui sont attribuées et auxquelles les individus vont adhérer ou non. Dans la mesure où « *les territoires d'élection sont, pour chaque individu, une sorte d'extension de lui-même* »<sup>397</sup>, pratiquer, fréquenter un établissement ou un quartier c'est en quelque sorte adhérer aux valeurs qui lui sont attribuées par la communauté. Il y a donc un lien affectif avec les territoires qui peuvent être aimés, détestés ou craints. Il est possible pour un individu de rejeter un territoire car il en est exclu plus ou moins directement. L'espace est un moyen d'identification et de distinction (H. Vélasco-Graciet, 2009), mais c'est avant tout la volonté d'appartenir à un groupe social qui conditionne l'affection pour un territoire :

« Le choix d'appartenir à tel ou tel collectif dépend en partie des valeurs dont les individus sont porteurs et auxquelles ils souhaitent adhérer soit parce que telle est la mode, soit parce qu'elles passent pour se distinguer dans certains milieux, soit qu'elles valent par tradition. Par cette adhésion au groupe, les individus adhèrent dans le même temps aux valeurs qui les fondent et à leurs territoires d'exercice »<sup>398</sup>.

Un autre marqueur de l'exclusion est l'offre qui n'est clairement pas destinée à la population locale d'origine. Par exemple, de nombreux bars à vin ont été et sont encore nouvellement ouverts, notamment dans le secteur de Saint-Pierre. Cependant, même à Bordeaux, Terre de vins, la pratique de ces lieux est loin de s'être démocratisée. Ce type d'offre est encore plus excluant dans des quartiers comme Saint-Michel où une part, parfois importante, de la population résidente est (était) de confession musulmane, ce type d'établissement ne leur est de toute évidence pas destiné. L'offre cible un type de clientèle, il peut y avoir différents types de commerces pour des clientèles différentes, mais on constate souvent une homogénéisation de l'offre globale qui, au final, ne va pas toucher une large population ni tenir compte des singularités en son sein. Il y a donc également une homogénéisation de la clientèle et, en conséquence, de nouveau une perte de

---

<sup>397</sup> H. Vélasco-Graciet. 2009. p. 213.

<sup>398</sup> Idem.

mixité ainsi que l'a constaté J.-M. Deleuil à propos de Lyon : « *Les mêmes stratégies s'appliquant aux mêmes clientèles et aux mêmes espaces, on aboutit à une uniformisation des prestations, des consommations et des loisirs. L'identité du quartier en est nécessairement affectée.* »<sup>399</sup>. Il explique avec clarté qu'une offre nombreuse ne tend pas forcément vers une diversification de cette dernière, mais au contraire vers un appauvrissement de sa variété :

« La forte concentration d'établissements de nuit et de restaurants dans des quartiers comme Saint-Jean ou Mercière est un facteur attractif certains, mais, paradoxalement, la concurrence entre établissements, qui en découle, restreint l'éventail des activités et des ambiances proposées. [...]. À terme, la concentration des établissements, de plus en plus nombreux à se partager une clientèle non extensible, entraîne une uniformisation des loisirs nocturnes [...]. »<sup>400</sup>.

À Bordeaux, si l'offre diurne est plus variée que celle nocturne, en proposant d'autres types de commerces que les établissements de loisirs, l'uniformisation de la clientèle y est, semble-t-il, plus importante. Cette homogénéisation par le haut de l'offre et la relégation qui l'accompagne est moins rapide dans la temporalité nocturne qui, si une offre y est développée, est fortement orientée vers la pratique (et la consommation) festive et la clientèle correspondante

Ainsi, à Saint-Pierre, le coût de l'immobilier est devenu très élevé et il est difficile en cas de faibles revenus d'y passer la nuit en tant que résident. Cependant, l'attractivité et l'offre nocturne y sont (encore) très développées et les établissements de loisirs (restaurants et bars) ouverts dans cette temporalité proposent une offre assez variée pour séduire une clientèle large. Malgré cela, ce quartier semble suivre l'exemple de Lyon présenté par J.-M. Deleuil. Cette perte de mixité qui entraîne l'exclusion d'une partie de la population, mais aussi de l'offre, est synonyme « *d'homogénéisation sécurisante* »<sup>401</sup> pour de nombreux usagers, pas

---

<sup>399</sup> J.-M. Deleuil.1994. p. 48.

<sup>400</sup> Ibid. p. 66 et 67.

<sup>401</sup> J.-M. Deleuil, 1994, p.67.

seulement les plus aisés financièrement. Le sentiment de sécurité est un facteur important qui renforce l'attractivité des secteurs rénovés<sup>402</sup>.

Plusieurs auteurs décrivent notre époque comme celle de la recherche de l'évitement des dangers de toutes sortes, encore plus poussée qu'auparavant, et l'anticipation de tous risques<sup>403</sup>, aussi bien au niveau des pouvoirs publics que des individus. Ce besoin de contrôle et de sécurisation participe à la création d'espaces neutres et aseptisés. Il est intéressant de s'interroger sur les différences de perception d'un même espace selon les individus. Ainsi, les usagers nocturnes qui plébiscitent Saint-Pierre, décrivent s'y sentir bien en raison de sa tranquillité. Pour eux, « tranquille » est synonyme de « non violent », en particulier en comparaison avec le quartier de la Victoire qui, pour sa part, est le théâtre régulier de bagarres. Tandis que pour les riverains qui aspirent au calme, Saint-Pierre n'a rien d'un quartier tranquille la nuit, il est avant tout bruyant, voire violent pour certains. Ces deux types de population n'ont pas la même définition de ce qu'est la tranquillité la nuit car ils en ont des attentes et des représentations différentes. Pour les seconds, toute vie nocturne est considérée comme trop bruyante et devient une source de nuisances.

Pour le président de l'association des riverains rencontré, un changement dans l'offre (nocturne) pourrait avoir un impact sur les conflits : « *Deux quartiers posent plus de problèmes, Saint-Pierre et la Victoire, quant à la cohabitation. Cela est peut-être en train de changer à la Victoire où un bar est devenu une brasserie. Le changement s'opère par les propriétaires des lieux.* »<sup>404</sup>. Il fait référence à l'embourgeoisement de l'offre de la Victoire comme signe d'un changement qui tendrait vers une meilleure cohabitation entre riverains et usagers nocturnes. Mais ce raisonnement ne tient pas : preuve est faite qu'à Saint-Pierre les conflits persistent malgré des établissements d'un standing plus élevé qu'à la Victoire, où les conflits avec les résidents sont moins nombreux (ou beaucoup moins médiatisés). Bien que l'offre soit effectivement en train d'évoluer dans ce sens à la Victoire, la cohabitation risque de devenir au contraire plus conflictuelle encore si

---

<sup>402</sup> Cet aspect sera plus particulièrement développé dans le chapitre suivant.

<sup>403</sup> Voir par ex. U. Beck (2001) ou F. Ascher (2004).

<sup>404</sup> Extrait de l'entretien mené avec le président de l'association des riverains de Bordeaux (2010).

les riverains s'embourgeoisent davantage. Pour l'instant, à la Victoire, où l'attractivité nocturne est ancienne et antérieure à la mutation en cours, l'offre reste principalement destinée à la clientèle festive étudiante et commence à se diversifier « par le haut » avec la transformation de bars en pub ou en brasserie<sup>405</sup> ainsi qu'en témoigne le président de l'association de riverains comptant beaucoup sur ce type de changement.

La gentrification rend possible une grande mixité mais celle-ci ne dure qu'un temps. En amont du processus, le quartier n'est pas mixte et n'a que peu d'intérêt pour les usagers n'y résidant pas, sauf pour ceux qui en sont proches socio-économiquement ou pour des individus encore plus en marge et/ou pour le développement d'activités informelles (prostitution drogue, etc.), comme décrit par Catherine Bernié-Boissard à propos de Saint-Pierre. Puis en devenant attractifs pour une population qui s'éloigne progressivement un peu plus du profil des « primo » résidents, le quartier s'ouvre jusqu'à atteindre un moment où un large panel de la société est attiré et peut y trouver sa place, des classes populaires à aisées. Mais cet « état de grâce » proche de l'idéal de la ville au sens d'Henri Lefebvre (1968) dure peu. Après quelques années, la courbe de la mixité redescend et il est possible de constater un appauvrissement de la diversité de la population résidente et usagère qui s'enrichit parallèlement à l'élitisation de l'offre.

Ces changements sont les répercussions à l'échelle « micro » de la diffusion par la mondialisation d'un système de pensée qui se concrétise à travers les politiques et l'économie. C'est d'ailleurs plutôt l'inverse : le système économique dominant (libéral, capitaliste) est la raison de la mise en œuvre de politiques accentuant la « lutte des classes » au profit des dominants et, de fait, au détriment des plus faibles. D. Harvey a bien montré que ce modèle capitaliste ne s'exprimait pas uniquement socialement mais se traduisait également sur le plan spatial (D. Harvey, 2001)<sup>406</sup>. Ou, dit autrement :

« [Le] capitalisme post-industriel mondialisé, générant tout à la fois des groupes et des espaces intégrés dans le mouvement de la

---

<sup>405</sup> Voir chapitre 3

<sup>406</sup> 2008 pour la version française citée dans la bibliographie.

consommation généralisée et du superflu, et d'autres qui en seraient exclus. Les premiers pourront trouver les espaces de tous leurs désirs (...), les seconds, au contraire, exclus de ces processus (...) »<sup>407</sup>.

### ➤ Intolérance à l'égard de la vie nocturne

La vie nocturne du centre-ville qui avait profité de cette ouverture est également touchée. Cet espace-temps de la nuit urbaine n'est pas, contrairement à une certaine idée reçue, un plus grand espace de liberté que le jour<sup>408</sup>, il l'est peut-être même moins car les diverses contraintes y sont plus grandes.

Le bruit par exemple, inhérent, indissociable d'une vie nocturne (festive ou laborieuse), est très mal toléré le soir et la nuit, y compris dans l'hyper-centre, y compris dans l'équivalent du quartier « latin » d'une métropole universitaire telle que Bordeaux. Les débordements semblent mieux tolérés dans les quartiers populaires, mais à Bordeaux, cela est aussi lié à une configuration des lieux particulière. Dans le cas de Saint-Michel, il y a assez peu d'établissements, donc un nombre relativement restreint d'usagers et, de fait, moins de bruit. Dans les ruelles de ce quartier, la densité d'établissements n'a rien à voir avec celle de Saint-Pierre : il y a plusieurs dizaines voire centaines de mètres entre deux bars, les nuisances se concentrent devant ces établissements et entre eux, quand les usagers se déplacent de l'un à l'autre (parfois bruyamment), mais si chaque groupe peut faire du bruit, les ruelles sont nombreuses et les itinéraires encore plus. Ainsi, les nuisances sonores et la gêne sont passagères, se diluent en quelque sorte. Il n'y a pas la même concentration d'individus immobiles ou à la « queue leu leu » comme à Saint-Pierre où l'on peut rencontrer des difficultés pour circuler, à pied, entre les terrasses et les piétons nombreux. De plus, en dehors du quartier Saint-Pierre, les rues et ruelles ne sont pas piétonnes. Par conséquent, il n'y a pas de place pour ces terrasses, pour ces piétons (bruyants), et le développement « envahissant » d'une vie nocturne festive.

---

<sup>407</sup> H. Vélasco-Graciet. 2009. p. 21.

<sup>408</sup> Sur ce thème en langue anglaise M. Murray (1987) ou Lovatt et O'Connor (1995, 1998)



Photo 17 : Pub le Titi Twister, rue Leyteire, entre La Victoire et St Michel (ven. 21/11/14, 00h30)



Photo 18 : Bar El Chuchumbe rue Causserouge, entre la Victoire et St Michel

Il existe un autre type de situation : celle des quartiers populaires très attractifs la nuit comme ceux de Paludate et de la Victoire. Ces deux quartiers ont aussi pour point commun de connaître cette dynamique nocturne de longue date.

À Paludate, les établissements sont nombreux et les fêtards, des milliers dans un secteur assez réduit spatialement. Les violences sont sans conteste présentes entre usagers ou entre usagers et videurs par exemple, mais les conflits d'usage avec les résidents sont peu nombreux. Il faut noter que ce secteur est peu résidentiel d'une

part, limitant de fait le nombre d'habitants potentiellement incommodé. D'autre part, en plus de ne pas être en secteur piéton, l'essentiel des établissements se situe le long d'un axe routier relativement passant et sur un seul côté. Le bruit qui est la principale source de gêne et de conflit la nuit, n'est donc pas le problème majeur ici.

À la Victoire, beaucoup d'établissements se concentrent autour de la place mais celle-ci est très grande et traversée par la circulation automobile et le tramway ; l'esplanade aère en quelque sorte les « nuisances » (sonores) liées à la fête qui se mélangent aux autres aspects de l'urbanité dont fait partie la circulation. Le reste des établissements est assez dispersé dans les ruelles, particulièrement en direction du quartier Saint-Michel, attendant (voir ci-dessus, Photo 17 : et Photo 18 : , page 221). Un ensemble de facteurs est ainsi à prendre en compte pour comprendre les différentes situations. D'une part, la configuration de certains secteurs rend les nuisances plus ou moins présentes (densité des établissements, résonance). D'autre part, les quartiers populaires dans lesquels la tolérance de la vie nocturne par le voisinage (perception plus faible et/ou conflits moins fréquents) semble meilleure sont soit peu habités, soit habités par des résidents moins enclins à se plaindre. Ceux-ci sont, probablement, réellement plus tolérants, comme dans le cas des étudiants plus compréhensifs à l'égard de leurs congénères, ou bien ne sont pas en capacité de se faire entendre à la différence des nouveaux habitants des quartiers gentrifiés (M.-H. Bacqué.2006).

La relégation des noctambules est moindre dans ces quartiers populaires qui ne sont pas rénovés ou qui n'en sont qu'au début du processus tandis que l'exclusion de la fête et des sortants nocturnes est plus importante dans les territoires au sein desquels les résidents comme l'offre sont plus « bourgeois ». Dans les quartiers dont la mutation est avancée ou achevée, le tissu de loisirs nocturnes attire une clientèle plus aisée et plus âgée (moins étudiante). De plus, ces établissements peuvent refuser le droit d'entrée ou exclure de fait certaines populations en raison de leur offre/de leur « style ». Ainsi, la sélection de la clientèle peut se faire ouvertement comme le décrivent les auteures ayant enquêté sur le café Oz à Paris :

« Les videurs assurent une fonction clé [...] celle de sélectionner à l'entrée le "bon" public du "mauvais". Même si cette sélection sociale est peu visible, elle doit rester perceptible pour rassurer la



clientèle. En soirée, le nombre de clients augmentant sensiblement, le videur fait donc attention à ne pas laisser entrer les jeunes dont l'apparence laisse supposer qu'ils sont capables de troubler l'ambiance du bar »<sup>409</sup>.

Cependant, même les établissements et les usagers qui correspondent, a priori, au nouveau standing des quartiers rénovés et qui pourraient être qualifiés de « bons clients », branchés, ou même bourgeois peuvent avoir des problèmes avec les riverains ou la municipalité. Ce type d'établissement et de clientèle peut aussi ne pas être mieux toléré, voire exclu à terme, au même titre que les établissements moins « sélects » ou les jeunes les plus bruyants. Quand même les établissements et les usagers qui pourraient correspondre au profil des résidents locaux deviennent la cible des associations de riverains ou parfois des services de la mairie, c'est le signe du refus de ce type de pratiques. Elles sont alors perçues comme déviantes car prédominent les représentations considérant la nuit comme le temps du repos. La vie nocturne et ses adeptes se retrouvent ainsi privés de lieux adéquats ou relégués à l'extérieur de l'hyper-centre.

La concurrence entre les groupes d'individus pour l'appropriation de l'espace et du temps découle de ce processus d'embourgeoisement et entraîne des tensions et des conflits entre ces groupes ou avec les services de la mairie. C'est l'appropriation, et avec elle la confiscation de l'espace, par des classes dominantes qui génère des revendications des classes économiquement inférieures mais bien mieux intégrées que leurs prédécesseurs et plus engagées politiquement. Il y a peu de contestation des habitants les plus précaires qui appartiennent à la classe dominée. Ils sont souvent moins en capacité de se plaindre : ils n'ont pas de réseau influent, ne connaissent pas toujours les codes, et parfois, dans le cas des populations immigrées ne maîtrisent peu ou pas la langue. « *Une situation sous-privilegiée, le poids de la ségrégation et de la discrimination ne conduisent nullement à l'éclatement de conflits sociaux, mais plutôt à des conduites de retrait, de rupture ou de marginalité.* »<sup>410</sup>. Les nouveaux habitants des quartiers réhabilités, quant à

---

<sup>409</sup> C. Deprée, E. Gisquet, Y. Mouhid, D. Desjeux in D. Desjeux, M. Jarvin et S. Taponier.1999. p. 24-25.

<sup>410</sup> Alain Touraine, « Conflits sociaux », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 3 décembre 2014. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/conflits-sociaux/>

eux, ont la capacité de se plaindre et de se faire entendre, et en sont conscients ainsi que l'a démontré M-H. Bacqué (2006).

### **III - Tensions et conflits d'usage**

*« Les conflits se multiplient entre la ville qui dort, qui s'amuse et qui travaille et se cristallisent notamment autour des nuisances sonores, des horaires de fermeture des établissements et des commerces et de la consommation d'alcool dans l'espace public »*

*(L. Gwiazdzinski, 2007, p. 98).*

#### **a) Les raisons des conflits**

Dans cette citation, L. Gwiazdzinski résume bien qui sont les protagonistes et quelles sont les principales raisons, apparentes, de la difficile cohabitation nocturne entre les différents acteurs. Les tensions et conflits qui émergent sont, au fond, liés à la présence de groupes aux intérêts différents, dont les conceptions respectives de la société ne sont pas compatibles, mais qui convoitent les mêmes espaces. C'est l'appropriation par le groupe dominant qui est responsable de ces tensions. J'ai montré que cette confiscation peut être de deux ordres :

- Premièrement, d'un point de vue économique : il y a une appropriation des secteurs concernés par des classes supérieures, aussi bien au niveau résidentiel que dans les usages. Cela implique que les populations les plus précaires ne peuvent plus ni s'y loger ni y être de simples usagers, notamment nocturnes.
- Deuxièmement, d'un point de vue « morale » : on constate une confiscation de la nuit festive qui est mal tolérée par la population de la classe supérieure s'étant appropriée des quartiers pourtant attractifs dans cette temporalité. Ces nouveaux résidents, parfois, portent un jugement d'ordre moral et considèrent les usages nocturnes de leur quartier comme des déviances, à l'exemple de la position de l'association des riverains de Bordeaux. Cette vision moralisatrice des pratiques nocturnes est presque

systématiquement présente dans les travaux des chercheurs travaillant sur la nuit quelle que soit l'époque étudiée<sup>411</sup>.

Ces deux types de confiscation de l'espace et du temps, dus à l'embourgeoisement des usagers mais surtout des habitants, entraînent des tensions et des conflits d'usage. Dans le premier type de situation, ce sont les habitants rejetés qui manifestent leur refus de la gentrification. L'épicentre de cette lutte à Bordeaux est principalement le quartier Saint-Michel, espace convoité et défendu.

Dans le second type de situation, ce sont les riverains qui tentent d'agir sur la vie nocturne, de la mettre en sourdine en quelque sorte. En effet, comme l'affirme L. Gwiazdzinski, les tensions se cristallisent surtout autour du bruit perçu comme une nuisance.

Ces nuisances sonores dans l'espace public sont certainement plus importantes depuis l'interdiction de fumer dans les établissements, plus marquées aussi à l'heure de la fermeture quand les clients « traînent » avant de se disperser. Ces bruits proviennent des voix, elles peuvent aussi provenir de la musique émise par les établissements. Une des raisons des tensions plus grandes à Saint-Pierre par exemple (outre l'embourgeoisement des résidents) est la configuration des lieux déjà évoquée : la piétonisation rend possible l'appropriation des espaces par les terrasses et donc par les usagers (à la différence du cas des ruelles autour de la Victoire précédemment cité). Or, dans ces rues étroites, l'effet de résonance est important, atteignant le seuil de tolérance des riverains. Dans les deux situations présentées, le point commun provoquant la visibilité du conflit et sa médiatisation est le regroupement des plaignants en association ou en comité.

## **b) La lutte contre la gentrification et la revendication du droit à habiter**

La « régénération » du centre-ville bordelais, dont on peut englober les différentes formes sous le terme de gentrification n'est pas, je le redis, spécifique à Bordeaux. Dans les autres villes françaises qui connaissent ce type de mutations, il existe des réactions similaires de la part des habitants. Le comité bordelais qui se nomme « Un centre historique pour tous » à son homologue à Marseille sous une

---

<sup>411</sup> Voir le chapitre 1 et les travaux de J. Verdon sur le Moyen Âge, S. Delattre sur le XIX<sup>e</sup>, J.-M. Deleuil ou L. Gwiazdzinski sur le XX et XXI<sup>e</sup>.

dénomination presque identique : l'association « Un centre-ville pour tous ». À Bordeaux, le principal quartier concerné par les actions de ce comité est celui de Saint-Michel. D'autres associations, moins médiatisées ou moins pérennes que celui-ci, se mobilisent également en organisant des réunions d'information et des manifestations, artistiques notamment, plus ponctuelles. Les actions du collectif Saint-Michel notamment illustre bien les propos de L. Moura :

« Voilà comment, presque à partir de rien, de l'exclusion et de la marginalisation, naît une conscience sociale inattendue et singulière. Une conscience qui voit dans la raison économique l'origine de son propre mal »<sup>412</sup>.



Figure 19. Exemple de tracts et de manifestations organisées par le collectif Saint-Michel

Cette mobilisation citoyenne, soutenue par des élus de l'opposition, n'est pas directement en lien avec la vie nocturne puisque l'objet du comité « Un centre historique pour tous » est de lutter contre la flambée des loyers au cours du processus de gentrification afin de permettre le maintien des habitants (modestes)

<sup>412</sup> L. Moura. 2000. p. 102 (à propos des révoltes).

dans le quartier. C'est sa principale raison d'existence et de son refus du projet comme l'explique sa porte-parole :

« [Le but du comité] : C'est de combattre, c'est d'arrêter, c'est l'annulation du projet, alors on nous dit : « vous y arriverez pas, etc. ». Ca fait rien, on veut pas se coucher nous, on est arrivé à faire beaucoup de choses, on est arrivé à les freiner, on est arrivé à briser leur image, on est arrivé à éviter que deux marocains soient expulsés »<sup>413</sup>.

Cependant, en luttant pour le maintien des populations précaires, ils luttent contre l'ensemble du processus de mutation, et ses conséquences, décrits plus haut (embourgeoisement des résidents, augmentation de l'attractivité et de l'offre diurne et nocturne, élitisation de cette offre, relégation des habitants puis des usagers les moins dotés, refus de l'animation nocturne). Concrètement, malgré la médiatisation et l'implication des membres du comité, leurs actions n'ont pas ou très peu d'impact sur le processus en cours. Les prix de l'immobilier ont fortement augmenté dans le quartier<sup>414</sup> et l'offre commerciale est déjà en train de changer. Ils n'ont également pas de pouvoir sur l'évolution de la vie nocturne. Leur cible principale est InCité, et, à travers elle, la mairie, en raison des objectifs de la SEM et des méthodes employées. Ce qui est surtout remis en cause est la déclaration d'utilité publique (DUP) étendue à un secteur très vaste et autorisant la SEM (dans le cadre de la CPA) à utiliser des outils juridiques extrêmes tels que les expulsions ou les expropriations. L'autre aspect très décrié est celui du catalogage des habitants déjà présenté :

« Nous ce qu'on conteste c'est la déclaration d'utilité publique, il n'y a pas d'utilité publique à faire une ghettoïsation, à mettre les

---

<sup>413</sup> Entretien avec la porte-parole du comité, réalisé en juillet 2010.

<sup>414</sup> En 2014, les prix au m<sup>2</sup> dans l'ancien à Saint-Michel (entre 2700 et 4300 €/m<sup>2</sup>) sont passés légèrement au-dessus de la moyenne de la ville (2500-4000 €/m<sup>2</sup>) et sont proches de ceux pratiqués dans le quartier des Chartrons (3200-4000 €/m<sup>2</sup>) ou de Saint-Pierre (3200-4300 €/m<sup>2</sup>). (Source : chiffres immobiliers des notaires de France, d'après a base Perval). Mode de calcul : une fourchette de prix est affichée : Le prix minimum correspond au 1er quartile du prix du m<sup>2</sup> en appartements et au 1er quartile du prix de vente en maisons et en terrains. Le 1er quartile est le premier niveau de prix obtenu après élimination du quart des ventes correspondant aux prix les plus bas. Le prix maximum correspond au 3ème quartile du prix. Le 3ème quartile du prix est le dernier niveau de prix obtenu après élimination du quart des ventes correspondant aux prix les plus hauts.

gens dehors, on voit pas l'utilité publique là, c'est contraire aux droits. »<sup>415</sup>

Chaque expulsion ou expropriation est source de mobilisation et de médiatisation, mais souvent en vain, InCité se défendant de ne faire qu'appliquer la loi dans le cadre de la DUP. Au quotidien, des pétitions sont distribuées (au marché des Capucins et au cinéma d'art et d'essai Utopia dans le quartier Saint-Pierre).

La réhabilitation de quartiers historiques de Bordeaux ne doit pas entraîner de changements dans la population. Une action de réhabilitation est entreprise par la société d'économie mixte In Cité, exécutrice des projets de la municipalité. Une Déclaration d'Utilité Publique lui donne droit de préemption sur les immeubles choisis. Leurs propriétaires sont astreints à des réparations soumis à des cahiers des charges prohibitifs (sous couvert des injonctions des Bâtiments de France), sinon ils doivent vendre, mais à des prix bien inférieurs à ceux du marché. Quant aux locataires, "relogés" pendant les travaux (mais souvent dans de mauvaises conditions) ils savent qu'ils ne reviendront pas dans leur ancien domicile, les prix étant devenus au-dessus de leurs moyens. Des irrégularités, des actions autoritaires à l'égard des propriétaires ou des locataires les plus faibles ont été signalées, des procès gagnés par les opposants au projet.

Figure 20. Exemple de pétition diffusée par le comité "Un centre historique pour tous"

Le développement économique nocturne de Saint-Michel sera cependant certainement de moindre importance que celui de Saint-Pierre car les principaux commerces potentiellement intéressés pour fonctionner dans cette temporalité sont les établissements de loisirs, c'est-à-dire les bars, les restaurants ou les discothèques. Or, un permis d'exploitation et une licence adaptée sont obligatoires pour ouvrir un établissement de type débit de boisson ou restaurant. Mais la création d'une grande licence (licence IV), nécessaire pour vendre tous les types d'alcool, n'est plus possible, il faut désormais en racheter une en cours et l'utiliser dans la même commune (ou le même département si le préfet autorise le transfert)<sup>416</sup>. En conséquence, il n'est pas si évident d'ouvrir de nouveaux

---

<sup>415</sup> Entretien avec la porte-parole du comité, réalisé en juillet 2010.

<sup>416</sup> <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22379.xhtml>

établissements de ce type et en particulier des bars « classiques » qui vendraient des alcools forts et ne proposeraient pas de restauration.

Cette loi explique en partie la multiplication des établissements de type bar à vin, car ils ne nécessitent pas de posséder cette licence mais peuvent se contenter de la « petite licence restaurant » qui est plus accessible et autorise de vendre des alcools « légers » (vin, cidre, bières) à condition de servir l'alcool en accompagnement d'une restauration. C'est aussi pour cela que la plupart de ces établissements proposent des assiettes de charcuterie ou de fromage. La législation est d'une certaine façon en partie responsable de la mode des tapas.

Il est possible pour des investisseurs de reprendre un établissement existant qui possède une licence et d'en changer le style ou l'offre en restant dans ce qu'autorise la licence attachée à l'établissement. Néanmoins, la plupart des cafés ou restaurants de Saint-Michel ne possèdent pas cette licence car très peu vendent de l'alcool en raison de l'importance de la population musulmane résidente et usagère de ces commerces. Le fait qu'il n'y ait pas tant de reprises possibles est à la fois ainsi dû aux contextes local (la spécificité culturelle du quartier) et national (la législation française concernant la licence IV).

Un autre arrêté (d'application locale) risque d'empêcher ce type de développement. Il s'agit de l'interdiction d'ouvrir un débit de boisson à moins de 100 m de certains établissements (religieux, scolaires) ou d'un autre débit de boisson. Or, avec l'église sur la place, deux écoles à proximité, et les établissements de ce type déjà existants, il ne pourra pas y avoir la même densité d'établissements qu'à Saint-Pierre. De plus, le secteur ne sera pas totalement piéton comme c'est le cas à Saint-Pierre, réduisant la possibilité d'y installer des terrasses notamment et limitant la présence d'usagers du fait de l'attrait qu'elles suscitent. Enfin, cela ne serait pas cohérent avec la politique municipale relative à la nuit<sup>417</sup> puisque les élus ne semblent pas vouloir exploiter le potentiel nocturne de la cité, en tout cas un certain type de potentiel. Ils ont en revanche « tiré des leçons » de l'attractivité nocturne des secteurs rénovés car ils limitent désormais les événements qui ne sont pas organisés ou commandés par les services municipaux afin de mieux en

---

<sup>417</sup> Comme l'indique ce décret des « 100 mètres » et les autres en rapport avec la vente et consommation d'alcool sur lesquels je reviendrai au chapitre suivant.

assurer le contrôle. C'est notamment le cas des concerts en plein air qui ne sont plus autorisés place Fernand-Lafargue sauf pour la fête de la musique, laquelle a perdu en spontanéité (si l'on admet qu'une fête instaurée et institutionnalisée par l'État puisse être spontanée), depuis que le service culturel de la mairie gère une quinzaine de scènes, dont la qualité de la programmation musicale n'est pas remise en cause ici.

Même si Saint-Michel suit la voie de Saint-Pierre dans le processus de gentrification avec un remplacement des habitants et une attractivité forte pour des usagers extérieurs des classes supérieures, ce développement et cette attractivité concerneront principalement le logement et l'offre diurne. De ce fait, les conflits liés au développement de l'offre de loisir nocturne tels qu'ils existent à Saint-Pierre seront certainement beaucoup plus limités à Saint-Michel qui cristallise pour l'instant la crainte de la gentrification.

### **c) Le partage conflictuel d'un espace-temps**

L'objectif des rénovations est de revitaliser les secteurs concernés, de les rendre attrayants et d'y développer le tissu économique. C'est chose faite. Cependant, ce développement et cette attractivité ne s'arrêtent pas quand la nuit tombe. En effet, une des conséquences impensées des rénovations et de la revitalisation recherchée est une forte attractivité nocturne, principalement du jeudi au samedi soir et souvent jusqu'à deux heures du matin, heure de fermeture des bars à Bordeaux. Les principaux secteurs concernés sont le quartier Saint-Pierre ainsi que les places Fernand-Lafargue et du Palais, situées à proximité de ce quartier. Le revers de ce potentiel économique et de loisirs est qu'il induit la présence de centaines, voire de milliers de personnes dans les établissements et dans l'espace public, présence inévitablement bruyante. Ces pratiques festives nocturnes, dont l'importance est relativement récente dans ces espaces, ne sont pas toujours bien acceptées en particulier par le voisinage direct. Comme le résume Luc Gwiazdzinski : « *Dans de nombreuses villes, les conflits se multiplient entre les individus, groupes, territoires ou quartiers de la ville qui ne vivent plus au même rythme* »<sup>418</sup>.

---

<sup>418</sup> L. Gwiazdzinski, 2002, p. 14.



Des tensions et des conflits apparaissent quand il y a des nuisances perçues, qu'elles soient avérées ou ressenties. La frontière entre ces deux situations n'est pas évidente et peu satisfaisante car c'est avant tout une question de normes et de valeurs qui dépendent des cultures et des individus. Dans l'espace-temps étudié ici, c'est principalement le bruit qui est ressenti comme une nuisance pour les riverains et qui est source de tensions et de conflits. Différentes études de l'INSEE sur l'environnement<sup>419</sup> ou la qualité de vie<sup>420</sup>, montrent que le bruit est souvent la première préoccupation des ménages interrogés, devant la pollution de l'air. Même à la campagne, les bruits inhérents au monde rural comme le chant du coq deviennent sources de conflits conduisant au tribunal. Récemment encore, la future extension prévue du trafic de l'aéroport de Toulouse<sup>421</sup> a réveillé la colère des riverains (également regroupés en association) qui ont pu l'exprimer dans les médias, y compris au journal de 20h<sup>422</sup>. Pascal Amphoux définit ainsi le milieu sonore :

« Par définition, le milieu sonore désigne l'ensemble des relations fusionnelles, naturelles et vivantes qu'entretient un acteur social avec le Monde sonore. En d'autres termes, le milieu sonore est l'expression du Monde sonore à travers des pratiques, des usages ou des coutumes habitantes, lorsque s'y exerce "l'ouïe", c'est-à-dire cette écoute flottante, ordinaire, en acte - qui est dépourvue d'intentionnalité particulière mais à laquelle personne ne peut échapper. L'"objet" de cette ouïe, c'est alors le confort sonore de l'usager, individuel ou collectif.»<sup>423</sup>.

Il existe diverses législations, locales ou nationales, qui réglementent les émissions sonores en tout genre. L'État français, suite à une obligation de la commission européenne, a ainsi émis en 2006 une directive sur le bruit dans l'environnement obligeant les collectivités dont dépendent des agglomérations importantes ou un trafic (routier, autoroutier ou aérien) d'une certaine ampleur, à réaliser des plans

---

<sup>419</sup> Enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable "Vie de quartier", avril-juin 2001, INSEE.

<sup>420</sup> Enquête sur la qualité de la vie, INSEE, 2011.

<sup>421</sup> Suite à la cessation de la moitié de son capital à un consortium chinois.

<sup>422</sup> Voir La dépêche du 14/03/15 et le 20h de France 2 du 12/03/15.

<sup>423</sup> P. Amphoux. 1992. p. 4.

de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) et des cartes du bruit. Ces cartes permettent d'avoir une vision relativement objective de ce type de bruit mais elles ne tiennent pas compte des bruits de voisinage, qui sont bien plus subjectifs dans leur appréciation, et qui font pourtant l'objet de plusieurs lois.

Bien avant cette injonction de l'Europe la France s'est dotée d'un centre d'information et de documentation sur le bruit. Le CIDB a été créé dès 1978 sous l'impulsion du ministère chargé de l'environnement, signe que ce sujet est devenu depuis plus de 30 ans une préoccupation du gouvernement et de société qui conduit à la prise de mesures visant à réduire les bruits, surtout de la ville, considérés comme des nuisances (normes pour l'amélioration de l'acoustique des logements, murs anti-bruit afin de réduire l'impact de la gêne occasionnée par les véhicules, etc.).

### Bruits de voisinage : la réglementation

#### Le code de la santé publique

Par un décret en date du 31 août 2006, des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit ont été introduites dans le code de la santé publique.

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Telle est la teneur de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique. L'un des trois critères précisés par cet article suffit à constituer un trouble de voisinage, qu'elles qu'en soient les circonstances, même si l'immeuble est mal isolé ou qu'il n'y a pas de faute avérée et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien). De plus, le constat par les agents assermentés de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique : une constatation auditive suffit. Toutefois, pour déterminer s'il y a trouble de voisinage ou non, les agents assermentés basent généralement leur appréciation sur la notion d'inconvénient anormal de voisinage.

Concernant le volet des sanctions, l'article R. 1337-7 précise quant à lui que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (montant maximal : 450 €).

Est également prévue une peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction (article R. 1337-8). Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, une telle infraction, est puni de la même peine (article R. 1337-9). Des sanctions sont également prévues pour les personnes morales (article R. 1337-10).

Figure 21. Réglementation en matière de bruits de voisinage (source : CIDB)

Si les individus sont moins tolérants au bruit et la législation plus exigeante à notre époque et dans notre société, les milieux sonores sont très variés et leurs perceptions bien sûr subjectives. Les ambiances sonores varient dans le temps et l'espace : au cours des siècles, des saisons, des jours (et des nuits), mais aussi selon les continents, entre la ville et la campagne, selon les quartiers voire même les rues.

« Le bruit et les bruits de la ville sont liés à sa morphologie, son urbanisme, son architecture. Les sons de la ville ne sauraient être

les mêmes à Tokyo, à Londres, à Kinshasa, au Caire, à Rome ou à Anvers. Les types d'économie, les comportements sociaux, la pénétration de la technologie, la densité de la population, etc. induisent des variations qui font que chacune de ces villes possède une identité sonore qui lui est propre. Comment ne pas imaginer des différences culturelles sur le sujet ? La législation sur le bruit témoigne bien de cette disparité des rapports à l'espace sonore. Les chiens apparaissent par exemple comme une nuisance particulière pour les pays du Nord. En revanche en Amérique latine, seules les radios et les hauts parleurs sont, dans la plupart des villes, visés par la législation ; celle-ci cherche généralement à en réduire l'usage parmi les marchands et les entreprises installés en plein air. Alors que la Suisse préserve systématiquement dans sa réglementation la tranquillité du dimanche, ce n'est pas du tout le cas dans les pays chrétiens (San Salvador par exemple) où les haut-parleurs sont autorisés à l'occasion des fêtes religieuses du lundi au samedi (12 à 22 heures), les dimanches et jours de fête (8 heures-22 heures), les 24 et 31 décembre de 8 heures à 5 heures du matin... »<sup>424</sup>.

Cette subjectivité qui induit des degrés de tolérance divers à l'égard du bruit est aussi liée aux représentations ou aux attentes des individus en termes de milieu sonore en fonction des contextes, de lieux et d'heures notamment. Frédéric Roulier ajoute ainsi : « *Le contexte de l'individu est à ce titre déterminant. Nous savons que la situation personnelle de l'individu ou la représentation mentale de la source sonore jouent un rôle.* »<sup>425</sup>. Ces éléments de contexte appliqués au cas étudié sont sources d'information et de compréhension sur l'origine des conflits.

Je montrerai plus loin que la fête est l'une des premières représentations associées à la nuit dans l'enquête menée auprès de la population bordelaise, à part égale avec l'obscurité (29 %). Le troisième champ lexical donné est celui du calme/du repos (22,5 %). Le fait qu'une part importante de la population associe la nuit au

---

<sup>424</sup> Idem.

<sup>425</sup> F. Roulier. 1999.

calme, à un milieu sonore propice au repos, est un indice expliquant les tensions liées au bruit, perçu comme une nuisance dans les espaces rénovés où la vie nocturne festive a explosé ces dernières années. Que la source sonore de ces nuisances soit liée à ces pratiques festives (aux bars, à l'alcool et à leurs usagers), parfois considérées comme déviantes ou excessives, participe à construire l'intolérance des riverains excédés. À l'image du président de l'association des riverains et résidents de Bordeaux s'insurgeant de l'élargissement des horaires d'ouverture des discothèques et de la possibilité de consommer de l'alcool et de danser toute la nuit et appelant les autorités à une législation moins permissive et à des contrôles plus stricts. S'il est particulièrement impliqué dans la vie bordelaise et celle de Saint-Pierre notamment où il réside, il semble également se sentir investi d'une mission de santé et de sécurité publiques au plan national tel que le montre ce courrier adressé « aux élus » :

« Madame la Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, Monsieur le Préfet de Région, Mesdames et Messieurs les députés, Messieurs les Maires de la CUB, Mesdames et Messieurs les Élus,

(...) Il convient que la délivrance d'alcool et la diffusion de musique amplifiée soient interdites dans les bars de leur ouverture à 9 heures du matin. On éviterait ainsi que dans certains départements où les discothèques ferment à 4 heures ou 5 h du matin, que les clients se rendent dans des bars à 4 ou 5 pour continuer à consommer de l'alcool et à danser »<sup>426</sup>.

J.-M. Deleuil note bien que ce n'est pas tant le bruit qui dérange mais le bruit lié à l'animation nocturne. Il met ainsi en opposition deux témoignages qu'il a recueilli à Lyon, le premier d'un patron d'établissement constatant que vingt ans auparavant il y avait du bruit toute la nuit en raison du marché-gare et des camionneurs et celui d'une résidente à qui il fait répondre : « *C'était le bruit du travail, et non de*

---

<sup>426</sup> Lettre du 24/06/12. <http://bordeaux33.blogs.sudouest.fr/archive/2012/06/26/lettre-ouverte-aux-elus-de-droite-et-de-gauche-de-gauche-et.html>

*l'amusement, le ronron d'une activité traditionnelle.*»<sup>427</sup>. Cette différence de tolérance entre bruit du travail et bruit des loisirs montre bien le jugement négatif imputé à ces pratiques festives en comparaison du travail qui se voit attribuer une valeur positive, ce qui rend plus tolérables les bruits liés à ces activités pour cette enquêtée comme pour beaucoup de résidents.

Lors d'un entretien, initialement mené à propos du comité « Un centre historique pour tous » dont elle est membre, une habitante du quartier Saint-Pierre qui ne fait pas partie de l'association des riverains, me parle de la vie nocturne qu'elle entend et voit depuis ses fenêtres :

« Oh, sur la nuit on va vous en dire, je vous invite à passer une nuit ici, non mais vraiment ici chez moi, pour que vous vous rendiez compte. En fait il faut savoir que dimanche, lundi, c'est en principe calme, mardi aussi mais vers mercredi, jeudi, vendredi, ça commence vers 22h et ça finit à 7h du matin. Le plus chaud étant quand même vers 6-7h du matin, quand je dis le plus chaud, c'est craignos, c'est vraiment la police, c'est des choses graves quoi. (...). Il y a une imprégnation alcoolique maximum et il y a des affrontements, il y a des règlements de compte, j'ai appelé la police un nombre incalculable de fois (...) mais ils ne viennent pas. Ils s'en foutent complètement, bien sûr. Ils s'en foutent. ».

Ces propos confirment l'irrégularité des nuisances sonores, qui varient selon les jours de la semaine pour être plus gênantes le week-end ; et selon les heures de la nuit, pour être, selon l'appréciation de cette habitante, surtout dérangeantes finalement le matin et non la nuit. Cette irrégularité des nuisances est tout simplement due au rythme des activités et de la fréquentation nocturne, à savoir l'alternance semaine/week-end. Cette alternance est mise en avant aussi bien par ceux qui se plaignent des nuits bruyantes, comme cette résidente, que par ceux regrettant le manque de possibilités de sortie la première moitié de la semaine, tendance surtout présentes chez les jeunes enquêtés et principalement les étudiants. J.-M. Deleuil relevait les mêmes propos il y a vingt ans à Lyon: « *Lundi,*

---

<sup>427</sup> J.-M. Deleuil, 1994, p. 63.

*mardi, mercredi, c'est le désert, jeudi ça commence, vendredi et samedi, c'est plein.* »<sup>428</sup>.

Un autre élément non négligeable ressort de l'entretien mené avec cette résidente, comme de celui du président de l'association de riverains et même de noctambules, il s'agit du ressenti, semble-t-il partagé, d'une police et d'autorités politiques absentes. Pour le président de l'association: « *La police et la mairie ne font rien* ». L'association qu'il représente insiste sur le respect de la législation et réclame un encadrement plus grand des établissements et des usagers :

« L'association demande que les établissements respectent le cadre juridique : c'est-à-dire l'isolation phonique et de faire la police devant l'établissement pour empêcher les clients, les fumeurs notamment, de faire du bruit. [...]. Les terrasses doivent respecter un espace dédié aux piétons. Les habitants n'ont pas à subir le bruit ou les déchets comme les mégots. »<sup>429</sup>.

Ce témoignage soulève, en outre, différents aspects qui posent problème aux yeux des riverains et des autorités et qui cristallisent les conflits. C'est celui des terrasses accusées d'empiéter sur l'espace piéton, ce qui est effectivement souvent le cas, car il peut s'avérer difficile de se déplacer dans certaines rues de Saint-Pierre les soirs de week-end entre 21h et minuit. Cet argument sert en fait surtout à alimenter les griefs contre ces terrasses (et les gérants des établissements). En effet, l'association et les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur une loi, ce qui renforce leur sentiment de légitimité, laquelle oblige à laisser le passage, notamment pour les véhicules de secours. Concrètement dans ces ruelles, quand il y a beaucoup de monde, les « ralentissements » piétons ne sont pas si gênants. Ils se font sur quelques dizaines de mètres tout au plus et le temps de déplacement peut être un peu allongé, mais il est toujours possible de prendre un autre chemin pour l'utilisateur pressé. Ces terrasses sont en fait visées car elles sont le reflet de la vie nocturne, sa matérialisation et sa réalité. C'est d'elles que provient une partie du bruit car elles permettent aux clients des établissements de « s'installer » dans

---

<sup>428</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p. 73, Entretien d'un restaurateur.

<sup>429</sup> Entretien avec le président de l'association des résidents et riverains (mars 2010).

l'espace public, privatisé en l'occurrence. Attaquer les terrasses, c'est bien sûr tenter d'affaiblir économiquement les établissements.

Le président de l'association des riverains fait également référence aux déchets parmi les nuisances liées aux activités nocturnes. Il n'est pas le seul interviewé à évoquer ce problème. En fait, chaque type de pratique nocturne se déroulant dans l'espace public y laisse ses marques. Ce sont les mégots des fumeurs devant les établissements depuis l'interdiction de fumer à l'intérieur<sup>430</sup>, les bouteilles des jeunes venant consommer au miroir d'eau<sup>431</sup>, des mouchoirs et des préservatifs usagés à proximité des lieux de travail des prostitué(e)s et des seringues dans les lieux plus à l'écart des regards<sup>432</sup>. Ces déchets sont caractéristiques d'une image presque caricaturale des pratiques nocturnes qui semblent emprunte d'un jugement d'ordre moral : les noctambules fument, boivent de l'alcool, « baisent » et se droguent !

Les habitants des quartiers rénovés, au fil du processus, sont plus âgés, plus riches et aspirent au calme. Et s'ils apprécient d'avoir une vie de quartier, de « village » avec notamment des cafés et des restaurants, certains ont du mal à accepter que ces commerces soient ouverts quand ils dorment ou qu'ils reçoivent une clientèle bruyante ou considérée comme telle. Au-delà de la fréquentation des lieux privés, c'est principalement l'usage des espaces publics qui pose problème. Que ce soit quand celui-ci est privatisé par les terrasses, ou approprié, comme les bancs, les trottoirs, les pas de porte, etc. ou simplement le fait de circuler d'un lieu à un autre ou encore « l'errance pour rien » comme la nomme T. Paquot<sup>433</sup>.

Tant que l'offre de loisirs nocturnes est diversifiée et que des établissements restent abordables et attractifs au sein de ces secteurs rénovés, il peut y avoir un décalage en termes de pratiques et de représentations de la nuit entre les usagers et les riverains. Ce type d'offre attire des populations, surtout jeunes, n'ayant pas forcément les mêmes pratiques festives que les résidents : ils sortent plus tard, sont plus « bruyants », et n'ont pas les mêmes codes de pratique et d'appropriation des espaces publics et privés ouverts au public. Chacune des parties n'a pas la

---

<sup>430</sup> Ex. cité par l'association de riverains.

<sup>431</sup> Ex. cité à plusieurs reprises (service de nettoyage, police et riverains).

<sup>432</sup> Ex. cité par un policier.

<sup>433</sup> T. Paquot. 2006. p. 90.



même conception de ce qui est légitime dans l'espace public nocturne, dans son espace public. Ces représentations ne sont d'ailleurs pas figées, ni dans l'espace, ni dans le temps. Yves Bonny a montré que les pratiques festives étudiantes et ses débordements inhérents étaient plutôt bien tolérées jusqu'au milieu des années 1990, notamment par les pouvoirs publics. Il précise que « *ce n'est que très récemment qu'elles ont basculé dans la catégorie des pratiques problématiques et fait l'objet d'une mise sur agenda politique (...)* »<sup>434</sup>. Plus précisément cette « mise à l'agenda » est intervenue dans le courant des années 2000, à Rennes comme à Bordeaux. L'approche d'Y. Bonny est enrichissante ici car il s'est intéressé aux marquages légitimes et indésirables de l'espace public dans le cadre des pratiques festives des jeunes. Il ressort de son étude que la visibilité des usages et des usagers dans l'espace public, aussi bien de jour que de nuit, est légitimée quand elle est en accord avec l'imaginaire socio-spatial associée à ces espaces-temps (Y. Bonny, 2010).

Le « problème » posé par ces jeunes, est qu'ils ne se contentent pas de rester sagement à l'intérieur des établissements mais que souvent ils « utilisent » l'espace public, déambulent, s'assoient sur les marches des immeubles et les devantures des magasins, sortent des établissements pour fumer, discuter et sont parfois longs à se « disperser » après la fermeture des établissements, surtout si le dernier tram est déjà passé.

« Ce qui pose problème pour certains acteurs se constitue négativement en référence à un certain imaginaire sociospatial de l'ordre urbain, soit en l'occurrence des modes d'occupation et d'usages jugés légitimes des espaces publics urbains. Les critères d'appréciation renvoient toujours à des normes, de ce qui constitue du « bruit » ou une conduite d'« excès », de ce qui fait " propre " ou " sale " (Clavel, 1991), " beau " ou " laid ", " approprié ", " gênant " ou " menaçant ", etc. »<sup>435</sup>.

Plus la nuit avance, plus le taux d'alcoolémie des noctambules risque d'être élevé ; tout comme le niveau sonore qui lui, pourtant, suit une courbe de tolérance inverse

---

<sup>434</sup> Y. Bonny. 2010. p. 82.

<sup>435</sup> Y. Bonny. Op cit. p. 81.

plus l'heure est tardive. Ces « jeunes » n'ont aucunement ou rarement l'intention de « *faire chier les bourgeois* » pour reprendre l'expression citée par Y. Bonny à propos des jeunes étudiants rennais qui, en 2006, avaient décidé « *d'organiser un charivari le jeudi soir avec force casseroles et autres effets sonores (...)* »<sup>436</sup> pour manifester bruyamment la légitimité des pratiques festives juvéniles dans l'espace public. Il n'y a pas vraiment d'appropriation contestataire de l'espace nocturne à Bordeaux, ni ailleurs, la plupart du temps. La dimension politique est rarement associée aux pratiques (nocturnes) des sortants qui n'ont pas forcément conscience de déranger. Souvent, ainsi que je l'ai développé plus haut, ils sont juste jeunes, parfois ivres, plein de fougue et d'envie de vivre et de profiter, se sentent invincibles et profitent de la nuit pour faire exploser l'insouciance qui leur reste mais qu'ils doivent « canaliser », oublier la journée. C'est un moment où ils ne sont plus sous le contrôle des parents, des professeurs et en profitent : « *Tous les jeunes aspirent à vivre la nuit, à échapper à l'ordre social établi, à goûter à la dimension mystique de l'obscurité.* »<sup>437</sup>.

La jeunesse actuelle n'est pas plus « dépravée » que ne l'étaient leurs aînés qui et pouvaient aussi parfois véhiculer une image de « débauche » pour les générations plus âgées : J.-M. Deleuil aborde les ressentiments à l'égard des pratiques de cette population il y a plus de vingt ans, S. Delattre il y a plus de cent ans et A. Mouchtouris remonte même à l'antiquité et au Moyen Âge pour illustrer que le « *phénomène des jeunes de la nuit* »<sup>438</sup> n'est en rien nouveau, elle précise que les écrits d'alors faisaient déjà référence au tapage nocturne des jeunes. Des siècles de littératures montrent ainsi les débordements nocturnes des jeunes, plus ou moins bien tolérés selon les lieux, les époques et les individus. À Bordeaux, la prise en compte politique de cette question depuis une dizaine d'années semble indiquer une moins grande tolérance vis-à-vis de ces pratiques. Ce positionnement est indéniablement à lier avec les mutations de la ville et l'imaginaire socio-spatial qui sous-tend le projet urbain.

Les transformations de la ville et les pratiques qui s'y déroulent et auxquelles sont parfois associées des jugements de valeurs peuvent entraîner des tensions, voire

---

<sup>436</sup> Ibid. p. 85.

<sup>437</sup> A. Mouchtouris, 2003, p. 55.

<sup>438</sup> Ibid. p. 19.

des conflits, entre les différents acteurs parmi lesquels la municipalité est à la fois juge et partie.

#### **d) Gestion et issue des conflits**

Dans le premier type de conflit, pour l'accès au centre, les protagonistes sont les contestataires d'un côté, principalement regroupés au sein du comité « Un centre historique pour tous » et l'État et ses représentants de l'autre. Il existe bien des réunions de concertation pour impliquer les riverains et prévenir des conflits mais ce ne sont pas les populations les plus exclues qui y participent. Si ces dernières sont au centre des revendications, ce sont rarement elles qui s'impliquent pour défendre leurs droits. Les actions qui vont en ce sens ne sont guère violentes : pétitions, tracts, manifestations, médiatisation et quand le conflit va plus loin, c'est le tribunal qui intervient pour régler une accusation de diffamation (comme entre la présidente du comité et l'ancien directeur de la SEM InCité), statuer sur une expulsion ou fixer le prix de vente en cas de préemption ou d'expropriation. Il y a bien entre les parties un consensus de façade réprouvant les conséquences négatives de la gentrification, et en particulier la hausse du foncier et l'exclusion, mais au final, c'est un peu David contre Goliath, seulement, ici, Goliath sort pour l'instant vainqueur. Le combat est très mal engagé et semble perdu d'avance pour les opposants au projet. Cependant, une montée en puissance de la société civile n'est pas totalement à exclure et peut faire basculer certains projets comme on a pu le voir ces dernières années notamment dans le cadre de controverses environnementales.

Dans le second type de conflit qui concerne plus spécifiquement la vie nocturne, les acteurs sont les riverains, les établissements de loisirs et la municipalité. Les noctambules eux-mêmes, s'ils peuvent être ponctuellement pris à partie directement, ne s'impliquent pas pour revendiquer un droit à la ville la nuit comme ce put être le cas à Rennes en 2006. La police et la municipalité font office de tampon entre les plaintes des riverains et les gérants d'établissement. La mairie est en charge de gérer ces conflits car c'est son rôle mais aussi car elle a sa part de responsabilité dans ces situations conflictuelles, en étant à l'origine du projet de revitalisation qui a favorisé le développement de l'attractivité et l'embourgeoisement. Cette posture est délicate car les élus doivent répondre aux attentes des concitoyens quelles que soient leurs positions : ils doivent offrir une

vie et une ville nocturnes pour les habitants et les touristes car il ne faut pas oublier que Bordeaux fait partie d'une importante agglomération étudiante très attractive en termes de fréquentation touristique ; ils doivent donc permettre le développement d'une offre qui répond aux attentes d'usagers nocturnes et ainsi satisfaire également aux entrepreneurs. Enfin, ils doivent en outre satisfaire les résidents, qui, dans le cas des secteurs conflictuels, ont des attentes opposées et souhaitent que la nuit soit le temps du repos.

Ces trois catégories d'acteurs sont importantes pas seulement d'un point de vue électoraliste ou économique, mais car elles devraient, dans l'idéal, essayer d'interagir sans heurts pour arriver au « bien vivre ensemble » en ville. Permettre de trouver un équilibre entre les desiderata de chacun est du ressort de la municipalité il existe aussi l'intérêt général. Cette tâche n'est pas aisée car cela implique à chacune des parties, y compris cette dernière, de faire des compromis. L'exemple des terrasses<sup>439</sup> semble illustrer cette volonté de la mairie de satisfaire le plus grand nombre : usagers et commerçants souhaitent plus de terrasses le soir alors que les résidents en veulent moins, la mairie donne des autorisations à certains établissements pour satisfaire les deux premières catégories, mais pas à tous pour aller dans le sens des résidents. Au final, personne n'est satisfait : les clients car il est souvent difficile de trouver une place en terrasse, les gérants qui n'ont pas eu d'autorisation et se sentent lésés et les riverains car elles sont toujours trop nombreuses à leur goût.

Au-delà de cette tentative de satisfaire tous les protagonistes au cas par cas, la position de la municipalité en matière de vie nocturne paraît s'approcher de celle de l'association des riverains, bien que son président semble penser le contraire. Elle est en effet très stricte sur la législation à en croire le nombre croissant, depuis plusieurs mois déjà, de contraventions ou de fermetures administratives qu'ont connues différents établissements. Ainsi, encore récemment et suite à des plaintes – médiatisées – de riverains à propos du cours de l'Yser qui donne sur les Capucins, les autorités sont intervenues pour sanctionner cinq établissements. Durant l'été 2014, c'est l'I-Boat, discothèque-péniche des bassins à flot, qui a été fermée, non pour tapage nocturne comme c'est souvent le cas mais suite à une

---

<sup>439</sup> Voir chapitre 3.

affaire de drogue ; et, durant plusieurs mois cette même année, la presse a relayé l'affaire du Bootleg, café-concert du quartier de l'hôtel de ville qui ne répondait pas aux normes en matière d'isolation sonore.

« Une pétition a filé en mairie, laquelle va devoir aussi s'expliquer devant le tribunal administratif. Depuis, c'est-à-dire vendredi dernier, cinq arrêtés municipaux ont été signés par Alain Juppé, visant cinq établissements nocturnes du secteur. Ils concernent l'application d'une restriction d'horaires, à savoir l'obligation de fermeture à 19 heures le soir et non à 2 heures du matin et ce, pendant 15 à 30 jours. Un début. »<sup>440</sup>

Lorsque la police et la mairie interviennent et en arrivent à ces extrémités-là, c'est souvent suite à des plaintes, pour tapage nocturne en particulier puisque ce délit existe et peut être invoqué par les riverains qui ne tolèrent pas le bruit généré par les activités nocturnes<sup>441</sup>. Ils se sentent ainsi légitimés par la loi. Je reviendrai plus loin sur le fait que, bien souvent, les actions de la municipalité pour encadrer et réglementer la vie nocturne sont des réponses à une situation ou à un événement plus qu'une réelle politique.

Du fait du profil (différent) des usagers nocturnes et des résidents, il peut y avoir un décalage entre les habitants et les sortants des quartiers nouvellement rénovés et même de ceux ne l'étant pas encore mais faisant partie du PNRQAD, comme le cours de l'Yser. À terme, si une trop grande relégation s'opère et que l'essentiel de la population qui habite et fréquente un quartier s'embourgeoise, la vie nocturne risque de disparaître. Les quartiers les plus bourgeois ne sont pas ceux où l'animation nocturne est la plus développée car cette offre ne correspond pas ou plus à l'image des lieux et à ce qu'attend la population considérée comme légitime. En effet, la fête comme elle peut exister dans une ville étudiante telle que Bordeaux, peut être synonyme d'excès voire de débauche et être rejetée par une partie de la population, qui bien que moins nombreuse est plus influente, dominante.

---

<sup>440</sup> Sud-Ouest, 18/11/2014.

<sup>441</sup> Pour la réglementation relatif au tapage nocturne, voir là : <http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/bruits-de-voisinage/reglementation/tapage-nocturne.html>

Pour l'instant, l'attrait pour Bordeaux ne cesse de croître aussi bien pour de nouveaux résidents que pour les touristes. De ce fait, le développement d'activités nocturnes dans le centre-ville correspond à une demande importante des usagers. Toutefois, ce type d'activité et, de manière plus générale, la présence d'usagers dans l'espace public, la nuit, sont mal tolérés par une part également importante des résidents. Cela entraîne des conflits dans lesquels les prises de position de la municipalité semblent plutôt aller dans le sens des riverains. Cette intolérance risque donc de limiter fortement l'offre nocturne, notamment dans l'hyper-centre. Pourtant cette réponse politique risque d'avoir des répercussions économiques allant à l'encontre des ambitions d'un quartier à vocation touristique. Cet avenir possible est compatible si l'objectif est de cibler une élite touristique assez âgée pour ne pas rechercher l'animation nocturne ou qui se contente de l'événementiel, et de se passer des *city-breakers*<sup>442</sup>.

Cette offre événementielle réservée plutôt aux élites existe déjà, c'est notamment le cas de certaines manifestations d'envergure comme la fête du vin dont il a déjà été question. Cette politique, si elle est accentuée, risque de réduire davantage la diversité de la ville en excluant les populations les moins désirables de jour comme de nuit, en tant que résidents ou qu'usagers. Même s'il est très peu probable que la vie nocturne disparaisse totalement, elle peut devenir tellement encadrée, limitée en termes d'horaire ou de tolérance, qu'elle n'aura plus rien de festif au sens donné par C. Bernié-Boissard :

« le trait caractéristique de la fête dans la société, selon Émile Durkheim, est d'être un rassemblement de masse, générateur d'exaltation, plein de cris, de chants, de danses, de tumulte et d'ivresse...c'est le temps de l'ilinx, du vertige. Pour sa part, Freud reconnaît à la fête un rôle libérateur, qui renverse les interdit, abat les barrières sociales, manifeste un désordre, exprime une fusion fraternelle.»<sup>443</sup>.

Au final, une vision négative et alarmante des noctambules et de leurs pratiques risque de « tuer » la vie nocturne ordinaire, car elle est encore, pour beaucoup

---

<sup>442</sup> Touristes urbains adeptes des courts séjours. Cette idée sera développée dans le chapitre 6.

<sup>443</sup> C. Bernié-Boissard, 2008, p. 99.

d'individus et d'élus une frontière mentale, un espace-temps qui n'est pas censé être synonyme de fête bruyante et visible. Cette issue ne semble alarmer que ponctuellement et isolément les usagers et les établissements concernés car ils sont faiblement impliqués à Bordeaux, à l'inverse des riverains dont l'association et les réseaux politiques et médiatiques sont une force. Les noctambules bordelais et les gérants d'établissements ne sont pas fédérés de manière à s'opposer à l'évolution en cours, comme l'ont fait récemment les bars lillois en menant une action collective pour montrer l'impact qu'aurait leur fermeture (en éteignant leurs enseignes). Ainsi seuls trois établissements bordelais adhèrent au collectif « culture bar-bars » dont le but est de défendre les intérêts de leur activité (contre près de quarante à Toulouse ou trente à Lille par exemple) Cet impact des mutations urbaines sur la géographie de la nuit entraîne peu de revendications car, si nombre des enquêtés, très jeunes dans l'ensemble, regrettent le manque d'opportunité et les freins à leurs désirs nocturnes, et si les plus anciens sont nostalgiques de certains lieux « mythiques » comme le Jimmy<sup>444</sup> ou la Lune dans le caniveau<sup>445</sup>, la majorité des habitants se satisfait ou se contente de la situation.

Cette frontière mentale a pour conséquence de faire de la nuit bordelaise une frontière physique, c'est-à-dire une nuit où les possibilités d'accès sont limitées (transports et offres réduites, réglementation et contrôles accrus) pour le plus grand nombre.

---

<sup>444</sup> Bar-concert (1961-2000) barrière d'Ornano.

<sup>445</sup> Bar-concert-boîte place des Capucins, fermé vers 2005.





**-- 3EME PARTIE --**

**REPRESENTATIONS ET PRATIQUES NOCTURNES A**

**BORDEAUX : DU SENTIMENT D'INSECURITE A**

**L'ATTRACTIVITE**

Les mutations, que l'on peut considérer comme récentes, sont ainsi à l'origine d'une attractivité et d'une affluence nouvelle, aussi bien diurne que nocturne. Cet attrait est en grande partie lié à l'image renvoyée par la ville et perçue par les citadins. Dans la partie précédente, je me suis surtout attachée à présenter ces mutations en faisant des va et vient entre jour et nuit, certains aspects touchant indistinctement la temporalité complète de la journée, d'autres étant plus spécifiques (les conflits d'usages par exemple).

Cette troisième et dernière partie est plus spécifiquement dédiée à la nuit bordelaise et aux individus qui la vivent (la pratiquent) et à l'institution qui la régule. Elle est également composée de deux chapitres.

Le premier (le chapitre 5) fera écho à l'état de l'art sur la nuit développé dans le chapitre premier en montrant que cette temporalité est à l'origine de craintes, fondées ou non. Si une peur « diffuse » entoure la nuit en général, certaines situations et notamment certains lieux sont plus susceptibles que d'autres de susciter ce sentiment et d'induire une réponse de la part des autorités et des individus.

Cependant, je montrerai dans le sixième et dernier chapitre que cette peur, si elle conduit à des comportements tels que la mise en place de stratégies décrites dans le chapitre 5, n'est pas tellement un frein aux sorties à Bordeaux, l'objet de la sortie prenant souvent le pas sur ce sentiment. Je présenterai les motivations des noctambules, leurs pratiques et les lieux qu'ils fréquentent.



## CHAPITRE 5 - LE DANGER ENTRE FANTASME ET REALITE

*« Les douze heures noires » (formule hugolienne) découpent à leur manière le territoire de la ville. Elles métamorphosent l'espace citadin, elles redessinent l'imaginaire social. (...) inspirent des rôles et des attitudes, suggèrent des normes et imposent des formes de surveillance propres à la nuit »*

*(S. Delattre. 2000. p.11).*

La part de l'imaginaire<sup>446</sup> et des représentations est importante dans l'idée que les individus se font d'une ville en général<sup>447</sup>, elle l'est d'autant plus la nuit<sup>448</sup> à laquelle est attribuée des caractéristiques et des valeurs parfois très différentes du jour, voire contraires. Catherine Espinasse décrit ainsi cette temporalité : *« La nuit est un temps différent où les valeurs ont tendances à s'inverser, où les désirs et les peurs s'exacerbent »*<sup>449</sup>. Cet espace-temps reste méconnu de la plupart des individus et a toujours été une source d'inquiétude<sup>450</sup> pour beaucoup.

Je montrerai que certaines catégories d'usagers sont plus susceptibles de se méfier par manque d'expérience ou en raison d'un contexte social qui participe à construire cette idée de danger de la nuit pour certaines personnes, en particulier pour les femmes. Le rôle et la place des individus se construisent, tout comme se

---

<sup>446</sup> En particulier l'imaginaire sociospatial tel que décrit par Y. Bonny. 2010. p. 79 : *« une certaine conception des espaces et des lieux, de leurs formes d'occupation et d'usage légitimes »*.

<sup>447</sup> Voir par ex. dans les chapitres précédents les apports de Y. Bonny (2010), G. Di méo (2005) ou C. Bernié-Boissard (2004)

<sup>448</sup> Verdon (2003) ; Delattre (2000) ; Gwiazdzinski (2007), Espinasse (2004), Géromini (2008)

<sup>449</sup> C. Espinasse. 2004. p.15

<sup>450</sup> Se référer à la première partie

construit l'image d'un lieu. C'est ainsi que certains quartiers jouissent, parfois à tort, d'une mauvaise réputation, dessinant une géographie nocturne de la peur.

Je tenterai de mettre en évidence qu'il y a peu de danger la nuit à Bordeaux mais surtout des comportements violents (bagarres) et inappropriés (rapports hommes-femmes) souvent provoqués par une consommation excessive d'alcool. Je proposerai ainsi une géographie des violences nocturnes qui, parfois, diffère un peu de la géographie de la peur.

J'exposerai enfin l'impact de ces dangers, réels ou représentés, pour les autorités et pour les usagers. Les premières mènent une politique d'encadrement de la vie nocturne sur plusieurs fronts, de la prévention à la répression en passant par le contrôle. Ces choix sont surtout des réponses au coup par coup faisant suite à des accidents ou des plaintes bien plus qu'une réelle politique. Les usagers, quant à eux, face à cette crainte adoptent des stratégies d'évitement, de regroupement, et dans l'ensemble anticipent les éventuels risques. Ces stratégies concernent principalement les femmes.

## **I - La peur et l'idée de danger**

A la différence des hommes du Moyen Age décrits par Jean Verdon, ceux d'aujourd'hui ne craignent plus (ou très rarement), le diable ou les sorcières la nuit. Cependant, à l'instar de leurs ancêtres et bien que la peur se cristallise sur d'autres figures, la part de l'imaginaire, des préjugés et des fantasmes reste importante. Aujourd'hui encore « *la nuit effraie, par son obscurité, par les dangers qu'elle recèle* »<sup>451</sup>. Cette crainte ancienne fortement liée au manque de visibilité persiste malgré le large développement de l'éclairage public et cet espace-temps génère encore dans nombre d'esprits un sentiment d'insécurité<sup>452</sup>. C'est la nuit que l'on ferme à clef les maisons ou que les enfants vérifient qu'il n'y a pas de monstres sous leur lit ou dans le placard. Le placard, la journée, n'est pas plus inquiétant que ne l'est la ville. Il le devient la nuit car on ne sait pas ce qui est à l'intérieur et que

---

<sup>451</sup> J. Verdon. 2009. p.97

<sup>452</sup> L. Gwiazdzinski. 2007b. p.28

l'imagination de l'enfant pense y trouver un monstre. Une fois la porte ouverte, le placard ne cache finalement rien de terrifiant. Pour reprendre une expression de Michel Foucault, les lieux peuvent être « *hantés de fantasmes* »<sup>453</sup>. La nuit l'est aussi. Ce sentiment varie selon les pays et Luc Gwiazdzinski note qu'au niveau mondial, 47% des personnes estiment que la nuit est un moment d'insécurité. Ce taux est de 77% dans les capitales européennes et « seulement » de 23% en France<sup>454</sup>. Cette moyenne se rapproche de celle trouvée dans l'enquête menée auprès de la population bordelaise où environ un quart des personnes interrogées estime que la nuit est dangereuse à Bordeaux. Ce taux varie également au sein de cette population en fonction de variables telles que l'âge, le sexe ou les revenus par exemple (voir Figure 22). Ainsi parmi les personnes déclarant le plus souvent craindre la nuit à Bordeaux, les enquêtés les plus jeunes, les femmes et les personnes ayant des difficultés financières sont plus présentes.

#### **a) Les jeunes et la nuit**

Selon la classe d'âge des enquêtés, il est possible de trouver presque 20 points d'écart concernant ce sentiment d'insécurité la nuit. La peur est plus présente chez les 18-22 ans puis décroît jusqu'à 40 ans.

---

<sup>453</sup> M. Foucault. 1984. pp. 46-49. Dits et écrits. Des espaces autres (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984

<sup>454</sup> L. Gwiazdzinski. 2007b. p.42

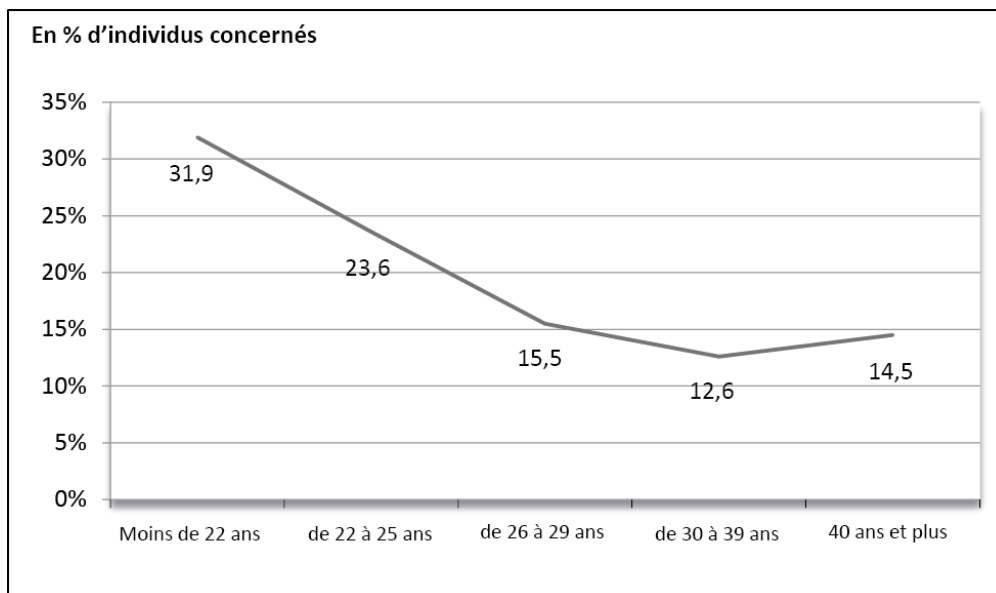


Figure 22. Individus déclarant que la nuit est dangereuse à Bordeaux, par classe d'âge

Cela s'explique par une moins grande connaissance de cet espace-temps par les plus jeunes, laquelle résulte d'une moins grande expérience. Plus les individus pratiquent un espace, ici un espace-temps, plus ils se l'approprient et moins ils le craignent. A l'intérieur même de ces catégories des moins de 22 ans et des 22-25 ans, la crainte diminue d'année en année (voir Figure 23). Ce phénomène est particulièrement remarquable entre 18 et 20 ans. Alors qu'à 18 ans 35% des enquêtés déclarent que la nuit est dangereuse à Bordeaux, ils sont 30% à 19 ans et 25% à 20 ans, soit une forte diminution de ce sentiment en peu de temps. Cela peut s'expliquer par des pratiques différentes entre le lycée et l'université. Les sorties nocturnes sont plus fréquentes et plus régulières à l'université du fait d'une absence de contrôle parental pour les jeunes étudiants ayant quitté le domicile familial et d'un relâchement de cette autorité après le bac pour les autres. Dans les années suivantes, entre 22 et 26 ans, la peur des nuits bordelaises « perd » encore 10 points.

La crainte qu'ont les plus jeunes de la nuit est le fait d'un « *enracinement psychologique profond des représentations mentales (...). Acquis la plupart du temps dès l'enfance (...).* »<sup>455</sup>. Cette représentation d'une nuit dangereuse ancrée très jeune

<sup>455</sup> G. Di Méo, 2005, p. 109

par l'éducation, les institutions et les médias<sup>456</sup> change rapidement à partir du moment où les jeunes font leurs propres expériences. Au fur et à mesure des années, le nombre cumulé de leurs sorties s'accroît tout comme leur appropriation de la ville, contribuant à ce que leur peur diminue. Catherine Espinasse fait le constat de ce lien entre pratiques et appréhensions : « *[Ces jeunes qui] ont une réelle appétence à vivre la nuit (...) réussissent une forte appropriation de l'espace extérieur la nuit, éprouvant moins de peurs et d'appréhensions que ceux qui en sont moins familiers.* »<sup>457</sup>.

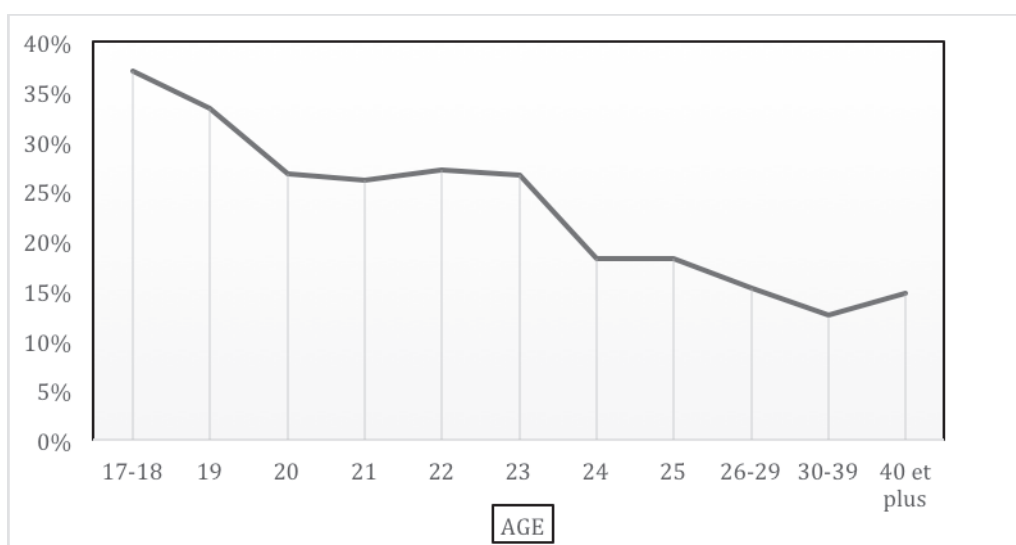


Figure 23. Diminution de la peur de Bordeaux la nuit en vieillissant

Si la crainte diminue avec l'âge car le temps (la durée) permet une appropriation de cet espace-temps, cela se vérifie aussi avec la fréquence des sorties (le nombre). Plus celles-ci sont nombreuses, moins les individus ressentent la peur. Ainsi, près de 40% des enquêtés déclarant sortir moins d'une fois par mois le soir pensent que la nuit est dangereuse à Bordeaux pour environ 30% de ceux déclarant sortir au moins une fois par mois, ce chiffre continue à diminuer avec la hausse de la fréquence des sorties (voir Figure 24). Cet écart montre bien le rôle de l'imaginaire et des représentations puisque la crainte va de pair avec une pratique rare ou inexistante, elle est donc basée sur des représentations. Tandis que plus la fréquence des sorties est importante et plus l'expérience vient supplanter les représentations, moins la crainte est présente.

<sup>456</sup> Idem

<sup>457</sup> C. Espinasse. 2004. p.15

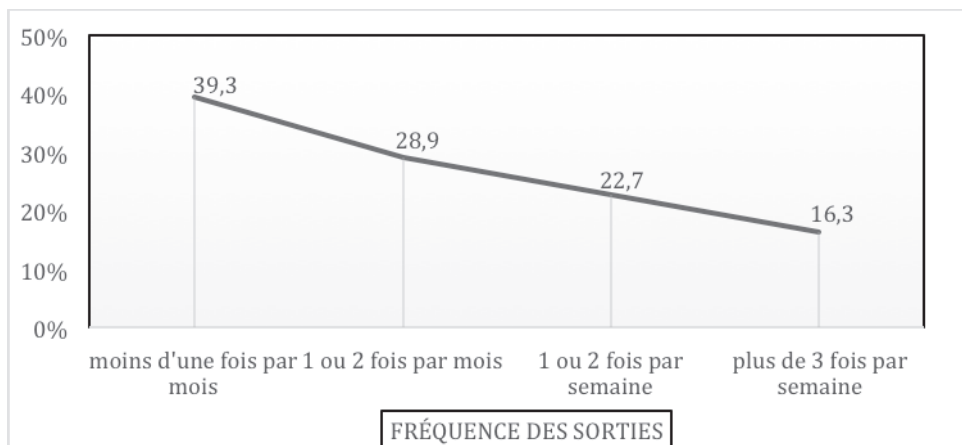


Figure 24. Crainte de la nuit selon la fréquence des sorties

Un autre exemple permet de valider cette affirmation du lien entre pratique et crainte. Outre l'âge et la fréquence des sorties, le fait de résider dans la ville est un facteur d'appropriation de celle-ci, y compris dans sa temporalité nocturne. Les enquêtés habitant à Bordeaux sont plus de 80% à déclarer que la ville n'est pas dangereuse la nuit soit 10 à 15 points de plus que ceux n'y résidant pas. Sachant par ailleurs que la fréquence des sorties le soir à Bordeaux diminue avec l'éloignement du logement, les habitants d'une ville la fréquentent donc plus souvent et sur une amplitude horaire plus large que les non-habitants. L'usage répété d'un lieu le rend moins inquiétant.

La ville de Bordeaux s'avère ainsi moins inquiétante pour ceux à qui elle est plus familière en raison de plusieurs années de pratique ou d'une fréquence des sorties plus élevée. Les hommes correspondent plus à ce profil que les femmes, lesquelles, en plus de pouvoir se forger une opinion par leurs propres expériences comme chacun, ont souvent, de manière inconsciente, l'héritage culturel de notre société à surmonter, ces « *normes invisibles qui régissent les identités sexuées* »<sup>458</sup>.

## b) Les femmes et la nuit

La plus grande crainte des femmes à l'égard de cet espace-temps est liée à leur prétendue vulnérabilité « naturelle » et aux rapports sociaux de sexe. Toutes les études réalisées sur les violences et les femmes dans l'espace public<sup>459</sup> en arrivent à la conclusion que la rue, en particulier la nuit, est un territoire qui appartient

<sup>458</sup> S. Denèfle. 2004. p.19

<sup>459</sup> Lieber, Hanmer, Jaspard, Valentine, Morbois, Perrot, etc.



majoritairement aux hommes et que les femmes ne l'investissent qu'avec une certaine réticence. Laurence Roulleau-Berger fait notamment le constat suivant :

« Aujourd'hui, si les hommes et les femmes [...] peuvent s'exposer sur un mode paritaire dans la rue, il semblerait cependant que la rue contienne des dissymétries sociales (Gautrat, 1996). Par exemple, la nuit, la rue reste inhospitalière pour les femmes. Elles ne la perçoivent pas comme accessible, elles y circulent moins nombreuses que les hommes et, de toutes façons, ne peuvent s'y arrêter : il y a toujours la peur d'être accostée, suivie, agressée. [...]. Il y a toujours dans les sociétés européennes un consensus implicite autour de l'idée que la rue, la nuit, n'appartient pas aux femmes [...] »<sup>460</sup>.

Cette peur peut sembler en partie fantasmée si l'on s'en tient à la réalité statistique des agressions envers les femmes qui sont relativement peu nombreuses en dehors de leur domicile. Elles sont moins souvent la cible des agressions de rue<sup>461</sup> et ces dernières n'ont pas plus lieu la nuit que le jour<sup>462</sup>. Il est même établi que les violences physiques et/ou sexuelles à l'encontre des femmes ont surtout lieu dans la sphère privée et sont commises par une personne proche (le conjoint ou l'ex-conjoint), l'espace public serait donc plus sûr<sup>463</sup>. Cependant, la plupart des chiffres ne retiennent que les agressions physiques c'est-à-dire les atteintes corporelles qui sont considérées comme des violences objectives.

Or, comme le fait remarquer à juste titre Marylène Lieber, les violences ne sont pas seulement physiques<sup>464</sup>. Les agressions verbales ou le fait d'être « simplement » importunée par les hommes ne sont pas prises pas en compte alors que ces intrusions des hommes dans la sphère privée des femmes sont souvent vécues par ces dernières comme une agression, un rapport social non désiré et qui s'en trouve

---

<sup>460</sup> L. Roulleau-Berger. 2004. p.102

<sup>461</sup> Voir notamment les travaux de M-L. Pottier, P. Robert et R. Zimmermann et du CESDIF et les enquêtes « victimation et sentiments d'insécurité » / <http://www.cesdip.fr/110-Victimation-et-insecurite-en.html>

<sup>462</sup> C. Morbois (2000), citée par M. Liber. 2008. p.53

<sup>463</sup> Enquête ENVFF (enquête nationale sur les violences faites aux femmes) coordonnée par M. Jaspard

<sup>464</sup> M. Lieber.2008. p.43

déplacé. Un comportement qui peut paraître anodin dans notre société telle que la drague, est considéré par certains chercheurs et par beaucoup de femmes comme relevant de la violence (Gardner, 1989)<sup>465</sup>. Le concept de *harcèlement public* créé par Carol B. Gardner recouvre l'ensemble des faits (dont certains peuvent paraître inoffensifs) auxquels sont confrontés les individus dans l'espace public de la part d'autres individus.

Ce sont surtout les femmes qui sont les victimes de multiples remarques, pas toujours volontairement négatives, car les hommes eux-mêmes ont intégré ce déséquilibre, mais qui les rendent plus anxieuses dans la rue la nuit, car elles savent qu'elles risquent d'être importunées sans savoir jusqu'où va aller l'interlocuteur, du simple compliment à l'agression sexuelle. Il est possible alors de parler de « *continuum de violences envers les femmes* »<sup>466</sup>. Le fait pour une femme d'être confrontée à une interaction d'ordre sexuel (être suivie, sifflée, draguée) renvoie indéniablement au risque potentiel d'être confrontée à une violence plus grave et notamment au risque de se faire violer. M. Lieber qualifie ces situations de « *rappels à l'ordre sexué* »<sup>467</sup>, l'auteur précise que : « *ces pratiques, en apparence quelconques, témoignent de la dimension sexuée et inégale des espaces publics et la renforcent* ».

La plupart des femmes ne s'interroge pas sur cet état de fait qu'elles-mêmes trouvent « normal », puisqu'il en a toujours été ainsi, cette idée de la femme vulnérable semblant faire consensus. Cette situation suscite cependant des réactions, principalement de la société civile, à l'instar de l'association « stop harcèlement de rue » qui tente de lutter contre le harcèlement de rue par des campagnes d'informations mais également par des actions plus médiatiques telles que les « zone sans relou »<sup>468</sup>.

---

<sup>465</sup> Citée par M. Liber. Ibid. p.63

<sup>466</sup> M. Lieber. Ibid. p.45 traduisant le concept développé par L. Kelly (1987)

<sup>467</sup> M. Lieber. Ibid. p.65

<sup>468</sup> [www.stopharcelementderue.org/](http://www.stopharcelementderue.org/)



Figure 25. Affiche de l'association stop harcèlement de rue

Cette situation engendre des comportements de la part des deux sexes qui se font souvent de manière naturelle, voire inconsciente, car ces appréhensions sont validées par l'éducation des filles et des garçons dès le plus jeune âge. À l'adolescence par exemple, les filles ont généralement moins de liberté que les garçons, les parents s'inquiètent plus de leurs fréquentations, des lieux de sortie et ils sont plus stricts sur les horaires. Le rôle de la famille dans l'apprentissage de la liberté et des différences de pratiques de la ville (nocturne) selon le genre a été notamment étudié par Céline Camus (2004) et plus récemment par Edith Maruejols (2014) ou Yves Raibaud (2014). Les filles intègrent très jeunes le fait que la rue est un danger pour elles, elles sont donc en quelque sorte conditionnées pour avoir peur la nuit car il y a une « *différence dans l'initiation à la nuit entre fille et garçon* »<sup>469</sup>. Cette crainte liée à l'identité sexuelle des femmes est appelée par Marylène Lieber la *peur-sexuée*<sup>470</sup>, cette idée se retrouve dans les propos de beaucoup d'enquêtées :

« La présence d'alcool et d'individus saouls très tôt la nuit engendre des comportements violents. Il y a peu de sécurité. Etant une fille, je n'aime pas rester tard car les instincts animaux se réveillent. » (♀, 23 ans)

---

<sup>469</sup> C.Espinasse. 2004. p.85

<sup>470</sup> M. Lieber. 2008. p. 215 et suivantes

« Certaines rencontres peuvent être malheureuses, surtout avec l'alcool et en étant une fille. » (♀, 20 ans)

Dans ces témoignages, les deux jeunes femmes ne font pas explicitement référence aux hommes, elles parlent d'« individus » et de « rencontres », il est cependant clair que les rencontres avec des individus de sexe masculin sont la source de leurs inquiétudes. En revanche, elles considèrent que le fait d'être une fille les met en danger, comme si les hommes n'étaient pas vraiment responsables de leurs comportements. Elles imputent toutes les deux à l'alcool le réveil des « instincts animaux » des hommes, lesquels « naturellement », malgré eux presque, ont cet instinct qui les pousserait à sortir de la civilisation pour accomplir la finalité de toute espèce animale, la reproduction. Il existe donc, pour une part non négligeable des femmes enquêtées, une méfiance quant aux intentions sexuelles des hommes alcoolisés.

Cette peur s'avère d'intensité variable selon les lieux. Un homme ivre à tel endroit peut être beaucoup moins inquiétant qu'un homme ivre dans un autre lieu. Comme je l'ai montré précédemment, l'identité et l'image des lieux se construisent aussi par les usagers qui y sont rattachés. Le témoignage suivant illustre bien cela. L'enquêtée fait référence explicitement aux garçons (en bande cette fois-ci, situation d'autant plus anxiogène), dont elle n'est pas sûre des intentions quand ils sont ivres, mais sa crainte est fortement liée au lieu où elle rencontre ce genre de situation :

« La rue Sainte Catherine n'est pas rassurante la nuit car il y a beaucoup de gens très soûls, des garçons en bande qui te parlent. Parfois c'est de l'humour mais on ne sait jamais, ce ne sont pas les même gens soûls à Saint Pierre ». (♀, 28 ans)

Ce sentiment est aussi renforcé par les pouvoirs publics comme en témoigne un document en ligne sur le site du ministère de l'intérieur<sup>471</sup> (voir Figure 26). Ce dernier, intitulé « conseils aux femmes » explique aux femmes comment se comporter aussi bien chez elle, que la nuit dans l'espace public car, comme cela était indiqué sur le site : « *En raison de leur sexe et de leur morphologie, [elles] sont parfois les victimes d'infractions particulières* ». Il a été retiré en octobre 2013 et

---

<sup>471</sup> Dans la rubrique « ma sécurité », « conseils pratiques », « ma famille »

remplacé par les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre les stéréotypes de genre.

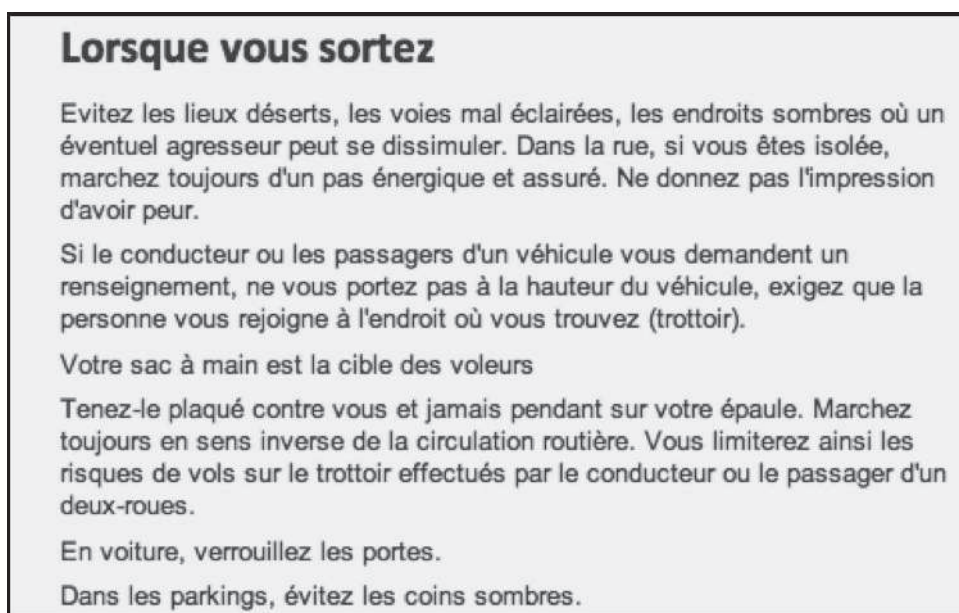


Figure 26. « conseils aux femmes » extrait du site du ministère de l'intérieur- retiré en oct. 2013

Ce genre de texte participe à renforcer des rapports sociaux déséquilibrés entre hommes et femmes en légitimant le fait que l'espace public nocturne est sexué et contre indiqué pour les femmes. Si ce document a été retiré, il n'en reste pas moins le descriptif de la sous rubrique « Ma famille », qui contient les conseils nécessaires pour protéger sa famille, et il est précisé entre parenthèses « femmes, enfants ». L'Etat considère donc que les femmes sont des vulnérables, qu'elles sont à protéger au même titre que les enfants. Il y a donc une intériorisation des stéréotypes qui sont sans cesse alimentés. Il ressort de mon enquête que les femmes sont plus inquiètes la nuit que les hommes (voir Figure 27), car, d'une part, elles sont réellement victimes de *harcèlement public* et, d'autre part, elles se considèrent elles-mêmes comme vulnérables la nuit.

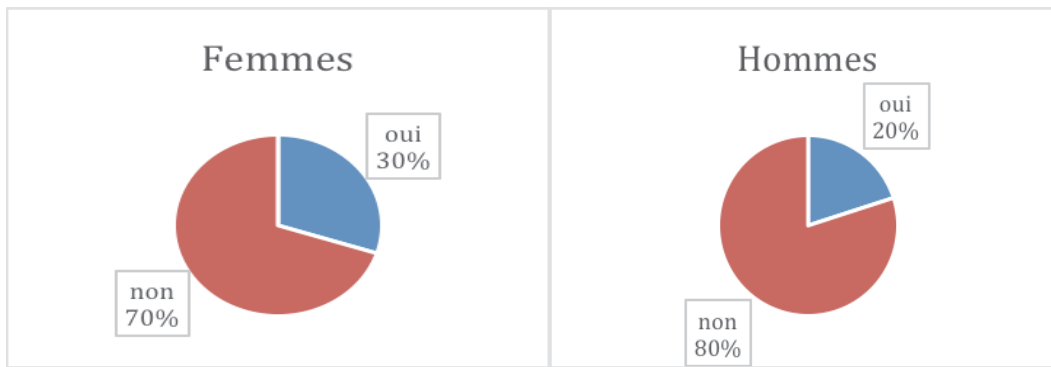


Figure 27. Peur de la nuit à Bordeaux selon le sexe

Ces deux éléments sont liés au fait que les différences entre les sexes sont avant tout le produit d'une construction sociale induite par un apprentissage tout au long de la vie du comportement socialement attendu des individus en fonction de leur sexe. J'ai montré que l'âge est un facteur explicatif important dans le rapport des individus à la nuit, le sexe l'est encore plus. Ainsi, les femmes enquêtées de moins de 30 ans sont systématiquement plus nombreuses que les hommes de cette tranche d'âge à déclarer craindre la nuit. Les écarts entre les sexes sur ce sentiment sont particulièrement importants chez les plus jeunes et notamment à 20 ans car les jeunes hommes se sont plus vite approprié cet espace-temps<sup>472</sup> (voir Figure 28)

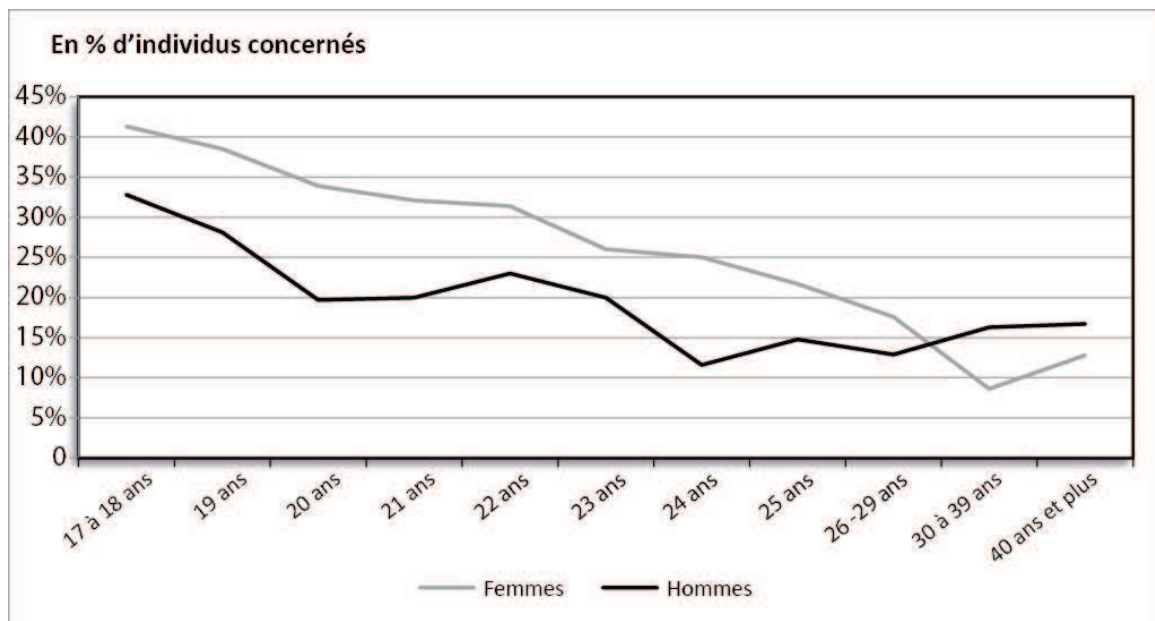


Figure 28. Crainte de la nuit à Bordeaux selon l'âge et le sexe des enquêtés

<sup>472</sup> L'enquête montre également que la fréquence des sorties est plus importante chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.

Je montrerai un peu plus loin que ce sentiment d'inquiétude la nuit a des répercussions sur les pratiques socio-spatiales des individus, et notamment sur celles des femmes. Avant de voir quelles sont les stratégies mises en place par les usagers nocturnes, il convient de voir quels sont les quartiers ou les lieux qui sont particulièrement craints.

### **c) Les lieux craints : une géographie nocturne de la peur à Bordeaux**

Après m'être intéressée à la dangerosité perçue de Bordeaux la nuit, ce qui assez abstrait et qui fait appel à une vision d'ensemble de la ville, j'ai questionné la géographie nocturne de cette peur.

Pour cela, j'ai procédé en deux temps. Tout d'abord, j'ai posé une question un peu similaire à la précédente<sup>473</sup> sur la forme (dans le sens abstrait et non localisée de manière précise) : j'ai demandé aux personnes enquêtées si elles faisaient plus attention dans certains quartiers la nuit, sans préciser lesquels. Elles pouvaient simplement répondre par oui ou non. Si à la première question environ 25% des enquêtés déclarent trouver la nuit dangereuse à Bordeaux (en général donc), à cette nouvelle question, ils sont plus des deux tiers à déclarer être plus attentifs dans certains quartiers (voir Figure 29). Là encore les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas se sentir en sécurité. Il est possible de penser que les hommes minorent leur peur, toujours en raison de stéréotypes de genre qui les inciteraient à mentir ou à nier un sentiment qui n'est pas considéré comme viril (Y. Raibaud, 2014). Cependant, l'enquête ayant été diffusée par internet, les participants se trouvaient seuls face à leur ordinateur au moment de répondre, sans jugement direct possible de l'intervieweur<sup>474</sup>. Cette différence s'explique par le phénomène de *peur-sexuée* développée par M. Lieber évoquée plus tôt, qui renvoie à une peur accrue des femmes en raison de leur identité sexuelle.

---

<sup>473</sup> Pour rappel la 1<sup>ère</sup> question était : « pensez-vous que la nuit est dangereuse à Bordeaux ? »

<sup>474</sup> Ce qui n'empêche pas de (se) mentir, consciemment ou non. Mais l'absence de jugement direct par un tiers peut conduire à plus de sincérité, comme cela peut conduire certains enquêtés à répondre n'importe quoi aux questions, par jeu.

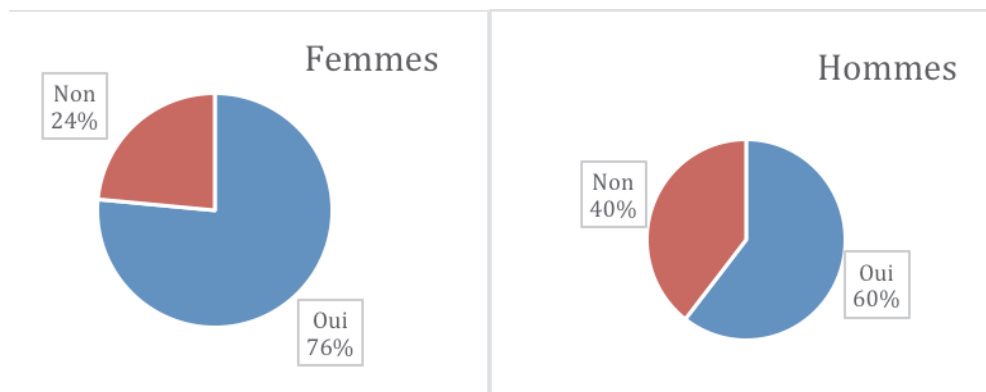


Figure 29. Être plus attentif dans certains quartiers de Bordeaux la nuit, par sexe

L'écart est important entre le nombre d'individus déclarant que la nuit n'est pas dangereuse à Bordeaux et ceux déclarant être plus vigilants dans certains quartiers. Les premiers étant peu nombreux par rapport aux seconds. Il est possible de penser que si une personne trouve que la nuit n'est pas dangereuse, elle n'a pas de raison d'être sur ses gardes, or les enquêtés déclarant faire plus attention dans certains lieux sont presque trois fois plus nombreux que ceux déclarant qu'il n'y a pas de danger. La *peur pour soi* (le fait de craindre pour sa personne)<sup>475</sup> dans l'espace public nocturne bordelais est donc plus importante, voire disproportionnée, par rapport au sentiment d'une ville dangereuse dans cette temporalité.

Les raisons d'un tel écart sont doubles : d'une part, il est dû à la forme fermée de ces questions et notamment de la première<sup>476</sup> qui ne permet pas la nuance, d'autre part, ce n'est pas la même question posée à deux échelons différents (ville / quartier). Dans la première question, c'est la ville qui est le sujet de la phrase, dans la seconde<sup>477</sup>, c'est l'enquêté qui est le sujet. Ainsi, ce n'est pas seulement la forme, mais également le sens même de la question qui change, entraînant un type de réflexion différent. Pour répondre à la seconde question, l'enquêté doit se mettre mentalement en scène, se remémorer ses pratiques nocturnes, s'imaginer passer dans tel ou tel quartier. Il y a un balancement entre représentation et réflexivité.

<sup>475</sup> Expression de F. Furstenberg citée par M. Lieber. 2008. p.35

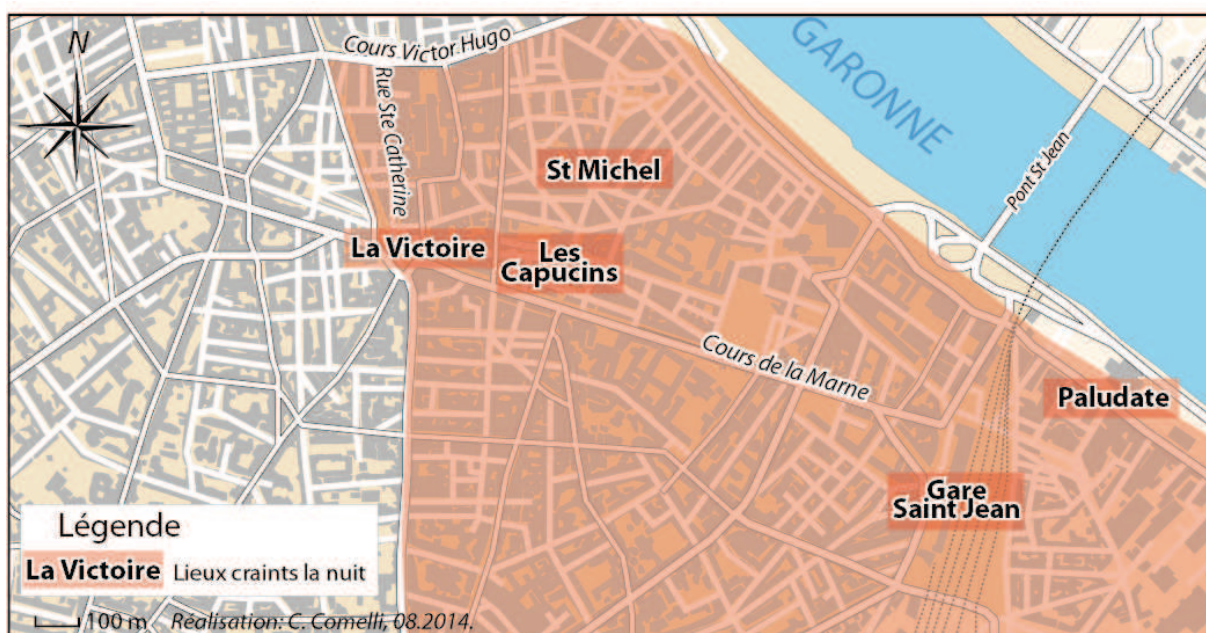
<sup>476</sup> « Pensez-vous que la nuit est dangereuse à Bordeaux ? »

<sup>477</sup> « Y-a-t-il des quartiers dans lesquels vous faites plus attention la nuit ? »



La première question incite à une distance avec la ville et donc avec le sentiment de violence tandis que la seconde oblige à se figurer sa corporéité dans l'espace public nocturne bordelais et à prendre conscience d'une *peur pour soi*. Cette question était la première étape pour rendre compte d'une géographie nocturne de la peur à Bordeaux. Dans un second temps, les enquêtés ayant répondu par l'affirmative devaient préciser quels étaient ces quartiers. L'analyse des réponses permet de mettre en évidence deux choses : premièrement une peur localisée dans les quartiers populaires, secondement, un écart entre les sexes bien moins marqué que pour les deux questions évoquées précédemment.

Les quartiers les plus craints la nuit sont donc des quartiers populaires. Les cinq plus fréquemment cités sont contigus et s'échelonnent le long du cours de la Garonne (Carte 1). Le lieu le plus craint est la gare, ce qui n'est en rien spécifique à Bordeaux. Viennent ensuite les quartiers de la Victoire, de Saint Michel, des Capucins et de Paludate (voir Carte 10 : ). Ces quatre secteurs décrits dans la partie précédente font partie des espaces en cours de mutation ou dont la mutation est à venir.



Carte 10 : Secteur craint la nuit à Bordeaux

Les situations les plus anxiogènes la nuit sont le manque d'éclairage (l'exemple type est la ruelle sombre) et les rencontres indésirables (en particulier donc avec des hommes alcoolisés). Les quartiers de la Victoire et de Paludate peuvent cumuler ces deux caractéristiques. Il s'avère que ces deux secteurs, craints par 20 à

30% des enquêtés, sont effectivement ceux où il y a le plus de violences en soirée ou la nuit<sup>478</sup>, l'alcool étant l'élément récurrent. La pauvreté et l'origine étrangère des habitants sont parfois aussi évoquées comme sources d'inquiétude, soit de manière générale, soit plus spécifiquement en nommant Saint-Michel, les Capucins ou les quartiers de grands ensembles. C'est ce type de peur que M. Lieber nomme la « *peur-préoccupation* »<sup>479</sup>. Il s'agit de la crainte de lieux ou d'individus précis. L'auteur fait également le constat de propos à connotations xénophobes lors de ses enquêtes parisiennes, comme j'ai pu, moi-même, le constater lors de mes enquêtes bordelaises. Bien que la peur de l'étranger soit peu fréquemment invoquée de façon explicite, l'amalgame entre immigration et délinquance n'est pas exceptionnel comme le fait cet enquêté :

« Les quartiers à forte population immigrée sont facteurs d'insécurité et de délinquance (...). » (♂, 20 ans).

La stigmatisation d'individus considérés comme marginaux est plus fréquente, et leur présence, si elle n'empêche pas la fréquentation du quartier la journée, est considérée comme plus inquiétante la nuit :

« J'aime aller à Saint-Michel la journée, mais la nuit il y a des SDF, des zonards, des dealers. J'ai une copine qui s'est faite agressée. »  
(♀, 25 ans)

Cette personne dit fréquenter ce quartier mais le craindre la nuit notamment parce qu'une de ses amies s'y est faite agressée. En revanche, certains déclarent également craindre ce type de quartier tout en précisant qu'ils ne les fréquentent pas ou qu'il ne leur ait rien arrivé :

« J'ai peur à Saint-Michel et aux capucins. [Pourquoi ?] Il y a des clochards, des gens comme ça et on sait jamais, mais je n'ai jamais eu de problèmes ». (♀, 18 ans).

Ce genre de réponses montre l'importance qu'ont les représentations individuelles ou collectives par la stigmatisation d'un lieu ou d'un groupe d'habitants dans la pratique et parfois dans l'évitement d'un territoire. L'inverse est généralement vrai

---

<sup>478</sup> D'après la police et les faits divers relevés dans la PQR

<sup>479</sup> M. Liber. Op. cit. p. 205 et suivantes

aussi : les pratiques influencent et transforment les représentations. Ainsi, la plupart du temps les usagers ne craignent pas les quartiers qu'ils connaissent et pratiquent de manière régulière. Comme il a été montré précédemment, plus l'usage est fréquent, plus l'appropriation est grande et moins la crainte est présente.

Les cinq quartiers évoqués ci-dessus sont les lieux désignés par 20 à 40% des enquêtés comme étant ceux dans lesquels ils font plus attention la nuit. Ils sont considérés comme potentiellement dangereux et les deux quartiers les plus festifs (la Victoire et Paludate) se révèlent effectivement accueillir l'expression de la violence de certains usagers. Ces lieux ont des caractéristiques communes : ils sont tous situés dans le même secteur de la ville, au sud du cours Victor Hugo, et ce sont des quartiers populaires dont la population est plus majoritairement qu'ailleurs immigrée<sup>480</sup>.

Toutefois, ce grand secteur est amené à subir des mutations dans les années à venir et il sera alors intéressant de voir s'il est toujours porteur de cette image négative. En effet, un quartier comme Saint Pierre qui véhiculait une image négative avant sa rénovation est désormais un des quartiers cités par le moins d'usagers comme dangereux (autour de 2,5%).

Le second constat fait lorsqu'il a été demandé quels sont les quartiers dans lesquels ils sont plus attentifs la nuit, est que le genre a peu d'incidence sur les réponses. A de rares exceptions près, les femmes sont un peu plus nombreuses à craindre chaque quartier mais les écarts sont faibles, le plus important est de 6 points pour la Victoire. Ces chiffres indiquent que si les femmes sont plus nombreuses à penser craindre cet espace-temps, dans leurs pratiques concrètes, les usagers des deux sexes sont sur leurs gardes dans les mêmes lieux et dans des proportions assez proches (voir Figure 30).

---

<sup>480</sup> Voir chapitre 3

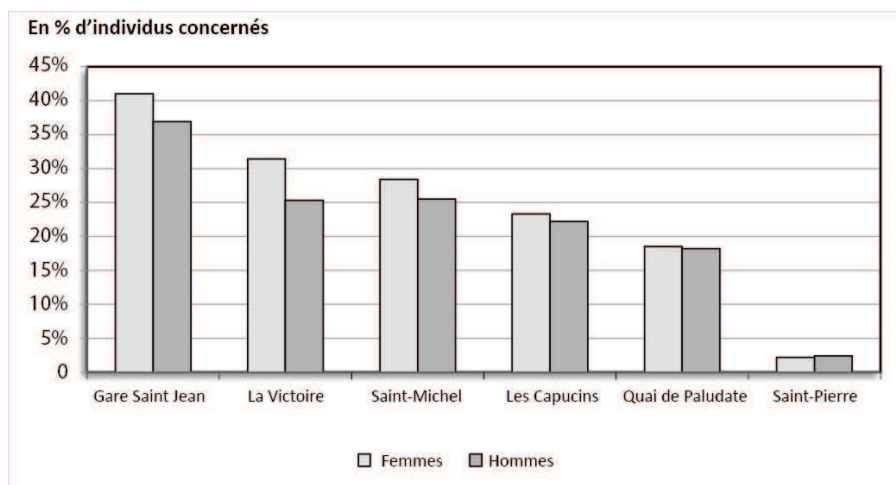


Figure 30. Les quartiers anxiogènes la nuit à Bordeaux

Le fait que les écarts entre les sexes soient moins marqués pour cette question qu'aux deux précédentes et que cet écart se réduit avec la précision de la question (Bordeaux → des quartiers → ce quartier) relève de la même logique qu'expliquée précédemment. C'est la conséquence de la projection de la corporéité de l'individu dans l'espace public nocturne. Plus la question est précise quant à la localisation des lieux potentiellement craints, plus la projection est proche de la réalité. Cette « peur-préoccupation » localisée est similaire quel que soit le sexe. Celle-ci peut en revanche varier en fonction de l'âge.

J'ai montré précédemment que les plus jeunes sont globalement les plus craintifs la nuit. Cependant, la tendance peut s'inverser et certains lieux sont plus craints par les classes d'âge plus âgées. L'étude de ces lieux qui inspirent une plus grande méfiance aux plus âgés permet de dégager deux types de lieux et il est possible de proposer deux explications selon les types de lieux.

Je constate tout d'abord des écarts très importants pour les secteurs où sont situées les discothèques, c'est-à-dire le quai de Paludate et les bassins à flot. Pour ce type de lieu, l'hypothèse proposée est celle déjà donnée précédemment à savoir que, généralement, la peur d'un lieu est inversement proportionnelle à sa fréquentation. Or, les discothèques sont surtout fréquentées par les étudiants et, même s'ils sont plus jeunes (autre facteur de crainte), la pratique du lieu « prend le dessus » sur les inquiétudes. Ce ne sont donc pas les plus jeunes qui craignent le plus Paludate.

Le second type de lieu pour lequel les écarts entre actifs et étudiants sont importants sont notamment les secteurs de la porte de Bourgogne et du quartier

Sainte croix (qui se trouvent en bordure de Garonne et de Saint Michel) ainsi que le quartier Mériadeck<sup>481</sup>. L'explication proposée ici est que ces espaces avaient « mauvaise réputation » il y a plusieurs années. J'émetts l'hypothèse que pour une part de la population qui connaît Bordeaux depuis plusieurs années, les croyances persistent malgré les mutations qui ont pu avoir lieu si la pratique n'a pu infirmer cette crainte. Ainsi, en plus d'abriter depuis une dizaine d'année l'IUT de l'université Bordeaux-Montaigne, familiarisant les étudiants avec ce quartier, Sainte Croix (malgré sa position entre les cours de la Marne et V. Hugo et entre la gare et Saint-Michel) profite désormais du tramway et de la rénovation des quais.

Il est possible de suggérer la même hypothèse pour le quartier de Mériadeck qui n'est plus le « coupe-gorge » qu'il a pu être. Pour ce quartier, cette théorie est soutenue par les propos des policiers interrogés, d'une part, et par les archives de la presse locale, d'autre part. Les articles parus dans le quotidien Sud-Ouest sur des faits divers dans ce secteur sont beaucoup plus rares ces dernières années. La baisse de la délinquance peut aussi s'expliquer par la présence du commissariat de police dans le quartier depuis 2003. Si les plus jeunes ne craignent pas ces zones, c'est peut-être car ils les ont toujours connues relativement paisibles, telles qu'elles sont depuis quelques années. Leurs aînés continuent peut-être quant à eux d'avoir la même vision de ces lieux qu'avant les transformations.

Ces différents exemples, s'ils font ressortir dans un premier temps une peur presque caricaturale des quartiers populaires, témoignent également, dans un second temps de plus de nuances et de perceptions non homogènes de la ville la nuit selon les individus. De plus, les images, positives comme négatives, sont changeantes au cours de la vie des usagers et de leurs expériences et résultent d'une construction influencée par plusieurs facteurs : l'âge, le sexe, l'éducation, les médias, etc. La part de subjectivité est donc à prendre en compte dans ces interprétations, parfois éloignées d'une réalité plus objective.

---

<sup>481</sup> Quartier de l'hyper-centre construit dans les années 1960 évoqué dans le chapitre 2. Quartier de bureaux et de commerces.

## II - La réalité des violences nocturnes à Bordeaux

Je viens de présenter une géographie nocturne de la peur à Bordeaux qui varie un peu de la réalité des faits. Certains quartiers sont craints « à juste titre » dans la mesure où ils peuvent être le théâtre de violences, d'autres sont craints pour avoir connu des violences il y a plus ou moins longtemps, d'autres encore le sont plus en raison de la population qu'ils abritent (précaires, immigrés) que du fait de violences constatées.

### a) Peu de danger, mais des violences liées à l'alcool

Dans son ensemble et dans les temporalités aussi bien diurnes que nocturnes, Bordeaux n'est pas une ville que l'on peut considérer comme dangereuse ou violente. Cette affirmation s'appuie surtout sur les entretiens et la revue de presses menés que sur une réalité statistique n'ayant pas de chiffres précis à fournir sur les violences à Bordeaux dans la mesure où je n'ai pas pu les obtenir par la police. Cela aurait permis de localiser certains faits bien que les données recueillies par les policiers ne reflètent pas complètement la réalité ; j'ai en effet montré précédemment qu'une part des violences (en particulier le harcèlement public) n'était pas prise en compte. De plus, selon certains auteurs travaillant sur ces questions<sup>482</sup> et également selon des cadres de la police<sup>483</sup>, ces chiffres ne sont pas réellement fiables. Les raisons de ce manque de fiabilité peuvent être volontaires ou non : les faits peuvent être sous ou sur déclarés, selon la politique intérieure de l'Etat, pour satisfaire la hiérarchie ou il peut s'agir d'erreurs humaines car la procédure d'enregistrement des plaintes est assez complexe et les agents en charge de cette tâche y sont peu formés. Ainsi, comme le notent les auteurs du rapport sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure : « *La marge de manœuvre et le risque d'erreur du personnel chargé de l'enregistrement sont importants.* »<sup>484</sup>.

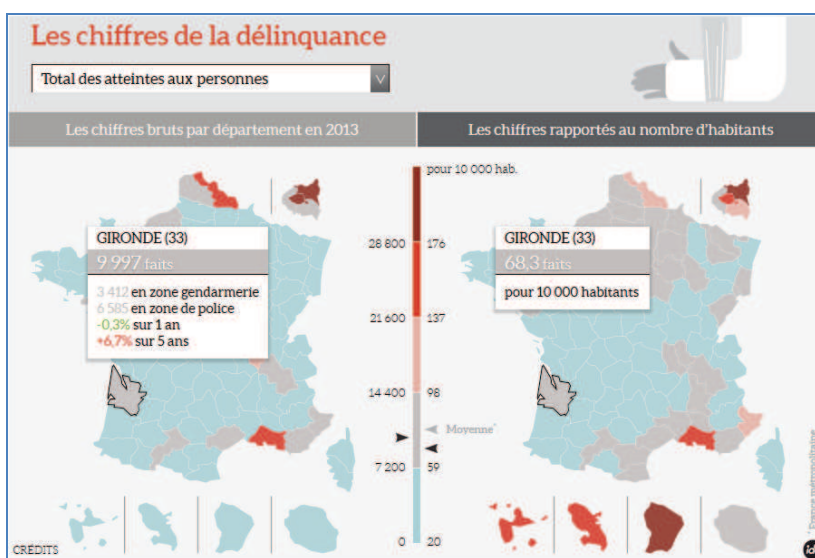
---

<sup>482</sup> Voir par exemple les travaux de L. Mucchielli et M. Germes

<sup>483</sup> <http://www.laurent-mucchielli.org/index.php?category/Les-chiffres-de-la-d%C3%A9linquance/page/2>

<sup>484</sup> Rapport rédigé par la commission des lois de l'assemblée nationale en juin 2013

Compte tenu du manque de données spécifiques à Bordeaux et malgré la relative fiabilité des chiffres disponibles, il est néanmoins possible d'avoir un aperçu d'un certain aspect de la délinquance en Gironde. Les données accessibles au public (dont il est question dans le rapport cité) sont celles recueillies par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)<sup>485</sup>. Le plus petit échelon auquel ces informations sont disponibles est celui du département et il n'est pas précisé l'heure des faits. Bien qu'incomplètes et imparfaites, ces données permettent de positionner la Gironde par rapport aux autres départements français (voir Carte 11 : ). Selon le type de crimes ou de délits la Gironde se place généralement autour de la moyenne nationale et à plutôt tendance à être en dessous.



Carte 11 : Carte des atteintes aux personnes en France<sup>486</sup>

Ce point de vue partiel indique que la violence n'est pas particulièrement importante dans le département. Bien que cela semble confirmé par d'autres éléments que j'aborderai plus loin, cette très bonne position du département au classement national est à relativiser dans la mesure où, hormis les extrêmes, les écarts sont assez faibles entre la plupart des départements. Ces données accessibles sensées être objectives sont en fait critiquables et trop imprécises concernant l'objet de mon étude, la nuit à Bordeaux.

<sup>485</sup> Disponibles ici : <http://www.inhesj.fr/fr/page/ondrp/les-publications-1>

<sup>486</sup> <http://www.sudouest.fr/chiffres-delinquance/> consulté le 13/02/14

La police (nationale et municipale) n'ayant pas voulu me communiquer d'informations précises sur les lieux, heures et motifs de leurs interventions, j'ai néanmoins pu interroger plusieurs policiers à ce sujet et sur leurs visions et leurs vécus de la nuit à Bordeaux. Leurs propos rejoignent ceux du personnel des urgences hospitalières ou des pompiers également rencontrés qui trouvent que la nuit n'est pas plus violente que la journée. Il y a même, en règle générale, moins d'interventions dans cette temporalité de la part de ceux qui composent la « ville de garde » tout simplement car la plupart des gens dorment et ont donc moins de risque d'avoir un accident ou d'être victime d'une agression, comme me l'expliquait le lieutenant pompier B. en commentant un graphique représentant leurs interventions<sup>487</sup>.

« Voyez, 9h du matin, ça monte, puis les gens sont au boulot, donc on est à plein pot, puis 20h les gens sont rentrés chez eux, ça commence à se tasser progressivement et toute la nuit ça baisse. Vous voyez, on en fait moins la nuit que le jour »

[Q : Mais les gens sont au travail pourtant ?]

« Oui, mais vous faites moins de bêtises en dormant que de bêtises au travail. Les gens sont au boulot, mais vous avez les commerçants sur la route, les routiers sur la route, vous avez les accidents du travail, les restaurants fonctionnent le midi et le soir, vous pouvez avoir des accidents type feu. Tous les travaux d'entretiens dans les maisons, sur les chantiers, vous allez retrouver des entreprises, le plombier qui soude qui peut provoquer un feu, qui se déplace et qui peut prendre un carton routier, etc. Il n'y a pas moins d'opération l'été car les touristes remplacent les bordelais. La courbe d'intervention est la même sur les différents groupements quant au nombre, aux heures, etc. »

---

<sup>487</sup> Entretien réalisé le 15/9/09



<b>[Q : Y A-T-IL, LA NUIT, DES INTERVENTIONS POUR DES ACTES PLUS VIOLENTS ?]</b>	
Police Nationale	« Oui à cause de l'alcool. Que ce soit des bagarres dans la rue ou des problèmes familiaux quand la misère sociale est forte. »
Urgences	« Il y a pas mal de bagarre la nuit, pas des bagarres très graves, mais des coups de couteau bénins, des plaies de face à coups de poing. Des agressions "banales". Assez peu d'agressions extrêmement graves. A l'arme blanche il y en a quelques-unes. C'est les mêmes problèmes que le jour, plus les agressions qui le plus souvent sont dues à l'état d'ivresse. Nous avons des chiffres d'alcoolémie à faire frémir, 3 grammes ne font pas peur. »
SAMU	« Les nuits de week-end, vous allez avoir plus d'alcoolisation ou de bagarres. Les plaies par arme blanche ou les armes à feu dans le cadre de rixes dans un contexte d'alcoolisation, c'est plus fréquent que le jour. »
<b>[Q : CONSTATEZ-VOUS DES CRIMES OU DELITS QUI NE SE PRODUISENT QUE LA NUIT ?]</b>	
Police Nationale	« Il y a plus d'agressions, très souvent liées à l'alcool. Le week-end (jeudi/vendredi/samedi) à la fermeture des bars, et à la sortie des boites de nuit, il y a plus de bagarres, toujours liées à l'alcool. »
SAMU	« Il n'y a pas vraiment de trucs hyper spécifiques la nuit, ceci dit, c'est vrai qu'on va être plus appelé à sortir sur des états d'ébriété, des alcoolisations aiguës la nuit plutôt que le jour. »
Urgences	« C'est identique au jour, à part l'ivresse nocturne à partir de 2h du matin ou la bataille. »

Figure 31. Extraits d'entretiens abordant les conséquences de l'alcool sur les violences nocturnes

Les différents services de garde (police, pompiers, urgences, SAMU) s'accordent sur le fait que le nombre d'interventions est généralement moins important la nuit, mais que certains faits sont plus spécifiques à cette temporalité en particulier les soirs de week-end (du jeudi soir au dimanche matin). Ces faits-là sont très souvent liés à la consommation d'alcool. Cet élément est récurrent dans les entretiens avec les acteurs de la nuit quels qu'ils soient. L'alcool, et les conséquences négatives de la consommation excessive, est évoqué par ces services, par la commission vie nocturne de la mairie, par le personnel des bars et des discothèques, par les associations de riverains mais aussi par les usagers de la nuit. Pour ces derniers, l'ivresse (des autres) est citée comme un motif de crainte dans l'espace public et dans les transports en commun.

La plupart des violences survenant la nuit sont ainsi liées à une consommation excessive d'alcool que ce soit dans le cadre de violences domestiques ou dans

l'espace public. Cet élément qui est récurrent dans mon enquête était déjà présent aussi bien au Moyen-Age qu'au 19<sup>ème</sup> siècle<sup>488</sup>.

Ces violences sont néanmoins assez peu nombreuses au regard des milliers d'usagers nocturnes que compte une ville comme Bordeaux, surtout si l'on considère que l'agglomération compte près de 70 000 étudiants<sup>489</sup>. Il est presque impossible de savoir combien de personnes sortent le soir, ce nombre étant changeant selon les saisons, les jours, les heures et les lieux. Environ 95% des personnes interrogées ont répondu sortir le soir, dont presque 70% de manière régulière<sup>490</sup>.

Un des chiffres qui est revenu à plusieurs reprises lors de mes entretiens<sup>491</sup> est celui de la fréquentation du quai de Paludate qui est estimé avoisiner 10 à 15000 usagers les soirs de week-end. Il est certain que le week-end et en particulier aux beaux jours, les quartiers de la Victoire ou de Saint-Pierre ne désemplissent pas jusqu'à 2 heures du matin, à tel point que la circulation piétonne est très difficile aussi bien dans la rue que dans les établissements, Paludate prend ensuite le relais pour la fin de la nuit. Quel que soit leur nombre exact, c'est au moins plusieurs milliers de personnes qui sortent chaque soir à Bordeaux. C'est aussi en raison du faible nombre d'interventions en regard de cette importante population que les policiers interrogés considèrent que Bordeaux n'est pas une ville très violente (ni le jour, ni la nuit). De plus, les actes très violents dans l'espace public nocturne (homicides, viols) sont rares, toujours d'après la police<sup>492</sup>, mais aussi si l'on se réfère à la presse locale dans laquelle ces faits divers sont exceptionnels.

Les faits les plus fréquemment relayés dans le quotidien Sud-Ouest concernant la vie nocturne locale sont les bagarres liées à l'alcool qui éclatent à la sortie des bars, des boîtes ou lors des soirs de match entre supporters rivaux. Ces faits se déroulent souvent dans quartiers où se trouvent les débits de boissons ce que confirment les entretiens menés auprès des services en charge de ces questions et des usagers.

---

<sup>488</sup> Voir chapitre 1 et les ouvrages de J. Verdon ou de S. Delage

<sup>489</sup> Auxquels il faut ajouter une part des 25 000 lycéens dans les sortants nocturnes

<sup>490</sup> Au moins une fois par semaine

<sup>491</sup> Par la mairie, les discothèques et l'association des riverains et résidents de Bordeaux

<sup>492</sup> Aussi bien d'après les entretiens que d'après les chiffres de l'ONDRP (pour la Gironde)

## **b) Géographie des violences nocturnes**

J'ai montré que les quartiers sont souvent craints en raison de l'image négative qu'ils véhiculent mais ce ne sont pas forcément ceux-là qui sont les plus dangereux la nuit. En revanche, les quartiers qui sont effectivement plus souvent que les autres le théâtre de violences font partie de ceux cités comme craints par les usagers enquêtés.

Les violences les plus fréquentes la nuit sont les bagarres. Deux quartiers en particulier sont concernés il s'agit de la Victoire et de Paludate. Ces quartiers ont été présentés dans la partie précédente comme étant les quartiers privilégiés des fêtes étudiantes, la Victoire étant fréquentée pour ses bars et Paludate pour ses discothèques. Ces deux zones ont comme point commun ce qui fait le cocktail explosif débouchant sur des altercations plus ou moins violentes, à savoir la foule et l'alcool. Ce sont les deux secteurs sur lesquels la police intervient le plus fréquemment et parmi ceux où sont effectuées leurs patrouilles ainsi que les maraudes des équipes de TAF<sup>493</sup>. Un physionomiste de discothèque (videur en langage courant) témoigne à propos du quartier de Paludate :

« C'est un quartier dangereux, mal éclairé, il y a des problèmes de stationnement. Il y a trop de boîtes différentes et mitoyennes. Le quartier n'est pas assez assisté par la police, il y a un manque de contrôle. [...]. A Paludate, il y a des problèmes tous les week-ends, la semaine dernière, le Doll's a fermé à 4h après une bagarre et l'intervention des forces de l'ordre. »<sup>494</sup>

En dehors de ces deux lieux, les problèmes (violences, incivilités) peuvent survenir partout mais les endroits les plus susceptibles d'être concernés sont les autres secteurs attractifs où peuvent se retrouver une population nombreuse et de l'alcool, principalement les espaces rénovés : le quartier Saint Pierre, la place F. Lafargue et les quais « centraux » (pelouses et miroir d'eau).

---

<sup>493</sup> L'équipe des Tendances Alternatives Festives sillonne chaque nuit du jeudi, vendredi et samedi les rues pour faire de la prévention à l'alcool.

<sup>494</sup> Entretien réalisé le 14/11/2010

Les principales violences rencontrées la nuit, à savoir les bagarres, se retrouvent toujours aux endroits les plus fréquentés. La présence des usagers et la fréquentation plus ou moins importante d'un lieu varie selon différentes temporalités (les saisons, les jours de la semaine et les heures de la nuit) et en fonction de l'usage (offre ou appropriation) qui y est associé. De ce fait, les violences se déplacent dans l'espace et dans le temps en suivant les lieux et temps attractifs. Les différents lieux attractifs la nuit sont bien-sûr plus fréquentés les week-ends et les espaces ouverts aux beaux jours. En dehors de ces conditions temporelles (de disponibilité des individus ou météorologiques), usages, usagers et donc violences quand il y en a, suivent l'archipel décrit par L. Gwiazdzinski<sup>495</sup>.

Les quartiers de restaurants sont fréquentés dès le début de la soirée et surtout jusqu'à minuit, dans ce premier temps de l'archipelisation les écarts de conduite sont peu nombreux. Ensuite, les violences vont commencer à se faire plus présentes dans les quartiers où se situent majoritairement des bars. Ils accueillent des clients toute la journée mais l'affluence la plus importante se situe entre 22h et 2h, la fin de l'activité des bars est parfois un moment de tension qui peut dégénérer en rixe. Enfin, l'affluence se déplace en discothèques, presque seuls établissements ouverts entre 2h et 6h, généralement trois soirs par semaine (jeudi/vendredi/samedi) à partir de minuit mais les clients arrivent plus massivement à partir de 2h, après la fermeture des bars (surtout depuis la mise en place du décret), et restent souvent jusqu'aux premiers transports en commun du matin, vers 5h30. C'est l'autre espace-temps où les violences surviennent fréquemment. C'est dans ces deux dernières étapes de l'archipel que les taux d'alcoolémie sont les plus importants. Dans une nuit type, l'affluence passe donc des restaurants aux bars (bien que ces deux activités soient en partie concomitantes) puis aux discothèques. Dans ces deux derniers types d'établissement la promiscuité et la consommation d'alcool augmentent le risque potentiel de violences.

---

<sup>495</sup> L. Gwiazdzinski. 2007b. p.105

<b>[Q : QUELS SONT LES QUARTIERS OU VOUS INTERVENEZ LE PLUS SOUVENT OU QUI SONT CONSIDERES LES PLUS DANGEREUX PAR VOS SERVICES ?]</b>	
Police Nationale	« Les quartiers populaires : Victoire, Saint-Michel, Paludate. A Saint-Pierre, la population est moins à risque, il y a beaucoup de restaurants. Il y a plus d'interventions, de patrouilles sur les quais, à partir de 2h jusqu'à 5h, voire après, notamment le week-end. »
Police Municipale	« Les lieux à forte fréquentation, prioritairement, mais ils [les agents] font de tout aussi, mais prioritairement c'est ça. Moi je leur demande de passer place Fernand Lafargue, place Camille Julian, Saint-projet, les quais, le parc des sports, le miroir d'eau. [...]La police municipale doit être présente sur tous les quartiers, mais bien évidemment on s'adapte à l'activité diurne ou nocturne de la cité et bien évidemment entre 19 et 22h30 vous avez plus de monde sur le miroir d'eau, Saint-projet, Camille Julian, Saint Pierre que au fin fond de Caudéran. Donc en effet, ils adaptent, on adapte notre présence à la présence de nos administrés dans certains lieux à forte concentration. A la fermeture des bars, c'est-à-dire 2h du mat' puis ensuite, les sorties de boite de nuit, donc il y a deux gros pics »
Commission vie nocturne	« La Victoire, Paludate, les quais, Saint-Pierre, les petites places rénovées comme Fernand Lafargue. [...] Le miroir d'eau c'est un problème ; c'est "bon enfant", familial jusqu'à minuit, ce n'est plus festif après minuit, il y a une forte consommation d'alcool, des bris de verre, des bagarres, des groupes de marginaux. On a mis en place la Campagne festiv'attitude pour résoudre les difficultés liées à l'alcool, au bruit, aux bagarres surtout sur la Victoire et Paludate. »

Figure 32. Extraits d'entretiens sur la localisation de la violence nocturne

Ces violences ne sont pas seulement repérables spatialement, elles peuvent aussi l'être temporellement. En effet, les lieux où la consommation d'alcool est potentiellement la plus importante sont ceux fréquentés plus tard dans la soirée et dans la nuit, et ceux où les violences sont les plus fréquentes. Plus les individus sortent tard, plus ils sont susceptibles de cumuler les consommations alcoolisées et/ou de croiser des gens ivres. Ainsi, plus la nuit avance, plus le risque de violence est grand. Non que les individus sortant tard soient fondamentalement violents, mais le contexte alcoolisé rend plus propice le risque d'altercations.

Flaubert écrivait, il y a 150 ans, que minuit est la limite des plaisirs honnêtes. Cet adage pourrait presque être repris au premier degré aujourd'hui car cette heure correspond encore à un basculement dans la nuit pour de nombreuses personnes, dont des élus, qui n'envisagent guère qu'il soit « normal » de sortir au-delà. Pour les responsables de la police municipale et de la commission vie nocturne, minuit marque une limite au-delà de laquelle le risque de violence croît comme en témoignent ces propos du chef de la police municipale :

« J'ai toujours tendance à dire que minuit, c'est l'heure limite après laquelle on passe dans une autre forme de délinquance. Quand c'est les beaux jours jusqu'à 23, 23h30, minuit vous avez plutôt une clientèle bien animée, c'est les amis, c'est les étudiants, c'est la famille qui vient boire un pot, je sors, ceci cela, puis après, vous devez le savoir, au-delà de 23h30, minuit, on passe sur une autre type de population, un autre type de délinquance, plus dure. »<sup>496</sup>

Un autre niveau de temporalité est important dans la gradation des violences. Certains soirs sont plus propices à la violence que d'autres, ce sont les soirs où un grand nombre de personnes sort (et consomme de l'alcool). De manière ponctuelle, ce sont surtout les soirs de matchs de football entre certaines équipes que vont avoir lieu des violences. Il arrive fréquemment que des supporters rivaux et ivres se battent entre eux ou se mêlent à la foule et aux lieux habituels de sortie. Un policier raconte son itinéraire lors d'une soirée de ce genre :

« Les soirs de gros match, on démarre aux Quinconces car le lieu de rassemblement est aux Quinconces, on fait la rue Sainte-Catherine car les gens depuis les Quinconces vont à la Victoire et on fait la Victoire où ça finit par se tabasser contre la police. Et après on continue quai de Paludate pour les boîtes de nuit »<sup>497</sup>.

De manière plus régulière, il s'agit des soirées du jeudi au samedi et de certaines dates qui sont des jours de fête dans le calendrier national. Le 21 juin, jour de la fête de la musique est certainement la date la plus citée par les agents de la ville de garde comme étant celle où les équipes sont renforcées (aussi bien pour la police que pour les pompiers et les urgences). Viennent ensuite le 14 juillet et le 31 décembre. Certaines manifestations, plus ou moins culturelles, reviennent régulièrement dans le calendrier bordelais et sont l'occasion de dispositifs particuliers en matière de sécurité. Ces événements attirent beaucoup de touristes en plus des bordelais et ont généralement lieu à l'approche de l'été.

---

<sup>496</sup> Entretien PM réalisé le 15/7/10

<sup>497</sup> Entretien PN réalisé le 3/6/09

Par exemple, tous les ans au mois de juin, les Epicuriales (manifestation gastronomique organisée par les commerçants) s'installent sur les allées de Tourny pendant quinze jours. Ces festivités attirent une clientèle plutôt aisée et se déroulent dans le triangle d'or de la ville. Les débordements sont assez rares et ont peu de répercussion aux urgences, néanmoins la présence d'une foule inhabituellement nombreuse pour le quartier (environ un millier de personnes par soir, un peu plus le week-end) et la consommation d'alcool, entraîne la mise en place d'un dispositif de sécurité (poste de secours et patrouilles renforcées).

D'autres manifestations sont plus susceptibles de connaître des débordements, c'est le cas de la fête du vin et de la fête du fleuve qui se déroulent également au mois de juin et qui ont lieu en alternance une année sur l'autre. Ces manifestations qui s'étalent le temps d'un long week-end, 3 ou 4 jours, parfois couplées avec la fête de la musique, attirent plusieurs milliers de personnes par jour (et par nuit) le long des quais. La foule et l'alcool sont encore les deux éléments du cocktail qui dégénère en bagarres et conduisent les secours et les autorités à déployer plus de personnels qu'à l'accoutumée. Ces dispositifs sont particulièrement renforcés depuis 2012 du fait de la localisation de ces manifestations sur les quais et de la psychose qui s'est un peu emparée de la ville suite à une série de noyades.

En effet, un dernier aspect reste à aborder ici, celui du danger potentiel du fleuve. La Garonne qui traverse la ville est longtemps restée peu accessible aux piétons, soit en raison de l'activité qui limitait l'accès des quais aux dockers, soit, lorsque ces activités ont déménagé, car les quais furent rendus inaccessibles par l'installation de grilles. Comme je l'ai décrit précédemment, les quais sont désormais aménagés et accessibles aux promeneurs. Depuis quelques temps, ils sont également au centre de l'attention et des préoccupations nocturnes car ils sont désormais considérés comme un espace hautement à risque. La raison est qu'en l'espace de moins de deux ans, entre juillet 2011 et mai 2013, sept jeunes hommes sont morts noyés dans la Garonne alors qu'ils étaient sortis avec des amis.

La première noyade a semblé un accident isolé puisque le jeune homme a enjambé les barrières au niveau du miroir d'eau comme le font beaucoup d'autres pour aller « pisser dans le fleuve », il est tombé dans l'eau et n'a pas pu rejoindre la berge. Les secours prévenus aussitôt par ses amis n'ont pas réussi à le repérer et son corps a été retrouvé quelques jours plus tard. Evènement isolé qui n'avait suscité aucun

commentaire suite à la parution d'un article relatant les faits de la part des lecteurs du quotidien Sud-Ouest, généralement très prompts à donner leurs avis sur à peu près tout.

Cinq mois plus tard, en décembre 2011, une nouvelle noyade a eu lieu. Cette fois-ci, un jeune homme avait disparu un jeudi soir après avoir été refusé à l'entrée d'une boîte de nuit du bassin à flot en raison de son état d'ivresse. Il a été repêché le lundi suivant par les pompiers à proximité de la discothèque. Cette seconde noyade a suscité plus d'émoi de la part de la population en raison des circonstances du drame : le jeune homme aurait été laissé seul par ses amis qui avaient pu entrer dans la discothèque. Ce scénario s'est ensuite reproduit à plusieurs reprises dans un laps de temps assez court. Quatre autres jeunes hommes se sont noyés dans des circonstances assez similaires dans les six mois qui ont suivi, portant à six le nombre de noyades en moins d'un an. Une septième victime a connu le même sort moins d'un an après.

Cet enchaînement de décès par noyade, en particulier les cinq en six mois, a été le sujet de dizaine d'articles dans la presse locale et nationale et de plusieurs centaines de commentaires<sup>498</sup> de la part des lecteurs. Dans tous les cas la police a conclu à des noyades accidentelles liées à des fortes consommations d'alcool. La plupart des victimes a été retrouvée sans trace de coups et avec un fort taux d'alcool dans le sang.

Cependant, plusieurs rumeurs ont circulé dans la presse et sur les réseaux sociaux de la part d'internautes ne croyant pas à une simple coïncidence. Après que la rumeur sur un trafic d'organes ait été démentie par le repêchage de corps « entiers », celle du « sérial pousseur » continue d'être considérée comme probable par de nombreuses personnes. Celle-ci est cependant également fortement contredite par les personnes repêchées vivantes (ce qui arrive assez régulièrement) qui peuvent affirmer qu'elles sont tombées toutes seules.

Les décès accidentels sont donc bien plus nombreux que les homicides la nuit à Bordeaux faisant de la Garonne le lieu le plus à risque pour les noctambules. Evidemment, ce n'est pas le fleuve en lui-même qui est dangereux, mais les

---

<sup>498</sup> Des milliers si l'on tient compte des commentaires supprimés ou non publiés par les modérateurs.



conduites à risque qui peuvent amener des individus à y tomber. D'autant plus que les lieux de fête – et de consommation d'alcool ou fréquentés par des gens alcoolisés – en sont particulièrement proches comme c'est le cas pour les quartiers de discothèques (Paludate et Bassin à flot), le miroir d'eau ou Saint Pierre et même la Victoire qui est à peine à un kilomètre.

Ces événements ont conduit les autorités à mettre en place des mesures de prévention et de répression. Des arrêtés préfectoraux et municipaux ont été pris afin de renforcer la réglementation en matière de vente et de consommation d'alcool, les quais ont été sécurisés par le renforcement des patrouilles de police et des maraudes des équipes de TAF, des bouées, un double barriérage temporaire ainsi que des caméras ont été installées et une brigade fluviale a été créée.

### **III - Les répercussions spatiales de la peur et du danger**

#### **a) Pour les institutions : le danger, un prétexte pour l'ordre et le contrôle**

Les dangers auxquels sont confrontés ou dont sont responsables les usagers de la nuit ainsi que les craintes rencontrées par certains ont des répercussions sur les actions menées par la mairie et la préfecture. Ces instances ont pour mission de maintenir l'ordre dans la cité, aussi bien de jour que de nuit, et que cet ordre soit ressenti par les usagers. Des mesures sont mises en place afin de répondre à cet objectif, notamment à travers les polices municipales et nationales qui doivent faire appliquer une réglementation parfois spécifique à la temporalité nocturne.

L'essentiel des actions mises en place a trait d'une manière ou d'une autre à l'alcool afin d'en prévenir les conséquences de l'excès : par des mesures de contrôle voire d'interdiction de la vente, la possession et la consommation. La mairie de Bordeaux est très investie dans cette tâche du maintien de l'ordre, mais les élus ne peuvent se contenter de policer la nuit. Un autre objectif de la mairie est de renforcer le sentiment de sécurité des usagers après le coucher du soleil. Pour

cet aspect, en plus des mesures qui vont être présentées ci-après, la mise en scène de l'espace public fait également partie des outils utilisés<sup>499</sup>.

Afin d'encadrer la vie de la cité et en particulier la vie nocturne, ce sont les deux volets prévention et répression qui sont mis en œuvre par les autorités locales. L'objectif est autant la sécurisation de danger réel abordé précédemment (particulièrement les lieux de consommation d'alcool et les berges) que le renforcement du sentiment de sécurité dans les quartiers où la mairie accepte que cette vie nocturne ait lieu. J'ai déjà abordé le fait que certains espaces restent en marge des aménagements d'agrément et de confort développés dans d'autres lieux malgré leur forte attractivité nocturne. C'est le cas du quartier de Paludate qui, sous prétexte d'aménagements à venir dans le cadre d'Euratlantique, n'est pas concerné par ces améliorations mais bénéficie surtout d'aménagements de contrôle et de répression (caméras, patrouilles de polices).

#### ➤ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Les deux volets prévention et répression sont principalement gérés par la préfecture de la Gironde et par la mairie de Bordeaux, celui de la prévention souvent en partenariat avec des associations, à travers différents dispositifs dont certains ne sont pas spécifiques à la nuit. C'est le cas d'un des plus importants, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Cependant l'une des deux missions auxquelles il doit répondre fait directement référence à la nuit puisqu'il s'agit de « *prévenir les nuisances sonores nocturnes* »<sup>500</sup>. Ce but, qui relève plus de l'ordre que de la sécurisation, soit l'un des deux objectifs visés est un indicateur important de la manière dont est considérée la vie nocturne par la politique municipale. Les cinq axes d'actions prioritaires du CLSPD pour répondre à ces objectifs concernent tous la nuit de manière plus ou moins directe :

- Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers
- Améliorer la gestion de la vie nocturne festive
- Intervenir auprès des catégories de publics problématiques

---

<sup>499</sup> Cet aspect-ci sera développé dans le chapitre suivant.

<sup>500</sup> <http://www.bordeaux.fr/p87410/dispositifs-cucs-et-clspd>

- L'aide aux victimes
- La prévention de la récidive

Ce dispositif est financé par l'Etat à travers les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)<sup>501</sup>, par la préfecture et par la ville de Bordeaux. Le CLSPD est rattaché à la direction du développement social urbain qui dépend de la direction générale de la vie sociale et de la citoyenneté de la mairie de Bordeaux. Il est composé de plusieurs commissions dont une a pour objet spécifique la vie nocturne. C'est dans le cadre de cette commission vie nocturne qu'est développée la campagne de prévention Festiv'attitude qui veut inciter les jeunes à avoir une attitude considérée comme « bonne » lorsqu'ils sortent faire la fête c'est-à-dire avoir une consommation d'alcool raisonnée, d'une part, et respecter les lieux publics, d'autre part. C'est ainsi que l'on peut également le lire sur le site de la mairie :

« La ville de Bordeaux se mobilise contre les consommations excessives d'alcool. Les actions suivantes ont pour ambition de responsabiliser chacun quant à sa consommation, son comportement et pour que la fête à Bordeaux rime avec convivialité, savoir vivre et respect des autres »<sup>502</sup>.

Les principales actions de prévention de la mairie sont la communication visuelle par le biais d'affiches (voir Figure 33). et le cofinancement des équipes mobiles de TAF qui effectuent des maraudes dans l'espace public avec comme objectif de « faire de la prévention sur les risques liés à l'alcool et aider le cas échéant, les personnes en difficulté »<sup>503</sup>

### ➤ La prévention

Ce dispositif des maraudes de TAF géré par l'ANPAA<sup>504</sup> existe dans plusieurs villes de France. Les équipes qui sillonnent Bordeaux la nuit sont composées de salariés de l'association et de volontaires qui effectuent leur service civique au sein de

---

<sup>501</sup>Anciennement contrats de ville

<sup>502</sup> <http://www.bordeaux.fr/p89556>

<sup>503</sup> <http://www.aqui.fr/societes/reportage-une-soiree-avec-les-t-a-f-tendances-alternatives-festives,4356.html>

<sup>504</sup> ANPAA : association nationale de prévention en alcoologie et addictologie

l'association Unis-Cité<sup>505</sup>. Elles ont pour missions d'informer des risques de la consommation d'alcool et de drogues mais aussi de prévenir ces risques en intervenant lors de malaises ou en cherchant des solutions pour le retour au domicile des personnes rencontrées en état d'ivresse avancée. Elles distribuent des dépliants informatifs proposant aux noctambules d'évaluer leur consommation et de les joindre en cas de problèmes. Elles ont également une mission de sensibilisation au respect des autres (nuisances sonores) et de l'espace public (déchets). Les équipes de TAF interviennent régulièrement les fins de semaine (de jeudi à samedi) de 21h à 3h, leurs parcours peuvent varier mais certains lieux sont des étapes quasi-obligatoires : Saint-Pierre, la Victoire, le miroir d'eau, etc. La première partie de la soirée, jusqu'à minuit, est consacrée à la prévention, au-delà, les équipes ne vont plus à la rencontre des noctambules mais cherchent à repérer les personnes en danger afin de prévenir les secours ou d'appeler un taxi pour les faire raccompagner chez elles si nécessaire. Ces maraudes, ainsi qu'un stand d'informations, sont également déployés plus occasionnellement lors d'évènements tels que la fête du vin.



Photo 19 : Somm'enBus

Suite à la série de noyades, la prévention a été renforcée. Désormais, et depuis quelques mois, un bus est à disposition des noctambules ivres, non pour les raccompagner chez eux, mais pour leur permettre de dormir sur place. Le

---

<sup>505</sup> Unis-Cités : association nationale qui s'occupe du service civique

« Somm'enBus » disposant de cinq couchettes et de huit places assises est garé à proximité des lieux de fête<sup>506</sup> du jeudi au samedi de minuit à 6h. Deux secouristes bénévoles et un animateur de l'ANPAA s'occupent des jeunes en état d'ébriété. Testé en octobre 2013 pour trois mois, l'opération a été reconduite en 2014 (voir Figure 33).



Figure 33. Affiches de la campagne de prévention

Pour prévenir plus spécifiquement le risque de noyade, la sécurité et la surveillance ont été renforcées le long des trois kilomètres de quais. 32 bouées et une quinzaine de caméras ont été installées mettant fin aux barrières qui venaient doubler la rambarde existante. La municipalité a également intensifié certains éclairages, notamment aux abords du miroir d'eau, sans quoi les caméras étaient d'une utilité limitée la nuit puisque les agents surveillant les écrans n'avaient pas une bonne visibilité. Ces noyades, toutes liées à une consommation d'alcool excessive, ont également eu comme conséquence au niveau des autorités locales la mise en place d'un plan de lutte contre l'alcoolisation.

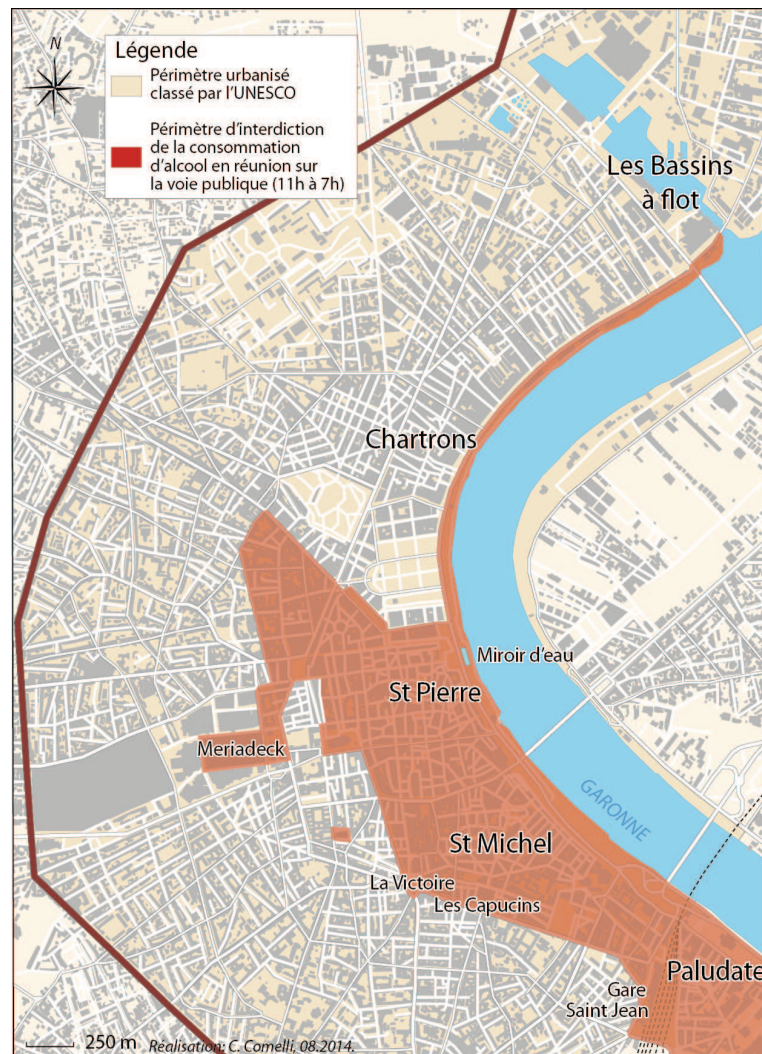
<sup>506</sup> Place de la Victoire le jeudi, bassin à flot le vendredi et Paludate le samedi

## ➤ Dispositifs règlementaires et opérationnels

Lancée à partir de mai 2012 avec des mesures prises pour 6 mois, le plan de lutte contre l'alcoolisation a été pérennisé en novembre 2012. Ce plan est composé de dispositifs règlementaires et opérationnels. Il prévoit notamment un arrêté préfectoral qui oblige depuis mai 2012 les commerces titulaires d'une petite licence ou d'une licence à emporter à fermer à 22h à Bordeaux et dans les communes universitaires. Cet arrêté a été modifié au bout des six mois et l'interdiction est désormais réduite du jeudi au samedi mais s'étend à tous les types de commerces.

Il existait déjà une interdiction de vendre de l'alcool entre 22h et 8h, mais celle-ci n'étant pas toujours respectée, la préfecture a décidé de fermer les commerces à cause des contrevenants. Ce sont en fait les petites épicerie de quartier qui sont visées par cet arrêté car ce sont les seuls commerces ouverts le soir. Il vient compléter ou remplacer une série d'arrêtés (municipaux ou préfectoraux) préexistants encadrant déjà la vente et la consommation d'alcool, en particulier dans le centre ancien :

- Interdiction d'ouvrir un débit de boisson à moins de 100 mètres d'un lieu de type école, église, stade (1988).
- Interdiction d'ouvrir un débit de boisson à moins de 100 mètres d'un lieu de même type dans le quartier Saint Pierre-Sainte catherine (2001), Paludate (2002) et Saint Michel (2007).
- Interdiction d'utiliser des contenants en verre autour du miroir d'eau (2007).
- Interdiction de transporter et de consommer de l'alcool en réunion sur la voie publique 20h/24 de 11H à 7H (2012). (voir Carte 12 : ).
- Interdiction de la vente d'alcool à emporter entre 22H et 8H (2009)
- Fermeture des commerces vendant de l'alcool à emporter (les épicerie de nuit) à 22H du jeudi au samedi (2012)



Carte 12 : périmètre d'interdiction de la consommation d'alcool en réunion sur la voie publique de 11h à 7h

Un décret est entré en vigueur en décembre 2009 pour tenter de diminuer la violence et les risques liés à l'alcool (notamment améliorer la sécurité routière), qui ont lieu à la sortie de boîte de nuit. Il est désormais possible pour les discothèques de fermer à 7h. Auparavant, chaque région pouvait avoir un fonctionnement différent. A Bordeaux, un changement d'horaires d'ouverture avait déjà eu lieu en 2004.

Avant 2004, le régime du « 2-5-5 »<sup>507</sup> s'appliquait jusqu'à ce que soit mis en place celui du « 2-4-6 ». En 2004, les établissements dépendant du régime des discothèques ont dû avancer d'une heure leur fermeture (de 5h à 4h) et les bars retarder d'une heure leur ouverture le matin (de 5h à 6h). Cela signifie que les bars devaient fermer à 2h, les discothèques à 5h puis à 4h et enfin, que les bars étaient

<sup>507</sup> 2H : fermeture des bars / 5H : fermeture des discothèques / 5H (ré) ouverture des bars

autorisés à ouvrir à 5h puis 6h. Ce décret avait été mis en place afin de « *casser les afters* »<sup>508</sup>, ces discothèques ouvertes le matin qui dépendent en fait du régime général (celui des bars).

Avant ce décret de 2004, les fêtards pouvaient sortir de boîte à 5h et continuer directement la soirée en *after*. Les autorités pensaient qu'en imposant 2 heures sans établissements ouverts, entre 4h et 6h du matin, les noctambules rentreraient chez eux. Ainsi sans clientèle, les *afters*, qui ont particulièrement mauvaise réputation auprès des autorités, n'auraient plus qu'à fermer.

Cette réputation est liée d'une part, au fait qu'ils permettent de faire la fête à partir de 5h ou 6h du matin, dans une temporalité qui est considérée comme étant la journée par la plupart des gens et si l'on s'en tient à la définition « astronomique ». Or, si boire de l'alcool et danser est plutôt admis le soir et la nuit ; c'est une pratique qui semble considérée comme anormale, déviante (Becker, 1985) en dehors du cadre conventionnel qui prévoit des lieux et des horaires spécifiques. C'est notamment le point de vue du président de l'association des riverains de Bordeaux qui, dans son courrier adressé aux élus proposait différents amendements au projet de loi Bachelot<sup>509</sup>, dont l'interdiction de vendre de l'alcool et de diffuser de la musique avant 9h afin d'éviter que les clients boivent et dansent à des heures qui lui semblent inappropriées<sup>510</sup>. Ces propos ainsi que ceux cités précédemment renvoient aux travaux de Becker lorsque ce dernier, dans *Outsiders*, présente « *les entrepreneurs de morale* » :

« Le prototype du créateur de normes, c'est l'individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs. Il se préoccupe du contenu des lois. Celles qui existent ne lui donnent pas satisfaction parce qu'il subsiste telle ou telle forme de mal qui le choque profondément. Il estime que le monde ne peut être en

---

<sup>508</sup> Entretien PN juin 2009

<sup>509</sup> En matière de lutte contre l'alcoolisme des jeunes (Octobre 2008)

<sup>510</sup> Voir citation au chapitre 4 (ou <http://bordeaux33.blogs.sudouest.fr/archive/2012/06/26/lettre-ouverte-aux-elus-de-droite-et-de-gauche-de-gauche-et.html>)



ordre tant que des normes n'auront pas été instaurées pour l'amender. Les prohibitionnistes en sont un excellent exemple.»<sup>511</sup>.

Les *afters*, d'autre part, sont déconsidérés en raison du type de musique qu'ils proposent et de la clientèle qu'ils reçoivent. Beaucoup d'entre eux sont spécialisés dans la musique « électro » et le public affectionnant cette musique à la réputation de consommer des drogues. Sans être une généralité, ce n'est pas qu'une réputation dans la mesure où pour « tenir » de longues heures éveillé, de surcroît sur une piste de danse, parfois jusqu'à midi, la prise de drogues excitantes comme l'extase ou la cocaïne est utilisée. L. Gwiazdzinski, dans un registre plus « légal » fait également ce constat : « *Cette conquête de la nuit est rendu possible par la consommation d'excitants, comme le café, les cigarettes ou les vitamines.* »<sup>512</sup>.

C'est en raison de ces transgressions à la morale et à la loi (pour la drogue) que les *afters* sont particulièrement décriés et que les autorités avaient mis en place le « 2-4-6 ». Si certains établissements ont fermé, en partie à cause de ce nouveau régime, il n'a pas été efficace et est considéré par un des policiers rencontrés comme « *peu satisfaisant car les jeunes ont de l'alcool dans leur voiture et boivent au cul des voitures jusqu'à 6h, heure d'ouverture des afters* »<sup>513</sup>. Ce décret a même été contre-productif en matière de violences et de diminution des accidents de la route car les transports en commun ne fonctionnent pas à 4h du matin.

De ce fait, des centaines de jeunes alcoolisés sortaient des boîtes de nuit en même temps et se retrouvaient sur le trottoir devant les établissements, à attendre un bus ou l'ouverture des *afters* (en continuant à boire pour certains). Encore une fois, la foule, l'alcool et la frustration de ne pas pouvoir continuer la fête ou de devoir attendre un bus engendraient des tensions et des bagarres. Sans compter ceux qui, faute de transports en commun, prenaient leur voiture. L'autorisation de fermer à 7h a permis de résoudre en partie ces problèmes et de mettre presque tous les acteurs concernés d'accord. Désormais les discothèques peuvent fermer à 7h mais doivent arrêter de vendre de l'alcool 1h30 avant, c'est-à-dire à 5h30. La plupart du temps, les discothèques ferment vers 6h et n'ouvrent qu'exceptionnellement

---

<sup>511</sup> H. Becker. 1985. p.171

<sup>512</sup> L. Gwiazdzinski. 2005b. p.124

<sup>513</sup> Entretien PN juin 2009

jusqu'à 7h, lors de soirées spéciales. Presque tous les protagonistes y trouvent un bénéfice :

Les autorités sont satisfaites de la baisse des violences à la sortie des discothèques du fait de l'étalement des sorties des clients. Ces derniers stationnent moins devant les établissements à partir de 4h comme cela se passait auparavant que ce soit pour attendre les transports en commun, se rendre en *after* ou simplement continuer la soirée interrompue au milieu de la nuit. Dorénavant, les noctambules décident du moment où ils quittent l'établissement et disposent d'un transport à la sortie, ce qui participe à diminuer les tensions et à réduire les bagarres. Le responsable de la commission vie nocturne fait ce constat : « *Le décret autorisant la fermeture des établissements à 7h est positif, il y a quand même 10 à 15000 personnes par nuit à Paludate, ça permet un étalement des sorties* »<sup>514</sup>.

Il n'en reste pas moins des centaines de personnes en même temps tout au long de la nuit sur les quais et les violences inhérentes à une foule de jeunes alcoolisés sont inévitables, mais il n'y a plus d'un seul coup des milliers de fêtards frustrés et désœuvrés, les rixes sont donc moins fréquentes.

Extrait entretien police municipale à propos des effets du décret

« Depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau décret, on voit, c'est clair, c'est manifeste, des changements importants dans l'attitude des usagers de ce secteur. Vous le savez à l'époque c'était à 4h la sortie massive dans les rues avec énormément de monde, pas mal de délits, voire de crimes sur les lieux. Maintenant, c'est un secteur, on ne va pas dire qu'il ne s'y passe plus rien, mais le secteur est plus pacifié. Vous avez des gens qui sortent de manière échelonnée, donc moins d'agressivité, moins de faits aussi, c'est clair, on le voit, on a moins de faits sur Paludate. [...] On fait tous le même constat, la police nationale, nous même, le CLSPD : on est très loin d'avoir tout résolu, c'est clair, mais on fait quand même le constat que ce décret il a permis de fluidifier la foule, d'apaiser un peu la tension qu'il y avait sur ce secteur, de renforcer la tranquillité publique. Y'a pas photo. Entre 2009 et 2010, y'a pas

---

<sup>514</sup> Entretien police municipale réalisé le 13/7/10

photo. Il y a toujours des problèmes, voire parfois des gros problèmes, mais c'est quand même moins récurrent qu'avant. On sent que la tension est quand-même apaisée, on a plus cette tension où on sentait en 2009, on était vraiment arrivé à la limite et ça pouvait très vite dégénérer, on a quand même moins de problème depuis l'entrée en vigueur de ce décret.

Les gérants d'établissements sont également ravis de cette mesure. Pour les tenanciers de bars, le décret ne change, a priori, pas grand-chose car leurs horaires n'ont pas changé. Cependant, ils en retirent un bénéfice en gardant des clients plus longtemps. En effet, les noctambules qui ont prévu de continuer la soirée en boîte ne sont plus obligés de quitter le bar avant la fermeture s'ils veulent profiter un peu du reste de la soirée avant la fermeture de la discothèque.

« Avant on y allait vers minuit, depuis le décret on y va vers 2h, 2h30, jusqu'à la fin » (♂, 23 ans)

Pour les gérants de discothèques le changement est plus important car ils peuvent gagner jusqu'à trois heures d'activité. Sur ces trois heures, ils ne peuvent vendre de l'alcool que durant 1h30, mais ce n'est pas tant la vente d'alcool qui rapporte que le fait d'avoir plus de clients qui viennent car ils savent qu'ils vont pouvoir rester plus de deux heures. Une part importante du revenu des établissements provient du prix de l'entrée car de nombreux usagers consomment de l'alcool avant de s'y rendre et se contentent de la boisson comprise avec l'entrée sans dépenser plus, les tarifs pouvant être élevés. Le président du SNDLL parle de l'activité des discothèques et de l'effet du décret :

« Les discothèques peuvent tourner sans vendre d'alcool. L'acte générateur de rentabilité est celui de l'acquittement d'un prix à l'entrée et les consommations prises avant 3 h du matin. Le reste c'est du S.A.V. mais si l'on ne peut faire ce SAV après  $\frac{3}{4}$  h du matin, en amont les clients ne viennent pas. Ils restent chez eux ou dans les bars où on boit pour bien moins cher. Le nouveau décret restaure l'attractivité des discothèques »<sup>515</sup>.

---

<sup>515</sup> Entretien réalisé par mail le 9/3/10

Les responsables de discothèques sont également satisfaits du calme relatif retrouvé à la fermeture car la foule est moins nombreuse et moins frustrée. Ils n'ont plus besoin non plus de commencer à « vider » leurs établissements dès 3h ou 3h30 pour réussir à fermer à 4h. Le départ des clients se faisant sur une plage horaire plus étalée en fonction de leurs envies ou des horaires des transports en commun, cela génère moins de tensions avec le personnel.

Un autre type d'établissement moins attendu trouve son compte dans l'ouverture tardive des discothèques, il s'agit des quelques restaurants situés aux capucins et qui sont autorisés à ouvrir dès le matin en raison de la présence du marché (qui ouvre ses portes dès 5h30 le week-end). Les restaurateurs voient leur clientèle matinale s'étoffer un peu avec les fêtards qui décident d'aller manger une entrecôte avant d'aller se coucher.

Enfin, la dernière catégorie satisfaite de ce changement d'horaire est bien-sûr celle des fêtards noctambules. Ces derniers peuvent désormais faire la fête toute la nuit, passer d'un type d'établissement à l'autre sans être pressés et en ayant l'assurance d'avoir un transport en commun à la sortie.

« C'est beaucoup plus pratique et pour prendre les transports en commun (et moins dangereux que de marcher seul à pied dans une rue déserte). On peut ainsi aller en boîte avec le dernier tram et revenir de boîte avec le premier tram! » (♂, 21 ans)

« C'est bien, on a plus de temps pour profiter d'un restaurant, faire la fermeture des bras à 2h et profiter de la boîte (sachant qu'il faut le temps d'arriver jusqu'aux quais » (♀, 21 ans)

Il n'y a désormais plus de temps morts entre restaurant, bar, boîte, *after* et de nouveau restaurant ou bar. Certes, malgré le grand nombre de discothèques (principalement à Paludate) le choix n'est pas très varié au niveau des styles de musique ou de l'ambiance, de même que le nombre de restaurants ouverts le matin se compte sur les doigts de la main. Cependant, l'offre existe. Il perdure en permanence au moins un ou deux îlots dans l'archipel nocturne. Au-delà de pouvoir profiter pleinement de la soirée, sans être mis à la porte de la boîte, frustrés, les habitués de Paludate constatent et apprécient la plus grande fluidité de la sortie qui entraîne une diminution des violences.

Ainsi, presque tous les acteurs concernés sont satisfaits de l'application de ce décret: les autorités (élus, polices), les gérants d'établissements et les usagers. Seul le président de l'association des riverains de Bordeaux ne l'est pas, pas tellement en raison de nuisances car les deux pôles de discothèques (Paludate et dans une moindre mesure les bassins à flot) se situent dans des secteurs peu ou pas résidentiel, mais, comme précédemment, car cela va à l'encontre de sa vision de la fête :

« C'est une imbécillité. Le décret est sur la modernisation de l'industrie touristique, il y a 4 lignes sur les discothèques mal écrites, qui donnent la possibilité d'ouvrir jusqu'à 7h, mais ce n'est pas une obligation. C'est absurde que ce ne soit plus le préfet de région qui décide. Car c'est 4 heures de consommation et de vente d'alcool en plus. Les gens vont en boîte de plus en plus tard, si les bars ne fermaient pas à 2h à Bordeaux, mais à 1h comme dans la plupart des villes, les gens iraient plus tôt en boîte. »<sup>516</sup>.

Ce décret ainsi que les autres dispositifs réglementaires présentés sont associés à des dispositifs opérationnels. Concrètement, la présence policière dans l'espace public a été revue à la hausse en soirée et la nuit. Cela permet de répondre aux deux objectifs recherchés par les autorités : le maintien de l'ordre et le renforcement du sentiment de sécurité. Les horaires de travail des policiers municipaux, qui étaient 6h-20h30, ont été élargis. Dans un premier temps, en 2010, pour suivre l'évolution des pratiques liées aux rénovations urbaines (en particulier l'attractivité des quais et du miroir d'eau) l'horaire de fin de service a été repoussé de deux heures l'été, soit à 22h30. « *Le grand objectif de ce projet de service, c'était d'adapter l'activité de la police municipale à l'activité ou aux activités de nos concitoyens. On était à l'époque trop présents le matin et pas assez le soir* »<sup>517</sup>.

Cependant, les débordements sont rares avant 22h30. Les horaires de services ont donc de nouveau été élargis pour mieux s'adapter aux pratiques des usagers. Pour cela, dans un second temps, une mission « hibou » a été créée au sein de cette

---

<sup>516</sup> Entretien du 8/3/10

<sup>517</sup> Entretien chef PM

même police municipale, composée de quatre agents qui patrouillent jusqu'à minuit ou 1h (le samedi). Ils viennent en renfort à la police nationale, en particulier pour contrôler le respect des arrêtés (par les épiceries et les usagers) et les établissements nocturnes (dans ce cas principalement pour le tapage nocturne). Une brigade fluviale a également été créée pour repêcher les éventuels noyés. Elle est composée de sauveteurs dans des embarcations et d'agents au sol et ses horaires de fonctionnement s'adaptent à l'activité nocturne et varient selon les jours et les événements. Il en est de même pour les autres dispositifs opérationnels (les patrouilles et les équipes de secours) qui sont plus présents lors des nuits particulières, déjà évoquées, qui rassemblent une foule importante, parfois elle-même spécifique comme lors des rencontres sportives, ainsi qu'il en est question dans les propos de ce policier :

« On est vigilants les soirs de match selon les équipes qui viennent comme Marseille ou Lyon, ou les équipes européennes dont les supporters prévoient des « fights »<sup>518</sup>.

### ➤ Panoptisme

L'arsenal des dispositifs réglementaires et opérationnels est complété par des mesures qui relèvent plus du panoptisme. Il s'agit de l'éclairage et des caméras. Ces deux outils sont utilisés par les autorités pour dissuader les contrevenants (ou les retrouver le cas échéant) tout autant que pour instaurer un sentiment de sécurité auprès des riverains et des usagers. Pour J. Bentham, l'objectif d'une architecture panoptique était d'optimiser le fonctionnement des prisons en réduisant le nombre de surveillants tout en augmentant la surface (et le nombre de personne) surveillée, mais les principes du panoptisme sont surtout efficaces du fait du contrôle indirect exercé. Michel Foucault résume bien l'utilité d'un tel système pour les autorités :

« Parce qu'il peut réduire le nombre de ceux qui l'exercent, tout en multipliant le nombre de ceux sur qui on l'exerce. Parce qu'il permet d'intervenir à chaque instant et que la pression constante

---

<sup>518</sup> Entretien PN

agit avant même que les fautes, les erreurs, les crimes soient commis. »<sup>519</sup>.

Cette seconde affirmation de l'auteur résume un aspect des motivations de l'utilisation de caméra que ce soit dans les espaces publics ou privés. Le fait de se sentir observer est sensé dissuader les individus. Cette idée légitime pour les élus le déploiement de ces dispositifs de surveillance ainsi qu'en témoigne le responsable de la police municipale :

« Le but des caméras de vidéoprotection n'est pas exclusivement d'identifier a posteriori des auteurs de crimes ou délits, il est surtout de dissuader ces gens-là, voire de les interpeller en flagrant délit. »<sup>520</sup>.

Il est également intéressant de noter un basculement sémantique dans ce domaine chez les partisans de l'installation de caméra. Ces derniers n'utilisent plus le terme de vidéosurveillance mais parlent désormais de vidéoprotection. Je suis reprise à ce propos lors de cet entretien avec le chef de la police municipale :

« Vidéoprotection je préfère, pourquoi ? Parce que c'est de la sémantique, de la pure sémantique mais vous verrez que dans la loi Loppsi 2 [...] le terme de vidéosurveillance va changer car le terme de surveillance ça veut dire œil inquisiteur, on va chercher quelqu'un. Nous on n'est pas là pour chercher quelqu'un, nous on est là pour protéger des gens. Donc voilà pourquoi je préfère employer le terme vidéoprotection, et vous regarderez dans les articles de presse, vous regarderez le terme qui est employé par nos politiques, de plus en plus, vous verrez que c'est le terme vidéoprotection qui est employé et non plus vidéosurveillance ».

Le changement est sémantique mais les finalités sont les mêmes. Cependant, l'aspect 1984 d'Orwell (« *le terme de surveillance ça veut dire œil inquisiteur* ») n'est pas très populaire ainsi que la polémique autour de l'adoption de la loi relative au renseignement le rappelle aux élus. C'est pourquoi, l'installation de nouvelles caméras est réglementée et doit être validée par une commission composée, entre

---

<sup>519</sup> M. Foucault, 1975, p.207

<sup>520</sup> Entretien chef PM

autres, de citoyens peut-être plus sensibles à la notion de protection qu'à celle de surveillance. Cependant, cette loi Loppsi 2 prévoyait le triplement de nombre de caméras dans l'espace public<sup>521</sup> dans le but de « (vidéo)-protéger » les citoyens. Outre l'effet attendu sur le sentiment de sécurité, les objectifs sont de dissuader en amont ou d'interpeller sur les faits ou en aval. L'effet réputé dissuasif est vanté par les autorités locales bordelaises :

« Aujourd'hui grâce à la vidéoprotection on peut agir avant la commission de ce fait tout simplement par deux choses, premièrement dissuasion, quand on a mis des caméras, on l'a vu à Victor Hugo, on les a équipées début 2010, de suite, de savoir qu'il y a des caméras car c'est annoncé, il y a un effet dissuasif, donc déjà sur ce secteur vous avez, avant la commission des faits vous avez un effet dissuasif. Ensuite, quand le fait va se produire mais qu'il ne s'est pas produit, grâce à nos vidéo-opérateurs qui peuvent déceler des situations difficiles, des comportements déviants, on transfère à la police nationale qui peut en flagrant délit intervenir sur les auteurs, donc là, on est ce qui est en amont du fait délictuel »<sup>522</sup>

Bordeaux compte une soixantaine de caméras dont la moitié est située au niveau des bornes qui limitent l'accès à l'hyper-centre. C'est de cette façon qu'a commencé l'installation de caméra à Bordeaux en 2002, lors de la délimitation du périmètre d'accès restreint. Initialement, elles servaient surtout à surveiller les conducteurs qui voulaient entrer dans la zone sans badge (secours, livraison, etc.) mais aussi les bornes elles-mêmes qui étaient souvent percutées par des automobilistes durant les premiers mois. « *Il y avait des percussions régulières et (...) jamais ou rarement les auteurs laissaient leur carte de visite. Donc ça nous permettait d'identifier les auteurs et de se retourner contre eux* »<sup>523</sup>. Les caméras hors bornes, réellement destinées au contrôle de l'espace public ont été installées à partir de 2005.

---

<sup>521</sup> En passant de 20 000 à 60 000 entre 2010 et 2011

<sup>522</sup> Entretien chef PM

<sup>523</sup> Idem



Les premières trouvent place à la Victoire puis fin 2007 à Paludate. Les deux secteurs qui, de longue date et encore actuellement, sont le théâtre de violences. Ont suivi les contrôles de deux espaces spécifiques des quais rénovés (le miroir d'eau en 2008 et le quai des sports en 2009) puis de celui du cours Victor Hugo. Ces différents lieux sont tous susceptibles d'être attractifs le soir notamment par des jeunes consommant de l'alcool et sont situés dans des secteurs pauvres (hormis le miroir d'eau). Par la suite, l'ensemble de quais a été équipé de caméras suite aux noyades.

Toutes ces caméras sont reliées au centre de vidéoprotection urbaine gérée par la mairie qui a environ 50 écrans de contrôle surveillés par des vidéo-opérateurs. Un seul flux arrive directement au CIC<sup>524</sup> de la police nationale, celui des caméras de la place de la Victoire en raison d'une plus forte probabilité de faits de violence ou délictuels<sup>525</sup>. Selon les situations, les opérateurs peuvent envoyer d'autres flux au CIC<sup>526</sup> ou la police nationale peut demander à recevoir des images en particulier. Les nuits de week-end, Paludate est particulièrement surveillé grâce à une dizaine de caméra sur le quai et dans les rues adjacentes où se trouvent les discothèques (voir Carte 13 : ).



Carte 13 : Localisation des caméras à Paludate

<sup>524</sup> Centre d'information et de commandement

<sup>525</sup> Il y a notamment un peu de trafic de cannabis dans le secteur

<sup>526</sup> Centre d'information et de commandement

Policiers et élus sont satisfaits des résultats dans ce secteur : « *C'est clair sur Paludate notamment, on voit clairement depuis l'arrivée des caméras dans les deux domaines on a réussi à être plus efficace. Autant dans la prévention qu'ensuite dans la répression* »<sup>527</sup>.

Dans un tel secteur où de nombreuses personnes sont fortement alcoolisées et où les bagarres sont le principal problème, cet outil est plus efficace dans la répression que dans la dissuasion. Les caméras ont peu d'effet en amont, mais sont surtout utiles pour rechercher des personnes *a posteriori*. Les gens ivres ne pensent pas à aller se battre hors du champ des caméras, alors que les dealers ou autres, en tout cas à jeun, ont cette présence d'esprit. Peut-on parler de prévention lorsque la délinquance se déplace ? Plusieurs études menées par des collectivités, des chercheurs ou des associations ont remis en cause l'efficacité de la vidéosurveillance (Mosser, 2005). Des enquêtes notamment réalisées par Scotland Yard et le département américain de la justice, montrent qu'en réalité les faits ne diminuent pas réellement mais qu'ils se déplacent ou que le nombre d'opérateurs est insuffisant pour traiter l'ensemble des images.

Le chef de la police municipale bordelaise constate ainsi, que depuis la surveillance de Paludate, il y a un basculement des faits sur le centre-ville.

« Avant la vidéoprotection, les réquisitions judiciaires pour des faits vus par nos caméras on en avait pas mal sur Paludate et un peu moins sur le centre, maintenant on assiste plutôt à un basculement, Paludate c'est plutôt en train de se calmer et avec de plus en plus de faits sur le centre historique »<sup>528</sup>.

Ce basculement est lié à l'idée précédemment développée, c'est-à-dire que les auteurs de délits évitent le regard des caméras faisant ainsi baisser le nombre de faits où elles sont installées. De plus, parallèlement, le centre historique est devenu très attractif et la hausse de la fréquentation se répercute sur la hausse des faits recensés.

Sur l'ensemble de la commune le nombre de faits est sensiblement le même mais leur localisation est différente. Il suffit parfois de quelques mètres pour ne plus

---

<sup>527</sup> Entretien chef PM

<sup>528</sup> Idem

être dans le champ d'une caméra. La vidéosurveillance serait donc moins efficace en prévention qu'en résolution de faits délictueux et bien plus coûteuse que le déploiement d'agents dans les rues. Cependant elle est importante pour les élus dans le cadre de la politique de sécurité mettent en place car en plus de permettre d'augmenter la résolution du nombre d'affaire, elle est considérée comme procurant un sentiment de sécurité aux usagers. Les caméras déployées à Bordeaux n'étant pas infrarouges, leur fonctionnement ne peut se faire sans un éclairage suffisant, celui-ci est d'ailleurs parfois renforcé dans ce but. Dans ce cas, la mise en lumière d'un lieu n'est pas qu'esthétique mais est aussi sécuritaire.

L'éclairage est, au même titre que la vidéosurveillance, un outil de communication politique très souvent utilisé « *dans le but de renforcer le sentiment de confiance des populations, car cela manifeste que les pouvoirs publics s'occupent de leur sort* »<sup>529</sup>. J'ai montré précédemment que l'urbanisme-lumière est devenu d'agrément. Je ne parlerai cependant pas d'un changement complet de paradigme passant d'une conception uniquement sécuritaire de l'éclairage à une conception esthétique. Si l'urbanisme-lumière tient compte du rendu esthétique, ce n'est pas au détriment de l'aspect sécuritaire.

En effet, un espace dans lequel les bâtiments, le mobilier et la végétation sont mis en valeur par un éclairage soigné et esthétique procure un sentiment de bien-être qui va de pair avec un sentiment de sécurité renforcé. Plus l'aménagement d'un espace, par la mise en lumière, le ravalement des façades, la propreté des rues est soignée, plus celui-ci semble agréable et devient attractif. La nuit, cela a pour effet d'augmenter le nombre d'usagers dans ces espaces ce qui accentue le sentiment de sécurité, condition quasi-indispensable du bien-être et donc de la pratique comme le souligne L. Rouleau-Berger : « *Une rue bien éclairée la nuit apporte de la sécurité au passant, elle est vécue comme plus hospitalière et elle produit de l'urbanité* »<sup>530</sup>. La présence d'autres usagers rend généralement la rue plus rassurante qu'un endroit désert, c'est pour cela que L. Gwiazdzinski préconise de peupler la nuit pour la rendre plus hospitalière (Gwiazdzinski, 2009). L'objectif du contrôle est présent dans l'installation de nombreux éclairages qui sont là pour guider les usagers la

---

<sup>529</sup> S. Mosser. 2005. p.176

<sup>530</sup> L. Rouleau-Berger. 2004. p.85

nuit, pas tant pour qu'ils ne trébuchent pas mais afin qu'ils cheminent là où cela a été décidé en amont. On en revient à l'imaginaire socio-spatial décrit par Y. Bonny notamment et qui sous-tend tout projet d'urbanisme (Y. Bonny, 2010).

Toutes les mesures mises en place par les autorités encadrent la vie nocturne, contrôlent et influencent les pratiques des usagers afin qu'elles « collent » à l'image de la ville voulue et désirée par les élus et une partie des citoyens ou qu'elles y participent. Bordeaux est une ville à la réputation bourgeoise et à la communication un peu immodeste, ou du moins sélective dans le choix des images destinées au public. Les mises en lumière de la ville nocturne servent la promotion de Bordeaux par le choix d'un décorum parfaitement mise en scène mais vide d'usagers sur la plupart des clichés. Bien qu'étant une ville étudiante, l'impression donnée par la mairie est la recherche du calme. L'aspect esthétique de la ville est mis en avant, son patrimoine architectural et culturel (à travers le vin principalement), mais pas la présence d'une vie festive nocturne, quotidienne et non événementielle, riche de centaines d'établissements. Cet aspect festif indéniable de Bordeaux n'est pas valorisé car il n'est pas considéré comme un atout pour l'économie et l'attractivité, mais plus comme une source de nuisances pour la population du centre-ville, de dégradations des biens publics et de danger pour les fêtards eux-mêmes.

Certes, éviter les dégradations, comme ce peut être le cas au miroir d'eau, ou encore les violences qui impliqueraient des innocents fait partie des prérogatives d'un maire et cela peut justifier l'encadrer la consommation d'alcool. Mais mettre en place tout un arsenal anti-noyade ne revient-il pas à déresponsabiliser les citoyens, fussent-ils jeunes et immatures ? F. Ascher dénonce cette « *risquisation de la société* »<sup>531</sup> visible à travers l'encadrement de la consommation d'alcool mais dans bien d'autres domaines de la société<sup>532</sup>. Ce principe de précaution qui restreint la liberté du plus grand nombre pour éviter quelques dérapages est surtout un outil politique pour montrer à un électorat que l'on prend soin de lui<sup>533</sup>.

---

<sup>531</sup> Qu'il définit comme : « la place grandissante prise par les préoccupations en terme de sécurité physique, économique, sociale, familiale » (F. Ascher. 2004. p.76)

<sup>532</sup> A. Giddens (1994), U. Beck (2001)

<sup>533</sup> J. Lautman, 2002, p.40

C'est souvent dans cette optique là que la question de la nuit s'est invitée dans le débat politique depuis quelques années, en particulier lors d'échéances électorales.

### ➤ Politique

Au niveau national, la question de la nuit n'est que rarement évoquée dans ses différents aspects. C'est le cas dans l'exemple cité précédemment lorsque le ministère de l'intérieur donne des conseils pratiques aux femmes à propos de leurs déplacements nocturnes dans l'espace public, Ou encore dans la loi Loppsi qui est dotée d'un article autorisant les préfets à instaurer un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans entre 23h et 6h et cela afin qu'ils ne soient pas exposés : « (...) à un risque manifeste pour leur santé, leur sécurité, leur éducation ou leur moralité »<sup>534</sup>. Lors des débats à l'Assemblée Nationale, l'opposition<sup>535</sup> avait dénoncé cette mesure comme étant un « pur affichage » car c'est déjà un outil dont dispose les maires. En dehors de cet exemple, l'Etat n'intervient guère dans ce qui relève de la vie locale.

En revanche, localement, les élus se saisissent de cette question et beaucoup de communes en France<sup>536</sup> mais aussi en Europe ont établi des chartes de la vie nocturne depuis une dizaine d'années. Ces dernières sont généralement rédigées à l'issue de débats entre les autorités, des gérants d'établissement et des associations. Elles rappellent les règles en vigueur et les engagements de chacune des parties prenantes. L'intérêt de ces chartes pour les tenanciers signataires est de montrer leur bonne foi et leur bonne moralité dans leur approche de la vie nocturne ; de préciser qu'ils ne sont pas là pour vendre de l'alcool à des mineurs ou à des personnes ivres ou pour encourager le tapage nocturne, mais qu'ils désirent mener leur activité en évitant les conflits. En somme, cette charte est un simple rappel de la loi, la signer ne leur donne pas d'avantages et ne pas le faire ne les empêche pas « d'ouvrir ».

---

<sup>534</sup> Article 43 de la LOI n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

<sup>535</sup> La gauche à l'époque

<sup>536</sup> Des grandes villes telles Lille, Lyon, Toulouse en sont dotées mais également de plus petites communes comme Le Havre, Libourne, Saint Lô, Aurillac, etc.

A Bordeaux, il n'existe pas encore de charte de ce genre, ce qui s'en approche le plus est la charte des soirées exemplaires<sup>537</sup>. Cette dernière est réservée à un type d'évènement assez spécifique, les soirées organisées par les associations étudiantes. Ces dernières ne sont pas si nombreuses et les débordements épisodiques, mais cela montre la stigmatisation et le manque de confiance envers cette catégorie d'usagers. En effet, dès les premières lignes du document, on peut y lire :

« Les soirées organisées par les étudiants eux-mêmes suscitent parfois des motifs d'inquiétude sur le plan sanitaire, réglementaire et social. Le plaisir recherché lors des soirées étudiantes peut être source de comportements abusifs en matière de consommation d'alcool, voire d'autres substances psycho-actives, entraînant une mise en danger du public. »<sup>538</sup>

Cette charte énumère les engagements des organisateurs sur près de deux pages (21 points à respecter) puis ceux de l'Etat (4 points), enfin des annexes rappellent les articles de lois concernant le tapage nocturne et l'alcool (sur une page et demi) et les amendes encourues en cas d'infraction. Il n'y a donc pas de charte de la vie nocturne à proprement parler à Bordeaux mais il y a eu une rencontre organisée par le préfet avec des gérants d'établissements de nuit en juillet 2013. Celle-ci avait pour objet de renforcer les mesures de précaution afin de « *faire évoluer les comportements* »<sup>539</sup>. Les moyens décidés pour y parvenir sont la promotion de la charte citée, la désignation d'un policier référent pour les établissements, le renforcement des patrouilles de police et enfin, l'élaboration d'un guide des réglementations et des bonnes pratiques.

Toutes ces mesures politiques considèrent la vie nocturne comme synonyme de débordements festifs à risque et sont élaborées dans un objectif de contrôle. La plupart sont mises en place après un fait divers, souvent isolé. C'est le cas de la charte des soirées exemplaires qui a vu le jour après qu'une soirée étudiante ait

---

<sup>537</sup>Voir annexe

<sup>538</sup> Extrait de la « charte des soirées exemplaires »

<sup>539</sup>Voir annexe : communiqué de presse « Rencontre avec les gérants des établissements de nuit »

débordée<sup>540</sup>, la rencontre avec les gérants d'établissements a aussi eu lieu après des accidents de la route et une rixe à Lacanau imputée à une consommation excessive d'alcool. Enfin, le plan de lutte contre l'alcoolisation a été mis en place suite à la série de noyades. Dans ce cas, il ne s'agissait pas d'un fait divers isolé puisqu'il y a eu six décès par noyades, cependant ce genre de faits n'est en rien spécifique à Bordeaux et se produit dans les autres villes traversées par un fleuve où existe une vie nocturne festive.

L'arrivée des maires de la nuit dans certaines communes<sup>541</sup> pourrait indiquer un rapport moins négatif à la vie nocturne des cités, ou du moins une prise en compte plus large et pas seulement au prisme de la potentielle source de problèmes qu'elle représente pour certains élus et riverains. Ces élections, quelques mois avant les élections municipales, n'ont pas été décidées par l'Etat mais sont à l'initiative d'associations et de collectifs qui promeuvent et défendent les nuits festives telle que « Culture Bar-Bar ». De ce fait, ces nouveaux élus ne sont pas connus ou pas considérés comme légitimes par une partie de la population, notamment par des associations de riverains et parfois par des élus. En effet, les élections ont eu lieu via internet pour le 1<sup>er</sup> tour puis dans des établissements de nuit (bars, restaurants) pour le second tour. Ces nouveaux élus ont pour ambition d'être des relais entre le monde de la nuit, les riverains et la collectivité. Le recul manque pour savoir si ces derniers auront un réel pouvoir de décision ou d'influence sur la vie nocturne dans leur localité respective auprès des élus officiels.

Néanmoins, lors de la campagne officielle des municipales, certains candidats se sont montrés intéressés et ouverts aux doléances des maires de la nuit. Il faut encore attendre quelques mois pour faire la part des choses entre communication de campagne et engagements politiques. Que ce soit dans ces villes ou sur le reste du territoire, lors de cette dernière campagne municipale, le clivage gauche/droite sur cette question de la nuit était visible à travers l'intérêt ou les thématiques portées par les candidats. Par exemple, l'élue PS de la mairie de Paris<sup>542</sup> a montré un intérêt pour cette question en nommant un conseiller délégué à la nuit rattaché au premier adjoint en charge de la culture. A Bordeaux, le candidat socialiste a

---

<sup>540</sup> SO, 17/04/11

<sup>541</sup> Paris, Toulouse et Nantes

<sup>542</sup> A. Hidalgo élue en mars 2014

également mené campagne sur et dans cette temporalité en faisant campagne une nuit et en inscrivant dans son programme l'ouverture d'une bibliothèque la nuit.

**PARCOURS DE LA NUIT BLANCHE**

- Le Bordeaux de la convivialité
- Le Bordeaux de la solidarité
- Le Bordeaux des urgences
- Le Bordeaux des travailleurs

**22h30 – 00h00**

- 22h30 – 22h45 : Place Fernand Lafargue (Apollo & l'Oenolimit)
- 22h45 – 22h55 : Chez Fred
- 22h55 – 23h00 : Place Camille Julian (Utopia)
- 23h00 – 23h10 : Michel's
- 23h15 – 23h30 : Place St Pierre - Discussion avec le personnel de la collecte des déchets
- 23h30 – 23h40 : Milo's Bar
- 23h40 – 23h50 : Trou Duck
- 23h50 – 00h00 : Le Fiacre - café culturel

**00h15 – 03h00**

- 00h00 – 00h15 : Échange avec les contrôleurs de TBC à la station Pey Berland
- 00h30 – 1h00 : Échange avec les acteurs de la prévention à la Victoire, bar le Plana
- 01h15 – 01h45 : Rencontre avec le personnel des urgences de l'hôpital Saint André
- 02h00 – 02h30 : Rencontre avec le personnel de l'hôtel de Police ouvert 24/24h
- 02h45 – 03h00 : Rencontre avec le personnel du centre d'hébergement d'urgence Tragey

**3h00 – 6h30**

- 03h00 – 03h15 : Transfert en taxi vers les quais de Paludate - Échange avec les responsables du Syndicat Autonome des Artisans Taxis de la ville de Bordeaux.
- 03h30 – 04h00 : Déambulation le long des quais de Paludate. Rencontre avec un directeur d'établissement de nuit
- 04h00 – 04h30 : Rencontre avec le personnel du MIN (Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne)
- 04h45 – 05h00 : Tournée des commerces de nuit : Pharmacie et boulangerie du Cours de la Marne ouvertes 24/24h
- 05h15 – 05h30 : Embauche des services de la collecte des déchets de la Cub - Place Latule
- 05h30 – 06h00 : Rencontre avec les agents d'entretien de la Société TFN-Propreté Sud Ouest - Station de tramway Ravezies
- 06h30 – 06h45 : Rencontre avec le personnel de la crèche de l'hôpital Pellegrin

**Point presse / Parcours**

- 07h30 : arrivée aux Capucins - tournée des commerçants
- 08h00 - 9h30 : Conférence de presse aux Jardins (Marché des Capucins) / Petit déjeuner militant à la Brasserie des halles

Figure 34. Campagne nocturne d'un candidat aux élections municipales

Le programme de cette nuit blanche politique montre une prise de conscience par l'équipe de ce candidat des différentes dimensions que recouvre une ville la nuit. Et s'il est possible de penser que ce parcours est révélateur de leur vision de la vie nocturne bordelaise ou des lieux qui comptent, notamment pour l'aspect festif nommé ici « Bordeaux de la convivialité », les secteurs rénovés et les pratiques formelles sont plus mis à l'honneur. Le quai de Paludate est le seul secteur festif n'appartenant pas à cette catégorie, mais il était incontournable. En revanche, le miroir d'eau et la Victoire n'ont pas été sélectionnés pour recevoir le candidat et sa cour, faute de temps certainement car la nuit a été une véritable course contre la montre, mais aussi peut-être par manque de futurs électeurs potentiels à rencontrer dans ces lieux durant cette nuit de campagne. Ce candidat n'étant pas sorti vainqueur de l'élection municipale, il n'est pas possible de savoir ce qui relevait du véritable intérêt pour cet espace-temps de ce qui n'était qu'effet d'annonce durant cette campagne électorale très médiatisée.



Alain Juppé a conservé son poste pour un cinquième mandat et la politique actuelle en matière de vie nocturne à Bordeaux reste surtout axée sur les questions de contrôle et de sécurité, agrémentée d'un volet évènementiel. Pourtant, peu d'écho est fait à travers cette politique aux inquiétudes spécifiques des usagers comme ce peut être le cas à Montréal par exemple où les femmes qui voyagent seules le soir peuvent demander aux chauffeurs de bus de s'arrêter entre deux arrêts.



Figure 35. Campagne de communication (Montréal) "entre 2 arrêts"

Le sentiment d'insécurité ressentie par des femmes la nuit semble nié par les élus locaux. Ainsi, lors d'un entretien avec l'adjoint à la mairie de Bordeaux en charge de la proximité et de la police municipale, alors que je l'interroge sur la place des femmes dans la ville la nuit, cette question est très vite évacuée :

« C'est pareil que pour les hommes, ils ont les mêmes souhaits, la ville n'est pas si insécurisée que ça »<sup>543</sup>.

Il ne tient donc pas compte du ressenti évoqué par la moitié de la population, ni n'envisage cela sous l'angle des inégaux rapports hommes-femmes dans l'espace public nocturne, source réelle de l'inquiétude qui pourrait faire l'objet, *a minima*, d'une campagne de communication. Lors de cet entretien, j'insiste un peu en lui demandant si les temporalités des femmes est une thématique qui intéresse la mairie, sa réponse montre une vision assez rétrograde de la société :

---

<sup>543</sup> Entretien du 9/12/ 10

« Non, il y a la délégation de la petite enfance et de l'éducation et la délégation à la famille qui y sont attentifs. »<sup>544</sup>.

L'exemple Montréalais évoqué est un cas particulier et est parfois contesté : des plaintes ont été déposées à l'encontre de la STM<sup>545</sup>, accusée de mener une politique discriminatoire à l'encontre des hommes qui ne peuvent jouir de ce droit. Ces plaintes n'ont pas abouties car bien qu'il s'agisse d'une mesure discriminante, il n'est pas possible, d'après la STM, d'appliquer ce service à l'ensemble de la population ce qui perturberait de manière trop importante la desserte des bus. De ce fait, pour rétablir l'égalité, il faudrait supprimer ce service, ce qui n'apporterait rien aux hommes tout en privant les femmes de cette mesure. La commission en charge d'évaluer la plainte a estimé qu'il fallait maintenir ce service car le sentiment d'insécurité est plus élevé chez les femmes, lesquelles sont plus souvent que les hommes victimes d'agressions sexuelles, ce qui est la forme d'agression la plus redoutée. Ce sont les mêmes craintes qui se retrouvent chez les bordelaises dans l'enquête menée.

A Bordeaux, les mesures spécifiques pour pallier le sentiment d'insécurité sont l'éclairage et la vidéosurveillance. Cependant, cela n'empêche pas une partie des usagers, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes de craindre de sortir et de se déplacer dans cet espace-temps. Certains mettent même en place des stratégies de manière plus ou moins consciente en réponse à leurs craintes.

## **b) Pour les usagers : des stratégies**

J'ai montré au début de ce chapitre que certaines catégories d'usagers ressentent un fort sentiment d'insécurité la nuit à Bordeaux. Il s'agit principalement de ceux ayant un déficit de pratiques de la ville : des jeunes, des personnes ne résidant pas à Bordeaux et des personnes sortant peu. A ce type de profil s'ajoutent les femmes pour les raisons déjà évoquées. Ces personnes sont confrontées à deux types de peur, la *peur préoccupation* et la *peur pour soi* (qui peut être sexuée). Généralement, ces peurs vont ensemble. On craint pour sa personne dans certains endroits. Souvent aussi, la peur est présente ou s'accroît à partir d'une certaine

---

<sup>544</sup> Idem

<sup>545</sup> Société de transport de Montréal

heure. Beaucoup d'enquêtés, comme les policiers cités plus haut, indiquent minuit comme limite du basculement à partir duquel l'espace public devient dangereux. « *Les rues sont mal fréquentées à partir de minuit.* » (♂, 21 ans). Pour certains, la bascule se fait plus tard, vers 2h. C'est un palier important car à cette heure, à Bordeaux, les bars ferment et les transports en commun ne fonctionnent pas. C'est une étape de l'archipelisation où les rues se vident considérablement :

« Passée la fermeture de la plupart des bars et l'arrêt des tramways, c'est-à-dire après 2h, les gens que l'on croise dans les rues sont plus désinhibés, soit à cause de l'alcool, soit parce que les rues sont plus désertes » (♀, 25 ans).

Pour faire face à ces craintes, les usagers adoptent des stratégies lors de leurs sorties nocturnes. Selon les usagers, ces conduites sont mises en place systématiquement ou dans certaines situations, dans des lieux, à certaines heures.

#### ➤ Attention et évitement

Le comportement qui revient le plus souvent est celui d'être plus attentif. « *Il faut toujours être un minimum sur ses gardes* » (♀, 21 ans). Pour beaucoup, cela passe par une pratique d'évitement. Certains quartiers ne sont pas fréquentés pour sortir et lors des déplacements, ils sont évités. Lorsqu'ils ne sont pas contournés, le mode de déplacement utilisé peut-être adapté au ressenti de la personne. Certains quartiers évités à pied sont en revanche traversés à vélo car ce moyen de transport permet de se déplacer vite et d'échapper aux rencontres non-désirées :

« Si on est en vélo, on risque un peu moins de se faire emmerder par des gens bourrés. Bordeaux n'est pas plus dangereuse qu'une autre ville la nuit. C'est sûr qu'il y a quand même des drôles de zigotos qui cherchent la moindre excuse pour créer des embrouilles. Heureusement jusqu'à présent je l'ai évité » (♀, 25 ans).

Toutes les craintes et les pratiques qui en découlent ont pour objet l'autre, l'inconnu qui est potentiellement habité de mauvaises intentions. L'espace public nocturne peut ainsi devenir très angoissant pour les individus dans cet état d'esprit et un échange qui paraîtrait anodin en journée peut être considéré comme menaçant comme l'exprime cette jeune fille :

« Les gens dans la rue qui nous parlent ça fait peur. » (♀, 19 ans).

Les stratégies alors mises en place ont pour but de limiter ces rencontres. Dans les représentations des individus, ces personnes dangereuses, pour soi si l'on se considère comme cible ou victime potentielle (femmes, jeunes, homosexuels), ou en raison de ce qu'ils sont (ivres, sdf, hommes), sont parfois associées à certains secteurs, à certaines heures ou à certaines situations. La plupart du temps ce n'est pas tout un quartier qui est banni mais certaines rues dans certaines circonstances (à pied, seule, selon la tenue, etc.). C'est le cas de cette jeune fille qui est plus craintive lorsqu'elle se retrouve dans la situation « seule + obscurité », situation souvent évoquée comme une des plus redoutées :

« On est à l'abri de rien seule dans l'obscurité (ou presque) » (♀, 19 ans).

L'élément quasi-récurrent dans les évitements est un éclairage considéré comme trop faible, l'obscurité n'est pas vécu comme un refuge pour l'utilisateur, victime potentielle, mais est associée à l'absence d'autres usagers qui pourraient intervenir :

« C'est mal éclairé, j'ai l'impression que personne ne va être là s'il m'arrive quelque chose, si je me mets à crier ». (♀, 28 ans).

C'est une des raisons pour laquelle les ruelles sont souvent citées comme anxiogènes et évitées au profit d'axes plus larges et plus passants, mais parfois elles peuvent aussi être préférées en raison de leur acoustique et souvent par rapport à un autre itinéraire. C'est le cas pour cette enquêtée :

« Je contourne les quais à partir de minuit, je préfère les petites rues désertes, car on entend tellement bien que quelqu'un va entendre si je crie » (♀, 28 ans).

Si ces rues sont régulièrement évitées en raison de leur caractère désert alors que certains quartiers sont évités en raison de la foule ou de la population le fréquentant ou censée le fréquenter dans les représentations ou les stéréotypes. La foule (masculine) alcoolisée et les populations marginales sont les deux cas les plus évoqués, c'est pourquoi la Victoire et les quartiers populaires sont les plus craints.

La nuit est particulièrement crainte après minuit ou 2h ce qui implique une mise en place de ces stratégies plus particulièrement, voire uniquement, dans cette temporalité, c'est-à-dire pour le trajet du retour. De manière générale, la peur disparaît quasiment pendant le moment festif de la soirée et se manifeste surtout lors des déplacements. Il y a quatre temps dans la gestion de la peur, dont deux où cette question est plus présente.

Le premier temps se déroule en amont de la sortie, c'est le moment de l'anticipation pour éviter les situations considérées comme risquées tout au long de la soirée à venir. Puis vient le trajet « aller » pour se rendre au lieu de rendez-vous, c'est un temps assez peu anxiogène car ce temps a été anticipé et se déroule en général assez tôt. Ensuite, il y a la soirée en elle-même, c'est un temps de relâche dans la crainte en raison de l'effet de groupe principalement. Enfin, le moment le plus anxiogène de la soirée est le retour à cause de l'heure tardive, accentuée par le manque de transport, et le fait de devoir se déplacer seul(e).

#### ➤ Les temps de la gestion de la peur

L'essentiel dans la gestion de la peur pour les usagers concernés se passe donc en amont de la soirée. C'est là que tous les éléments susceptibles de mettre en danger ou de générer de l'anxiété sont étudiés. Les paramètres pris en compte lors de l'anticipation de la soirée sont le lieu de sortie (le type d'établissement / chez des amis et le quartier), les personnes présentes et les moyens de s'y rendre et d'en revenir qui vont dépendre en partie de l'heure prévue de retour. En fonction de ces paramètres, beaucoup de (jeunes) filles vont adapter la tenue portée qui est considérée comme le premier facteur de risque d'être harcelée ou agressée. Cette attitude renvoie à l'idée déjà développée qu'en cas d'agression, la responsabilité en revient non pas à l'auteur ou pas seulement, mais aussi à la victime qui s'est mise en danger en portant une tenue provoquante ou en sortant dans un lieu ou à un moment considérée comme inapproprié, bien souvent en raison de son sexe. Dans le témoignage suivant, si la jeune-femme évite de porter une tenue la caractérisant en tant que femme (robe, jupe) lorsqu'elle doit fréquenter la Victoire, c'est pour les raisons déjà citées.

« Je cherche quoi me mettre surtout, je réfléchis à si je vais marcher et où, de sorte à ne pas m'habiller en robe ou en jupe si je dois passer par la Victoire » (♀, 22 ans).

Pour se sentir libre dans le choix de leurs vêtements, il faut qu'elles se sentent en sécurité aussi bien sur les trajets que dans la soirée. C'est le cas si les déplacements se font dans des rues rassurantes, en groupe ou en voiture par exemple et que la soirée a lieu chez des amis ou dans un lieu sans risque comme le restaurant ou le cinéma. Si elles estiment qu'il y a un risque, elles vont éviter les tenues trop féminines considérées comme « aguichantes » :

« Je fais attention aux tenues vestimentaires (non provocantes) » (♀, 39 ans).

Certaines s'équipent aussi en prévision de devoir fuir ou se défendre en portant des chaussures permettant de courir et en ayant à portée de main une arme (bombe lacrymogène, ouvre-lettre, trousseau de clé, etc.). Cette anticipation du risque n'est pas séparée du reste des préparatifs, ainsi l'arme peut faire partie des choses à ne pas oublier au même titre que ses papiers ou encore un parapluie comme dans les propos suivant d'enquêtées détaillant leurs préparatifs avant de sortir :

« Soigner l'apparence et avoir les objets importants à porter (carte d'identité, argent, clef... canif) » (♀, 18 ans).

« Choix de la tenue, toilette, habits, maquillage, changement de sac et vérification des papiers, et bombe lacrymogène » (♀, 22 ans).

La *peur pour soi* est la plus présente, cependant certains usagers anticipent et détaillent dans leurs préparatifs le risque de se faire voler ou de perdre leurs affaires :

« La plupart du temps c'est juste physique, maquillage vêtement... Mais je prépare aussi mon sac, je ne prends pas de choses de valeurs ou tous mes papiers au cas où je le perde mon sac ou qu'on me le vole, on sait jamais » (♀, 21 ans).

Ces préparatifs se font souvent de manière naturelle, voire inconsciente, et sont considérés comme « normaux » car, dans le cas des femmes qui craignent pour leur personne, elles ont intégré depuis longtemps ces comportements :

« Il faut faire attention et ne pas provoquer les regards de garçons malintentionnés. » (♀, 21 ans).

Ce témoignage est un autre exemple que ne pas prendre ces précautions pourrait être considéré comme relevant de la responsabilité de la victime en cas d'agression et non de celle de l'agresseur.

Durant cette période qui précède la sortie, c'est parfois toute la soirée qui se prépare jusqu'au retour. C'est avant de sortir que se décide la tenue et l'équipement nécessaire mais aussi que s'anticipent les mobilités comme pour cet enquêté qui liste ses préparatifs :

« Recherche du chemin détaillé de la soirée, papiers d'identités et trucs importants rangés à l'abri, consultation de la météo, etc. » (♂, 21 ans).

Le mode de transport ou le trajet peut être décidé en fonction de la peur, comme ici pour le trajet retour uniquement :

« [Je prends] Mes pieds, le tram et le taxi pour le retour des boites car il n'y a plus de transport en commun et je préfère rentrer en taxi. On le partage avec mes amies » (♀, 28 ans).

Il n'est pas rare, en particulier chez les plus jeunes filles, de se soucier de l'ensemble du groupe d'amies dès les préparatifs de la soirée. Ainsi cette jeune enquêtée évoque l'aspect logistique avant celui de l'apparence :

« L'organisation d'une soirée pour commencer, donc s'assurer des personnes présentes, du lieu de rendez-vous, du moyen de transport de chacun et comment chacun compte rentrer, du lieu où l'on va, de vérifier que l'on n'oublie rien avant de partir... Sans oublier qu'avant de sortir, toute fille se pomponne un peu. » (♀, 20 ans).

Lorsque le retour n'est pas considéré comme sans danger notamment car il risque de se faire seul(e), certain(e)s choisissent de rester dormir chez des amis et cette

décision peut être anticipée lors des préparatifs. Ainsi, cette étudiante anticipe « où dormir ou avec qui rentrer. » (♀, 21 ans).

Le trajet « aller » et la soirée ne sont pas très angoissants car les personnes plus craintives auront prévu de se mettre dans de bonnes conditions en portant une tenue et des accessoires qui les sécurisent en fonction du lieu et du type de soirée. De nombreux noctambules choisissant leurs lieux de sortie en fonction du bien-être qu'ils génèrent. Ce qui ressort des propos suivent en réponse à une question sur la peur :

« Cela dépend des quartiers où on sort. Je ne vais pas dans certaines boîtes ou bars qui sont dans des quartiers réputés "dangereux". » (♀, 23ans).

Cependant, certains comportements au cours de la soirée, comme ce peut être le cas pour le choix de la tenue, relèvent de l'autocensure et montrent que les sortants ne se sentent pas toujours libre d'agir et d'être ce qu'ils sont :

« Je n'embrasserai pas un mec devant la boîte car il y a des regards pas toujours aimables envers les homosexuels.» (♂, 23 ans).

Le dernier temps où les usagers doivent gérer leur peur potentielle est le trajet « retour ». Il est souvent anticipé dès les préparatifs dans la manière dont il va se passer car c'est le moment le plus craint de la soirée en raison de l'heure parfois tardive qui peut être génératrice d'angoisse et du manque de transport en commun selon la destination ou au-delà d'une certaine heure qui peut impliquer de rentrer à pied. La situation particulièrement crainte c'est de rentrer tard, seul(e) et à pied. C'est la situation générant le plus d'angoisse et mettant les individus en situation de vulnérabilité :

« Certaines rues sont mal fréquentées, on ne peut pas se promener seule la nuit sans risques. » (♀, 20 ans).

La crainte peut conduire certains noctambules à rentrer tôt (à leur goût), se privant d'une partie de la soirée pour ne pas rater le dernier bus ou tramway et ainsi éviter de rentrer à pied qui est un mode de déplacement anxiogène en raison, encore une fois, des interactions sociales qu'il est susceptible d'impliquer :



« Si on est seule dans la rue, on croise régulièrement des gens complètement saouls ou pas recommandables, et ce n'est pas rassurant. » (♀, 18 ans).

Ces usagers préfèrent le tram, qu'ils considèrent comme sécurisant, alors que d'autres le trouvent dangereux la nuit à cause de l'esprit transgressif qui y règne. Le dernier tram est souvent bondé et beaucoup de jeunes, ivres, y continuent la fête (1h le week-end peut être considérée comme tôt pour rentrer). Ils fument, parfois des joints, boivent et interpellent les passagers, souvent de façon bon enfant, mais parfois de manière plus agressive :

« Je ne suis pas à l'aise quand je prends le tram ou que je suis seule pour rentrer et qu'il y a des gens très alcoolisés et bruyants. De plus, j'ai quelques fois été abordée de façon agressive ou connotée sexuellement » (♀, 23ans).

Ces comportements sont très rares en journée. Ce qui inquiète, c'est de ne pas connaître la nature de l'interaction. L'attitude ou le comportement adopté joue un rôle important dans la gestion de la peur. Associé à une tenue, il a pour but de créer un personnage qui renvoie une image particulière. Généralement, pour les femmes, celle d'une personne sûre d'elle et non disponible sexuellement :

« Ça [la peur] a un impact sur ma façon de m'habiller : j'évite les robes, les talons trop hauts qui vont m'empêcher de marcher plus vite, je prends une attitude très masculine, je porte un grand manteau » (♀, 28 ans).

Les propos de cette jeune femme sont révélateurs de la crainte des femmes seules de croiser certains hommes :

« Je suis une jeune femme qui rentre souvent seule chez elle. Il est fréquent que je me fasse aborder par des messieurs pas très nets. Ça n'est jamais rassurant » (♀, 19 ans).

Cette autre enquêtée est encore plus catégorique quant à son ressenti de femme dans l'espace public et à la raison du danger :

« La nuit est dangereuse partout où il y a des hommes » (♀, 25 ans).

Cette angoisse, face à la crainte d'être seul(e) dans les rues la nuit et de faire des rencontres indésirables, revient particulièrement chez les femmes mais elle est aussi évoquée par quelques hommes :

« Déjà que la journée on croise régulièrement des gens plutôt bizarres sans être vraiment dangereux non plus, la nuit désinhibe les caractères les plus nerveux et alcoolisés, on dit toujours qu'il est préférable de ne pas se déplacer seul et de ne pas aller n'importe où. »(♂, 20 ans).

Chez les hommes, la *peur-sexuée* que l'on retrouve chez les femmes est quasi-absente, ces derniers craignent surtout les bagarres et les vols. Seuls les homosexuels y font référence. L'attitude adoptée pour vaincre la crainte que les déplacements solitaires provoquent est de sortir en groupe, c'est une des premières stratégies mises en place avec l'évitement de rues.

➤ Sortir en groupe par crainte des « mauvaises » rencontres :

Parmi les enquêtés, les jeunes femmes sont surreprésentées dans cette pratique. Les hommes ne sont jamais plus de 10% à dire adopter ce comportement en raison de la peur alors que ce taux atteint environ 50% pour les femmes de moins de 22 ans, et 35 % pour les 22-25 ans. Cette pratique concerne environ 14% des autres classes d'âge (voir Figure 36).

J'ai expliqué que la crainte des femmes dans les espaces publics la nuit est liée à la construction sexuée des rôles dans nos sociétés. Cette peur est d'autant plus forte chez les jeunes filles qui sont considérées comme plus vulnérables. Leur sexe et leur jeunesse font d'elles des victimes potentielles en raison de leur naïveté et de la convoitise sexuelle qu'elles peuvent susciter. Eduquées sur ce schéma, les pratiques socio-spatiales qui découlent de cette peur sont particulièrement présentes chez les plus jeunes et ne décroissent vraiment qu'au-delà de 25 ans, soit après plusieurs années de pratiques de cet espace-temps. L'autre élément à prendre en compte dans la diminution de cette pratique est que, passées les années étudiantes, la situation sociale des individus se stabilise et leurs revenus s'améliorent. Ils ont donc moins besoin de recourir à cette stratégie, soit qu'ils disposent d'un véhicule (la consommation d'alcool diminue également avec l'âge),

soit qu'ils peuvent prendre un taxi comme ce jeune-homme le précise : « *Je suis à l'aise financièrement et je prends le taxi* » (♂, 23 ans).

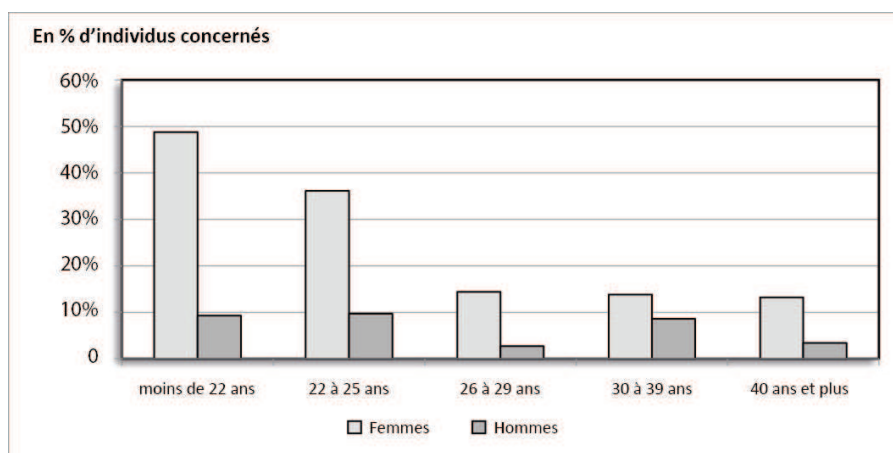


Figure 36. Part des individus sortant en groupe pas crainte la nuit, selon le sexe

Cette pratique de sortir en groupe pour se sentir protégé, très présente chez les jeunes femmes, est plus adoptée par les individus ayant une moins grande pratique de la nuit, quel que soit leur sexe. Plus la fréquence des sorties est élevée, moins cette pratique est répandue. Elle concerne presque 40% des enquêtés déclarant sortir de manière rare ou occasionnelle, contre 23% de ceux déclarant sortir une ou deux fois par semaine et enfin 14% de ceux déclarant sortir plus de trois fois par semaine (voir Figure 37). Un usage plus régulier de la ville nocturne réduit les craintes et donc les stratégies à mettre en place pour se protéger ou se sentir moins menacé. Bien que les chiffres diminuent avec la pratique, ils peuvent tout de même paraître relativement élevés, en particulier pour les habitués. Ces derniers, malgré une pratique fréquente de la ville, sont assez nombreux à adopter ce genre de stratégie explicitement liée à la peur dans le questionnaire.

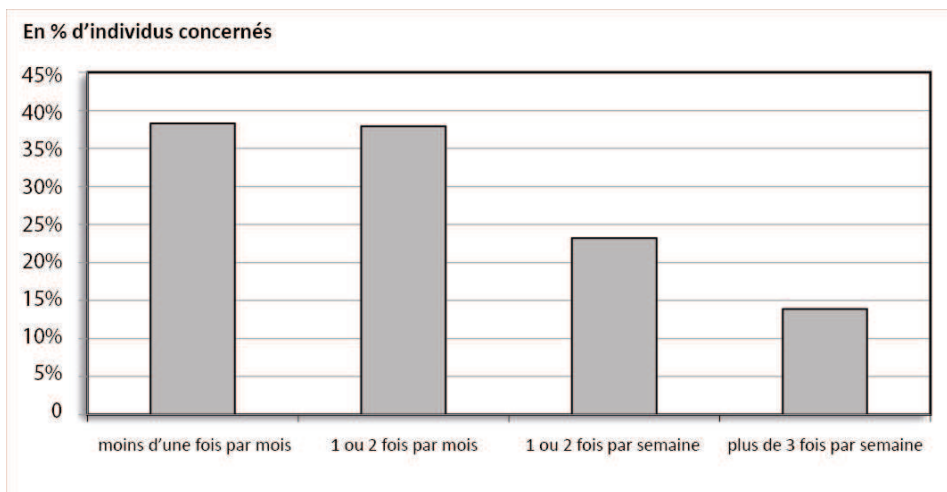


Figure 37. Part des individus sortant en groupe pas crainte la nuit, selon la fréquence des sorties

J'ai montré que le fait de ne pas habiter la ville même de Bordeaux est un des facteurs pouvant également créer un déficit d'appropriation, et entraîner une plus grande méfiance de la ville. Les bordelais sont ainsi ceux qui déclarent le moins souvent sortir en groupe par crainte. Ces derniers sont aussi ceux sortant le plus souvent et craignant le moins la ville nocturne. Ces résultats confortent l'hypothèse que la peur de la ville la nuit (et les stratégies mises en place) est à lier, en grande partie, avec la pratique de cette dernière.

L'écart entre les sexes pour cette variable est particulièrement significatif (voir Figure 38). Une nouvelle fois, les femmes sont surreprésentées mais celles résidant à Bordeaux craignent moins la nuit que les autres. Les résidentes des communes de Pessac-Talence-Gradignan sont plus nombreuses à déclarer adopter cette stratégie de groupe car ce sont les communes où se situent plusieurs universités et où logent de nombreux jeunes étudiants, lesquels sont particulièrement représentatifs de l'utilisateur craintif.

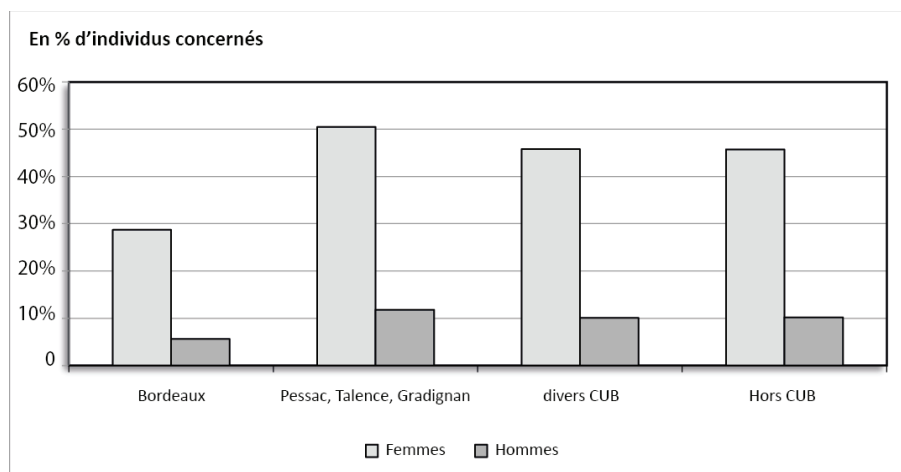


Figure 38. Sortir en groupe pas crainte, selon le lieu de résidence et par sexe

Un autre indicateur pertinent est celui de l'heure du retour. L'enquête démontrant par ailleurs que moins les usagers sortent fréquemment, plus ils rentrent tôt. Cette heure « précoce » du retour serait un des signes d'une appropriation moins grande. L'enquête permet de voir que le fait de sortir en groupe par crainte chez les individus déclarant la nuit dangereuse à Bordeaux suit quasi-parfaitement la tendance de cette peur en fonction de l'heure de retour (voir Figure 39).

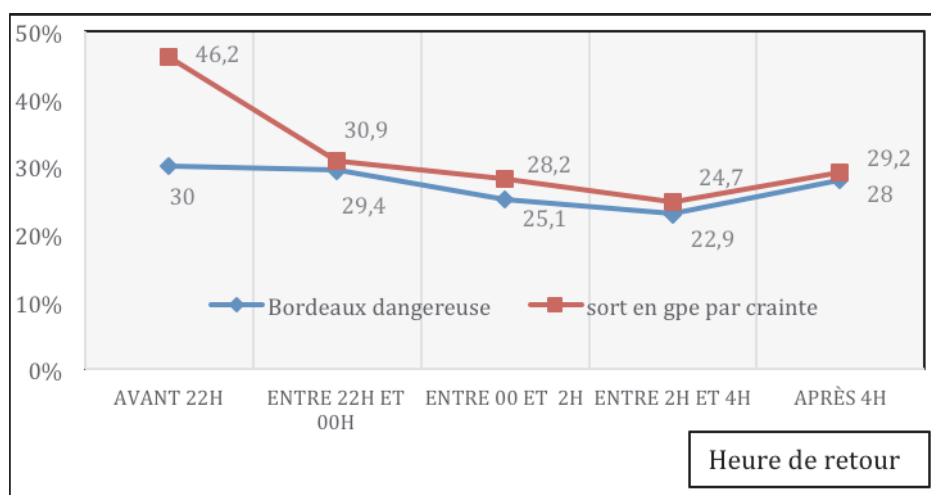


Figure 39. Sortie en groupe et peur de la nuit, selon l'heure de retour

Le seul écart majeur se retrouve pour les personnes rentrant avant 22h, que l'on peut considérer comme encore moins habituées à la ville nocturne. Ces « couche-tôt » sont 30% à trouver que Bordeaux est une ville dangereuse la nuit et presque 50% d'entre eux à mettre en place une stratégie relevant de la peur ou au minimum de la méfiance. Les deux courbes se suivent ensuite parfaitement et diminuent pour les individus rentrant entre 22h et 4h, montrant que plus les individus rentrent tard, moins ils ont peur et moins ils adoptent une stratégie de ce

type. Ensuite, les courbes se redressent un peu pour les individus rentrant après 4h. La plupart des usagers rentrant au-delà de 4h sont ceux sortant en discothèque, or c'est effectivement en fin de nuit, à la sortie des boîtes, que les faits de violences sont les plus nombreux et que les jeunes filles en particulier évitent de rentrer seules.

Le profil des usagers adoptant la stratégie de sortir en groupe correspond au profil de la personne qui redoute cet espace-temps en partie en raison d'un manque d'appropriation lui-même lié à un déficit de pratiques (femmes, jeunes, non-résidents, sortants occasionnels). Le même profil se retrouve chez les usagers qui adoptent les autres stratégies évoquées mais celle-ci est particulièrement représentative.

La peur de sortir la nuit a pour conséquence de limiter la spontanéité de ces usagers qui anticipent au maximum leur soirée pour ne pas se trouver dans des situations génératrices d'angoisse. Cela ne les empêche pas pour autant de sortir dans la plupart des situations, même dans des quartiers considérés dangereux. C'est le cas des jeunes filles qui sont nombreuses à sortir dans un des quartiers qu'elles trouvent le plus angoissant, celui de Paludate. Celles-ci, comme je vais le montrer dans le chapitre suivant ont pour principale motivation d'aller danser, elles n'ont donc guère le choix car les discothèques sont surtout localisées dans ce quartier. Cependant, ces jeunes filles comme les autres usagers optant pour ces stratégies (groupe/ évitement/ tenue/ mode de déplacement, etc.) voient malgré tout leur liberté en partie restreinte par ces contraintes, même si elles n'en sont pas toujours conscientes ou l'acceptent.

Pour conclure, l'idée de danger, réelle ou fantasmée, se basant sur des faits précis ou sur des constructions sociales qui peuvent paraître d'un autre temps est à l'origine d'une géographie nocturne de la peur qui recoupe parfois la géographie des violences nocturnes. Cette conception de la nuit comme un espace-temps autre engendre des initiatives politiques et des comportements de la part des usagers qui peuvent être différents du jour et spécifiques à cette temporalité, les stratégies déployées sont particulièrement révélatrices de cela. Cependant, je vais à présent revenir sur l'attractivité nocturne de Bordeaux, celle des quartiers et espaces récemment rénovés et celle des secteurs fréquentés de plus longue date par les

noctambules, par l'intermédiaire de leurs usagers et des motivations qui les y entraînent.

## CHAPITRE 6 - PRATIQUES ET ATTRACTIVITES NOCTURNES A BORDEAUX

*« La définition de la fête comme ouverture sur le sacré ou l'utopie se révèle restrictive »*

*(D. Crozat, 2005, p. 310)*

Ainsi que je l'ai montré dans le chapitre précédent, le sentiment d'insécurité éprouvé la nuit par certains individus peut induire des stratégies, celle pratiquée par le plus grand nombre, même inconsciemment, est l'évitement. Des quartiers ou des rues sont alors soit évités, lors des déplacements, soit carrément bannis des lieux pratiqués. Cependant, si l'offre proposée dans un quartier craint est attirante, cette peur est souvent surmontée. Selon le niveau de crainte, des stratégies rassurantes sont adoptées si l'utilisateur le juge nécessaire (sortir en groupe ou prendre un taxi par exemple), et l'établissement sera fréquenté pour ce qu'il propose, en dépit de sa localisation. C'est le cas des jeunes-filles sortant à Paludate pour aller en discothèque malgré une crainte certaine de ce quartier. La plupart des individus enquêtés déclarent être attentifs la nuit, mais la crainte, si elle peut avoir une incidence sur l'organisation de la soirée, n'est pas ce qui commande la soirée, c'est rarement un frein.

Dans ce dernier chapitre, je vais commencer par présenter plus en détail les pratiques nocturnes des usagers, je montrerai que les jours et les lieux plébiscités varient selon le profil des sortants ainsi que leur motivation et leur appropriation de la ville. Une constante ressortira, celle de la pratique et de l'appréciation du quartier Saint-Pierre par une large part des personnes interrogées. Les espaces rénovés attirent particulièrement en raison de l'atmosphère rassurante ressentie par les usagers, laquelle est notamment liée à l'aménagement et à la mise en valeur des lieux qui les rendent inoffensifs (R. Sennett, 2009). Je montrerai ensuite que si la ville est un décor qui peut être magnifié la nuit, les usagers sont des acteurs qui y évoluent dans leurs costumes et dans leurs rôles. L'improvisation est mal venue,



et les pratiques ne suivant pas le scénario, telles que l'appropriation de l'espace public, ne sont pas tolérées. C'est une des raisons pour laquelle la nuit est encore une frontière à Bordeaux, tant physique que mentale.

## **I - Des pratiques et des lieux**

De grandes tendances se dégagent de l'enquête et des entretiens menés, principalement quant aux motivations et aux lieux fréquentés par les usagers. La plupart des enquêtés sort régulièrement le week-end pour aller prendre un verre avec des amis, chez l'un d'eux ou dans un bar. Cependant, les nuances révèlent des pratiques plus ou moins régulières qui influent sur l'appropriation de la ville nocturne. Elles montrent également une territorialisation et une temporalisation des sorties, sinon de la fête, en fonction du profil des usagers.

### **a) Une appropriation différenciée des nuits bordelaises**

#### ➤ Les soirs de sortie

Les soirs où les sorties sont les plus fréquentes sont ceux du week-end, c'est-à-dire les vendredis et samedis. Le jeudi est également un soir de sortie privilégié en particulier pour les étudiants. Les non-étudiants<sup>546</sup> ayant participé à l'enquête sortent majoritairement le week-end, c'est le cas de plus de 70 % d'entre eux mais, dans cette catégorie, ils sont presque 35 % à déclarer sortir régulièrement le jeudi soir. L'écart entre ces trois soirs est moins marqué chez les étudiants : plus de la moitié déclare sortir le jeudi et environ 65 % les deux autres soirs.

---

<sup>546</sup> « Non-étudiants » est remplacé par « actifs » dans les tableaux et dans la suite du texte, sont inclus dans cette catégorie les retraités (peu nombreux) et exclus les étudiants salariés.

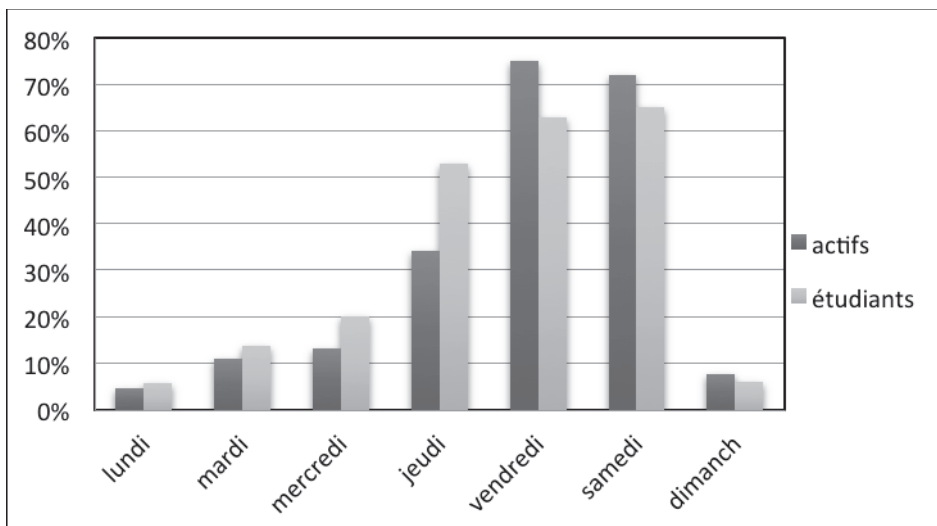


Figure 40. Soirs de sortie selon le statut

Le jeudi est *le jour* des soirées étudiantes. Ce phénomène ancien s'explique car les étudiants des universités de Bordeaux proviennent de toute l'Aquitaine (M.-L. Felonneau, 1997 ; E. Victoire, 2007), et nombre d'entre eux, notamment les plus jeunes, rentrent au domicile parental le week-end<sup>547</sup>. Le jeudi soir est donc le dernier soir de la semaine où ces étudiants sont à Bordeaux car ils repartent le vendredi après les cours. C'est pour cette raison que les soirées étudiantes sont souvent organisées ce soir-là, qui est devenu un soir de sortie y compris pour les étudiants restant à Bordeaux tout le week-end et pour le reste de la population de manière plus générale et pour les plus jeunes en particulier.

« Je sors le jeudi soir car il y a des soirées étudiantes, parfois en semaine si je commence tard le lendemain. Et les jeudis, vendredis et samedis soir car je rentre rarement à Angers le week-end. » (♂, 18 ans)

<sup>547</sup> Voir l'enquête sur les conditions de vie des étudiants de l'ORPEA (Observatoire régional des parcours étudiants aquitains) et la thèse de M.-L. Felonneau sur les étudiants bordelais.

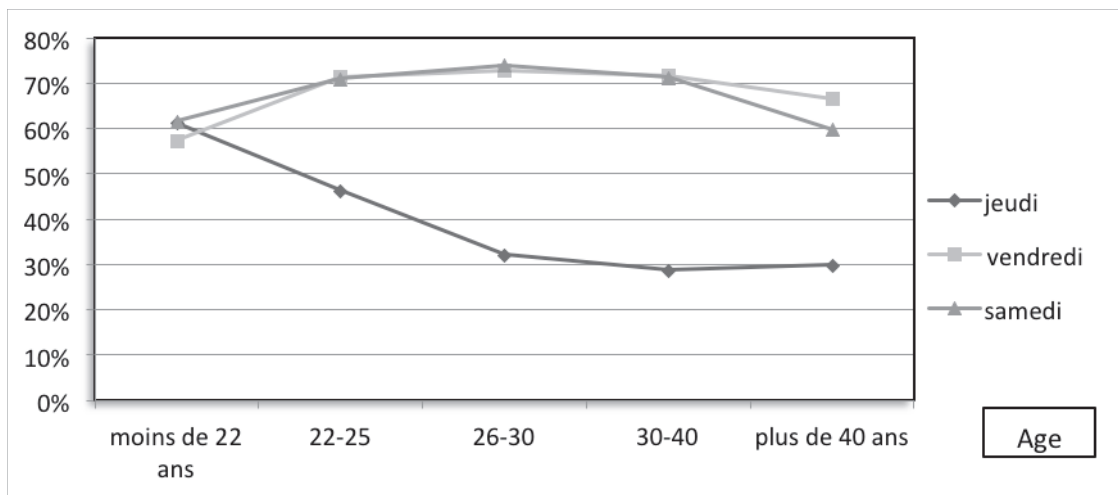


Figure 41. Soirs de sortie par tranche d'âge

Cette plus forte propension à sortir le jeudi soir est d'autant plus marquée que les personnes interrogées sont jeunes. La catégorie des moins de 22 ans déclare deux fois plus souvent sortir ce soir-là que les plus de 26 ans. Il faut cependant signaler que la catégorie des moins de 22 ans regroupe quasi-exclusivement des étudiants dans l'enquête<sup>548</sup>.

« Avant je sortais jeudi, vendredi et samedi en boîte et j'allais au resto et au ciné le dimanche. Maintenant je sors le vendredi ou le samedi » (♂, 25 ans)

Le profil type de l'utilisateur sortant le jeudi soir est un jeune homme célibataire de 19 à 20 ans, étudiant en première ou deuxième année. Il réside à proximité du campus de Talence et sort plusieurs fois par semaine.

La nuit lui évoque la fête, la distraction ou encore l'alcool et, bien qu'il soit un habitué des nuits bordelaises, il les considère dangereuses, en particulier dans les quartiers de Bordeaux sud. Il ne sort pas seul, mais ne sort pour autant en groupe par crainte. Il sort principalement du mardi au jeudi. Il déclare ne pas sortir à Bordeaux les vendredis et samedis soirs, ce qui confirme la thèse du retour au domicile parental pour cet usager-type.

Il sort généralement après 22h, après s'être préparé et fréquente des bars situés à la Victoire qui est son quartier préféré. Les bars les plus cités sont le Café des sports, l'Alligator, la Cale sèche et le Bodegon. Son autre quartier favori est celui de

<sup>548</sup> Environ 20 actifs pour plus de 1 000 répondants de moins de 25 ans.

Paludate car il fréquente aussi les discothèques. Lors de ses sorties, il dépense en moyenne moins de 15 euros, voire moins de 10 euros<sup>549</sup>. Il consomme surtout de l'alcool et du cannabis. En plus des bars et des discothèques, l'utilisateur du jeudi soir sort chez des amis ; il fréquente également le cinéma, les salles de concerts et les lieux de pratiques et de rencontres sportives. Les sorties au restaurant ou au théâtre ne font pas partie de ses habitudes. Ses déplacements se font à pied, en V-Cub et en transport en commun. Il ne conduit pas le soir mais il lui arrive d'emprunter un taxi. Il sort pour retrouver des amis, pour draguer, aller danser, boire, voire pour se saouler. En général, il rentre entre 2 et 4h ou après 4h.

Il est moins aisé de dresser le profil de l'utilisateur du vendredi que de celui du jeudi soir. En effet, si les soirées du jeudi sont largement fréquentées par des étudiants, celles du vendredi (et du samedi) regroupent une population bien plus large et variée. Les caractéristiques de ce groupe de personnes sont de ce fait moins spécifiques ; les pratiques et les représentations liées aux nuits bordelaises décrites par ces usagers sont le reflet de celles de l'ensemble des enquêtés.

Le « profil-type » de l'utilisateur sortant le vendredi soir correspond à un individu, aussi bien homme que femme, âgé de 22 à 30 ans et résidant à Bordeaux. Lorsque cette personne est étudiante, elle est inscrite en master 2 ou en doctorat.

La nuit lui évoque la fête et la convivialité. À l'image de l'ensemble du panel, il estime que Bordeaux n'est pas une ville dangereuse, tout en considérant que certains de ses quartiers le sont (les mêmes que ceux déjà évoqués : la gare, la Victoire, Paludate, etc.). Il ne sort pas pour autant en groupe par crainte.

L'utilisateur-type qui sort le vendredi soir, sort aussi le samedi soir mais peu en semaine. Il a ses quartiers préférés, parmi lesquels Saint-Pierre arrive en tête, on retrouve aussi Saint-Michel, les Chartrons et les Bassins à flot. Tous ces quartiers sont gentrifiés (ou ce qui s'en approche pour les bassins à flots) ou en passe de l'être. Ses motivations pour sortir sont similaires à celles de l'étudiant du jeudi soir, à la différence près qu'il sort aussi « pour se promener ». En revanche, les moyens de transport qu'il utilise sont un peu différents ; il se déplace plus à pied et les véhicules « autonomes » (voitures, vélos) sont plus utilisés que les transports en commun. Les types de lieux fréquentés sont globalement les mêmes : chez des

---

<sup>549</sup> 30 % des moins de 22 ans déclarent dépenser moins de 10 euros.

amis, les bars, les cinémas, les salles de concert et les discothèques. La différence se situe à deux niveaux : d'une part, comme évoqué précédemment, si ce sont globalement le même type de lieu, ce n'est pas dans les mêmes quartiers, et, d'autre part, certains types de lieu diffèrent tout de même : les usagers du vendredi fréquentent plus régulièrement les restaurants et les théâtres. Ces différences s'expliquent car cette population est globalement plus âgée mais aussi plus argentée. En effet, la dépense moyenne par soirée est de 15 à 20 ou de 30 à 50 euros. Pour les mêmes raisons, les usagers du vendredi ont accès et consomment un plus large panel de produits excitants (alcools et drogues). Ils rentrent après 2h ou après 4h du matin.

Tout comme pour « l'utilisateur du vendredi soir », faire le profil de « l'utilisateur du samedi soir » est moins aisé et peut-être moins pertinent que celui du jeudi qui fait ressortir un usager caractéristique avec des pratiques spécifiquement liées à la catégorie à laquelle il appartient (ici, les étudiants).

Le profil de « l'utilisateur du samedi » est assez proche de celui du vendredi, et c'est parfois la même personne puisque les personnes sortant le vendredi sortent aussi le samedi et vice-versa. On retrouve la même tranche d'âge des 22-30 ans, et globalement, les mêmes pratiques et représentations. Les nuances constatées laissent à penser que le samedi soir est encore plus diversifié que le vendredi, ce que confirment les propos d'une employée de discothèque de Paludate au sujet de l'établissement dans lequel elle travaille : « *le jeudi c'est 95 % d'étudiants, donc je dirai 18-23 ans. Le vendredi aussi c'est jeune mais un peu plus mixte et le samedi y'a de tout* »<sup>550</sup>.

Les usagers du samedi résident en partie à l'extérieur de Bordeaux et moins majoritairement à proximité du campus comme ceux du jeudi ou à Bordeaux comme ceux du vendredi. La gamme des moyens de locomotion utilisée est plus vaste : les transports en commun et des moyens « autonomes ». De plus, le panel des activités pratiquées et des lieux fréquentés couvrent l'ensemble des possibilités (aussi bien le restaurant que le théâtre ou le stade), ce qui n'était pas le cas de manière aussi marquée les autres soirs. Le samedi est un soir plus « fédérateur » car c'est le soir où sortent ceux qui sortent le moins souvent. Les

---

<sup>550</sup> Entretien réalisé le 2/12/2010

couples ou les personnes déclarant sortir de manière exceptionnelle sortent plus majoritairement le samedi soir.

Quel que soit le soir de sortie, semaine ou week-end, une tendance générale se dessine. Ce sont les mêmes motivations qui poussent les gens à sortir, principalement voir des amis et se distraire. Pour cela, les individus fréquentent les mêmes types de lieux, surtout des bars, mais aussi des restaurants et des discothèques, mais dans des proportions différentes selon les âges. La consommation d'alcool, la danse et la drague sont les pratiques courantes de ces soirées. Les représentations et surtout les craintes sont les mêmes. À Bordeaux, les activités nocturnes sont regroupées dans peu de quartiers, ce sont donc ceux-là qui vont être attractifs, de la même manière que ce sont les mêmes quartiers (populaires) qui sont craints par l'ensemble de la population.

Les lieux pratiqués et appréciés la nuit sont différents selon les usagers et dépendent de plusieurs critères. Le motif de la sortie est le premier paramètre à guider le choix du lieu car il va entraîner de manière directe des pratiques qui seront localisées dans un établissement puis dans un quartier. Il n'y a pas toujours d'adéquation entre la fréquentation et l'appréciation d'un quartier. Le premier peut aller sans le second. C'est une question d'échelle : dans ce cas l'établissement prime sur le quartier dans lequel il est localisé. C'est souvent le cas des usagers de Paludate qui fréquentent les boîtes du quartier sans l'apprécier particulièrement.

Cependant, le fait d'apprécier également le quartier est un facteur important dans la localisation des sorties. Ainsi, de nombreux usagers apprécient fortement le quartier de Saint-Pierre et le fréquentent régulièrement, voire exclusivement, pour son offre et son cadre, mais n'ont pas forcément d'établissements préférés.

Les attentes et les représentations qui participent à l'appréciation positive d'un établissement ou d'un quartier, et qui peuvent entraîner sa fréquentation, dépendent du profil des usagers mais ce ressenti peut varier dans le temps. En effet, la pratique régulière d'un lieu en permet une connaissance approfondie et, généralement, un sentiment positif à son égard. Toutefois, les attentes des individus ainsi que leurs motifs de sortie peuvent changer et un lieu pratiqué pendant des années peut ne plus être apprécié. Dans ce cas, l'exemple de la place de la Victoire est le plus parlant, elle est très fréquentée et même appréciée des

jeunes étudiants malgré la crainte qu'elle suscite, mais cet intérêt décline fortement après 22 ans.

➤ Le motif de la sortie induit la localisation des pratiques nocturnes

L'attrait pour l'offre et l'envie de faire la fête sont les principaux moteurs des sorties comme en témoigne l'analyse des représentations, des motivations et des contraintes des Bordelais au sujet de leur vie nocturne. Ainsi, la première pensée qui vient à l'esprit des enquêtés à propos de la nuit est soit l'animation, soit l'obscurité. Ce qui résume bien les deux grandes tendances des activités la nuit : sortir ou dormir. La peur n'est citée de manière spontanée que par une dizaine de personnes ce qui renforce l'idée qu'elle a une incidence mineure sur les lieux pratiqués la nuit à Bordeaux.

Ce sentiment d'insécurité est évoqué de manière un peu plus fréquente comme étant une contrainte aux sorties, mais cela reste tout à fait dérisoire : moins de 3 % des enquêtés y font référence explicitement<sup>551</sup>. Cette faible référence spontanée à la crainte de la nuit est éclairée par les motivations principales des usagers pour sortir qui sont sous le signe de la convivialité et du divertissement.

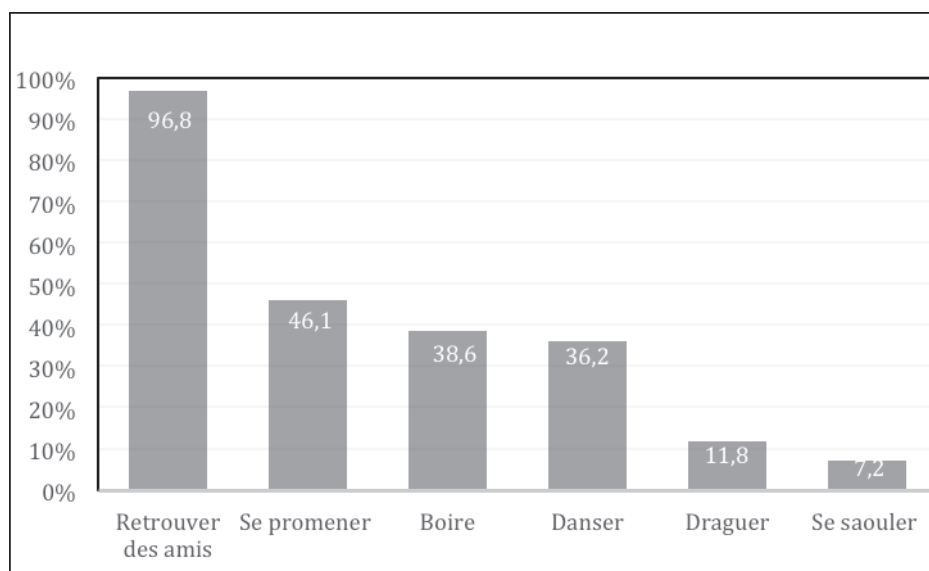


Figure 42. Motifs des sorties

<sup>551</sup> La peur apparaît en revanche parfois implicitement lorsque la contrainte évoquée est celle du transport. Il peut y avoir derrière ce problème la peur de rentrer à pied ou des mauvaises rencontres dans le tram.

Les motivations des usagers sont ainsi déterminantes quant au choix des lieux de sortie. Elles orientent le déroulement de la soirée à commencer par le choix du type d'établissement. La raison donnée par la quasi-totalité des enquêtés concernant leur motivation pour sortir le soir est celle de retrouver des amis. Puis, viennent les motifs suivants pour 36 à 46 % des personnes interrogées : se promener, boire et aller danser. Enfin, faire des rencontres amoureuses<sup>552</sup> est le motif invoqué par presque 12 % des répondants et se saouler « n'intéresse » explicitement que 7 % des noctambules<sup>553</sup>. Si retrouver des amis se fait indifféremment du lieu, selon leurs autres motivations, les usagers fréquenteront plutôt des bars pour l'alcool, des discothèques pour danser ou draguer ou les quais rénovés pour se promener. Les motifs varient un peu selon le profil des usagers.

Outre l'ordre des motivations qui est identique pour les étudiants et les actifs, les taux de réponses sont proches, mais un peu moins pour deux des motifs donnés : les actifs sont moins nombreux à déclarer sortir pour danser (29,7 % pour 37 %) et pour se soûler (4,3 % pour 7,6 %). Plus que le statut, c'est surtout l'âge qui explique ces différences : boire à l'excès est surtout caractéristique de la jeunesse<sup>554</sup> et danser peut, d'une part, requérir une certaine énergie et une capacité à se coucher très tard (puisque cette activité se pratique quasi exclusivement en discothèque à Bordeaux), lesquelles s'estompent avec l'âge ; d'autre part, la danse est un moyen de séduction par le jeu des corps. Or, M. Bozon et F. Héran (1987) décrivent ce rite d'interaction comme une première approche avant la mise en couple des individus, la danse est, selon leurs mots : « *une forme acceptable d'exploration du marché matrimonial* »<sup>555</sup>. Cette « exploration », préalable à l'installation durable en ménage, est plus présente chez les jeunes. Qu'en est-il alors de l'influence de la situation matrimoniale ?

---

<sup>552</sup> Remplacé par « drague » dans les tableaux pour une meilleure lisibilité

<sup>553</sup> Ne pas oublier que les étudiants sont surreprésentés dans l'enquête.

<sup>554</sup> voir chapitre 5

<sup>555</sup> M. Bozon et F. Héran. 1987. La découverte du conjoint. Cité par J.-C. Kaufmann. 2014. pp. 55-56.



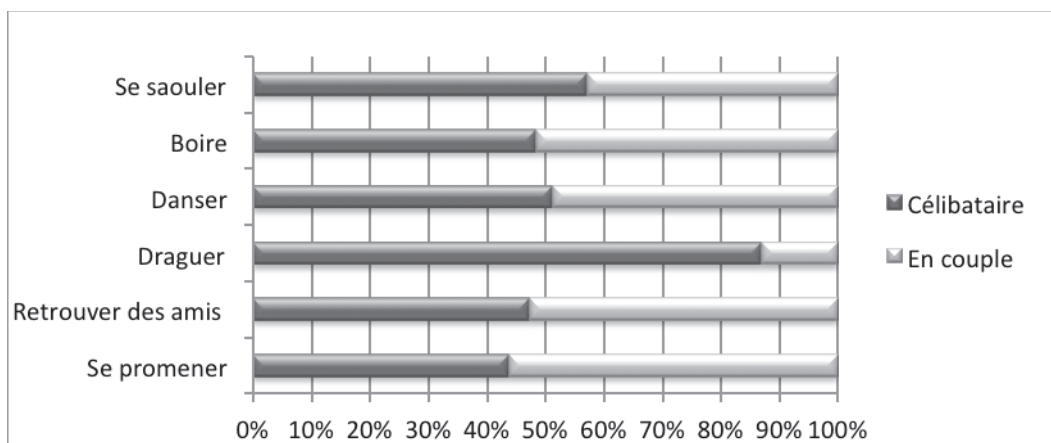


Figure 43. Motifs des sorties selon la situation matrimoniale

Même s'il est attendu que les célibataires sortent plus que les personnes en couple pour draguer, la lecture de ce graphique (voir Figure 43) fait apparaître l'importance du taux de réponse pour cette catégorie d'enquêtés. Sur 100 individus déclarant sortir « pour faire des rencontres amoureuses », 87 sont des célibataires. Pour ce qui est des autres motifs, cette variable a une incidence plus faible. Les célibataires sont tout de même plus nombreux à sortir « pour se saouler » (57 % contre 43 % pour les personnes en couple), tandis que les couples sortent plus souvent pour se promener (56 % contre 44 % environ). Tout comme les célibataires, les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer sortir pour boire et draguer, et les écarts sont particulièrement grands pour ses deux motifs.

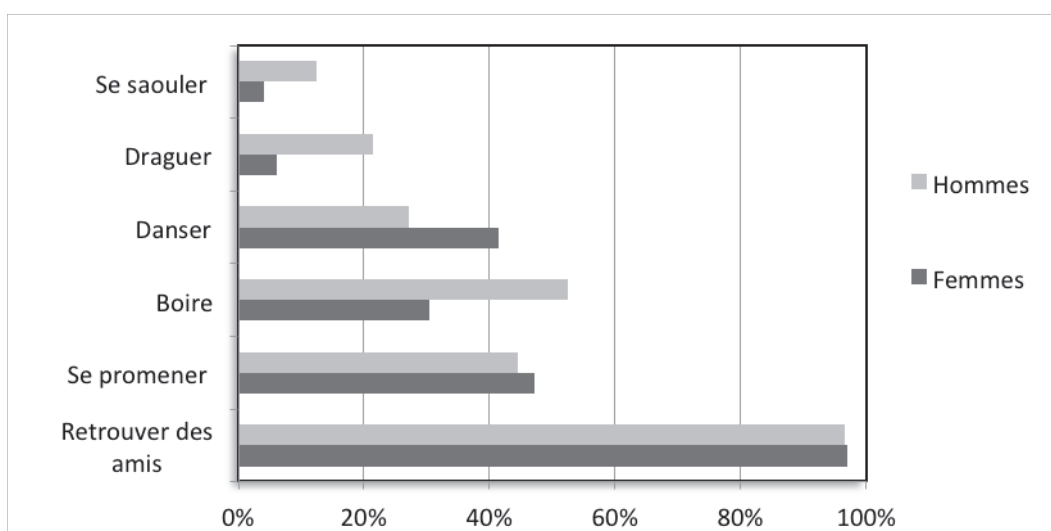


Figure 44. Motifs des sorties selon le sexe des enquêtés

Selon le genre des enquêtés, seule la raison « retrouver des amis » arrive, de loin, en premier pour les deux sexes. L'ordre des autres motivations varie ensuite (voir Figure 44).

Pour les hommes (étudiants ou non) la deuxième réponse la plus fréquemment invoquée est d'aller boire, elle est donnée par plus de 50 % d'entre eux, soit 20 % de plus que les femmes, pour lesquelles cette raison arrive en quatrième position. Le deuxième motif des femmes est d'aller se promener, c'est le troisième pour les hommes. Les individus de ces deux catégories sont autour de 45 % à avoir donné cette réponse. Vient ensuite l'envie de danser en troisième position pour les femmes avec plus de 40 % des enquêtées concernées pour 27 % des hommes (pour lesquels c'est le quatrième motif cité).

Les deux dernières raisons proposées sont données dans le même ordre mais avec des écarts assez importants. Environ 20 % des hommes déclarent sortir le soir pour « faire des rencontres amoureuses » (les étudiants sont un peu plus nombreux que les actifs), ce qui est le cas d'environ 5 % des femmes (dans ce cas, ce sont les actives qui sont plus nombreuses que les étudiantes), le ratio est équivalent pour le motif « se saouler » qui est avancé par 4 % des femmes et 12 % des hommes (pour les deux sexes, les étudiants sont plus nombreux que les actifs).

Les écarts majeurs entre les différentes catégories d'individus pour chaque motif de sortie se retrouvent surtout entre les femmes et les hommes et il s'avère que les réponses données correspondent souvent à des stéréotypes genrés. Il est possible de se demander si le motif invoqué est le motif réel: les motivations mises en avant dans le discours peuvent être celles socialement attendues ou qui correspondent à la manière dont l'enquêté s'identifie, et différer quelque peu des pratiques.

Ces éléments concernant l'énonciation des motifs relatifs aux sorties semblent refléter l'image d'une société un peu conservatrice ou du moins sans surprise et correspondant aux attentes (aux clichés ?). En effet, l'enquête montre des hommes, en particulier étudiants, pour lesquels l'alcool et la drague occupent une place plus importante que pour les autres catégories d'utilisateurs. Ici réapparaît l'influence de la construction sociale des individus et au rôle sexué attribué, attendu et approprié par chacun<sup>556</sup>. Parallèlement à ces aspects assez conventionnels, une partie des individus vit ses nuits de manière plus intense en sortant souvent, plus tard, pour des raisons multiples et en consommant plus d'alcool, voire des stupéfiants. L. Gwiazdzinski note que la nuit est « *un espace-temps marqué par la consommation*

---

<sup>556</sup> Voir chapitre 5.

*de substances qui lèvent les inhibitions (alcool, drogues) et qui peuvent créer d'autres rapports entre individus et groupes »<sup>557</sup>.*

### ➤ Des pratiques nocturnes intenses : entre festivité et transgression

Pour une partie de la population, la nuit est vue et parfois vécue comme un espace-temps où plus de choses sont permises, où il est possible de « se lâcher », de se défouler, de faire la fête, voire de transgresser les règles ou les normes. Un lien peut être établi entre les motifs des sorties nocturnes des individus et leurs consommations. Plus la consommation des individus est transgressive (excessive ou illégale), plus les motivations sont nombreuses, ce qui montre une volonté de « profiter » le plus possible de la nuit. À l'inverse, les personnes ne consommant aucun excitant, ont cité moins de raisons de sortir et la seule pour laquelle ils sont nombreux est « pour aller danser ».

La consommation d'alcool et de drogues lors de sorties nocturnes figurait parmi les questions posées dans l'enquête. Le tableau ci-dessous représente les réponses données (voir Figure 24). Outre les pourcentages qui seront utilisés par la suite, j'ai gardé les effectifs en nombres entiers afin de bien montrer que pour les drogues dites dures, le nombre d'enquêtés déclarant consommer ces substances est très faible. À cela deux explications : soit ces drogues sont effectivement peu consommées, soit les participants ont répondu avec « prudence » à cette question qui peut sembler sensible. Toutefois, en considérant que l'usage déclaré de cannabis est relativement fidèle à la réalité du fait d'une tolérance plus grande à l'égard de ce produit<sup>558</sup>, la proportion de consommateurs de cocaïne dans l'enquête est assez proche de la part de consommateurs dans la population française d'après l'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie<sup>559</sup>. Il faut cependant garder à l'esprit que les chiffres qui suivent concernant les drogues « dures » sont donnés à titre indicatif, le faible taux de réponses ne permettant pas de produire une analyse très fiable.

---

<sup>557</sup> L. Gwiazdzinski. 2007. p. 115.

<sup>558</sup> 33 % des 18-64 ans auraient expérimenté le cannabis dans leur vie d'après l'OFDT (<http://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/vue-d-ensemble/#conso>).

<sup>559</sup> L'OFDT note que « le cannabis est de loin la substance illicite la plus consommée, 10 fois plus que la cocaïne ».

	%	EFFECTIFS
alcools "légers"	79,7	1750
alcools forts	67,1	1474
cannabis/d'herbe	19,9	437
aucune consommation	13	286
cocaïne	2,7	59
ecstasy	1,2	27
héroïne	0,3	7

Figure 45. Consommations déclarées

Un des éléments qui permet de qualifier l'intensité des pratiques nocturnes est la fréquence des sorties. Plus les personnes interrogées sortent fréquemment le soir plus elles invoquent des motifs variés (voir Figure 46). L'écart est particulièrement marqué pour les personnes sortant plus de trois fois par semaine. Danser, draguer, boire et se saouler, sont des motifs pour sortir pour au moins 20 % d'entre elles (et boire l'est pour près de 60% de ces répondants). Il est possible d'émettre l'hypothèse que, selon les soirs, elles sortent pour des raisons différentes, tout en pouvant cumuler divers motifs dans une même soirée.

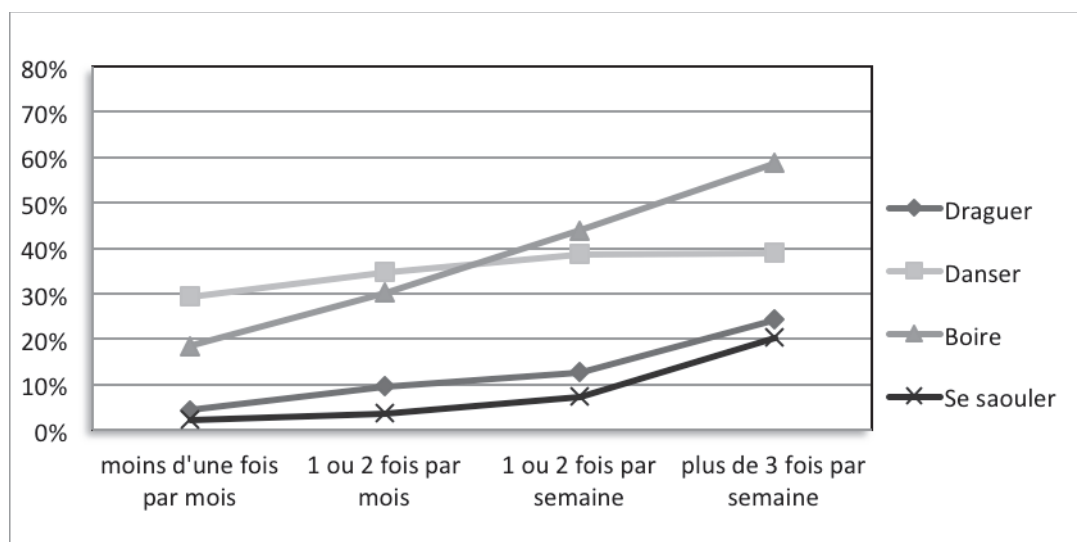


Figure 46. Motifs des sorties selon la fréquence des sorties

Cette catégorie des répondants sortant plus de trois fois par semaine se différencie aussi par sa forte consommation d'alcool : ils sont trois fois plus nombreux que ceux sortant une ou deux fois par semaine à déclarer sortir « pour se saouler » et sept fois plus nombreux que ceux sortant une ou deux fois par mois. En bref, plus

les individus sortent souvent, plus ils sortent pour boire et plus leurs pratiques sont intenses, voire transgressives (voir Figure 47).

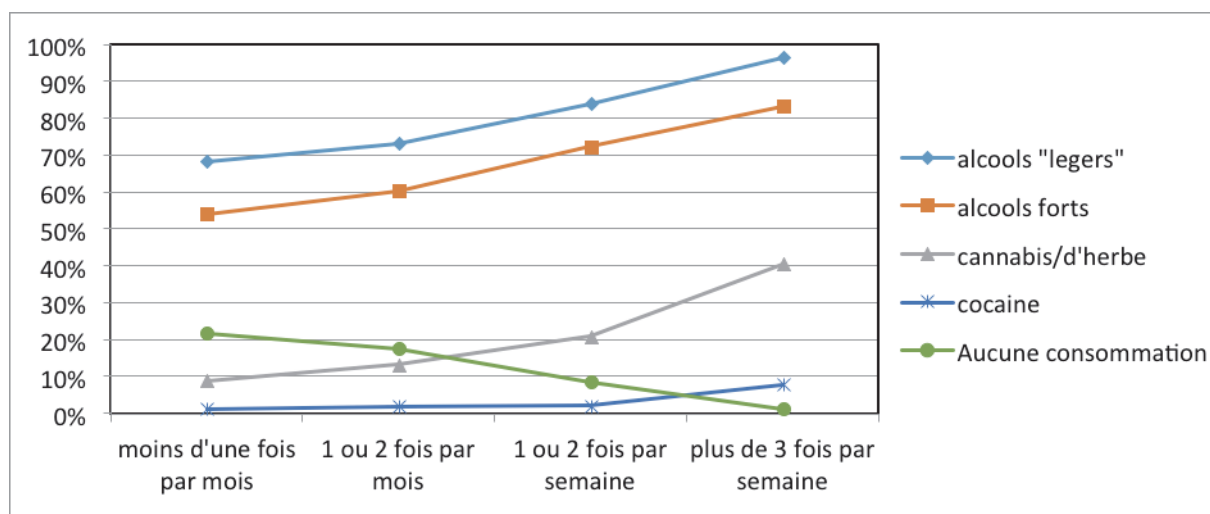


Figure 47. Consommations déclarées selon la fréquence des sorties

Ces pratiques plus intenses (plus festives ?) de la nuit par les individus consommant des produits plus forts ou illicites se lisent également en analysant les champs lexicaux utilisés par les personnes interrogées. Ainsi, plus les consommations sont « fortes », plus le vocabulaire utilisé appartient au champ lexical de la fête, à l'inverse, le champ lexical de l'obscurité est plus souvent utilisé par les individus ne consommant rien ou des produits moins forts. Les individus ne consommant aucune substance de type drogue ou alcool sont plus nombreux chez les plus jeunes, ils représentent 14 à 15 % des moins de 25 ans, pour ne concerner plus que 6 à 8 % des catégories plus âgées.

Parmi les trois produits les plus consommés cités dans l'enquête, les alcools légers arrivent en tête. Le taux de consommation progresse de 76 % chez les moins de 22 ans à 91 % des 30-40 puis redescend légèrement à 86 % pour les plus de 40 ans. La consommation d'alcools plus forts suit une courbe inversée. Consommé également par 75 % des moins de 22 ans, la prise d'alcools forts décroît avec l'âge pour ne toucher plus que 34 % des plus de 40 ans. Cela peut s'expliquer par des pratiques (et des lieux de sortie) différents : les plus jeunes sortent beaucoup plus en boîte où il est plus fréquent de boire du whisky que de la bière. Il est aussi d'usage pour cette catégorie de commencer la soirée chez un des membres du groupe et de boire l'alcool acheté (moins cher) en supermarché avant d'aller continuer la soirée en bar ou en boîte.

« On se retrouve chez quelqu'un en ville ou chez moi à Pessac, (ou dans un bar à la victoire) vers 21h, on boit, on mange, et on sort vers minuit, 1h en boîte » (♀, 18 ans).

Les plus de 40 ans, que ce soit chez des amis ou au restaurant, sortent plus souvent pour dîner ; dans ce cas, il est d'usage de boire du vin. La consommation d'alcools légers vient remplacer celle des alcools forts. Pour le cannabis, la tendance est différente. En effet, sa consommation est quasi-stagnante de 18 à 40 ans avec environ 20 % d'utilisateurs pour chaque tranche d'âge. Malgré une légère inflexion à partir de 30 ans, ce n'est qu'après 40 ans que l'on peut constater une nette diminution, par deux, du nombre d'utilisateurs (voir Figure 48).

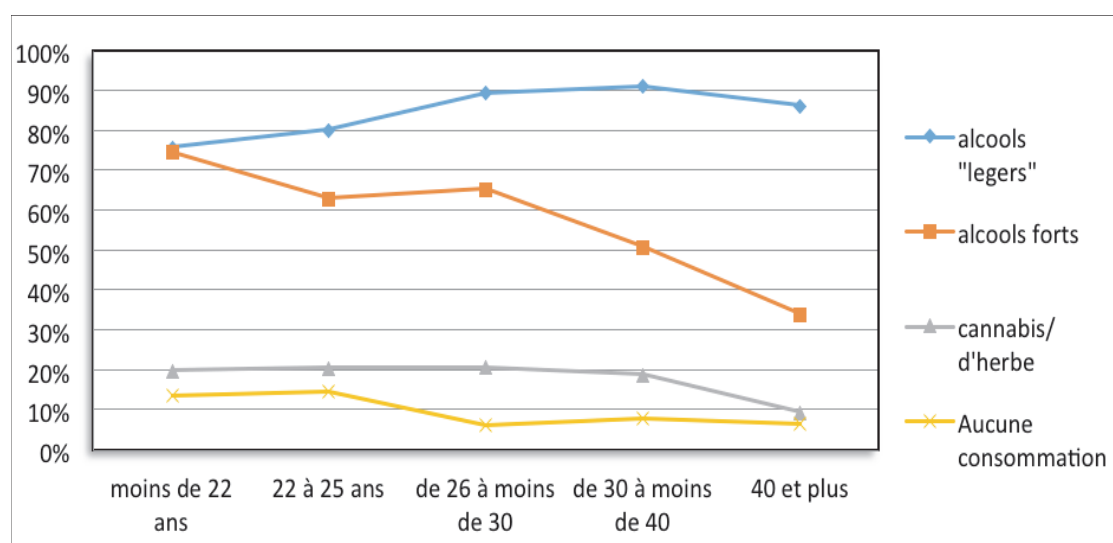


Figure 48. Consommations décalées par tranches d'âge

Concernant la prise de produits dits «excitants » selon le sexe, ainsi que l'ont déjà montré les études des organismes spécialisés tels que l'OFDT, les hommes sont plus nombreux à consommer tous les produits qui leur ont été proposés. Pour l'enquête réalisée dans le cadre de la thèse, l'écart est d'environ 7 à 8 points pour les alcools (forts et légers) et de 10 points pour le cannabis (voir Figure 49). Les écarts semblent encore plus marqués pour les drogues dures.

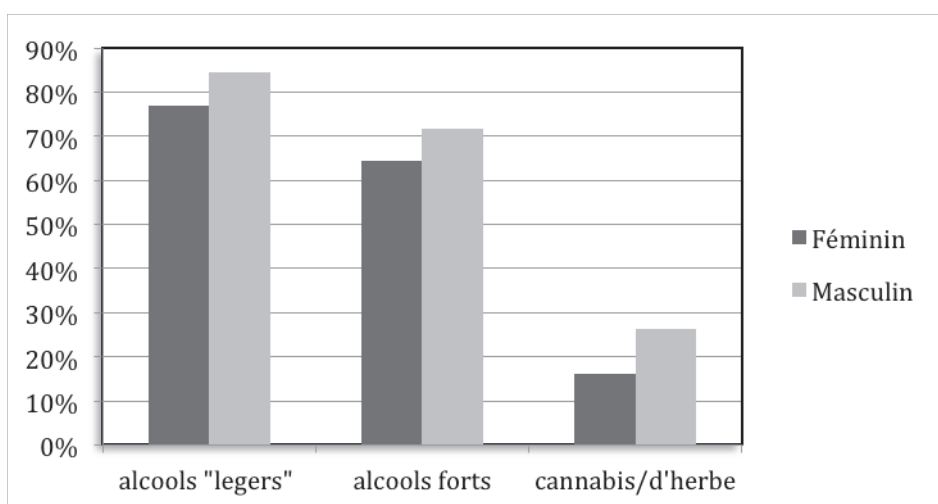


Figure 49. Consommations déclarées selon le sexe

Plus les individus sortent souvent, plus leur consommation est variée et les produits consommés sont « forts ». Certains usagers de la nuit ont une pratique intensive et intense de celle-ci : ils sortent souvent, pour de nombreux motifs, dans une optique de faire la fête, et pour cela fréquentent davantage les lieux tels que les bars, les discothèques et les salles de concert, des lieux où l’ambiance est festive et où il est possible de consommer de l’alcool et parfois de la drogue.

Ces profils d’usagers jouent également un rôle dans l’appropriation nocturne de la ville. Plus les sorties sont fréquentes ou nombreuses, plus l’appréciation et l’appropriation sont grandes. Le fait d’avoir un quartier préféré pour sortir le soir résulte de ces pratiques.

### ➤ De la pratique à l’appropriation

#### Avoir un quartier préféré

Environ 53 % des enquêtés déclarent avoir un quartier préféré pour sortir le soir. Ce taux varie peu dans les sous-populations « homme », « femme » et « étudiant ». La première variation notable se trouve chez les actifs qui sont plus nombreux d’environ dix points, soit autour de 62 %, à avoir une préférence quant au quartier fréquenté. Ce résultat montre le rôle de l’expérience dans l’appropriation de la ville (la moyenne d’âge des actifs étant plus élevée que celle des étudiants). En effet, pour avoir un quartier préféré, il faut avoir une certaine pratique de la ville, ce qu’ont les personnes sortant souvent ou depuis longtemps ; ou encore les résidents. Ces habitants sont également près de 62 % à avoir un quartier préféré contre 46 à 49 % pour les non Bordelais (résidents de la CUB ou hors CUB). La

notion de familiarité géographique est donc importante pour expliquer l'attachement aux lieux de sortie.

On constate par ailleurs que cette préférence s'accroît progressivement avec l'âge de 18 à 40 ans (voir Figure 50). et avec la fréquence des sorties. Au-delà de 40 ans, le taux d'utilisateurs déclarant avoir un quartier préféré redescend à 50 % peut-être en raison d'une pratique de la ville nocturne devenue trop irrégulière et entraînant une perte d'appropriation.

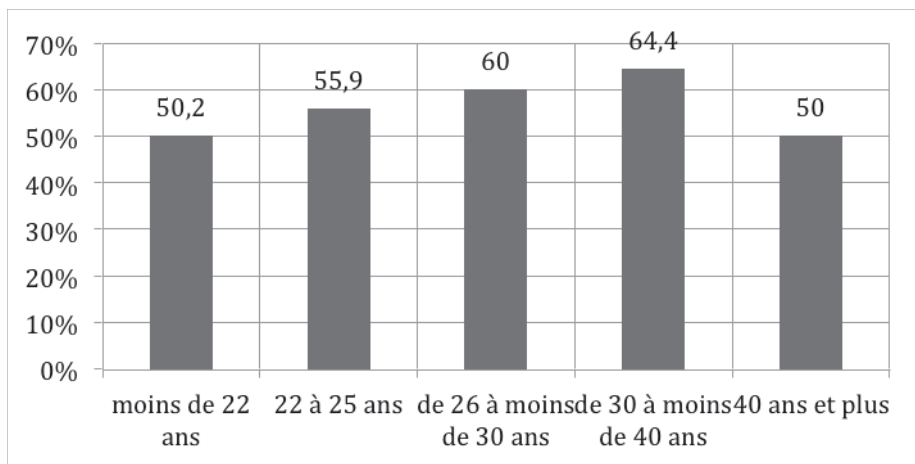


Figure 50. Avoir un quartier préféré selon les classes d'âge

Plus l'expérience de la ville est importante (en raison de l'ancienneté ou de la fréquence des sorties), plus la différenciation et l'appréciation des lieux est présente, ce que montre très nettement le graphique suivant (voir Figure 51). Les personnes sortant moins d'une fois par mois, sont moins de 40 % à avoir un quartier de prédilection pour sortir le soir, alors que 65 % de ceux déclarant sortir plus de trois fois par semaine en ont un. Sortir souvent est la première étape pour se familiariser avec des lieux, qui est la seconde étape pour les apprécier.



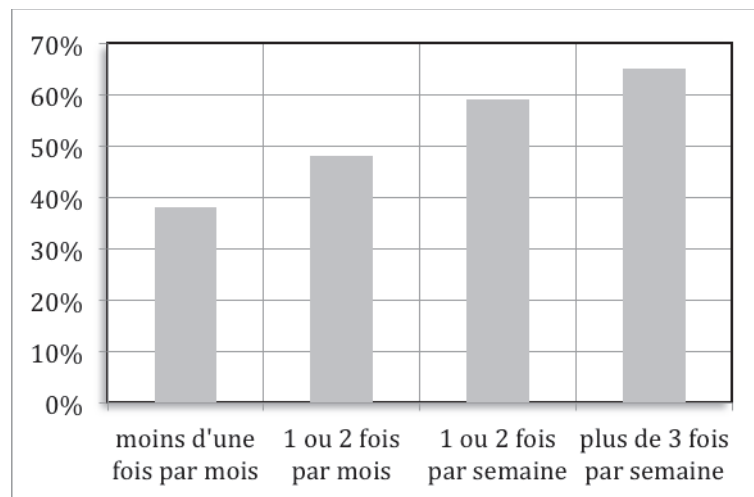


Figure 51. Part des individus ayant un quartier préféré, selon la fréquence des sorties

#### De la pratique régulière à la connaissance plus fine

Cette plus grande pratique donne une meilleure connaissance de la ville qui est souvent liée à une moins grande peur ou à une peur plus « objective ». Les gens ayant un quartier préféré pour sortir le soir sont un peu plus nombreux à penser que la nuit n'est pas dangereuse à Bordeaux (77 % contre 72 %). Cependant, ces derniers sont 12 points de plus à estimer que certains quartiers le sont (76 % et 64 %). Ces résultats permettent de lier appropriation et connaissance de la ville.

J'ai expliqué qu'avoir un quartier préféré pour sortir le soir relève d'une pratique plus régulière et donc d'une meilleure appropriation de la ville (nocturne). Les individus qui pratiquent et connaissent peu la ville la nuit ont plus d'appréhensions à son égard : ils pensent que Bordeaux est une ville dangereuse la nuit car c'est le sens du discours dominant<sup>560</sup>. Il est fréquent de penser que la nuit est plus dangereuse en règle générale, et d'appliquer cette croyance à Bordeaux. J'ai également montré dans le chapitre précédent que Bordeaux est plutôt une ville calme et peu violente y compris dans cette temporalité. Les habitués des nuits bordelaises le savent par leurs pratiques et c'est pour cette raison qu'ils sont moins à déclarer que Bordeaux est dangereuse la nuit. Cependant, s'ils sont plus nombreux à déclarer que certains quartiers le sont, ce qui est le cas, c'est qu'ils ont une connaissance plus fine des nuits bordelaises et qu'ils ont compris que ce qui se

<sup>560</sup> Voir chapitre 1.

passer à l'échelle des quartiers n'est pas forcément le reflet de la tendance plus large.

Les noctambules bordelais ont une meilleure connaissance générale de la ville que les individus moins habitués. Néanmoins, ils ne s'approprient réellement que les quartiers qu'ils apprécient particulièrement et où ils sortent, de fait, plus souvent qu'ailleurs. Leur sentiment de danger à l'égard de ces lieux favoris, sans être forcément nul, est moins élevé que pour les usagers sortant souvent mais préférant d'autres lieux. Cela est très marqué pour le quartier de Saint-Michel : en moyenne 35 % des usagers réguliers des nuits bordelaises le cite comme dangereux, alors que ceux l'ayant indiqué comme un de leur quartier préféré ne sont que 14 % à y voir du danger. Ce chiffre est assez pertinent avec la réalité des faits. Les violences ne sont pas très fréquentes dans ce quartier mais elles n'y sont pas absentes non plus.

Les habitués d'un quartier en ont généralement moins peur que la moyenne et leur point de vue peut être considéré comme plus objectif. Ainsi, le quart des usagers réguliers de la Victoire juge ce quartier dangereux et il est effectivement l'un de ceux où les violences sont fréquentes. Ce chiffre est à peu près le même pour les usagers de Paludate vis-à-vis de « leur » quartier. Ces deux quartiers sont ceux attirant le plus de monde les soirs de week-end et ceux où les débits de boissons sont les plus nombreux. J'ai à plusieurs reprises évoqué le cocktail foule et alcool qui fait rarement bon ménage, ce qui se vérifie dans ces deux quartiers et ce que reconnaissent leurs usagers.

Il est possible de pousser l'analyse un peu plus loin en regardant les quartiers craints par les usagers en fonction de leurs quartiers de prédilection. De cette analyse, il ressort que cette connaissance plus fine est particulièrement valable pour les lieux pratiqués et qu'une pratique régulière de la ville, lorsqu'elle se limite à un espace restreint, n'empêche pas les usagers d'avoir une image altérée des autres quartiers par rapport à la réalité des violences présentes. Dans cette analyse de la perception du danger selon les quartiers préférés, une autre tendance se dégage, un clivage presque pourrait-on dire. Ainsi, les usagers préférant sortir dans les quartiers les plus populaires (Saint-Michel, les Capucins, la Victoire par exemple), ont généralement une perception du danger inférieure à la moyenne. En

revanche, ceux qui préfèrent les quartiers plus bourgeois sont globalement plus craintifs.

Cela est particulièrement manifeste chez les usagers du quartier des Bassins à flot qui sont systématiquement bien au-dessus de la moyenne quand il s'agit d'apprécier la dangerosité des quartiers populaires. En effet, les *aficionados* de la Victoire ou de Paludate (qui sont souvent les mêmes) ne sont « que » 25 % à penser que la Victoire est dangereuse, alors que ce taux monte à près de 52 % pour les réguliers des Bassins à flot et est autour de 40 % pour les usagers des quartiers de Saint-Pierre et des Chartrons. Mais peu importe le sentiment de crainte éprouvé à l'égard d'un quartier, il sera rarement un obstacle à la pratique si l'offre proposée est jugée attrayante.

#### La motivation facteur de dépassement des craintes

Comme évoqué dans l'introduction du présent chapitre, les craintes vis-à-vis d'un quartier peuvent être dépassées par l'intérêt pour l'offre présente. En reprenant l'exemple des jeunes filles ayant pour motivation de sortir danser, il est possible de dire que le motif prend le dessus sur la peur. Dans la mesure où il y a très peu de bars-dansant à Bordeaux, les noctambules n'ont guère d'autres choix que celui d'aller en discothèque pour assouvir ce désir de danse. L'essentiel de ce type d'établissement se trouve à Paludate et bien que ce quartier soit particulièrement craint, il est néanmoins pratiqué car il répond à une demande.

Un constat similaire peut être fait pour la Victoire car son offre et son identité particulière (due à la forte fréquentation étudiante) en font un lieu de passage obligatoire, presque un rite pour les plus jeunes et les nouveaux arrivants<sup>561</sup> (voir Figure 52). L'envie de boire et d'être entre soi les fait se conformer à la pratique du groupe auquel ils s'identifient, et donc sortir dans ce quartier pourtant craint. Cette conduite collective du conformisme a été développée par Jean Maisonneuve notamment.

« [Elle] se traduit par la présence – ou l'émergence – de normes et de modèles collectifs spécifiques. (...) Dans les groupes institutionnels, ces modèles prennent la forme de coutumes

---

<sup>561</sup> Voir la description du chapitre 3.

auxquelles les nouveaux venus doivent se soumettre plus ou moins volontiers pour s'intégrer au groupe. Il s'agit d'ailleurs davantage d'une imprégnation que d'une contrainte »<sup>562</sup>.

Autant par ignorance de l'existant que par imitation, la peur de fréquenter ce quartier la nuit, quand elle est présente, est dépassée et il est pratiqué car il n'a pas d'équivalent à Bordeaux. Ces jeunes étudiants, puisque ce sont les principaux usagers de ce site, découvriront par la suite, en pratiquant la ville, qu'il existe d'autres quartiers, d'autres lieux qu'ils considéreront comme bien plus plaisants, correspondant plus à leurs nouvelles attentes. Ils se conforment alors à de nouveaux modèles et laisseront la place à de « nouveaux » jeunes ignorants de la ville comme ils l'étaient peut-être deux ans auparavant.

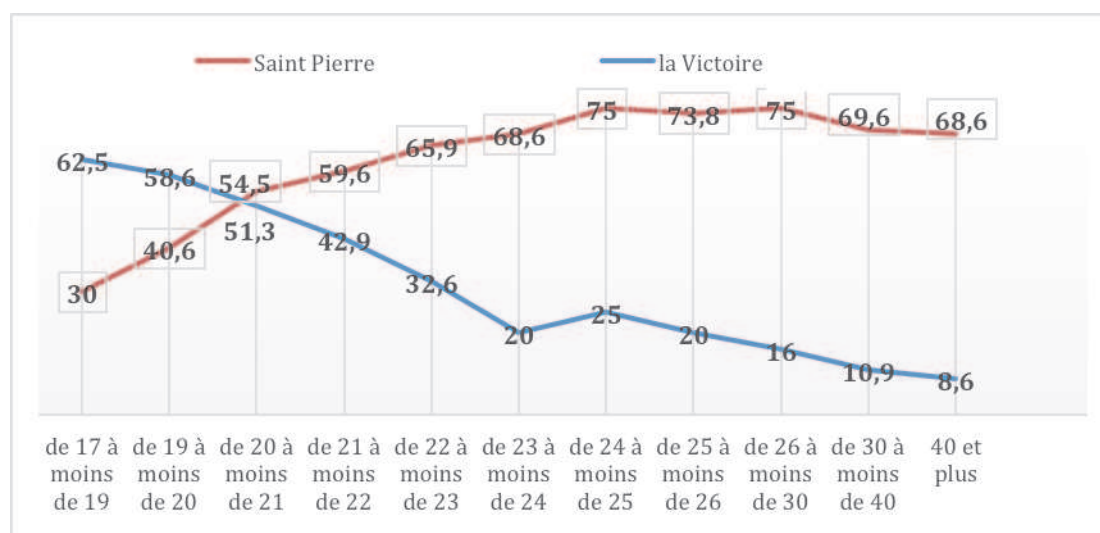


Figure 52. Préférence pour les quartiers de Saint-Pierre et de la Victoire par âge

Les quartiers fréquentés et préférés vont principalement dépendre de ce que recherchent les usagers (du motif de la sortie) mais ces demandes sont aussi liées au profil des individus. Parmi les paramètres qui influencent les motivations et donc les pratiques, j'ai montré que l'âge (voire le statut d'étudiant) et le sexe jouent un rôle important, mais c'est également le cas de la situation matrimoniale, de la fréquence des sorties et des pratiques connues des pairs des usagers.

L'offre disponible – surtout le type d'établissement mais aussi les possibilités d'appropriation de l'espace public – est primordiale dans le choix du quartier de

<sup>562</sup> J. Maisonneuve. 2014. p. 32.

sortie mais cette offre ne fait pas tout, le cadre (le décor et l'ambiance) est aussi un élément pris en compte et il peut influencer les pratiques territoriales, aussi bien l'attraction que les pratiques d'évitement comme cela a été développé précédemment. L'offre recherchée dans un cadre considéré comme plaisant est d'avantage sollicitée par les usagers. C'est donc un ensemble de paramètres qui oriente leurs choix.

## **b) Lieux de prédilection et profils d'usagers**

Parmi les types de lieux fréquentés, beaucoup le sont de manière occasionnelle par la plupart des usagers et certains le sont de manière régulière par des usagers au profil plus spécifique. L'écart entre le nombre d'usagers ayant une pratique occasionnelle d'un lieu et ceux en ayant une pratique régulière peut être assez important.

### ➤ Pratiques occasionnelles et régulières : de l'offre aux quartiers préférés

Parmi les suggestions de sortie proposées dans le questionnaire (voir Figure 53), toutes sont pratiquées de manière au moins occasionnelle par 20 % des enquêtés minimum. Les écarts entre pratique régulière et occasionnelle sont particulièrement creusés pour les activités sportives, culturelles et même pour les discothèques qui sont fréquentées de manière régulière par seulement 10 % des personnes interrogées.

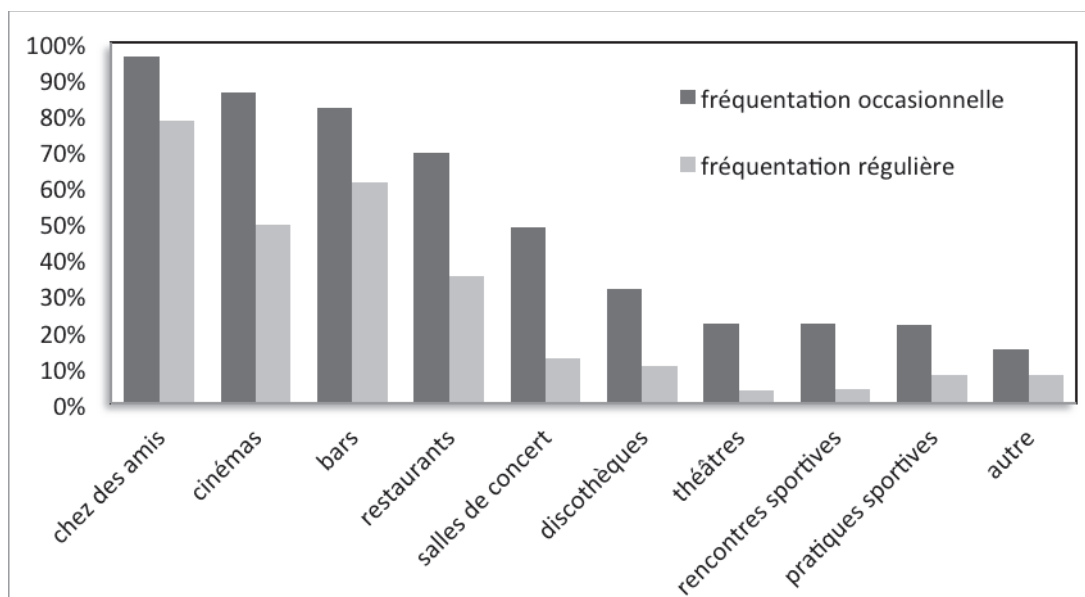


Figure 53. Fréquentation régulière et occasionnelle par type de lieu

Il a été demandé aux répondants ayant déclaré avoir un ou des quartiers préférés pour sortir de préciser le(s)quel(s). Toutes populations confondues, ce sont les quartiers de Saint-Pierre et de la Victoire qui plaisent le plus<sup>563</sup>. Pour rappel, le premier est un quartier gentrifié connu pour ses nombreux restaurants ; le second est considéré comme « le » quartier étudiant depuis plusieurs générations, on y trouve surtout des bars.

Différents facteurs entrent en ligne de compte dans l'appréciation des quartiers. Les principaux sont l'âge (et le statut d'étudiant), le sexe, la situation matrimoniale et la situation financière (l'appartenance à une classe sociale).

### ➤ À chaque âge ses préférences<sup>564</sup>

#### La population jeune et étudiante

Après Saint-Pierre qui est le quartier de prédilection de la majorité des Bordelais toutes populations confondues, le quartier préféré du quart des étudiants pour sortir le soir est celui de la Victoire. Au sein de cette population étudiante, des différences apparaissent et l'âge semble plus pertinent que ce statut dans le choix des quartiers, ou du moins, les deux doivent être associés. Ainsi, concernant le quartier de la Victoire, les moins de 22 ans (étudiants ou non) sont plus de la

<sup>563</sup> Il ne faut pas oublier que les étudiants sont surreprésentés parmi les répondants.

<sup>564</sup> Voir tableau en annexe.

moitié à le citer comme un de leurs quartiers préférés mais cet attrait diminue fortement avec l'âge (voir Figure 54).

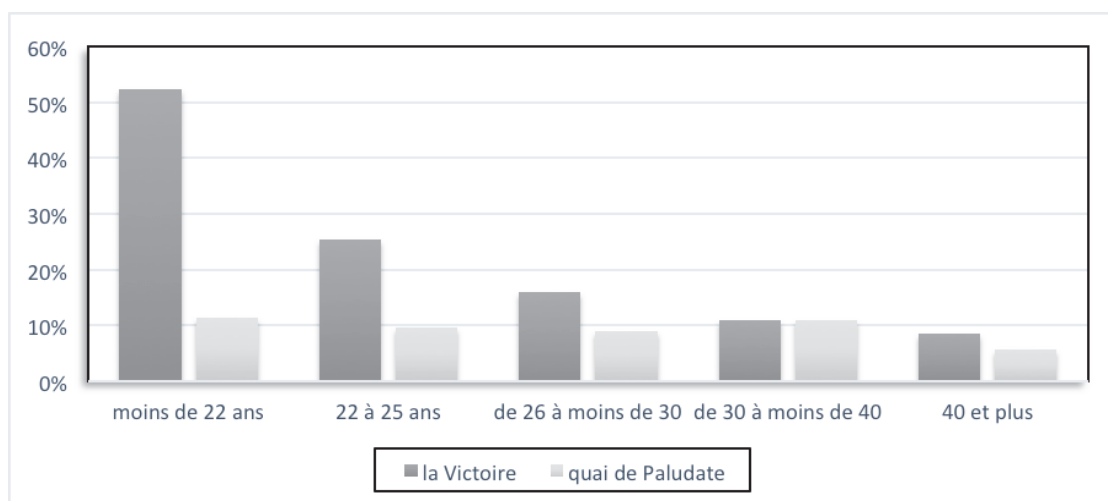


Figure 54. Préférence pour la Victoire et Paludate, par classe d'âge

Les moins de 22 ans sont ainsi plus largement attirés par le quartier de la Victoire que les autres classes d'âge. Les explications, déjà mentionnées, sont assez simples : d'une part, une de leur motivation principale est de sortir pour boire et cette place est connue pour sa concentration en débits de boissons, d'autre part, c'est historiquement le lieu de rendez-vous des étudiants (ce qui explique également la présence des bars)<sup>565</sup>. Pour rappel, les étudiants se retrouvent là depuis plusieurs générations en raison de l'implantation historique des facultés à proximité. Bien qu'une partie des établissements d'enseignement supérieur soit désormais en dehors de la ville<sup>566</sup>, l'attractivité pour cette place est toujours présente. Cela s'explique car il reste site universitaire sur la place même, donc un vivier d'étudiants-clients *in situ* ; de plus, la situation géographique de la place en fait une entrée sur la ville depuis le campus de Pessac-Talence-Gradignan (PTG) quel que soit le transport (bus, tram, voiture, vélo). La place de la Victoire se situe donc « sur le chemin » de la ville pour les étudiants dont l'établissement et/ou le logement est à l'extérieur de Bordeaux. Ces effets de site et de situation en font un lieu toujours très attractif pour les étudiants et mais également pour les commerçants ciblant cette population.

<sup>565</sup> Voir description du quartier au chapitre 3.

<sup>566</sup> Sur le campus de Pessac-Talence-Gradignan (PTG).

Après Saint-Pierre et la Victoire, la place de la Bourse, et surtout le miroir d'eau lui faisant face, arrive en troisième position des quartiers préférés en étant citée par 10 % des étudiants. Là encore, ce lieu est surtout fréquenté par les plus jeunes et essentiellement par des lycéens, mais ces derniers sont quasi-absents parmi les enquêtés. Ils sont très nombreux les soirs de week-end, souvent plus d'une centaine, à se rassembler par petit groupe autour du miroir d'eau avec des bouteilles d'alcool. C'est ici que se déroule l'équivalent des *bottelons* espagnols décrit précédemment, ce qui n'est pas sans causer des soucis à la mairie en raison, outre l'entrave à la morale, des déchets laissés<sup>567</sup>.



Photo 20 : Un vendredi soir au miroir d'eau (19/10.13, minuit)

Le fait que, le soir, ce lieu soit surtout fréquenté par des adolescents et de très jeunes adultes est cohérent avec le fait que parmi les 10 % d'étudiants affectionnant ce lieu, 62 % ont moins de 22 ans. Ce sont parfois ces mêmes jeunes, qui après avoir consommé de l'alcool à peu de frais, remontent les quais pour rejoindre Paludate et ses boîtes de nuit.

#### Les discothèques et Paludate

Ce type de lieu qui semble si représentatif de la vie nocturne et qui est au centre des débats à ce sujet est finalement pratiqué par un taux assez faible d'individus en comparaison, par exemple, aux 60 % d'utilisateurs réguliers des bars.

---

<sup>567</sup> Voir chapitre 4.



Ce qui confère aux discothèques une si grande importance pour les élus et parfois dans les discours médiatiques par rapport aux bars, ce sont les violences qui peuvent s’y dérouler. À Bordeaux, ces violences sont à lier à la concentration des discothèques et, de fait, des noctambules, à Paludate, entre 2h et 6h car ces établissements sont les seuls ouverts durant ce créneau horaire. Cette configuration assez particulière est spécifique à Bordeaux. Les autres grandes villes françaises n’ont pas, à ma connaissance, cette concentration de discothèques dans un espace relativement restreint. Cette situation donne l’impression d’une foule d’usagers qui ne correspond pas vraiment avec les résultats de l’enquête qui place cette pratique en sixième position. En s’appuyant sur le chiffre déjà donné de la fréquentation de Paludate, il s’agit effectivement de 10-15 000 personnes par soir<sup>568</sup> ce qui est assez peu au regard de l’ensemble de la population sortante à Bordeaux. Cependant, si l’on tient compte du fait que l’essentiel des usagers de Paludate se concentre dans un secteur d’environ 200 ou 300 m<sup>2</sup>, l’effet de foule est plus qu’une impression.

Ces discothèques de Paludate sont plus souvent fréquentées par les hommes (jeunes et moins jeunes) et par les moins de 22 ans. Indépendamment de leur sexe, les enquêtés de moins de 22 ans sont environ 12 % à y sortir régulièrement. Cette pratique reste assez stable chez les hommes en vieillissant (autour de 10 %) tandis qu’elle diminue pour les femmes qui semblent s’en détourner dès 22 ans : environ 5 % déclarent y aller régulièrement entre 22 et 40 ans et au-delà cette pratique disparaît parmi les enquêtées (voir Figure 55).

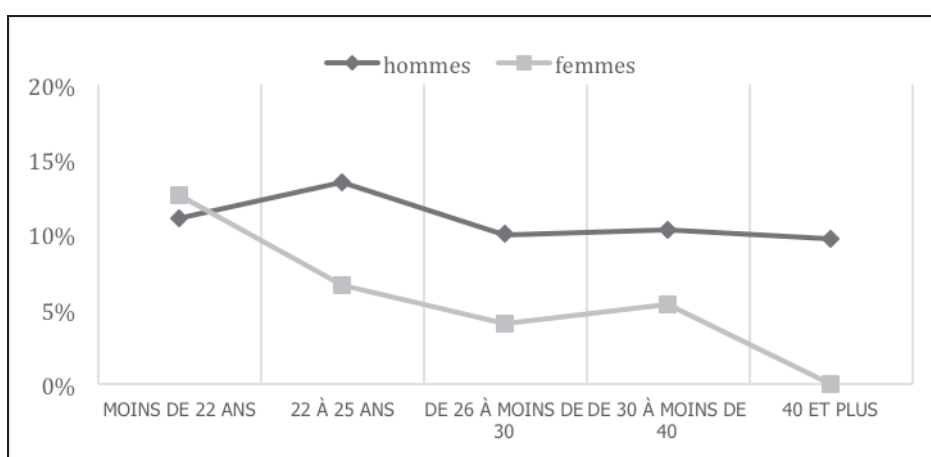


Figure 55. Fréquentation régulière des discothèques, selon le sexe

<sup>568</sup> Ou par week-end selon l’affluence.

Le fait d'aller en discothèque n'est donc pas une pratique régulière bien que danser soit une des motivations principales pour sortir le soir. Cependant, et pour assouvir cette envie, plus de 30 % des enquêtés déclarent y aller au moins occasionnellement, parmi lesquels près de 40 % des moins de 22 ans. Cet écart et cette faible pratique régulière peuvent s'expliquer par le coût d'une soirée en discothèque souvent élevé et par l'envie de varier les sorties, mais une des raisons à ne pas négliger est l'effet de la localisation de ces établissements à Bordeaux.

En effet, les boîtes de nuit sont presque toutes situées à Paludate, un des quartiers mal-aimés de la ville. Ce peu d'affection se vérifie auprès de la moitié des enquêtés qui déclare avoir un ou des quartiers préférés pour sortir le soir. Toutes tranches d'âge confondues, Paludate n'est guère cité par plus de 10 % des moins de 22 ans comme faisant partie de leur quartier de prédilection alors que ce sont les plus nombreux à le fréquenter. Cette désaffection s'explique par l'ambiance considérée comme rebutante par beaucoup : « *Sur les quais et près des boîtes de nuits, l'ambiance est désagréable.* » (♀, 20 ans). Ce sentiment est provoqué par l'absence de mise en valeur du secteur.

Aucun des aménagements faits dans les quartiers rénovés ou en cours de rénovation n'a été appliqué ici ; le quartier semble même en partie être à l'abandon. Aucune attention particulière n'est portée à la mise en lumière, laissant les néons des enseignes des discothèques créer l'ambiance lumineuse. Or, comme le constate le responsable de la mise en lumière de la mairie de Bordeaux : « *C'est très glauque et ça perdurera toujours parce que le néon...* ». Cet « effet néon », participe à l'ambiance peu engageante du lieu. De même que les façades non ravalées et la présence de hangars désaffectés des abattoirs et de la SNCF derrière des grilles Malgré cette description peu engageante, la municipalité laisse la situation telle quelle. La raison évoquée par ce même responsable est l'absence d'action dans l'attente de faire quelque chose :

« C'est pas un espace spécialement abandonné, c'est juste que c'est un espace qu'on prolonge, en attente, (...) car on sait que dans les 10, 15 ans, ça va muter (...) »<sup>569</sup>.

---

<sup>569</sup> Entretien DGST, mise en lumière, juillet 2010.



Photo 21 : Quai de Paludate

Cette inertie a autant d'effets négatifs qu'aurait d'effets positifs une attention, même minime, mais il ajoute pour expliquer pourquoi ce n'est pas le cas :

« (...) il y a juste la volonté de ne pas investir de l'argent là où l'on va tout casser et tout refaire dans quelques années (...). »<sup>570</sup>.

Ces justifications ne sont qu'à moitié convaincantes : si elles sont concevables aujourd'hui dans la perspective d'Euratlantique et des travaux à venir, il n'y avait pas plus de projet pour ce secteur avant l'annonce de l'OIN<sup>571</sup>. Cela n'est pas récent : Paludate ne faisait déjà pas partie des axes à valoriser lors de l'élaboration du SDAL<sup>572</sup> en 1996 alors que c'était pourtant déjà un pôle nocturne d'envergure. Celui-ci n'avait alors pas été considéré et répertorié comme un des « axes et lieux de perceptions de la ville où la lumière peut jouer un rôle fondamental de mise en

<sup>570</sup> Idem.

<sup>571</sup> OIN : Opération d'intérêt national (voir chapitre 3).

<sup>572</sup> Schéma directeur d'aménagement lumière.

*scène, de rythme et de séduction* »<sup>573</sup>. Ce manque de considération pour ce pôle pourtant attractif est un indicateur de la place donnée aux activités nocturnes comme en témoigne encore une fois le responsable de la mise en lumière :

« Je crois qu'il n'y a pas spécialement de volonté non plus à créer un espace festif très fort au sein, au cœur de la ville quoi, c'est pas vraiment le cœur de la ville, mais dans un quartier qui n'est pas un quartier dédié aujourd'hui. »<sup>574</sup>.

Par ce désintérêt, voire ce refus, de la vie nocturne festive et populaire, Bordeaux se différencie d'autres villes où cet aspect est mis en avant dans la communication car considéré comme pouvant être un des éléments attractifs de la ville, notamment pour les touristes et ainsi participer à l'économie locale<sup>575</sup>. À Paludate, la présence de la foule alcoolisée dans un cadre en manque d'aménagement s'ajoute et participe au sentiment d'insécurité fréquemment évoqué. :

« Sur les quais, il n'y a pas assez de sécurité (il n'y a pas de présence policière comme sur la Victoire) et il y a trop de monde. » (♀, 28 ans).

Dans les faits, la BAC<sup>576</sup> est très présente dans le secteur mais ses agents ne sont pas forcément visibles des usagers, leur but est avant tout le flagrant délit. Ils ne sont pas là dans l'objectif « d'habiller » des lieux pour rassurer les uns en dissuadant les autres. Et presque paradoxalement, quand ils se montrent, ils donnent souvent l'impression de surgir de nulle part pour s'abattre sur un individu, provoquant la surprise mais également la peur. Ils sont surnommés les « cow-boys » en raison de leur manière d'agir imprévisible et violente pour les passants spectateurs. Ainsi, l'absence comme la présence des forces de l'ordre renforce le sentiment d'insécurité qui participe à la réputation du secteur. Celle-ci a également un effet dissuasif sur de potentiels usagers :

« Je ne vais pas spécialement sur les quais qui ont une réputation sombre » (♀, 19 ans).

---

<sup>573</sup> SDAL, R. Narboni pour la ville de Bordeaux. 1996. p. 2.

<sup>574</sup> Entretien DGST, mise en lumière, juillet 2010.

<sup>575</sup> A. Chanier. 2009. pp. 64-68.

<sup>576</sup> Brigade anti-criminalité.

Outre la réputation du secteur, il y a sa localisation un peu éloignée du centre-ville, laquelle suppose de passer par des quartiers ayant eux-mêmes mauvaise réputation pour s'y rendre (Saint-Michel, les Capucins, le cours de la Marne, la gare en venant de la Victoire par exemple). L'itinéraire peu rassurant pour certains peut être à l'origine de la mise en place des stratégies évoquées plus tôt, voire les dissuader de fréquenter les établissements de destination. Les témoignages suivants montrent que ces dimensions sont prises en compte :

« J'y vais car c'est là que sont les boîtes mais le quartier est trop excentré ». (♀, 23 ans).

« Les boîtes sont un peu trop éloignées du centre-ville ce qui implique un déplacement en zones un peu à risques (par la gare, Saint-Michel). » (♂, 18 ans).

Cela n'empêche pas certains usagers, surtout les plus jeunes, d'apprécier les aménités du site ainsi qu'en attestent les citations extraites de l'enquête, expliquant pourquoi Paludate fait partie de leur quartier préféré pour sortir le soir. L'élément le plus souvent mis en avant pour expliquer la raison de cette préférence est la concentration des boîtes qui donne l'impression d'avoir plus de choix pour sortir.

« Parce que c'est là qu'il y a toutes les boîtes de nuit » (♀, 21 ans)

« Parce que tout y est concentré, et donc on peut faire son choix sur place » (♀, 20 ans)

Vient ensuite l'ambiance animée, le fait que « *c'est là où ça bouge le plus* » (♂, 22 ans), le quartier est perçu comme dynamique. Ce deuxième élément est lié au premier : l'aspect animé est dû au grand nombre de discothèques qui chacune attire des centaines de personnes. Enfin, l'aspect « drague » est assez souvent évoqué par les hommes, très rarement par les femmes.

« C'est un endroit dynamique où il y a plein de boîte de nuit » (♀, 18 ans)

« Il y a beaucoup de monde, on peut draguer les filles » (♀, 38 ans)

L'enquête montre d'ailleurs que la situation matrimoniale a une légère incidence sur le quartier de sortie préféré ou plus souvent fréquentés par les enquêtés. Les quartiers de la Victoire et de Paludate sont ainsi préférés par un peu plus de

célibataires (environ 53 %), d'autant que ce sont des quartiers attirant plus d'étudiants de moins de 22 ans, lesquels sont les plus nombreux à être célibataires dans l'enquête. Ces deux quartiers de Paludate et de la Victoire, appréciés et fréquentés par beaucoup de jeunes étudiants, n'ont pas le même pouvoir d'attraction et sont donc moins fréquentés par les populations plus âgées dont les aspirations sont pourtant proches, au moins jusqu'à 40 ans (voir Figure 56).

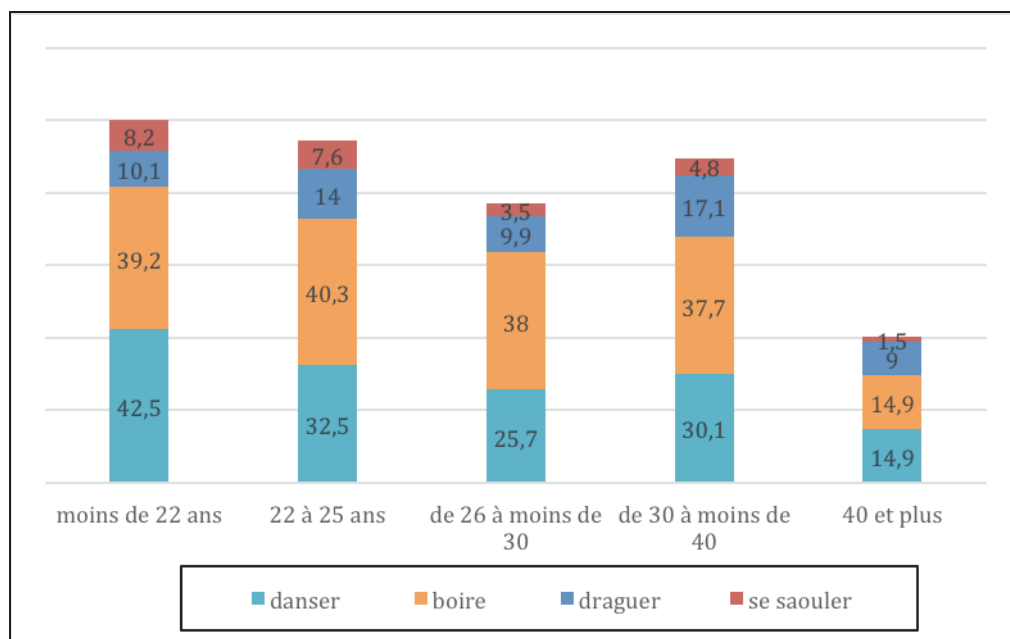


Figure 56. Part des motifs de sortie par classe d'âge (en %)

Plus de 90 % des répondants de chaque tranche d'âge sortent pour voir des amis et environ la moitié pour se promener<sup>577</sup>. Quant aux autres motifs, jusqu'à 40 ans, les nuances sont moins marquées qu'au-delà de cet âge qui semble agir comme une frontière par rapport à différents marqueurs. Le motif de sortir « pour boire » (de l'alcool) est particulièrement stable en étant cité par environ 40 % de ces enquêtés, puis chutant à 15 % après 40 ans. Cette stabilité et cette relative importance de la place de la consommation d'alcool lors des sorties renvoie aux travaux déjà cités et présentés d'I. Bianquis notamment lorsqu'elle explique le rôle des boissons alcoolisées dans la cohésion des groupes sociaux et sa présence quasi permanente lors des festivités mais aussi lors de rencontres plus quotidiennes (I. Bianquis, 2012).

<sup>577</sup> Données non représentées dans le graphique pour une meilleure lisibilité.

Les nuances entre classes d'âge concernent essentiellement les motifs « pour danser » et « pour faire des rencontres amoureuses ». Les moins de 22 ans sont significativement plus nombreux à sortir pour danser que les 22-40 ans, pour lesquels cela reste néanmoins une des motivations citées par plus du quart. Il est intéressant de noter sur cette grande classe des 22-40 ans, un fléchissement du désir de danser et de faire des rencontres amoureuses chez les 26-30 ans. Il est possible de voir une corrélation entre ces deux motifs puisque les lieux de danse, favorisant le rapprochement des corps sont aussi, et parfois surtout, des lieux de drague (J.-C. Kaufmann, 2014). Il est envisageable d'émettre l'hypothèse que les individus de cette tranche d'âge ont une situation matrimoniale plus stable et que s'ils sont en couple, ils n'ont pas la nécessité de faire des rencontres amoureuses par le biais de sorties en boîte. Cette logique pourrait expliquer que ces deux motifs (danse et drague) sont plus importants chez les moins de 25 ans, tranche d'âge qui correspond à la période de mise en couple de façon plus durable que chez les plus jeunes. Ils le sont également chez les 30-40 ans, pour lesquels on peut envisager qu'ils dansent et draguent de nouveau s'ils se sont retrouvés célibataires après une première union<sup>578</sup>, ou qu'ils l'ont toujours été et désirent être en couple ou du moins répondent à cette injonction sociale. Certains peuvent aussi par ce biais rechercher des rencontres « éphémères ».

#### La population active plus attirée par les quartiers gentrifiés (ou en cours d'élitisation)

D'autres quartiers que ceux de la Victoire et de Paludate répondent mieux aux attentes des populations plus âgées. Ce sont notamment ceux en voie de mutation ou dont la mutation est achevée. Les bars fréquentés pour boire un verre avec des amis se situent plus fréquemment dans les quartiers ou les places concernés par le processus de gentrification. Les *pubs* et bars à vin qui s'y multiplient sont particulièrement appréciés. Ce sont également dans ces quartiers que se situent de nombreux restaurants, lesquels sont beaucoup plus fréquentés, que ce soit de manière occasionnelle ou régulière, par les actifs que par les étudiants (voir Figure 57).

---

<sup>578</sup> D'après l'INSEE, le taux de divorce est le plus important après 5 années de mariage et, plus les unions sont précoces (en âge), plus le risque de rupture est grand.

([http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=T10F032](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T10F032) )

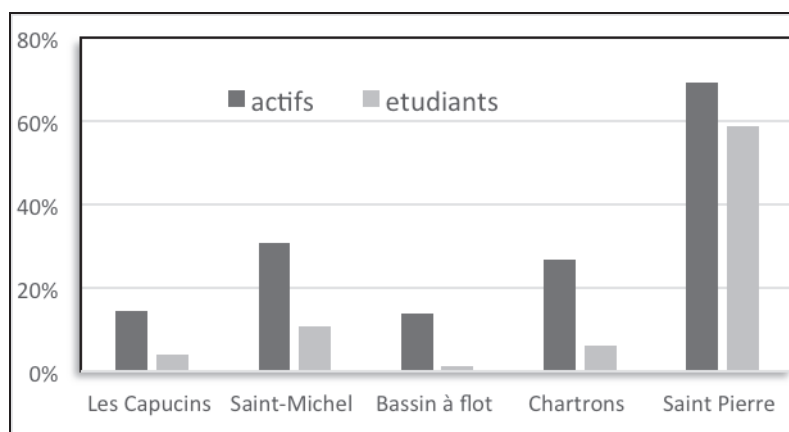


Figure 57. Attractivité des quartiers selon le statut

Plus les enquêtés « vieillissent », plus ils sont attirés par ce genre de quartiers dont Saint-Pierre<sup>579</sup>, Saint-Michel et les Chartrons sont particulièrement représentatifs avec les places Fernand-Lafargue et du Palais (voir Figure 58). Les quartiers qui s'embourgeoisent sont plutôt plus fréquentés par des personnes à l'aise qu'en difficulté ce qui n'est pas original dans la mesure où les individus fréquentent les territoires auxquels ils s'identifient.

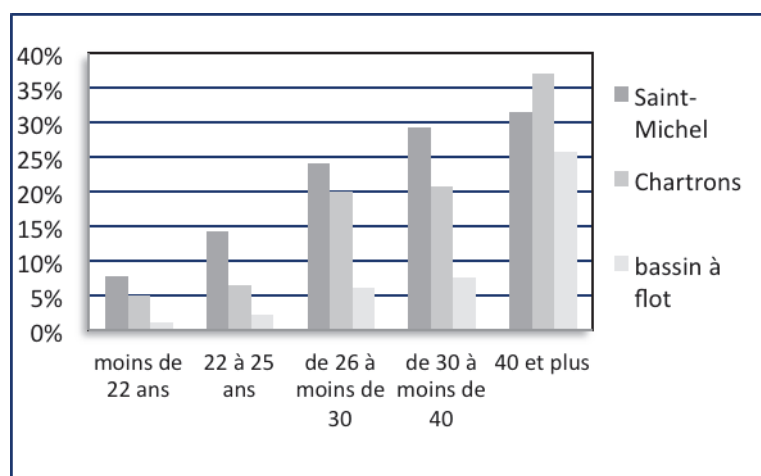


Figure 58. Attractivité des quartiers gentrifiés selon l'âge

Ce profil d'utilisateur est plus représenté parmi les enquêtés actifs et plus âgés. Ces populations se recoupent car il est fréquent, et encore une fois logique, que les étudiants soient plus jeunes et moins argentés que les actifs. Toutefois, bien que les « jeunes étudiants » soient moins souvent à l'aise financièrement que les

<sup>579</sup> Saint-Pierre qui est apprécié par 50 à 75 % des enquêtés n'est pas représenté sur le graphique suivant pour une meilleure lisibilité des taux plus faibles.



« vieux actifs », la situation financière joue un rôle discriminant dans les pratiques nocturnes indépendamment de l'âge ou du statut.

#### Incidence de la situation financière sur les quartiers préférés

Les quartiers les plus attractifs le soir à Bordeaux sont les mêmes que les individus soient aisés ou non, et tous attirent dans une très large majorité les personnes n'appartenant à aucune de ces deux catégories. Cependant, parmi ces enquêtés actifs ou plus âgés, la situation financière est un critère distinctif quant à l'attrait pour l'un ou l'autre de ces quartiers. Ainsi, les enquêtés s'étant déclarés « en difficulté » sont plus nombreux à préférer les quartiers (encore) populaires comme Saint-Michel ou les Capucins, tandis que les populations plus aisées sont plus nombreuses à préférer fréquenter, d'une part, les quartiers traditionnellement bourgeois situés autour du « Triangle d'or » (Gambetta, Tourny, Grand Théâtre) et, d'autre part, un quartier comme Saint-Pierre dont la rénovation est achevée ou celui des Bassins à flot (surtout pour les discothèques).

L'offre proposée dans ce dernier (restaurants et clubs « branchés » sur des péniches) ne concerne que peu le public de la Victoire ou de Paludate et attire bien plus d'actifs que d'étudiants. Même si ces derniers peuvent avoir le désir de fréquenter ce secteur, ils ont moins de chance de le faire car les établissements sont beaucoup plus sélectifs qu'à Paludate ainsi qu'en témoigne un physionomiste<sup>580</sup> y travaillant :

« Pour la clientèle, une tenue correcte est exigée, pas d'articles de sport (basket, casquette ou survêtement) ; après on fait attention au comportement général. On n'accepte pas les gens alcoolisés et aucun signe religieux visible [...] on n'accepte pas des groupes de plus de trois hommes non accompagnés, et à partir de 3h on n'accepte plus les hommes seuls »<sup>581</sup>.

Au moment de la réalisation de l'enquête, le quartier des Bassins à flot devenait particulièrement attractif à partir de 40 ans, or il faut noter que l'offre a un peu évolué depuis et l'attrait touche désormais les trentenaires, notamment depuis

---

<sup>580</sup> Terme employé pour « portier », « videur ».

<sup>581</sup> Entretien réalisé le 14/11/10.

l'ouverture d'une boîte « électro » (l'I-boat) comme en atteste le même « physio » à propos de la clientèle de la Dame de Shanghai :

« L'âge va de 20 à 50 ans, la moyenne est de 25 ans. La clientèle est aisée, il y a des groupes, c'est familial. Il y a autant de filles que des garçons. Le statut professionnel est important : il y beaucoup d'entreprises (Air France, BMW, Crédit Agricole, etc.) qui viennent faire des repas puis descendent dans la boîte »<sup>582</sup>.

Cette description des usagers montre bien qu'il y a une mixité générationnelle absente à Paludate mais que la mixité sociale n'y est pas plus présente. Ici la clientèle aisée est la norme. L'enquête réalisée auprès des usagers corrobore ces propos et met en avant que la nuit ne fonctionne pas différemment du jour et n'est pas plus ouverte ou intégratrice car les quartiers attirent plus majoritairement une population proche de la population résidentielle : ainsi les populations les plus aisées sont attirées par des quartiers gentrifiés voire bourgeois, tandis que les usagers plus en difficulté financièrement sont plus nombreux à fréquenter les quartiers populaires. Cela confirme le fait que la ville est l'expression spatiale des grandes tendances que connaît la société et finalement, on en revient au fondamentaux de la géographie sociale, à A. Frémont (1997) et à l'espace comme miroir de la société. L'entre-soi que l'on retrouve dans le quotidien des pratiques des individus est aussi présent dans les nuits urbaines. Cet espace-temps parfois perçu comme différent, plus ouvert, permettant plus de liberté et d'échanges, respecte plus qu'on ne le pense les codes diurnes en matière de mixité sociale. Cette affirmation peut être cependant un peu nuancée avec le cas de Saint-Pierre.

#### ➤ Saint-pierre : un rare cas de relative mixité parmi les usagers

En effet, ce quartier est très attractif pour toutes les populations quel que soit leur âge, sexe, statut, etc. C'est le quartier préféré de presque toutes les catégories d'enquêtés, seuls les jeunes femmes de moins de 20 ans et les jeunes hommes de moins de 22 ans lui préfèrent la Victoire. Chez ces deux catégories d'usagers, Saint-Pierre arrive en deuxième position. Cette attractivité multi-générationnelle participe à la mixité sociale parmi les usagers du quartier. De plus, ce quartier qui

---

<sup>582</sup> Idem.

attire un peu plus la population aisée, est également plébiscité par les personnes en plus grande difficulté, notamment en raison d'une offre assez variée en termes de restauration par exemple, allant du vendeur de *kebabs* au restaurant plus traditionnel. Au-delà de l'aspect restauration, l'offre, plus diversifiée qu'ailleurs avec la présence du cinéma, de quelques bars et des restaurants, permet à une clientèle aux motifs de sortie variés d'en profiter ; que ce soit pour une partie ou pour toute la soirée. Certains usagers, souvent plus jeunes, vont aller uniquement au restaurant (ou prendre un kebab) avant d'aller dans un bar ou en boîte dans un autre quartier, d'autres, parfois rentrant plus tôt, vont se contenter d'un cinéma avec ou sans restaurant et rester dans le quartier.

Outre l'offre marchande pouvant plaire à un grand nombre, le cadre est primordial dans cet engouement général. Sans ce cadre (rue piétonne, façades ravalées, etc.), une telle offre n'aurait pu se développer. L'esthétisme des lieux mêlé à la présence importante d'usagers la nuit, participe à provoquer un fort sentiment de sécurité qui lui-même concourt à cette importante attractivité. Pour beaucoup, un quartier considéré comme beau sera plus sûr. En réalité la mise en valeur va attirer des usagers qui vont « habiter » l'espace public, lequel sera plus sûr du fait de la présence d'autres individus. C'est pour cela que L. Gwiazdzinski invite à « *assurer la sécurité par la présence humaine* » parmi les mesures permettant, la nuit de « *développer la convivialité, le confort et la sécurité* »<sup>583</sup>. Il faut cependant qu'il y ait une certaine mixité des usages et des usagers (notamment en termes de sexe et de génération) pour conférer une quiétude aux lieux. Sans cela, comme l'illustre la situation de la place de la Victoire ou de Paludate, la mono-activité attire une majorité de jeunes hommes, souvent ivres qui ne participent pas à donner un sentiment de sérénité, au contraire.

Pour le cas de Saint-Pierre, une des aménités importantes participant à le rendre attrayant est la présence du miroir d'eau et de la promenade des quais en bordure de quartier qui invitent à la flânerie aux beaux jours.

« Prendre le tram, descendre à la Victoire et descendre la Rue Ste Catherine, se promener, rejoindre la Place de la Bourse, s'asseoir face à la Garonne. Bref, c'est très joli » (♀, 20 ans)

---

<sup>583</sup> L. Gwiazdzinski. 2007b. p. 117.

Ce paramètre n'est pas si marginal puisque près de la moitié des personnes interrogées déclarent que se promener est un des motifs de sorties nocturnes. Cette pratique concerne un peu plus les femmes et les couples et peut être croisée avec celle de sortir sans dépenser d'argent qui concerne presque 60 % des individus. Ces derniers citent d'ailleurs plus souvent que les autres l'espace public comme lieu fréquenté, en particulier les quais pour se promener ou les petites places et le miroir d'eau pour les plus jeunes qui cherchent simplement à passer du temps et à discuter avec leurs amis.

« Se promener au bord de la Garonne par exemple ou dans le vieux Bordeaux » (♀, 53 ans)

« Marcher et discuter avec un pote ou une copine que j'ai pas vu depuis longtemps » (♂, 22 ans)

C'est à ce genre de pratiques que fait référence T. Paquot lorsqu'il évoque « *l'errance pour rien* »<sup>584</sup>. Ces jeunes gens considèrent leurs soirées dans l'espace public comme des soirées pendant lesquelles ils n'ont pas dépensé d'argent (à l'inverse d'une sortie en bar ou en boîte). Cependant, ils ont souvent des bouteilles d'alcool avec eux qu'ils ont forcément acheté. Une autre manière de sortir sans dépenser d'argent est d'assister à des événements gratuits de type expositions ou concerts, parfois organisés par la ville (fête de la musique, fête du fleuve, feux d'artifice, etc.) ainsi que les énumère ces enquêtés :

« Voir des spectacles gratuits, des concerts gratuits, des vernissages! » (♀, 23 ans)

« Sorties culturelles gratuites, comme des vernissages, des rencontres, ou des conférences. Ou encore, quand il s'agit de retrouver des amis pour une balade » (♂, 21 ans)

Les femmes et en particulier les plus jeunes sont plus nombreuses à dépenser moins, voire rien, d'une part, car elles boivent moins que les hommes et, d'autre part, car il n'est pas rare qu'elles se fassent inviter par des hommes comme elles l'expliquent de manière plus ou moins explicite : « *On nous paye des verres nous les filles !* » (♀, 23 ans). Cette pratique, qui découle encore une fois de comportements

---

<sup>584</sup> T. Paquot. 2006. p. 90.

sociaux sexués attendus, pourrait sembler dépassée pour la « jeune génération » à laquelle appartiennent beaucoup d'enquêtés, pourtant ce genre de réponse se compte par dizaine. C'est un autre exemple du conformisme qui perdure dans la temporalité nocturne, de l'inertie des normes.

### ➤ La nuit plus conformiste que féministe

Cet état de fait est corroboré par les réponses données par les enquêtées quant aux raisons des sorties sans dépenses. Elles expliquent se faire inviter au cinéma, au restaurant ou se faire offrir à boire par « *des garçons galants* » (♀, 30 ans), explicitement en raison de leur genre. Souvent par leur compagnon, comme cette jeune femme dont la réponse revient régulièrement : « *C'est mon copain qui paye* » (♀, 25 ans). Parfois, comme une habitude, par : « *Les amis masculins [qui] financent la soirée aux filles de la bande* » (♀, 21 ans). Parfois aussi, le débiteur n'est ni le petit ami, ni même un ami :

« Être une fille est plus facile pour se faire offrir des verres soit par ses amis, son chéri ou par des inconnus » (♀, 18 ans).

La raison sous-jacente étant : « *La drague !* » (♀, 26 ans). Mis à part le cas des jeunes femmes se faisant payer leurs soirées, les personnes interrogées qui sortent sans dépenser d'argent le font, comme je viens de le dire, lorsqu'ils vont se promener, chez des amis ou pour assister à des manifestations culturelles. Les autres, les individus déclarant ne jamais sortir sans dépenser d'argent font plus souvent référence au champ lexical de la fête, concept quasi-obligatoirement associé à la consommation d'alcool (et aux sorties dans les bars ou les boîtes), pratique nécessitant forcément une dépense.

Les motivations et les envies des usagers les conduisent à fréquenter certains types d'établissement qui sont eux-mêmes localisés plutôt dans certains quartiers plus spécialisés dans l'offre recherchée. Ainsi, Paludate, la Victoire et Saint-Pierre, bien que suscitant des sentiments très différents, sont les trois quartiers les plus pratiqués et les plus représentatifs de la vie nocturne bordelaise. Chacun de ces trois principaux quartiers dispose d'une offre de lieux de convivialité et de divertissements qui répond aux différentes demandes des usagers. Selon cette offre, ils attirent des populations assez spécifiques : plutôt plus jeunes et moins argentés à la Victoire et à Paludate, et plus « bobo » à Saint-Pierre. Toutefois, pour

ce dernier quartier, la mixité sociale est présente au moins au niveau des usagers si ce n'est à celui des résidents. Ce quartier n'a pas été simplement rénové, il est aussi mis en scène, tellement bien que la mairie est étonnée par un tel engouement dans la temporalité nocturne.

## **II - La nuit urbaine : un décor et ses acteurs**

J'ai montré, notamment grâce aux travaux de Sandra Mallet (2009) que l'éclairage n'est plus exclusivement voué à la sécurisation et à la surveillance mais a également des visées esthétiques afin de valoriser le patrimoine dans la temporalité nocturne. J.-M. Deleuil qui est l'un des premiers géographes à avoir travaillé sur ces questions notait déjà il y a vingt ans le rôle de l'esthétisation sélective au service de la politique de la ville : « (...) *l'agrément n'est donc pas indépendant de l'aménagement et des politiques urbaines nocturnes. Ceux-ci mettent en valeur ou délaissent les sites (...).* »<sup>585</sup>.

La nuit, tous les quartiers ne se ressemblent pas et les différences d'attention portée à ces mises en lumière révèlent de manière encore plus flagrante que le jour les inégalités. Les différences s'accroissent et l'identité des quartiers riches et pauvres est renforcée ainsi que les représentations qui y sont associées.

### **a) Mise en lumière, mise en scène,...et sentiment de sécurité**

J'ai déjà évoqué le fait que la municipalité n'avait pas (ou mal) anticipé l'impact, dans la temporalité nocturne, des aménagements réalisés, comme à Saint-Pierre ou place Fernand-Lafargue. Ces aménagements sont à l'origine de la très forte attractivité qui a « débordé » la mairie, laquelle ne semble pas voir l'aspect positif, le plaisir pris par les usagers et éventuellement le potentiel économique à valoriser la vie nocturne festive quotidienne, pour attirer notamment des nouveaux étudiants ou des *city breakers* par exemple. Au lieu de cela, la municipalité est frileuse, craintive pour reprendre le thème développé et réplique à coups d'interdits, participant ainsi à faire de la nuit urbaine une frontière.

---

<sup>585</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p. 151.

Pourtant, tout a été entrepris pour favoriser cette situation avec ces aménagements et en particulier avec la mise en lumière soignée des lieux, la nuit, qui permet et donne envie d'en profiter. Un des éléments essentiels à la mise en valeur d'une ville la nuit, si ce n'est le principal, est l'éclairage et les illuminations qui ont également pour objectif le bien-être des usagers. Les élus ne l'ignorent pas puisque ce but est très clair au sein du service « éclairage public et mises en lumière » de la municipalité bordelaise ainsi que me l'explique son directeur :

« Quand on va être sur des espaces de vie, là on va travailler les rendus des couleurs, les ambiances lumineuses [...] de manière à faire en sorte que les gens se sentent bien, de manière tout à fait inconsciente, mais qu'ils se plaisent à rester dans ces espaces-là »<sup>586</sup>

L'objectif est particulièrement bien atteint dans les quartiers concernés par ces aménagements : les individus se plaisent à rester dans les espaces dévoués aux piétons et « joliment » éclairés, bien au-delà semble-t-il de ce qui avait été anticipé. Les usagers trouvent les lieux plaisants, d'autant que des terrasses ont pris possession de l'espace, surtout celles des restaurateurs et tenanciers qui ont pu bénéficier d'une autorisation dès le début des rénovations, voire en amont, car elle est beaucoup plus difficile à obtenir désormais.

### ➤ Les usagers, des habitants-électeurs avant tout

Le « beau » ne fait pas tout à l'ambiance et à l'atmosphère qui se dégagent et qui sont ressenties par la plupart, le sentiment de sécurité est également très présent. Cet aspect fait aussi parti des objectifs initiaux du SDAL : « *C'est quand même un travail qui est fait pour prolonger l'activité diurne en phase nocturne, de la manière la plus agréable possible* »<sup>587</sup>. La transition entre le jour et la nuit doit donc passer inaperçue, être douce et sans rupture pour éviter que les usagers ressentent la peur liée à l'absence de lumière naturelle. La noirceur de la nuit peut susciter des craintes, ce d'autant que les personnes tendent aujourd'hui à être déconnectées du

---

<sup>586</sup> Entretien DGST, mise en lumière, réalisé le 12 juillet 2010.

<sup>587</sup> Idem.

cycle nycthéral<sup>588</sup>. Avec l'allongement du temps libre, les personnes, et notamment les citoyens, accordent une plus grande place aux loisirs et veulent pouvoir jouir – sans crainte – de leurs soirées et de leurs nuits, en dehors du domicile. Ce besoin de sécurisation des usagers/potentiels électeurs explique en partie que les pouvoirs publics accordent tant, et de plus en plus, d'importance à cet aspect de la vie. Ce qu'expose encore très clairement le responsable sus-cité :

« On est très lié à l'avis du grand public. La sécurité publique c'est aussi liée à un ressenti, moi j'ai coutume de dire que je travaille le sentiment de sécurité, pas la sécurité, c'est le sentiment de sécurité, voilà, donc on n'est pas tous égaux par rapport à ça et on le sait bien, et les personnes les plus vulnérables, les plus sensibles, ce sont les personnes âgées et comme on a une courbe démographique qui ne va pas en s'arrangeant de ce côté-là, on aura toujours une demande plus croissante en termes de niveau lumineux. Donc voilà, je pense qu'il y a toute une éducation, je pense qu'il faut réussir à apprendre aux gens à ce qu'ils soient entourés d'un volume de lumière plus faible que ce qu'ils ont connu auparavant »

Au-delà d'être limpide sur le fait d'agir sur le sentiment de sécurité bien plus que sur la sécurité, qui ne pose finalement guère de problème à Bordeaux, ces propos illustrent l'attitude paradoxale de la mairie à travers les actions de ce service municipal. D'une part, la mise en lumière de la ville est censée être faite dans le but de prolonger l'activité en phase nocturne, mais on peut se demander quelle activité puisqu'il n'y a pas de volonté politique ambitieuse permettant réellement un tel développement. D'autre part, outre l'aspect festif sur lequel la mairie ne risque pas d'assouplir sa position, les ouvertures tardives de commerces ou d'équipements culturels et sportifs sont bien plus des exceptions que la règle, sans parler des services municipaux qui, au mieux, ferment à 18h. L'autre versant qui peut sembler, de prime abord, paradoxal, est le fait de « travailler » le sentiment de sécurité (la nuit) pour répondre à la demande de personnes qui ne sortiront

---

<sup>588</sup> Voir chapitre 1 dans lequel est développé le fait que le rythme de vie repose moins qu'avant sur l'alternance jour-nuit, ou sur le rythme imposé par le travail.



certainement pas ou très peu et de ne pas mentionner les réels usagers de cette temporalité.

Ce responsable est tout à fait conscient que ce sentiment, ce ressenti, n'a rien à voir avec la dangerosité réelle dans la temporalité nocturne, en particulier à Bordeaux, mais qu'il s'agit d'une construction individuelle et collective qu'il doit prendre en compte. Il remarque aussi que cela n'est pas immuable et qu'une autre manière de faire est possible, aussi bien en diminuant les éclairages, ce qui est préconisé pour faire des économies d'énergie et pour réduire la pollution lumineuse, mais aussi en construisant un rapport plus naturel et moins anxiogène à la nuit.

Dans la suite de l'entretien, il aborde la raison d'être de l'éclairage public et donne son point de vue sur l'aspect « psychologique » qui sous-tend les représentations de la nuit et donc les attentes des individus. Son raisonnement clair est représentatif du vécu des citoyens et de la position des élus. Ces propos illustrent également bien le jeu d'acteurs entre les demandes des usagers, la ligne de conduite des élus en fonction de ces demandes et le rôle des agents municipaux qui ne sont que des exécutants. Ainsi, même s'il ne partage pas le point de vue des habitants et ne cautionne pas forcément la réponse des élus, il justifie leurs positions par le jeu électoral et, indirectement, le rôle de son service car il faut le faire, un peu à la manière du roi Créon:

« L'éclairage public n'existe que à cause de ça, on a des traces qui remontent avant le XVI<sup>e</sup> siècle, au Moyen Âge avec des torches, il y avait des veilleurs, et puis il y a eu des lampes à huile, les becs de gaz, etc. On s'est toujours appliqué à essayer de sécuriser l'espace public en se donnant une lueur pour voir parce que ça nous rassurait d'y voir, c'est pas forcément injustifié. Alors en plus aujourd'hui, nous on est né avec ça, c'est très difficile de se priver de ce confort-là, et c'est là où je vous dis que c'est psychologique, parce que quand on est à la campagne, on n'est pas mal-à-l'aise, donc, je pense que c'est psychologique, mais aujourd'hui c'est un tel poids politique. Imaginez un élu qui va prendre la décision d'éteindre, lui, aux prochaines élections, c'est même pas la peine qu'il perde son temps, [rires]. »

Cette dernière phrase avait quelque chose de prémonitoire car, effectivement, le candidat malheureux aux dernières élections municipales à Bordeaux avait fait cette tentative d'éteindre les lumières dans la ville où il était élu auparavant. Cela est anecdotique car sa défaite n'est pas liée à cela. Mais lors de cette dernière campagne, ce candidat avait néanmoins axé une partie de son programme sur des questions liées à la nuit, autres que l'éclairage. C'est lui qui a fait campagne la nuit, une seule nuit en fait, pour aller à la rencontre de ceux qui travaillent, sortent et vivent dans cette temporalité<sup>589</sup>. Cet acte montre que la nuit, sous ces différentes facettes, commence à constituer une préoccupation qui tend à être mise à l'agenda politique. Se serait-il traduit par une volonté forte de penser et d'aménager la ville également par ce prisme ou bien cet événement relevait surtout de l'effet d'annonce, du coup médiatique en raison de l'originalité de la chose ?

Enfin, le fait que la nuit s'invite dans le débat électoral reste un indice de l'importance grandissante de cet espace-temps pour les usagers et donc pour les hommes et les femmes politiques. Anne Hidalgo avait également inclus la question de la nuit dans sa campagne électorale et, suite à son élection, a intégré cette compétence au portefeuille de son premier adjoint. Un conseil de la nuit a depuis vu le jour à Paris<sup>590</sup> et une consultation est en cours à Nantes en vue d'en créer un<sup>591</sup>. À Bordeaux, la mise en place d'états généraux de la nuit (EGN) est actuellement à l'étude sous l'impulsion de l'adjoint à la culture, pour l'instant le projet n'en est qu'à ses balbutiements, le calendrier est incertain et les objectifs peu encore clairs. L'économie de la nuit étant largement niée à Bordeaux, il est légitime de s'interroger sur les aboutissements possibles de ces EGN.

Pour en revenir au lien entre mise en lumière et électorat, les commerçants sont des acteurs importants à contenter et bien qu'ils ne soient pas complètement satisfaits à propos de l'exploitation des terrasses, ils ont été entendu sur des questions liées à l'éclairage : « *On a fait des renforcements notamment place Saint-*

---

<sup>589</sup> Voir chapitre 5.

<sup>590</sup> En décembre 2014, [http://www.paris.fr/accueil/accueil-paris-fr/les-nuits-parisiennes-ont-de-beaux-jours-devant-elles/rub\\_1\\_actu\\_151572\\_port\\_24329](http://www.paris.fr/accueil/accueil-paris-fr/les-nuits-parisiennes-ont-de-beaux-jours-devant-elles/rub_1_actu_151572_port_24329)

<sup>591</sup> <https://www.nantes.fr/home/a-vous-nantes/dialogue-citoyen/conseils/conseil-nantais-de-la-nuit.html>

*Pierre, où, à la demande des commerçants, on a renforcé certaines zones, voilà, on a dynamisé un petit peu cet éclairage, ça a plu et ça fonctionne.* »<sup>592</sup>.

Une partie de la vie politique se joue ainsi aussi la nuit, dans la temporalité nocturne<sup>593</sup>, comme l'illustre ce candidat qui a fait campagne la nuit ou lorsque que le maire se promène dans sa ville et se montre le soir à Saint-Pierre. C'est de la mise en scène et la nuit semble le parfait décor pour ces entreprises de séduction, tant dans une visée électoraliste locale que pour toucher de potentiels visiteurs ou investisseurs extérieurs à la ville. Dans la cadre de cette promotion de la ville, il ne me semble pas que la sécurité nocturne de Bordeaux soit utilisée comme argument, en revanche l'image de la ville, au sens premier du terme, est particulièrement utilisée dans le marketing urbain et notamment les photos prises de nuit.

#### ➤ Les usagers : un nombre croissant de touristes

Laurence Roulleau-Berger affirme : « *Les rues doivent être attractives pour être vendables* »<sup>594</sup>, c'est pourquoi le triptyque « rues piétonnes + ravalement des façades + mise en lumière » est particulièrement important. L'auteure écrit également « *la rue, pour être "belle", doit être propre* »<sup>595</sup>. On retrouve la figure de la synecdoque car la rue représente, symbolise la ville, c'est un élément de construction de son identité. Ainsi, pour être « *vendable* », elle doit être attractive, pour être attractive, elle doit être belle et pour être belle, elle doit être propre. Pour L. Roulleau-Berger qui a étudié cet enjeu politique qu'est la beauté des rues, l'impression de propreté suffit, c'est le ressenti qui importe comme pour le sentiment de sécurité (les deux étant de toutes façons souvent liés). Cette recherche de sécurisation, qui vient de la peur des différences qui existent entre les individus, est aussi ce qui gouverne notre urbanisme d'après R. Sennett (2009).

---

<sup>592</sup> Propos du directeur du service « éclairage public et mises en lumière » de la municipalité bordelaise.

<sup>593</sup> Samuel Challéat fait cette distinction des activités dans la nuit (qui se déroulent la nuit, mais pourrait avoir lieu le jour) et de la nuit (qui dépendent de la nuit, souvent de l'absence de lumière comme pour l'observation des étoiles).

<sup>594</sup> L. Roulleau-Berger. 2004. p. 73.

<sup>595</sup> Ibid. p. 84.

C'est la raison pour laquelle « *les gens sont prêts à tolérer un cadre de vie aussi fade* »<sup>596</sup>.

Très concrètement, suite à la nomination de Bordeaux par l'UNESCO, la municipalité a accentué ses efforts sur cette mise au propre des rues par le biais d'une campagne « Bordeaux UNESCO, je rentre ma poubelle ». Les riverains qui ne rentreraient pas leurs bacs étaient informés de ce devoir via un sticker collé sur le bac et pouvaient recevoir une contravention. Cette campagne qui a cessé au bout de quelques mois avait d'ailleurs fait l'objet d'une critique acerbe par Chantal Callais et Thierry Jeanmonod<sup>597</sup>.

Cette conception de la ville *via* la rue se retrouve à Bordeaux dans les quartiers rénovés. Les rues sans voiture, dont la couleur des pierres des façades va du blanc au blond, donnent cette impression de propreté aux usagers :

« [Ce sont des] quartiers agréables, rénovés (les quais place de la Bourse) et plus propres que d'autres quartiers de Bordeaux » (♂, 27 ans).

En réalité, les rues aux façades noircies par la pollution ne sont pas toujours plus sales, mais l'impression de propreté est liée au sentiment de sécurité et au-delà à la civilité, caractère plus souvent attribué aux populations et aux quartiers bourgeois. Pour Laurence Roulleau-Berger : « *Les rues où vivent majoritairement des populations d'origine bourgeoise sont toujours nettoyées, là où les rues des quartiers populaires restent plus longtemps sales.* »<sup>598</sup>. Dans les faits, à Bordeaux, les rues qui sont le plus souvent, voire quotidiennement nettoyées sont celles situées dans des quartiers passants car touristiques et/ou commerçants. Il s'agit effectivement de ce que l'on considère comme les « beaux quartiers ». Mais, pour ce qui est des quartiers à vocation résidentielle, n'y a pas beaucoup de différence quant à la fréquence des passages des services de nettoyage. Le fait est que les ruelles des quartiers pauvres sont peut-être plus étroites et moins accessibles aux véhicules de nettoyage, d'une part, mais que, d'autre part, et la différence se situe surtout là, ces dernières sont plus fréquentées la journée, notamment par des enfants qui

---

<sup>596</sup> R. Sennett. 2009. p. 19.

<sup>597</sup> C. Callais et T. Jeanmonod. 2008.

<sup>598</sup> L. Rouleau-Bergé. Op.cit. p. 96.

jouent – bien que cela devienne de plus en plus rare même dans les quartiers populaires – ou par des jeunes et moins jeunes qui « traînent » un peu oisivement. Les propos de Marchal et Stébé illustrent le rôle identitaire que peut jouer la rue et qui participe ainsi à ce qu'elle soit plus fréquentée dans certains quartiers que dans d'autres, bien que cet usage décline :

« la rue de la ville d'aujourd'hui n'est certes plus le siège d'une vie communautaire comme cela a pu l'être dans l'Angleterre des années 1950 et 1960, mais elle continue d'être une ressource identitaire pour un certain nombre de citoyens »<sup>599</sup>.

Cette forte baisse de la fréquentation et de la socialisation qui se jouent dans la rue par les individus prive les enfants d'une familiarisation et d'un apprentissage précoce de la rue et des espaces publics qui en font peut-être des adultes plus craintifs, notamment dans cet espace-temps de la nuit urbaine. Plus le contact avec un objet, une personne, un animal, ici avec la rue, intervient tôt, de manière ludique et se répète, moins la crainte à l'égard de l'objet sera grande. C'est pourquoi Rousseau encourageait de faire jouer les enfants dans la nuit afin qu'ils l'appriivoisent<sup>600</sup>. T. Paquot fait un constat similaire et impute en partie la situation à la place prise par (et donnée à) l'automobile : « *la rue livrée à l'automobile se dépeuple des jeux des enfants et contribue à l'insécurité des voies publiques, comme le regrette Jane Jacobs des 1961 dans *The Death and Life of Great American Cities* : "On ne reconnaît donc absolument pas le rôle primordial et irremplaçable que les trottoirs jouent en matière de sécurité, de vie sociale et de cadre de vie pour les enfants" »<sup>601</sup>. Il est possible que la piétonisation des rues inverse cette tendance et que les familles recommencent à fréquenter les espaces publics sur un mode autre que celui très présent de la consommation.*

Les quartiers résidentiels plus bourgeois sont la plupart du temps, de jour comme de nuit, déserts. De fait, une rue peu fréquentée a peu de chance d'être salie ou bruyante. Il est donc possible que les services de nettoyage, sans consciemment adopter une attitude discriminante, ne tiennent pas vraiment compte des

---

<sup>599</sup> Y. Marchal et J.-P. Stébé. 2008. p. 63.

<sup>600</sup> J.-J. Rousseau. 1762. p. 97.

<sup>601</sup> T. Paquot. 2006. p. 56.

différentes formes d'urbanité et se contentent de réguler leur passage selon la fonction du quartier. Cependant, le contraste est flagrant entre un quartier où les rues sont carrossables et dont les façades sont noircies et d'autres où les espaces publics sont piétons et les façades blondes. Les deux éléments sont liés : le fait de limiter les voitures et leur pollution permet de faire perdurer la blondeur des murs, ce qui ajoute à la valeur foncière et à l'attractivité. Un élément d'aménagement entraîne les autres. P. Claval, à ce sujet, explique pourquoi l'apparence des façades est si importante : « *C'est parce que les maisons, hôtels, églises, palais donnent sur des espaces publics que leur physionomie prend de l'importance et qu'il vaut la peine de les charger de valeurs symboliques.* »<sup>602</sup>. D'où l'obligation de ravalement à Bordeaux qui s'étend au fur et à mesure des opérations de rénovation. P. Claval fait également le rapprochement avec les individus qui s'habillent pour sortir :

« C'est à cause de cela que l'on prend souvent la peine de s'habiller lorsque l'on sort de chez soi : on va participer à un spectacle dans lequel chacun est à la fois acteur et spectateur. Savoir se présenter correctement et participer à la scène publique se joue à toute heure, cela constitue une des formes essentielles de l'urbanité »<sup>603</sup>.

Cela est particulièrement vrai le soir, c'est en effet un temps que beaucoup considèrent comme différent, sortant de l'ordinaire, de la journée de travail soi-disant plus normée, plus familière. C'est aussi souvent le soir que l'on drague, activité pour laquelle il est de mise de soigner son apparence. Pour J.-M Deleuil, c'est au moment des préparatifs de sortie, souvent ritualisés, que la nuit commence réellement pour les individus :

« Quelle que soit l'heure, ce moment constitue la césure entre jour et nuit et prépare l'entrée en scène définitive du personnage qui s'apprête à refermer derrière lui sa porte et sa journée »<sup>604</sup>.

L'importance de ces préparatifs est confirmée dans l'enquête menée à Bordeaux.

---

<sup>602</sup> P. Claval. 2001. pp. 23-31.

<sup>603</sup> Idem.

<sup>604</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p. 129.

## **b) Pas de décor sans acteurs : des sortants qui se préparent**

Près de trois-quarts des enquêtés déclarent se préparer avant de sortir. Ce taux varie selon le sexe : ces préparatifs concernent 80 % des femmes et 60 % des hommes interrogés et peuvent recouvrir plusieurs formes. Ils peuvent prendre moins de 5 minutes ou plus d'une heure selon les individus et selon le type de lieu de la sortie et les attentes, la projection mentale qu'ils se font de la soirée à venir. Ainsi, une enquêtée détaille ses préparatifs de la façon suivante :

« Choisir des vêtements adaptés à la soirée en prévision, les bonnes boucles d'oreilles, le bon maquillage, et bien sûr la douche, l'épilation (on sait jamais) ». (♀, 19 ans).

Comme beaucoup, cette personne « adapte » sa tenue vestimentaire au type de soirée, de plus elle liste aussi l'épilation en précisant entre parenthèse « *on sait jamais* ». Dans ce cas, elle ne s'épile pas en fonction de la tenue qu'elle porte (ce qui pourrait être le cas pour mettre une jupe par exemple, bien que cela puisse aussi être considéré comme une marque de la domination masculine totalement intégrée), mais dans l'éventualité où elle ne finirait pas la nuit seule. Elle se projette et anticipe un scénario de soirée possible. Cela montre que si les jeunes femmes se plient à la règle implicite de « se faire belle », elles peuvent néanmoins avoir les mêmes attentes sexuelles que les hommes. Elles oscillent entre conservatisme et modernité en assumant leurs désirs sexuels, même si elles le font peut-être plus discrètement que leurs aînées qui avaient le même âge dans les années 1970. Ou disons, pour la plupart, sans le militantisme post mai 68 des mouvements féministes, mais au contraire en jouant le rôle qui leur est assigné.

Les préparatifs avant de sortir le soir portent souvent sur l'apparence (la tenue, le maquillage, la coiffure, etc.) et tiennent compte de l'image que les individus veulent renvoyer. En cela, il est possible de faire le rapprochement avec la mise en beauté de la ville la nuit qui doit séduire le public tout en étant dans la « *retenue bordelaise* ». C'est le cas de jeunes filles, précisant être plus apprêtées (qu'en journée) mais tout en faisant en sorte de ne pas renvoyer une image considérée comme trop érotique. Elles sont toujours dans l'ambivalence de leur rôle ainsi que le montrent ces deux témoignages :

« Je m'habille de façon à ne pas faire provocante et je me maquille pour ressembler à quelque chose. » (♀, 18 ans).

« Je m'habille en fonction du temps, je me maquille peut-être un peu plus et fais attention à ne pas mettre des vêtements trop "provocateurs". » (♀, 19 ans).

Ces deux exemples témoignent de l'importance de l'apparence et du statut des femmes dans l'espace public nocturne, mais surtout du rôle très important et lourd de la construction de soi à travers les codes sociaux qu'elles ont assimilés et auxquels elles croient et se plient comme une évidence pour participer au jeu urbain décrit par T. Paquot lorsqu' il écrit « *la ville se fait volontiers cabine d'essayage et tremplin de défilés de mode improvisés, les corps y évoluent comme ceux des mannequins* »<sup>605</sup>.

Dans ce défilé de mode nocturne, le sexe joue un rôle important confortant les attendus sociaux intégrés, mais l'âge également, car il y a des variations légères au cours de la vie des individus. En vieillissant, ceux-ci semblent, un peu, se détacher de ces normes (voir Figure 59).

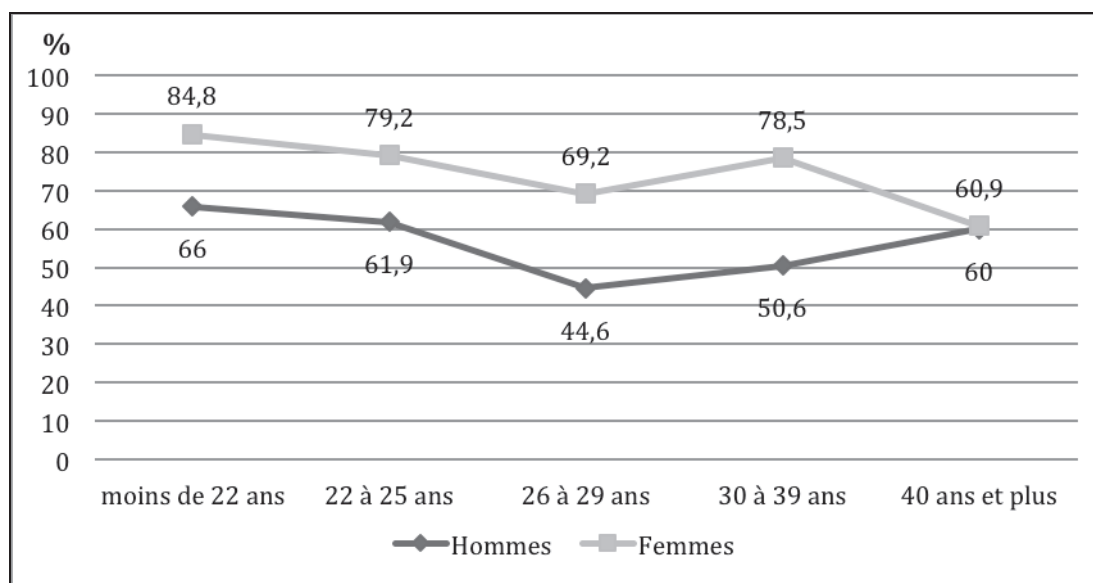


Figure 59. Taux de préparation par âge et par sexe

Le pourcentage de femmes se préparant avant de sortir est plus élevé que celui des hommes dans toutes les tranches d'âge. Ce n'est qu'à partir de 40 ans que l'écart

<sup>605</sup> T. Paquot. 2006. p. 39.



entre les sexes devient quasi-nul. La tendance générale est la diminution de cette pratique en vieillissant. Le taux de femmes se préparant passe de 85 % chez les moins de 22 ans à 60 % chez les plus de 40. Pour les hommes la décroissance est moins importante, passant de 66 % chez les plus jeunes à 60 % chez les plus âgés. Pour les deux sexes l'évolution n'est pas linéaire et, chez tous, le taux de préparation diminue progressivement entre 18 et 30 ans pour remonter entre 30 et 40 ans. J'ai expliqué dans une partie précédente que cette période de la vie, pouvait être celle où les individus se mettent ou se remettent en couple ce qui emmène des comportements spécifiques tels que s'apprêter, sortir et *in fine* draguer. Ensuite, il va continuer à remonter chez les hommes, tandis qu'il diminuera de nouveau chez les femmes, tous se retrouvant avec un taux de préparation autour de 60 % après 40 ans. Ce taux semble rester stable au-delà de 50 ans, mais le nombre de répondants n'est pas assez important pour énoncer cela de façon certaine.

J'ai montré que la différence majeure d'appréhension de son apparence dépend du sexe des individus, mais d'autres variables sont parfois à prendre en compte. Ainsi, la situation financière n'a pas d'incidence sur la préparation des femmes, quel que soit leur niveau de revenu, elles se préparent à près de 80 %. En revanche, cela a une incidence pour les hommes (voir Figure 60).

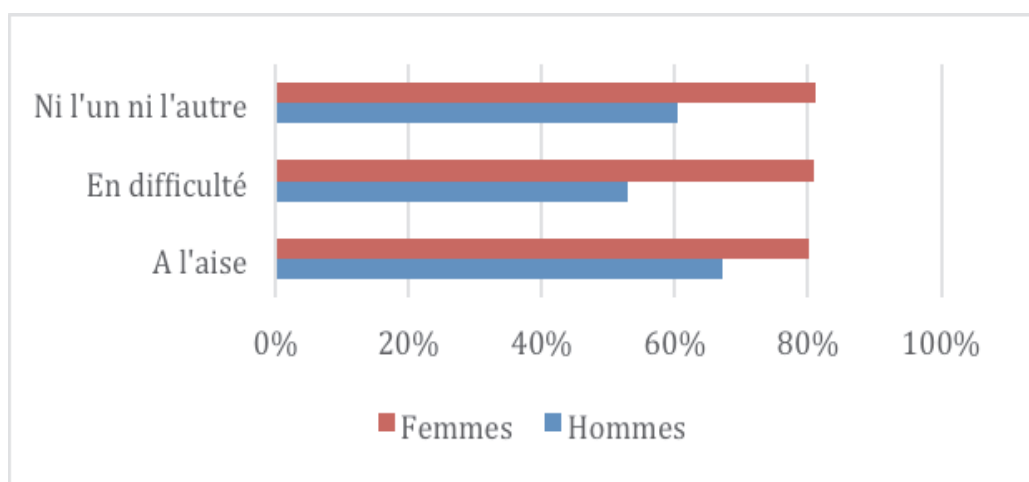


Figure 60. Préparatifs selon la situation financière et le sexe

Près de la moitié des hommes se considérant dans une situation financière difficile ne se prépare pas, ce qui ne concerne qu'un tiers de ceux se déclarant « à l'aise ». L'apparence aurait donc plus d'importance dans les milieux sociaux élevés. Cela s'explique par les codes liés à ces classes sociales, mais probablement aussi par le

type de lieux fréquentés : les individus les plus aisés fréquentent plus souvent que les autres des lieux où un « *dress code* » est de rigueur, c'est-à-dire des lieux plus chics, dont les tarifs des entrées et des consommations sont souvent plus élevés. Plus l'entrée est sélective, plus le nombre de personnes se préparant est grand, tout milieu social confondu. Les taux de préparation varient donc selon le type de sortie, mais ils restent toujours nettement plus élevés pour les femmes (voir Figure 61).

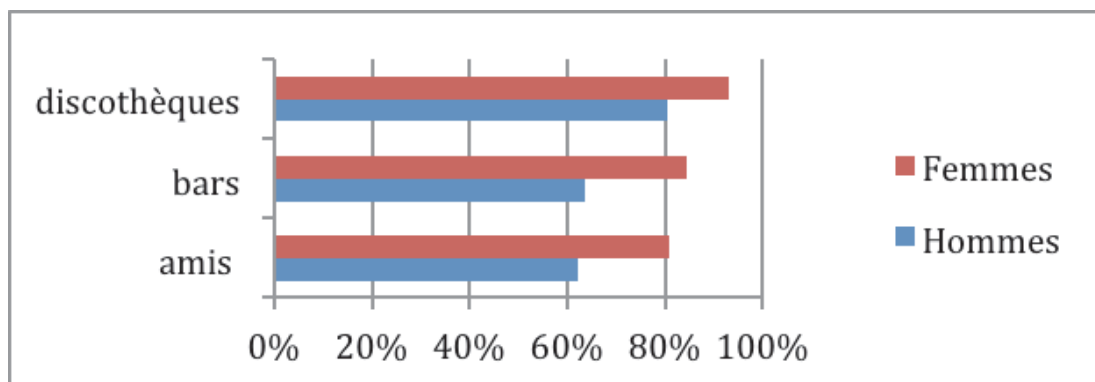


Figure 61. Préparatifs selon le type de sortie et le sexe

Les individus allant passer la soirée chez des amis sont légèrement moins nombreux à se préparer que ceux allant dans un bar et encore moins que ceux allant en discothèque. C'est pour les sorties dans ce dernier type de lieu que le taux de préparation est le plus important. Il concerne 80 % des hommes et 93 % des femmes les fréquentant régulièrement, soit bien plus que le taux moyen de préparation de chacun des sexes. Cela est, d'une part, dû au fait qu'une « tenue correcte » est très souvent exigée dans ces établissements, et, d'autre part, au-delà de cette obligation, il est d'usage et dans les mœurs de « se faire beau » pour aller en boîte. En effet, plus que dans les bars, les discothèques sont des lieux où l'apparence est primordiale appelant au respect de « codes » dont la tenue fait partie (ainsi que la coiffure, le maquillage, etc.). Si les usagers vont, la plupart du temps, en discothèque en groupe, ils y vont aussi pour faire des rencontres et danser avec d'autres personnes. Dans des lieux où la musique est souvent tellement forte que le dialogue verbal est quasi-impossible, la séduction de l'autre ne peut se faire qu'au travers du corps et de l'apparence. Les échanges précédant la danse avec un inconnu se limitent à des regards et à quelques mots.

L'étude du taux de préparation en fonction des quartiers fréquentés est révélatrice de l'identité de ces quartiers et du type de lieux fréquentés, en tout cas à Bordeaux

où les principaux quartiers de vie nocturne sont plutôt spécialisés dans un type d'offre (voir Figure 62).

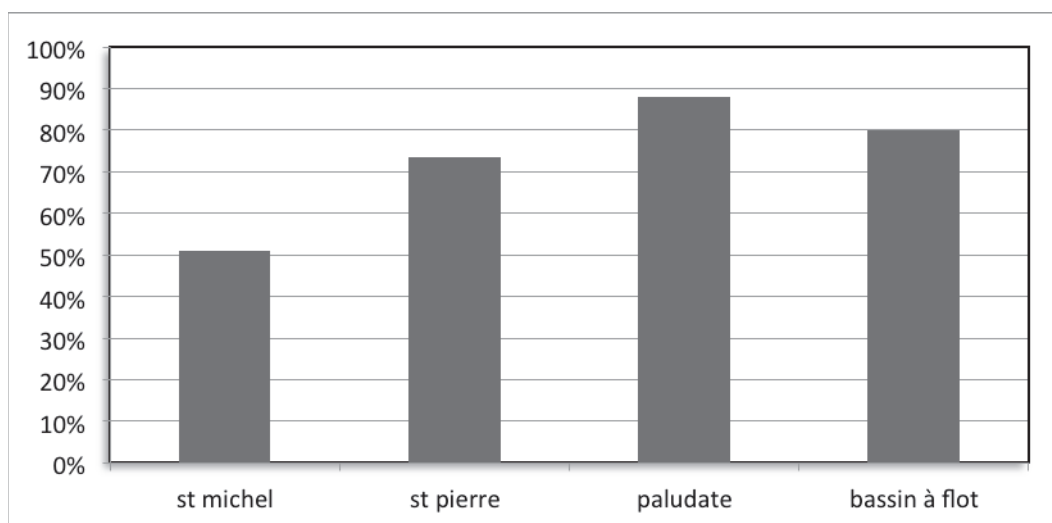


Figure 62. Part des individus se préparant selon les quartiers préférés de sortie

Le quartier de sortie a donc une influence sur la préparation des individus car, d'une part, l'ambiance n'y est pas la même, certains quartiers sont plutôt « décontractés » tandis que d'autres sont plus chics et, d'autre part, l'offre proposée y est différente. Cette dernière donnant très souvent la tendance. Il y a assez peu de mélange des activités dans les quartiers de Bordeaux. Paludate et les Bassins à flot sont clairement identifiés comme étant les deux quartiers où se trouvent les discothèques, l'un plus « bobo », accueillant une population plus âgée, l'autre plus « populaire » accueillant surtout les moins de 25 ans. Bien que l'identité, l'ambiance et les usagers de ces deux lieux (ainsi que leur situation géographique) soient à l'opposé, le type d'activité est similaire, et c'est ainsi que l'on y trouve des taux de préparation entre 80 et 90 %.

À Saint-Michel où le nombre de personnes se préparant est le plus faible (environ une personne sur deux), l'offre est un peu plus variée (bars et restauration) et le quartier plus populaire bien qu'en cours de gentrification. Là encore, ces constatations sont à lier avec la politique de la ville en matière de mise en scène : ville et usagers sont, la plupart du temps, plus « apprêtés » dans les quartiers bourgeois et gentrifiés que dans les quartiers populaires. La comparaison Saint-Pierre/Saint-Michel est sans équivoque, avec une différence importante, autour de 20 points.

La comparaison Paludate/Bassins à flot devient particulièrement intéressante car elle pourrait passer pour un contre-exemple et qu'il n'en est rien. Ces deux quartiers proposent le même type d'offre de loisir : des discothèques. De ce fait, les usagers des deux quartiers sont très nombreux à se préparer avant de sortir le soir. Mais à l'inverse de la comparaison précédente, les taux de préparation sont plus élevés dans le quartier populaire délaissé par la ville, où pourtant les discothèques sont considérées comme moins « sélects » qu'aux Bassins à flot (voir Figure 63). À cela, il y a une bonne raison : le look, le *dress code* attendu dans ces lieux n'est guère différent entre les établissements des deux quartiers. L'élément primordial, l'objet qui ne passe en aucun cas, ce sont les baskets. Or, les usagers de ces deux quartiers ont des profils socio-économiques différents.

Concrètement, la plupart des clients des Bassins à flot, dont j'ai montré qu'ils étaient plus âgés et plus à l'aise financièrement, pourraient entrer en discothèque avec leurs vêtements « de tous les jours », ce qui n'est pas forcément le cas des usagers de Paludate, lesquels sont surtout des jeunes étudiants dont on peut imaginer qu'ils portent des tenues plus décontractées qu'habillées la journée et doivent donc se changer, se préparer avant de sortir en discothèque. Le flyer de promotion d'une soirée se déroulant sur la Dame de Shanghai, discothèque-péniche située aux Bassins à flot, est révélatrice de l'identité du quartier et des attentes de l'établissement : outre le visuel et le terme « prestige » inscrit en caractères majuscules rouges, le texte accompagnant l'image est également parlant :

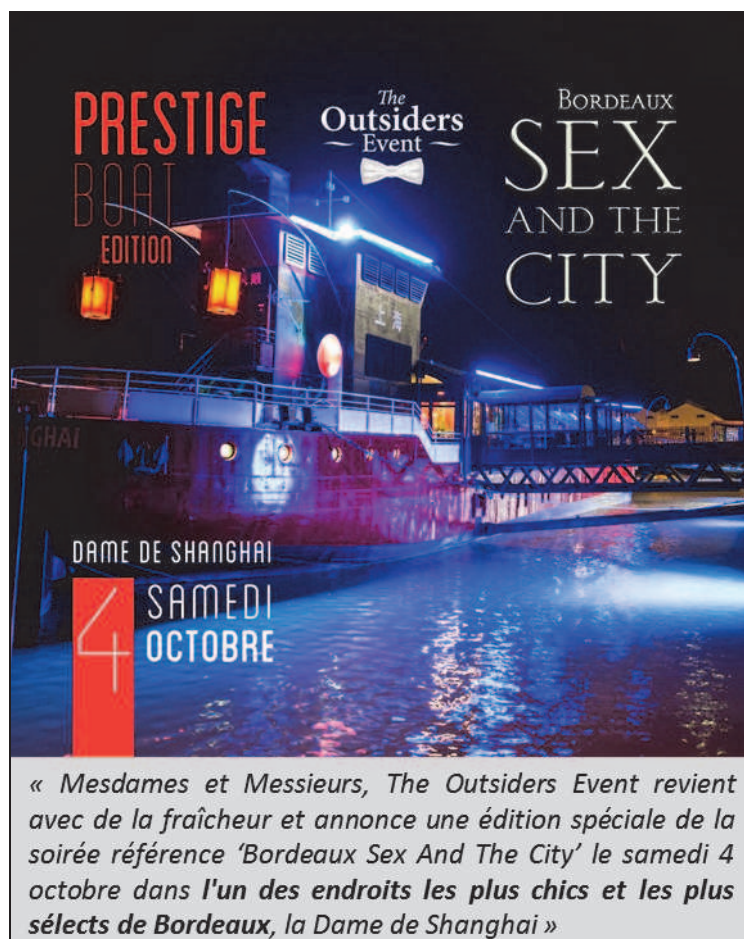


Figure 63. Flyer d'une soirée à la Dame de Shanghai, péniche aux Bassins à flot

### c) La nuit : outil pour le marketing territorial

Une fois les rues belles, propres et bien éclairées, le marketing territorial entre en jeu avec de jolies images des quartiers qui ont passé avec succès le casting pour figurer sur les documents promotionnels réalisés pour attirer des visiteurs et concurrencer les autres villes. L'utilisation de la nuit, en particulier des images prises de nuit, peut s'expliquer par deux raisons :

La première est très concrète, il est plus facile de faire ressortir ce que l'on veut montrer la nuit car on voit bien ce qui est éclairé. Il est donc possible de sélectionner et de mettre en avant les quartiers rénovés pour lesquels une attention particulière a été portée en termes d'aménagement et d'éclairage. Mais aussi de laisser dans l'ombre les quartiers considérés comme moins « vendables », ceux qui sont moins présentables car ils peuvent paraître sales avec leurs façades noircies, c'est-à-dire les quartiers les plus populaires, lesquels sont beaucoup moins bien éclairés, de ce fait, on ne les voit pas la nuit. J.-M. Deleuil parle de la

capacité de l'aménagement nocturne « à mettre en valeur ou à oublier dans la nuit certains espaces, (...) »<sup>606</sup>. Ainsi, la lumière participe à « fabriquer la ville »<sup>607</sup>.

Deuxièmement, la nuit est utilisée en référence à ce qu'elle peut symboliser positivement<sup>608</sup>. Outre la peur et la fête fréquemment associées à la nuit, cette dernière a aussi, pour la population, un caractère magique, féerique, qui est valorisé par la lumière et est exploité dans le cadre du marketing territorial. À Bordeaux comme ailleurs, « la mise en valeur nocturne du patrimoine bâti se développe, avec des mises en lumières de plus en plus audacieuses suscitant un engouement féerique de la part du public »<sup>609</sup>. Cet engouement féerique n'est pas que suscité, il est convoqué par les concepteurs-lumière. La sérénité, la beauté, le rêve, tous ces sentiments se mêlent dans cette phrase rendue célèbre par R. Bohringer: « C'est beau une ville la nuit »<sup>610</sup>. L'invisibilité des étoiles et de la voie lactée ne semble pas manquer, ce qui compte, c'est le spectacle rendu possible par les lumières artificielles. Nombreux sont les usagers qui préfèrent alors fréquenter ces quartiers :

« Parce que les rues y sont agréables, animées. L'éclairage et la présence de l'eau y sont pour beaucoup. Cela donne à la ville un aspect irréel et fantasque » (♀, 20 ans).

L'artifice et l'apparat sont les « maîtres mots » de la nuit pour reprendre l'expression utilisée par Didier Lapeyronnie<sup>611</sup>. Lumières, feux d'artifices et tenues de soirée qui s'apparentent à des déguisements, tout cela participe à la grande mise en scène de la nuit urbaine, décor et acteurs compris. Cette mise en scène de la ville nocturne qui s'appuie sur l'imaginaire positif induit par cet espace-temps rend possible la création et l'utilisation d'images pour les documents promotionnels. Concernant le spectacle nocturne de la ville, J.-M. Deleuil écrit :

« La médiatisation des grandes villes et la multiplication des discours et des représentations qui les décrivent, mettent en

---

<sup>606</sup> J.-M. Deleuil. 1994. p. 153.

<sup>607</sup> B. Meyronin. 2009. p. 71.

<sup>608</sup> Voir chapitre 1.

<sup>609</sup> E. Piednoël et M. Leblanc. 2010. p. 28.

<sup>610</sup> R. Bohringer. 1988.

<sup>611</sup> D. Lapeyronnie. 1999. p. 20.

avant leurs aspects les plus originaux et les plus sensationnels, et font, du spectacle de la nuit urbaine, un résumé emblématique de l'identité de la ville »<sup>612</sup>

Ce sont presque toujours les mêmes éléments qui reviennent et qui sont censés être représentatifs de ce qu'est Bordeaux la nuit mais pour vendre... le jour. Puisqu'en effet, la nuit à Bordeaux, mais plus généralement en France, est très peu considérée comme une source d'attractivité et de revenus<sup>613</sup>. Pourtant, le marketing urbain à Bordeaux, avec l'aide des concepteurs-lumière, s'appuie sur la stratégie assez classique des publicitaires de prendre « la partie pour le tout »<sup>614</sup> en s'appuyant sur quelques éléments architecturaux choisis et mis en lumière pour : « (...) créer des icônes urbaines nocturnes, témoins du passé et/ou sceaux marquant l'entrée dans un futur (...) »<sup>615</sup>. Ces icônes qui sont à Bordeaux le miroir d'eau, la place de la Bourse, le tramway ou encore le pont de pierre sont les éléments quasi-récurrents de cette promotion. Il est presque possible de tous les inclure sur une même image en photographiant un tram qui passe devant la place de la Bourse en se reflétant dans le miroir d'eau (voir Figure 64). Ce qui est censé plaire aux touristes plait également aux Bordelais à l'instar de cette habitante expliquant qu'elle apprécie le soir à Saint-Pierre et place de la Comédie car:

« [Il y a de] très jolis bâtiments et superbement éclairés. J'adore regarder le pont de pierre depuis la place de la Bourse pour la même raison » (♀, 27 ans).

---

<sup>612</sup> Ibid. p. 109.

<sup>613</sup> L. Queige. 2009. pp. 57-63.

<sup>614</sup> On en revient encore à la figure de style de la synecdoque.

<sup>615</sup> B. Meyronin. 2009. p. 72.

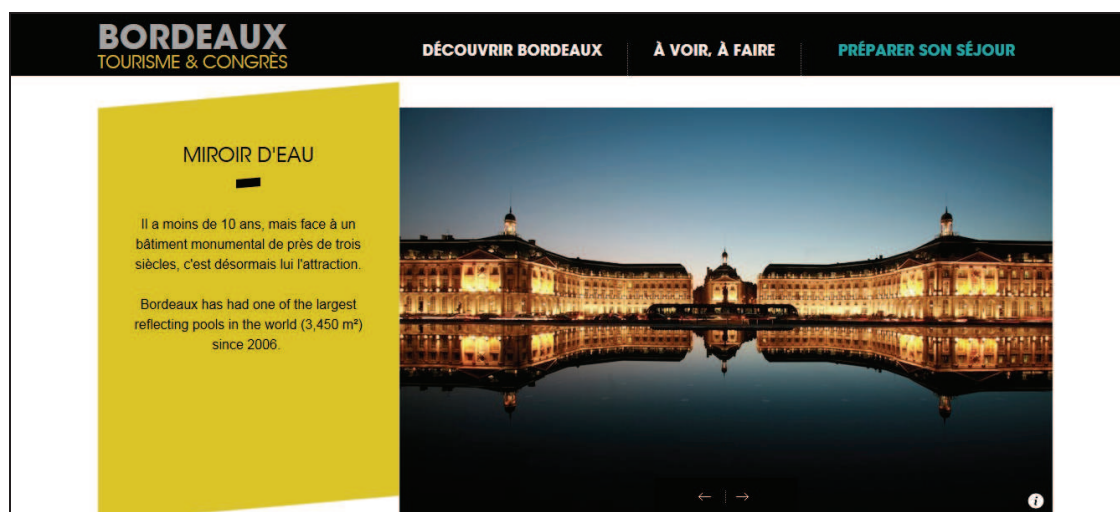


Figure 64. Capture d'écran du site de l'office de tourisme de Bordeaux : tram, miroir d'eau et place de la Bourse réunis sur un seul cliché.

Élus, agents municipaux et Bordelais sont généralement très fiers de cette mise en lumière qui fut un des tous premiers chantiers lancés par Alain Juppé suite à son élection en 1995 et surtout le premier visible.

« On a quand même quelques réalisations de très belle facture et donc ça, ça a participé à l'aura de la ville, à l'attractivité, à la reconnaissance, et s'il y a un dossier qui a pesé beaucoup, ça peut être les illuminations de Noël. Ce qui est sûr, c'est que le plan lumière a participé à la perception de l'image esthétique de Bordeaux, très très fortement. On a un plan lumière qui fait référence depuis très longtemps, soi-disant c'est le second après Lyon »<sup>616</sup>.

La référence très fréquente à la mise en lumière lyonnaise de la part des élus, notamment de ceux qui souhaitent s'en inspirer, ne fait pourtant pas toujours l'unanimité auprès des professionnels de ce secteur. En effet, le célèbre concepteur-lumière Roger Narboni dit regretter la demande récurrente de reproduire ce modèle de la ville théâtralisée au détriment de ce qu'il estime être plus important à savoir l'ambiance urbaine. Il considère « *que l'on aurait pu et dû se préoccuper de l'espace public au lieu de la théâtralisation du patrimoine et des*

<sup>616</sup> Entretien DGST de la municipalité bordelaise, éclairage public et mises en lumière, réalisé en juillet 2010.



façades »<sup>617</sup>. À Bordeaux, tous les espaces publics n'ont pas été négligés en termes d'aménagements, mais on y retrouve un goût prononcé pour ce patrimoine et ces façades. C'est pourquoi l'office du tourisme propose des visites nocturnes de ces icônes du patrimoine mises en lumière.



Figure 65. Visite nocturne proposée par l'office de tourisme

L'intérêt pour la nuit urbaine reste cantonné à cet aspect à Bordeaux. L'attractivité de la nuit, et ainsi l'économie qui en découle, sont grandement niées voire contraintes quand il s'agit de pratiques festives non estampillées « mairie de Bordeaux ». En revanche, la nuit devient une opportunité lorsqu'il s'agit de montrer le cadre valorisé, même si ce dernier n'est qu'un décor sans acteur. D'autant plus si cela permet de concurrencer les autres villes, et notamment Lyon déjà citée, réputée pour ses illuminations et sa fête des lumières du 8 décembre. Dans ce cas, l'outil « illuminations » qui fonctionne à Lyon est repris, mais à la mode bordelaise, pour coller à l'identité qu'elle est sensée dégager ainsi qu'en témoigne le responsable de l'éclairage public et des mises en lumière : « *C'est pas de l'éclairage plein feu. À Bordeaux, on n'est pas très plein feu, ça fait partie de la*

<sup>617</sup> R. Narboni. 2013. p. 18.

*retenue bordelaise.* »<sup>618</sup>. Ici, la qualité mise en avant est la retenue qui est « *l'aptitude à se contrôler, à maîtriser ses réactions, ses sentiments* »<sup>619</sup>.

Ce trait de caractère revendiqué participe certainement, parfois, à renvoyer une image froide et peu sympathique des Bordelais. La ville et ses habitants ont ainsi quelquefois la réputation négative d'être bourgeois, notamment en raison de l'accent qui est mis sur le bâti emblématique du XVIII<sup>e</sup> qui a cette caractéristique. La volonté de véhiculer une certaine image de la ville, en s'appuyant sur une identité nocturne parcellaire, en plus d'être inexacte, peut produire l'effet contraire et rebuter des touristes qui recherchent dans leur destination une image du « présent » plus que du passé.

C'est le cas des *city breakers*, ces touristes adeptes des courts séjours qui sont attentifs à l'offre événementielle d'une ville et notamment à sa vie nocturne. Ainsi une étude réalisée sur cette pratique de l'escapade révèle que « *l'offre de vie nocturne d'une ville et les représentations que le city breaker et les touristes potentiels s'en font sont un critère important dans le choix d'une destination.* »<sup>620</sup>. À Bordeaux il existe une « vraie » vie nocturne qui pourrait plaire à ces touristes, celle du quotidien et non de l'événementiel encadré à tendance élitiste, mais elle n'est ni encouragée, ni valorisée à travers une promotion qui attirerait ces *city breakers*.

Pourtant, dans un contexte de concurrence mondiale entre les villes, la fête est l'un des éléments de différenciation utilisés fréquemment dans le marketing urbain. Bordeaux n'échappe pas à la règle, mais c'est sa culture hédoniste, dans le sens donné par C. Bernié-Boissard (1998, 2004), qui est mise en avant comme un de ces éléments censés distinguer la ville et concurrencer les autres destinations. À Bordeaux : « *La culture hédoniste est une culture de divertissement consommée sur le mode esthétique* »<sup>621</sup>. Derrière ces notions d'hédonisme et de fête, Bordeaux est rattachée à des activités anciennes aux valeurs bourgeoises. Comment ne pas lier l'hédonisme à Bacchus, en particulier dans une région viticole ? Ainsi, il y a une

---

<sup>618</sup> Entretien DGST de la municipalité bordelaise, « éclairage public et mises en lumière », réalisé en juillet 2010.

<sup>619</sup> <http://www.cnrtl.fr/definition/retenue>

<sup>620</sup> A. Chanier et al. 2009. p. 64.

<sup>621</sup> C. Bernié-Boissard. 2004. p. 148.

importante promotion autour des châteaux de la région et autour d'événements comme la fête du vin, la fête du fleuve, les voiliers ou encore les bateaux de croisières, le tout sur fond de son et lumière avec feux d'artifice. Il s'agit surtout de procédés de communication.

Ces événements existent bien mais ils sont ponctuels, essentiellement sur la période estivale, plus les illuminations de Noël, et ils ne sont pas représentatifs de la ville. Surtout pas de la vie nocturne. Comme si, pour les élus et les autres acteurs, Bordeaux ne se défaisait pas de cette identité-là, coincée entre le XVIII<sup>e</sup> et le vin. Même au XXI<sup>e</sup> siècle, son appartenance à la modernité semble ne pouvoir s'exprimer qu'à travers ces symboles inaliénables de son identité. Dominique Crozat résume bien cette idée : « *Ainsi, selon Poche (1998), la mise en patrimoine élabore l'image virtuelle d'une société détemporalisée et désincarnée. Le patrimoine trahirait alors une "incapacité à habiter le temps présent" (Candau)* »<sup>622</sup>. Les propos de Laurent Queige vont dans le même sens lorsqu'il se demande « *pourquoi notre pays dépense-t-il autant d'énergie à vanter au monde, qui le sait déjà, ses joyaux patrimoniaux exceptionnels, et pas sa vie nocturne ?* »<sup>623</sup>. Des cartes postales montrant les bars de la place de la Victoire ou les discothèques de Paludate ou même des Bassins à flot seraient plus proches de la réalité car elles prendraient en compte les acteurs dans leur quotidien, et ne se contenteraient pas de montrer un décor vide ou encore des événements occasionnels et parfois élitistes.

Par exemple, c'est ainsi qu'est perçue par certains la fête du vin. Lors de la dernière édition de juin 2014, les « pass » dégustation étaient vendus entre 20 et 150 euros selon la qualité des vins auxquels ils donnaient accès. Ces « pass », *a priori* individuels puisqu'ils ne contenaient qu'un verre, permettaient aux détenteurs de déguster jusqu'à treize vins. En principe, la quantité servie était limitée à 5 cl mais, dans les faits, et pour les vins peu onéreux, les vigneronns avaient parfois la main un peu plus leste. Exceptionnellement, pour cette manifestation promotionnelle, faisant fi de la législation locale, la mairie autorise la consommation d'alcool et les contenants en verre dans l'espace public le long des deux kilomètres de quais qui constituent la « route des vins ». Bien que les individus ivres fussent assez

---

<sup>622</sup> D. Crozat. 2005. p. 311.

<sup>623</sup> L. Queige. 2009. p. 62.

nombreux il n'y a pas eu particulièrement de débordement. La municipalité ferait-elle plus confiance à certaines populations ? Peut-être. Les dispositifs de sécurité et les effectifs policiers étaient, tout de même, particulièrement nombreux en cette occasion avec notamment des renforts spécifiques pour la brigade fluviale<sup>624</sup>. Le fleuve et l'alcool suscitent toujours la peur à Bordeaux, surtout pour les élus et les parents, même deux ans après l'épisode des noyades. Ce sentiment n'encourage pas les élus à assouplir leur politique et à accepter plus de spontanéité, participant à faire de la ville un décor très souvent vide.

Il y a, d'une part, parfois une inégalité de traitement en termes d'aménagements (rénovation, mise en lumière) entre les différents secteurs de la ville, particulièrement au regard de leurs fréquentations nocturnes (cas de Paludate). D'autre part, en cas d'attention privilégiée la mutation peut être telle qu'elle entraîne une ségrégation sociale. Malgré cela, beaucoup d'usagers et même d'habitants qui pourtant, à terme, risquent de ne pouvoir profiter de la ville qu'en tant que spectateurs, apprécient grandement le fait qu'elle soit belle :

« Je suis impressionnée par toutes les lumières qui subliment le fleuve, le pont de pierre, et surtout la place de la bourse en face. »  
(♀, 32 ans).

Ainsi, cet embellissement du décor ne ravit pas que les touristes mais enchante aussi les usagers réguliers. Les personnes interrogées disent apprécier le cadre, les lumières et trouver les immeubles beaux, ce qui influe sur leurs pratiques et les lieux fréquentés. Le quartier Saint-Pierre est devenu particulièrement attractif en soirée : « *Car c'est un quartier très beau et agréable la nuit à voir.* » (♀, 21 ans). Sans les établissements de loisirs, ce quartier, si beau soit-il, ne serait-il pas désert ou simplement passant une fois les autres commerces fermés, comme peuvent l'être la place de la Bourse et la place de la Comédie passée 22h-minuit ou dès qu'il fait un peu froid ?

Si les lumières des beaux quartiers peuvent attirer les foules la nuit, une fois le spectacle contemplé, s'il n'y a pas d'offre de loisirs disponible, ou de plus grande tolérance dans l'appropriation des espaces publics, les usagers ne restent pas ou se

---

<sup>624</sup> Sud-Ouest du 26/06/14 (voir annexe).

retrouvent stigmatisés et au centre de conflits. Par ces aspects mais à bien d'autres égards, la nuit à Bordeaux peut encore être considérée comme une frontière.

### III - La nuit à Bordeaux : une frontière qui perdure

La gentrification semble rendre la nuit sereine et accessible à tous, aux femmes notamment, en créant des espaces inoffensifs. Mais ces rénovations ne rendent pas la nuit plus libre, au contraire, d'une part, elles sont responsables des discriminations présentées dans les chapitres précédents<sup>625</sup> et, d'autre part, car elles font de ce type d'espaces la norme de référence. Indirectement, les politiques de revitalisation renforcent la frontière en accentuant la différence, la répulsion et la crainte pour les autres espaces et en enfermant les pratiques dans ce type d'espaces et d'usages. La nuit est une frontière car la société au sens large participe à sa création en étant en demande et en concevant des « bulles » artificielles, des espaces disneylandisés (S. Brunel, 2006). Cette manière d'agir, qui relève de la même logique que pour les *gated communities*<sup>626</sup>, rend les individus peureux en dehors de ce cadre lisse, quand ils sont confrontés à la rugosité ou à la différence explique R. Sennett (2009).

La perception de la plupart des usagers est celle d'un sentiment de liberté dans ces espaces. Ce qui est valable à l'échelle du quartier, l'est à celle des établissements ainsi que l'a étudié D. Desjeux à propos des bars où : « *tout se passe comme si le sentiment de liberté et de convivialité pouvait d'autant plus se développer à l'intérieur du bar que des frontières invisibles mais strictes encadraient implicitement l'action de chacun* »<sup>627</sup>. Elle impute ce sentiment aux videurs qui « *assurent une fonction clé pour le bon fonctionnement de l'ambiance de liberté* »<sup>628</sup>. Leur présence et la sélection de la clientèle dans les établissements permet d'éloigner toute menace, c'est-à-dire l'autre trop différent, trop ivre, trop pauvre

---

<sup>625</sup> Voir chapitre 4.

<sup>626</sup> Entre-soi fermé et entre-soi ouvert, mais toujours « entre-dominants »

<sup>627</sup> D. Desjeux. 1999. p. 11.

<sup>628</sup> Ibid. p. 24.

aussi. La surveillance et le contrôle rassurent les individus qui « rentrent dans le moule ». Pour eux, les contraintes viennent d'ailleurs.

### **a) Les contraintes rencontrées par les usagers**

L'association d'idée entre nuit/danger/peur vient rapidement à l'esprit quand on pense aux freins qui limitent sa pratique. Effectivement, la peur ou le sentiment de danger ressenti la nuit par les usagers à une réelle incidence sur leurs pratiques et les lieux qu'ils fréquentent. Malgré le petit nombre d'enquêtés y faisant référence, beaucoup agissent en fonction de cette vision, en partie fantasmée, de la nuit, celle d'une frontière mentale. Cependant, celle-ci est très bien intégrée et le cadre et les restrictions qu'elle impose considérés comme « normaux ». C'est pour cela que les usagers sont très nombreux à plébisciter un quartier comme Saint-Pierre et que, spontanément, ils ne font pas référence à la peur ou au danger parmi les motifs qui limitent leurs sorties. La question posée étant « ouverte » (c'est-à-dire sans suggestion de réponse), cette raison, quand elle était évoquée, l'était à travers d'autres thématiques comme celle de la mobilité qui est la contrainte la plus fréquemment citée.

#### ➤ Une mobilité restreinte

J'ai principalement mis en avant jusqu'à présent pourquoi et comment les gens sortent le soir à Bordeaux, mais 70 % des personnes interrogées<sup>629</sup> ont aussi cité les contraintes qu'ils rencontrent et qui freinent leurs élans nocturnes. Le premier obstacle aux sorties est lié aux problèmes de transport.

Il peut s'agir de l'absence de moyen de locomotion totale (pas de permis de conduire, ni de voiture ou de desserte de transport en commun à proximité du domicile) ou partielle, généralement pour le retour, en raison du manque de transport en commun passé minuit ou une heure du matin (alors que les bars ferment à 2h). L'obligation de prendre la voiture (du fait du manque de transport précédemment cité), pose aussi problème en raison de la difficulté à trouver une place pour se garer et/ou du prix des parkings, mais aussi car cela restreint la

---

<sup>629</sup> La question n'était pas obligatoire, 1 732 participants y ont répondu (sur 2 451).

consommation d'alcool. Ce problème de déplacement est cité en première contrainte par 43 % des enquêtés ayant répondu à la question.

#### Une contrainte plus marquée chez les plus jeunes

Le transport<sup>630</sup> est une contrainte majeure chez les plus jeunes, par la suite elle perdure mais devient secondaire. C'est le premier empêchement pour près de 50 % des moins de 22 ans tandis que les plus de 40 ans ne sont plus que 25 % à citer cette contrainte en premier (voir Figure 66).

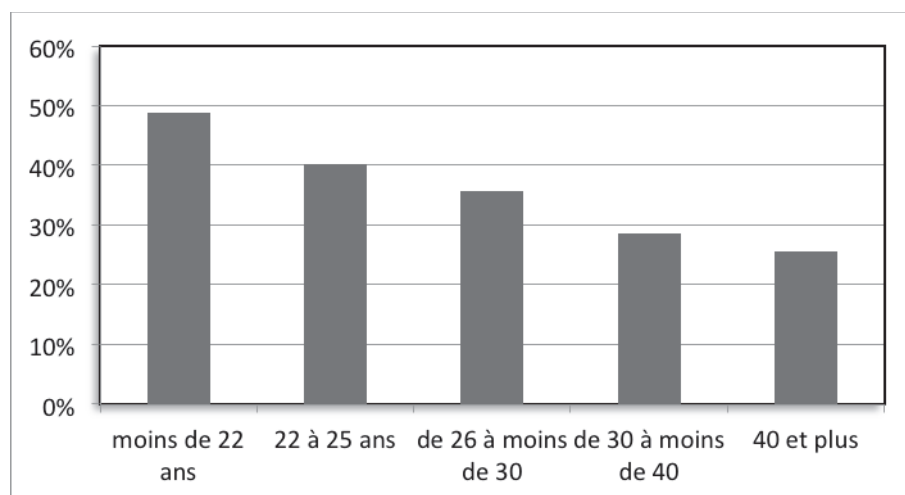


Figure 66. La contrainte du transport selon l'âge

Dans le détail, c'est le problème du « dernier tram » qui concerne surtout les plus jeunes<sup>631</sup>, ils ne sont plus que 7,5 % à donner ce motif chez les 30-40 et 2 % après 40 ans. Cela s'explique en partie par le fait qu'au-delà de 30 ans et particulièrement après 40 ans, les individus rentrent plus rarement après 1h, ce qui leur permet encore de prendre le tram. De plus, ils sont probablement plus nombreux à disposer du permis et d'une voiture (dont ils sont des usagers plus réguliers que les moins de 22 ans par exemple). En revanche, la difficulté de stationner est un problème important pour cette catégorie plus âgée, car si seuls 8 % ont cité cela comme un obstacle (c'est huit fois plus que les moins de 22 ans), cela correspond au premier frein lié au transport (voir Figure 67).

---

<sup>630</sup> Ces résultats pour le transport ont été obtenus en regroupant les différentes réponses convergentes sur ce thème, manuellement (avec Excel) puis avec le logiciel Modalisa.

<sup>631</sup> 27 % des moins de 22 ans, 20 % des 22-25 ans.

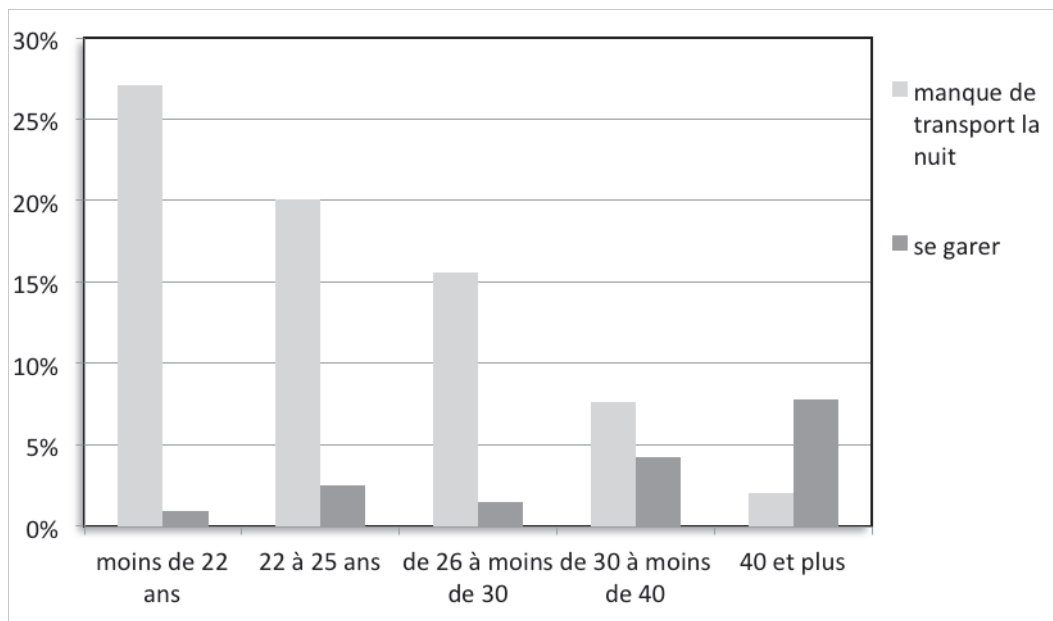


Figure 67. Transport et stationnement selon l'âge

Le fait que les enquêtés focalisent leur attention sur des aspects différents selon leur profil renseigne également sur les habitudes de mobilité en fonction des catégories d'utilisateurs. L'âge est une variable importante car en vieillissant l'utilisation des transports en commun diminue au profit du véhicule personnel. Le sexe en est une autre.

#### Une mobilité plus contraignante pour les femmes

Le problème du transport est globalement plus marqué chez les femmes qui sont près de 47 % à le citer pour 36,5 % des hommes. Dans le détail, ce ne sont pas forcément les mêmes éléments qui dérangent : elles sont plus nombreuses à se plaindre du manque de transport la nuit, notamment car elles craignent de rentrer seules et à pied. Elles sont presque 4 % à citer l'insécurité comme première contrainte pour moins de 1 % des hommes. 4 % parmi plusieurs centaines de répondantes, c'est relativement peu, mais c'est en raison de cette peur qu'elles relèvent plus souvent les difficultés à se garer comme étant une contrainte car prendre la voiture leur évite les éventuels désagréments du retour à pied relatés dans le chapitre précédent.

Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à éviter le tram qu'elles trouvent anxiogène passée une certaine heure. À l'inverse, même si les chiffres sont faibles, les hommes sont plus nombreux à soulever le problème de devoir faire un choix entre boire (de l'alcool) et conduire. Les femmes font par ailleurs plus souvent



référence au fait de limiter leur consommation pour raccompagner les autres, telle cette enquêtée de 20 ans : « *je suis toujours Sam !* »<sup>632</sup>. Il a été montré plus haut que les hommes sont plus nombreux à boire de l'alcool et à citer cela comme un motif de la sortie. De plus, cela est plus un problème pour ceux n'ayant pas d'autre solution de déplacement en raison de l'éloignement de leur domicile.

#### L'éloignement du domicile, un obstacle à la mobilité

Les déplacements sont beaucoup moins un obstacle pour les résidents de la ville de Bordeaux qui sont plus nombreux que les autres à se déplacer à pied ou à vélo. Il est plus aisé de sortir quand la distance à parcourir est réduite. L'éloignement est un souci pour moins de 4 % des résidents de Bordeaux, ce chiffre dépasse les 14 % pour les personnes résidant en dehors de la CUB. Plus le logement est loin de Bordeaux, plus la plus la distance est considérée comme un problème. Outre le temps de déplacement parfois cité, les personnes interrogées soulèvent des difficultés déjà évoquées dont l'obligation de prendre la voiture s'il n'y a pas de desserte en transport en commun à proximité de chez eux ou si le service ne fonctionne plus. Cela implique de posséder un véhicule, d'une part, et de ne pas boire, d'autre part.

Pour ce qui est du manque de transport en commun la nuit, les Bordelais sont également les moins nombreux à s'en plaindre (14,5 %) ; les plus nombreux, à presque 34 %, sont les résidents des communes de Pessac-Talence-Gradignan dans lesquelles est située une partie du campus de la métropole. Beaucoup d'étudiants (en particulier les plus jeunes), sortant fréquemment le week-end « en ville », y résident. Selon le lieu de sortie, ils doivent parcourir entre 7 et 10 km environ pour s'y rendre. C'est la raison pour laquelle ils sont les plus nombreux à être gênés du manque de transport. En particulier pour le retour, du fait de l'arrêt du service des trams ou de la fréquence réduite du seul bus de nuit fonctionnant uniquement les jeudis, vendredis et samedis (environ un passage toutes les 45 minutes) et reliant le quai de Paludate à Talence et Pessac en passant par la Victoire. L'éloignement de la desserte par rapport au domicile, même aux heures de fonctionnement du service de transport en commun est cité comme étant une des freins à

---

<sup>632</sup> « Sam » c'est le nom donné à celui qui ne boit pas depuis une campagne de prévention datant de 2005. SAM signifie « sans accident mortel »

l'accessibilité. Ces difficultés de déplacement sont plus rares chez les enquêtés se considérant à l'aise financièrement, ces derniers pouvant contourner cet obstacle en prenant un taxi. Cette catégorie d'usagers est celle utilisant le plus ce moyen de transport pour sortir.

➤ L'argent, second obstacle aux sorties jusqu'à 30 ans

L'argent est la deuxième contrainte citée par les moins de 30 ans. C'est le premier obstacle pour 16 à 21,5 % de cette catégorie d'âge, tandis qu'il est la première préoccupation d'environ 8 % des plus de 30 ans (c'est la quatrième contrainte citée par ces derniers). Cette tendance à la baisse s'explique simplement par une situation et des revenus plus stables en vieillissant : les étudiants finissent (généralement) par trouver du travail et gagner de l'argent (voir Figure 68)

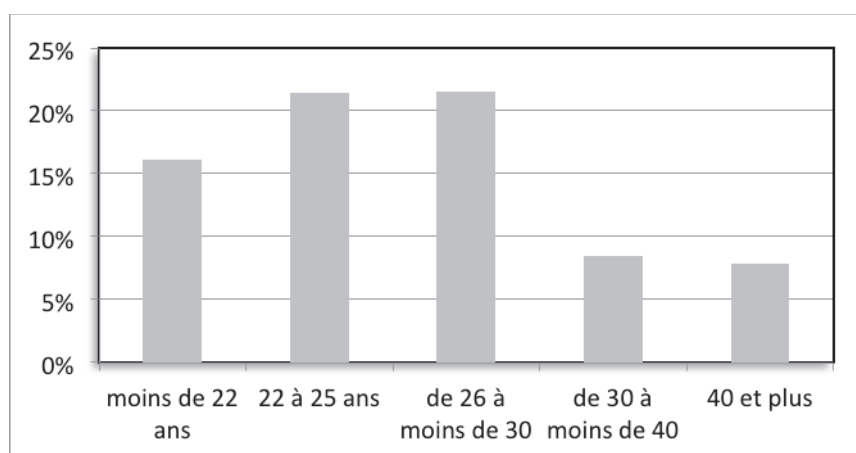


Figure 68. Taux d'enquêtés ayant cité l'argent comme une contrainte par âge

Les conséquences liées à cette contrainte sont variées : il peut par exemple s'agir de l'impossibilité de prendre un taxi mais ce n'est pas la raison la plus donnée. Les problèmes de mobilité sont assez rarement imputés au manque d'argent par les enquêtés, bien que le prix jugé élevé des parkings ait été mentionné dans les contraintes liées au déplacement. Le coût des sorties revient en revanche souvent dans leurs remarques : que ce soit le tarif d'entrée en discothèque ou le prix des consommations. Certaines sorties telles que le restaurant ou le cinéma sont plus particulièrement dépendantes de leurs coûts : ces deux lieux sont fréquentés par un nombre important d'usagers de manière occasionnelle mais leur fréquentation régulière est beaucoup plus rare. Ce constat est d'autant plus marqué quant à la fréquentation des restaurants par les plus jeunes, qui est limitée et souvent

conditionnée par la dépense occasionnée. Pour cette catégorie de sortants, après le manque de transport et d'argent, les études sont la troisième contrainte.

	MOINS DE 22 ANS	22 À 25 ANS	DE 26 À MOINS DE 30
<b>TRANSPORT</b>	48,9	40,1	35,6
<b>ARGENT</b>	16,1	21,4	21,5
<b>ÉTUDE/TRAVAIL</b>	13,7	14,9	14,1

Figure 69. Contraintes majeurs des moins de 30 ans (en % par classe d'âge)

### ➤ Les obligations du lendemain

Le travail et les études ne sont pas vécus de la même façon par les moins et les plus de 30 ans. 14 % des plus jeunes de ces deux catégories donnant ce motif comme premier frein à leur sortie, tandis qu'il est donné par environ 9% des 30-40 ans et 6 % des plus de 40 ans.

Deux explications à cela : pour les étudiants, le travail scolaire et les révisions des examens empiètent sur le week-end, en particulier quand celui-ci débute le jeudi et qu'il y a cours le vendredi, c'est une contrainte car il faut travailler le soir et le week-end et se lever le matin. Plus la charge de travail est grande, plus ce critère intervient, il est par exemple plus fréquent chez les étudiants en « prépa ». Il est moins cité par les plus de 30 ans qui sont fréquemment actifs. Cette population sort moins souvent et beaucoup moins en semaine. Ils sont donc moins gênés par le fait de devoir se lever le lendemain, et leur travail empiète plus rarement sur leurs soirées et leurs week-ends.

Les éléments contraignants pour les plus de 30 ans sont différents. Après le transport, la deuxième contrainte la plus citée est celle des enfants à faire garder (par 23 % des 30-40 ans et 20 % des plus de 40 ans). Cette raison n'est jamais citée par les moins de 22 ans et ne l'est que par 0,5 % des 22-25 et 2,2 % des 26-30 ans. Le genre entre peu en ligne de compte, les femmes sont à peine plus nombreuses que les hommes à citer les enfants. La troisième contrainte des plus de 30 ans rassemble dans la catégorie « les autres » : les conjoints et les amis (pas disponibles, pas motivés ou rendant l'organisation de la soirée compliquée). Ils sont 10 à 12 % des plus de 30 ans à donner cette raison en premier pour environ 5 % des plus jeunes.

« Mon conjoint n'est pas souvent disponible » (♀, 58ans)

« C'est difficile de se mettre d'accord avec les autres sur l'endroit où l'on va passer la soirée » (♂, 21 ans)

	DE 30 ANS A MOINS DE 40 ANS	40 ANS ET PLUS
TRANSPORT	28,6	25,5
LES ENFANTS	22,7	19,6
LES AUTRES	9,2	11,8
ARGENT	8,4	7,8
ÉTUDE/TRAVAIL	9,2	5,9

Figure 70. Contraintes majeures des plus de 30 ans en (% par classe d'âge)

Les différentes contraintes, l'importance qu'elles ont et les conséquences qu'elles entraînent varient donc au sein de la population, avec des tendances qui se dessinent selon les profils des usagers. Le fait d'avoir des enfants, par exemple, (que cela implique de trouver quelqu'un pour les garder ou d'avoir les moyens financiers de le faire ou encore de devoir se lever tôt le lendemain) est une contrainte majeure seulement pour les plus de 30 ans, tout simplement car 30 ans correspond à l'âge moyen du premier enfant.

CONTRAINTES	%
transport	42,9
argent	17,5
étude/travail	13,6
les autres	5,6
météo	3,8
insécurité	2,7
pas de lieu intéressant	2,7
enfants	2,5
fatigue/motivation	3,9
divers	3,9
aucune	0,9
Total	100

Figure 71. Tableau récapitulatif des contraintes données par l'ensemble des enquêtés

Les principales contraintes données par les enquêtés montrent que la première barrière à la fréquentation de la ville de Bordeaux la nuit, voire simplement le soir, est de l'ordre de l'inaccessibilité physique de cet espace-temps. Que celle-ci soit due à des difficultés pour se déplacer jusqu'au lieu de l'activité nocturne ou à l'impossibilité de pouvoir profiter de l'offre proposée par les établissements en raison d'un coût trop élevé pour le budget de certains sortants.

## **b) Une frontière entretenue par la municipalité**

La municipalité a une part non négligeable de responsabilité dans les obstacles rencontrés par les usagers. Sans une réflexion approfondie par les collectivités sur les temps des usagers il est impossible d'envisager, de leur part, une réelle prise en compte de la nuit comme un temps de la vie et de la ville, certes différent du jour, mais pas moins important et encore moins inexistant. C'est en raison d'une vision figée de la société que la diversité des rythmes sociaux et des différents territoires temporels n'est pas prise en compte dans les projets urbains (S. Mallet, 2014).

### ➤ La mobilité

En réponse à la première contrainte rencontrée par les usagers, la première responsabilité que l'on peut imputer à la collectivité est celle des difficultés de mobilité. Le problème le plus récurrent est celui des transports en commun inadaptés aux besoins des sortants et plus particulièrement pour le retour car le dernier tram part vers 1h (soit une heure avant la fermeture des bars). Les usagers sont très nombreux à soulever ce problème, mais les élus n'envisagent pas de modifier les horaires. Pourtant, d'autres villes franchissent le pas comme Toulouse où les métros circulent désormais jusqu'à 3h le week-end, et dont les premiers retours montrent une forte fréquentation du réseau sur ce nouveau créneau.

Ces difficultés ne concernent pas seulement les usagers des établissements de loisirs nocturnes ou de l'espace public, mais sont aussi rencontrées par les travailleurs ; par exemple, le CHU est le premier employeur de la région, avec une part importante du personnel qui travaille en horaires dit « décalés ». Il y a donc une inadéquation de l'offre de transports en commun avec les activités de loisirs et professionnelles des usagers. Cette non prise de conscience des rythmes urbains des individus ou cette non prise en charge des besoins réels de la population en

termes de mobilité est visible à travers d'autres aspects de la vie des travailleurs comme l'absence de mode de garde adapté à leurs rythmes de travail, rythmes qu'ils n'ont pas toujours choisis et qu'ils peuvent vivre comme une contrainte (S. Mallet, 2014). Dans ce cas, la situation est d'autant moins supportable qu'elle implique une organisation difficile.

À Bordeaux, comme dans de nombreuses villes désormais, il y a néanmoins une activité nocturne dont les horaires sont en adéquation avec ceux des transports en commun il s'agit des discothèques depuis le décret autorisant ces établissements à fermer à 7h. Dans ce cas, ce ne sont pas les horaires des transports qui ont été modifiés, mais celles de l'activité. De plus, ce décret, bien que validé localement, est applicable à l'ensemble du territoire. Les élus locaux n'avaient pas imaginé cette possibilité puisque la dernière réglementation locale concernant les horaires de ces établissements avait été de les restreindre en avançant la fermeture à 4h<sup>633</sup>. Cependant, ces élus, les responsables des discothèques et les usagers constatent une nette amélioration en termes de fluidité des sorties, de sécurité et de plaisir pris par les clients. Les bénéfices tirés de ce changement ne sont pourtant pas transférés aux autres activités nocturnes et ne semblent pas avoir fait changer les mentalités quant aux pratiques nocturnes festives. Pourtant, en se basant sur cet exemple, si les horaires des transports en commun correspondaient à la fermeture des bars, les effets bénéfiques seraient certainement similaires, réduisant l'errance des jeunes qui se retrouvent sans moyen de locomotion. En plus de répondre à une demande très forte, cela pourrait également soulager les riverains qui se plaignent des nuisances sonores.

### ➤ Plaisirs et libertés contrariés

Pour continuer avec l'exemple des discothèques du quai de Paludate, l'offre proposée plaît à la clientèle et ne cause pas particulièrement de conflit avec les riverains malgré les excès, cependant, elle n'est pas mise en valeur par le type d'aménagements tels que ceux proposés dans d'autres quartiers. Ce secteur très attractif pour son offre, mais craint notamment en raison du cadre et de l'atmosphère, n'est pas amélioré pour le plaisir et le confort des usagers. La vie

---

<sup>633</sup> Voir au chapitre 5 l'évolution de la réglementation du 2-5-5 au 2-4-6 puis au 2-7-6.

nocturne y est même menacée de disparaître au nom du profit pour faire place à un quartier d'affaire plus rentable et plus valorisant pour l'image de la ville. Le pôle nuit initialement prévu dans le projet et nommé « le balcon de la nuit » ne semble plus d'actualité.

Quand les usagers ne sont pas dépendants des établissements et s'approprient l'espace public, tels les adolescents du miroir d'eau, leurs pratiques ne sont pas tolérées dès lors qu'ils consomment de l'alcool. Or, en m'appuyant notamment sur les travaux d'I. Bianquis (2012), j'ai montré que la consommation de boissons alcoolisées est presque une constante à travers le temps et les civilisations (hors islam) lors des rencontres entre amis et n'est pas une attitude antisociale. Mais une multitude d'arrêtés municipaux et préfectoraux sont mis en place pour limiter ces pratiques, le développement de la vie nocturne dans les espaces non prévus à cet effet et, au-delà de ça, contraindre la liberté des usagers à Bordeaux (de la fermeture des épiceries – niant la possibilité d'acheter de l'alcool plus tôt – à l'interdiction de contenant en verre, jusqu'à l'interdiction de consommer de l'alcool dans la rue). Ces mesures illustrent parfaitement les propos d'I. Bianquis : *« La mise en place de règles précises concernant "le boire", permet d'identifier ce qui relève de l'ordre ou au contraire du désordre »*<sup>634</sup>.

L'attitude de la municipalité, liberticide à certains égards, avait été soulignée par le tribunal administratif de Bordeaux en 2003 lors de l'annulation de l'arrêté municipal dit « anti-bivouac »<sup>635</sup> pris un an plus tôt par le maire *« pour interdire "tout rassemblement d'individus pouvant troubler la tranquillité publique", estimant que le texte portait atteinte aux libertés individuelles »*<sup>636</sup>.

Quand ce type d'usagers de l'espace public nocturne ne consomme pas d'alcool mais souhaite profiter des installations sportives de plein air c'est soit impossible, soit à peine toléré.

---

<sup>634</sup> I. Bianquis. 2012. P.15

<sup>635</sup> Arrêté du 10 janvier 2002 (voir annexe)

<sup>636</sup> Maire-info, quotidien à destination des élus locaux: <http://www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/securite/l-arrete-anti-bivouac-du-maire-de-bordeaux-annule-par-le-tribunal-administratif-article-2703>

## ➤ Équipements de plein air et pratiques sportives

Quelques équipements de plein air permettant de faire du sport sont accessibles librement la journée, mais, bien que n'étant pas clôturés (à la différence des parcs et jardins publics), ils sont soumis à une réglementation en termes d'horaires. Par exemple, le règlement d'utilisation du parc des sports Saint-Michel permettant la pratique d'activités sportives en accès libre, précise que le site est surveillé de 8h à 21h au plus tard<sup>637</sup> et qu'en dehors de ces horaires les usagers sont les seuls responsables. Il n'est pas clairement indiqué si l'accès est autorisé ou non au-delà de 22h, lorsqu'il n'est plus éclairé.

Pour le skate parc situé en amont des quais le règlement est explicite : son utilisation est autorisée de 9h à 22h<sup>638</sup>, et s'il n'y a pas non plus de grilles empêchant d'y accéder la nuit, l'extinction des feux a également lieu à 22h. Pour quelles raisons les jeunes ne pourraient-ils pas pratiquer le skate après 22h ? Différents arguments pourraient être avancés pour expliquer cette restriction comme les nuisances sonores, la sécurité ou les dégradations, mais aucun ne s'avèrent vraiment justifiés : le bruit n'atteint pas les habitations situées de l'autre côté de la rue et ce lieu n'est pas non plus surveillé en journée. En fait, les pratiques sportives urbaines telles que le skate ou le roller commencent à être acceptées en ville et font partie des politiques urbaines mais pas au point de laisser leurs adeptes faire du « *street* », c'est-à-dire d'utiliser le mobilier urbain comme aire de pratique. C'est pour cela que des efforts sont fait dans de nombreuses villes en matière d'aménagements spécifiques, afin de canaliser et de contrôler ces pratiques sportives (masculines préciseraient Y. Raibaud) parfois considérées comme transgressives. Cette acceptation de la pratique du skate en ville, encadrée et limitée au jour, est un premier pas pour la municipalité. Il faudra encore certainement du temps pour qu'elle fasse le deuxième et autorisent ces pratiques en dehors des espaces et des temps dans lesquels elles sont pour l'instant concevables. Sur la place Pey-Berland où se situent l'hôtel de ville et la cathédrale Saint-André, la pratique du skate a tout été simplement interdite, jour et nuit,

---

<sup>637</sup> Changement des horaires selon les saisons.

<sup>638</sup> Arrêté municipal du 5 juin 2013, (voir annexe ) (remplaçant celui du 18 septembre 2007).



depuis une dizaine d'années par un arrêté municipal<sup>639</sup>. Cette décision a été prise suite à la rénovation de la place qui n'a pas échappé à la tendance certaine de Bordeaux à la minéralisation.



Photo 22 : Place Pey Berland (25/08/2010, 1h)

Mais, donner à des skateurs une esplanade lisse avec du mobilier urbain du type de celui de cette place est une tentation trop forte. Le problème se poserait moins s'il y avait de la pelouse ou des parcs, mais c'est un autre débat. Il est donc difficile d'imaginer les autorités bordelaises permettre une pratique encore considérée comme transgressive par certains, dans une temporalité parfois perçue comme subversive. Pour ce qui est des pratiques sportives en salle, là encore, l'accès est limité en soirée car les entraînements finissent souvent vers 22h. L'accès aux équipements culturels est encore plus limité que celui des équipements sportifs.

### ➤ L'accès à la culture

L'accès à la culture est quasi-impossible après 18h et une partie du week-end. Par exemple, les bibliothèques sont fermées le dimanche, alors que des études ont montré que c'est une attente réelle de la population et qu'elles seraient très fréquentées (S. Mallet, 2013). Cependant, les résistances sont fortes car « les

---

<sup>639</sup> Arrêté municipal du 7 janvier 2004.

*fermetures dominicales correspondent à des héritages historiques difficiles à faire évoluer* »<sup>640</sup>, en particulier pour les activités marchandes. Sandra Mallet a d'ailleurs montré de manière très pertinente une étrange différence, à première vue, entre les musées et les bibliothèques. L'auteure explique que le dimanche est associé au temps libre et aux loisirs et c'est pour cela que les musées sont ouverts ce jour. Mais, étonnamment, les bibliothèques qui pourraient répondre à cette logique et dont l'accès est gratuit, sont fermées.

La raison semble être une logique marchande : les musées sont des établissements fréquentés par les touristes, ils doivent donc être ouverts pour que la destination soit attractive dans un contexte concurrentiel. Ce n'est pas tant pour ce qu'ils rapportent directement, sinon ils seraient peut-être aussi ouvert la nuit, mais plus car ils participent à la diversité de l'offre qui va attirer les touristes, lesquels vont dépenser dans tous les domaines de cette économie (la restauration, l'hébergement, etc.). Les bibliothèques quant à elles, sont surtout fréquentées par les résidents. C'est donc un service auquel correspond une dépense publique mais non une recette. À Bordeaux, même les horaires d'ouverture du samedi sont réduits. La plus grande bibliothèque municipale de Bordeaux, celle de Mériadeck, ferme à 16h ce jour-là l'été. Il existe bien, occasionnellement, selon les types d'établissement des « nocturnes » ou des manifestations telles que la nuit des musées, mais comme souvent, le terme est un peu galvaudé car ces nocturnes s'étendent rarement après 20 ou 21h et la nuit des musées se termine à minuit.

Le développement de ces activités, que ce soit l'accès aux équipements sportifs ou aux établissements culturels, n'empêcheraient pas les jeunes et moins jeunes d'aller boire au miroir d'eau, dans les bars et les boîtes, mais offriraient une alternative et seraient très certainement un atout touristique puisque c'est ce qui semble compter. De plus, beaucoup de résidents n'ont pas l'occasion de profiter de la richesse culturelle que peut offrir la ville le jour, tout simplement car ils travaillent ou, dans les cas des élèves et des étudiants car ils sont en cours. Bien sûr, le développement d'une telle offre nécessiterait d'adapter la desserte en transport en commun. Les rares occasions où le réseau fonctionne toute la nuit ou

---

<sup>640</sup> S. Mallet. 2013. p. 4.

s'adapte à l'activité c'est lors de manifestations exceptionnelles, comme pour la fête de la musique depuis 2013 ou pour le marathon nocturne.

Il y a donc une différence d'attention de la part de la municipalité entre les pratiques nocturnes selon qu'elles relèvent du quotidien ou de l'exceptionnel. Les unes sont soumises à des interdictions toujours plus nombreuses, tandis que les autres sont valorisées. Comme s'il y avait « *des activités "nobles" et d'autres vulgaires* »<sup>641</sup>. J'ai dit plus haut qu'à Bordeaux, la culture était confondue avec l'événementiel. M. Sibertin-Blanc pose la bonne question lorsqu'elle écrit : « *la culture devenue axe de politique territoriale (de développement, de marketing, d'identité, d'institution) ne conduirait-elle pas à l'abandon d'un objectif largement déçu, mais toujours d'actualité : la démocratisation culturelle (...) ?* »<sup>642</sup>. La réponse peut être donnée en prenant l'exemple de la fête du vin, considérée comme une manifestation culturelle alors qu'il s'agit surtout d'une foire marchande dont l'utilité commerciale n'est pas devenue caduque au profit des divertissements (G. Di Méo, 2001) et qui semble, aux acteurs locaux, plus importante que l'ouverture des bibliothèques le samedi après-midi, le dimanche ou le soir. Cette approche de la culture tout comme celle des loisirs nocturnes se concentre sur l'événementiel au lieu du quotidien. Pourtant il serait bénéfique à tous les niveaux évoqués « *de prêter attention aux pratiques peu spectaculaires du quotidien banalisé (Bromberger, 1998)* »<sup>643</sup>.

Ce dernier chapitre a permis d'aborder, sous l'angle des loisirs principalement, une géographie de la nuit vécue et façonnée par les usagers et par les élus. J'y ai présenté de manière plus détaillée les pratiques nocturnes quotidiennes à Bordeaux. En prenant tout d'abord pour entrée les individus, j'ai pu dérouler le fil de leurs expériences, de la motivation initiale aux difficultés rencontrées en passant par la territorialisation des sorties. J'ai montré des pratiques plus ou moins régulières et plus ou moins intenses qui induisent des degrés d'appropriation divers des espaces-temps fréquentés.

Il ressort de l'analyse de ces pratiques des grandes tendances selon les profils d'usagers. L'âge et le sexe semblent être les variables dont l'incidence est la plus

---

<sup>641</sup> Ibid. p. 308.

<sup>642</sup> M. Sibertin-Blanc. p. 9.

<sup>643</sup> D. Crozat. 2005. p. 308.

grande sur ces variations tant au niveau des pratiques qu'à celui des contraintes empêchant ou orientant le déroulement de celles-ci. La tendance générale, toutes catégories confondues, est un certain conformisme qui semble enfermer les individus dans des rôles assignés ne laissant que peu de place à la spontanéité qui est vite réprimée, par les autres individus et par les autorités. Ces rôles sont tellement bien intériorisés que les individus s'autocensurent : *« j'autoreprime tout ce qui pourrait choquer autrui et, ce faisant, je me contrôle, c'est-à-dire que je brime ma spontanéité, ma pulsion instinctuelle. En cela, la vie sociale urbaine est coercitive »*<sup>644</sup>. Cela est d'autant plus vrai lorsque ces acteurs individuels évoluent dans des espaces eux-mêmes façonnés tels des décors dont j'ai montré la part de superficialité.

Les rôles stéréotypés induisant des attitudes, notamment genrées, font partie de ce que je considère être une frontière mentale, des œillères psychologiques largement acceptées par la société. Les conduites des sortants nocturnes, aussi bien liées à la peur qu'au plaisir, mais aussi les décisions des élus, en matière de restriction de ces pratiques quotidiennes banales ou de valorisation d'un événementiel qui se prétend culturel et démocratique, sont en grande partie imputables à une ouverture d'esprit limitée. C'est de là que proviennent la plupart des contraintes, d'une vision figée de ce qu'il est possible de faire et des rôles de chacun. Ce sont ces constructions individuelles et collectives qui font que la nuit reste une frontière et que son potentiel n'est exploité ni pour les résidents ni pour les visiteurs.

---

<sup>644</sup> T. Paquot. 2006. p. 98.





## CONCLUSION GENERALE

La nuit est considérée comme objet de recherche depuis les années 1990 avec, d'une part, les travaux anglo-saxons sur la *night time economy* et, d'autre part, en France, les travaux de Jean-Michel Deleuil et Luc Gwiazdzinski. C'est surtout ce dernier qui a alimenté la production scientifique pendant la première décennie du nouveau millénaire.

L'intérêt pour cet objet est également présent en dehors du champ scientifique puisqu'il n'est désormais pas rare de voir se côtoyer chercheurs, élus et professionnels de la ville lors des colloques. Est-ce le signe d'un début de coopération et de considération de la part des seconds pour le travail et l'apport des premiers ? Qu'en feront-ils ? La nuit sera-t-elle encore longtemps cantonnée dans les bureaux des responsables des CLSPD<sup>645</sup> d'une part, et des mises en lumière d'autre part, continuant d'être perçue et conçue comme un espace-temps à contrôler ?

La mise en lumière des villes, utilisée de longue date pour le pouvoir politique et le contrôle des nuits urbaines, est désormais également employée pour répondre à une demande esthétique. La lumière devient ainsi un outil de valorisation patrimoniale. Quand j'affirme que la nuit n'est pas prise en compte par les élus et les aménageurs, ce propos est à nuancer, puisque la volonté de la surveiller était déjà présente du temps des torches et des premières patrouilles. L'éclairage a toujours été déployé la nuit, dans le but d'y faire le jour ! Sandra Mallet (2009) convoque le terme de la diurnisation de la ville pour expliquer cette situation rendue possible par l'éclairage artificiel.

Depuis les années 2010, une nouvelle dynamique émerge dans les recherches sur la nuit en géographie avec des travaux problématisés autour de cette question de

---

<sup>645</sup> Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

la lumière artificielle. Ces derniers prennent deux directions : d'un côté, sont étudiés l'urbain, les projets et leurs temporalités au sens large, notamment par S. Mallet ; de l'autre côté, des chercheurs rassemblés autour du collectif Renoir se concentrent sur la nuit des faibles densités, étudiée alors au prisme des questions de pollution lumineuse et de réserve de ciel étoilé<sup>646</sup>. Finalement, de l'urbain au rural, la nuit « sert » le tourisme : d'une part, la valorisation du patrimoine *via* l'urbanisme-lumière est désormais un outil courant du marketing territorial, d'autre part, on constate le développement d'activités *de* et *dans* la nuit (astronomie, randonnée, etc.). Paradoxalement, le développement d'un tourisme urbain nocturne, en misant sur ces éclairages, « nuit » à celui des nuits rurales. Mais c'est peut-être car les villes ne s'éteignent jamais que les citoyens cherchent une trêve et participent au développement de cette dimension nocturne du tourisme rural.

Ces jeunes chercheurs, chacun avec leurs entrées, sont très actifs et contribuent à enrichir la géographie de la nuit en proposant de nouvelles pistes de réflexion. Dans leur lignée, la dynamique semble bien lancée à en croire le nombre de thèses en préparation relatives à cet objet et les participants toujours plus nombreux et nouveaux à chaque manifestation scientifique. Ces dernières sont d'ailleurs assez régulières depuis deux, trois ans et les doctorants souvent à l'origine ou du moins actifs dans l'organisation de ces événements. C'est aussi dans cette lignée et cette dynamique que j'ai souhaité, par cette thèse, apporter ma pierre à l'édifice. Étudier la ville la nuit n'est plus si original et nécessite de trouver un angle pertinent. En partant de cette absence de prise en compte évoquée plus particulièrement par Sandra Mallet, je me suis penchée sur le projet urbain bordelais. En effet, depuis maintenant une petite vingtaine d'années, la ville vit au rythme des travaux et des chantiers de requalification. Qu'en était-il de la nuit dans ces grands changements en cours, en dehors du fait qu'elle était un excellent support pour la mise en valeur du patrimoine labellisé Unesco ? C'est pour répondre à cette question que je me suis efforcée, au cours de cette recherche, d'interroger le lien entre ces mutations urbaines et la géographie de la nuit à Bordeaux.

---

<sup>646</sup> Samuel Challéat et le collectif Renoir



J'ai amorcé ce travail de restitution par une plongée historique dans l'imaginaire et les représentations suscités par la nuit puis par le recensement des travaux s'intéressant à cet objet en sciences humaines et sociales, avec un focus sur ceux des géographes. J'ai ensuite présenté la typologie réalisée pour classer les quartiers étudiés en fonction de leur stade d'avancement dans le processus de mutation. Tous avaient en commun d'être affectés, d'une manière ou d'une autre, dans leur temporalité nocturne, par le projet urbain. J'ai ainsi pu démontrer la première hypothèse, à savoir que la politique de revalorisation mise en place (via des OPAH et des PNRQAD principalement), tendait à Bordeaux, plus ou moins vite mais inexorablement, à l'embourgeoisement de ces quartiers, y compris la nuit. Suite à ces politiques de revitalisation, entamées avant la mandature d'Alain Juppé dans un contexte post-guerre de « *montée des préoccupations patrimoniales* »<sup>647</sup>, le quartier de Saint-Pierre, premier concerné par la requalification, est devenu l'exemple même du quartier gentrifié. Le processus de transformation s'y est déroulé particulièrement vite par rapport aux quartiers qui sont actuellement en cours de mutation comme celui de Saint-Michel. La localisation et la configuration (site et situation) peuvent en partie expliquer ces rythmes différents. En effet, la proximité de secteurs aisés et positivement appréciés est un facteur d'accélération de la mutation, tout comme la possibilité de créer une enclave piétonne. Lorsque ces conditions sont réunies, le projet urbain peut alors dessiner « *une ville pacifiée, rassurante et ludique* »<sup>648</sup>, attractive pour les uns et excluante pour les autres. Tous ces changements ont eu pour effet de rendre inoffensifs ces espaces, c'est pour cela qu'ils sont tant appréciés au regard de ceux étant moins avancés dans ce processus de mutation. L'Embourgeoisement diurne et nocturne est responsable d'un partage difficile de ces espaces, entraînant relégation, intolérance et conflits d'usage.

A partir de là, j'ai pu valider la seconde hypothèse qui se trouve être le prolongement de la première puisqu'il s'agissait de démontrer que le développement d'activités de loisirs et de l'attractivité de ces quartiers, la nuit, est le résultat et participe à cette mutation du centre-ville. J'ai en effet montré que l'objectif de revitalisation du centre ancien, affiché par la municipalité, a

---

<sup>647</sup> R. Coustet et M. Saboya. 2005. p.291

<sup>648</sup> *Idem.* p. 365

parfaitement été atteint, au-delà des espérances ou plutôt au-delà des projections temporelles, puisque, particulièrement à Saint-Pierre, l'attractivité nocturne y est très importante, ce qui n'était pas le cas en amont des rénovations. Ces politiques ont donc un impact non négligeable sur la vie nocturne car, dans le cas de ce quartier, elle en est à l'origine. L'usage et le « plaisir » très fort de la plupart des usagers dans cette temporalité sont également, pour beaucoup, dus au seul aspect de la nuit qui avait été anticipé : la mise en lumière. Celle-ci, particulièrement soignée et appréciée des bordelais, transforme la ville, par endroits choisis, en décor.

Ces éléments m'ont amené à démontrer ma dernière hypothèse. J'ai ainsi exposé en quoi l'imaginaire et les représentations participent à ce que la ville la nuit soit encore une frontière physique et mentale. J'ai présenté une géographie de la peur parfois différente de la réalité des violences nocturnes et qui varie selon les individus. Cette vision de la nuit comme un espace-temps potentiellement dangereux a des conséquences tant sur les pratiques des usagers que sur les politiques mises en place. J'ai ainsi montré diverses stratégies employées par les sortants nocturnes, notamment les plus jeunes et les femmes, pour contourner leurs appréhensions. Les élus, pour leur part, tentent d'exercer un contrôle accru sur la ville la nuit et nient une partie de son potentiel, celui des nuits ordinaires. Les difficultés d'accès diverses à cet espace-temps ou aux établissements qui en sont une des composantes majeures, ainsi qu'une vision étroite des possibilités que pourraient offrir la nuit, sont les signes de la persistance d'une frontière. Reste maintenant à attendre un peu pour savoir si les états généraux de la nuit qui sont en train d'être mis en place par la mairie de Bordeaux permettront une approche différente, plus ouverte et plus tolérante, de cet espace-temps dont toutes les facettes n'ont pas encore été explorées.

#### Des limites et des pistes de réflexion

Cette recherche, visant à comprendre et à expliciter l'incidence du projet urbain sur la géographie de la nuit à Bordeaux, a surtout mis en avant les dimensions les plus impactées : les pratiques de loisirs nocturnes et la ville de garde. Cependant, d'autres méthodes et d'autres entrées auraient aussi été pertinentes à exploiter.

Concernant la méthodologie, le nombre très important de questionnaires et les moyens dont je disposais ont limité l'analyse qualitative que j'aurai souhaitée plus

approfondie. Il reste ainsi des données, notamment des questions ouvertes, qui mériteraient une analyse plus poussée, et nécessairement informatisée, pour mieux exploiter la partie « discours ».

Le travail aurait peut-être été un peu différent si certains de mes interlocuteurs avaient été plus coopératifs. Ainsi, j'ai l'impression d'avoir perdu de longs mois pour réussir à diffuser, au final partiellement, l'enquête auprès des universités. Cette inégale répartition des répondants n'a pas permis d'analyser leurs pratiques au regard de leurs filières dans la continuité des travaux de M.-L. Felonneau sur les étudiants bordelais. D'autres acteurs institutionnels se sont également montrés réticents à me répondre : ainsi des informations concernant l'utilisation des VCub se sont avérées être confidentielles. Je ne comprends toujours pas pourquoi. Ne me permettant pas de recouper ces données avec celles recueillies par le biais de l'enquête. Ces deux éléments n'ont pas eu, je pense, une incidence très grande sur ma recherche. En revanche je regrette davantage de ne pas avoir obtenu les informations voulues auprès de la police nationale. J'aurais, d'une part, souhaité avoir l'autorisation de passer au moins une nuit avec une équipe, comme j'ai pu le faire au sein du service de nettoyage de la municipalité, pour me rendre compte en situation de leur travail et recueillir des témoignages moins formatés que ceux récoltés durant les entretiens menés au commissariat. En effet, plus le temps passé avec un interviewé est long, plus celui-ci « relâche » son attention et peut se livrer à des confidences. D'autre part, cette institution n'est pas connue pour sa transparence ce qui s'est confirmé lorsque j'ai demandé des informations précises de type : lieu, date, motif et heure d'intervention. Les cartes et statistiques réalisées par ces services n'étant pas communiquées au public, fut-il chercheur, et encore moins les données factuelles citées, en amont de tout traitement. Ces informations auraient permis de mieux comparer la géographie de la peur avec celle des violences, même si les représentations sont tout autant, si ce n'est plus, pertinentes que les faits. Ces difficultés ne se seraient peut-être pas présentées si ma thèse s'était déroulée dans le cadre d'un programme de recherche dont la reconnaissance institutionnelle m'aurait peut-être ouvert plus de portes et qui auraient pu m'offrir plus de soutien en termes humain et logistique pour le traitement de l'enquête notamment.

À propos des dimensions de la nuit qui auraient pu être explorées et qui sont donc des pistes pour l'avenir se trouvent, parmi d'autres certainement, la dimension

relative aux pratiques « sexuelles ». Cette entrée à elle-seule recouvre des aspects divers au sein des pratiques formelles et informelles. Qu'il s'agisse des établissements dont l'offre est spécifiquement orientée autour de cette dimension, et dont une part est réservée aux pratiques homosexuelles (plus largement masculines que féminines par ailleurs), ou encore de la prostitution qui peut être masculine, féminine, hétérosexuelle ou homosexuelle et qui mériterait aussi qu'on s'y attarde. Ainsi, la géographie de la sexualité et de l'homosexualité pourrait être une entrée féconde. Les questions des mobilités et de travail sont également des dimensions qui mériteraient d'être étudiées et d'avantage développées.

\*\*\*





## ANNEXES

Annexe 01.	Page d'accueil de l'enquête en ligne.....	406
Annexe 02.	Questionnaire Lime Survey .....	407
Annexe 03.	Liste des entretiens réalisés au cours de la thèse .....	417
Annexe 04.	Répartition des enquêtés par âge jusqu'à 25 ans, puis par classe d'âges 418	
Annexe 05.	Les quartiers préférés par classe d'âge .....	419
Annexe 06.	Communication sur les campagnes de ravalement.....	420
Annexe 07.	Arrêté Mairie de Bordeaux, usage des « skate-board » .....	423
Annexe 08.	Arrêté anti-verre. Mairie de Bordeaux. 12/07/2007.....	424
Annexe 09.	Heure limite de fermeture des débits de boissons (Décret n°2009-1652) 425	
Annexe 10.	Lutte contre l'alcoolisation excessive dans l'agglomération bordelaise (Dossier de presse) .....	426
Annexe 11.	Charte des soirées exemplaires. Préfet de la Gironde 2012.....	431
Annexe 12.	Rencontre avec les gérants des établissements de nuit. Communiqué de Presse du 23/07/2013. Préfet de la Gironde.....	437
Annexe 13.	Heure limite de fermeture des débits de boissons (Revendication du syndicat national des discothèques et lieux de loisirs) .....	438
Annexe 14.	Un réveillon très piéton. Sud Ouest 02/01/2012 .....	440
Annexe 15.	Angoulême : les grillages autour des bancs publics ont été démontés. Libération du 25/12/2014. ....	441
Annexe 16.	Bordeaux fête le vin : un rendez-vous sous surveillance.....	443
Annexe 17.	Bordeaux : les discothèques doivent-elles quitter Paludate ? Article Sud Ouest du 06/04/2012 .....	445
Annexe 18.	Bras de fer en terrasse. Article Sud Ouest du 13/08/2014 .....	448

## Annexe 01. Page d'accueil de l'enquête en ligne

### Pratiques et représentations de la vie nocturne bordelaise

Pour répondre à mon enquête :

[CLIQUEZ ICI si vous êtes étudiant\(e\)](#)

[CLIQUEZ ICI dans tous les autres cas.](#)

Merci de participer le mieux possible à cette enquête qui est une composante importante de ma thèse. Il vous faudra un peu plus de 10 minutes pour répondre complètement. Merci d'y consacrer un peu de votre temps.

Ces deux enquêtes ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Elles y sont enregistrées sous les numéros 147 16 89 et 147 16 90.

Les données recueillies sont bien sûr anonymes. Toutefois, si le sujet vous intéresse, vous serez invité, à la fin du questionnaire, à nous laisser une adresse e-mail ou un numéro de téléphone, qui me permettra de vous joindre pour participer éventuellement aux suites de ce travail préliminaire.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [cecilia\\_comelli@hotmail.com](mailto:cecilia_comelli@hotmail.com).*

Cécilia Comelli



## Annexe 02. Questionnaire Lime Survey

### V2 Pratiques et représentations de la nuit bordelaise par les étudiants Nov 2010

une enquête de Cécilia Comelli  
Bonjour, merci de participer le mieux possible à cette enquête qui est une composante importante de ma thèse.

Il vous faudra un peu plus de 10 minutes pour répondre complètement. Merci d'y consacrer un peu de votre temps.

Les données recueillies sont bien sûr anonymes. Toutefois, si le sujet vous intéresse, vous serez invité, à la fin du questionnaire, à nous laisser une adresse e-mail ou un numéro de téléphone, qui nous permettront de vous joindre pour participer éventuellement aux suites de ce travail préliminaire.

Il y a 78 questions dans ce questionnaire

#### Identité

##### 1 Age : \*

Veillez écrire votre réponse ici :

##### 2 Sexe : \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Féminin  
 Masculin

##### 3 Etes-vous... \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- En couple  
 Célibataire

##### 4 Financièrement, êtes-vous plutôt... \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- En difficulté  
 Ni l'un ni l'autre  
 A l'aise

##### 5 Année d'étude : \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Licence 1  
 Licence 2  
 Licence 3  
 Master 1  
 Master 2  
 Doctorat  
 Prépa CAPES  
 Prépa Agrég  
 DUT (1ère année)  
 DUT (2ème année)  
 DU (1ère année)  
 DU (2ème année)  
 DAEU  
 Autre

##### 6 Filière : \*

Veillez écrire votre réponse ici :

##### 7 Dans quel établissement ? \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Bordeaux 1  
 Bordeaux 2  
 Bordeaux 3  
 Bordeaux 4  
 Autre

##### 8 Dans quelle commune habitez-vous : \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Bordeaux  
 Artigues-près-Bordeaux  
 Bègles  
 Bruges  
 Bouliac  
 Cenon  
 Lormont

LimeSurvey - V2 Pratiques et représentations de la nuit bordelaise par l... <http://sand.dr15.cnr.fr/limesurvey/admin/admin.php?action=showprint>

- Mérignac
- Pessac
- Talence
- Villenave d'ornon
- Blanquefort
- Floirac
- Parempuyre
- Le Bouscat
- Eysines
- Le Haillan
- St Aubin-de-Médoc
- St Médard en Jalles
- Ambès
- St Vincent de Paul
- St Louis de Montferrand
- Ambarès et Lagrave
- Bassens
- Carbon-Blanc
- Autre

**9 Si vous habitez Bordeaux, dans quel quartier ?**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Bordeaux' à la question '8 [8]' (Dans quelle commune habitez-vous.)

Veillez écrire votre réponse ici :

**Nuit**

**10 Selon vous, à quelle heure commence la nuit ? \***

Veillez écrire votre réponse ici :

**11 Et à quelle heure finit-elle ? \***

Veillez écrire votre réponse ici :

(00-24)

**12 Citez trois mots qui définissent la nuit...**

**Le premier \***

Veillez écrire votre réponse ici :

**13 Le second : \***

Veillez écrire votre réponse ici :

**14 Et le troisième :**

Veillez écrire votre réponse ici :

**15 Vous arrive-t-il de sortir le soir à Bordeaux ? \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**16 Si "non", pourquoi ?**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Non' à la question '15 [M]' (Vous arrive-t-il de sortir le soir à Bordeaux ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

**17 Si 'oui', à quelle fréquence ?**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '16 [N4] (Vous arrive-t-il de sortir le soir à Bordeaux ?)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 5 à 7 fois par semaine
- 3 ou 4 fois par semaine
- 1 ou 2 fois par semaine
- 3 ou 4 fois par mois
- 1 ou 2 fois par mois
- 1 ou 2 fois par trimestre
- 1 ou 2 fois par an

**18 Pensez-vous que la nuit est dangereuse à Bordeaux ? \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**19 Pourquoi ?**

Veillez écrire votre réponse ici :

**Sortir**

**20 Y a-t-il des quartiers dans lesquels vous faites plus attention la nuit ? \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**21 Si oui, lesquels ?**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '20 [S1] (Y a-t-il des quartiers dans lesquels vous faites plus attention la nuit ?)

Choisissez toutes les réponses qui conviennent :

- la Victoire
- les Capucins
- Saint Michel
- Sainte Croix (Conservatoire)
- La Porte de Bourgogne
- Gare Saint Jean
- Nansouty
- Mériadeck
- Pey Berland
- Saint Pierre
- les Chartrons
- le bassin à flot
- le miroir d'eau / Place de la Bourse
- le quai de Paludate
- Gambetta
- Autre:

**22 Sortez-vous en groupe par crainte ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**23 Vous arrive-t-il de sortir les soirs de semaine ? \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui

Non  
(du dimanche soir au jeudi soir)

**24 Quels soirs sortez-vous le plus souvent ? \***  
Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

Lundi  
 Mardi  
 Mercredi  
 Jeudi  
 Vendredi  
 Samedi  
 Dimanche  
 Je ne sors pas.

**25 Vous préparez-vous avant de sortir ? \***  
Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

Oui  
 Non

**26 Si oui, combien de temps consacrez-vous à ces préparatifs ? \***  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '25 [S5]' (Vous préparez-vous avant de sortir ?)

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

Moins de 5 minutes  
 Entre 5 et 15 minutes  
 Entre 15 et 30 minutes  
 Entre 30 minutes et 1 heure  
 Plus d'une heure

**27 Détaillez ces préparatifs :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '25 [S5]' (Vous préparez-vous avant de sortir ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

### Lieux

Quels sont les types de lieux que vous fréquentez ?  
Pour chaque type de lieu coché, nommez un ou deux exemples de vos endroits préférés à Bordeaux.

**28 Bars : \***  
Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

Oui  
 Non

**29 Nom 1 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '28 [L.1]' (Bars :)

Veuillez écrire votre réponse ici :

**30 Nom 2 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '28 [L.1]' (Bars :)

Veuillez écrire votre réponse ici :

**31 Restaurants : \***  
Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

Oui  
 Non

**32 Nom 1 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '31 [L.2]' (Restaurants :)

Veuillez écrire votre réponse ici :

**33 Nom 2 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '31 [L.2]' (Restaurants :)

Veuillez écrire votre réponse ici :

**34 Boîtes de nuit : \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**35 Nom 1 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '34 [L.3] (Boîtes de nuit.)

Veillez écrire votre réponse ici :

**36 Nom 2 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '34 [L.3] (Boîtes de nuit.)

Veillez écrire votre réponse ici :

**37 Cinéma : \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**38 Nom 1 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '37 [L.4] (Cinéma.)

Veillez écrire votre réponse ici :

**39 Nom 2 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '37 [L.4] (Cinéma.)

Veillez écrire votre réponse ici :

**40 Théâtre : \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

10 sur 21

04/11/2010 16:17

- Oui
- Non

**41 Nom 1 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '40 [L.5] (Théâtre.)

Veillez écrire votre réponse ici :

**42 Nom 2 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '40 [L.5] (Théâtre.)

Veillez écrire votre réponse ici :

**43 Chez des amis : \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**44 Lieux de rencontres sportives (pour aller voir un match au stade, par exemple) : \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

**45 Nom 1 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '44 [L.7] (Lieux de rencontres sportives (pour aller voir un match au stade, par exemple).)

Veillez écrire votre réponse ici :

**46 Nom 2 :**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '44 [L.7] (Lieux de rencontres sportives (pour aller voir un match au stade, par exemple).)

11 sur 21

04/11/2010 16:17

Veillez écrire votre réponse ici :

**47 Lieux de pratiques sportives (ex.: skate parc) : \***  
Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :  
 Oui  
 Non

**48 Nom 1 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '47 [L.8]' (Lieux de pratiques sportives (ex.: skate parc) :)  
Veillez écrire votre réponse ici :

**49 Nom 2 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '47 [L.8]' (Lieux de pratiques sportives (ex.: skate parc) :)  
Veillez écrire votre réponse ici :

**50 Salles de concert : \***  
Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :  
 Oui  
 Non

**51 Nom 1 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '50 [L.11]' (Salles de concert :)  
Veillez écrire votre réponse ici :

**52 Nom 2 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '50 [L.11]' (Salles de concert :)  
Veillez écrire votre réponse ici :

**53 Autres lieux : \***  
Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :  
 Oui  
 Non

**54 Nom 1 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '53 [L.9]' (Autres lieux :)  
Veillez écrire votre réponse ici :

**55 Nom 2 :**  
Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '53 [L.9]' (Autres lieux :)  
Veillez écrire votre réponse ici :

**56 Quels sont les 2 ou 3 lieux que vous fréquentez le plus souvent ? \***  
Choisissez toutes les réponses qui conviennent :  
 Bar  
 Restaurant  
 Boîte de nuit  
 Cinéma  
 Théâtre  
 Chez des amis  
 Lieux de rencontres sportives  
 Lieux de pratiques sportives  
 Salles de concert  
 Autres lieux

**57 Y a-t-il des lieux de sortie dont vous regrettez la fermeture ?**  
Veillez écrire votre réponse ici :

Donnez les noms de ces lieux, SVP

### Détails

#### 58 Que pensez-vous du nouveau décret autorisant les discothèques à fermer à 7 heures ?

Veillez écrire votre réponse ici :

#### 59 Combien dépensez-vous en moyenne par soirée ? \*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Moins de 5 euros
- De 5 à 10 euros
- De plus de 10 euros à 15 euros
- De plus de 15 euros à 20 euros
- De plus de 20 euros à 30 euros
- De plus de 30 euros à 50 euros
- Plus de 50 euros

#### 60 Quel(s) mode(s) de transport utilisez-vous le plus fréquemment pour sortir le soir ? \*

Choisissez toutes les réponses qui conviennent :

- A pied
- Vélo personnel
- VCUb
- Tram
- Bus
- Voiture personnelle
- Taxi
- Autre:

#### 61 Lorsque vous sortez, il vous arrive de consommer... \*

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- De la bière, du vin
- Des alcools forts (rhum, whisky...)
- Du cannabis, de l'herbe
- Des ecstasys
- De la cocaïne
- De l'héroïne
- Aucune de ces substances
- Autre:

**62 Pourquoi ?**  
Veuillez écrire votre réponse ici :

**63 Citez 1, 2 ou 3 contraintes majeures à vos sorties...**  
Veuillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

Première contrainte :

Deuxième contrainte :

Troisième contrainte :

**64 Avez-vous un/des quartier(s) préféré(s) pour sortir le soir ? \***  
Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

Oui

Non

**65 Lesquels ?**  
Répondez à cette question **seulement si les conditions suivantes sont réunies** :  
\* La réponse était 'Oui' à la question '64 [DT]' (Avez-vous un/des quartier(s) préféré(s) pour sortir le soir ?)

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- la Victoire
- les Capucins
- Saint Michel
- Sainte Croix (Conservatoire)
- La Porte de Bourgogne
- Gare Saint Jean
- Nansouty
- Mériadeck
- Pey Berland
- Saint Pierre
- les Chartrons
- le bassin à flot
- le miroir d'eau / Place de la Bourse
- le quai de Paludate
- Gambetta
- Autre:

**66 Pourquoi ?**  
Veuillez écrire votre réponse ici :



### Motivations

#### 67 Pourquoi sortez-vous le soir ? \*

Choisissez **toutes** les réponses qui conviennent :

- Pour vous promener
- Pour retrouver des amis
- Pour faire des rencontres amoureuses
- Pour aller danser
- Pour boire
- Pour vous saouler
- Autre:

#### 68 Vous arrive-t-il de sortir sans dépenser d'argent ? \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui
- Non

#### 69 Si oui, pour quel(s) type(s) d'activités ?

Répondez à cette question **seulement si les conditions suivantes sont réunies :**

\* La réponse était "Oui" à la question '68 [M2]' (Vous arrive-t-il de sortir sans dépenser d'argent ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

#### 70 Vous arrive-t-il de sortir seul(e) ? \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Oui
- Non

#### 71 Si oui, à quelles occasions ?

18 sur 21

04/11/2010 16:17

Répondez à cette question **seulement si les conditions suivantes sont réunies :**

\* La réponse était "Oui" à la question '70 [M3]' (Vous arrive-t-il de sortir seul(e) ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

#### 72 De manière générale, vers quelle heure sortez-vous le soir ? \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Avant 20 heures
- Entre 20 h et 21 h
- Entre 21 h et 22 h
- Entre 22 h et minuit
- Après minuit

#### 73 Vers quelle heure rentrez-vous ? \*

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Avant 22h
- Entre 22 h et minuit
- Entre minuit et 2 h
- Entre 2 h et 4 h
- Après 4 h.

#### 74 Que pensez-vous de la présence de la police la nuit ?

Veillez écrire votre réponse ici :

#### 75 Que pensez-vous de la présence des prostituées ?

Veillez écrire votre réponse ici :

19 sur 21

04/11/2010 16:17

**76 Si vous le désirez, vous pouvez ajouter autre chose sur la nuit à Bordeaux en général ou sur vos pratiques...**

Veillez écrire votre réponse ici :

**77 Acceptez-vous d'être contacté pour un entretien individuel ? \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui  
 Non

**78 Si oui, merci d'indiquer votre numéro de téléphone ou votre adresse mail.**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
\* La réponse était 'Oui' à la question 77 [MS] (Acceptez-vous d'être contacté pour un entretien individuel ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Merci de votre participation.

01.01.1970 - 01:00

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.

Annexe 03. Liste des entretiens réalisés au cours de la thèse

NOM	FONCTION/SERVICE	DATE
Mme D.	Direction générale de la vie urbaine et de la proximité	01/07/2010
M. L	DG des services techniques, Direction des espaces publics et des déplacements urbains, services des mises en lumière	12/07/2010
M. T	DG vie sociale et citoyenne, conseil local sécurité et prévention, commission vie nocturne	13/07/2010
F. Robert	Adjoint mairie en charge de la culture	01/2015
Mme F	Employée mairie service culture	10/2014 01/2015
J.L. David	Adjoint au maire en charge de la vie urbaine et de la coordination de la politique de proximité	09/12/2010
M. U.	Chef d'équipe, service de la propreté urbaine	20/07/2010
M. Andreotti	Chef police municipale	15/07/2010
M. G	Brigade proxénétisme et débits de boisson	03/06/2009
M. G	BAC	25/05/2009
Mme G	Police judiciaire de nuit (GAJNSPP)	05/2009
M. C	Policier, centre information et de commandement	
Lieutenant B.	Pompier	15/09/2009
M. B.	Urgences	07/11/2009
Mme S.	SAMU	20/11/2009
M. P	Président de l'association des riverains de bordeaux	08/03/2010
Mme G	Comité un centre pour tous	21/07/2010
P. Malvaès	Président du syndicat national des discotheques et des lieux de loisir	09/03/2010
Laurent	Gérant d'établissement Gay	08/07/2010
M. J	Videur boite (dame de shanghai)	14/11/2010
Christophe Vidal	Maire de la nuit Toulouse	10/07/2014
S.	employée discothèque Paludate	02/12/2010
J.	DJ club le 21	10/2013
Mme B	Kéolis	par tel

Annexe 04. Répartition des enquêtés par âge jusqu'à 25 ans, puis par classe d'âges

	Effectifs	%
Non réponse	8	0,4%
de 17 à moins de 19	207	9,6%
de 19 à moins de 20	311	14,5%
de 20 à moins de 21	354	16,5%
de 21 à moins de 22	332	15,4%
de 22 à moins de 23	278	12,9%
de 23 à moins de 24	225	10,5%
de 24 à moins de 25	137	6,4%
de 25 à moins de 26	108	5,0%
de 26 à moins de 30	131	6,1%
de 30 à moins de 40	47	2,2%
40 et plus	13	0,6%
Total	2151	100,0%

A noter : Il est indiqué que 8 personnes n'ont pas donné leur âge (7 étudiants et 1 actif). Théoriquement, cette question était obligatoire, je n'explique pas comment ces questionnaires ont pu être validés. Cela n'a pas réellement d'incidence puisque ce nombre est très faible par rapport au total, de plus, les analyses quantitatives ont été faites à partir des réponses effectivement données. Cela explique en revanche que le total peut parfois légèrement varier.

Annexe 05. Les quartiers préférés par classe d'âge

	<b>MOINS DE 22 ANS</b>	<b>DE 22 A 25 ANS</b>	<b>DE 26 A MOINS DE 30 ANS</b>	<b>DE 30 A MOINS DE 40 ANS</b>	<b>40 ANS ET PLUS</b>
<b>SAINT-PIERRE</b>	48,8	69,8	75	69,6	68,6
<b>LA VICTOIRE</b>	52,4	25,3	16	10,9	8,6
<b>MIROIR D'EAU / PLACE DE LA BOURSE</b>	18,2	12,9	19	13	8,6
<b>SAINT-MICHEL</b>	7,7	14,3	24	29,3	31,4
<b>PEY-BERLAND</b>	8,8	13,5	13	8,7	14,3
<b>QUAI DE PALUDATE</b>	11,3	9,7	9	10,9	5,7
<b>CHARTRONS</b>	5	6,5	20	20,7	37,1
<b>GAMBETTA</b>	8,1	6,7	6	8,7	22,9
<b>LES CAPUCINS</b>	3,6	4,6	7	16,3	11,4
<b>BASSINS A FLOT</b>	1	2,2	6	7,6	25,7
<b>GARE SAINT JEAN</b>	1,9	2,4	2	1,1	

## Annexe 06. Communication sur les campagnes de ravalement

### *Communication sur les campagnes de ravalement.*

Depuis 1997 la Ville de Bordeaux a engagé trois campagnes de ravalement obligatoire en accompagnement d'opérations publiques (aménagement des voiries et espaces publics, tramway).

Les travaux incluent le nettoyage, la réfection, le remplacement ou la remise en peinture de tous les éléments constitutifs de la façade (ravalement, toiture, zinguerie, menuiseries...) ainsi que la remise en ordre des réseaux.

#### ♦ 1<sup>ère</sup> CAMPAGNE (1997 – 2000)

Prélude au réaménagement des quais, cette campagne portait sur 244 façades, du Quai Sainte Croix au Quai des Chartrons (angle Cours du Médoc).

La réalisation des travaux sur les 2 derniers immeubles restant à traiter devrait intervenir courant 2011.

Le montant des subventions accordées par la Ville (sous conditions de ressources au taux de 15 % puis 30 % après le retrait du Conseil Régional) est de 1 321 000 € pour 169 immeubles, soit une moyenne de 7 816 €/immeuble.

Les dépenses subventionnées (travaux et honoraires d'architecte) s'élèvent à 5 023 000 €, soit 29 722 €/immeuble.

Sur cette base on peut estimer à 7 193 000 € le montant des travaux et honoraires générés pour 242 immeubles.

#### ♦ 2<sup>ème</sup> CAMPAGNE (2001 – 2005)

Elle comprenait 260 immeubles situés : rue Porte de la Monnaie, place Léon Duguit, cours du Chapeau Rouge, rue Esprit des Lois, place Tourny, cours de Verdun, rue d'Aviau, rue de la Course, et appartenant à 885 propriétaires.

Les travaux sont réalisés pour 203 immeubles (dont 85 en attente de conformité), 36 immeubles bénéficient d'une demande d'autorisation (PC/DP) mais n'ont pas encore commencé leur chantier.

Les propriétaires des 21 immeubles restants et des 36 non démarrés ont déjà fait l'objet de maintes relances amiables. Il convient maintenant d'envisager pour eux une procédure de travaux d'offices.

Sur la base d'un taux de 10 % (sans condition de ressources), la Ville a accordé des subventions à hauteur de 539 000 € pour 118 immeubles, soit une moyenne de 4 568 €/immeuble.

Les dépenses subventionnées représentent 5 389 000 €, soit 45 670 €/immeuble.

Le montant des travaux et honoraires générés peut donc être estimé à 9 271 000 € pour 203 immeubles.

#### ◆ 3<sup>ème</sup> CAMPAGNE (2005 – 2009)

Cette campagne concernait 570 immeubles (1 811 propriétaires) sur un large périmètre : cours Clémenceau, cours de l'Intendance, allées de Tourny, « Le Triangle », rue Vital Carles, rue Montbazou, rue Elisée Reclus, rue Dufau, rue des Frères Bonie, rue des Trois Conils, place Pey Berland, cours Alsace Lorraine.

En dépit d'une prorogation de délai d'un an, seuls 296 immeubles sont réalisés (dont 237 en attente de conformité) et 96 demandes d'autorisation sont déposées.

Il reste donc 178 immeubles dont les propriétaires n'ont manifesté aucune intention de répondre à leur obligation de ravalement.

Nous poursuivrons les relances pendant quelques mois encore mais il sera ensuite nécessaire d'engager également une procédure de travaux d'office.

Pour cette campagne, les subventions ont représenté 886 700 € pour 176 immeubles (taux de 10 % sans condition de ressources), soit 5 038 €/immeuble.

Les dépenses subventionnées sont de 8 869 000 €, soit 50 392 €/immeuble.

Le montant global des travaux et honoraires générés peut s'estimer à 14 916 000 € pour 296 immeubles.

Ces trois premières campagnes ont donc porté sur 1 074 immeubles et engendré pour la Ville une dépense de 2 747 000 € au titre des subventions. Elles ont également permis de produire à ce jour au profit de nos entreprises (ravalement, couverture, menuiseries, peinture...) et architectes locaux un chiffre d'affaires de l'ordre de 31 380 000 €.

Par ailleurs on constate que le ravalement obligatoire entraîne une dynamique de ravalement volontaire en périphérie des secteurs concernés.

Mais il demeure indispensable de poursuivre l'action entreprise par la Ville en 1996 dont on perçoit aujourd'hui parfaitement les résultats et qui a contribué au classement de Bordeaux au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'ensemble de ces éléments a donc conduit la Ville à décider d'engager une 4ème campagne de ravalement.

♦ **LANCEMENT DE LA 4EME CAMPAGNE DE RAVALEMENT 2011 - 2014**

○ **Immeubles concernés :**

Cette campagne concerne 245 immeubles et 1 526 propriétaires.

Le périmètre retenu vient compléter ceux traités précédemment :

- rue Dufour Dubergier
- cours Pasteur
- cours Victor Hugo, rue Canihac, rue Lalande (partiels en limite du cours Pasteur)
- place Gambetta
- rue Judaïque (entre Gambetta et rue du Château d'Eau)
- rue Saint Semin
- cours d'Albret (partiel pour joindre la 3ème campagne)
- secteur Saint Christoly (partiellement les rues de Grassi, du Temple, Beaubadat, Poquelin Molière

○ **Durée :**

La durée de réalisation des travaux est de trois ans. Ils devront être achevés au plus tard le 31 mars 2014 pour la première façade, et pour les immeubles comportant plusieurs façades :

- le 31 mars 2016 pour la seconde façade
- le 31 mars 2017 pour la troisième façade

○ **Subventions aux propriétaires :**


Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2010, la subvention demeurera au taux de 10 % mais sera attribuée sous conditions de ressources aux propriétaires personnes physiques (plafonds PLS).



Annexe 07. Arrêté Mairie de Bordeaux, usage des « skate-board »

2004/00070

en vertu de l'art. 2 de la loi du 20 juillet 1982  
Le Document a été reçu en  
Préfecture le : 07 JAN. 2004  
et les formalités de Publicité ont été effectuées le :  
BORDEAUX, le 07 JAN. 2004  
Henri PONS

  
**M A I R I E D E B O R D E A U X**

DVP/OPVR/FC/MJ-N° 200400150  
**Extrait du registre des arrêtés**  
du maire de la ville de Bordeaux

du 07 JAN. 2004

Le maire de la ville de Bordeaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5, L2213-6,  
VU le Code de la route,  
VU le Code de la Voirie Routière,  
VU le Code Pénal et ses articles R 232 et R 233-1  
VU la Loi n°96 - 1236 du 30 Décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,  
VU l'arrêté de délégation de signature de Michel Duchène, Adjoint au Maire, en date du 28 Mars 2001,  
VU l'arrêté Municipal du 30 Juin 1965,

Considérant l'espace aménagé au bord de la Garonne, entre le hangar 14 et le Croiseur Colbert, pour la pratique du "skate-board",

Considérant les risques de dégradations des mobiliers urbains de cet espace récemment aménagé et les nuisances qu'entraîne la pratique du « skate-board » aux riverains et usagers, il importe de prendre des mesures de nature à assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics,

## ARRÊTE :

**ARTICLE I** - Place Pey-Berland -  
L'usage des planches à roulettes dites "skate-board" est interdit.

**ARTICLE II** - Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.


**ARTICLE III** - La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par le service de la Ville de Bordeaux.

**ARTICLE IV** - Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE V** - Monsieur le Secrétaire Général de la Ville, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Monsieur le Préfet de la Gironde, Monsieur le Commissaire Central et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à BORDEAUX, en l'Hôtel-de-Ville, le 07 JAN. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME,

  
P/ Le Maire,  
L'Adjoint au Maire,

Bureau de la Force Publique  
Mairie de Bordeaux

Annexe 08. Arrêté anti-verre. Mairie de Bordeaux.  
12/07/2007.



Utilisation contenants en verres Interdite

Arrêté d'usage de la voie publique

Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT  
le document a été  
- reçu à la Préfecture de la Gironde le 25/07/2007  
- affiché sur les emplacements officiels sous le n° AM-07-34399 le 25/07/2007.

N°200709921  
18 juillet 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L 2212-2

Vu le Code Pénal,

Considérant que le quai du Maréchal Lyautey en face de la Place de la Bourse au  
niveau du bassin-miroir est fréquenté par de nombreux promeneurs,

Considérant qu'en raison des risques de blessures encourus par ces usagers liés à  
la présence de bris de verres qui jonchent le sol, il importe de prendre des mesures  
de nature à assurer la sécurité publique

### ARRETE :

#### ARTICLE 1er :

L'utilisation de contenants en verre est interdite:

- quai du Maréchal Lyautey (en face de la Place de la Bourse) sur toute la surface  
et à la périphérie du bassin-miroir situé entre la voie de circulation sud-nord et la  
Garonne

#### ARTICLE 2 :

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des  
procès-verbaux et déferées aux tribunaux compétents.

#### ARTICLE 7 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Ville, Monsieur le Préfet, Monsieur le  
Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et tous agents de la force  
publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent  
arrêté

Fait et Arrêté à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 juillet 2007.

VU,  
Le Maire  
Alain JUPPE

Le Maire,  
Alain JUPPE

07/07/2007 09:47

De : 000E102552

ID : POLICE

# Annexe 09. Heure limite de fermeture des débits de boissons (Décret n°2009-1652)

Extrait du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE du 27 décembre 2009

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

**Décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques**

NOR : *ECER0928704D*

Le Premier ministre,  
Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,  
Vu la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;  
Vu la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code du tourisme ;  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 22 ;  
Vu la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;  
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Décète :  
[...]

#### CHAPITRE VII

#### **Des débits de boissons ayant pour activité principale l'exploitation d'une piste de danse**

**Art. 15.** – Au titre I<sup>er</sup> du livre III du code du tourisme (partie réglementaire), il est créé un chapitre IV ainsi rédigé :

#### « CHAPITRE IV

#### **« Débits de boissons ayant pour activité principale l'exploitation d'une piste de danse**

« *Art. D. 314-1.* – L'heure limite de fermeture des débits de boissons ayant pour objet principal l'exploitation d'une piste de danse est fixée à 7 heures du matin.  
« La vente de boissons alcooliques n'est plus autorisée dans les débits mentionnés au premier alinéa pendant l'heure et demie précédant sa fermeture. »  
[...]

Extrait du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE du 27 décembre 2009

## Annexe 10. Lutte contre l'alcoolisation excessive dans l'agglomération bordelaise (Dossier de presse)



Bordeaux, le 18 octobre 2012

### DOSSIER DE PRESSE

#### **Lutte contre l'alcoolisation excessive dans l'agglomération bordelaise**

En mai dernier, à la suite des disparitions dramatiques dans la Garonne liés à des phénomènes d'alcoolisation massive et pour faire face à l'augmentation sensible des procédures diligentées pour vente d'alcool au-delà des horaires autorisés ainsi qu'à l'augmentation des plaintes pour tapages nocturnes, rixes et agressions, le préfet de la Gironde a mis en œuvre un plan d'action axé sur la prévention et la répression.

Ce plan d'action, limité dans le temps, va aujourd'hui laisser place à un dispositif plus durable et partagé.

#### Sommaire :

- Rappel des faits
- Les nouvelles mesures mises en œuvre par l'Etat (arrêté réglementant l'ouverture des commerces de ventes d'alcool, brigade fluviale...)
- La campagne de communication partenariale qui sera lancée à la veille des vacances de la Toussaint autour du concept de la Festiv'Attitude.

### Rappel des faits dans l'agglomération bordelaise

Sous l'effet d'une alcoolisation excessive et massive, les soirées festives dans l'agglomération ont été ternies, ces derniers mois, par la disparition tragique, par noyade dans la Garonne, de six jeunes gens dont quatre étudiants et par l'augmentation sensible des troubles à l'ordre public.

Face à ces événements, les autorités locales ont réagi et le préfet de la Gironde a lancé en mai dernier, un plan d'action afin d'endiguer ce phénomène alarmant qui touche, à des degrés divers, de nombreuses autres villes comparables en France et en Europe. Ce plan s'est traduit par :

#### 1) La mise en place d'un dispositif réglementaire visant à assurer la protection des noctambules :

> L'arrêté municipal du **27 février 2012** interdit le transport et la consommation d'alcool en réunion sur la voie publique, de 11h00 à 7h00 à Bordeaux.

> L'arrêté préfectoral du **15 mai 2012** modifie le régime horaire des débits de boissons (complété par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2012). Durant six mois, dans un périmètre comprenant la ville de Bordeaux et quatre autres communes de l'agglomération correspondant pour l'essentiel à l'implantation des campus universitaires (Pessac, Talence, Gradignan et Cenon), les commerces titulaires d'une petite licence à emporter ou d'une licence à emporter doivent fermer à 22h00 (minuit hors périmètre).

#### 2) La mise en oeuvre d'un dispositif opérationnel

Sur le terrain, les contrôles des épiceries de nuit ont été intensifiés et les patrouilles mixtes ont été renforcées les jeudis, vendredis et samedis, associant la Police Nationale, la Police Municipale et les Douanes afin de faire respecter le dispositif réglementaire établi sur le territoire des cinq communes.

Parallèlement, un dispositif de surveillance et de secours fluvial nocturne a été mis en place le 11 mai 2012 sur la Garonne et dans le secteur des bassins à flot. Ainsi toutes les nuits de 1h00 à 6h00, une embarcation à coque semi-rigide armée d'un équipage de nageurs sauveteurs CRS sillonne le fleuve, en appui des unités de sécurité publique et des forces mobiles à terre.

#### 3) La création d'une commission des soirées festives

Installée le 8 juin dernier, cette commission a pour mission d'accompagner les associations d'étudiants dans l'organisation de soirées festives, de coordonner l'action des partenaires afin de limiter la consommation d'alcool, de favoriser des opérations de dépistage et de raccompagnement ou toute autre mesure préventive. La commission participe également à l'évaluation du régime d'ouverture des débits de boissons et des commerces de vente d'alcool à emporter soumis à arrêté préfectoral et à arrêté municipal.

#### 4) Des résultats significatifs

##### Bilan des contrôles :

> Depuis le début de l'année, **506 personnes en état d'ivresse publique et manifeste et 1223 personnes pour conduite sous l'état d'un empire alcoolique** ont été interpellées par les services de police, sur l'agglomération bordelaise.

> Dans le cadre des contrôles renforcés des établissements de nuit, 137 contrôles d'épiceries ont permis de relever **28 infractions pour vente d'alcool après 22h00**. Sur la même période, 542 contrôles de débits de boissons ont conduit à l'établissement de **70 contraventions** dont 25 pour tapage nocturne et 45 pour fermeture tardive.

> Les services de la préfecture de la Gironde ont procédé à l'instruction de **32 procédures d'avertissement** (18 pour les épiceries et 14 pour les bars et les restaurants) et **36 procédures de fermeture administrative** (23 épiceries et 13 discothèques, bars et restaurants).

La charte des soirées exemplaires :

La Préfecture de la Gironde a signé **la charte des soirées exemplaires** avec 45 Bureau des Elèves ou associations étudiantes. Au-delà d'une fonction instructive sur les nouvelles réglementations en vigueur, la finalité de cette charte est de permettre à chaque BDE signataire d'être acteur social responsable des soirées qu'il organise.

La e-déclaration

Depuis la mise en place du formulaire de la e-déclaration (13 juillet 2012) sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde, 8 e-déclaration ont été reçues en Préfecture. Un opérateur prend alors attache avec le responsable de l'association pour l'accompagner dans sa démarche de soirée exemplaire.

Ces déclarations sont transmises par la Préfecture aux Sous-préfets et aux mairies concernées par l'organisation de l'évènement ainsi qu'aux services de sécurité pour information. L'école ou l'Université dont dépendent les associations étudiantes sont également destinataires de la déclaration.

**Sur les 8 e-déclarations, 5 soirées se sont déjà déroulées, toutes sans aucun incident**

## Les nouvelles mesures mises en œuvre par l'Etat

### **1) Un nouvel arrêté réglementant l'ouverture des commerces de ventes d'alcool qui entrera en vigueur le jeudi 8 novembre 2012**

Le préfet de la Gironde va signer un arrêté qui abrogera et remplacera l'arrêté préfectoral du 15 mai 2012 relatif aux horaires d'ouverture des commerces de ventes d'alcool à emporter dans les communes de Bordeaux, Cenon, Gradignan, Pessac et Talence.

Ce nouvel arrêté qui entrera en application le 8 novembre 2012 :

- limite aux soirées de jeudi, vendredi et samedi l'obligation de fermeture à 22 heures qui était faite depuis l'arrêté du 15 mai, aux établissements de vente à emporter des boissons alcoolisées, titulaires d'une licence ;
- étend cette interdiction à tous les types de commerces, qu'ils soient sous le régime d'une licence ou qu'ils n'y soient pas ;
- ne comporte pas de limite d'application dans le temps, étant précisé cependant qu'il pourra être à tout moment adapté ou modifié en fonction des circonstances.

### **2) La création d'une brigade nautique à Bordeaux au sein de la Direction départementale de la sécurité publique de la Gironde**

Le ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, a confirmé au Préfet de la Gironde, Michel DELPUECH, la mise en œuvre d'une brigade nautique permanente sur Bordeaux qui sera une composante de l'Unité d'Ordre Public du Commissariat Central.

Cette brigade sera composée de 14 fonctionnaires : la moitié sera pris sur les effectifs de la DDSP et l'autre moitié sera affectée par l'échelon national. La brigade interviendra sur une plage horaire de 23 heures à 7 heures avec un horaire adapté en fonction des besoins ; elle équipera une embarcation avec 3 fonctionnaires (1 pilote, 1 plongeur et 1 assistant), 2 autres fonctionnaires assurant une patrouille pédestre ou mobile sur les berges du fleuve.

Les agents seront formés et seront tous titulaires du permis mer et fluvial et du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

L'embarcation sera une coque rigide (aluminium) avec un moteur d'environ 150 CV. Elle sera sérigraphiée « Police », munis d'avertisseurs spéciaux et de projecteurs puissants ainsi qu'un mégaphone.

**Elle sera opérationnelle au début de l'année 2013.** Pour l'heure, l'actuel dispositif mis en œuvre par les CRS avec une embarcation du SDIS est maintenu.

### La campagne de communication partenariale

La commission des soirées festives, chargée d'éclairer l'action des différents partenaires pour limiter la consommation d'alcool a validé le principe de mettre en œuvre une campagne de communication à l'échelle de 5 communes (Bordeaux, Cenon, Pessac, Gradignan et Talence) sur le **thème de la solidarité et des gestes réflexes vers les personnes alcoolisées isolées.**

Il a en effet apparu que des jeunes, très souvent en état d'ébriété, se retrouvent seul, le soir dans les rues de Bordeaux ; ce qui bien évidemment les rend plus vulnérables.

L'Etat, en lien avec 5 communes concernées, la Communauté urbaine de Bordeaux, l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat, la coordinatrice du dispositif d'appui (DAADD), les 4 universités de Bordeaux, les grandes écoles, la radio Wit FM-Black Box et les étudiants « relais soirée », a élaboré la campagne de communication autour du concept de la « Festiv'Attitude ».

Cette campagne se déclinera en plusieurs phases. La première phase, avec le message « qui ramène qui ? » sera diffusée par voie d'affichages et de spots radio, la semaine du 22 octobre, à la veille des vacances de la Toussaint.





Annexe 11. Charte des soirées exemplaires. Préfet de la Gironde 2012.



PRÉFET DE LA GIRONDE

---

## Charte des soirées exemplaires

Il est convenu entre :  
L'ÉTAT,  
REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR MICHEL DELPUECH,  
PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE,

Et d'autre part,

L'ASSOCIATION  
REPRÉSENTÉE PAR

## **PREAMBULE**

Les soirées organisées par les étudiants eux-mêmes suscitent parfois des motifs d'inquiétude sur le plan sanitaire, réglementaire et social.

Le plaisir recherché lors des soirées étudiantes peut être source de comportements abusifs en matière de consommation d'alcool, voire d'autres substances psycho-actives, entraînant une mise en danger du public.

La finalité de cette charte est de permettre à chaque BDE signataire d'être acteur social responsable des soirées qu'il organise.

La présente charte a pour but de rappeler à chacun, au delà des lois en vigueur, les règles de bonne conduite qui doivent prévaloir et garantir une vie nocturne harmonieuse. Dès sa signature, elle fixera un cadre d'engagement mais ne se substituera pas aux lois et règlements en vigueur.

Les objectifs de cette charte sont les suivants :

- Prévenir la consommation excessive et les comportements à risque dans une démarche de responsabilisation des étudiants,
- Mobiliser les organisateurs de soirées étudiantes pour contribuer au bien-être, à la santé et à la sécurité des participants,
- Favoriser le mieux-vivre ensemble dans l'espace public et améliorer la qualité de vie des riverains en adoptant une attitude citoyenne.

La charte énonce des principes de «bonnes conduites» à tenir lors de soirées et les engagements pris par les organisateurs.

Les principes essentiels évoqués sont notamment :

- La limitation de la consommation, en rendant l'alcool plus coûteux et moins disponible que les boissons non alcoolisées.
- L'intégration de prévention des risques situationnels liés à la consommation excessive d'alcool et des substances psycho-actives (sécurité routière, tranquillité publique)
- La valorisation d'une attitude citoyenne et responsable.

## **ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS**

### 1. Alcool et Soft

- Promouvoir les boissons sans alcool en proposant des tarifs réduits, en diversifiant l'offre ou en mettant à disposition un Open Soft (où les boissons à volonté sont celles sans alcool) attrayant pour chaque soirée.
- Proposer des denrées alimentaires gratuitement ou à des prix raisonnables.
- Proposer de l'eau froide en libre service.
- Les boissons alcoolisées ne seront pas proposées à des prix attractifs, de façon à limiter une consommation excessive.
- L'équipe en charge de la distribution des boissons ne servira pas d'alcool aux participants manifestement ivres.

- Tout slogan incitant à la consommation et à la promotion d'alcool ainsi que le partenariat avec les alcooliers, est à proscrire. Les associations étudiantes s'engagent à ne pas privilégier les bénéfices de la vente d'alcool mais bien à limiter tout abus de consommation.

## 2. Attitude citoyenne

- L'organisateur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les nuisances sonores et dégradations éventuelles.
- Interdire la consommation d'alcool à l'extérieur de la soirée et sur le parc de stationnement, et à ne pas pénétrer dans la soirée en possession d'alcool.
- Créer une zone fumeur surveillée
- Imposer le principe de la sortie définitive de la soirée
- organiser un retour au calme de fin de soirée lors de la dernière heure d'ouverture en baissant progressivement le volume sonore, en rehaussant progressivement la luminosité à l'intérieur de l'établissement, en invitant le public à quitter l'établissement dans le calme et de façon échelonnée, en proposant des boissons non alcoolisées (sodas, eau, café, thé,...) et/ou de la restauration rapide (viennoiseries, barres chocolatées, fruits,...), en arrêtant la vente d'alcool
- gérer la sortie de la soirée en incitant le public à respecter la tranquillité du voisinage

## 3. Règles à respecter

- La responsabilité civile et pénale des associations est engagée lors des soirées. Elles doivent donc prendre leurs dispositions auprès d'une assurance.
- L'organisateur s'assurera que la législation concernant le débit de boissons lui est accordée et recensera l'ensemble des déclarations nécessaires.
- Les normes de sécurité seront respectées selon l'ampleur de la manifestation.
- Toute forme d'OPEN BAR (avec boisson alcoolisée) est à proscrire conformément à la loi HPST (cf. annexes) et tout événement qui ne proposerait que des boissons alcoolisées.

## 4. Prévention et Protection

- L'organisateur s'engage dès que c'est possible, dans un cadre adapté à chaque établissement, à mettre en place des actions de préventions en s'appuyant sur les associations de prévention des comportements à risque auprès du public.
- L'organisateur met à disposition le matériel de prévention : éthylo-tests, et documents de prévention concernant les risques liés à l'usage de drogues, le risque « alcool » et la poly-consommation.
- L'organisateur s'engage à mettre en place et/ou repérer les étudiants conducteurs « capitaine de soirée » et les inciter à rester sobres pour le retour en fin de soirée. Des réductions sur le prix d'entrée et sur les boissons non alcoolisées pourront leur être accordées.
- Encourager activement les personnes manifestement ivres à ne pas prendre le volant.
- Faciliter et cadrer l'organisation d'éventuels transports, en faisant appel à des services extérieurs (bus, taxi...).

## 5. Bilan

- L'organisateur du projet évalue régulièrement l'application de la charte, le respect des engagements par les parties, son impact et les adaptations et améliorations souhaitables.

## ENGAGEMENTS DE L'ETAT

---

- L'organisateur de l'évènement bénéficiera d'une formation de sensibilisation sur les comportements à risques par une équipe spécialisée ;
- des outils de prévention seront proposés aux étudiants
  - l'organisateur pourra bénéficier de l'intervention en matière de sécurité routière (dossier subvention Label-Vie et opération SAM)
  - l'équipe des Etudiants Relais Soirées du SIUMPS pourra intervenir auprès des organisateurs de soirées pour la mise en place de dispositif de prévention des comportements à risque.

## **ANNEXES**

### **Tapage nocturne**

Selon l'article R623-2 du Code Pénal, les bruits ou tapages nocturnes (22h à 7h) troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe (450 euros).

### **Ivresse sur la voie publique**

Selon l'article L3342-1 du Code de la Santé Publique, une personne trouvée en état d'ivresse dans les rues, chemins, places, cafés ou autres lieux publics, est par mesure de police, conduite à ses frais au poste le plus voisin pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé la raison.

### **Service d'alcool à des personnes ivres**

Selon l'article R3353-2 du Code de la Santé Publique, le fait pour les débitants de boissons de donner à boire à des gens manifestement ivres ou de les recevoir dans leurs établissements est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe (750 euros).

### **Dégradations des biens publics et privés**

Selon l'article 322-1 du Code Pénal, la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

### **Non assistance à personne en danger**

Selon l'article 223-6 du Code Pénal, quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.

### **Débit de boissons**

Les ventes de boissons sont soumises à une réglementation particulière. Les personnes qui, sous le couvert d'associations, vendent des boissons à consommer sur place sont soumises aux dispositions relatives à la réglementation administrative des débits de boissons (art. 1655 du code général des impôts et L. 3335-11 du code de la santé publique).

La vente ou l'offre à la vente à consommer sur place des boissons des 4è et 5è groupe nécessite, impérativement, la détention d'une licence IV. Or une telle licence ne peut être créée ou obtenue pour un événement ponctuel, tel qu'une soirée étudiante. Le maire peut autoriser une association à établir un débit de boissons pour la durée des manifestations publiques (foire, fête publique, manifestation publique organisée par l'association) dans la limite de cinq manifestations annuelles 6

(art. L3334-2 code de la santé publique). La demande doit être faite au moins 15 jours à l'avance à la Mairie du lieu d'ouverture. Il ne peut être vendu ou offert, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des deux premiers groupes. L'ouverture d'un débit de boisson à consommer sur place de 3ème ou de 4ème catégorie, en dehors des conditions prévues par le Code de la santé publique, est punie de 3750 euros d'amende et de la fermeture du débit (article L.3352-2 du Code de la Santé Publique).

S'il s'agit de louer une salle à une personne titulaire d'une licence, celle-ci doit servir et facturer les boissons. S'il s'agit d'une salle dépourvue de licence, il faut demander l'ouverture temporaire d'un débit de boisson en déclarant ce débit en mairie préalablement à la soirée afin d'obtenir une autorisation municipale. Les débits temporaires sont, comme tous les autres débits, soumis à l'exercice du pouvoir de police municipale en ce qui concerne les heures d'ouvertures, règles d'hygiène et de sécurité, l'ordre public et les lois sur l'ivresse publique.

### **Alcoolémie et Code de la Route**

Selon les articles R 234-1 et L 234-1 du code de la route, conduire avec une alcoolémie comprise entre 0.5g et 0.8g par litre de sang est une infraction passible d'une amende de 135euros et de la perte de 6 points du permis de conduire. Conduire avec un taux supérieur à 0.8 g par litre de sang est un délit passible de 8 ans d'emprisonnement, de 4500 euros d'amende, la perte de 6 points du permis de conduire et un retrait de permis immédiat.

**Opens-bars**

Selon l'article 94 de la loi HPST, il est interdit d'offrir gratuitement à volonté des boissons alcooliques dans un but commercial ou de les vendre à titre principal contre une somme forfaitaire. Le non-respect de l'interdiction constitue un délit puni d'une amende de 7500 €.

Fait à Bordeaux le ...../...../2012

**Préfecture de la Gironde**

**Association .....**

## Annexe 12. Rencontre avec les gérants des établissements de nuit. Communiqué de Presse du 23/07/2013. Préfet de la Gironde



Bordeaux, le 23 juillet 2013

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### Rencontre avec les gérants des établissements de nuit

Suite aux récents événements qui ont marqué l'actualité en Gironde (accidents routiers mortels et rixe à Lacanau) **Michel DELPUECH**, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, a réuni le 22 juillet les gérants des établissements de nuit de l'agglomération bordelaise afin d'étudier ensemble les mesures à mettre en œuvre pour que de telles situations ne se reproduisent pas.

**Le préfet a affirmé sa détermination et sa volonté de renforcer les contrôles de proximité.** Il sera plus réactif et plus sévère en cas d'infractions constatées aux réglementations : respect des obligations liées aux horaires d'ouverture (fermeture à 7 heures maximum et interdiction de vendre des boissons alcoolisées l'heure et demie précédant la fermeture), aux mineurs (ne pas laisser entrer de mineurs de moins de 16 ans non accompagnés et ne pas servir d'alcool aux mineurs), à la lutte contre l'alcoolisation excessive (obligation de mettre en libre service des éthylo-tests, etc).

En parallèle, **il a souhaité le renforcement du partenariat et du travail en confiance** avec les gérants des établissements de nuit, l'objectif étant de parvenir ensemble à faire évoluer les comportements.

Dans cet esprit, plusieurs actions seront menées d'ici à septembre :

- la désignation d'un « policier référent » qui sera l'interlocuteur privilégié des patrons de discothèque ;
- le renforcement des rondes et patrouilles de Police pour faciliter le travail des portiers ;
- l'élaboration d'un guide reprenant l'ensemble des réglementations qui s'appliquent aux établissements de nuit et mettant en avant les bonnes pratiques (opérations SAM par exemple) ;
- la promotion de la Charte des soirées festives.

Une nouvelle réunion se tiendra en septembre pour faire le point sur la mise en œuvre de ces actions.

## Annexe 13. Heure limite de fermeture des débits de boissons (Revendication du syndicat national des discothèques et lieux de loisirs)



### **COMMUNIQUE de PRESSE** du SYNDICAT NATIONAL DES DISCOTHEQUES ET LIEUX DE LOISIRS 28 décembre 2009

#### **VIVE LA NUIT !**

Le **Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs (SNDLL)** et le **SYNHORCAT**, qui regroupe depuis plus de 30 ans plus de la majorité des établissements de type discothèques et assimilés, se félicitent, sous réserve de ses conditions d'application, du Décret du 27 Décembre qui stipule en son article 15 que **l'heure limite de fermeture des établissements de danse est fixée à 7 h du matin avec arrêt de la vente de boissons alcoolisées 1h et demie avant.**

L'harmonisation nationale des heures de fermeture à une heure suffisante est une revendication constante du SNDLL au nom même de la sécurité et de la prévention routières :

- elle empêche le "nomadisme nocturne" mortel d'un département à l'autre (voire l'étranger) quand les horaires n'y sont pas les mêmes ;
- elle rétablit l'égalité de la concurrence entre les discothèques voisines ;
- elle sauve des emplois ;
- elle distingue nettement les discothèques des lieux à ambiance musicale qui n'ont pas les mêmes tarifs et règles de fonctionnement ;
- elle permet aux exploitants de discothèques de mieux gérer leurs établissements dans un environnement particulièrement défavorable (la moitié du parc de discothèques a disparu) et leur permet de mener des actions de prévention auprès de leur clientèle ;
- elle permet l'étalement des départs et améliore donc la tranquillité publique et la sécurité routière ;
- elle met fin au système des dérogations de nuit trop souvent arbitraires et aux pressions de toutes natures qui pesaient sur les exploitants selon les interlocuteurs qui accordaient ou non ces dérogations.

Le SNDLL rappelle qu'il a toujours saisi de façon continue les pouvoirs publics et les élus de cette question fondamentale de la sécurité sur la route qui sera ainsi mieux garantie. Voici, enfin, une mesure forte qui va améliorer la lutte contre l'insécurité routière.

---

Siège Administratif : « La Guérinière » BP 40 - 33470 Gujan-Mestras - Tel : 05 56 66 08 78 - Télécopie : 05 56 66 13 39  
[www.discotheques.fr](http://www.discotheques.fr) - E-mail : [sndll@orange.fr](mailto:sndll@orange.fr)

Siège Social : 74/76 av. de la Grande Armée - 75017 PARIS - SIRET 32115491600027 - Code APE 9411 Z - Syndicat professionnel n° 16518 PARIS

---



Il était devenu plus qu'urgent de sauver le secteur des discothèques car à défaut les jeunes (et moins jeunes) se tournent vers d'autres formes d'alcoolisation ("Binge Drinking", alcoolisation domestique, afters ou soirées sans contrôles...) ou vers d'autres addictions (raves, free parties avec drogues) beaucoup plus graves. Ces dernières années le dérapage vers ces types de "distractions" a été, hélas, parallèle au déclin des discothèques.

La nouvelle disposition correspond donc à un meilleur encadrement de la jeunesse, à une amélioration de la tranquillité et de la sécurité publiques, à une moralisation du marché économique et de la police administrative.

En même temps elle invite la profession à une meilleure professionnalisation et à une meilleure prise en compte de ses responsabilités, ce à quoi le SNDLL va désormais s'employer encore plus puissamment.

Patrick MALVAES  
Président National du SNDLL

Siège administratif "La Guérinière" BP 40 33470 Gujan-Mestras  
Siège social 74-76 Ae de la Grande Armée 75017 Paris  
Tél 05 56 66 08 78 06 80 62 23 06

---

Siège Administratif : « La Guérinière » BP 40 - 33470 Gujan-Mestras – Tel : 05 56 66 08 78 – Télécopie : 05 56 66 13 39  
[www.discotheques.fr](http://www.discotheques.fr) - E-mail : [sndll@orange.fr](mailto:sndll@orange.fr)

Siège Social : 74/76 av. de la Grande Armée - 75017 PARIS – SIRET 32115491600027 – Code APE 9411 Z – Syndicat professionnel n° 16518 PARIS

---

## Annexe 14. Un réveillon très piéton. Sud Ouest 02/01/2012

02/01/12

© SudOuest - imprimer

06h00

Bordeaux

### Un réveillon très piéton



Hier, cours de l'Argonne, à 4 h 30 du matin. (photo laurent theillet)

C'est, avec la fête de la musique, la soirée la plus festive et la plus alcoolisée de l'année. Dommage que les transports en commun de l'agglomération ne proposent pas un service spécial pour la nuit de la Saint-Sylvestre, comme en région parisienne, où métros, trains, trams et bus circulent exceptionnellement toute la nuit et gratuitement.

Ainsi samedi soir, les derniers trams ont cessé de rouler peu après 1 heure (2 heures du matin pour la ligne A), comme un samedi ordinaire, le trafic reprenant aux alentours de 5 heures hier matin. Du coup, entre 2 et 5 heures, on pouvait croiser, en ville, pas mal de promeneurs malgré eux.

#### PUBLICITÉ

#### Pas cool

Coïncidence : en fin de semaine dernière, le site Internet slate.fr publiait un classement des « villes les plus cool d'Europe », en particulier pour les jeunes (Lisbonne et Prague grandes gagnantes), classement établi à partir de cinq critères, notamment l'offre nocturne de transports en commun. Sur ce plan, Bordeaux (qui ne figurait pas parmi les villes testées) a encore des petits progrès à faire.

J. Rousset

© www.sudouest.fr 2012

## Annexe 15. Angoulême : les grillages autour des bancs publics ont été démontés. Libération du 25/12/2014.

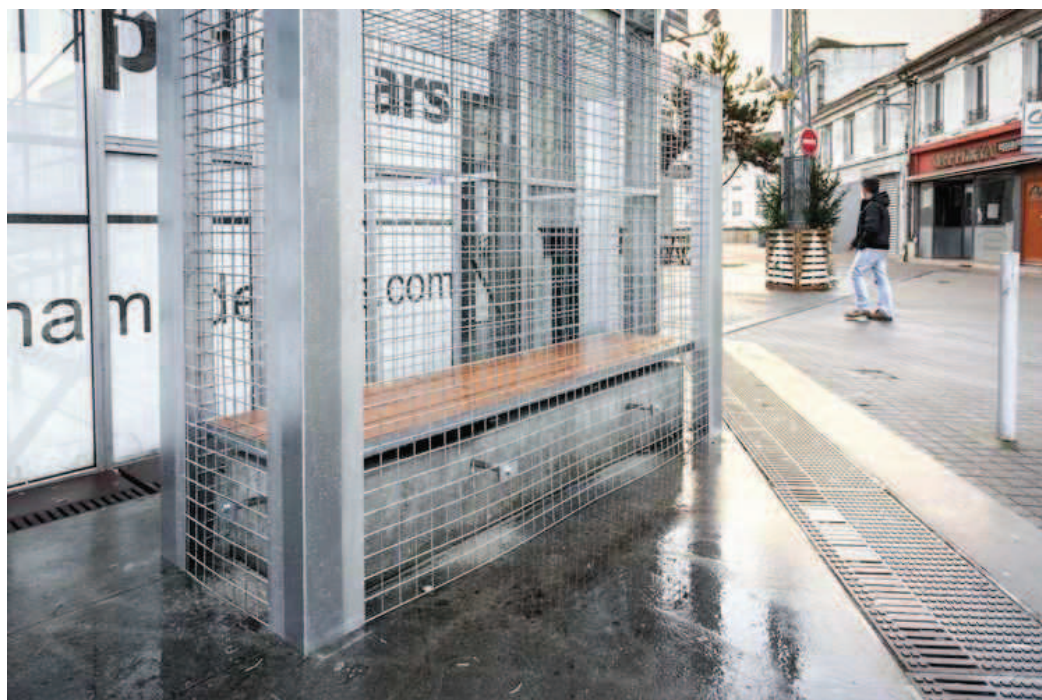
Angoulême : les grillages autour des bancs publics ont été démontés - ... <http://www.liberation.fr/societe/2014/12/25/des-grillages-autour-de-ba...>



Accueil > Société

### Angoulême : les grillages autour des bancs publics ont été démontés

LIBERATION AVEC AFP 25 DÉCEMBRE 2014 À 17:33 (MIS À JOUR : 26 DÉCEMBRE 2014 À 08:21)



Un des bancs publics mis sous cage à Angoulême. (photo PIERRE DUFFOUR. AFP)

**La décision de la municipalité de grillager neuf bancs pour empêcher les SDF de s'y installer avait provoqué une controverse.**

Les grillages qui avaient été installés autour de plusieurs bancs publics du centre d'Angoulême ont été retirés dans la nuit de jeudi à vendredi, « par mesure de sécurité », a indiqué la mairie, citée par [la Charente libre](#). Des jeunes gens avaient réussi à s'introduire à l'intérieur du grillage, au risque de se blesser.

La municipalité UMP assure que les grillages seront remis en place dès que possible et remplis de galets pour

empêcher quiconque d'y pénétrer.

Plusieurs bancs publics avaient été condamnés mercredi par un grillage, visant à décourager l'installation de sans domicile fixe alcoolisés, une initiative qui avait surpris plus d'un habitant et suscité des réactions très contrastées.

Neuf bancs, attendant à la verrière d'une galerie marchande sur le Champ de Mars, ont été entièrement ceints d'un grillage peu amène, tandis que de nombreux autres bancs, situés à quelques dizaines de mètres, restaient pour leur part accessibles.

La municipalité (UMP) a expliqué avoir pris l'initiative en concertation avec les commerçants, car les bancs en question étaient «utilisés quasi-exclusivement par des personnes qui se livrent à une alcoolisation récurrente, tous les jours».

«Nous tenons compte aussi des doléances des passants, des riverains», a déclaré à un correspondant de l'AFP Jean Guiton, adjoint chargé de la sécurité. Des incidents, bagarres alcoolisées, impliquant des SDF, parfois avec des chiens, n'étaient pas inhabituels ces dernières années sur le Champ de Mars.

L' élu a précisé que la date de pose des grillages, veille de Noël, était fortuite, et que la mesure s'inscrivait dans un dispositif «global» qui comprendra de la vidéo-surveillance, une police municipale renforcée, mais aussi une médiation sociale auprès de SDF, dont une vingtaine ont été accompagnés mardi en activités sportives.

Il a ajouté que la disposition «n'est pas définitive», et pourrait être réévaluée, une fois la vidéo-surveillance <sup>Bloquer...</sup> en place, si celle-ci s'avère efficace. Selon des commerçants, une idée initiale était de remplir les grillages avec de la verdure, ou des galets.

Reste que les bancs «engagés» ont suscité un flux de réactions sur les réseaux sociaux, ou sur le site de La Charente Libre qui a révélé l'information. Certains internautes applaudissant, d'autres dénonçant une «indignité locale» en période de Noël, d'autres enfin soulignant qu'incivilités, bagarres, mendicité agressive, «empoisonnent le Champ de Mars depuis des années», mais que ces «horribles grillages» ne sont peut-être pas la solution.

**LIBERATION avec AFP**

## 681 COMMENTAIRES

206 suivent la conversation



**Plus récents** | Plus anciens | Top commentaires



**LEMERLEMOQUEUR 28 DÉCEMBRE 2014 À 0:45**

[Le discours d'un petit père Ubu de province](#)

Chers administrés,

vous avez payer pour l'installation de ces cages (que certains ennemis de la paix locale qualifient d'immondes) et vous allez devoir payer pour leur démontage et vous allez repayer une troisième fois pour les remplir de galets. Et je ne vous parle pas même de la bureaucratie que cela entraine... Vous contribuables, savez maintenant où passent une partie de vos impôts locaux dans mes extravagances "humanistes" et de celles de mes conseillers municipaux. Vais-je effectuer une hausse des impôts locaux ? La question est à l'étude. J'ai joué la transparence car je vous respecte et respecte la démocratie. L'avenir dans notre bonne vieille ville, c'est moi, votre maire. Pour la finance je reste un expert et je viens, si besoin était, de vous démontrer que

## Annexe 16. Bordeaux fête le vin : un rendez-vous sous surveillance

### Bordeaux fête le vin : un rendez-vous sous surveillance

Sud Ouest, publié le 26/06/2014 à 06h00, modifié le 26/06/2014 à 08h54 par [Aude boilley](#)

**Jusqu'à dimanche soir, les quais seront bien gardés. L'organisation, la Ville et la préfecture redoublent de vigilance. Le point sur les mesures d'encadrement et de sécurité**



Pendant les feux d'artifice, les gardiens de la société Éclipse patrouilleront entre les deux barrières de protection. © Photo Laurent Theillet

Il y a deux ans, [la Fête du vin s'ouvrait à Bordeaux dans un contexte de disparitions tragiques dans la Garonne](#). Le préfet Patrick Stefanini avait alors décidé d'y concentrer des moyens particuliers. Cette année, les moyens engagés sont toujours importants mais ont été légèrement réduits.

Pour éviter le risque de chutes dans la Garonne, **des barrières dédoublent celles déjà installées** et ce, tout le long des deux kilomètres de la manifestation. « Contrairement à la Fête du fleuve l'an passé, cette année, les doubles barrières seront ininterrompues », apprend Philippe Brugnot, le directeur de cabinet de la préfecture. **Pendant les feux d'artifice, des gardiens seront positionnés entre les deux rangées** et auront un œil sur le fleuve.

Chaque jour, une cinquantaine de gardiens de la société Éclipse assureront la sécurité du site. **Une trentaine de policiers municipaux sont également mobilisés**. « La présence au centre où sont reliées les caméras de surveillance a également été renforcée », complète Jean-Louis David, adjoint au maire en charge de la vie urbaine et de la coordination de la politique de proximité. Côté police nationale, une compagnie de CSR, une unité

d'intervention mobile et un service de sécurité de proximité (SSP) sont déployés.

#### **Vedettes et jet-skis**

Sur l'eau, **le port de la Lune est surveillé par trois bateaux**. La brigade fluviale de la police nationale patrouille avec deux navires et la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est présente avec une vedette, deux jet-skis et quatre sauveteurs. Près du pont de pierre, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) reste également en état d'alerte.

Sur terre, **quatre postes de secours ont été montés**. Ils sont reconnaissables avec leurs gros ballons rouges siglés d'une croix blanche et d'un numéro. Trois sont répartis le long des quais. Le quatrième se trouve allées de Chartres, près de la place des Quinconces, et comporte un poste médical avancé.

**Une trentaine de bénévoles de la protection civile sont répartis** dans les postes de secours. Deux médecins du Samu les assistent. « Une ligne directe avec le centre de régulation a été installée », précise François Parrot, le producteur délégué de l'événement.

#### **Attention aux trams**

Le PC sécurité a été installé place Jean-Jaurès. Ouvert dès le matin, il monte en puissance entre 18 heures et 1 heure du matin, soit une heure avant les concerts et une heure après. Y seront en permanence présents des représentants de la Ville, de Kéolis, de l'organisation, du Sdis, de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et du cabinet du préfet délégué à la sécurité publique. Alain Juppé devrait y passer régulièrement.

Côté circulation, **le trafic automobile sera interrompu entre la porte Caillaux et la place des Quinconces chaque soir** pendant le spectacle de son et lumière et en cas d'envahissement des voies. Pour ceux qui reprendront le volant, des éthylotests seront distribués par la CUB. **Quant au tram, sa circulation sera ralentie voire interrompue** (vendredi et dimanche de 19 heures à minuit, les lignes B et C sont concernées). Pour inciter le plus grand nombre à venir en transports en commun, les horaires des parcs relais ont été étendus et ce, jusqu'à dimanche.

# Annexe 17. Bordeaux : les discothèques doivent-elles quitter Paludate ? Article Sud Ouest du 06/04/2012

07/04/12

© SudOuest - imprimer

Publié le 06/04/2012 à 06h00 | Mise à jour : 06/04/2012 à 09h30  
Par **Denis Lherm**

Bordeaux

## Bordeaux : les discothèques doivent-elles quitter Paludate ?

[DOSSIER 5/6] Au sud de la gare, les discothèques s'interrogent sur leur avenir. Qu'en pensez-vous ?



(photo archives so et g, b.)  
1 sur 2

Le quai de Paludate, un soir de printemps.



**Pleins feux sur la gare (épisode 5).** Vous aimez la gare Saint-Jean ? Nous aussi ! Depuis lundi et jusqu'à demain, nous lui consacrons une semaine spéciale. Aujourd'hui, nous ouvrons le débat sur le quartier voisin de la gare, Paludate : quel avenir pour le village de la nuit ? Et demain, pour finir, cap sur des gares déjà entrées dans l'ère des LGV : Part-Dieu à Lyon, Euralille, Saint-Charles à Marseille...

PUBLICITÉ

### [VOTRE AVIS] Qu'en pensez-vous ?

Quel avenir pour Paludate ? les discothèques doivent-elles partir ? Sud Ouest ouvre le débat. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires en réagissant sous cet article.

Situé au cœur du projet Euratlantique, le quartier de Paludate va changer, c'est certain. Mais personne ne peut dire précisément à quoi ressemblera le pôle des discothèques dans quelques années. Euratlantique met en avant une volonté de « refondre l'espace des quais [...], avec la création d'ouvertures vers la gare et le fleuve, et avec la préservation du patrimoine des chais ». Difficile de faire plus flou. Le maire adjoint du quartier, Alain Moga, est à peine plus précis : « Paludate fait sa vie et Euratlantique la sienne. On ne veut pas chasser les boîtes de nuit, mais dès qu'il y aura une opportunité, Euratlantique mettra son nez ».

[www.sudouest.fr/dyn/imprimer.php?link=http%3A%2F%2Fwww.sudouest.fr%2F2012%2F04%2F...](http://www.sudouest.fr/dyn/imprimer.php?link=http%3A%2F%2Fwww.sudouest.fr%2F2012%2F04%2F...)

1/3

**« Tout est très vague »**

Les patrons des discothèques disent, eux, ne rien savoir du tout. « Euratlantique, j'y comprends rien ! », avoue Julie Rodriguez, responsable d'un des plus gros complexes de discothèques du quartier (Shine, Fabrick et Skandalo) et présidente de l'association des commerçants Paludate-Belcier. « Il y a beaucoup de rumeurs, un jour on reste, un jour on nous vire, il n'y a aucune information claire, indique la jeune femme. Je suis allée à une réunion sur le futur quartier, mais tout est très vague. » Même son de cloche avec David Danatividade, patron du Bistrot : « pour l'instant, c'est le flou. Nous n'avons pas d'interlocuteur à Euratlantique. On ne sait pas qui sera touché par le projet. Depuis un an, j'ai calmé les investissements, au cas où... » Sur le quai, tout le monde voit bien qu'il se passe des choses. Des immeubles sont murés, dans l'attente d'un nouveau projet. En décembre 2011, la CUB a fait jouer son droit de préemption au profit d'Euratlantique pour s'opposer au renouvellement du bail du Viandocks. Le restaurant a donc fermé ses portes. C'est ici que l'on voit le nez d'Euratlantique, selon l'expression d'Alain Moga. Mais dans quel but ? « Le projet urbain rend nécessaire l'entière maîtrise de l'immeuble », explique un document de la CUB. Un peu vague.

**Autre destin**

Il est probable qu'à une époque, les autorités ont envisagé de mettre fin à ce quartier miné par l'insécurité et les nuisances diverses. Mais concrètement, sauf à exproprier massivement (ce qui est dans les prérogatives d'Euratlantique) et à gérer des années de contentieux, c'est impossible. De plus, « si on ferme ce quartier, on le retrouve ailleurs », indique Jean-Louis David, adjoint d'Alain Juppé chargé de la voie publique. Un autre destin, plus médian, se dessine donc : faire « muter » Paludate, comme le dit Euratlantique. « Un pôle de nuit comme celui-là, c'est du pain bénit : tout est concentré, c'est plus facile à gérer, mais il faut embellir le quartier », pense Julie Rodriguez.

À la CUB, le vice-président chargé de l'urbanisme, Michel Duchène, dit un peu la même chose : « au fil des opérations immobilières, tous les établissements de nuit ne resteront pas. Le quartier va devenir plus résidentiel, il ne peut pas y avoir un tel flot au milieu. La position de la Ville, c'est qu'on ne chasse ni n'attire personne. Euratlantique estime qu'il faut garder un pôle de nuit, car cela répond à une demande. Mais il doit y avoir une clientèle plus diversifiée. Nous allons demander aux boîtes de changer d'image. Le pôle doit être plus divers et plus culturel ».

**L'arme de la préemption**

Bref, tout se passe comme si les autorités comptaient sur l'arrivée du Fonds régional d'art contemporain, dans l'ancien bâtiment des abattoirs, pour réorienter la thématique du quartier. En principe, c'est pour 2014. D'ici là, Euratlantique continuera de mettre son nez, de façon impressionniste, et le flou sera loin de se dissiper. Le levier, c'est le droit de préemption exercé sur les baux commerciaux, comme au Viandocks. Selon la rumeur du quartier, Euratlantique veut y construire à la place un hôtel de luxe. « Les établissements qui posent problème ont vocation à partir, ajoute Michel Duchène. On ne peut pas laisser le quartier tel qu'il est. Au-delà du type de clientèle, certains patrons de boîtes ne tiennent pas les gens qui vont chez eux. C'est ça qui doit évoluer ».

**Le secteur le plus dangereux de l'agglomération**

On ne flâne pas à Paludate sans risque. Les statistiques de la police nationale sont formelles : c'est le quartier où la densité de crimes et délits par habitant est la plus élevée de toute l'agglomération de Bordeaux. Certes, les habitants sont peu nombreux à Paludate, ce qui gonfle un peu les chiffres. Mais il reste que vous n'avez nulle part ailleurs plus de chance qu'ici de prendre un mauvais coup. Un chiffre : Paludate, c'est 25 % du total des affaires des permanences judiciaires de tout Bordeaux.

**Armes à feu**

Le quartier concentre les bagarres, les accidents liés à l'ivresse mais aussi les affaires plus graves : décès, blessures graves,



disparitions. « On a même des histoires qui se règlent à coups d'armes à feu », ajoute un policier qui a longtemps travaillé dans le quartier. Selon ce dernier, qui souhaite garder l'anonymat pour des raisons professionnelles, « quand on dépasse un certain degré d'alcool et une certaine heure dans la nuit, les passages à l'acte avec des objets divers se multiplient. Le vrai problème, c'est l'alcool hors des discothèques. Les jeunes ont des bouteilles avec eux, qui sont ensuite utilisées comme des armes. Il y a aussi pas mal de rixes avec des couteaux ». Un paradis, ce quartier.

Lorsque les discothèques fermaient à 4 heures du matin, le danger était lié à la sortie massive des noctambules. La police, aidée des CRS, faisaient couramment des tournées dans le secteur. « Cela n'empêchait pas les bagarres, on passait notre temps à les disperser », se souvient le policier. Depuis que les boîtes ferment à 7 heures, il y a moins de sorties de masse. Mais la tension demeure. Face à une situation aussi explosive, la police nationale a été contrainte de revoir son dispositif de surveillance. Depuis l'automne 2011, les sorties des discothèques sont « couvertes » chaque dimanche matin à partir de 4 heures, par 15 à 20 policiers en tenue, plus des équipes de la Brigade anticriminalité (BAC) et de la brigade canine. Les agents se postent aux endroits stratégiques, à commencer par le haut de la rue du Commerce, la plus sensible du quartier. Ici, l'an dernier, un incident s'était réglé à coups de pistolet.

#### Instructions simples

Les instructions sont simples : intervenir dès le début d'une bagarre. Les caméras de surveillance de la police municipale ont été associées à ce dispositif. Leurs images sont envoyées en direct à la police nationale, qui garde donc un œil ouvert sur le quartier. Au commissariat central de Mériadeck, la surveillance de Paludate tapisse un mur d'écrans. Les policiers qui participent à ce dispositif hebdomadaire sont tous des volontaires. Un redéploiement possible via un nouveau régime d'heures supplémentaires qui existe dans la police nationale depuis août 2011. Ces fonctionnaires s'ajoutent à la cinquantaine de patrouilles qui sillonnent l'agglomération de nuit. Bref, Paludate bénéficie d'un traitement à part. Mais de l'aveu même d'un policier, « on a beau montrer la carte, ils s'en foutent ! Et ils n'ont pas peur non plus de l'uniforme ». Un paradis.

À lire aussi

**Bordeaux : quand cinq écrivains nous parlent de la gare Saint-Jean**

**Cours de la Marne à Bordeaux : bienvenue Cours de la "marge"**

**Bordeaux : ambiance sur le quai de la gare St Jean**

**Bordeaux : pour l'avenir, la gare Saint-Jean regarde vers Belcier**

**Bordeaux : la gare Saint-Jean et son histoire, départ et terminus depuis 114 ans**

**Bordeaux : 1900 - 2010 la gare Saint-Jean se raconte en images**

**1990 à la gare St Jean de Bordeaux : une révolution nommée TGV**

**Bordeaux : la gare Saint-Jean à travers quinze vidéos**

**Bordeaux : la gare Saint-Jean côté coulisses**

# Annexe 18. Bras de fer en terrasse. Article Sud Ouest du 13/08/2014

Factiva

<https://global-factiva-com.haysend.u-bordeaux3.fr/hp/printsavews.asp...>

## SUD OUEST

Bordeaux

### Bras de fer en terrasse

794 mots

13 août 2014

[Sud Ouest](#)

SOUEST

BORDEAUX / CUB

21

Français

Copyright 2014 Sud Ouest All Rights Reserved.

PLACE DU PALAIS Le restaurant **La Pie Colette** ne comprend pas pourquoi la mairie lui interdit l'exploitation d'une terrasse le soir, quand d'autres établissements voisins y ont droit

COLIN PRADIER

Jean-Yves Vincent, gérant associé de **La Pie Colette**, est inquiet pour la pérennité de son établissement.

L'interdiction municipale d'installer une terrasse le soir pèse beaucoup sur la densité de son activité. " Nous avons le droit de mettre en place les tables en extérieur uniquement pour le déjeuner, entre 11 heures et 15 heures. Au départ, nous restions ouverts le soir, proposant un service à l'intérieur mais les clients, surtout en cette saison, privilégient les terrasses, ce qui est totalement logique. Notre activité le soir est devenue rapidement très maigre, nous avons donc décidé de fermer le soir. " Le chiffre d'affaires du restaurant s'en trouve diminué de moitié et met en péril son avenir.

L'origine de cet imbroglio entre le restaurateur et la mairie ne trouve pas les mêmes explications chez les deux parties. Jean-Yves Vincent explique qu'à l'ouverture de **La Pie Colette**, en mars 2013, une autorisation orale de mise en service d'une terrasse, midi et soir, avait été donnée. " Nous n'avons pas attendu l'autorisation écrite et signée par l'élu, nous nous sommes contentés de cet accord oral. Nous avons anticipé sans penser mal faire. Quelque temps plus tard, nous avons été informés que nous n'avions plus le droit d'installer des tables en extérieur le soir. La sanction est démesurée et je ne sais pas si le restaurant pourra survivre longtemps dans ces conditions. "

" Nuisances sonores "

Du côté de la municipalité, Jean-Louis David, adjoint au maire en charge de la vie urbaine et de la coordination de la politique de proximité, dément formellement cette version. " Il n'y a jamais eu d'autorisation. Ni orale, ni écrite. Cette affaire est simple et limpide ; fin 2012, les habitants de la place du Palais ont interpellé Alain Juppé et moi-même pour nous signaler leur ras-le-bol concernant la prolifération des terrasses sur la place et les nuisances sonores qu'elle implique. Nous avons donc pris la décision de ne plus accorder d'autorisation d'installation de nouvelles terrasses. Monsieur Vincent ne doit pas se sentir persécuté, il n'y a rien de personnel dans cette décision. "

La justice s'en mêle

Mais l'élément qui va déclencher l'ire du restaurateur a lieu un peu plus tard. Le restaurant l'Étoile Cailhau, situé place du Palais, ferme ses portes, le bail est repris par les voisins de la brasserie Le Cailhau qui utilisent le local pour agrandir leur établissement.

" Ils sont arrivés après moi et l'autorisation de terrasse leur a été donnée immédiatement. " Zouzou, gérante du Cailhau depuis 1998, explique : " Nous ne sommes pas du tout dans le même cas de figure, nous n'avons bénéficié que d'une reconduction tacite d'exploitation de la terrasse de l'ancienne enseignne. "

Jean-Yves Vincent ne l'entend pas ainsi et juge l'attitude municipale inéquitable, étant donné que d'autres établissements, sur la place, déploient, eux, toute la journée, des terrasses imposantes.

Il a entamé deux actions en justice contre la mairie pour refus arbitraire d'exploitation. Le 4 juillet, le rendu du référé tombe ; la requête de **La Pie Colette** est rejetée.

" Nous attendons le résultat de la deuxième action mais la procédure peut s'avérer très longue, peut-être un an, et nous aurons d'innombrables difficultés à ne pas couler d'ici là ", s'inquiète le restaurateur.

Pour les noctambules bordelais, Jean-Yves Vincent est, depuis plus de vingt ans, une figure emblématique. Sa silhouette longiligne et ses airs de Neil Young mâtinés d'Iggy Pop permettent de l'identifier entre mille. Il fait ses premières armes dans la gestion d'établissement de nuit à la création du Paris-Pékin, discothèque et institution à Bordeaux, aujourd'hui disparue, dans laquelle il est associé. Plus tard, il participera à l'aventure de plusieurs lieux, toujours en tant qu'associé ; la Gambas bleue, restaurant des Chartrons, le W, boîte de nuit des Bassins à flots devenue le Pier 6. En 2003, Jean-Yves se lance en solo et reprend le Cafécito qui devient rapidement un endroit incontournable pour boire des verres malgré son format de poche et son mobilier très Deschiens !

Le bar est vendu en 2013 et permet à Jean-Yves d'investir d'autres endroits, dont la Pharmacie de garde, place Sainte-Colombe (qu'il s'apprête à vendre), le Capharnaüm, rue Bouquière, Chez ta mère, rue Camille-Sauvageau, le restaurant fish & chips Yes, Mum !, place Fernand-Laffargue et, bien sûr, **La Pie Colette**.

SUD OUEST

Document SOUEST0020140813ea8d000g0

© 2014 Factiva, Inc. Tous droits réservés.



## BIBLIOGRAPHIE

- Amphoux, P. 1992. Politiques urbaines : de la gestion du bruit à la création du paysage sonore. In *Colloque franco-italien "Politiques et gestions paysagères"* 12p. Levens: Ecole Nationale du Paysage.
- Antoni, J.-P. 2009. *Lexique de la ville*. Paris: Ellipses.
- Arpaillage, C. & J.-P. Augustin. 2009. Les fêtes dans la politique de la ville : une jeunesse urbaine entre autonomie limitée et émancipation politique ? *Sud-Ouest Européen n°27*, pp.97-108.
- Ascher, F. 2004. *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. La Tour d'Aigues: Edition de l'Aube.
- Authier, J.-Y. & C. Bidou-Zachariasen. 2008. Éditorial. La question de la gentrification urbaine. *Espaces et sociétés*, n° 132, pp. 13-21.
- Ayral, S. & Y. Raibaud, (dir.). 2014. *Pour en finir avec la fabrique des garçons Volume 2 Loisirs, sport, culture* Pessac: Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- . 2014. *Pour en finir avec la fabrique des garçons, Volume 1, A l'école*. Pessac: Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Bachelard, G. 1963. *La dialectique de la durée*. Paris. : Les Presses universitaires de France.
- . 1993. *L'intuition de l'instant*. Paris: Stock.
- . 2009. *La poétique de l'espace*. Paris: Presses universitaires de France.
- Bacqué, M.-H. 2006. En attendant la gentrification : discours et politiques a la Goutte d'Or (1982-2000). *Sociétés contemporaines*, n° 63, pp. 63-83.
- Bailly, A. 2004. La chronogéographie. In *Les concepts de la géographie humaine*, ed. A. d. Bailly, pp.223-228. Paris: Armand Colin.
- Bailly, A., (dir.). 2004. *Les concepts de la géographie humaine*. Paris: Armand Colin.
- Barnes, J. A. 2003. Problèmes éthiques et politiques. L'enquête en contexte colonial vue par un anthropologue du Rhodes-Livingston Institute. In *L'enquête de terrain*, ed. D. Céfaï, pp.162-178. Paris: La découverte.
- Barrère, P. 1956. *Les quartiers de Bordeaux*. Auch: Cocharaux.
- Baudry, P. & T. Paquot. 2003. ouverture. In *L'urbain et ses imaginaires*, ed. MSHA, pp.5-10. Bordeaux: MSHA.
- Bauman, Z. 2004. *Vies perdues. La modernité et ses exclus*. Paris: Payot & rivages.
- Beck, U. 2001. *La société du risque sur la voie d'une autre modernité*. Paris: Aubier.

- Becker, H. S. 1985. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris.
- Bélanger, A. & J. F. Côté .2005. Présentation. *Sociologie et sociétés*, vol. 37, n° 1, pp. 5-11.
- Belmessous, H. 2014. Paris. La défaite de Stalingrad ou l'urbanisme d'abattoir. *L'esprit des villes 2014*, 1, pp.31-33.
- Bentham, J. 2001. *Panoptique, mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*. Paris: Mille et une nuits.
- Bereni, L., S. Chauvin, A. Jaunait & A. Revillard. 2008. *Introduction aux gender Studies. Manuel des études sur le genre*. Bruxelles: de Boeck.
- Bernié-Boissard, C. 2004. *Regards d'urbanité. Parcours, recherches et pistes dans la ville*. Paris: Harmattan.
- . 2008. *Des mots qui font la ville*. Paris: La dispute.
- Berthet, V. 2006. La ville, la nuit: vertus de la présence. *Economie et humanisme*. pp.40-42.
- Bertrand, D. 2003. Introduction "A travers les nuit". In *Penser la nuit (XVe-XVIIe)(actes du colloque international du CERHAC)*, Ed. D. Bertrand, pp. 8-20. Paris: H. Champions.
- Bianquis, I. 2012. *L'alcool, anthropologie d'un objet-frontière*. Paris: L'Harmattan.
- Bidou-zachariasen, C. 2003. *Retours en ville*. Paris: Descartes & Cie.
- Body-Gendrot, S. 2014. Mondialisation et insécurités urbaines. *L'esprit des villes 2014*, 1, pp.105-116.
- Bohringer, R. 1988. *C'est beau une ville la nuit*. Paris: Denoël.
- Bonal, M. 2012. La gentrification en marche : l'exemple du quartier Saint-Michel à Bordeaux. *Cambo*, n°2, pp. 11-14.
- Bonnemaison, J. 1997. *La géographie culturelle*. Paris: Edition du CHTS.
- Bonny, Y. 2010. Marquages légitimes et indésirables des espaces publics urbains : le cas des pratiques festives. *Travaux et documents de l'UMR 6590 (ESO)*, 30, pp. 79-90.
- Bordeaux, V. d. 2011. Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés (OPAH RU - HM) 2011-2016. 119
- Bourdin, A. 2008. Gentrification: un "concept" à déconstruire. *Espaces et sociétés*, n°132, pp.23-37.
- Brunel, S. 2006. *La planète dinseylandisée*. Auxerres: ed. Sciences Humaines.

- Brunet, R., R. Ferras & T. Hervé. 2006. Les Mots de la Géographie, dictionnaire critique. In *Les Mots de la Géographie*, 518. Montpellier-Paris: RECLUS - La documentation française.
- Bureau, L. 1997. *Géographie de la nuit*. Montreal: L'hexagone.
- Caillé, A. 1999. Présentation. *Revue du MAUSS*, 14, pp.5-15.
- Calais, C. & t. Jeanmonod. 2008. "Bordeaux patrimoine mondial Unesco, je rentre ma poubelle". L'irruption du patrimoine dans la ville ordinaire habitée. In *Bordeaux-Unesco. Les Enjeux du Patrimoine mondial de l'Humanité*, Ed. C. Sallenave, pp.119-132. Bordeaux: Bastingage.
- 2013. « Habiter le patrimoine mondial : « ville de pierre » et ville des hommes ». Le patrimoine ordinaire à Bordeaux. *Espaces et sociétés*, n° 152-153, pp. 141-159.
- Calbérac, Y. 2007a. Terrain d'affrontement: la relecture d'une controverse scientifique (1902-1922). *BAGF*, 84, pp.426-436.
- 2007b. Le terrain des géographes, entre tradition et légitimation du chercheur. *Cahiers d'Ades*, pp. 19-25.
- . 2009. Pérennité et invariants dans la construction des savoirs géographiques. Construction, transmission et adaptation d'un *habitus* du terrain dans la géographie française. In *Le changement en environnement. Les faits, les représentations, les enjeux*, Ed. M. Tabeaud, pp. 93-107. Paris: Publication de la Sorbonne.
- 2011. Le terrain des géographes est-il un terrain géographique? *Carnets de géographes*, n°2. mars 2011).
- Calcoen Francis, Cornuel Didier & L. Hervé. 2003. « Caractéristiques hédoniques et changement environnemental : la couverture de l'autoroute A1 ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* n°4, pp. 597-621.
- Camus, C. 2004. L'éloge de l'ombre : le sentiment d'insécurité en milieu urbain, reflet des inégalités de sexes ? In *Femmes et ville*, Ed. S. D. Denèfle, pp. 225-238. Tours: Presses Universitaires François Rabelais-MSH.
- Carranca, M. A. 2009. Le développement culturel à Lisbonne : quel impact pour les politiques d'aménagement stratégique ? *Sud-Ouest Européen*, 27, pp.39-52.
- Cauquelin, A. 1977. *La ville, la nuit*. PUF.
- Céfaï, D. 2003. *L'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- CESE & F. EDOUARD. 2010. « Le travail de nuit : impact sur les conditions de travail et de vie des salariés ». Paris: Conseil économique, social et environnemental.
- Chabrol, M. 2011. De nouvelles formes de gentrification ? Dynamiques résidentielles et commerciales à Chateau-Rouge (Paris). 398p. Poitiers :Université de Poitiers.

- Chaline, C. 1997. *Les politiques de la ville*. Paris: PUF.
- Challéat, S. 2010. "Sauver la nuit" : empreinte lumineuse, urbanisme et gouvernance des territoires. 540p. Dijon: Université de Bourgogne.
- Challéat, S. & R. Bénos. 2014. De la mise en lumière du patrimoine à la patrimonialisation de la nuit. In *Lumière & patrimoine – Dispositifs Lumineux et espaces publics, regards croisés*. Lièges.
- Chanier, A., B. Kordova, F. Loubaton & A.-C. Meret. 2009. La nuit, un temps de la ville touristique. *Cahier Espaces* n°103 pp.64-68.
- Charmes, E. 2005. Le retour à la rue comme support de la *gentrification*. *Espaces et sociétés*, 122, pp.115-135.
- Charmes, E. & A. Sander. 2006-2007. Avant-propos. *Flux*, 66-67, pp.4-7.
- Charousset, A. D. 2009. Ville sécurisée ou ville hospitalière ? In *Complexité*. Bordeaux: A'URBA.
- Chevalier, D. 2009. Des politiques culturelles orchestrées con brio... ? L'exemple montpelliérain. *Sud-Ouest Européen* n°27, pp.53-56.
- Choné, P. 1992. *L'atelier des nuits: Histoire et signification du nocturne dans l'art d'Occident*. Nancy: Presses universitaires de Nancy.
- Cingolani, P. 2005. *La précarité*. Paris: PUF.
- Claval, P. 2001. Clisthène, Habermas, Rawls et la privatisation de la ville. In *Réinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*, pp.23-31. Paris: L'Harmattan.
- Comelli, C. 2010. Jour et nuit : une géographie inversée de la pratique des quais à Bordeaux. *Culture et gouvernance locale*, n°2, 16p.
- 2011. Bordeaux, des lumières, des saisons. *Vox Géographi, Café Géo*.
- Coquillat, J.-Y. 2006. L'état de droit, une recherche d'équilibre. *Economie et humanisme*. pp.63-65.
- Coudroy de Lille, L. 2006. Rénovation et renouvellement urbains, évocation d'un vieux couple.... *Urbanisme*, n°346, pp. 29-31.
- Coustet, R. & M. P. Saboya. 2005. *Bordeaux, la conquête de la modernité architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 À 2003*. Bordeaux: Mollat.
- Crozat, D. & S. Fournier. 2005. De la fête aux loisirs: événement, marchandisation et invention des lieux *Annales de géographie*, n° 643, pp. 307-328.
- Cruz, M. 2001. L'espace public entre commodité et identité: l'exemple de deux rues à Los Angeles. In *Réinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*, pp.103-112. Paris: L'Harmattan.
- Dares. 2014. Le travail de nuit en 2012. Ed. F. Bouygard, 8p. Paris: Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).



- Davallon, J. 2012. Comment se fabrique le patrimoine: deux régimes de patrimonialisation. In *Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?* C. Khaznadar (Dir.), pp.41-57. Arles: Actes Sud
- Davidson, M. & L. Lees. 2010. New-Build Gentrification: Its Histories, Trajectories, and Critical Geographies. *Population space and place*, n°16, pp. 395 - 411.
- Debarbieux, B.1993. Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier. *Espace géographique*, Tome 22 n°1. Pp.5-13.
- . 2001. L'espace public ou l'heuristique heureuse. In *Réinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*, pp.17-21. Paris: L'Harmattan.
- Delamarre, A. 2002. *La prospective territoriale*. Paris: La documentation française.
- Delattre, S. 2003. *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIXè siècle*. Paris: Albin Michel.
- Deleuil, J.-M. 1994. *Lyon la nuit*. Lyon: Presses universitaires de Lyon.
- Denèfle, s. D. 2004. *Femmes et villes*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais.
- Desjeux, D., M. Jarvin & S. Taponier. 1999. *Regards anthropologique sur les bars de nuit*. Paris: L'Harmattan.
- Devisme, L. & Lussault, M. 2003. Rénovation/Restauration/Réhabilitation. In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Lévy J. et. Lussault M. (dir.). Paris: Belin.
- Di Méo, G. 2006. Vivre la ville, vivre Bordeaux (introduction). *Sud-Ouest Européen* n°22, pp. 1-11.
- Di Méo, G. & Buléon, P. (dir.) 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Paris: Armand Colin.
- Di Méo, G. (dir.). 2001. *La géographie en fêtes*. Paris: OPHRYS.
- Donzelot, J. 2004. La ville à trois vitesses: gentrification, relégation, périurbanisation. *Esprit*, 3-4, pp. 14-39.
- Dorthe, P. 2007. *Bordeaux mode de ville*. Bordeaux: pleine page.
- Dubois-Taine, G. 2001. La ville émergente: un système de lieux et de liens. In *Réinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*, pp.59-66. Paris: L'Harmattan.
- Duchâtelet, G. 1988. Vers de nouvelles formes d'habitat *Recherches et Prévisions*, n°14-15, pp. 70-77.
- Dumas, J. 2000. *Bordeaux, ville paradoxale*. Talence: MSHA.
- Dumazedier, J. 1962. *Vers une civilisation des loisirs?* Paris: Le seuil.

- Dumont, M. & Von der Mühl, D. 2006-2007. De la rue à la ville apaisée: l'éclairage comparé des expériences péri/suburbaines suisses et françaises. *Flux*, 66-67, pp.50-61.
- Elden, S. 2004. Certains naissent de façon posthume: la survie d'Henri Lefebvre. Traduit de l'anglais par E. Charron et V. Charbonnier. *Actuel Marx*, n°36, pp.181-198.
- Espinasse, C. 2009. L'attractivité nocturne de Paris. *Cahiers Espaces*, n°103, pp. 17-22.
- Espinasse, C. & Buhagiar, P. 2004. *Les passagers de la nuit, vie nocturne des jeunes*. Paris: L'harmattan.
- Espinasse, C., Gwazdzinski, L. & Heurgon, E. 2005. La nuit en question(s): colloque de Cerisy. In *La nuit en question(s)*, 320. Cerisy-la-Salle: Editions de l'Aube.
- Fagnoni, E. 2009. Plages éphémères et villes durable : l'exemple de Paris. *BAGF*, 3, pp. 291-302.
- Fagnoni, E. & Lageiste, J. 2009. Editorial. *BAGF* n°3, pp. 275-278.
- Farge, A. 1992. *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIème siècle*. Paris: Folio
- Farnié, D. 2005. Le « botellón »: l'alcool hors les murs *Les travaux du CREC en ligne*, n° 2, pp.15-39.
- Felonneau, M.-L. 1997. *L'étudiant dans la ville. Territorialités étudiantes et symbolique urbaine*. Paris: L'harmattan.
- Felonneau, M.-L. & Lannegrand-Willems. L. 2005. Normes adolescentes, normes adultes. Percevoir et juger les incivilités urbaines. *bulletin de psychologie*, n°480, pp.695-704.
- Fijalkow, Y. 2007. *Sociologie des villes*. Paris: La Découverte.
- Fixot, A.-M. 1999. L'exhortation démocratique de la "politique de la ville". *Revue du MAUSS* n°14, pp.244-259.
- Flaubert, G. 1913. *Dictionnaire des idées reçues*. Ebooks.
- Foucault, M. 1984. Dits et écrits. Des espaces autres. *Architecture, mouvement, continuité*, n°5, pp. 46-49.
- 1975. *Surveiller et punir, naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Fournier S., Crozat D., Bernié-Boissard C. & Chastegner C. 2009. La fête au présent : Mutations des fêtes au sein des loisirs. Paris: L'harmattan.
- Frémont, A. 1997. *France, géographie d'une société*. Paris: Flammarion.
- Gaissad, L. & Deschamps, C. 2007. Des sexualités dans l'espace public. Moments "autres" et co-voisinages multiples. In *Temps et temporalités des populations*, pp.357-369.

- Garat, I. 2005. La fête et le festival, éléments de promotion des espaces et représentation d'une société idéale. *Annales de géographie*, n°643, pp. 265-284.
- Gasnier, A. 2006. Entre privatisation des lieux publics et publicisation des lieux privés. *Revue Urbanisme* n°346, pp. 70-73.
- George, P. & Verger, F. 2006. Dictionnaire de la Géographie. Paris: Presses Universitaires de France.
- Gerardot, M. 2007. Penser en rythme. Pistes de réflexion pour la géographie. *EspacesTemps.net*.
- Germes, M. 2014. Cartographies policières : la dimension vernaculaire du contrôle territorial *EchoGéo*, 28, 28p.
- Geromini, M. 2008. La rue, la nuit à Montréal: paysages festifs et identitaires. In *Sites publics, lieux communs (2). Urbanité et aménagement des rues et des ponts au Québec et au Canada*, pp.151-162. Pessac: MSHA.
- Ghorra Gobin, C. 1994. *Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville ?* Paris: L'Harmattan.
- 2001. Les espaces publics, capital social. *Revue de géographie de Lyon Geocarrefour*, 76, pp.5-11.
- . 2001. *Réinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*. Paris: L'Harmattan.
- . 2001. Réinvestir la dimension symbolique des espaces publics (introduction). In *Reinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*, pp.5-15. Paris: L'Harmattan.
- Ghorra-Gobin, C. & V. Moriniaux .2007. Le « terrain » en géographie culturelle ou l'impératif d'un effort de théorisation. *BAGF*, 84, pp. 465-473.
- Giddens, A. 1994. *Les conséquences de la modernité*. Paris: l'Harmattan.
- Gigot, M. 2012. Patrimoine en action(s). In *Le patrimoine. Oui mais quel patrimoine?* C. Khaznadar, pp.401-422. Arles: Actes Sud.
- Gintrac, C. 2012. Géographie critique, géographie radicale : Comment nommer la géographie engagée ? *Carnets de géographes* n°4, 13p.
- Giraud, C. 2007. Habiter les quartiers gays. In *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*. Paquot T., Lussault M. & d. Younès C., pp. 295-312. Paris: La découverte.
- 2011. Les gays, acteurs de la gentrification urbaine à Paris et Montréal *Métropolitiques*, 4p.
- Godier, P., Sorbets, C & Tapie, G. (dir.). 2009. *Bordeaux Métropole, un futur sans rupture*. Marseille: Editions Parenthèses.

- Goffman, E. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. T.2: les relations en public*. Paris: Les éditions de minuit.
- Gold, L. R. 2003. Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique. . In *L'enquête de terrain*, ed. D. Céfaï, pp.340-349. Paris: La découverte.
- Gonzalez-Lafaysse, L. « Les chiffonniers bordelais à la fin du xixe siècle ». *Ethnologie française* Vol. 40, pp. 521-530
- Grafmeyer, Y. & Joseph, I. 2004. *L'école de Chicago. naissance de l'écologie urbaine*. Paris: Flammarion.
- Gravari-Barbas, M. 2000. *La ville festive, ouvrage de synthèse en vue de l'habilitation à diriger les recherches*. Université d'Anger.
- 2004. La conquête d'une nouvelle frontière : réinvestissement symbolique et requalification fonctionnelle des fronts de fleuve urbains. In *FIG*, pp. 31-39. St Dié des Vosges: ESO.
- 2009. La « ville festive » ou construire la ville contemporaine par l'évènement. *BAGF*, 3, pp.279-290.
- Gravari-Barbas, M. & Jacquot, S. 2007. L'évènement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes. *Géocarrefour [en ligne]*, n°82/3, pp.1-17.
- Gumuchian Hervé, Marois Claude & F. Véronique. 2000. *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement* Montréal: Presses de l'université de Montréal.
- Gwazdzinski, L. 2000 a. La nuit dernière frontière. *Annales de la Recherche Urbaine*, 87, pp.81-88.
- 2000 b. Des villes et des nuits. *Sources, revue anglophone du CeRca*, n°9, pp.134-148.
- 2002. La nuit dimension oubliée de la ville : entre animation et insécurité. L'exemple de Strasbourg. 813. Université de Strasbourg.
- 2003. *La ville 24 heures sur 24*. La tour d'aigues: éditions de l'aube.
- 2005a. La nuit, nouveau champ de conflits et d'invention urbaine. In *La nuit en question(s)*, pp. 187-205. La Tour d'aigues: éditions de l'aube. ---.
- 2005b. *La nuit, dernière frontière de la ville*. La tour d'aigues: éditions de l'aube.
- 2006 Les marges peuvent devenir des cœurs. *Revue Territoires*, 467, pp.16-18.
- 2007a. Redistribution des cartes dans la ville malléable. *Espace populations sociétés*, 2-3, pp. 397-410.
- 2007b. *Nuits d'Europe. Pour des villes accessibles et hospitalières*. Belfort: Université de technologie de Belfort-Monbéliard (UTBM).

- Gwazdzinski, L. & B. Aghina. 2002. Penser la ville, penser la nuit. *Revue d'études et de prospective Territoires 2020, DATAR*, n°5, pp.21-27.
- Hadfield, P. 2015. The night-time city. Four modes of exclusion: Reflections on the Urban Studies special collection. *Urban Studies*, 52 (3), pp.606-616.
- Hae, L. 2012. *The gentrification of nightlife and the right to the city regulating spaces of social dancing in New York*. New York: Routledge.
- Halbwachs, M. 1908. La politique foncière des municipalités. *Brochure de la Librairie du Parti socialiste*, n° 3, 31 p.
- . 1938 (ed. 1970). *Morphologies sociales*. Paris Armand Colin.
- Hamnet, C. 1997. Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification *strates*, n°9, 24p.
- Harvey, D. 2008. *Géographie de la domination*. Paris: Les prairies ordinaires.
- Hénaff, M. 2004. Vers la ville globale: monument, machine, réseau. *Esprit* n° 3-4, pp. 244-278.
- Heurgon, E. 2004. Préserver la nuit pour réinventer le jour. In *La nuit en question*, pp.51-63. Cerisy-la-salle.
- Ingallina, P. 2001. *Le projet urbain*. Paris: PUF.
- Jacquot, S. 2009. Evènements urbains et mutations à Gênes et Liverpool. *BAGF*, 3, pp. 334-344.
- Jarvin, M. 1999. La socialisation dans les bars. In *Regards anthropologique sur les bars de nuit*. D. Desjeux, pp.113-195. Paris: L'Harmattan.
- Jouenne, N. 2007. De la contorsion de l'espace public au déni de la personne ou comment se débarrasser proprement des sans-logis. In *Rencontres Thomas More. De l'effacement de la personne*.
- 2008. Contresens du design dans l'espace public.
- Kaufmann, J.-C. 2014. *Sociologie du couple*. Paris: Presses universitaires de France.
- Lacoste, Y. 1977. L'enquête et le terrain : un problème politique pour les chercheurs, les étudiants et les citoyens *Hérodote*, 8, pp. 8-20.
- Lacoste-Dujardin, C. 1977. La relation d'enquête. *Hérodote* n°8, pp. 21-44.
- Lageiste, J. 2009. Les évènements nautiques : démonstration de l'intérêt porté à la mer *BAGF* n°3, pp. 324-333.
- Lapeyronnie, D. 1999. La ville en miettes. *Revue du MAUSS* n°14, pp. 19-33.
- Le Blanc, G. 2007. *Vies ordinaires, vies précaires*. Paris: Seuil.
- Le Breton, D. 2014. Marcher la ville. *L'esprit des villes 2014*, 1, pp.151-158.
- Le Goff, T. 2010. Le faux et coûteux miracle de la vidéosurveillance. *Après-demain*, n°16, pp.28-30.

- Lefebvre, H. Quotidienneté. In *Encyclopædia Universalis [en ligne]*  
 ---. 1986. *Le Droit à la ville suivi de Espace et politique*. Paris: Anthropos.
- Lemarchand, N., Mallet, S. & e. al. 2014. Le dimanche à paris en 2030 ? Enquête sur les rythmes urbains. 117p. Ladyss.
- Leroy, S. 2005. Le Paris gay. Eléments pour une géographie de l'homosexualité. *Annales de géographie* n°646, pp. 579-601.
- Lévy, J. & Lussault, M. 2003. Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés. Paris: Belin.
- Leyenberger, G. 2002. Pensée, parole et nuit(s) *Le Portique [En ligne]*. <http://leportique.revues.org/173> (last accessed consulté le 12 janvier 2015).
- Lieber, M. 2008. *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*. Paris: presses de Sciences Po.
- Mairie de Bordeaux. 2009. *Portrait de quartier[s] 1 Bordeaux Sud Carle-Vernet, Belcier, Saint-Jean, Dormoy, Sainte-Croix, Capucins, Albert 1er, Ars, Nansouty, Sacré-Coeur*. Bordeaux: Ed. Overworld diff. Le Festin.
- Maisonneuve, J. *La psychologie sociale*. Paris: P.U.F.  
 ---. 2014. *La dynamique des groupes*. Paris: PUF.
- Maître, L. 1999. Reconstruire un bidonville à Nanterre. *revue du MAUSS*, 14, pp. 275-280.
- Malaurie, C. 2003. De la carte postale. Les quais de Bordeaux. In *L'urbain et ses imaginaires*, Ed. MSHA, pp.67-79. Bordeaux: MSHA.
- Mallet, S. 2009. Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie. Vers un urbanisme temporel. In *Institut d'urbanisme*. Paris.  
 --- 2013. "Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme". *EspacesTemps.net*, 7p.  
 --- 2014. Les rythmes urbains de la néolibéralisation». *Justice spatiale*, n° 6 juin 2014, 19p.
- Mamontoff, A.-M. (2010) L'impossible ( ?) défi de la valorisation touristique du patrimoine immatériel des minorités stigmatisées. L'exemple des Tsiganes. *Revue Espaces*, N°128, pp. 34-46.
- Marchal, H. & J.-M. Stébé. 2008. *La ville: territoires, logiques, défis*. Paris: ellipses.
- Margolin, J.-C. 2000. Source et signification de la Ténèbre divine (Caligo) d'après Charles de Bovelles. In *Penser la nuit au XVIème siècle*, 23p. Clermont-Ferrand.
- Marieu, J. & P. Rouland. 2009. Tramway et modèles de ville In *Bordeaux métropole, un futur sans rupture*, pp. 50-65. Marseille: Parenthese.

- Marius-Gnanou, K. & Raibaud, Y. 2013. (dir.). *Genre et construction de la géographie*. Pessac: Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Maruejols, E. 2014. *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe* Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- Masbounji, A. 2001. Du bon usage de la chronotopie. In *Le quotidien urbain. Essai sur le temps des villes*, pp. 167-179. Paris: La Découverte.
- Meyronin, B. 2009. Quand les villes mettent leur nuit en scène. *Cahier Espaces* n°103, pp.69-73.
- Monnet, J. 2006-2007. La rue et la représentation de la ville: iconographie et lieux communs à Mexico et à Los Angeles. *Flux*, 66-67, pp.8-18.
- Mosser, S. 2005. Les configurations lumineuses de la ville la nuit: quelle construction sociale? *Espaces et sociétés*, n°122, pp.167-186.
- Mouchtouris, A. 2003. *Les jeunes de la nuit*. Paris: L'Harmattan.
- Moura, L. 2000. *Les hommes-poubelles*. Paris: Grasset.
- Mucchielli, L. 2014. *Sociologie de la délinquance*. Paris: A. Colin.
- Narboni, R. 1996. Schéma directeur d'aménagement lumière. 28p. Bordeaux: Mairie de Bordeaux.
- Navez-Bouchanine, F. 2002. La fragmentation: sources et "définitions". In *La fragmentation en question: des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale?*, pp.44-103. Paris: L'harmattan.
- Nofre i Mateo, J. 2009. Les politiques culturelles et de la jeunesse dans l'aire métropolitaine de Barcelone. Essai critique sur la colonisation culturelle et l'homogénéisation sociale. *Sud-Ouest Européen*, 27, pp.83-95.
- Orcel, G. 2006. *La rue "choisie"*. Paris: L'Harmattan.
- Orwell, G. 2005. *1984*. Paris: Gallimard.
- Osadtchy, C. 2010. Le jour de la nuit, une idée...lumineuse. *Revue Espaces*, N°128, pp.14-17.
- Paquot, T. 2001. *Le quotidien urbain. Essai sur le temps des villes*. Paris: La découverte.
- 2004. L'art de marcher dans la ville. *Esprit*, 3-4, pp.201-214.
- . 2006. *Des corps urbains. Sensibilités entre béton et bitume*. paris: Autrement.
- . 2009. Henri Lefebvre, penseur de l'urbain. In *Le territoire des philosophe*, eds. P. T. & Y. C. (dir.). pp.237-244. Paris: La découverte.
- 2014. Améniser les rues. *L'esprit des villes 2014*, 1, pp.205-218.
- Paquot, T., M. Lussault & Younès, C. 2007. *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*. Paris: La Découverte.

- Paulet, J. P. 2000. *Géographie urbaine*. Paris: Armand Colin.
- Pearl, L. 2003. Bordeaux les deux rives quelle(s) perspective(s). In *L'urbain et ses imaginaires*, ed. MSHA, pp.81-88. Bordeaux: MSHA.
- Pendaux, M. 2013. *Cultures locales et identités : l'exemple des pays du Sud Sud-Ouest landais (France)* Bordeaux: Bordeaux Montaigne.
- Perraut Soliveres, A. 2001. *Infirmières, le savoir de la nuit*. Paris: Presses universitaires de France.
- Piednoël, E. & M. Leblanc. 2010. Ciel...des étoiles ! Le tourisme et les loisirs peuvent-ils sauver la nuit *Revue Espaces*, n°128, pp28-31.
- Pottier M.-L., Robert P. & Z. R. 2002. Victimation et insécurité en Ile-de-France. Les résultats de la première enquête (2001) Rapport final. Paris/Guyancourt: IAURIF/CESDIP.
- Pourtier, R. 2007. Le « terrain » pour les tropicalistes. *BAGF* n° 84, pp.437-445.
- Pumain, D., T. Paquot & R. Kleinschmager. 2006. Dictionnaire la ville et l'urbain. In *La ville et l'urbain*, ed. VILLES, 320. Paris: Economica.
- Queige, L. 2009. L'avenir de nos villes passe par la nuit. *Cahiers Espaces*, n°103, pp.57-63.
- Rémy, J. 2003. La ville est cinétique: d'un régime simple d'appropriation à un régime complexe. In *L'urbain et ses imaginaires*, Ed. MSHA, pp.13-23. Bordeaux: MSHA.
- Robert, L. 2010. Sauve qui peut la nuit ! Une approche philosophique de la nuit. *Revue Espaces*, n°128, pp.10-13.
- Roberts, M. 2015. 'A big night out': Young people's drinking, social practice and spatial experience in the 'liminoid' zones of English night-time cities. *Urban Studies*, n°52(3), pp. 571-588.
- Roncayolo, M. 1997. *La ville et ses territoires*. Paris: Gallimard.
- . 2002. *Lectures de villes. Formes et temps*. Marseille: Éditions Parenthèses.
- Roulier, F. 1999. « Pour une géographie des milieux sonores ». *Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne]*, document 71. <http://cybergeog.revues.org/5034> (last accessed consulté le 12 décembre 2014).
- Rouilleau-Berger, L. 2004. *La rue, miroir des peurs et des solidarités*. Paris: PUF.
- Rousseau, J.-J. 1762. *Emile, ou De l'Education*.
- Sallenave, C. 2005. *Urbi & Bordeaux*. Bordeaux: Bastingage.
- . 2008. *Bordeaux-Unesco. Les enjeux du patrimoine Mondial de l'Humanité*. Talence: Bastingage.



- Segas, S. 2009. La production de l'agglomération bordelaise par la littérature savante, 1995-2005. In *Bordeaux métropole, un futur sans rupture*. Patrice Godier, C. Sorbets & e. G. Tapie, pp. 16-33. Marseille: Parenthèses.
- Sennett, R. 2009. *La conscience de l'oeil*. Lagrasse: Verdier.
- (2014) La ville ouverte. *L'esprit des villes 2014*, 1, pp. 241-254.
- Sibertin-Blanc, M. 2009. Introduction : cultures et projet(s) de territoire. *Sud-Ouest Européen n°27*, pp.7-9.
- Soulier, N. 1999. L'urbanité primaire, la vie sociale inorganisée de la rue. *Revue du MAUSS n° 14*, pp.95-127.
- Stocking, G. W. J. 2003. La magie de l'ethnographie. L'invention du travail de terrain de Tylor à Malinowski. In *L'enquête de terrain*, ed. D. Céfaï, Pp. 89-138. Paris: La découverte.
- Tapie, G. 2009. 1995-2008 : Espaces publics bordelais. In *Bordeaux métropole un futur sans rupture*, pp.150-173. Marseille: Parentheses.
- Taussig, S. 2003. Gassendi contre la métaphore In *Penser la nuit (XVe-XVIIe) (actes du colloque international du CERHAC - 22-24 juin 2000)*, ed. D. Bertrand, pp. 73-87. Paris: H. Champions.
- Tersigni, S. & Y. Bonny. 2010. Marques, marqueurs et traces : le marquage des différences dans l'espace. Présentation. *Travaux et documents de l'UMR 6590 (ESO)*, 30, pp.63-64.
- Tournier, M. 1999. *Pierrot ou les secrets de la nuit*. Paris: Gallimard jeunesse.
- Van Criekingen, M. & Fleury, A. 2006. La ville branchée : gentrification et dynamiques commerciales à Bruxelles et à Paris. *Belgéo*, n°1-2, pp. 113-134.
- Van Damme, S. 2004. Libertinage de mœurs / libertinage érudit. Le travail de la distinction. *Libertinage et philosophie au xviiie siècle*, n° 8, pp.161-180.
- Van Liempt, I., I. van Aalst & T. Schwanen. 2015. Introduction: Geographies of the urban night. *Urban Studies*, n° 52 (3), pp.407-421.
- Velasco-Graciet, H. 2009. *Territoires, mobilités et sociétés*. Pessac: MSHA.
- Velasco-Graciet, H. (dir.). 2008. *Les tropiques des géographes*. Pessac: MSHA.
- Verdon, J. 2009. *La nuit au Moyen Age*. Paris: Perrin.
- Victoire, E. 2007. *Sociologie de Bordeaux*. Paris: La Découverte.
- Vieillard-Baron, H. 2007. Entre proximité et distance: le terrain pour le géographe urbain. *BAGF*, 84, pp.446-455.
- Vivet, J. & Ginisty, K. 2008. Les biais, terrain de savoirs ? Expériences africaines. In « *A travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie* ». Arras.

Volvey, A. 2003. "Terrain". In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, J. Levy & M. d. Lussault, pp. 904-906. Paris: Belin.

Zeneidi-Henry, D. 2002. *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-surivre*. paris: Bréal.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Toutes les illustrations sont de l'auteur sauf mention contraire.

### I - Table des cartes

Carte 1 : Localisation des zones d'études dans l'agglomération.....	18
Carte 2 : Localisation des quartiers étudiés.....	101
Carte 3 : Le réseau du tramway .....	113
Carte 4 : Secteur piéton .....	114
Carte 5 : Périmètre Bordeaux [Re]centres .....	115
Carte 6 : La densité de restaurant à St Pierre .....	127
Carte 7 : Le redécoupage des quartiers de Bordeaux, avant et après mars 2014 (source : mairie de Bordeaux).....	131
Carte 8 : Les établissements ouverts le soir place du Palais et place Fernand Lafargue	136
Carte 9 : Localisation des activités à Paludate.....	188
Carte 10 : Secteur craint la nuit à Bordeaux.....	263
Carte 11 : Carte des atteintes aux personnes en France .....	269
Carte 12 : périmètre d'interdiction de la consommation d'alcool en réunion sur la voie publique de 11h à 7h .....	285
Carte 13 : Localisation des caméras à Paludate .....	295

## II - Table des photographies

Photo 1 : Cinéma Utopia, pl. C. Jullian, St-Pierre (sam. 19/10/13, ooh37).....	126
Photo 2 : Terrasses à St Pierre (ven. 18/10/13, 23h29).....	126
Photo 3 : Avertissement aux clients du pub le Dick Turpin's, rue du loup.....	129
Photo 4 : La place du Palais, avant (2008) et après les travaux (2010) (photos : B. Tocheport) 137	
Photo 5 : Des terrasses Place du Palais (Chez Fred en haut) (19/10/13, 00h15) 140	
Photo 6 : L'Apollo, place Fernand Lafargue (19/10/13, 00h30).....	142
Photo 7 : Terrasses rue Ste Colombe (19/10/13, 00h25).....	146
Photo 8 : Tartines de truffes à l'Oenolimit, pl. F. Lafargue (source : page facebook de l'établissement).....	148
Photo 9 : Les quais avant le réaménagement (source : CUB, DR).....	150
Photo 10 : Les quais après le réaménagement (source : D.Doustin, M.Goudin, CUB, DR) 150	
Photo 11 : Fête du vin 2014.....	157
Photo 12 : Pique-nique sur les quais (avant l'arrêté municipal du 27/2/12).....	159
Photo 13 : Un samedi soir au miroir d'eau.....	160
Photo 14 : Pub-Brasserie le St Aubin (place de la Victoire).....	172
Photo 15 : Bar El Bodegon sur la gauche (place de la Victoire).....	173
Photo 16 : Affiche pour la Fête de la saint Michel.....	180
Photo 17 : Pub le Titi Twister, rue Leyteire, entre La Victoire et St Michel (ven. 21/11/14, 00h30).....	221
Photo 18 : Bar El Chuchumbe rue Causserouge, entre la Victoire et St Michel... 221	
Photo 19 : Somm'enBus.....	282
Photo 20 : Un vendredi soir au miroir d'eau (19/10.13, minuit).....	342
Photo 21 : Quai de Paludate.....	345
Photo 22 : Place Pey Berland (25/08/2010, 1h).....	391

### III - Table des autres illustrations

Figure 1.	Thèses soutenues et en cours sur la nuit, en France .....	10
Figure 2.	Etablissements de provenance des répondants étudiants .....	79
Figure 3.	Page d'accueil de l'enquête .....	81
Figure 4.	Les quartiers dont l'attractivité nocturne est impactée par le projet urbain.	124
Figure 5.	Vue aérienne de la place des Chartrons (source Google map).....	134
Figure 6.	Attrait pour le quartier des Chartrons le soir, selon l'âge .....	134
Figure 7.	La Place F. Lafargue, encaissée entre les immeubles (source : Google map)	141
Figure 8.	Plan et aménagement des quais, projet Corajoud.....	151
Figure 9.	Brochure de l'office de tourisme .....	155
Figure 10.	Le miroir d'eau au petit matin, communiqué de la mairie.....	164
Figure 11.	Appel au civisme sur le site de la mairie de Bordeaux.....	165
Figure 12.	Vue aérienne de la place de la Victoire (source : Google Map).....	167
Figure 13.	Taux de préférence pour le quartier de la Victoire, selon l'âge .....	168
Figure 14.	Article daté du 30/12/04 extrait de la revue l'hôtellerie-restauration	174
Figure 15.	Evolution de l'attrait pour St Michel et les Capucins, selon l'âge .....	177
Figure 16.	Part des individus se préparant selon le quartier de sortie, par sexe	179
Figure 17.	Requalification de la place St Michel (Images extraites du projet Obras)	181
Figure 18.	Appréciation de Paludate, selon l'âge.....	190
Figure 19.	Exemple de tracts et de manifestations organisées par le collectif Saint-Michel	226
Figure 20.	Exemple de pétition diffusée par le comité "Un centre historique pour tous"	228
Figure 21.	Réglementation en matière de bruits de voisinage (source : CIDB) ..	233

Figure 22. Individus déclarant que la nuit est dangereuse à Bordeaux, par classe d'âge	252
Figure 23. Diminution de la peur de Bordeaux la nuit en vieillissant.....	253
Figure 24. Crainte de la nuit selon la fréquence des sorties.....	254
Figure 25. Affiche de l'association stop harcèlement de rue .....	257
Figure 26. « conseils aux femmes » extrait du site du ministère de l'intérieur-retiré en oct. 2013 .....	259
Figure 27. Peur de la nuit à Bordeaux selon le sexe .....	260
Figure 28. Crainte de la nuit à Bordeaux selon l'âge et le sexe des enquêtés .....	260
Figure 29. Etre plus attentif dans certains quartiers de Bordeaux la nuit, par sexe	262
Figure 30. Les quartiers anxiogènes la nuit à Bordeaux.....	266
Figure 31. Extraits d'entretiens abordant les conséquences de l'alcool sur les violences nocturnes.....	271
Figure 32. Extraits d'entretiens sur la localisation de la violence nocturne .....	275
Figure 33. Affiches de la campagne de prévention.....	283
Figure 34. Campagne nocturne d'un candidat aux élections municipales.....	302
Figure 35. Campagne de communication (Montréal) "entre 2 arrêts" .....	303
Figure 36. Part des individus sortant en groupe pas crainte la nuit, selon le sexe	313
Figure 37. Part des individus sortant en groupe pas crainte la nuit, selon la fréquence des sorties .....	314
Figure 38. Sortir en groupe pas crainte, selon le lieu de résidence et par sexe..	315
Figure 39. Sortie en groupe et peur de la nuit, selon l'heure de retour .....	315
Figure 40. Soirs de sortie selon le statut.....	320
Figure 41. Soirs de sortie par tranche d'âge.....	321
Figure 42. Motifs des sorties .....	325
Figure 43. Motifs des sorties selon la situation matrimoniale .....	327
Figure 44. Motifs des sorties selon le sexe des enquêtés .....	327
Figure 45. Consommations déclarées .....	330
Figure 46. Motifs des sorties selon la fréquence des sorties.....	330
Figure 47. Consommations déclarées selon la fréquence des sorties.....	331

Figure 48.	Consommations décalées par tranches d'âge .....	332
Figure 49.	Consommations déclarées selon le sexe .....	333
Figure 50.	Avoir un quartier préféré selon les classes d'âge.....	334
Figure 51.	Part des individus ayant un quartier préféré, selon la fréquence des sorties	335
Figure 52.	Préférence pour les quartiers de Saint-Pierre et de la Victoire par âge	338
Figure 53.	Fréquentation régulière et occasionnelle par type de lieu .....	340
Figure 54.	Préférence pour la Victoire et Paludate, par classe d'âge.....	341
Figure 55.	Fréquentation régulière des discothèques, selon le sexe .....	343
Figure 56.	Part des motifs de sortie par classe d'âge (en %).....	348
Figure 57.	Attractivité des quartiers selon le statut.....	350
Figure 58.	Attractivité des quartiers gentrifiés selon l'âge .....	350
Figure 59.	Taux de préparation par âge et par sexe.....	366
Figure 60.	Préparatifs selon la situation financière et le sexe .....	367
Figure 61.	Préparatifs selon le type de sortie et le sexe .....	368
Figure 62.	Part des individus se préparant selon les quartiers préférés de sortie	369
Figure 63.	Flyer d'une soirée à la Dame de Shanghai, péniche aux Bassins à flot	371
Figure 64.	Capture d'écran du site de l'office de tourisme de Bordeaux : tram, miroir d'eau et place de la Bourse réunis sur un seul cliché.....	374
Figure 65.	Visite nocturne proposée par l'office de tourisme.....	375
Figure 66.	La contrainte du transport selon l'âge .....	381
Figure 67.	Transport et stationnement selon l'âge.....	382
Figure 68.	Taux d'enquêtés ayant cité l'argent comme une contrainte par âge .	384
Figure 69.	Contraintes majeures des moins de 30 ans (en % par classe d'âge) .....	385
Figure 70.	Contraintes majeures des plus de 30 ans en (% par classe d'âge) .....	386
Figure 71.	Tableau récapitulatif des contraintes données par l'ensemble des enquêtés	386





## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>7</b>
➤ Et pourquoi pas ? .....	7
➤ Un intérêt d'abord britannique :.....	8
➤ L'émergence et l'essor d'un objet de recherche en France .....	8
➤ Inscription du sujet dans la discipline .....	13
➤ Intérêt scientifique, médiatique et politique pour la nuit .....	15
➤ Comprendre la situation .....	16
➤ Problématique et hypothèses.....	16
➤ Plan de la thèse .....	17
<b>-- 1ERE PARTIE -- POUR UNE LECTURE GEOGRAPHIQUE DE LA</b>	
<b>NUIT URBAINE, CADRE THEORIQUE.....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 1 - LA NUIT : REPRESENTATIONS ET ETAT DE L'ART.....</b>	<b>23</b>
I - L'humanité et la nuit, au fil du temps .....	23
a) Mythes et croyances ancestrales.....	23
b) La nuit au moyen-âge .....	24
c) La constance des discours et des représentations.....	26
➤ La peur des agressions .....	26
➤ La peur des transgressions sexuelles .....	27
➤ La nuit : le temps des artistes et de la liberté.....	27
➤ La nuit : un temps propice à la réflexion .....	29
➤ Exemples de définitions de la nuit dans le temps .....	30
II - La nuit dans les études contemporaines .....	32
a) De la prise en compte de la temporalité à la prise en compte de la nuit.....	32
➤ La rythmanalyse .....	32
➤ La <i>time-geography</i> (ou géographie du temps).....	35
➤ La chronogéographie .....	36

b) La nuit en philosophie et en sociologie.....	37
➤ La nuit en philosophie.....	38
➤ La nuit en sociologie.....	39
c) La nuit en géographie (et aménagement) .....	40
➤ La définition de la nuit par les géographes .....	41
➤ La nuit : une frontière physique et mentale .....	45
➤ Des pratiques nocturnes liées aux représentations et à la construction sociale des individus .....	47
➤ Une offre nocturne discontinue dans le temps et dans l'espace .....	49
➤ L'archipelisation de la nuit.....	52
➤ Des discriminations d'accès.....	54
➤ Des conflits d'usage.....	56
➤ Nuit et lumières .....	59
➤ Propositions : pour une géographie de la nuit urbaine opérationnelle .....	65
<b>CHAPITRE 2 - CADRE METHODOLOGIQUE, CONCEPTUEL ET CONTEXTUEL .....</b>	<b>69</b>
I - La méthodologie de recherche, le recueil de l'information et des données .....	70
a) La recherche bibliographique .....	70
b) Le terrain.....	72
➤ L'approche spatiale et temporelle.....	73
➤ Les observations .....	74
c) L'enquête par questionnaire.....	77
d) Les entretiens.....	82
II - Le corpus théorique .....	85
a) Les mutations matérielles.....	85
➤ Rénovation, restauration, réhabilitation. ....	85
➤ Le cas spécifique de la gentrification.....	87
b) Les mutations des pratiques et des représentations .....	93
➤ Mises en scène, nouvelles fonctions et appropriation de l'espace .....	93
➤ Les objectifs économiques des mutations .....	94
➤ La mise en scène de la nuit.....	95
III - Le terrain .....	97
a) Le cadre spatial.....	97
b) Le cadre temporel .....	101
IV - Le contexte : du global au local .....	104
a) Le contexte mondial .....	104
b) Le contexte local : entre désir de modernité et conservatisme.....	107
➤ Bordeaux, 1947-1995 : Les travaux avant A. Juppé .....	108
➤ Le grand projet sous la mandature d'Alain Juppé, 1995-2014 .....	110

<b>-- 2EME PARTIE -- MUTATIONS URBAINES : TYPOLOGIE ET CONSEQUENCES .....</b>	<b>121</b>
<b>CHAPITRE 3 - TYPOLOGIE ET PRESENTATION DES QUARTIERS ETUDIES.....</b>	<b>123</b>
I - Mutation achevée .....	124
a) Saint-Pierre.....	124
b) Les Chartrons.....	130
c) La place Fernand Lafargue et la place du Palais .....	135
d) Le cas des quais rénovés.....	148
➤ Présentation.....	148
➤ Les pratiques nocturnes classiques : la présence de bars et de restaurants .....	152
➤ Les pratiques institutionnelles : le rôle de la mairie dans l'animation nocturne .....	154
➤ De l'appropriation au détournement de l'espace public.....	158
II - Quartiers dont la mutation est en cours .....	166
a) La Victoire, « C'est là où ça bouge le plus » (♂, 22 ans) .....	166
b) Saint-Michel - les Capucins .....	177
➤ Saint-Michel .....	178
➤ Les Capucins .....	184
III - Quartier dont les mutations sont à venir : le cas de Paludate.....	187
<b>CHAPITRE 4 - LES CONSEQUENCES DU « RETOUR EN VILLE » .....</b>	<b>198</b>
I - Conséquences sur l'immobilier .....	198
a) Des responsabilités partagées.....	202
b) Profits vs. Logements sociaux .....	204
II - Relégation et intolérance.....	206
a) Une relégation résidentielle .....	207
b) Des usagers indésirables .....	213
➤ Relégation de classe .....	215
➤ Intolérance à l'égard de la vie nocturne.....	220
III - Tensions et conflits d'usage.....	224
a) Les raisons des conflits.....	224
b) La lutte contre la gentrification et la revendication du droit à habiter.....	225
c) Le partage conflictuel d'un espace-temps .....	230
d) Gestion et issue des conflits .....	241

## -- 3EME PARTIE -- REPRESENTATIONS ET PRATIQUES NOCTURNES

### A BORDEAUX : DU SENTIMENT D'INSECURITE A L'ATTRACTIVITE ... 247

#### CHAPITRE 5 - LE DANGER ENTRE FANTASME ET REALITE .....249

I - La peur et l'idée de danger.....	250
a) Les jeunes et la nuit .....	251
b) Les femmes et la nuit .....	254
c) Les lieux craints : une géographie nocturne de la peur à Bordeaux.....	261
II - La réalité des violences nocturnes à Bordeaux .....	268
a) Peu de danger, mais des violences liées à l'alcool .....	268
b) Géographie des violences nocturnes.....	273
III - Les répercussions spatiales de la peur et du danger.....	279
a) Pour les institutions : le danger, un prétexte pour l'ordre et le contrôle.....	279
➤ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) _____	280
➤ La prévention _____	281
➤ Dispositifs règlementaires et opérationnels _____	284
➤ Panoptisme _____	292
➤ Politique _____	299
b) Pour les usagers : des stratégies.....	304
➤ Attention et évitement _____	305
➤ Les temps de la gestion de la peur _____	307
➤ Sortir en groupe par crainte des « mauvaises » rencontres : _____	312

#### CHAPITRE 6 - PRATIQUES ET ATTRACTIVITES NOCTURNES A BORDEAUX .....318

I - Des pratiques et des lieux.....	319
a) Une appropriation différenciée des nuits bordelaises .....	319
➤ Les soirs de sortie _____	319
➤ Le motif de la sortie induit la localisation des pratiques nocturnes _____	325
➤ Des pratiques nocturnes intenses : entre festivité et transgression _____	329
➤ De la pratique à l'appropriation _____	333
b) Lieux de prédilection et profils d'usagers.....	339
➤ Pratiques occasionnelles et régulières : de l'offre aux quartiers préférés _____	339
➤ À chaque âge ses préférences _____	340
➤ Saint-pierre : un rare cas de relative mixité parmi les usagers _____	352
➤ La nuit plus conformiste que féministe _____	355
II - La nuit urbaine : un décor et ses acteurs.....	356
a) Mise en lumière, mise en scène,...et sentiment de sécurité.....	356
➤ Les usagers, des habitants-électeurs avant tout _____	357
➤ Les usagers : un nombre croissant de touristes _____	361
b) Pas de décor sans acteurs : des sortants qui se préparent.....	365
c) La nuit : outil pour le marketing territorial.....	371

III - La nuit à Bordeaux : une frontière qui perdure .....	379
a) Les contraintes rencontrées par les usagers.....	380
➤ Une mobilité restreinte.....	380
➤ L'argent, second obstacle aux sorties jusqu'à 30 ans .....	384
➤ Les obligations du lendemain.....	385
b) Une frontière entretenue par la municipalité .....	387
➤ La mobilité .....	387
➤ Plaisirs et libertés contrariés .....	388
➤ Équipements de plein air et pratiques sportives.....	390
➤ L'accès à la culture.....	391
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>397</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>405</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>451</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>465</b>
I - Table des cartes.....	465
II - Table des photographies .....	466
III - Table des autres illustrations .....	467
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>471</b>